



I. ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

S. Paul salue les fidelles de Corinthe , rend grâces à Dieu des dons qu'il a répandus sur eux , les exhorte à éviter les divisions. Sageffe humaine réprouvée de Dieu. Croix , scandale & folie pour les uns , salut pour les autres. Dieu confond les puissans par les foibles , afin que nul ne se glorifie qu'en lui.

1. **PAULUS** vocatus Apof-
tolus Jefu Chrifli per
voluntatem Dei , & Sof-
thenes frater ,

2. Ecclefiz Dei quæ est
Corinthi , fãctificatis in
Chrifto Jefu , vocati fãctis,
cum omnibus qui invocant
nomen Domini noſtri Jefu
Chriſti, in omni loco ipfo-
rum & noſtro.

1. **PAUL** Apôtre de J. C. par la
vocation & la volonté de
Dieu , & Soſthene ſon frère :

2. à l'Eglife de Dieu qui eſt à
Corinthe , aux *fidelles* que J. C. a
fãctifiés , & que ſa vocation a
rendus ſaints * ; & à tous ceux qui
en quelque lieu que ce ſoit , invo-
quent le nom de Notre-Seigneur
J. C. , qui eſt leur Seigneur comme
le nôtre.

* 2. *autr.* appelés à être Saints.

3. Que Dieu notre Père, & J. C. notre Seigneur vous donnent la grâce & la paix.

† 8. Dim.
après la
Bentec.

4. † Je rends pour vous à mon Dieu des actions de grâces continues, à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée en J. C. ;

5. & de toutes les richesses dont vous avez été comblés * en lui dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science ;

6. le témoignage qu'on vous a rendu de J. C. ayant été ainsi confirmé parmi vous :

7. de sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre-Seigneur J. C.

8. Et Dieu vous affermira encore jusqu'à la fin, pour être trouvés sans crime au jour de l'avènement de J. C. notre Seigneur ¶.

1. Theff.
3. 24.

9. Dieu, par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils J. C. notre Seigneur, est fidelle & véritable.

10. Or je vous conjure, mes frères, par le nom de J. C. notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, & dans un même sentiment.

11. Car j'ai été averti, mes frères, par ceux de la maison de Chloé *, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Ce que je veux dire est, que chacun de vous prend parti, en di-

‡. 5. expl. Il parle des richesses spirituelles & évangéliques.

‡. 11. expl. C'étoit une Dame de grande piété.

3. Gratia vobis & pax à Deo patre nostro, & Domino Jesu Christo.

4. Gratas ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu :

5. quòd in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, & in omni scientia :

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis :

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi,

8. qui & confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi.

9. Fidelis Deus : per quem vocati estis in societatem filii ejus Jesu Christi Domini nostri.

10. Obsecro autem vos, fratres ; per nomen Domini nostri Jesu Christi ; ut idipsum dicatis omnes, & non sint in vobis schismata : sitis autem perfecti in eodem sensu, & in eadem sententia.

11. Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui sunt Chloes, quia contentiones sunt inter vos.

12. Hoc autem dico, quòd unusquisque vestrum

dicit : Ego quidem sum Pauli : ego autem Apollō : ego verò Cephæ : ego autem Christi.

13. Divisus est Christus? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

14. Gratias ago Deo, quòd neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum, & Caium :

15. ne quis dicat quòd in nomine meo baptizati estis.

16. Baptizavi autem & Stephanæ domum : ceterum nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare : non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus quidem stultitia est : iis autem qui salvi sunt, id est nobis, Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.

20. Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquistor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi.

21. Nam quia in Dei

sant : Pour moi je suis à Paul, & moi je suis à Apollon ; & moi je suis à Céphas ; & moi je suis à J. C.

13. Jesus-Christ est-il donc divisé? est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul? *

14. Je rends grâces à Dieu, de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispe & Caius :

15. afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.

16. J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stephanas ; & je ne sache point en avoir baptisé d'autres* :

17. parce que J. C. ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Evangile, & le prêcher sans y employer* la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de Jesus-Christ.

18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu & la puissance de Dieu.

19. C'est pourquoi il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages*, & je rejetterai la science des savans.

20. Que sont devenus* les sages? Que sont devenus les docteurs de la loi? Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas* convaincu de folie la sagesse de ce monde?

21. Car Dieu voyant que le

* 13. expl. Il laisse à inférer qu'il n'étoit donc pas leur Christ. = * 16. à Corinthe. = * 17. autr. les discours d'une sagesse, ou la sagesse & l'éloquence humaine. = * 19. expl. selon le monde. = * 20. letter. Où sont? = Ibid. autr. rendue folle.

monde avec la sagesse *humaine*, ne l'avoit point connu dans *les ouvrages* de la sagesse divine, il lui a plu de sauver par la folie de la prédication* ceux qui croiront en lui.

Math. 22. Les Juifs demandent des
12. 38. miracles, & les Gentils cherchent la sagesse.

23. Et pour nous, nous prêchons J. C. crucifié, qui est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils ;

24. mais qui est la force de Dieu & la sagesse de Dieu* à ceux qui sont appelés, soit Juifs ou Gentils :

25. parce que ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que *la sagesse de tous* les hommes ; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que *la force de tous* les hommes.

† Sainte 26. † Considérez, mes frères*,
Agathe. qui sont ceux d'entre vous qui ont été appelés *à la foi*. Il y en a peu de sages selon la chair*, peu de puissans, & peu de nobles.

27. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages ; il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans.

28. Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit *de plus grand* :

29. afin que nul homme* ne se glorifie devant lui.

30. C'est par cette voie que vous

† 21. *i. e.* par la prédication d'un Dieu crucifié, qui paroît folie aux hommes charnels. = † 24. *i. e.* la croix de Jesus. = † 26. *lett.* Voyez votre vocation. = *ibid. expl.* d'une sagesse humaine. = † 29. *lett.* que nulle chair.

sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum : placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.

22. Quoniam & Judæi signa petunt, & Græci sapientiam quærunt.

23. nos autem prædicamus Christum crucifixum: Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam:

24. Ipsi autem vocatis Judæis, atque Græcis, Christum Dei virtutem, & Dei sapientiam :

25. quia quod stultum est Dei, sapientius est hominibus: & quod infirmum est Dei, fortius est hominibus.

26. Videte enim vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles.

27. sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes: & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia ?

28. & ignobilia mundi, & contemptibilia elegit Deus, & ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret :

29. ut non gloriaretur omnis caro in conspectu ejus.

30. Ex ipso autem vos

estis in Christo Jesu , qui factus est nobis sapientia à Deo , & justitia , & sanctificatio , & redemptio :

31. ut quemadmodum scriptum est : Qui gloriatur , in Domino gloriatur .

êtes établi en J. C. , qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse , notre justice , notre sanctification , & notre rédemption ;

31. afin que , selon qu'il est écrit , celui qui se glorifie , ne se glorifie que dans le Seigneur ¶.

Jerem. 23. 5.

Jerem. 9. 23. 24. 2. Cor. 10. 17.

S E N S L I T T É R A L .

¶. 1. **P**AUL Apôtre de J. C. par la vocation & la volonté de Dieu ; & Sothène son frère.

Paul. Voyez ce qui est dit sur le nom de Paul. Rom. 1. 1.

Apôtre ; c'est-à-dire , appelé à la charge & au ministère d'Apôtre de J. C. avec la même autorité & la même conduite dans les fonctions de ce ministère , que tous les Apôtres. Voyez ce que signifie proprement le nom d'Apôtre. Rom. 1. 1.

De J. C. c'est-à-dire , un de ceux que J. C. a envoyés pour annoncer son Evangile , & pour être les ministres de la grâce qu'il y présente également aux Juifs & aux Gentils. Autr. Pour se distinguer des faux apôtres , qui entreprenoient d'exercer les fonctions de l'apostolat par leur propre mouvement ; & pour établir sur ce fondement solide la vérité des choses qu'il doit enseigner dans la suite de cette Epître.

Par la vocation & la volonté de Dieu ; c'est-à-dire , non par le mouvement , ni par l'autorité , ni même par le ministère des hommes ; mais par la seule volonté de Dieu. Autr. Par la pure grâce de Dieu , fondée non sur mes propres mérites , mais sur le bon plaisir de Dieu.

Et Sothène. Il y a apparence que c'est le même dont il est parlé , Act. 18. 17. qui avant sa conversion étoit chef d'une des Synagogues des Juifs de Corinthe ; & que saint Paul met ici son nom par honneur , afin d'obliger les Corinthiens , qui avoient une estime singulière pour son mérite , à témoigner encore plus de déférence pour les avertissemens qu'il va leur donner.

Son frère ; c'est ainsi que l'Apôtre nommoit ses disciples , considérant plutôt en eux la qualité de Chrétiens & de coopérateurs de l'Evangile , qui les rendoit ses frères , que celle de disciples , qui les rendoit ses inférieurs.

¶. 2. A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe , aux fidelles que J. C.

a sanctifiés , & que sa vocation a rendus saints ; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit , invoquent le nom de Notre-Seigneur J. C. qui est leur Seigneur comme le nôtre.

A l'Eglise ; c'est-à-dire , à l'assemblée des Chrétiens.

De Dieu. Il appelle l'Eglise chrétienne , l'Eglise de Dieu ; parce que c'est la seule que Dieu reconnoit pour la sienne , comme celle de laquelle il est véritablement adoré , toutes les autres n'étant proprement que des synagogues de Satan. Apoc. 2. 9.

Qui est à Corinthe , & aux environs ; car l'Eglise principale comprend toutes les Eglises particulières qui en dépendent.

A Corinthe. On a déjà remarqué que c'étoit la ville capitale du Péloponnèse , que saint Paul avoit déjà convertie à la foi chrétienne lorsqu'il écrivoit cette Epître.

Aux fidelles que J. C. a sanctifiés ; c'est-à-dire , à tous les fidelles de cette Eglise , qui ont ce bonheur que d'avoir reçu le don de sainteté par notre ministère , & par les mérites de J. C. en se convertissant à la foi , & qui par cette sanctification sont devenus un peuple particulièrement consacré à son service : Gens sancta.

Et que sa vocation a rendus saints ; c'est-à-dire , appelés & obligés par leur vocation au Christianisme , & par le don de sanctification qu'ils ont reçu , à mener une vie toute sainte , & conforme à la sainteté de leur profession & de leur état. Voyez Rom. 1. 7. Cet éloge magnifique que l'Apôtre donne aux Corinthiens , sert à les préparer d'abord à recevoir avec affection , toutes les choses qu'il leur écrit dans cette Lettre , n'y en ayant pas une qui ne se rapporte à les conserver , ou à les rétablir dans la sainteté de leur état.

Et à tous ceux , &c. Il semble que S. Paul adresse cette Epître à tous les fidelles répandus par-tout le monde , aussi-bien qu'aux Corinthiens , pour marquer qu'il n'y a qu'une Eglise ; & qu'en qualité d'Apôtre des nations , il a droit de prêcher par-tout l'Evangile de J. C. ce qui lui étoit contesté par les faux apôtres. Autrement. *Avec tous ceux , &c.* l'Apôtre veut dire simplement que les Corinthiens ont été sanctifiés , & appelés à la sainteté avec tous ceux : c'est-à-dire , aussi-bien que tout le reste des fidelles qui sont par-tout le monde ; & pour ne faire qu'un même corps & une même Eglise avec eux : ce qu'il semble avoir ajouté pour leur insinuer l'amour de l'unité , & les disposer à bien recevoir les avertissemens qu'il leur va donner touchant les divisions qui s'étoient déjà répandues dans le corps de leur Eglise.

Qui en quelque lieu que ce soit, quelqu'éloignés qu'ils puissent être les uns des autres ; ou, qui en tout lieu ; c'est-à-dire, qui dans tous les lieux du monde, où est répandu le corps de l'Eglise, sans que la diversité des nations & des mœurs, ni l'éloignement des lieux, puissent empêcher l'unité de tous ces peuples en un même corps mystique.

Invoquent le nom de Notre-Seigneur J. C., c'est-à-dire, invoquent la Majesté divine de J. C. en lui rendant le même honneur & le même culte qu'à son Père.

Qui est leur Seigneur comme le nôtre ; c'est-à-dire, qui est notre commun Seigneur à tous, tant que nous sommes de Chrétiens, quelque diversité de pays qu'il y ait parmi nous : ce que l'Apôtre ajoute encore, pour insinuer aux Corinthiens l'obligation étroite que les fidèles ont de vivre dans l'union, puisqu'ils servent tous un même Seigneur, & qu'ils ne doivent tous aspirer qu'à une même fin, qui est celle de le servir. Ephes. 4. 3. 4. 5. 6.

¶ 3. *Que Dieu notre Père & J. C. notre Seigneur vous donnent la grâce & la paix.*

Que Dieu notre Père, &c. Voyez Rom. 1. 7.

¶ 4. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions de grâces continues, à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée en Jésus-Christ.*

Je rends pour vous en J. C. c'est-à-dire, par ses mérites, & par l'union que vous avez avec lui par la foi. L'Apôtre expose en quoi consiste cette grâce de Dieu dont il vient de parler au verset précédent.

¶ 5. *Et de toutes les richesses dont vous avez été comblés en lui dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science.*

Et de toutes les richesses, &c. c'est-à-dire ; Et de ce qu'en lui vous avez été comblés de toutes les richesses spirituelles & évangéliques.

Le don de la parole, pour apprendre de vive voix aux fidèles en toute sorte de langues, les vérités & les mystères de la Religion chrétienne.

Et de la science, pour en avoir une parfaite connoissance. L'Apôtre parle principalement ici du don de prophétie, qui étoit commun dans l'Eglise des Corinthiens, & qui consistoit à pénétrer & à développer les mystères les plus profonds, & les vérités les plus obscures de l'Ecriture sainte.

¶ 6. *Le témoignage qu'on vous a rendu de J. C. ayant été ainsi confirmé parmi vous.*

Le témoignage. Autr. l'Evangile de J. C. car c'est par l'Evan-

que J. C. nous témoigne & nous fait connoître ce que nous devons croire de lui. 1. Cor. 2. 1.

Ayant été ainsi confirmé, &c. Rien n'est plus propre à confirmer la vérité de l'Évangile aux infidèles, que les miracles, surtout quand ils sont joints à l'interprétation des Écritures ; & qu'on leur fait voir par le don de prophétie, l'excellence & la convenance merveilleuse des mystères de la Religion chrétienne, c'est-à-dire, de Jésus-Christ & de la vérité de son Évangile.

ψ. 7. *De sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre-Seigneur J. C.*

De sorte qu'il ne vous manque aucun don, de ceux qui sont nécessaires pour votre salut ; car l'Apôtre ne veut pas dire qu'ils fussent absolument remplis de toutes sortes de grâces & de perfections.

Dans l'attente où vous êtes. Cet ardent désir de la venue de J. C. est bien représenté. Rom. 8. 19.

De la manifestation, &c. c'est-à-dire, le second avènement de J. C. auquel il paroîtra glorieux, & rendra ses élus participans de sa gloire. Coloss. 2. 4. 1. Pet. 4. 13. 1. Joan. 2. 28.

ψ. 8. *Et Dieu vous affermira encore jusqu'à la fin, pour être trouvé sans crime au jour de l'avènement de J. C. notre Seigneur.*

Et Dieu vous affermira ; c'est-à-dire : Comme il vous a comblés de ses dons, il vous fera encore la grâce de vous affermir dans la justice & dans l'innocence, en pratiquant les bonnes œuvres de votre part.

Jusqu'à la fin ; c'est-à-dire, jusqu'à la mort ; non que les élus, de qui il parle, soient exempts de péché mortel, depuis qu'ils ont été justifiés ; mais parce que Dieu ne permet jamais qu'ils y persévèrent jusqu'à la mort.

Pour être trouvé sans crime au jour, &c. Voyez l'explication, 2. Cor. 1. 14. Philip. 1. 6. 10.

ψ. 9. *Dieu par lequel vous avez été appelés à la société de son fils J. C. notre Seigneur est fidelle & véritable.*

Dieu par lequel vous avez été appelés, par une vocation efficace, & qui est fondée sur son bon plaisir. C'est la preuve du verset précédent.

A la société de son fils J. C. notre Seigneur, pour être en ce monde les membres vivans de son corps mystique, & pour être en l'autre les compagnons de sa gloire.

Est fidelle & véritable dans ses promesses, de sorte qu'il ne peut manquer à vous affermir dans sa grâce jusqu'à la fin, ni à

vous rendre irrépréhensible au jour de Notre-Seigneur J. C. puisqu'ils'y est engagé par cette vocation.

¶. 10. *Or je vous conjure , mes frères , par le nom de J. C. notre Seigneur , d'avoir tous un même langage , & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes , mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit , & dans un même sentiment.*

Or je vous conjure , mes frères , par le nom de J. C. notre Seigneur ; c'est-à-dire , par ce Nom adorable pour lequel vous avez tant de vénération & d'amour , & que vous faites gloire de porter.

D'avoir tous un même langage , en ce qui regarde la règle de la foi que vous avez reçue , ne permettant pas qu'on dise rien de contraire , sous quelque prétexte que ce soit : ou plutôt l'Apôtre les exhorte à vivre ensemble en bonne intelligence , qui consiste principalement à ne point se contredire & à ne point se contrarier l'un l'autre.

Et de ne point souffrir parmi vous de divisions ; c'est-à-dire , de partialités , pour quelque occasion que ce puisse être : ni de schismes ; c'est-à-dire , de factions particulières , qui vont jusqu'à vous séparer les uns d'avec les autres dans des différens partis.

Mais d'être unis ensemble dans un même esprit , croyant tous la même chose en ce qui concerne la foi ; mais bien plus dans une parfaite union , comme doivent être les membres du même corps animés du même esprit.

Et dans un même sentiment , d'affection ; ce qui est opposé à la division & au schisme ; c'est-à-dire : Soyez tellement unis d'affection , que non-seulement vous viviez dans un amour réciproque , mais que votre amour tende au même objet , qui est J. C. n'aimant aucun homme que pour lui , & les aimant tous également en lui.

¶. 11. *Car j'ai été averti , mes frères , par ceux de la maison de Chloé , qu'il y a des contestations parmi vous.*

Car : C'est la raison de la prière qu'il leur fait au verset précédent ; c'est-à-dire , ce qui me porte à vous faire cette prière avec tant d'instance , c'est que j'ai été averti ,

Par ceux de la maison de Chloé , c'est-à-dire , par les domestiques de cette Dame. Il y a apparence qu'elle étoit fort connue dans l'Eglise. D'autres estiment que c'étoient ses enfans , & qu'elle étoit déjà morte lorsque l'Apôtre écrivoit cette Lettre.

Or l'Apôtre nomme la famille de Chloé , pour faire voir aux Corinthiens qu'il n'avoit pas entrepris légèrement de leur écrire touchant leurs divisions , ne l'ayant fait que sur le témoignage

de personnes dignes de foi , & dont la probité étoit très-connue. Il s'abstient néanmoins de nommer ces témoins par leur propre nom , pour ne les rendre pas odieux, ou pour n'attirer pas sur eux la haine & la disgrâce de ce peuple.

ψ. 12. *Ce que je veux dire est , que chacun de vous prend parti , en disant : Pour moi je suis à Paul : & moi je suis à Apollon ; & moi je suis à Céphas : & moi je suis à J. C.*

Ce que je veux dire est , que chacun de vous , &c. c'est-à-dire , plusieurs d'entre vous : car il n'a pas ce sentiment de toute l'Eglise. Voyez ci-après ch. 4 , vers. 6.

Pour moi je suis à Paul , &c. c'est-à-dire , sectateur ou disciple de Paul. Car tous ces différens partis étoient fondés sur ce que dans l'Eglise de Corinthe , les uns avoient été instruits par saint Paul , & les autres par Apollon , après le départ de l'Apôtre ; d'autres qui étoient venus de Judée à Corinthe par S. Pierre : & les autres se glorifioient de l'avoir été par la propre bouche de J. C. Ou bien l'Apôtre parle au nom de quelques fidèles , qui étant mieux instruits que les autres , & ne prenant aucun parti , faisoient profession d'être disciples de J. C. Ce qui donnoit occasion à plusieurs de débiter leurs erreurs , les uns enseignant un dogme , & les autres un autre tout contraire ; chacun attribuant le sien à celui dont il se disoit le disciple , & partageant ainsi toute l'Eglise par des sentimens essentiellement différens.

Et moi je suis à Céphas , &c. c'est-à-dire , à Pierre. C'étoient les faux docteurs , qui prétendoient établir dans l'Eglise de Corinthe les cérémonies légales , sous prétexte que saint Pierre en permettoit l'usage dans les Eglises de Judée. Voy. Gal. 2. 4.

ψ. 13. *J. C. est-il donc divisé ? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous ? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ?*

J. C. &c. c'est-à-dire : L'Evangile de J. C. est-il divisé ? Peut-il être autre dans la bouche d'un ministre , que dans la bouche d'un autre ? Est-il composé de dogmes contraires ? Cela est impossible. Comment souffrez-vous donc qu'on l'enseigne si diversement parmi vous , & qu'il y ait une contrariété si grande parmi vos docteurs , & parmi ceux qui les suivent ? Quod non est

Galat. 1. aliud nisi , &c. Christus heri & hodie , &c.

7. *Hebr. 13. Est-ce Paul : Ce que l'Apôtre dit de lui-même , il l'entend*

8. *aussi à plus forte raison de tous les chefs de parti , qui divisoient les Corinthiens ; mais sa coutume est de s'appliquer à*

1. *Cor. 4. 6. lui seul les choses qui peuvent paroître odieuses : Hac autem transfiguravi in me , &c. Le sens est : Pourquoi vous attacher*

à des hommes, & les suivre aveuglément, comme vous faites, puisqu'il n'y a que J. C. seul que vous deviez suivre; & auquel vous deviez vous attacher, puisque lui seul est l'auteur de votre salut, & celui duquel vous devez attendre les moyens pour y parvenir? Regardez donc tous vos ministres, & moi tout le premier, comme de simples instrumens, dont J. C. se sert pour opérer votre salut; & ne les considérez qu'en tant qu'ils vous inspirent la vérité de son Evangile, sans vous attacher à leurs opinions particulières, ni à leurs propres intérêts, puisqu'ils n'en doivent point avoir d'autres que celui de J. C. & de la vérité.

Qui a été crucifié pour vous, &c. c'est-à-dire: Est-ce lui qui vous a mérité le salut par sa mort? Est-ce par sa vertu que vous avez été sanctifiés au Baptême? Son nom a-t-il été invoqué sur vous lorsqu'on vous a conféré ce sacrement? N'est-ce pas pour porter le nom de *Chrétiens*, & non celui de *Paulistes*, ou de *Cephistes*, ou d'*Apollistes*, &c. que vous avez été baptisés?

ψ. 14. *Je rends grâces à Dieu, de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispe & Caius.*

Je rends grâces à Dieu, de ce que je n'ai baptisé, &c. c'est-à-dire, de mes propres mains; car il paroît, Act. 18. 8. qu'il convertit avec Crispe & Caius, un grand nombre de Corinthiens, qui furent baptisés ensuite. Il y a apparence qu'il se servit du ministère de Silas & de Timothée, qui étoient pour lors avec lui; Act. 18. 5. pour baptiser les autres.

ψ. 15. *Afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.*

Afin que, &c. c'est-à-dire, Je vous dis ceci, afin d'ôter jusqu'au moindre prétexte à qui que ce soit, d'avoir cette pensée si peu raisonnable, que vous ayez été baptisés en mon nom.

ψ. 16. *J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stephanas; & je ne sache point en avoir baptisé d'autres.*

J'ai encore baptisé ceux.... & je ne sache point en avoir baptisé d'autres dans la ville de Corinthe.

ψ. 17. *Parce que J. C. ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Evangile: & le prêcher sans y employer la sagesse de la parole, pour ne pas anéantir la croix de J. C.*

Parce que J. C. ne m'a pas envoyé pour baptiser, &c. c'est-à-dire, pour m'appliquer principalement à cette fonction: & parce qu'elle se peut exercer par beaucoup d'autres ministres,

qui sont moins propres pour la prédication de l'Évangile.

Et le prêcher sans y employer la sagesse de la parole. L'Apôtre touche adroitement les chefs des autres partis, qui faisoient gloire d'exceller dans l'éloquence & dans la sagesse profane; & il entreprend de montrer, qu'il n'y a rien de plus opposé à toute la Religion chrétienne.

Pour ne pas anéantir, &c. c'est-à-dire, pour ne point diminuer l'estime qu'on en doit avoir, & pour ne pas attribuer plutôt la conversion des hommes à la force de l'éloquence & de la sagesse humaine, qu'à la vertu de la grâce que J. C. nous a méritée par sa passion; ou, pour ne pas affoiblir par le mélange de l'éloquence & de la sagesse humaine, la force de la prédication de la croix, qui étant un mystère d'humilité, doit être prêché sans pompe & sans affectation, afin qu'elle opère la conversion des cœurs, sans qu'elle ait besoin du secours de l'éloquence & de la sagesse séculière.

✓. 18. *Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent, mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous elle est la vertu & la puissance de Dieu.*

Car, &c. c'est-à-dire, Je sai bien qu'on me peut objecter, qu'on voit par expérience que la prédication d'un Dieu crucifié en rebute plusieurs; qu'ainsi il est juste de se servir de l'éloquence & de la sagesse, pour insinuer plus aisément la créance de ce mystère: mais je répons, qu'encore qu'elle fasse cet effet par la mauvaise disposition de quelques infidèles & incrédules, qui regardent le mystère d'un Dieu crucifié, comme une folie; elle ne le fait pas à l'égard de ceux qui recevant la foi, regardent ce mystère comme l'instrument & le moyen efficace dont Dieu se sert pour les convertir, & pour les sauver; cette considération doit suffire à un véritable Prédicateur, qui ne doit point avoir d'autre vue que le salut de ceux à qui il annonce l'Évangile, & qui doit s'arrêter uniquement aux moyens propres pour les y faire parvenir. C'est la réponse à l'objection qu'on lui pouvoit faire contre ce qu'il vient d'établir au verset précédent, Qu'il ne faut pas employer la sagesse de la parole dans la prédication de l'Évangile.

✓. 19. *C'est pourquoi il est écrit: Je détruirai la sagesse des sages, & je rejetterai la science des savans.*

C'est pourquoi. Il rend raison de ce que les sages du monde regardent le mystère d'un Dieu crucifié, comme une folie; & il dit qu'il n'y en a point d'autre, sinon qu'il a plu à Dieu de leur cacher la conduite qu'il a tenue dans l'économie de ce

mystère, & de les laisser dans leurs ténèbres naturelles sans leur en découvrir les raisons véritables : *Confiteor tibi Pater*, &c. Ce qui est conforme à ce que le Saint-Esprit en avoit déjà prédit par Isaïe. Ainsi il ne faut point s'étonner, que les sages du monde regardent le mystère de la croix comme une folie, puisque le Prophète a prédit depuis long-temps, que Dieu leur cacheroit la conduite qu'il tiendrait dans ce mystère, sans qu'ils en pussent avoir la moindre connoissance par leurs sciences, ni par les lumières de leur sagesse, qui ne pouvoit rien apercevoir dans cette économie qui n'en renversât tous les principes & toutes les lumières. De sorte que c'est en vain qu'on emploie les discours de la sagesse humaine pour les persuader, puisque ce mystère est si élevé au-dessus de tous ces principes.

Il est écrit. Cette prédiction du Prophète s'entend à la lettre des sages d'entre les Juifs de son temps; mais selon le sens mystique révélé à l'Apôtre, elle s'entend de tous les sages du siècle, qui après la venue du Messie, devoient s'opposer au Christianisme, comme contraire aux lumières de leur raison naturelle.

Je détruirai la sagesse des sages; c'est-à-dire, Je renverserai tous leurs raisonnemens, & en ferai paroître la folie & la fausseté par une conduite toute contraire à leurs principes & à leurs maximes.

Et je rejeterai, &c. Il répète ce qu'il vient de dire. Cette sorte de répétition, qui est fort commune dans l'Écriture, sert à rendre l'expression plus forte, & à lui donner plus de poids.

ψ. 20. *Que sont devenus les sages? Que sont devenus les docteurs de la loi? Que sont devenus les esprits curieux des sciences de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?*

Que sont devenus les sages; c'est-à-dire, ceux qui sont profession de donner des maximes & des préceptes pour bien vivre? N'est-il pas visible que tous leurs raisonnemens sont à bout, & qu'ils sont confus, lorsqu'il est question de raisonner sur ce mystère, & qu'ils n'y peuvent rien comprendre, quelque effort qu'ils fassent pour y pénétrer?

Que sont devenus ces docteurs de la loi; ou les savans dans la connoissance des lois? La prédication de la croix ne les a-t-elle pas fait disparoître, & n'a-t-elle pas entièrement obscurci l'éclat & la gloire de leur sagesse?

Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siècle; c'est-à-dire, les Philosophes naturels, qui recherchent les secrets de la nature? Ce qui comprend toutes les parties de la

Physique. De sorte que l'Apôtre comprend en trois mots toutes les sciences du siècle, qui sont la Morale, la Jurisprudence, & la Philosophie naturelle.

Dieu n'a-t-il pas convaincu, &c. C'est-à-dire, fait voir par la conduite qu'il lui a plu de tenir dans le mystère de la Rédemption, combien les hommes de ce siècle, les plus éclairés, sont incapables par leurs propres lumières, d'atteindre à la connoissance des secrets de Dieu, & qu'ils tombent dans des absurdités effroyables, lorsqu'ils sont assez téméraires pour entreprendre de les pénétrer? Le mot *ἠμαρτίαν* ne signifie pas seulement en cet endroit, convaincu de folie, mais quelque chose qu'on peut exprimer par le mot de, rempli de folie. N'a-t-il pas permis par son juste jugement, que l'Evangile servit à les aveugler davantage, en punition de leur présomption & de la négligence qu'ils ont fait paroître à glorifier Dieu dans ses créatures, & dans l'ordre du monde qu'ils ont connu par les lumières de la raison.

Ψ. 21. Car Dieu voyant que le monde avec sa sagesse humaine ne l'avoit point connu dans les ouvrages de la sagesse divine, il lui a plu de sauver par la folie de la prédication, ceux qui croiroient en lui.

L'Apôtre fait voir par la conduite de Dieu à l'égard des Juifs & des Gentils, qu'il a voulu sauver les hommes par la folie de la prédication, & par un moyen tout contraire aux principes & aux maximes de la sagesse humaine.

Car Dieu voyant. Il rend raison de la conduite que Dieu a tenue envers les sages du siècle, & fait voir qu'il en a usé justement avec eux, en se servant d'un moyen si contraire à leur raison pour sauver les fidèles.

Que le monde, c'est-à-dire, les sages de ce monde.

Avec la sagesse, c'est-à-dire, par les lumières & par les connoissances naturelles qu'ils avoient de Dieu par la considération de ses ouvrages, & même de sa loi; car il y comprend aussi les Juifs incrédules.

Ne l'avoit point connu; c'est-à-dire, adoré, & glorifié par leurs actions. Dans les ouvrages de la sagesse divine; c'est-à-dire, qui en sont l'effet & comme le tableau, dans lequel ces sages en ont aperçu l'éclat & la gloire.

Il lui a plu de sauver, en punition de leur ingratitude, & pour confondre leur orgueil.

Par la folie de la prédication, c'est-à-dire, par un moyen directement opposé à tous les principes & à toutes les maximes de

de la sagesse humaine , qui est la prédication d'un Dieu crucifié , qui ne sert qu'à les rebuter & à leur donner du mépris pour l'Évangile.

Ceux qui croiroient en lui , c'est-à-dire , ceux qui ne présumant pas de leurs propres lumières , comme ces sages , se soumettoient en toute chose à lui par la foi.

¶. 22. *Les Juifs demandent des miracles , & les Gentils cherchent la sagesse.*

Les Juifs demandent des miracles. Quoique les Juifs pour croire demandent des miracles , qui portent avec eux la terreur & l'effroi , tels que furent ceux de Moÿse , de Josué & d'Elie , & que les Gentils ne veuillent rien croire qu'à force de raison : Dieu cependant leur propose dans l'Évangile un moyen de salut , & qui n'est fondé ni sur ces sortes de miracles , ni sur la raison naturelle , qui est la prédication d'un Dieu crucifié ; ce qui est une occasion aux uns & aux autres de rebuter cette grâce ; les uns , parce qu'ils sont choqués de la bassesse de ce mystère ; les autres , parce qu'ils le regardent comme une fable & une folle imagination. C'est par cette admirable conduite que Dieu a voulu abaisser l'orgueil , & confondre la fausse sagesse des sages du monde.

Les Juifs demandent donc des miracles conformes à leurs fantaisies , ne se contentant point de ceux qu'il plaît à Dieu de leur faire paroître. Ce qui fait bien voir leur malice & leur aveuglement ; puisque les signes que Dieu opère pour la confirmation de l'Évangile , & de la prédication de la croix , tels que sont la guérison subite de toutes sortes de maladies , & la résurrection des morts , soient beaucoup admirables en eux-mêmes , & bien plus capables de les convaincre , que tous ces signes éclatans , qui se pouvoient prendre pour des effets purement naturels.

Et les Gentils cherchent la sagesse ; c'est-à-dire , des preuves établies sur l'évidence de la raison naturelle , & tirées des propres causes des choses qu'on leur veut persuader.

¶. 23. *Et pour nous , nous prêchons J. C. crucifié , qui est un scandale aux Juifs , & une folie aux Gentils.*

Et pour nous , &c. Sans avoir égard à ce que demandent les Juifs ni les Gentils ; & au lieu d'entreprendre de les convaincre de la vérité de l'Évangile par les miracles & par les raisons qu'ils demandent , nous nous contentons de leur prêcher J. C. crucifié : quoique par un juste jugement de Dieu sur eux en punition de leur orgueil , & par la mauvaise disposi-

tion de leur cœur, cette prédication d'un Dieu crucifié sert plutôt à les éloigner, qu'à les convaincre de la vérité de la foi.

Ÿ. 24. *Mais qui est la force de Dieu, & la sagesse de Dieu, à ceux qui sont appelés, soit Juifs ou Gentils.*

Mais, &c. c'est-à-dire, Si la prédication d'un Dieu crucifié n'a point d'autre effet à l'égard des Juifs & des Gentils incrédules, qui font profession de la sagesse de ce siècle; elle en fait un tout contraire à l'égard des Juifs & des Gentils, qu'il a plu à Dieu d'appeler par sa grâce à la foi de l'Évangile; puisqu'au lieu de se scandaliser de la bassesse de ce mystère, & au lieu de le regarder comme une folie, ceux-ci le considèrent au contraire comme la vertu puissante dont Dieu se sert pour les sauver, & comme un ouvrage admirable de sa sagesse, par laquelle il a voulu confondre & l'orgueil & la fausseté de la sagesse humaine: rien n'étant plus admirable que d'avoir vaincu la mort par la mort même, & que d'avoir triomphé du péché par le péché de ceux mêmes qui ont crucifié son Fils.

A ceux qui sont appelés, par une vocation efficace, & fondée sur le bon propos & sur la pure grâce de Dieu.

Soit Juifs ou Gentils. C'est pour montrer que cette vocation est maintenant commune aux deux peuples; au lieu qu'elle l'étoit particulièrement au peuple Juif dans l'ancien Testament, hors de quelque petite portion que Dieu se réservoir toujours de temps en temps parmi les autres peuples, comme de la famille de Job & de ses amis dans l'Idumée, de Melchisedech & de quelques autres dans le pays de Chanaan, &c.

Ÿ. 25. *Parce que ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que la sagesse de tous les hommes; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que la force de tous les hommes.*

Parce que, c'est-à-dire: Car quoiqu'il semble aux incrédules, que cette prédication de J. C. crucifié soit une folie & une foiblesse: voyez verset 23. Cette folie néanmoins & cette foiblesse prétendue, dont Dieu même est l'auteur, surpasse en sagesse & en force, la sagesse & la force de tous les hommes: ainsi ce n'est pas sans sujet que les fidèles ont tant d'estime pour cette prédication; & que bien loin de l'estimer une folie, comme les incrédules, ils la considèrent comme un chef-d'œuvre de la sagesse & de la force toute-puissante de Dieu.

Ce qui paroît en Dieu une folie; c'est-à-dire: Cette prédication d'un Dieu crucifié, que les Gentils incrédules tiennent pour une folie, & qui les rebute de l'Évangile, doit être attribuée à

Dieu, puisque c'est lui-même qui nous a envoyés pour le prêcher aux hommes, & que c'est lui-même qui a livré son Fils à la croix pour nos péchés. Ce qui fait bien voir qu'elle n'est rien moins qu'une véritable folie.

Est plus fort que la force de tous les hommes : puisque les plus sages & les plus habiles du siècle, n'ont jamais pu découvrir à leurs disciples la véritable règle de bien vivre, ni les moyens de parvenir à la possession du souverain bien, mais que la prédication de J. C. crucifié a découvert tous ces trésors aux fidèles, & non-seulement en quelque ville, ou en quelque province, & pendant quelque petit nombre de siècles, mais dans tous les lieux du monde, & à toutes sortes de personnes & d'âge. Tous les Philosophes ensemble firent-ils jamais rien de semblable ; puisqu'enfin malgré toute la résistance du diable & des hommes, & malgré toutes leurs persécutions, elle a assujetti pour jamais tout le monde à J. C. au lieu que les plus puissans Monarques de la terre, & les plus grands Conquérens ne purent jamais s'en assujettir que quelque partie, & pour un fort petit espace de temps.

ψ. 26. *Considérez, mes frères, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appelés à la foi. Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans & peu de nobles.*

Considérez, &c. c'est-à-dire : Pour mieux comprendre quelle est la vertu & la force de cette prédication d'un Dieu crucifié, faites réflexion sur la qualité des fidèles, soit d'entre vous, soit des autres qui ont été appelés ; & sur-tout des Prédicateurs dont Dieu s'est servi pour vous appeler à la foi, & considérez qu'encore que la plupart d'entre eux fussent des hommes ignorans, foibles & méprisables selon le monde, ou des hommes sans lettres, sans force & sans naissance, ils n'ont pas laissé par la force de cette prédication, de confondre les plus savans & les plus puissans, & d'abattre l'orgueil & le faste des personnes les plus élevées dans le siècle.

Il y en a peu de sages. L'Apôtre ne dit pas qu'il n'y en a point du tout, parce qu'il y en avoit quelques-uns, comme Sergius-Paulus, qui étoit Proconsul ; Apollon, qui étoit un homme éloquent ; Denis l'Aréopagite ; Gamaliel docteur ; & S. Paul même qui avoit été son disciple ; S. Luc, S. Barnabé, & quelques autres encore.

Selon la chair ; c'est-à-dire, selon le monde ou selon l'estime des hommes ; ou sages, d'une sagesse humaine.

Peu de puissans, en richesses & en dignité.

Et peu de nobles, ou par leur naissance, ou par leurs actions héroïques.

¶. 27. *Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages. Il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans.*

Mais Dieu a choisi les moins sages, &c. c'est-à-dire, qui bien loin d'être sages selon le monde, n'avoient pas même les premiers principes des sciences.

Pour confondre les sages. En leur faisant voir la vanité de leurs maximes & de leurs sciences, & leur découvrant des vérités sublimes auxquelles ils n'ont jamais pu atteindre par tous les efforts de leur raison naturelle.

Il a choisi les foibles, destitués de pouvoir & d'autorité, pour confondre les puissans; c'est-à-dire, en convertissant tout le monde à la foi de J. C. malgré toute leur résistance; & leur faisant voir par les effets, que c'est en vain qu'ils emploient leur puissance pour s'opposer à l'Évangile.

¶. 18. *Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand.*

Il a choisi... ce qui n'étoit rien, c'est-à-dire, ceux qui n'étoient en nulle considération parmi les hommes, & qu'on ne regardoit non plus que s'ils n'eussent point été au monde.

Pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand, c'est-à-dire, pour abattre l'orgueil des grands du monde, en leur faisant voir qu'ils ne sont rien devant Dieu, & que toute leur gloire n'est qu'un peu de fumée, qui disparoit incontinent devant lui; & les contraignent même par la prédication de l'Évangile, de reconnoître J. C. pour leur souverain, & d'abaisser toute leur grandeur à ses pieds. Ce qui ne s'est pleinement accompli que quelques siècles après les Apôtres.

¶. 29. *Afin que nul homme ne se glorifie devant lui.*

Afin que nul homme, &c. Ceci se rapporte au verset précédent, en ce sens : Dieu a voulu abattre l'orgueil des grands du monde par la prédication des Apôtres, afin de confondre par cet exemple celui de tous les autres hommes, & pour leur faire reconnoître qu'ils n'ont rien en eux-mêmes dont ils se puissent glorifier devant Dieu. Ou plutôt ceci se rapporte au troisième verset précédent, en ce sens : Dieu s'est servi pour vous appeler à la foi & pour opérer toutes ces merveilles, de personnes ignorantes, foibles & méprisables selon le monde; afin de faire voir que la gloire de votre vocation & de toutes les

merveilles qui ont été opérées par la prédication de l'Évangile, n'est due qu'à lui seul qui en est l'auteur, & que les hommes n'y peuvent prendre aucune part; au lieu que s'il n'avoit employé que des Prédicateurs habiles, puissans, & qualifiés selon le monde, cela leur auroit donné lieu de se glorifier en eux-mêmes, & d'attribuer la conversion des hommes à leur science, à leur puissance & à leur noblesse, plutôt qu'à la force & à la vertu toute divine dont Dieu a rempli la prédication de l'Évangile.

Autrement. Le dessein que Dieu a eu en se servant de personnes foibles, ignorantes & méprisables, pour confondre les sages & les puissans, & pour abattre le faste des grands du monde, a été d'humilier tous les hommes, & leur faire voir que toute leur science, & toute leur puissance, & toute leur grandeur n'est rien devant lui.

Ψ. 30. *C'est par cette voie que vous êtes établis en J. C. qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification & notre rédemption.*

C'est par cette voie, &c. C'est la conclusion des trois précédens versets. Comme s'il disoit : Puisque ce n'est point par la science, par la puissance, ni par la noblesse des hommes que vous avez été appelés, c'est donc par lui, &c.

En J. C. c'est-à-dire, dans sa foi.

Qui nous a été donné de Dieu, comme l'unique auteur de notre salut.

Pour être notre sagesse; c'est-à-dire, pour être l'unique cause méritoire & efficace de notre sagesse, en nous inspirant par la foi la connoissance de toutes les vérités nécessaires pour notre salut. L'Apôtre dit ceci pour désabuser les Corinthiens de la trop grande estime qu'ils avoient de leurs docteurs, qu'ils regardoient & traitoient comme s'ils eussent été les auteurs des grâces que Dieu leur avoit conférées par leur ministère.

Notre justice; en nous purifiant par le mérite de sa mort de tous nos péchés, & nous déchargeant de la peine qui leur étoit due.

Notre sanctification; en sanctifiant nos ames par l'infusion de son Esprit, & nous inspirant par ce même Esprit une vie toute sainte, & toute nouvelle.

Et notre rédemption; en nous méritant par sa mort la grâce de ressusciter un jour, & de jouir ensuite d'une parfaite exemption de la mort.

¶. 31. *Afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie, ne se glorifie que dans le Seigneur.*

Afin que, &c. c'est-à-dire : Ce que je vous en dis est afin de vous faire connoître l'obligation que vous avez de rapporter à Dieu toute la gloire de votre salut.

Celui, tout fidelle, quel qu'il soit, docteur ou disciple, *qui se glorifie* ; c'est-à-dire, qui a quelque sujet de se réjouir & de se glorifier du bon succès de son ministère, s'il est ministre de l'Eglise ; ou s'il est inférieur, qui a sujet de se réjouir des grâces qu'il a reçues par le ministère de ses Supérieurs.

Ne se glorifie, &c. c'est-à-dire, en rapporte toute la gloire au Seigneur, & non pas à soi-même ni aux hommes, puisque c'est Dieu seul qui en est l'auteur. Il dit ceci pour réprimer la vaine gloire des docteurs de Corinthe, & pour redresser le faux zèle de ceux qui se glorifioient de les avoir pour maîtres, & qui mettoient toute leur confiance dans la conduite des hommes, au lieu de la mettre en Dieu.

S E N S S P I R I T U E L.

¶. 1. jusqu'au 4. **P**AUL Apôtre de J. C. par la vocation & la volonté de Dieu, & Sothène son frère, &c.

Le Saint Apôtre, qui connoissoit le besoin qu'avoient les Corinthiens d'entrer dans des sentimens d'humilité, tâche dès le commencement de cette Epître, de leur inspirer cette vertu par son exemple, & de leur apprendre que l'homme n'ayant rien que de la pure libéralité de Dieu, on n'a aucun sujet de s'élever ou de se glorifier de ses dons.

Il déclare donc que sa vocation à l'Apostolat est toute gratuite, & que c'est la volonté souveraine de Dieu qui l'a attiré à lui, lors même qu'il ne s'appliquoit qu'à persécuter l'Eglise. J. C. qui n'a appelé pour Apôtres, que ceux qu'il a voulu lui-même : *Vocavit ad se quos voluit ipse*, n'appelle encore dans son

Mar. 3.
13.

Eglise que ceux qu'il lui plaît d'appeler. Nul ne doit s'ingérer de soi-même, ni entrer dans aucun ministère, s'il n'y est conduit par l'Esprit de Dieu, pour le remplir selon les règles saintes qu'il a prescrites. Ne permettez donc pas, mon Dieu, que nous courions sans être envoyés, que nous parlions sans vous avoir écouté ; & que nous travaillions à d'autres choses qu'à celles qui regardent précisément notre saint ministère.

S. Paul donne encore un grand exemple d'humilité, en joi-

gnant à lui à la tête de cette Epître une personne qui lui étoit beaucoup inférieure. Ce grand Apôtre qui avoit été choisi & instruit d'une manière toute extraordinaire, quoique rempli de l'Esprit de Dieu, prend néanmoins un témoin des vérités qu'il écrit, & il appelle ce témoin son frère. Il avoit appris ce qu'il nous a enseigné, Que J. C. même ne rougit point d'appeler ses frères ceux qu'il a sanctifiés; & que pour être le Libérateur des hommes, il s'est rendu en tout semblable à ses frères. Plût à Dieu que tous les Supérieurs fussent animés de ce même esprit d'humilité, & qu'ils traitassent ceux qu'ils conduisent comme leurs frères, & qu'ils se fissent honneur d'être non-seulement, comme dit le Sage, parmi eux comme l'un d'entre eux; mais encore, selon l'Evangile & l'exemple de J. C. de se regarder comme leurs serviteurs.

Hebr. 11.
16. 17.
Matth.
25. 40.
45.

Matth.
20. 26.
27.
Luc. 22.
26.

L'Apôtre voulant exciter de plus en plus les fidèles de Corinthe à l'amour de l'humilité, les fait ressouvenir des grâces dont Dieu les a prévenus; & leur représente, qu'ayant été dans le désordre & la corruption, ils ont été lavés, ils ont été sanctifiés, ils ont été justifiés au nom de notre Seigneur J. C. qu'ainsi ils doivent beaucoup s'humilier dans la vue de leurs dérèglemens passés, puisque ce n'est que par un pur effet de la miséricorde de Dieu qu'ils en ont été délivrés. Il leur représente encore que c'est Dieu qui les a appelés, & qu'étant plongés dans toutes sortes de péchés, ils étoient incapables de faire aucune démarche vers lui. C'est pourquoi il dit aux Ephésiens: *Vous avez été sauvés par la grâce, à cause de votre foi; mais cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu.*

1. Cor.
6. 11.

Ephes. 2.
8.

Comme donc nous ne sommes rien de nous-mêmes, & que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu de Dieu, reconnoissons notre néant en sa présence, & soyons humbles, si nous voulons être élevés, selon la parole de l'Evangile: *Celui qui s'abaisse sera élevé.* Aspirons à cette véritable grandeur, que l'on n'acquiert que par une humilité sincère. Soyons dans les mêmes sentimens où a été notre Sauveur, qui n'a point cherché à se satisfaire lui-même; mais qui étant riche, s'est rendu pauvre pour l'amour de nous, & s'est rabaisé, se rendant obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix.

Luc. 14.
11.

ψ. 4. jusqu'au 10. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions de grâces continuelles, à cause de la grâce de Dieu qui vous a été donnée en J. C. &c.*

L'action de grâces doit être non-seulement la fin, mais aussi le commencement de tous nos discours & de toutes nos œu-

vres. C'est ce que l'Apôtre nous apprend par son exemple & par ses avis: il n'y a presque pas une de ses Epîtres qu'il ne commence, aussitôt après la salutation ordinaire: par des actions de grâces qu'il rend à Dieu pour lui & pour les autres: aussi exhorte-t-il les fidèles à témoigner à Dieu leur reconnaissance dans toutes les actions de la vie. *Quoi que vous fassiez, leur dit-il, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur J. C. rendant grâces par lui à Dieu le Père.*

En effet la reconnaissance & l'action de grâces est un devoir si important, que d'y manquer, c'est ne point reconnoître Dieu pour son Créateur, ni J. C. pour son Rédempteur; & c'est rendre inutile pour soi-même tout ce que Dieu a fait pour le salut des hommes, & se fermer l'entrée à toutes les grâces dont nous avons besoin pour être sauvés; parce que Dieu regardant comme perdu ce qu'il donne à un ingrat, resserre ses libéralités de peur de les perdre.

Que faut-il donc faire pour rendre à Dieu des actions de grâces qui lui soient agréables? Il faut premièrement que la reconnaissance que nous lui témoignons, soit vive, & qu'elle parte d'un cœur qui brûle du désir de faire éclater sa gratitude par les louanges qui lui sont dues.

Nous voyons dans l'Ancien Testament, que dès que Dieu avoit fait quelque faveur extraordinaire à son peuple, il lui en chantoit aussitôt un Cantique de louange. L'Écriture sainte est pleine de ces sortes de Cantiques. Le prophète David, qui avoit si souvent éprouvé les effets de la bonté de Dieu à son égard, ne cesse point aussi de lui donner des marques de sa gratitude. Ainsi il s'écrie dans cet esprit de reconnaissance: *O mon ame, bénissez le Seigneur, & n'oubliez jamais toutes les grâces qu'il vous a faites. Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits? Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur, & je publierai toujours les faveurs dont il m'a comblé. C'est là le langage de tous les Saints, & de ceux qui sont déjà dans le ciel, & de ceux qui sont encore sur la terre, qui se voyant dans l'impuissance de reconnoître les bienfaits de Dieu, disent avec saint Augustin: *Nec quid illi rependam habeo, nisi tantum ut diligam*, après tant de grâces qu'il nous a faites, & après qu'il nous a tant aimés, nous ne pouvons mieux reconnoître ses dons, qu'en lui rendant amour pour amour.*

En effet, qui pourroit assez reconnoître le prix & l'excellence des grâces que nous avons reçues par les mérites de J. C. la rémission de nos péchés; la liberté qui nous a affranchi de la ser-

virtude du démon ; la qualité d'enfant de Dieu , qui nous donne droit à l'héritage céleste , & tous les moyens qu'il nous procure pour y parvenir.

Le second moyen de rendre à Dieu des actions de grâces qui lui soient agréables, c'est non-seulement de le remercier des biens temporels ou spirituels que nous recevons continuellement de lui, mais aussi des afflictions qu'il nous envoie. C'est par ce sentiment de reconnoissance pour les afflictions, que les vrais Chrétiens se distinguent des Payens & des Juifs, qui ne reconnoissent point d'autres avantages dont ils soient redevables, que la prospérité & l'abondance des commodités de la vie de J. C. ayant voulu abattre l'orgueil de l'homme par son humiliation & ses souffrances, nous a appris par son exemple, qu'il n'y avoit point de moyen plus assuré d'entrer dans la gloire, que la voie de l'humiliation & des souffrances. Aussi les vrais fidelles en font-ils le principal sujet de leur consolation & de leur gloire, à l'imitation de l'Apôtre, qui se glorifioit, *non-seulement dans l'espérance de la gloire, mais encore dans l'affliction.* Et pour faire voir Rom. 5. 3. qu'on ne doit pas être surpris d'entendre dire qu'on met sa gloire à souffrir la faim & la soif, les affronts, les prisons & les tortures : le même Apôtre nous enseigne que ces maux sont des Hebr. 12. 2. Cor. 4. Ps. 33. 1. biens dont Dieu honore ceux qu'il aime, & qui leur produisent un bonheur inconcevable. Disons donc avec le Prophète roi, *Je bénirai le Seigneur en tout temps, non-seulement dans le temps de la prospérité, mais aussi dans celui de l'adversité.*

Enfin le moyen le plus excellent de rendre agréables à Dieu les actions de grâces que nous lui faisons, c'est de le remercier, non-seulement pour les dons spirituels & pour les grâces qu'il nous fait, mais aussi de celles qu'il fait à nos frères. C'est ce que notre saint Apôtre nous enseigne dans ses autres Epîtres ; comme dans celle-ci, où il assure, *Qu'il rend à Dieu de continuelles actions de grâces pour les Corinthiens, de toutes les richesses dont ils avoient été comblés, non pas des richesses temporelles, mais des spirituelles dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science.* Tous les fidelles ne faisant qu'un corps, dont J. C. est le chef, chaque fidelle doit prendre part au bien de ses frères, & croire avoir reçu ce que Dieu lui a donné. Dieu distribue dans son Eglise ses dons à qui il lui plaît, afin que ceux qui les ont reçus les communiquent aux autres. Ainsi on reçoit dans les autres ce qu'on ne reçoit pas en soi-même ; & il est souvent plus sûr de les recevoir dans eux, qu'en soi-même, pourvu qu'on sache profiter de ce qu'ils ont reçu.

Remercions donc notre souverain Maître, des dons qu'il fait à son Eglise pour l'édification des fidelles, du don de la parole & de la science dont il remplit les Pasteurs, & ceux qui ont la conduite des ames. Réjouissons-nous avec les Anges de la conversion des pécheurs ; & faisons festin avec le père de famille, de ce que notre frère, qui étoit perdu, s'est retrouvé.

ψ. 10. jusqu'au 18. *Or je vous conjure, mes frères, par le nom de J. C. notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes, &c.*

Lorsque saint Paul par la prédication de l'Évangile, eut établi la foi de J. C. à Corinthe, & que par des soins infatigables il y eut fait un grand nombre de fidelles ; l'homme ennemi toujours appliqué à semer l'ivroie parmi le bon grain, trouva moyen de troubler cette Eglise naissante, en jetant la discorde parmi ces nouveaux Chrétiens, qui se partagèrent en plusieurs sectes. L'occasion en vint de l'attachement qu'ils avoient pour leurs Docteurs, & de la préférence qu'ils faisoient des uns aux autres. Car, comme dit S. Chrysostôme, ce n'étoit point la diversité de leurs opinions qui avoit fait naître la diversité de leurs sectes. C'étoit la diversité de leurs affections & les différentes attaches qu'ils avoient pour leurs Maîtres, & ils n'étoient point partagés sur le sujet de la foi. Cependant cette rupture alloit à la destruction de cette Eglise, si le saint Apôtre n'avoit prévenu ce malheur.

Pour y remédier, il les conjure par le nom de J. C. notre Seigneur, d'observer trois choses qui sont nécessaires pour retrancher toutes sortes de divisions & de schismes ; la première, c'est d'avoir tous un même langage ; la seconde, c'est d'être unis ensemble dans un même esprit ; la troisième, c'est de l'être dans un même esprit de charité. Ce sont-là les dispositions qu'il demande pour entretenir cette union parfaite dont il parle.

Il faut donc en premier lieu user des mêmes façons de parler pour exprimer les matières de la Religion, sur-tout dans les choses qui regardent la foi. Parce que la diversité des expressions cause souvent la diversité des sentimens, ou au moins de vaines disputes qui ne tendent à rien qu'à défunir les esprits : Et ç'a été pour maintenir cette uniformité qu'il a fallu établir des symboles & des professions publiques, qui servent de règles aux fidelles dans l'Eglise pour entretenir l'unité.

Que si la différence des termes & des paroles peut produire de la division dans l'Eglise, à plus forte raison la diversité des pensées & des sentimens peut-elle causer ce mauvais effet. Ne

voit-on pas tous les jours les troubles que caufent parmi les fidelles cette diverfité dans les chofes mêmes où la foi n'eft point intéreffée ? Si cet attachement à leurs préjugés les fait féparer de la fociété de l'Eglife , ils deviennent fchifmatiques , & par leur défunion perdent tout le fruit de leurs bonnes œuvres : *Il eft clair* , dit faint Auguftin , *qu'il ne leur fert de rien de garder la virginité , d'avoir la continence , de donner des aumônes ; toutes ces chofes qui ont leur mérite dans l'Eglife , leur font inutiles , parce qu'ils rompent l'unité & déchirent la robe de la charité.* Mais il n'eft que trop ordinaire que le fchifme dégènère en héréfie ; car dès qu'on s'eft féparé du corps de l'Eglife , on ne garde plus de mefure. *Il n'y a point de fchifme* , dit faint Jérôme , *qui ne fe forge quelque héréfie , pour faire croire que c'eft avec raifon qu'on s'eft féparé de l'Eglife.* C'eft pour cela même que faint Auguftin reproche aux Donatiftes : *Qu'en perfévérant mal à propos dans le crime du fchifme , ils en avoient fait une héréfie.*

*Auguft.
traç. 13.
in Joan.*

*Hieron.
in c. 3.
Tit.*

*Auguft.
cp. 164.*

Il eft donc très-dangereux dans l'Eglife d'avoir des fentimens différens les uns des autres , de peur de tomber du fchifme dans un auffi grand malheur qu'eft l'héréfie. Il faut néanmoins bien diftinguer le fchifme où la foi eft engagée d'avec les fchifmes qui ne la regardent en rien , comme quand on a vu quelquefois dans une même Eglife deux Evêques choifis , fans qu'on pût diicerner lequel des deux étoit bien ordonné. Car alors l'efprit de diffenfion ne s'y trouvant pas , ce n'eft pas un vrai fchifme qui défuniffe les cœurs , quoique cela foit toujours bien dangereux.

Ainfi l'on voit avec combien de raifon l'Apôtre demande des fidelles qu'ils ayent les mêmes fentimens de cœur & d'affections pour conferver l'union fi néceffaire entre eux. Cet accord heureux eft le lien de la paix qui maintient l'unité que le Saint-Efprit forme dans le corps myftique de l'Eglife , & il faut travailler avec un grand foïn pour empêcher qu'elle ne fe rompe. Car comme Dieu a mis dans tout le corps naturel un tel ordre que tous les membres confpirent à s'entr'aider mutuellement les uns les autres , afin qu'il n'y ait point de fchifme ni de divifions qui les défuniffent. Il en eft de même du corps de l'Eglife , & de la fociété des fidelles ; lorsque quelques membres s'en féparent par une rupture qui rompt l'unité & viole la charité , ils périffent infailliblement. Pendant qu'un tout demeure bien uni & bien entier , il fe confève ; mais dès qu'il fe divife en plufieurs parties , ces parties divifées ne peuvent pas fe conferver. C'eft là ce que produit dans l'Eglife le fchifme qui fépare les fidelles les

*Ephes. 4.
3.*

uns des autres par les dissensions qui désunissent leurs esprits & leurs cœurs.

C'étoit l'état où se trouvoient les Corinthiens, qui au lieu de considérer leurs maîtres comme les ambassadeurs de J. C. envoyés de sa part pour leur porter sa parole, ils s'attachoient à leurs personnes par un scandale qui alloit perdre leur Eglise. Heureux le ministre de J. C. qui travaille avec désintéressement, & une grande pureté de conscience pour attacher à J. C. ceux qu'il conduit, en sorte qu'ils rapportent à Dieu tout le bien qu'ils reçoivent de lui par le ministère de leurs conducteurs; malheureux au contraire ceux qui souffrent que les fidèles s'attachent à eux à cause des bonnes qualités qu'ils ont reçues de Dieu, sans les porter à Dieu même dont ils usurpent la gloire qu'il ne cède à personne. Plut à Dieu que cette conduite malheureuse en fut demeurée au siècle de S. Paul, & qu'elle ne fut point venue jusqu'au nôtre, où elle est peut-être devenue si commune, qu'elle ne cause plus de scandale.

ψ. 18. jusqu'à la fin. *Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire, pour nous, elle est la vertu & la puissance de Dieu, &c.*

Le péché de notre premier père a fait dans le cœur de l'homme de si profondes plaies, qu'il a fallu pour les guérir des remèdes tout-à-fait extraordinaires. *Il est venu, dit S. Augustin, dans le monde un grand Médecin, parce qu'il y avoit un grand malade à guérir.* En effet, les moyens que Dieu a employés pour cela, sont si surprenans & si opposés au raisonnement humain, que selon les maximes de la sagesse des hommes, ils doivent passer pour extravagans. Lorsque J. C. rendit la vue à l'aveugle-né, il couvrit ses yeux de boue pour guérir son aveuglement, & fit ce qui ne sembloit propre qu'à l'augmenter davantage, & ce qui même auroit pu le rendre aveugle, s'il avoit vu clair auparavant: Ainsi il a guéri le monde par la croix comme il employa alors la boue pour guérir cet aveugle: c'est-à-dire, qu'il a guéri le monde par une voie, qui non-seulement ne pouvoit ôter le scandale, mais qui n'étoit capable que de l'augmenter.

L'homme par sa désobéissance avoit affecté de se rendre indépendant de Dieu-même, & de se conduire par sa propre volonté; le meilleur moyen de guérir son orgueil, est de s'anéantir lui-même & de renoncer à ses propres lumières, en se soumettant aveuglément aux ordres de son Créateur, J. C. par une bonté inconcevable, pour faire entrer l'homme dans l'anéan-

tissement de lui-même, s'est lui-même anéanti & a pris la forme d'un esclave, en se rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix, pour nous donner l'exemple que nous devons suivre en retournant à Dieu : Y a-t-il rien qui semble plus contraire aux sentimens de la prudence humaine & à la nature corrompue que cette conduite ? C'est néanmoins l'usage de la plus haute sagesse.

Considérons maintenant quelles sont les instructions & les ordres qu'il a donnés à ses Disciples : Il veut qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils portent leur croix comme lui, & qu'ils le suivent ; qu'ils se croient heureux d'être pauvres, méprisés, affligés, haïs, & persécutés : D'un autre côté il donne sa malédiction aux riches, & à ceux qui jouissent des commodités de la vie, & qui sont loués & estimés dans le monde. La raison de l'homme ne se révolte-t-elle pas contre une telle doctrine ? C'est-là cependant la doctrine que J. C. a voulu être prêchée par-tout le monde, & il ne reconnoît pour ses disciples que ceux qui la recevront, la goûteront & l'aimeront.

Mais enfin quels sont les hommes qu'il a choisis pour faire agréer à tout le monde des sentimens contre lesquels les hommes sont naturellement si prévenus ? Sont-ce des Philosophes, des Orateurs, des gens puissans & considérables par leur naissance, ou par leurs autres qualités excellentes ? Non sans doute ; mais il a choisi pour une si haute entreprise des gens sans lettres, grossiers & ignorans, & ces personnes ignorantes ont fait taire les Philosophes & les Orateurs : ces gens pauvres & méprisés se sont soumis les Rois & les Grands de la terre. Si donc la conduite de Dieu dans la réparation du genre humain a paru, & paroît encore une folie aux incrédules, reconnoissons avec S. Paul la puissance souveraine & absolue de J. C. qui peut tout par lui seul, sans que les hommes y contribuent rien d'eux-mêmes. Que si les moins sages selon le monde, ont confondu les sages ; & si les plus foibles, selon le monde, ont confondu les puissans, n'est-il pas clair que c'étoit la force de la croix qui faisoit tout en eux, & non la force de l'homme ?

On vit tout-d'un-coup, dit saint Jean Chrysostôme, des pécheurs, des faiseurs de tentes, des publicains, des gens sans étude & sans lettres, sortir d'un coin du monde, paroître à la face des Philosophes & des Orateurs les plus fameux ; & malgré mille périls & mille contradictions, malgré tout le pouvoir des Rois & des Princes, malgré la révolte & la persécution des peuples, fermer la bouche à ces faux sages, rendre leur science ridicule, la faire mépriser des hommes,

& la faire bannir de toute la terre, nonobstant tous les efforts de la coutume qui la soutenoit, de l'antiquité qui l'autorisoit, de la nature qui la favorisoit, du démon qui n'omettoit rien de sa force & de ses violences pour la faire subsister, & lui donner l'avantage sur la vérité de l'Évangile. C'est la vertu & la puissance de Dieu qui faisoit ces prodiges & ces merveilles qui étoient entièrement contre la nature; c'étoit pour convaincre de folie la sagesse de ce monde, que Dieu a choisi des moyens tout opposés à la prudence de ces faux sages pour sauver les hommes. Car qui est celui des Philosophes & de ceux qui s'abandonnent au raisonnement; qui est le savant d'entre les Juifs qui ait aidé des hommes pour leur salut, ou qui leur ait fait connoître la vérité? Tout cet ouvrage s'est fait sans eux; ils n'y ont eu aucune part, des pécheurs ont tout fait.

Il semble que Dieu ait voulu attirer les hommes à lui par la vue des créatures, dont la beauté devoit faire admirer celui qui les avoit faites; mais comme le monde n'a pas voulu reconnoître Dieu dans les ouvrages de sa sagesse, il lui a plu de le sauver par la folie de la croix. Ainsi les sages du monde, dit saint Jean Chrysostôme, ne tirent aucun avantage de leur sagesse pour recevoir la prédication de l'Évangile, comme les simples ne trouvent aucun obstacle dans leur ignorance qui les empêche de s'y soumettre. Bien loin de cela, ce que je vas dire, continue ce saint Docteur, peut paroître un paradoxe, il semble que les personnes qui sont moins éclairées ont plus de dispositions pour embrasser la foi que les savans. Un berger & un paysan la recevra bien plutôt, parce qu'il bannit tous les raisonnemens, & qu'il soumet humblement son esprit à Dieu. La sagesse du siècle & la science n'est plus maintenant la voie que Dieu veut qu'on prenne pour aller à lui; nous avons une autre manière de la connoître bien plus haute & plus relevée, qui est le don de la foi dont la simplicité est devenue si nécessaire.

Que les Juifs ne demandent donc plus de miracles pour croire; on ne leur peut présenter pour les inviter à croire, qu'un objet d'horreur & de scandale, qui est J. C. crucifié: Que les sages du monde pour être persuadés ne demandent plus des discours étudiés & de savans raisonnemens; on ne peut non plus leur parler que de la croix qui leur paroît une folie, comme elle paroïssoit aux Juifs une foiblesse. Cependant lorsque ceux qui ne cherchent que les miracles & la sagesse, trouvent le contraire de ce qu'ils vouloient, & qu'ils ne laissent pas néanmoins d'être persuadés par des choses si opposées à ce qu'ils avoient attendu, ne doivent-ils pas reconnoître qu'il y a une vertu

infinie, & une force toute-puissante cachée dans ce qu'on leur annonce; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse est plus fort que la force de tous les hommes?

Que si la prédication des Apôtres, parmi de si grands obstacles, a pu vaincre les oppositions insurmontables que les infidèles & les Juifs avoient contre eux, que dirons-nous de l'insensibilité de la plupart des Chrétiens, qui dans l'abondance des lumières dont ils sont éclairés, écoutent cette divine parole sans se laisser persuader pour se porter à la pratique des commandemens de Dieu? N'est-il pas vrai qu'ils seront traités incomparablement plus rigoureusement que les habitans de Sodome & Gomorrhe? & qu'ils n'auront point d'excuse ni de prétexte qui puissent les défendre d'être condamnés aux supplices éternels au jugement dernier?

CHAPITRE II.

S. Paul n'emploie ni l'éloquence ni la sagesse humaine. Il prêche, néanmoins la sagesse, mais celle de Dieu, cachée au monde & révélée par l'Esprit de Dieu. Il n'y a que ceux qui sont éclairés par cet Esprit qui puissent comprendre cette sagesse divine.

1. **E**T ego, cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiae, annuntians vobis testimonium Christi.

1. **P**OUR moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Évangile * de J. C., je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence ^{Suprà 9;} & d'une sagesse _{17.} humaine.

2. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, & hunc crucifixum.

2. Car je n'ai point fait profession de savoir * autre chose parmi vous, que J. C., & J. C. crucifié *.

3. Et ego in infirmitate, & timore, & tremore multo fui apud vos:

3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de ^{AR. 18.} foiblesse *, de crainte & de _{1.} tremblement.

4. & sermo meus, & prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiae verbis, sed in osten-

4. Je n'ai point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de ^{2. Petr. 1. 16.}

ψ. 1. *lettir.* le témoignage. = ψ. 2. *expl.* de prêcher. = *Ibid.* C'est là le fondement de notre Religion. = ψ. 3. *autr.* d'abaissement.

l'Esprit * & de la puissance de Dieu ;

5. afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

6. Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits *, non la sagesse de ce monde, ni des Princes de ce monde qui se détruisent * :

7. Mais nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère*, cette sagesse cachée qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles pour notre gloire * :

8. que nul des Princes de ce monde n'a connue ; (puisque s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire *),

Isai. 64. 9. & de laquelle il est écrit : Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment :

10. mais pour nous, Dieu nous l'a révélé par son Esprit : parce que l'Esprit pénètre tout, & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu *.

11. Car qui des hommes connoît ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu *.

‡. 4. *autr.* & de la puissance de Dieu, ont été mes preuves démonstratives. = ‡. 6. *expl.* ou à tous les Chrétiens, qui sont dits parfaits par rapport aux Payens & aux Juifs, ainsi que l'expliquent les Pères Grecs, ou aux spirituels d'entre les Chrétiens. = *Ibid. expl.* des démons & de tous ceux qui leur servent d'instrument. = ‡. 7. *expl.* ou simplement le mystère de l'Incarnation prêché à tous, ou ce qu'il y a de plus secret & de plus relevé dans ce mystère, ce qui n'est connu que des parfaits. = *Ibid. utr. secret : utr.* nous prêchons... en secret, c'est-à-dire, aux seuls spirituels. = ‡. 8. *expl.* celui par qui la gloire nous étoit préparée. = ‡. 10. *utr.* les profondeurs de Dieu. = ‡. 11. *i. e.* que celui à qui l'esprit de Dieu l'a révélé.

sione spiritus & virtutis :

5. ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos : sapientiam verò non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur :

7. sed loquimur Dei sapientiam in mysterio : quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram :

8. quam nemo principum hujus sæculi cognovit : si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.

9. Sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum :

10. nobis autem revelavit Deus per spiritum suum : Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

11. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est ? ita & quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.

12. Nos autem non spiritum hujus mundi accipimus, sed spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quæ à Deo donata sunt nobis ;

13. quæ & loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritûs, spiritualibus spiritualia comparantes.

14. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritûs Dei : stultitia enim est illi, & non potest intelligere : quia spiritualiter examinatur.

15. Spiritualis autem judicat omnia : & ipse à nemine judicatur.

16. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum ? Nos autem sensum Christi habemus.

12. Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits :

13. & nous les annonçons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine *, mais avec ceux que l'Esprit enseigne, traitant spirituellement les choses spirituelles.

14. Or l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paroissent une folie, & il ne les peut comprendre ; parce que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger.

15. Mais l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne.

16. Car qui connoît l'Esprit du Seigneur *, & qui peut l'instruire & le conseiller ? Mais pour nous *, nous avons l'Esprit de J. C.

* 13. i. e. composé selon les règles de l'éloquence. = * 16. autr. pour instruire & le conseiller. = Ibid. expl. nous connoissons ses sentimens & les pensées.

Supr. 1.
17. 2. 1.
4.
2. Patr.
1. 16.

Supr. 3.
13.
Isai. 40.
13.
Rom. 11.
34.

SENS LITÉRAL.

¶ 1. **P**OUR moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Évangile de J. C. je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine.

Pour moi, &c. c'est-à-dire : la manière dont j'en ai usé envers vous, soit dans mes paroles, soit dans mes actions, lorsque je vous suis venu prêcher l'Évangile, a été fort conforme à ce que je vous viens de dire, touchant la conduite que Dieu a voulu tenir pour appeler ses fidèles à la foi : car comme il ne s'est pas servi pour ce ministère, de la puissance ni de la noblesse des hommes ; mais qu'il y a employé au contraire des personnes destituées, pour la plupart, de science, de pouvoir, & de noblesse ; je me suis ainsi comporté envers

vous, de même que si je n'avois eu aucun de ces avantages. Voyez ch. 1, v. 26. 27. 28.

L'Evangile, &c. Let. Le témoignage. Le manuscrit Alevandrin porte, le mystère de J. C. aussi-bien que la version Syriaque, & S. Ambroise. Voyez ch. 1, v. 6.

¶ 2. *Car je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous, que J. C. & J. C. crucifié,*

Car je n'ai point fait profession, &c. c'est-à-dire, dans mes discours, soit publics, soit particuliers de savoir la lettre de la loi, les traditions Judaïques des Pharisiens, la langue Hébraïque, les Poètes, &c. quoique je n'ignorasse point ces choses; mais j'ai regardé tous ces avantages comme des ordures, au prix de cette haute connoissance de J. C. Voyez Philip. 3. 8.

Que J. C. & J. C. crucifié, c'est-à-dire, non dans l'état de sa gloire, mais dans l'état de son abaissement & de ses douleurs, pour me servir d'exemple & de modèle dans les maux que j'avois à souffrir en vous prêchant l'Evangile; ou J. C. crucifié, qui est une folie aux sages du monde; car il ne fait cette addition, que pour faire voir combien sa manière de prêcher étoit opposée au faste de l'éloquence & de la sagesse humaine; & non pas pour dire qu'il s'est tellement retranché dans la prédication de J. C. crucifié, qu'il n'a parlé aux Corinthiens que de ses croix & de ses souffrances, ce qui seroit manifestement faux, puisqu'il les avoit instruits sur beaucoup d'autres mystères.

¶ 3. *Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de foiblesse, de crainte & de tremblement.*

Et tant que, &c. c'est-à-dire, à cause des périls où je me suis vu. Voyez Act. 18. 12.

¶ 4. *Je n'ai point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de Dieu.*

Je n'ai point employé . . . mais les effets, &c. c'est-à-dire, les miracles, qui étoient des démonstrations évidentes que l'Esprit & la puissance de Dieu agissoit en moi, & qu'il étoit l'auteur de mes paroles & de ma doctrine: *Epistola nostra vos estis, scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi*; Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation, qui est écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant.

1. Cor. 2.
8.

¶ 5. *Afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.*

Afin que, &c. c'est-à-dire, J'en ai usé ainsi, afin qu'on voie clairement que votre foi n'est pas un effet de la sagesse humaine.

ne, mais de la puissance de Dieu, qui vous a convertis par sa grâce, & qui vous a lui-même intérieurement persuadés des vérités de son Evangile; au lieu que si je m'étois servi de l'éloquence en vous prêchant, on auroit pu attribuer votre foi à la force de l'éloquence & de la sagesse humaine.

ÿ. 6. *Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits, non la sagesse de ce monde, ni des Princes de ce monde qui se détruisent.*

Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits, c'est-à-dire, aux véritables Chrétiens, (comme Matth. 5. 48. & ailleurs,) qui sont les seuls qui peuvent juger sagement de la vraie sagesse.

Non la sagesse de ce monde, qui consiste dans la science des choses naturelles; ce qui comprend toutes les parties de la Physique: Ubi conquistor hujus sæculi?

Ni des Princes de ce monde: cette sagesse consiste dans la politique, qui comprend la connoissance de la jurisprudence, & de l'histoire, & généralement de tout ce qui concerne la vie civile & économique.

Qui se détruisent; c'est-à-dire, qui périssent avec le temps, aussi bien que tous leurs royaumes, quelques précautions qu'ils puissent apporter pour leur conservation; ce qu'il ajoute pour faire voir la foiblesse & la fausseté de cette sagesse & de cette politique des Princes: Dominus reprobat consilia principum: Consilium Psal. 32. autem Domini in æternum manet: au prix de la sagesse de l'Evan- 10. 115 gile qui nous appelle à la vie éternelle.

ÿ. 7. *Mais nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère; cette sagesse cachée, qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles pour notre gloire.*

Mais nous prêchons; c'est-à-dire, Encore que la doctrine que je vous propose ne soit pas fondée sur les principes de la sagesse humaine, les vrais Chrétiens ne laissent pas néanmoins de reconnoître qu'elle est pleine d'une sagesse toute divine & céleste; comme s'il disoit: Ce que nous prêchons est plein de sagesse, selon le jugement des parfaits.

La sagesse de Dieu; c'est-à-dire, une doctrine toute céleste; dont Dieu même est l'auteur, & qui est un abrégé de sa sagesse; c'est la doctrine de l'Evangile, & sur-tout celle du mystère de la Rédemption & de J. C. crucifié.

Renfermé dans son mystère. Let. En mystère; c'est-à-dire: Nous prêchons en secret aux seuls spirituels, ou bien: Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans le mystère de l'Incarnation de J. C. qui est incompréhensible à l'esprit humain.

Cette sagesse *cachée*, qu'il avoit *prédestinée*, &c. c'est-à-dire, qu'il avoit résolu de toute éternité de révéler à ses fidèles au temps du Messie.

Pour notre gloire; c'est-à-dire, pour nous conduire à la gloire à laquelle on ne peut parvenir que par la foi de l'Évangile. *Autr.* Ce qui est à notre gloire; c'est-à-dire, ce qui relève infiniment la gloire de notre ministère; puisque Dieu lui-même nous a préféré aux Patriarches & aux Prophètes à qui J. C. n'avoit révélé ces mystères qu'obscurément.

¶ 8. *Que nul des Princes de ce monde n'a connue, puisque s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire.*

Que nul; c'est-à-dire, laquelle sagesse est si sublime & si élevée, que nul *des Princes de ce monde*, c'est-à-dire, de ceux qui sont véritablement du monde, & qui vivent de son esprit; car il ne prétend pas exclure de la connoissance de cette sagesse tous les Princes, ni tous les Rois. Ces Princes dont il parle, sont Pilate, Hérode, les Césars, & les souverains Pontifes des Juifs; & tous les autres qui se sont opposés ensuite à l'établissement de la Religion chrétienne.

N'a connue; puisque s'ils l'eussent connue, c'est-à-dire, s'ils eussent bien connu la sublimité & l'excellence de la doctrine de l'Évangile;

Ils n'eussent; c'est-à-dire: Il n'y a point d'apparence qu'ils l'eussent *jamais crucifié*; soit en procurant sa mort, comme les Princes des Prêtres, Anne & Caïphe; soit en l'y condamnant, comme a fait Pilate; soit en y consentant, comme Hérode; soit en persécutant ses disciples, & tâchant d'abolir sa mémoire & sa Religion, comme ont fait tous les Rois & les Princes qui ont persécuté l'Église après sa mort, & qui ont été les successeurs & les imitateurs de ceux qui ont crucifié *le Seigneur*, c'est-à-dire, J. C. qui est l'auteur de cette doctrine. L'Apôtre veut dire qu'il n'est pas possible que s'ils eussent bien connu l'excellence de cette doctrine, ils eussent jugé que celui qui en étoit l'auteur, fût digne de mort, & d'une mort si honteuse & si cruelle.

De la gloire; c'est-à-dire, qui étant vrai Dieu, & plein de majesté & de gloire. Il ajoute ce mot, pour faire voir plus clairement l'indignité avec laquelle les Princes de ce monde ont traité J. C. en le crucifiant, comme s'il disoit: Ils n'auraient pas fait souffrir le plus honteux de tous les supplices à celui qui étoit le souverain Roi de gloire, quoiqu'il fasse avouer que cette ignorance de la doctrine de l'Évangile n'étoit pas excusable

dans les Princes qui ont crucifié J. C. parce qu'elle provenoit de malice & d'envie à l'égard des Juifs, & à l'égard des autres, elles procédoient de l'attache qu'ils avoient aux choses de la terre, qui leur empêchoit d'ouvrir les yeux à la lumière, qui leur étoit offerte.

ÿ. 9. *Et de laquelle il est écrit : Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.*

Et de laquelle il est écrit : Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, &c. Cette manière de s'exprimer ne signifie autre chose, au sens de l'Apôtre, sinon que l'homme, considéré selon ses forces & ses facultés naturelles, ne peut nullement comprendre ce que c'est que la doctrine de l'Evangile.

Ce que Dieu a préparé, &c. c'est-à-dire, cette sagesse contenue dans la doctrine de l'Evangile, que Dieu a prédestinée & préparée avant tous les siècles pour la gloire de ses fidelles, verset 7.

ÿ. 10. *Mais pour nous, Dieu nous l'a révélé par son Esprit ; parce que l'Esprit pénètre tout, & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu.*

Mais pour nous, qui sommes ses Apôtres, Dieu nous l'a révélé ; c'est-à-dire, a fait connoître ce qu'il avoit préparé à ses fidelles, à savoir cette sagesse de l'Evangile qu'il a cachée à tous les Princes & à tous les sages du monde.

Par son Esprit, sans lequel l'homme ne peut rien connoître de cette sagesse, à cause de ses ténèbres & de son ignorance naturelle.

Parce que l'Esprit ; c'est-à-dire, le Saint-Esprit vrai Dieu comme le Père & le Fils pénètre tout par sa connoissance qui est infinie.

Et même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu ; c'est-à-dire, les secrets de Dieu les plus impénétrables, & les plus élevés au-dessus de la raison ; ce qui prouve manifestement la divinité du Saint-Esprit.

ÿ. 11. *Car qui des hommes connoît ce qui est en l'homme, sinon l'Esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu.*

Car. Il rend raison de ce qu'il vient de dire, que Dieu a révélé la sagesse de l'Evangile aux Apôtres par son Esprit, & il prouve qu'ils ne la pouvoient connoître que par cet Esprit.

Qui des hommes connoît. Autrement, qui connoît, comme porte le M anuscrit Alexandrin, ce qui est en l'homme, c'est-à-dire,

qui connoît sa pensée , & ses desseins ? Autrement. *Car, &c.* Il rend raison de ce que les Princes & les savans du monde n'ont pu atteindre à la connoissance de la sagesse de l'Évangile , verset 8 , & 9.

Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu, &c. Il ne faut donc pas s'étonner que les sages du monde qui en étoient destitués , n'ayent point pénétré dans le secret & dans le conseil de Dieu.

ψ. 12. *Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde , mais l'esprit de Dieu, afin que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits.*

Or. Comme on ne peut point connoître les choses de Dieu que par l'Esprit de Dieu , il a été nécessaire que nous autres Apôtres reçussions cet Esprit , & non pas celui du monde , pour parvenir à la connoissance des choses divines que nous connoissons ; sans cet Esprit nous fussions demeurés comme les autres dans une profonde ignorance.

Nous n'avons point reçu l'esprit du monde ; c'est-à-dire , l'esprit par lequel on connoît les choses du monde , qui n'est autre chose que cette fausse sagesse des Princes & des savans du siècle dont il a parlé auparavant , qui est incapable de pénétrer les choses de Dieu ; car il ne parle pas ici de l'esprit du monde dans toute l'étendue de sa signification.

Mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connoissions , &c. c'est-à-dire : pour avoir cette sagesse céleste qui nous fait connoître les biens ineffables que Dieu avoit préparé avant tous les siècles ; & qu'il a commencé de nous donner dès à présent jusqu'à ce qu'il nous en comble pleinement dans le ciel.

ψ. 13. *Et nous les annonçons non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine , mais avec ceux que l'esprit enseigne , traitant spirituellement les choses spirituelles.*

Et nous les annonçons , &c. Le sens : Comme nous n'avons pu parvenir à la connoissance de cette sublime sagesse de l'Évangile que par la lumière du Saint-Esprit que nous avons reçu , & non par celle de l'esprit du monde , ni par les discours de la sagesse humaine , nous ne l'enseignons pas aussi avec l'esprit du monde , ni par des discours remplis de sagesse humaine , mais par l'Esprit de Dieu , & avec des discours inspirés par ce même Esprit. *Traitant spirituellement ; c'est-à-dire , d'une manière qui ne se ressent point du faste de l'esprit humain , mais qui est toute simple , & conforme à l'Esprit de Dieu.*

ψ. 14. *Or l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paroissent une folie , & il ne les peut*

comprendre ; parce que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger.

Or. C'est la confirmation du verset 12. Le sens : Il a été nécessaire que nous reçussions l'Esprit de Dieu pour obtenir la connoissance de ces biens ineffables que Dieu nous a donnés ; parce que l'homme qui n'a que l'esprit du monde , n'est point capable de connoître ces choses qui sont toutes divines & spirituelles , & qu'il n'y a que l'homme rempli de l'Esprit de Dieu qui les puisse comprendre , comme il dit au verset suivant.

L'homme animal , &c. qui n'a point d'autre lumière que celle de la raison naturelle , & qui n'est point éclairé de l'Esprit de Dieu. Voyez Rom. 8 , 5 , 6.

Parce que c'est une lumière spirituelle ; c'est-à-dire , une lumière qui vient de la foi & de la révélation , & non de la raison naturelle. *Spirituellement* , c'est-à-dire , selon les règles & les principes de l'Esprit de Dieu.

✓. 15. *Mais l'homme spirituel juge de tout , & n'est jugé de personne.*

Mais l'homme spirituel , qui est éclairé des lumières de l'Esprit de Dieu. *Juge de tout* ; connoît toutes les vérités sublimes qu'il a plu à Dieu de révéler dans son Evangile , quelque difficiles qu'elles soient à concevoir à la raison humaine.

Et n'est jugé de personne ; c'est-à-dire , il voit ces vérités avec tant de clarté & de certitude , que personne ne sauroit le convaincre du contraire par toutes les raisons de la sagesse humaine.

✓. 16. *Car qui connoît l'Esprit du Seigneur , & qui peut l'instruire & le conseiller ? Mais pour nous , nous avons l'esprit de J. C.*

Car qui connoît , &c. c'est-à-dire , puisque l'homme animal , & qui n'a que l'esprit du monde , n'a aucune connoissance des secrets de Dieu , comment pourroit-il censurer ce que l'Esprit de Dieu a révélé à l'homme spirituel pour le corriger & le redresser ? Et quelle apparence y a-t-il de l'en croire lorsqu'il est assez téméraire de l'entreprendre ?

Mais pour nous. Nous autres Apôtres qui sommes spirituels , nous sommes capables de parler des choses divines , & l'on en doit croire à notre témoignage , sans s'arrêter à toutes les raisons de la sagesse humaine que nos adversaires opposent contre nous , ou contre la doctrine que nous enseignons , étant bien juste d'en croire plutôt , en matière des choses de Dieu , ceux qui sont pleins de son Esprit comme nous , qu'à ceux qui n'ont que l'esprit du monde comme nos adversaires. Il marque tacitement les faux docteurs de Corinthe ses adversaires , qu'il

met au nombre des hommes animaux & destitués de l'Esprit de Dieu.

Nous avons l'esprit de J. C. le Seigneur & vrai Dieu comme son Père. Ce passage prouve manifestement la divinité de J. C. puisque l'Apôtre applique à J. C. ce que le Prophète dit de Dieu même, & ce qu'il a dit de plus sublime & de plus élevé.

S E N S S P I R I T U E L .

§. 1. jusqu'au 7. **P**OUR moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Évangile de J. C. je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine, &c.

Comme la prédication de l'Évangile est l'ouvrage de Dieu seul, elle ne demande ni la sagesse des Philosophes, ni l'éloquence des Orateurs pour se faire agréer & recevoir par les peuples; & aussi a-t-il choisi pour l'annoncer dans le monde des gens ignorans & grossiers, qui ne pouvoient naturellement que rebuter les hommes, bien loin de les persuader: & a voulu qu'ils annonçassent par-tout un Dieu pauvre & crucifié, par un langage pauvre & simple; mais Dieu par l'effet d'une sagesse que le monde ne peut comprendre, a voulu se servir de moyens si contraires en apparence à ses desseins, pour abattre l'orgueil des sages & des puissans du siècle, & les assujettir à l'humilité de la croix; & si c'est anéantir la croix de J. C. que d'user de discours qui se ressentent de l'éloquence & de la sagesse humaine, que dirons-nous de ceux qui emploient les raisonnemens les plus subtils, & les tours d'éloquence les plus recherchés pour persuader aux peuples les vérités de la Religion? Faut-il renoncer à ces avantages en prêchant l'Évangile? Ce n'est pas tout-à-fait ce que S. Paul demande: mais pour entendre ceci, il faut remarquer deux choses avec S. Chrysostôme.

La première est, que l'Apôtre semble avoir affecté de parler plus humblement aux Corinthiens qu'il n'avoit fait aux autres peuples, & de témoigner plus de modération dans ses paroles, afin d'abaïsser par la simplicité de son style la vaine éloquence de leurs autres maîtres, qui les séduisoient par des discours étudiés, remplis de longs raisonnemens, entassés les uns sur les autres.

La seconde, c'est que si les Apôtres n'ont point employé l'éloquence humaine dans la prédication de l'Évangile; s'ils

n'ont point voulu user de ces discours persuasifs & étudiés, & n'ont pas laissé néanmoins de persuader les hommes, & de leur faire embrasser ce qu'ils disoient; c'est qu'ils ont employé les miracles, & qu'ils ont fait céder toute la résistance des infidèles aux effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de Dieu qu'ils leur faisoient voir. En effet, comme dit S. Jean Chrysostôme, comment des hommes pauvres & ignorans, hais, persécutés de tout le monde, qui n'avoient rien de grand, pour se faire aimer, ni pour se faire estimer, auroient-ils pu sans miracles persuader de si étranges choses à des hommes accoutumés aux délices & plongés dans des abymes de désordres? Ne peut-on pas dire que si on les avoit cru sans miracles, ç'auroit été le plus grand de tous les miracles? Il étoit utile alors, ajoute ce Père, que Dieu fit des miracles; il est utile maintenant qu'il n'en fasse plus; comme ç'eût été un mal alors que les Prédicateurs eussent été éloquens, & que ce n'en est plus maintenant un qu'ils le soient.

Voyons maintenant quelles sont les bornes qu'il faut prescrire aux sciences séculières & à l'art de bien parler dans la prédication de la parole de Dieu. On peut supposer d'abord qu'il n'est point nécessaire de les employer, quoiqu'il soit très-utile d'en être instruit. La science nécessaire pour exercer ce saint ministère, c'est une connoissance exacte des Ecritures, & surtout des Evangiles & des Epîtres de S. Paul: l'étude des saints Pères sur les Ecritures, la science des Canons & des règles de l'Eglise sur les matières qui regardent la doctrine & les mœurs. Que si l'on emploie les raisonnemens pris de dehors, & l'érudition des profanes, elle ne doit être qu'accessoire, & ne servir que pour éclaircir davantage la doctrine Evangélique: Pour ce qui est des discours étudiés & composés selon les règles de l'art, si l'on y affecte la politesse du langage plutôt que la solidité des pensées, ils sont toujours suspects, & souvent pernicious.

Les Prédicateurs éloquens doivent craindre de prêcher plutôt pour établir leur réputation, que pour édifier l'Eglise. Il y a toutes les apparences du monde, que les Apôtres, les Evêques & les Prêtres aussi, qui prêchèrent durant les premiers siècles, ne firent que des discours familiers, sans étude, & sans préparation, répandant de la plénitude de leur cœur, ce que le Saint-Esprit leur fournissoit sur le champ.

Saint Grégoire de Nazianze est un des premiers qui employa les beautés de l'éloquence pour enrichir ses sermons.

Saint Jean Chrysofôme s'est rendu célèbre dans l'Orient par son éloquence ; & S. Augustin dans l'Occident ; mais l'un & l'autre ont bien fait voir par le soin qu'ils prenoient de rendre leurs discours utiles à leurs auditeurs ; qu'il y a bien de la différence entre un Prédicateur zélé & un Orateur , entre l'éloquence d'un Pasteur & celle d'un déclamateur.

S. Jean Chrysofôme propose quelquefois d'interrompre son discours pour interroger ses auditeurs , & reconnoître par leurs réponses s'ils ont profité de ce qu'ils viennent d'entendre ; il se résout quelquefois de prêcher toujours la même chose , c'est-à-dire , d'investiver toujours contre le même vice , jusqu'à ce que ses auditeurs s'en fussent corrigés.

S. Augustin faisoit paroître ce même esprit lorsqu'il prenoit en main la sainte Ecriture pour la lire & l'expliquer , estimant que ce qui étoit le plus utile aux auditeurs , devoit être jugé le plus glorieux pour le Prédicateur. Ainsi leurs discours étoient doctes , mais ils étoient pleins de foi & de ferveur ; ils étoient éloquens , mais relevés par la sainteté de leur vie ; & ce n'étoit point la délicatesse du langage & des pensées qu'ils recherchoient , mais une doctrine sainte & fervente proportionnée aux plus foibles. Ce n'étoit donc point tant par la profondeur de leur science ou la force de leurs paroles , que par l'exemple de leurs vertus & l'intégrité de leurs mœurs que ces grands hommes faisoient tant de fruit. Et leur éloquence n'étoit point opposée à la simplicité de l'Evangile ; & à l'humilité de la croix , parce qu'elle leur étoit soumise , & qu'ils ne l'employoient que pour relever la force & la vertu de l'Evangile & de la croix de J. C.

On ne condamne donc point le bon usage qu'on peut faire de ces dons naturels , mais l'abus qu'en font ceux qui emploient tout ce qu'ils ont d'esprit , d'étude & de beau langage pour se faire une vaine réputation dans le monde , & qui abusent même de la sainteté des Ecritures en les altérant pour les faire servir à leur intérêt ou à leur vanité.

August.
l. 4. de
Doctr.
Christi. Mais comme cette matière a été traitée par S. Augustin dans ses livres de la Doctrine chrétienne , nous recueillerons ici quelques-unes des règles qu'il en a données pour éclaircir ce sujet. Il suppose d'abord qu'on peut se servir dans la prédication de l'Evangile de l'art de la Rhétorique : Car cet art , dit ce grand Docteur , pouvant être employé à persuader la vérité & la fausseté , seroit-il juste que le mensonge s'en servant pour combattre la vérité , la vérité ne s'en servit pas pour se défen-

dre contre le mensonge ? Et dit ensuite que ceux qui ont le talent de parler éloquemment , profitent davantage à leurs auditeurs que ceux qui auroient seulement la science nécessaire sans éloquence. Il ajoute que l'éloquence n'a pas manqué aux Auteurs canoniques , mais qu'ils en ont eu une qui leur a été propre , & qui ne seroit pas propre à d'autres. Il avoue néanmoins que la bonne vie du prédicateur donne plus de poids à ses discours que la plus grande éloquence ; mais que ceux qui vivent mal , ne laissent pas d'être utiles à leurs auditeurs ; quand ils prêchent sagement & éloquemment , quoiqu'ils se nuisent à eux-mêmes.

Quand donc S. Paul dit qu'il avoit fait profession de ne savoir que J. C. crucifié , il ne veut marquer que ce que l'on doit prêcher , & non la manière dont on doit prêcher. Il en est de même de ce qu'il appelle *la folie de la prédication* , c'est-à-dire , la prédication d'un Dieu crucifié , qui a l'air & l'apparence d'une pure folie , est le sujet qu'on doit prêcher pour sauver ceux qui croiront ; ainsi cela ne regarde point l'éloquence ni la manière dont on doit prêcher la parole de Dieu.

Aimons-la cette sainte parole de quelque manière qu'elle nous soit proposée ; puisqu'elle n'est pas moins la nourriture de notre ame , lorsqu'elle est présentée d'une manière simple & sans les ornemens de l'éloquence , que quand elle en est revêtue ; mais aimons-la dans un esprit d'humilité & avec des sentimens qui nous fassent embrasser avec amour la croix du Sauveur.

¶ 7. jusqu'à la fin. *Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère , cette sagesse cachée qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles , &c.*

Le mystère de l'Incarnation , & les moyens que Dieu a pris pour sauver les hommes sont si surprenans & si élevés au-dessus de la portée de l'esprit humain , que l'Apôtre a grand sujet de s'écrier avec étonnement , en admirant la sagesse de la conduite de Dieu : *O profondeur des trésors de la sagesse & de la science de Dieu ! que ses jugemens sont impénétrables & ses voies incompréhensibles !* Rom. 11.

Il est vrai que Dieu dès le commencement du monde a donné assez de marques de sa grandeur & de sa puissance pour se faire reconnoître. Toutes les créatures qui sont des ouvrages de sa providence , sont des crayons de sa beauté , des témoignages de sa bonté & des bouches qui publient sa magnificence ; ce sont autant de prédicateurs qui donnent à l'homme moyen de connoître Dieu. *Toutes les choses qui sont sur la terre ou dans le ciel ,*

dit S. Augustin, ne cessent de m'exhorter, Seigneur, à vous aimer.

- Rom.* 1. C'est ce qui a rendu les payens *inexcusables*, puisque Dieu les
20. ayant instruits par la beauté des créatures qu'il avoit rendues
comme un livre ouvert que tout le monde peut lire; au lieu de
se servir de ce grand objet pour monter à lui, ils ont été si
ingrats, que de rendre à de viles créatures l'honneur qui est
dû au Créateur. Mais quelque connoissance que Dieu ait donné
au monde de ses divines perfections par des témoignages sensu-
Isai. 45. bles, il est toujours vrai de dire avec le Prophète: *Tu es Deus*
15. *verè absconditus*; Vous êtes vraiment le Dieu caché. Les plus
sages & les plus savans d'entre les Philosophes du paganisme se
sont aveuglés eux-mêmes par leurs propres connoissances, parce
qu'en se flattant de ce qu'ils pensoient savoir, ils ne savoient
1. *Cor.* 8. encore rien en la manière qu'on le doit savoir; & sont devenus
2. *Rom.* 1. foux en s'attribuant le nom de sages.

22. Dieu s'est fait connoître aux Juifs plus particulièrement qu'à
toutes les autres nations, & par une bonté toute particulière
pour eux, il leur a donné une loi & des préceptes qui leur ont
découvert la volonté de Dieu, & ce qu'ils devoient faire pour
l'accomplir. On peut dire néanmoins que Dieu à leur égard étoit
un Dieu caché, & que sa sagesse étoit pour eux un mystère
qu'ils n'ont point pénétré; parce qu'étant tout charnels ils
n'ont pas pu reconnoître que J. C. qui venoit dans le monde
pour les sauver étoit Dieu, en le voyant dans un état d'abaisse-
ment & d'humiliation, ils avoient eu l'honneur d'être appelés
ensans de Dieu, d'avoir appris à le servir par un culte particu-
lier, d'avoir reçu de sa part par une insigne faveur des prom-
esses solennelles & une alliance étroite, & d'être enfin le
peuple choisi & la race bénie dont le Fils de Dieu vouloit naître
selon la chair; & cependant ils n'ont point reçu l'effet de ces
promesses, & ne sont point entrés dans cette sainte alliance qui
2. *Cor.* 3. promettoit le salut; parce que demeurant toujours incrédules,
14. le voile mystique qui couvroit le visage de Moïse, a demeuré
toujours sur leur cœur, & les a empêché de connoître les mystè-
res renfermés dans l'ancien Testament, quoique ce voile ait été
levé par l'accomplissement de toutes les figures de l'ancienne loi
dans l'avènement du Sauveur.

Ce qui a donné occasion aux Juifs de demeurer dans leur
aveuglement, c'est que quand le Verbe Incarné a paru dans le
monde, il a tellement mêlé les grandeurs aux abaissemens dans
tous ses mystères & dans toute la suite de sa vie, que ni les
démons, ni les hommes incrédules n'ont pu découvrir s'il étoit

véritablement Fils de Dieu. La force de ses discours & de ses miracles le faisoit paroître plus qu'humain ; mais la bassesse apparente de sa naissance, la pauvreté de ses parens, l'état bas & humble dans lequel il vivoit avec ses disciples, sa manière d'agir commune & populaire le faisoient méconnoître, & faisoient oublier tout ce qui pouvoit d'ailleurs le relever au dessus du commun des hommes.

Les Juifs qui étoient informés de la venue du Messie, & qui l'attendoient avec empressement, ne croyoient point qu'il dût être tout ensemble mortel & immortel, riche & pauvre, homme méprisé du monde, & Dieu tout-puissant ; parce que la loi ne promettoit de lui que des choses grandes & magnifiques ; & il ne se trouve presque aucune prophétie où la bassesse de ce Dieu qui se devoit anéantir ne soit couverte & voilée par des discours magnifiques de sa grandeur : c'est ce qui les a trompés, leur orgueil les rendant incapables de recevoir un Messie qui n'avoit rien en apparence que de bas & de méprisable.

Mais ne peut-on pas dire que la Sageffe incarnée est encore cachée aux chrétiens, quoiqu'ils ayent le bonheur de posséder les vérités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres ? Je ne parle pas seulement des hommes sensuels qui vivent d'une vie animale & charnelle, & qui prennent pour folie les desseins de la plus haute sageffe ; je ne parle pas non plus de ceux qui vivant selon les règles d'une philosophie toute payenne jugent humainement & selon la raison, des vérités & des règles de la Religion chrétienne : ces sortes de gens sont bien éloignés de comprendre le mystère de la croix de J. C. & d'adorer le Sauveur dans ses abaissemens. Je parle même des fidèles qui reçoivent avec soumission les vérités qui leur sont annoncées ; car quoique l'Évangile soit publié de toutes parts, il ne laisse pas d'être encore un mystère & un secret aux fidèles mêmes, qui n'en reçoivent pas dans cette vie une intelligence pleine & entière. *Nous ne connoissons qu'en partie*, dit S. Paul, *nous ne voyons les choses maintenant que comme dans un miroir, & comme en énigme*, & nous avons grand sujet de nous adresser à Dieu avec le Prophète roi pour le prier d'ôter le voile qui est sur nos yeux pour considérer les merveilles qui sont enfermées dans sa loi, afin de la bien comprendre pour la pratiquer.

Qu'est-ce aussi que la vie d'un bon Chrétien, sinon un mystère caché aux yeux du monde, qui s'accomplit dans l'homme invisible caché dans le cœur par les secrètes opérations de la grâce ? J. C. qui se cache dans toutes les bonnes œuvres de ses mem-

1. Cor.

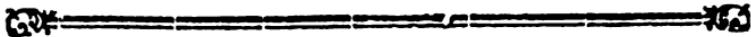
13.

ps. 118.

18.

bres, forme intérieurement ces bonnes œuvres, & les formera toujours par des influences secrètes jusques à la fin du monde.

Grâces à vos miséricordes, ô Père Eternel, de ce que vous nous avez séparés par votre Fils J. C. de la religion arbitraire & des superstitions des payens qui ne vous connoissoient point. Grâces à vous, mon Sauveur J. C. qui nous avez découvert par la lumière intérieure de votre Esprit les secrets de la Sagesse éternelle cachés & voilés aux Juifs qui n'avoient que l'extérieur de la religion; Grâces à vous, Esprit saint, qui nous éclairez & nous enseignez toutes les vérités nécessaires au salut, & nous maintenez dans la véritable & divine Religion, où l'on adore Dieu en esprit & en vérité; faites-nous, mon Dieu, du nombre de ces simples & de ces petits à qui vous avez révélé vos mystères, que vous avez cachés aux sages & aux prudens.



CHAPITRE III.

Les Corinthiens charnels n'ont pu recevoir des instructions spirituelles.

Les Ministres plantent, l'accroissement vient de Dieu. J. C. est le fondement de l'édifice : l'ouvrage sera éprouvé par le feu. Les Chrétiens sont le temple de Dieu. Le vrai sage est fou selon le monde. Tout est à celui qui est à J. C.

1. **A**USSI, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels *, mais comme à des personnes encore charnelles, comme à des enfans en J. C.

2. Je ne vous ai nourris que de lait *, & non de viandes solides; parce que vous n'en étiez pas alors capables; & à présent même vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels.

3. Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies & des disputes *, n'est-il pas visible que vous êtes char-

1. **E**T ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tamquam parvulis in Christo,

2. lac vobis potum dedi, non escam: nondum enim poteratis: sed nec nunc quidem potestis: adhuc enim carnales estis.

3. Cùm enim sit inter vos zelus, & contentio: nonne carnales estis, &

* 1. i. e. de matières sublimes & relevées. = 2. i. e. des premiers élémens de la foi. = 3. Grec. & des divisions.

secundùm hominèm ambulatis ?

4. Cùm enim quis dicat: Ego quidem sum Pauli; alius autem: Ego Apolloni: nonne homines estis; Quid igitur est Apolloni? quid verò Paulus?

5. Ministri ejus, cui credidistis, & unicuique sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi, Apolloni rigavit: sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat: sed qui incrementum dat, Deus.

8. Qui autem plantat, & qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundùm suam laborem.

9. Dei enim sumus adiutores; Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundùm gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui: alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo superædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

12. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argen-

nels, & que votre conduite est bien humaine*?

4. Et puisque l'un dit: Je suis à Paul; & l'autre: Je suis à Apollon; n'êtes-vous pas encore charnels? Qu'est donc Paul, & qu'est Apollon?

5. Ce sont des ministres de celui en qui* vous avez cru, & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

6. C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

7. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose: mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.

8. Et celui qui plante, & celui qui arrose ne sont qu'une même chose*, mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail.

9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.

10. Pour moi, selon la grâce que Dieu m'a donnée*, j'ai jeté le fondement comme fait un sage architecte; un autre bâtit dessus: mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.

11. Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est J. C.

12. Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de

* 3. *lectr.* que vous marchez selon l'homme. = * 5. *Græc.* par qui. = * 8. *i. e.* ministres & instrumens de Dieu. = * 10. L'Apôtre attribue à la grâce tout le bien qu'il fait.

Pf. 61.
12.
Matth.
16. 27.
Rom. 2.
6.
Gal. 6.5

13. l'ouvrage de chacun paroitra *enfin*, & le jour du Seigneur * fera voir quel il est; parce qu'il sera découvert par le feu, & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.

14. Que si l'ouvrage * de quelqu'un demeure *sans être brûlé*, il en recevra la récompense.

15. Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte: il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.

16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous;

17. Si quelqu'un profane * le temple de Dieu, Dieu le perdra.
Isr. 6. Car le temple de Dieu est saint, & *1. Cor.* c'est vous qui êtes ce temple.

18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous: pense être sage selon le monde *, qu'il devienne fou pour devenir sage.

19. Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon *Job. 6.* qu'il est écrit: Je surprendrai les sages par leur fausse prudence *.

20. Et ailleurs: le Seigneur pénètre les pensées des sages, & il en connoît la vanité.
Psal. 93.

21. Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes *.

22. Car tout est à vous *, soit

tum, lapides pretiosos; ligna, foenum, stipulam,
13. uniuscujusque opus manifestum erit: Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur: & uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

14. Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.

15. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit: sic tamen quasi per ignem.

16. Nescitis quia templum Dei estis, & Spiritus Dei habitat in vobis?

17. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18. Nemo se seducat: si quis videtur inter vos sapiens esse in hoc sæculo, stultus fiat ut sit sapiens.

19. Sapientia enim hujus mundi, stultitia est apud Deum. Scriptum est enim; Comprehendam sapientes in astutia eorum.

20. Et iterum: Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.

21. Nemo itaque gloriatur in hominibus.

22. Omnia enim vestra

* 13. i. e. le jour du jugement. = * 14. *Grec.* & l'édifice. = * 17. *lett.* corrompt, viole. *expl.* par une mauvaise doctrine. = * 18. *lett.* en ce siècle. = * 19. *expl.* Dieu se sert de l'adresse même des sages pour les faire tomber dans le piège. = * 21. i. e. d'avoir un tel maître. = * 22. i. e. tout doit servir à votre salut.

sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mundus, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura : omnia enim vestra sunt : Paul, soit Apollon, soit Cephas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures, tout est à vous.

23. vos autem Christi ; Christus autem Dei. 23. Et vous, vous êtes à J. C., & J. C. est à Dieu.

SENS LITTÉRAL.

Ÿ. 1. *A* USSI, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles, comme à des enfans en J. C.

Aussi, mes frères ; c'est-à-dire, Comme l'homme animal & charnel n'est point capable de comprendre les vérités plus relevées & plus solides, & que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger ; je n'ai pu vous parler ; non que l'impuissance de parler se trouvât dans l'Apôtre, mais parce que l'impuissance de le comprendre se rencontroit dans la plupart des Corinthiens : ce qui faisoit que l'Apôtre ne pouvoit leur parler, c'est-à-dire, ne le jugeoit pas à propos.

Comme à des hommes spirituels, à qui on déclare les mystères les plus profonds, & les vérités les plus sublimes de la Religion, parce qu'ils sont capables de les comprendre.

Mais comme à des personnes encore charnelles, à qui on ne doit déclarer que les vérités & les mystères précisément nécessaires pour leur salut, parce que leur cœur n'est pas encore assez purifié des affections terrestres pour apercevoir la sublimité & l'excellence des mystères & des vérités chrétiennes : Matth. 5. 8.

Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.

Comme à des enfans en J. C. c'est-à-dire, des novices dans la foi & dans la connoissance de la Religion chrétienne, & qui n'étiez pas encore parvenus à l'état de la perfection qu'il faut avoir pour comprendre les hautes vérités du Christianisme, étant encore à l'égard de ces vérités, ce que sont les enfans à l'égard de la nourriture solide, qu'ils ne peuvent digérer ni convertir en leur propre substance, Voyez Ephes. 4. 13. Hebr. 5. 13. 14.

Ÿ. 2. *Je ne vous ai nourris que de lait, & non pas de viandes solides ; parce que vous n'en étiez pas alors capables : & à présent même vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels,*

Je ne vous ai nourris que de lait, c'est-à-dire, instruits que des vérités les plus aisées à comprendre, comme sont les premiers rudimens du Christianisme, contenus dans les articles du Symbole.

En non pas de viandes solides, c'est-à-dire, de la connoissance des mystères les plus relevés, comme de l'explication des figures de l'ancien Testament, dans lesquelles ces mystères étoient cachés.

Parce que vous n'en étiez pas alors capables; comme s'il disoit: Ce qui m'a empêché de le faire, n'est pas que je ne l'eusse pu, & que je ne l'eusse bien voulu; mais c'est parce que vous n'en étiez point capables. Ce n'est donc pas par aucun défaut de science, ni de considération, & d'amour pour votre Eglise que j'en ai usé de la sorte, comme vous le pourriez penser; mais au contraire c'est un effet de la connoissance que j'ai de votre état, & un témoignage de l'amour que j'ai pour vous, qui fait que je me proportionne, & me conforme à votre capacité; dans les vérités que j'ai à vous dire, prenant garde de ne vous découvrir que celles qui vous peuvent édifier, & de vous taire celles qui pourroient, à cause de votre incapacité, vous être préjudiciables. L'Apôtre prévient l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens, comme s'ils lui eussent dit: Puisque d'une part vous êtes si éclairé, & puisque d'ailleurs les personnes spirituelles sont capables de comprendre les vérités élevées de la Religion, pourquoi nous avez-vous prêché l'Evangile d'une manière si simple? Et pourquoi ne nous avez-vous point découvert tous ces mystères que vous savez?

Et à présent même vous ne l'êtes pas encore; c'est-à-dire, vous devriez être capables d'instruire les autres, après tant d'instructions que vous avez reçues: *Cùm deberetis magistri esse*. Comment donc vous aurois-je prêché les vérités sublimes de la Religion dès le commencement de votre conversion; puisqu'après tant de temps que vous êtes convertis, vous n'êtes pas encore capables de les comprendre.

Parce que vous êtes encore charnels, c'est-à-dire, Vous n'êtes pas encore bien purifiés des affections humaines & charnelles, comme de la gloire, de la jalousie, &c.

¶ 3. *Car puisqu'il il y a parmi vous des jalousies & des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, & que votre conduite est bien humaine?*

Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies, &c. qui sont au nombre des œuvres de la chair. Voyez Galat. 5. 20. parce

qu'elles procèdent de la nature corrompue , & non de l'Esprit de Dieu.

Et que votre conduite est bien humaine ; c'est-à-dire , que vous agissez selon le mouvement de la nature corrompue , & non pas selon Dieu , qui condamne ces actions. Let. Vous marchez selon l'homme.

¶ 4. *Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul , & qu'est Apollon ?*

Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon. Le sens est : Puisque vous faites des partis différens dans l'Eglise , & que vous vous emportez de jalousie les uns contre les autres , pour soutenir chacun le chef de son parti ; n'êtes-vous pas encore charnels , &c. pour vous attacher ainsi à leurs personnes ? Et si vous ne devez pas vous attacher à eux , combien moins le devez-vous faire à l'égard des autres qui ne sont pas comparables à eux ? Car c'est ce que l'Apôtre leur veut faire comprendre par ces paroles :

¶ 5. *Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru , & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.*

Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru ; c'est-à-dire : Ne leur rendez donc pas , en vous attachant à eux , comme vous faites , la déférence qui est due à Dieu ; comme s'il disoit : S'ils sont les ministres de Dieu , souvenez-vous aussi que vous êtes du nombre des fidelles ; & qu'ainsi il n'y a pas une si grande différence de vous à eux , pour leur rendre des déférences si grandes. Autr. Grec. Sinon des ministres par qui vous avez cru ; c'est-à-dire , dont Dieu s'est servi pour vous convertir à la foi ; de sorte que bien loin que vous deviez vous attacher à leurs personnes , c'est à eux à se considérer comme vos serviteurs , & à rapporter à votre salut tout leur ministère : Omnia enim vestra sunt , &c.

1. Cor.
3. 23.

Et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur , ou que le Seigneur lui a donné ; soit à l'égard de la vocation au ministère , qui est toute de Dieu ; soit à l'égard des dons , & des grâces nécessaires pour en faire les différentes fonctions ; on en doit donc rendre toute la gloire à Dieu , & non pas aux hommes.

¶ 6. *C'est moi qui ai planté , c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.*

C'est moi qui ai planté , en vous prêchant le premier la foi de J. C. & plantant ainsi , par manière de dire la semence de sa parole dans vos cœurs.

C'est Apollon qui a arrosé, en continuant de vous prêcher les mêmes choses que je vous avois déjà prêchées, vous les expliquant d'une manière proportionnée à votre capacité ; & ajoutant encore des instructions & des pratiques propres à vous confirmer, & à vous faire avancer dans la foi que je vous avois prêchée.

Mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement ; c'est-à-dire, qui a rendu notre travail efficace, & qui a fait par sa grâce que vous avez profité de ma prédication, en vous convertissant ; & de celle d'Apollon, en vous avançant dans la foi : de sorte que toute la gloire en est due à Dieu ; puisque sans sa grâce tous nos soins demeureroient inutiles, & toutes nos paroles sans fruit, comme il le dit dans la suite.

ψ. 7. *Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose : mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.*

Ainsi celui qui plante n'est rien, &c. c'est-à-dire, de lui-même, & ne doit être regardé que comme un simple instrument dont Dieu se sert pour opérer ce qu'il lui plaît dans les fidèles : tant s'en faut que les fidèles le doivent regarder comme l'auteur de leur conversion, de leur avancement, ou de leur salut, & qu'ils doivent s'attacher à sa personne, de même que si leur salut en dépendoit.

Mais tout vient de Dieu, &c. qui opère tout en tous, tant dans les ministres, en rendant leur prédication efficace, que dans les fidèles, en leur inspirant l'obéissance & la docilité : de sorte que toute la gloire lui est due, & non aux hommes. Voyez 1. Cor. 12. 5. 6. Coloss. 3. 11.

ψ. 8. *Et celui qui plante & celui qui arrose ne sont qu'une même chose ; mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail.*

Et celui qui plante, & celui qui arrose ; c'est-à-dire, tous les ministres, soit supérieurs, comme les Apôtres, soit inférieurs, comme les disciples, & les autres qui leur sont soumis ; ne sont qu'une même chose, n'ont tous qu'un même but & qu'un même intérêt, qui est celui de votre salut, & de la gloire de Dieu : & ainsi ils ne doivent pas se diviser les uns d'avec les autres, & vous ne devez pas fomenter cette division, en vous attachant aux uns plutôt qu'aux autres. *Autr.* N'ont tous que la même qualité de ministres, & de serviteurs de Dieu dans l'ouvrage de votre salut. Vous ne devez donc pas mépriser les uns & estimer les autres ; mais vous devez relever également en tous la qualité de ministres, & ne vous attacher qu'à Dieu seul.

Mais chacun ; c'est-à-dire, Dieu traitera tous les ministres

dans son jugement, sans distinction de personne, & sans avoir égard à la dignité, ni aux avantages extérieurs des uns ni des autres; mais seulement à la fidélité qu'ils auront eue dans leur ministère. Ils ne doivent donc pas se glorifier d'aucun avantage extérieur de dignité, d'éloquence, de sagesse, &c. puisque toutes ces choses en elles-mêmes ne sont rien devant Dieu. Ainsi ils ne vous doivent donner aucun sujet de faire des partis dans l'Eglise pour soutenir leur honneur & leurs intérêts particuliers.

Recevra sa récompense particulière selon son travail, & non selon ses qualités extérieures, ou selon le degré de son ministère: car quoiqu'il y ait de la différence dans les degrés & dans les fonctions de ces ministères, Dieu n'aura nul égard à cette différence, lorsqu'il voudra récompenser ses ministres; il ne considérera que la fidélité de leur travail. Tel est à présent dans le degré le plus bas, qui égalera, ou surpassera dans la récompense les ministres les plus élevés en dignité. Ayez donc de l'estime pour tous les vrais ministres; & que les qualités, ou les degrés les plus éminens des uns, ne vous fassent pas mépriser les autres qui leur sont inférieurs, puisqu'ils les surpasseront peut-être en récompense par la fidélité de leur travail au jugement de Dieu.

¶ 9. *Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; & vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit.*

Car nous sommes; c'est comme s'il disoit: Nous ne sommes que de simples ouvriers qui travaillons tous à un même ouvrage, qui est celui de votre salut; & sous un même maître, qui est Dieu.

Les coopérateurs; c'est-à-dire, travaillans ensemble, ou les uns avec les autres à l'ouvrage de Dieu, ou compagnons de travail dans l'ouvrage de Dieu: c'est pour montrer qu'ils doivent être tous considérés également chacun dans le degré de son ministère, & qu'on ne les doit regarder que comme des ministres, & non comme des maîtres souverains, pour s'attacher à eux, & s'en rendre dépendans par un esprit servile.

Et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive par notre ministère, pour y semer sa parole, & y faire croître ensuite les vertus chrétiennes, pour être enfin le lieu de ses délices. Voy. *Isaïe 60. 21. & 61. 3.*

Et l'édifice que Dieu bâtit par notre ministère, en vous faisant avancer de vertu en vertu par notre prédication & par notre exemple, jusqu'à ce que vous soyez parvenus à la perfection, & que vous soyez en état qu'il puisse faire sa demeure éternel-

Hebr. 3. 6. lément en vous : *Quæ domus sumus nos.* Le dessein de l'Apôtre dans ces deux métaphores du champ & de l'édifice , est de montrer tacitement , que les Pasteurs ne se doivent pas élever avec orgueil au-dessus des fidelles , ni les fidelles s'abaisser , comme des esclaves , au-dessous des Pasteurs , pour s'attacher aveuglément à leurs personnes , & aux intérêts de leur parti , parce que comme le champ n'est point pour les Laboureurs qui le cultivent , mais pour le maître du champ qui les emploie à le cultiver ; ni la maison pour les Maçons qui la bâtissent , mais seulement pour celui qui la fait bâtir : ainsi l'Eglise n'est point pour les Pasteurs qui la conduisent , mais pour Dieu seul , qui emploie les Pasteurs à la conduire , ne les considérant que par rapport à l'utilité de son Eglise : de même que le maître d'un champ ou d'une maison ne considère ses ouvriers , qu'à cause de son champ & de sa maison.

ψ. 10. Pour moi , selon la grâce que Dieu m'a donnée , j'ai jeté le fondement comme fait un sage Architecte ; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.

Pour moi : après avoir comparé les fidelles à un édifice , il y compare aussi la doctrine qu'on leur enseigne.

Selon la grâce , &c. selon la mesure de la grâce que Dieu m'a donnée , & non par ma propre vertu : ou , selon la charge d'Apôtre , à laquelle Dieu m'a appelé par sa grâce.

J'ai jeté le fondement : j'ai prêché & établi parmi vous la foi de l'Evangile , qui est le fondement inébranlable , sur lequel doit être appuyée la doctrine de tous ceux qui vous viennent prêcher après moi.

Comme fait un sage Architecte. Ainsi nous ne sommes à l'égard de la doctrine , que de simples ouvriers , & les coopérateurs de Dieu , non plus qu'à l'égard de vos personnes , quoique nos degrés soient différens.

Un autre , c'est-à-dire , les autres Docteurs qui sont venus après moi , & qui sont à mon égard ce que sont les Maçons à l'égard de l'Architecte : bâtit dessus ce fondement , en vous confirmant de plus en plus dans la foi que je vous ai prêchée , en vous expliquant plus au long les vérités que je vous ai enseignées , en y faisant des réflexions , pour vous porter à la pratique des vertus chrétiennes , & à la réformation de vos mœurs.

Mais que chacun , chaque Docteur , ou chaque Prédicateur en son particulier , prenne garde ; car cette fonction est très-périlleuse , & c'est une chose terrible que de s'en mal acquitter.

Comment il bâtit sur ce fondement ; c'est-à-dire , si la doctrine qu'il prêche est tellement appuyée sur la foi de l'Évangile , que non-seulement elle n'y soit point contraire directement ; mais qu'elle y soit tellement conforme , qu'elle n'y soit point mêlée de pensées humaines , de questions curieuses , de manières & de discours profanes , & éloignés de la simplicité chrétienne.

Ψ. 11. *Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé , qui est J. C.*

Car , &c. Je dis que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement ; parce que le fondement de cet édifice spirituel étant déjà posé , il doit demeurer invariable ; & il n'est pas permis d'en mettre un autre que celui qui est déjà mis ; c'est-à-dire : On ne peut point vous enseigner une autre foi , que celle que je vous ai déjà enseignée , quoiqu'on puisse vous en instruire plus amplement , & vous l'expliquer plus clairement.

Qui est J. C. c'est-à-dire , l'Évangile de J. C. qui renferme l'histoire de sa vie , les vérités & les mystères qu'il nous a révélés , ses préceptes , & ses promesses.

Ψ. 12. *Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or , d'argent , de pierres précieuses , de bois , de foin , de paille.*

Que si l'on élève sur ce fondement un édifice ; c'est-à-dire , si l'on prêche une doctrine pure , solide , divine , & précieuse , conforme à ce fondement de l'Évangile que je vous ai prêché ; pour être la règle de toute la doctrine qu'on vous doit enseigner.

D'or , c'est-à-dire , la doctrine des mystères les plus sublimes.

D'argent , c'est-à-dire , des mystères dont la connaissance est commune à tous les Chrétiens , comme les articles du Symbole.

De pierres précieuses , c'est-à-dire , des vertus & des préceptes de la morale chrétienne.

De bois , de foin & de paille ; c'est-à-dire , un discours très-catholique , mais trop étudié , & trop plein de fleurs de l'éloquence , ou une doctrine mêlée de pensées humaines , curieuses & profanes , &c. quoique d'ailleurs elles ne contiennent rien qui soit directement contraire à l'Évangile , ne laisse pas néanmoins de rendre au relâchement.

L'or , s'emploie dans la prédication ; l'argent , dans le catéchisme : les pierres précieuses , dans l'exhortation , qui sont les trois degrés de la bonne doctrine : le bois , le foin & la paille , marquent les trois degrés de la mauvaise.

ψ. 13. *L'ouvrage de chacun paroîtra enfin , & le jour du Seigneur fera voir quel il est ; parce qu'il sera découvert par le feu , & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.*

L'ouvrage de chacun ; c'est-à-dire , la doctrine que chacun aura enseignée , & la manière avec laquelle il l'aura enseignée , paroîtra devant tout le monde , au lieu qu'à présent il ne paroît que devant peu de personnes , qui bien souvent sont incapables d'en porter un jugement sain & droit.

Et le jour du Seigneur fera voir quel il est ; c'est-à-dire , il viendra un jour & un temps auquel vous verrez clairement ce que vous ne sauriez apercevoir à présent.

Parce qu'il sera découvert aux hommes par le feu , c'est-à-dire , par l'embrasement universel , qui sera le signe & la marque publique & solennelle de ce grand jour. Autr. Par le jugement de l'Eglise universelle inspirée du Saint-Esprit , qui par sa lumière lui fait discerner la bonne & la mauvaise doctrine , & par son ardeur lui fait condamner & foudroyer d'anathème celle qui est contraire à la vérité. Voyez Isaïe 4 , 4 , & 66 , 16. C'est pour figurer cela , que le Saint-Esprit a été donné à l'Eglise en forme de feu.

Et le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun , en brûlant les uns , & en épargnant les autres.

ψ. 14. *Que si l'ouvrage de quelqu'un demeure sans être brûlé il en recevra la récompense.*

Que si l'ouvrage de quelqu'un , c'est-à-dire , l'auteur aura enseigné après moi , & qui ne se fera point écarté de la vérité de la foi de l'Évangile , demeure sans être brûlé : car il prend ici l'ouvrage par métonymie pour l'auteur de l'ouvrage : de même qu'on dit ; Punir le péché , pour punir le pécheur.

Il en recevra la récompense éternelle. Il en sera honoré de toute l'Eglise , qui rendra témoignage à la vérité de sa doctrine , & à la fidélité de son ministère ; ce qui sera pour lui un préjugé de l'honneur qu'il recevra de Dieu , selon la promesse de J. C. Voyez Matth. 16 , 19.

ψ. 15. *Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé , il en souffrira la perte ; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé ; mais comme en passant par le feu.*

Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé ; c'est-à-dire , Celui qui sera brûlé à cause de son ouvrage , de sa doctrine , & de sa prédication qu'il aura mêlée de discours & de pensées inutiles , affectées , incertaines , &c. encore qu'il n'ait rien enseigné de contraire à la foi , il en souffrira la perte : parce qu'il

sera privé de la récompense qu'il en auroit dû attendre, s'il avoit prêché une doctrine solide, & exempte de tout ce mélange.

Il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, parce qu'il ne s'est point écarté de la vraie foi, mais comme en passant par le feu, pour être purifié des péchés & des imperfections qu'il a commises en prêchant l'Évangile avec ce mélange. Il y a apparence que cette épreuve se doit faire, au moins quelque moment avant la résurrection : car autrement il s'ensuivroit que tous les corps mêmes des élus ne seroient pas impassibles après la résurrection.

ψ. 16. *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous.*

Ne savez-vous pas. Il reprend la fuite de ces paroles du verset 9. *Vous êtes l'édifice de Dieu*, qu'il avoit comme interrompu, par une digression assez approchante de son sujet. Le sens : Quand je dis que vous êtes l'édifice de Dieu, je ne dis rien que vous ne sachiez vous-même, Et ne savez-vous pas que vous n'êtes pas seulement l'édifice où il demeure, mais que vous en êtes même le temple, où il veut être adoré ? ne souffrez donc pas que d'autres que lui s'emparent de ce temple, & vous attachent à eux, en demandant de vous l'honneur que vous ne devez qu'à Dieu seul.

Que vous êtes le temple de Dieu ; c'est-à-dire, que vous êtes son temple d'une manière bien plus auguste & plus glorieuse que ne sont les temples matériels ; puisqu'il n'est pas seulement en vous par sa présence adorable, comme dans les temples matériels ; mais que son esprit y est par sa grâce, par son amour, & par une union très-étroite avec vous.

Et que l'esprit de Dieu habite en vous, c'est-à-dire, le Saint-Esprit qui procède du Père & du Fils. Ne donnez donc pas aux hommes dans votre cœur la place qui n'est due qu'à Dieu seul : ne vous attachez point à eux, quelque qualité & quelque dignité qu'ils possèdent dans l'Eglise.

ψ. 17. *Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, & c'est vous qui êtes ce temple.*

Si quelqu'un profane le temple de Dieu, non-seulement par une doctrine corrompue, mais en se procurant dans le temple l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, comme font vos faux docteurs, lorsqu'ils se rendent chefs de parti, & qu'ils tâchent de vous attacher à eux préférablement à tous vos Pasteurs, & à Dieu même.

Dieu le perdra, s'il ne vient à résipiscence, & s'il ne fait une sérieuse pénitence d'un si horrible sacrilège.

Car le temple de Dieu est saint ; à cause que la sainteté même y habite ; & ainsi il doit être traité saintement & non pas être profané , comme le profanent vos docteurs en vos personnes.

Et c'est vous qui êtes ce temple : ainsi tous ceux qui tâchent de vous corrompre , ou par leur fausse doctrine , ou par les divisions & les partis qu'ils sèment parmi vous , sont profanateurs du temple de Dieu , & Dieu les punira comme tels.

ψ. 18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde , qu'il devienne fou pour devenir sage.

Que nul. Il a principalement égard aux faux docteurs de Corinthe , qui étoient les chefs de partis , & qui faisoient profession d'être de grands Philosophes , tâchant par-là de se rendre recommandables aux Corinthiens , & de les détacher de leurs légitimes Pasteurs , & de Dieu par conséquent , pour se les attacher à eux-mêmes.

Ne se trompe soi-même , par trop d'estime de la sagesse humaine.

Si quelqu'un d'entre vous pense à être sage selon le monde ; c'est-à-dire , savant & habile dans les sciences du monde. C'est pour marquer la fausseté & l'inutilité de cette sagesse ; & pour montrer que les sages du monde sont ordinairement pleins de l'estime d'eux-mêmes.

Qu'il devienne fou , en se conformant aux sentimens de l'Evangile , qui sont directement opposés aux sentimens de la sagesse humaine ; & que la sagesse humaine regarde comme une folie. Voyez 1. Cor. 1 , 18 , 21 , & Matth. 16 , 23.

Pour devenir sage , de la vraie sagesse , qui enseigne à bien vivre , & qui prescrit les moyens certains de parvenir à la vie éternelle : car c'est en quoi consiste la vraie sagesse.

ψ. 19. Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu , selon qu'il est écrit : Je surprendrai les sages par leur propre prudence.

Car la sagesse de ce monde , étant , comme elle est , destituée de l'Esprit de Dieu , & opposée aux maximes de l'Evangile qui est la vraie sagesse , n'est qu'une folie devant Dieu.

Autr. La sagesse de ce monde , d'elle-même , sans être rapportée à Dieu , est une folie , est une chose très-méprisable devant Dieu , comme étant inutile pour le salut , & ne servant qu'à enfler l'homme d'orgueil.

Je surprendrai les sages , &c. Dieu leur fait voir dans une infinité de rencontres , combien leur prudence est courte , & combien elle est inutile pour parvenir à l'exécution de leurs

effeins : ce qui montre bien que leur sagesse n'est qu'une folie levant lui. Dieu se sert de leur adresse même pour les faire tomber dans le piège.

¶. 20. *Et ailleurs : Le Seigneur pénètre les pensées des sages , & l'en connoît la vanité.*

Et ailleurs : Le Seigneur pénètre les pensées des sages , &c. Le verset 9 du Pseaume 93 , porte , *des hommes* ; mais saint Paul se sert du mot de *sage* , comme faisant davantage à son sujet , & parce qu'en effet le Psalmiste en cet endroit parle des hommes qui faisoient gloire d'être fort sages.

¶. 21. *Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes :*

Que personne donc. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit depuis le verset 3. Le sens : Puisque tous les ministres les plus saints & les plus fidelles ne sont rien d'eux-mêmes , & qu'ils n'ont tous qu'une même fin , qui est de travailler à votre salut ; & que les autres qui font profession de la sagesse humaine , ne sont de nulle estime devant Dieu.

Ne mette sa gloire dans les hommes ; c'est-à-dire , ne mette sa gloire à les avoir pour maîtres , & pour chefs de parti , s'attachant à eux , & les regardant préférablement aux autres , comme s'ils étoient quelque chose d'eux-mêmes , & comme s'ils étoient les maîtres absolus des consciences , & les auteurs du salut.

¶. 22. *Car tout est à vous , soit Paul , soit Apollon , soit Cephass , soit le monde , soit la vie , soit la mort , soit les choses présentes , soit les futures ; tout est à vous.*

Car tout est à vous ; c'est-à-dire : Tout ce qu'il y a au monde est pour vous , & pour votre salut , tant s'en faut que vous deviez vous rendre esclaves de qui que ce soit , en la manière que vous le faites. Il parle des élus qui sont dans l'Eglise.

Soit Paul , soit Apollon , soit Cephass ; puisqu'ils ne travaillent que pour votre salut , & que Dieu ne les a établis dans leur ministère que pour ce sujet : que si nous qui sommes les Apôtres & les vrais ministres de l'Eglise , ne sommes établis que pour vous , comment les autres peuvent-ils prétendre de vous assujettir & de vous attacher à eux ? L'Apôtre sous le nom de Paul , d'Apollon & de Cephass , comprend à plus forte raison tous les autres ministres inférieurs.

Soit le monde , dont toutes les parties sont pour le service de l'homme , & particulièrement des élus , pour qui Dieu a créé toutes choses , & à qui il a assujetti toutes choses , pour en faire un légitime usage. Voyez Pf. 5 , & Habac. 2. *Autr.* Le monde , que vous avez vaincu , & dont vous devez être les ju-

ges , & que Dieu ne laisse vivre que pour servir à votre sanctification.

Soit la vie , de vos Pasteurs , puisqu'il l'a consacrée toute entière à procurer votre salut. Voyez Philip. 1 , 24 , 2. Petr. 1 , 13. *Quamdiu sum in hoc tabernaculo.*

Soit la mort , de ces mêmes Pasteurs , puisqu'ils la souffrent pour vous confirmer dans la foi , & parce qu'ils vous ont prêché l'Évangile.

Soit les choses présentes ; c'est-à-dire , tout cet ordre extérieur des degrés hiérarchiques , de discipline , de sacremens , & de doctrine qui est à présent dans l'Eglise , jusqu'à la fin des siècles ; puisqu'il n'est établi de Dieu que pour le salut des élus.

Soit les futures ; la gloire éternelle , qui est l'accomplissement & la fin de toutes les choses présentes , & qui n'est que pour les élus.

Tout est à vous ; toutes ces choses sont à vous : car c'est seulement une répétition de ce qu'il a dit au commencement du précédent verset pour confirmer avec plus de force ce qu'il vient de dire.

ψ. 23. *Et vous , vous êtes à J. C. & J. C. est à Dieu.*

Et vous , vous êtes à J. C. comme à votre Seigneur & à votre Rédempteur , à qui vous devez toute obéissance , & non pas aux hommes , pour vous attacher à eux , & pour vous rendre les esclaves de leurs sentimens , ni de leurs intérêts particuliers.

Et J. C. est à Dieu ; c'est-à-dire , dépend de Dieu son Père , selon la nature humaine , & en qualité de médiateur : de sorte qu'en cette qualité il ne prétend pas même vous arrêter à lui seul : tout son dessein n'étant que de vous voir à Dieu son Père , qui est le souverain Chef , & de lui & des fidèles : bien loin que les ministres de l'Eglise doivent prétendre de vous arrêter , & de vous attacher à eux. Voyez Jean 14 , 28 , 1. Cor. 11 , 3 , & 15 , 28.

S E N S S P I R I T U E L .

ψ. 1. jusqu'au 10. **A** *USSI* , mes frères , je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels , mais comme à des personnes encore charnelles , comme à des enfans à J. C. &c.

Quoique les Corinthiens convertis à la foi de J. C. fussent pour la plupart exempts de ces péchés grossiers , auxquels les

idolâtres s'abandonnent , S. Paul ne laisse pas de les appeler charnels , & leur dit qu'il ne peut pas leur parler comme à des personnes spirituelles ; l'Apôtre lui-même nous en découvre la raison en écrivant aux Galates , chap. 5 , où il met parmi les œuvres de la chair non-seulement les péchés déshonnêtes & les autres vices sensibles qui se commettent par les actions extérieures & corporelles ; mais encore ceux qui sont propres à l'esprit , comme sont les inimitiés , les dissensions , les jalousies , les animosités , les querelles , les divisions , & les autres péchés de cette sorte ; parce qu'en effet l'homme devient charnel , lorsque s'attachant à la créature il suit les mouvemens de sa convoitise par quelque passion que ce soit ; c'est ce que nous avons hérité de la défobéissance de notre premier père : car , comme dit saint Grégoire , après saint Augustin , *s'il eût voulu garder les commandemens du Seigneur , il fût devenu tout spirituel , même dans sa chair ; mais en péchant , il est devenu tout charnel , même dans son esprit*. Ainsi les Corinthiens étoient charnels ; parce que l'attachement qu'ils avoient à leurs maîtres & à leurs docteurs , causoit parmi eux des jalousies & des partialités dangereuses.

Cet attachement aux maîtres , qui conduisent les ames , est un piège dont se doivent extrêmement donner de garde toutes les personnes qui font profession de piété. Car comme il se trouve rarement des directeurs si désintéressés qui ne soient bien aises de s'attacher à eux-mêmes préférablement à d'autres la plupart des personnes qu'ils conduisent , il se trouve aussi peu de gens qui ne se lient d'une affection quelquefois forte & tendre à ceux à qui ils se soumettent volontairement dans toute la conduite de leur vie. Ces sortes de liaisons sont d'autant plus trompeuses qu'elles ne semblent fondées que sur la piété même , & qu'elles ne paroissent point avoir d'autre motif que l'avancement dans la vie spirituelle : & cependant elles causent souvent de grands maux dans les assemblées des fidèles , & y jettent le trouble & la division , comme il arriva dans l'Eglise des Corinthiens.

Pour ce qui regarde les directeurs qui entretiennent ces attaches , peuvent-ils faire à J. C. un plus grand outrage que de s'approprier les ames qu'il a achetées d'un si grand prix , eux qui par un adultère spirituel tâchent de s'en faire aimer , & de tenir à leur égard la place de ce divin Epoux , qui ne peut souffrir que ses épouses en aiment d'autres avec lui , ni qu'elles en écoutent d'autres que lui ? ils sont bien éloignés de la disposition où étoit le grand Apôtre à l'égard de ces mêmes fidèles à qui il écrit ici , quand il dit qu'il avoit pour eux un grand

amour qui alloit jusqu'à la jalousie , mais une jalousie toute sainte & toute divine , qui n'avoit pour objet que leur salut & la gloire de Dieu , & qui les avoit fiancés à cet unique Epoux , qui est J. C. pour les lui représenter comme une vierge toute pure.

2. Cor.
11. 2.

N'étoit-ce pas là encore la fidélité sincère & respectueuse que le saint Précurseur de J. C. gardoit dans la conduite de ses disciples , qui se considérant seulement comme *ami de l'Epoux* , prenoit un soin merveilleux de les détacher de sa personne pour les attacher à la suite & au service de son divin maître , il étoit ravi de joie de le relever en se rabaisant : *Il faut* , disoit-il , *qu'il croisse & que je diminue*. Ce sont-là les sentimens où doivent être tous ceux qui sont chargés de la conduite des autres , sur-tout des personnes de l'autre sexe , qui ont ordinairement des affections plus tendres & une soumission plus respectueuse pour leurs Directeurs.

Joan. 3.
29. 30.

Ainsi au lieu de témoigner de la douceur & de la complaisance à l'égard de ces personnes qui leur sont attachées , & qui tâchent de leur plaire , ils doivent , à l'exemple de saint Jean-Baptiste , les détacher peu à peu d'eux-mêmes , & les faire entrer sous la direction de quelques autres , où elles pourront avoir une dévotion plus pure & moins sensuelle.

Pour ce qui regarde ces mêmes personnes qui s'attachent par des liaisons trop étroites à leurs conducteurs , elles commettent en cela une grande infidélité contre Dieu-même , & marquent le peu de respect qu'elles ont pour lui , en préférant à sa souveraine majesté ses ministres , qui ne sont que de foibles instrumens dont il se sert pour les conduire à lui.

S. Augustin compare ceux qui travaillent au salut des ames & qui les instruisent , à la corbeille où se met le grain qu'on sème ; la terre qui reçoit ce grain , n'est-elle pas plus obligée du fruit qu'elle rapporte , à celui qui sème , qu'au panier où est le grain ? Les fidelles , dit S. Paul , sont le champ que Dieu cultive , & l'édifice que Dieu bâtit ; il en est l'architecte ; ceux qu'il emploie dans son Eglise pour élever cet édifice , n'en sont tout au plus que les maçons qui y travaillent.

Comme donc ceux qui travaillent à l'œuvre de Dieu pour la sanctification des ames , ne sont entre ses mains que de simples instrumens dont il se sert selon ses desseins éternels , & qui ne peuvent se rien attribuer de ce qui se fait par leur ministère que le mal qu'ils commettent en cette œuvre sainte : Quelle ingratitude seroit-ce de rendre à un chétif instrument l'honneur & la gloire qui est due au souverain Ouvrier qui fait tout en

toutes choses? Quelle extravagance seroit-ce de donner à la boue dont se servit J. C. pour éclairer l'aveugle-né, les sentimens de reconnoissance qui sont dûs à ce divin Sauveur pour un 6. bienfait si considérable? Joan. 9.

L'Apôtre se considère encore moins que de la boue, lui & les autres ministres de la parole, puisqu'il dit, que *celui qui plante n'est rien, & celui qui arrose n'est rien*; & dit ailleurs, qu'encore qu'il ne fût pas moins que les plus éminens entre les Apôtres, il n'étoit néanmoins rien par lui-même: car, dit-il, *si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien*. En effet, les Docteurs évangéliques ne contribuent en rien par tous leurs soins à la conversion du cœur, & à la sanctification des ames, si Dieu ne donne l'accroissement, c'est-à-dire, s'il ne produit par les attraits de sa grâce les mouvemens intérieurs sans lesquels tout le travail est inutile: *Dites Luc. 17. donc (ce sont les paroles de J. C.) lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est ordonné, nous sommes des serviteurs inutiles.* 10.

Tant que les hommes travaillent sans lui, ils travaillent en vain. C'est donc un grand mal que de prendre parti pour de foibles instrumens, & de *diviser* par ce moyen J. C. à qui tout est dû? Nous voyons que les disciples de S. Jean se divisoient avec les disciples de J. C. & avec le Seigneur lui-même par l'attachement qu'ils avoient pour leur maître. Ils ne comprenoient pas le grand préjudice qu'ils se faisoient à eux-mêmes en se fermant par-là l'entrée à la bienheureuse société avec le Sauveur. On comprend bien que S. Jean ne pouvant donner le salut par lui-même, ses disciples avoient tort de s'attacher à lui préféralement à J. C. Mais que dirons-nous des Apôtres que leur divin Maître blâme de s'attacher à sa personne, lui qui étoit le Messie, le Fils de Dieu, le Sauveur du monde? Il leur déclare qu'il leur est utile qu'il se sépare d'eux, & qu'ils ne recevoient point le Saint-Esprit tant qu'il seroit avec eux. Il est assez surprenant que la séparation de J. C. ait été nécessaire pour recevoir le Saint-Esprit: Oui, sans doute, cette force divine dont il doit être revêtu pour avoir le cœur attaché aux biens éternels, demandoit nécessairement l'exclusion de sa présence visible. Ainsi il se sépare d'eux, & les sépare de la vue de sa chair, pour les rendre plus capables de l'aimer; car, afin qu'ils aimassent J. C. invisible & dans son état divin, il falloit qu'ils fussent privés de sa vue dans son état mortel.

S'il a donc fallu que les Apôtres ayent perdu cet amour sensible & cette attache qu'ils avoient à la personne visible de J. C.

pour recevoir le Saint-Esprit comme il faut ; les personnes qui s'attachent par des affections tendres & toutes humaines à leurs directeurs , & qui recherchent des consolations sensibles dans leurs entretiens plutôt que leur avancement dans la piété ; peuvent-elles avoir quelques excuses pour justifier leur conduite , & se flatter par une dévotion si mal'entendue des grâces de l'Esprit de Dieu ? Qu'elles comprennent donc que cette disposition est un très-grand obstacle à leur salut ; & que pour avancer dans la piété , il faut se dégager de l'amour des créatures , & se tourner entièrement vers J. C. Prions Dieu qu'il rompe toutes nos attaches aux choses de la terre , & même aux choses saintes qui ne nous conduiroient pas à lui ; afin que nous le regardions par la foi , & que nous le servions en esprit & en vérité.

ψ. 10. jusqu'au 16. Pour moi , selon la grâce que Dieu m'a donnée , j'ai posé le fondement comme fait un sage architecte , un autre bâti dessus ; mais que chacun prenne garde comment il bâti sur ce fondement.

Le saint Apôtre ayant dessein de corriger l'abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens , qui étoit de s'attacher à de certains Prédicateurs qui les charmoient par leurs belles paroles & leurs recherches curieuses , fait voir ici par la comparaison de l'or , de l'argent , du foin & de la paille , la différence qui se trouve entre les bons & les mauvais Prédicateurs ; l'épreuve qui se fera de leur manière de prêcher , & ce qu'ils doivent attendre après l'examen qu'on en aura fait au jugement dernier.

Si l'on considère la pureté & la sainteté de la parole de Dieu , on ne peut pas douter que ce ne soit une témérité fort injurieuse à la majesté divine , que de la traiter d'une manière peu respectueuse : puisque la parole de J. C. n'est pas moins précieuse ni moins respectable que son propre corps. Car comme c'est un détestable sacrilège de traiter indignement le corps & le sang de J. C. dans le très-auguste sacrement de l'autel , ce n'en est pas moins un dangereux de profaner la parole de Dieu par les inventions de l'esprit humain , & de l'empoisonner par de mauvaises maximes qui portent souvent la mort dans les ames , au lieu d'y porter la vie.

Il est donc très-important de ne l'annoncer qu'avec une intention fort pure , & dégagée de toute sorte d'intérêts & de vue particulière ; & de ne l'employer que comme un or fort épuré sans aucun mélange qui se puisse altérer. *Les paroles du Seigneur sont , dit David , un argent éprouvé au feu , purifié de tout ce qu'il y a de terrestre , & raffiné jusqu'à sept fois.*

Ne

Ne seroit-ce pas dans un Etat un crime de lèse-majesté ; d'altérer & de falsifier la monnoie telle que le Prince la donne ? Qui peut donc douter que ce ne soit un crime de lèse-majesté divine d'altérer la pureté de la parole de Dieu par les vains ornemens de l'éloquence , & par les productions d'une imagination trompeuse , en ôtant au peuple la nourriture de leurs ames , & leur donnant au lieu de la parole de Dieu , des pensées toutes humaines & routes profanes.

Apprenons donc de l'Apôtre même comment il faut bâtir sur le fondement solide , qui est J. C. avec de l'or , de l'argent , & des pierres précieuses : *Nous ne sommes pas , dit-il , comme plusieurs qui altèrent & qui falsifient la parole de Dieu ; mais nous la prêchons avec une entière sincérité , comme de la part de Dieu , en la présence de Dieu , & dans l'esprit de J. C.* Ce sont-là les règles que se doivent prescrire les Prédicateurs évangéliques qui ne veulent point abuser de leur ministère.

S. Grégoire expliquant ces paroles , dit que comme les adultères ne recherchent nullement dans leurs crimes la fécondité , mais seulement leur satisfaction sensuelle ; de même ceux qui prêchent par la vanité , & dans la vue de la gloire temporelle , commettent , pour le dire ainsi , un adultère spirituel , en ne se servant pas de la grâce de Dieu qu'ils annoncent , pour lui engendrer des enfans ; mais ne pensant qu'à faire une vaine ostentation de leur savoir. Or celui qui n'est porté à prêcher que par un désir de gloire & d'ambition , travaille assurément plus pour son plaisir & son intérêt , que pour la multiplication des fidèles dans l'Eglise.

Gregor:
Moral. l.
16. c. 22^o

Mais , selon le texte Grec , l'Apôtre compare les faux prédicateurs à ceux qui pour faire un gain honteux mêlent de l'eau dans le vin qu'ils vendent , ou quelque liqueur étrangère dans des parfums précieux : c'est ce qui arrive aux hérétiques & aux Prédicateurs lâches & intéressés , qui font servir à leur propre utilité la parole de Dieu , en la corrompant par le mélange impur de leurs inventions & de leurs pensées profanes.

Tout homme dans l'Eglise qui change l'austérité de l'écriture , & la fermeté avec laquelle elle reprend les vices en des paroles de flatterie , & qui pense plutôt à plaire aux hommes qu'à les corriger , corrompt , dit S. Jérôme , la parole de Dieu , & il change le vin en eau ; au lieu que le Fils de Dieu a changé de l'eau en vin. Il la faut donc annoncer , comme a fait S. Paul , avec une entière sincérité , sans y mêler ni les ornemens d'une éloquence affectée , ni les recherches curieuses de l'érudition , ni

Hier. in
1^o. 1. 22^o

l'impureté d'une intention perverse & dépravée, mais avec une pureté qui ne craigne point d'être examinée & regardée comme un cristal luisant aux rayons du soleil, selon la force du terme grec *ἡ ἀλικρίνεια*, *ex sinceritate*, comme de la part de Dieu; c'est-à-dire, comme de simples ambassadeurs, qui n'ajoutent ni ne diminuent rien aux instructions dont ils sont chargés de la part de leurs maîtres; en reconnoissant que c'est de lui, & non pas d'eux, que viennent les vérités qu'ils annoncent; ils les annoncent *en la présence de Dieu*, lorsqu'en toutes leurs paroles ils ne recherchent point les vains applaudissemens des hommes; mais considérant Dieu comme présent devant eux, ils n'ont en vue que sa propre gloire, & jamais la leur.

Or ceux qui n'ignorent pas que tout ce qu'ils disent vient de Dieu, & ne laissent pas de rechercher leur propre gloire, parlent bien en effet *de la part de Dieu*, mais non pas en sa présence; puisque ne se le représentant pas devant les yeux de leur cœur pendant qu'ils parlent, il est vrai de dire qu'ils le considèrent comme s'il étoit absent. Enfin c'est *dans l'Esprit de J. C.* qu'ils publient son Evangile, lorsqu'ils ne s'éloignent jamais de la pureté de sa doctrine, & que sans s'appuyer sur leur propre sagesse, ils considèrent que ce n'est point eux qui parlent, mais

Math.
10. 20.

l'Esprit de Dieu qui parle en eux, selon la promesse de J. C. C'est ainsi, selon S. Paul, que pour travailler utilement à l'édification des ames on doit employer *l'or, l'argent & les pierres précieuses* de l'Écriture sainte, sans y mêler rien d'étranger qui en gâte & en déshonore la pureté. Que diroit-on d'un Architecte à qui on auroit donné les pierres les plus exquises & le marbre le plus poli pour bâtir un palais magnifique, qui entremêleroit dans sa structure du foin, de la paille & du bois? Quelle punition ne mériteroit-il pas pour une telle infidélité? Que ceux donc qui sont si téméraires que d'altérer la parole de Dieu par de vains ornemens, par des ménagemens honteux, & par de bas intérêts, s'attendent d'être frappés des plaies dont Dieu menace ceux qui ajouteront & retrancheront quelque chose dans ses paroles. Voyez Apoc. 22. 18. 19.

ψ. 16. jusqu'au 18. *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous, &c.*

Entre les qualités excellentes que nous recevons dans le Baptême, nous devenons les temples où Dieu veut bien faire sa demeure; car dès-lors que le Saint-Esprit par l'infusion de la grâce & de la charité a pris possession de nos ames, nous entrons en société avec les trois Personnes divines, en sorte que

non-seulement le Père nous regarde comme ses enfans, le Fils comme ses frères, & le Saint-Esprit comme ses intimes amis; mais, comme dit S. Pierre, par notre adoption filiale nous sommes faits participans de la nature divine, & nous sommes associés aux trois Personnes divines, & pour rendre cette alliance qu'elles font avec nous plus ferme, plus inviolable & plus intime, elles veulent habiter en nous, & y établir leur demeure comme dans leur temple & dans leur sanctuaire.

Qui pourroit dignement exprimer cette grâce & cet effet de la bonté de Dieu envers nous, tant elle est inestimable, & surpasse toutes les pensées de nos esprits? Qui pourroit le croire, si J. C. ne nous en assuroit lui-même, lorsque parlant du Saint-Esprit à ses disciples, il leur dit: *Vous le connoîtrez, parce qu'il demeurera avec vous, & qu'il sera dans vous; & plus précisément encore en ces termes: Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, & mon Père l'aimera, & nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure, c'est ce que Dieu avoit promis par ses Prophètes, J'établirai ma demeure au milieu de vous, dit-il, & mon tabernacle sera dans eux; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.* Notre saint Apôtre expliquant ces mêmes paroles dans la seconde Epître aux Corinthiens, il leur dit: *Vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même dans l'Ecriture: J'habiterai en eux, & je m'y promènerai; je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.* Puis donc que Dieu a un si grand désir d'habiter & de se promener en nous, que ne devons-nous point faire pour conserver nos cœurs toujours ornés de bonnes pensées, & nos corps exempts de toute impureté, afin que Dieu se plaise d'y habiter.

Nous voyons que par l'ordonnance de l'Eglise on consacre à Dieu des temples & des autels, dont l'on ne doit approcher qu'avec une sainte frayeur, pour lui rendre par des prières & des sacrifices le culte qui lui est dû; nous devons bien prendre garde que ce qui se fait visiblement dans ces temples ou sur ces autels s'accomplisse invisiblement en nous: car encore que les temples que nous voyons composés de pierre & de bois, soient saints, nos corps néanmoins & nos cœurs sont des temples infiniment de plus grand prix devant Dieu, puisqu'il se les a lui-même consacrés & sanctifiés par l'onction de son Esprit saint.

Considérons donc à quel degré d'éminence & de perfection nous sommes élevés par la grâce du christianisme: car dès-lors que nous nous sommes voués & consacrés à Dieu, il nous

regarde comme siens, & nous appartenons en propre aux trois Personnes divines. Cela étant ainsi, quel déshonneur ne faisons-nous pas à J. C. lorsqu'après lui avoir été consacrés dans le Baptême, & avoir fait profession de le servir & d'être à lui, nous le renonçons par le péché pour nous livrer à son ennemi ?

Quel affront ne faisons-nous pas au Saint-Esprit de le chasser honteusement de nos cœurs qu'il remplissoit de ses grâces, & enrichissoit de ses dons ? Enfin quel outrage ne fait-on point à la Sainte Trinité en méprisant son alliance, pour s'associer à ses plus grands ennemis, & en profanant le temple qu'elle s'étoit consacré pour y faire sa demeure ? Si le roi Baltazar, pour s'être servi sans respect dans un festin des vases du temple, en fut puni à la même heure, en perdant & son royaume & sa vie ; que sera-ce de ceux qui profanent les temples vivans consacrés à Dieu ? Si Héliodore, pour avoir osé entrer dans le temple de Jérusalem pour en enlever les richesses par l'ordre de son maître, fut frappé par une vertu toute divine qui le réduisit à de si grands abois, qu'il s'en fallut peu qu'il ne perdît la vie : S. Paul n'a-t-il pas grande raison de dire, que *celui qui profanera le temple que Dieu habite, Dieu le perdra ?* Or ce temple ce sont les fidèles mêmes, dans lesquels l'Esprit de Dieu habite par la charité qu'il a répandue dans les cœurs.

Le violement de ce temple se peut faire par toutes sortes de crimes opposés à la loi de Dieu, & à la charité qui en est l'ame ; on peut dire néanmoins que ce qui est capable de détruire cet édifice spirituel, ce sont les péchés qui en rompent l'union, comme sont les divisions & les schismes qui ruinent la charité entre les fidèles, & qui désunissent les membres de l'Eglise les uns d'avec les autres. Car comme un édifice matériel ne peut subsister, si les parties ne sont bien liées & bien unies ensemble ; de même aussi, si les esprits & les cœurs ne sont unis par le lien de la charité, & s'ils sont divisés par les dissensions & les inimitiés, ils ne peuvent être la demeure de l'Esprit de Dieu, qui est un Esprit de paix & de concorde. C'est contre ceux qui rompoient cette paix & cette union sainte parmi les Corinthiens, que notre saint Apôtre s'élève avec force, & qu'il les menace de la justice de Dieu, comme profanateurs des temples qu'il s'étoit consacrés. Comme donc *il n'y a parmi nous qu'un corps & qu'un esprit, pratiquons en toutes choses la douceur & la patience, nous supportant les uns les autres avec charité, & travaillons avec soin à conserver l'unité d'un même esprit*

*Ephes. 4.
2. 3. 4.*

par le lien de la paix, pour ne point tomber dans le malheur de ceux qui irritent la colère de Dieu par la profanation des temples vivans où il veut habiter.

Ps. 18. jusqu'au 3e. verset du chapitre 4. *Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde, qu'il devienne fou pour devenir sage, &c.*

Le ciel n'est pas plus éloigné de la terre, que les pensées de Dieu le sont de celles des hommes; & le feu n'est pas plus opposé à l'eau, & la lumière aux ténèbres, que les maximes de l'Évangile le sont à celles du siècle. Les sages & les savans du monde mettent tous leurs soins dans la recherche de tout ce qu'il y a de plus caché dans la nature, de plus sensé dans la morale, & de plus curieux dans toute l'antiquité, pour acquérir de l'estime & de la réputation parmi les hommes, en leur donnant des règles de prudence pour leur conduite & pour celles des autres. Mais l'Évangile nous apprend à renoncer à cette sagesse humaine, & à cette science malheureuse, pour rentrer dans une sainte ignorance, & devenir les disciples des pécheurs grossiers & sans lettres, qui ont infiniment surpassé en lumières & en connoissances ces faux sages tant vantés dans le monde.

Les hommes ne se croient ordinairement heureux que quand ils ont des biens en abondance, & des qualités qui leur attirent l'estime & le respect. La sagesse divine nous enseigne au contraire que la pauvreté chrétienne est la cause des richesses, que l'humilité est la source de la vraie grandeur, & que le mépris de la gloire est le vrai moyen d'acquérir la vraie gloire; & que cette conduite qui paroît une folie au jugement des hommes, nous rend plus sages que ce qu'il y a de sages dans le monde. Ainsi la croix qui paroît aux yeux des hommes charnels une chose si ignominieuse, est devenue la source d'un nombre infini de biens, & le fondement d'une gloire ineffable. Quand donc saint Paul veut que nous devenions foux aux yeux des hommes, il ne veut par là que nous porter à la véritable sagesse. Car de même que la sagesse de Dieu enseignée par J. C. est une folie au jugement des hommes du monde, *la sagesse du monde est une folie devant Dieu.*

La sagesse mondaine n'apprend-t-elle pas, dit saint Grégoire, à cacher avec artifice les pensées qu'on a dans le cœur; à dénigrer ses sentimens par la dissimulation de ses paroles; à persuader que les choses fausses sont vraies, & que les vraies sont fausses? au lieu que la sagesse chrétienne, qui n'est point double

Gregor.
Moral. 1.
10. c. 16.

Jacob. 3.
17.

ni dissimulée, enseigne à découvrir ses sentimens par ses paroles; à aimer la vérité; à fuir le mensonge, & à se conduire toujours d'une manière simple & sincère.

Mais on se moque, dit ce Père, de cette simplicité des juges; parce que les sages du siècle appellent folie cette vertu de candeur & d'innocence; & tout ce que la vérité approuve & demande passe auprès d'eux pour ridicule & extravagant.

Que l'on considère quelle est la conduite des hommes qui passent pour prudens, & qui savent vivre au jugement du monde; ne sont-ce pas ceux qui recherchent les honneurs, qui jouissent avec joie du crédit & de la gloire temporelle qu'ils se sont acquis; qui ne cèdent point, quand ils le peuvent, à quiconque leur résiste; & qui dissimulent par une douceur apparente tout ce que leur malice est impuissante d'exécuter? *Jacob. 3. 15. 17.* *n'est pas là*, dit S. Jacques, *la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale, diabolique; mais la sagesse qui vient d'en haut est amie de la paix, & modérée, équitable, susceptible de tout bien, docile, pleine de miséricorde, & des fruits des bonnes œuvres; elle instruit à faire du bien gratuitement, & à souffrir le mal plutôt que d'en faire; & au lieu de rechercher la vengeance des injures que l'on reçoit, elle prie en faveur de ceux qui nous chargent d'imprécations, & considère comme un grand avantage les opprobres & les confusions que l'on souffre pour l'amour de la vérité.*

Ne loue-t-on pas quelquefois même comme des gens sages & prudens ces fameux conquérans qui ont été coupables d'une infinité de vols & de meurtres? N'applaudit-on pas comme à des gens d'une conduite sage & spirituelle, ceux qui par des voies subtiles & artificieuses se font de grandes fortunes, & se procurent des établissemens considérables? *Rom. 8. 6. 7.* Cependant l'Apôtre dit que *cette prudence est charnelle, qu'elle est ennemie de Dieu; & la mort de l'ame: n'est-ce donc pas une grande folie de la suivre, & un grand malheur de l'avoir suivie pour acquérir les biens de ce monde?*

Enfin l'un estime dans le monde, que le plus haut point de la sagesse aussi-bien que de la félicité, c'est d'être parvenu aux honneurs & aux premières charges. La prudence du siècle regarde les Grands du monde, comme les maîtres & les Seigneurs des peuples; & quoiqu'ils traitent avec empire ceux qui leur sont soumis, *ils en sont appelés les bienfaiteurs*, dit J. C. Mais J. C. ne veut pas qu'il en soit de même parmi ses disciples; mais que celui

qui est le plus grand devienne comme le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui sert.

C'est ainsi que la sagesse divine abaisse & convainc de folie ces faux sages qui se glorifient des honneurs qu'on leur rend, & qui croient avoir droit de commander en maîtres. Comme ils n'ont rien qu'ils n'ayent reçu de Dieu, & qu'ils sont obligés d'employer les dons qu'ils en ont reçus pour l'utilité de ceux qu'ils gouvernent, ils n'en font que les serviteurs, & non les maîtres absolus pour les gouverner à leur discrétion. C'est pour cela que saint Paul dit ici aux fidèles, que tout est à eux, comme ils sont à J. C. Aussi les souverains Pontifes, conformément à cette vérité, s'appellent-ils *les serviteurs des serviteurs de Dieu* : & tous les autres ministres de J. C. & de son Eglise se doivent considérer comme tels, & tenir à grand honneur de coopérer en cette qualité au salut des âmes qu'il a rachetées au prix de son sang.

CHAPITRE IV.

Comment on doit regarder les ministres de l'Evangile. On ne doit ni les juger, ni se glorifier en eux. Tout discernement vient de Dieu. Souffrances & humiliations des Apôtres. Royaume de Dieu dans les œuvres, non dans les paroles. Sévérité paternelle de S. Paul contre ceux qui s'enfioient de présomption.

1. SIC nos existimet
Christi, & dispensatores
mysteriorum Dei.

2. Hic jam quæritur in-
ter dispensatores, ut fidelis
quis inveniatur.

3. Mihi autem pro mini-
mo est ut à vobis judicer,
aut ab humano die : sed
neque meipsum judico.

4. Nihil enim mihi conf-
cius sum : sed non in hoc
justificatus sum : qui autem
judicat me, Dominus est.

1.† QUÉ les hommes nous con-
sidèrent comme les ministres
de J. C., & comme les dispen-
sateurs des mystères de Dieu.

2. Or ce qui est à désirer dans
les dispensateurs, est qu'ils soient
trouvés fidèles.

3. Pour moi, je me mets fort peu
en peine d'être jugé par vous ou
par quelque homme que ce soit * :
je n'ose pas même me juger moi-
même.

4. Car encore que ma conscience
ne me reproche rien, je ne suis pas
justifié pour cela ; mais c'est le Sei-
gneur qui est mon juge.

† 4. Dim.
de l'A-
vent.
2. Cor.
6. 4.

* 3. *lett.* par le jour humain, *i. e.* par un jugement humain.

M m 4

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres *, & découvrira les plus secrètes pensées des cœurs; & alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due †.

6. Au reste, mes frères, j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon, à cause de vous, afin que vous appreniez * par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer *; & que nul *, pour s'attacher à quelqu'un, ne s'enfle de vanité contre un autre.

7. Car qui est-ce qui met de la différence entre vous? Qu'avez-vous que vous n'avez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu *?

8. Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches; vous régnés sans nous, & plut à Dieu que vous régnaissiez, afin que nous régnaissions avec vous!

† Saint Jacques Apôtre.

9. † Car il semble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes; comme ceux qui sont condamnés à la mort *, † nous faisant servir de spectacle au monde, aux Anges & aux hommes.

† Veille des saints Apôtres Simon & Jude.

10. Nous sommes foux pour l'amour de J. C.: mais vous autres, vous êtes sages en J. C.: nous sommes foibles, & vous êtes forts:

5. Itaque nolite ante tempus judicare, quoad usque veniat Dominus: qui & illuminabit abscondita tenebrarum, & manifestabit consilia cordium: & tunc laus erit unicuique à Deo.

6. Hæc autem, fratres, transfiguravi in me & Apollo, propter vos: ut in vobis discatis, ne supra quàm scriptum est, unus adversus alterum infleat pro alio.

7. Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?

8. Jam saturati estis, jam divites facti estis: sine nobis regnatis, & utinam regnetis, ut & nos vobiscum regnemus.

9. Puto enim quòd Deus nos Apostolos novissimos ostendit, tanquam mortui destinatos: quia spectaculum facti sumus mundo, & angelis, & hominibus.

10. Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo: nos infirmi, vos autem fortes:

‡. 5. autr. qui portera la lumière dans les ténèbres les plus profondes. = 6. expl. Ceci regarde les Pasteurs. = Ibid. expl. en disant que nous ne sommes que les ministres de J. C. Voyez v. 1. = Ibid. expl. des disciples. = ‡. 7. C'est une piquante ironie. = ‡. 9. leutr. destinés à mourir dans l'amphithéâtre.

vos nobiles, nos autem ignobiles.

11. Usque in hanc horam & esurimus, & sitimus, & nudi sumus, & colaphis cœdimur, & instabiles sumus,

12. & laboramus operantes manibus nostris: maledicimur, & benedicimus: persecutionem patimur, & sustinemus:

13. blasphematur, & obsecramus: tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsa usque adhuc.

14. Non ut confundam vos, hæc scribo, sed ut filios meos charissimos moneo.

15. Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres. Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut & ego Christi.

17. Ideò misi ad vos Timotheum, qui est filius meus charissimus, & fidelis in Domino, qui vos commonefaciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni Ecclesia doceo.

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

vous êtes honorés, & nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure * nous souffrons la faim & la soif, la nudité, & les mauvais traitemens *; nous n'avons point de demeure stable.

12. Nous travaillons avec beaucoup de peines de nos propres mains: on nous maudit, & nous bénissons; on nous persécute, & nous le souffrons:

13. on nous dit des injures, & nous répondons par des prières; nous sommes devenus comme les ordures du monde, comme des balayures qui sont rejetées de tous.

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte; mais je vous avertis de votre devoir, comme mes très-chers enfans ¶.

15. Car quand vous auriez dix mille maîtres en J. C., vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en J. C. par l'Évangile ¶.

16. Soyez donc mes imitateurs, je vous en conjure, (comme je le suis moi-même de J. C.)

17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidèle en notre Seigneur, afin qu'il vous fasse ressouvenir de la manière dont je vis moi-même en J. C., selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Églises.

18. Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption, comme si je ne devois plus vous aller voir *.

Ab! 20:
34.
1. Theff.
2. 9.
2. Theff.
3. 8.

* 11. expl. Depuis le commencement de notre ministère. = Ibid. Lettr.
= 18. expl. & qui ainsi ne craignent point la correction.

19. Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur : & alors je reconnoîtrai, non quelles sont les paroles, mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité.

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans les effets *.

21. Que voulez-vous que je fasse ? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main, ou avec charité & avec un esprit de douceur ?

✧. 20. *lett. in virtute* : c'est-à-dire, dans l'efficace de l'esprit de Dieu, qui convertit ceux à qui l'on prêche.

19. Veniam autem ad vos citò, si Dominus voluerit : & cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

20. Non enim in sermone est regnum Dei, sed in virtute.

21. Quid vultis ? In virga veniam ad vos, an in charitate, & spiritu mansuetudinis.

S E N S L I T T É R A L.

✧. 1. **Q**UE les hommes nous considèrent comme les ministres de J. C. & comme les dispensateurs des Mystères de Dieu.

Que les hommes. Après avoir fait voir aux Corinthiens l'excès de l'attache & de la déférence qu'ils avoient pour leurs Docteurs, en les prenant pour chefs de parti ; il leur enseigne en quoi consiste proprement l'honneur qu'ils leur doivent rendre, & l'estime qu'ils en doivent faire. *Let. L'homme* ; c'est un bébraïsme, qui signifie, chacun de vous.

Nous considèrent comme les ministres de J. C. c'est-à-dire, ceux qu'il a établis pour travailler sous lui, & par son autorité à votre salut ; ce qui mérite bien que vous nous honoriez, mais non pas comme J. C. même, puisque nous ne sommes que ses ministres.

Et comme les dispensateurs, &c. c'est-à-dire, comme ceux qui sont établis pour vous communiquer de la part de Dieu la connoissance des mystères qu'il a révélés dans l'Évangile ; & pour vous administrer les Sacremens qu'il a institués : ce qui vous doit aussi porter à honorer notre ministère, mais non pas à nous regarder comme les auteurs ni les maîtres des biens que nous vous dispensons.

✧. 2. *Or ce qui est à désirer dans les dispensateurs, est qu'ils soient trouvés fidèles.*

Or, &c. comme s'il disoit : Cette charge de dispensateurs est digne d'être honorée : mais pour s'en bien acquitter, il ne faut

pas que celui qui est élevé à cette dignité , & qui en fait la fonction , cherche ses propres intérêts , ni sa propre gloire , il ne doit chercher que l'intérêt & la gloire de celui dont il est dispensateur. Ainsi , quoique vous fussiez bien de nous honorer en cette qualité , cette qualité même nous oblige à ne point chercher cet honneur , & à le rapporter tout à Dieu , lorsque vous nous le rendez.

Dans les dispensations ; c'est-à-dire , de toute sorte de dispensateurs ; car il parle du devoir des dispensateurs en général , laissant à en faire l'application aux dispensateurs de l'Evangile , dont il parle au verset précédent. Voyez Luc. 16. Hebr.

3. 5.

Et qu'ils soient trouvés fidelles dans leur économie ; de sorte qu'ils ne cherchent pas leur intérêt préférablement à celui de leur maître , & qu'ils ne s'approprient pas le bien qui appartient à leur maître. Il veut dire , que les dispensateurs des mystères de Dieu , ne doivent pas chercher leur gloire , ni leurs intérêts propres ; mais la gloire & l'intérêt de Dieu qui les a élevés à cette charge ; & qu'encore que les fidelles soient obligés de les honorer en cette qualité , cette qualité même les oblige à ne point rechercher cet honneur , mais à le rapporter tout à Dieu , lorsqu'il leur est rendu. Il parle toujours principalement contre les chefs de parti qui étoient à Corinthe , qui ne cherchoient dans tout leur ministère que leur propre gloire , & leurs intérêts particuliers , il les accuse indirectement d'être des dispensateurs infidelles.

¶ 3. *Pour moi , je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous , ou par quelque homme que ce soit : je n'ose pas même me juger moi-même.*

Pour moi : Il parle en cet endroit à tous les ministres en général ; *je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous* , c'est-à-dire , quelque jugement que vous portiez de moi , soit avantageux , soit défavantageux ; (car le mot de juger se prend ici indéfiniment , & non pas précisément en bonne ni en mauvaise part) puisque vous n'êtes que des hommes , & qui par conséquent n'avez ni l'autorité , ni la connoissance nécessaire pour juger sainement de la fidélité de mon ministère , non plus que de celle des autres ministres. Ce n'est point par mépris que l'Apôtre leur parle ainsi , mais pour réprimer la hardiesse avec laquelle ils entreprenoient de juger de tous les ministres , & d'assigner à chacun d'eux le degré d'honneur que bon leur sembloit : louant & estimant les uns , & blâmant & méprisant les au-

tres , selon qu'ils étoient portés d'affection pour les uns , & d'animosité & d'aversión contre les autres.

Ou par quelqu'homme que ce soit. Let. Par le jour humain , c'est-à-dire , par le jugement des hommes ; de même que le jugement de J. C. s'appelle dans l'Écriture , *le jour de J. C.* & nous appelons encore en France les Grands-Jours , les Jugemens solennels qui se rendent extraordinairement dans les provinces à certains jours assignés par le Prince.

Je n'ose pas me juger moi-même , qui me dois mieux connoître que les aures ne peuvent faire ; puisqu'ils ne peuvent voir , comme moi , dans ma conscience. Autr. *Me juger moi-même* , c'est-à-dire , porter un jugement assuré de ma fidélité entière dans mon ministère ; parce que le fond de notre conscience n'étant connu qu'à Dieu seul , il y voit souvent des défauts que nous n'y apercevons pas.

¶ 4. *Car encore que ma conscience ne me reproche rien , je ne suis pas justifié pour cela ; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.*

Car encore que ma conscience ne me reproche rien , aucune infidélité volontaire dans les fonctions de mon ministère ; *je ne suis pas justifié pour cela* , c'est-à-dire , exempt de toute faute ; il ne s'ensuit point pour cela que je n'y aye commis aucune faute ; & la connoissance que j'ai de la fragilité humaine , me doit au contraire faire appréhender d'en avoir commis beaucoup que je ne connois pas : *In multis enim offendimus omnes.*

Mais c'est le Seigneur qui est mon juge. Ce n'est ni les hommes , ni moi-même , mais le Seigneur qui seul connoît le fond de nos consciences : & qui fait le prix & la valeur de nos actions , parce que c'est lui-même qui les rend bonnes , & dignes de récompense.

¶ 5. *C'est pourquoi ne jugez point avant le temps , jusqu'à ce que le Seigneur vienne , qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres , & découvrira les plus secrètes pensées des cœurs : & alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due.*

C'est pourquoi ne jugez point , n'entreprenez point de juger de la fidélité de vos ministres , d'en absoudre les uns , & de condamner les autres , comme vous faites , sans connoître le fond des choses que vous entreprenez de juger : il ne défend pas de juger des actions qui sont visiblement mauvaises , ou visiblement bonnes ; mais de pénétrer jusqu'à l'intérieur.

Avant le temps du jugement ; ce qu'il explique ensuite : *jusqu'à ce que le Seigneur vienne* , pour juger tous les hommes ; autrement , vous usurpez son autorité.

Qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres , &c. c'est-à-dire ; puisqu'on ne peut juger sûrement des actions des hommes , qu'en connoissant leur intérieur , & que les intentions ne seront connues qu'au jour du jugement ; il ne faut point prévenir ce temps , ni entreprendre d'en juger à présent , pour ne s'exposer pas à en juger contre la vérité ; puisque telle action peut paroître à présent très-digne de louange ; qui vous paroitra alors très-digne de blâme , par la connoissance que vous aurez de l'intention vicieuse de celui qui l'aura faite : comme au contraire telle action nous peut paroître à présent très-blâmable , & même mauvaise , faute de connoître l'intention de celui qui l'a faite , qui vous paroitra pour lors très-glorieuse , & très-digne de récompense , lorsque nous connoîtrons l'intention dont elle procède. Ainsi le parti le plus sûr est de laisser à Dieu le jugement de toutes les choses qui sont au-dessus de notre connoissance , & qui ne nous paroissent pas avec la dernière clarté.

Et alors seulement : car à présent on ne peut pas savoir qui est digne de louange , ou de blâme ; c'est pourquoi on ne peut entreprendre , sans témérité , de blâmer ni de louer avec assurance la conduite des hommes.

Chacun recevra de Dieu la louange , &c. c'est-à-dire , Dieu qui seul connoît le prix & la valeur des actions des hommes , déclarera quel est celui qui est digne d'honneur & de louange pour ses bonnes actions , & lui en donnera la récompense proportionnée au mérite de son action ; comme au contraire il déclarera quel est celui qui est digne de blâme , & le punira selon la qualité de son péché.

¶. 6. *Au reste , mes frères , j'ai proposé ces choses sous mon nom , & sous celui d'Apollon , à cause de vous , afin que vous appreniez par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentimens que ceux que je viens de marquer : & que nul , pour s'attacher à quelqu'un , ne s'ense de vanité contre un autre.*

Au reste , mes frères , j'ai proposé ces choses ; c'est-à-dire , ce que je viens de dire aux versets 4. 5. 6. du chapitre précédent contre la présomption des ministres , & contre les partialités qu'ils excitent dans l'Eglise.

Sous mon nom , & sous celui d'Apollon ; c'est-à-dire , comme si moi-même & Apollon étions tachés de ce vice , & comme si nous avions été chefs de parti , comme les autres.

A cause de vous ; c'est-à-dire , pour vous épargner la confusion que vous auriez reçue , vous qui êtes les Pasteurs de Co-

rinthe, si je vous avois nommés par vos noms propres, & pour vous mettre en état de profiter de mes avertissemens, voyant que j'en use avec tant de charité, de prudence & de modestie.

Afin que vous appreniez par notre exemple, c'est-à-dire, par l'exemple d'humilité que nous vous donnons, prenant en quelque manière sur nous la faute des autres: ou bien, par toutes les choses que nous venons de dire contre nous-mêmes, & contre la trop grande déférence que nous rendent ceux qui prennent notre parti.

A n'avoir pas d'autres sentimens, c'est-à-dire, à ne présumer pas de vous-mêmes, & à ne vous point attribuer d'autre qualité que celle de simples ouvriers, & de simples ministres, qui ne sont rien d'eux-mêmes, & qui ne sont considérés qu'à cause du service qu'ils rendent aux fidelles; comme je l'ai marqué dans tout ce que je vous viens d'écrire.

Que ceux que je viens de vous marquer, en disant que nous ne sommes que les ministres de J. C. Autr. Qui sont marqués dans l'ancien Testament, qui ne nous prescrit par-tout que des sentimens d'humilité, particulièrement à l'égard de ceux

Deut. 17.

20.

Jerem. 9.

23.

Et que nul des fidelles qui sont sous votre conduite, pour s'attacher à quelqu'un, c'est-à-dire, pour soutenir l'intérêt & le parti de quelqu'un, ne s'enfle de vanité, à cause de l'excellence de son Pasteur, l'estimant plus habile ou plus éloquent qu'un autre.

Contre un autre, dont le Pasteur lui paroît moins habile, ou moins éloquent que celui dont il soutient le parti. Il veut dire, que tous les Pasteurs doivent être estimés chacun selon son degré, & qu'on ne doit non plus mépriser celui qui a moins de talens extérieurs, que celui qui en a davantage, puisqu'ils ne sont estimables les uns ni les autres, que par la fidélité de leur ministère, qui n'est connue qu'à Dieu; & que l'estime des uns ne doit point aller au mépris des autres.

¶ 7. Car qui est-ce qui met de la différence entre vous? Qu'avez-vous que vous n'avez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'avez point reçu?

Car qui est-ce qui met de la différence, c'est-à-dire, qui élève en dignité, ou en talens au-dessus du commun des hommes, & même au-dessus des autres ministres vos confrères; car c'est toujours aux Pasteurs qu'il parle, pour abattre leur présomption,

Qu'avez-vous ? C'est-à-dire : Quel degré de dignité, de grâces, de talens avez-vous, &c. que vous n'avez reçu de Dieu ; comme de l'auteur de tous les biens ?

Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, en vous élevant au-dessus des autres, comme si vous ne l'aviez point reçu ? Comme si tous ces avantages vous étoient propres, & que vous ne les tinssiez point de Dieu, à qui vous en devez toute la gloire ; puisque c'est lui seul qui en est l'auteur, & qui vous les a communiqués par sa pure grâce.

ψ. 8. Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches ; vous réglez sans nous, & plût à Dieu que vous régnaissiez ; afin que nous régnaissions avec vous.

Vous êtes : c'est une ironie, dont l'Apôtre se sert pour réprimer le faste des docteurs de Corinthe, il la pousse avec force & avec gravité jusqu'au verset 14.

Déjà rassasiée, c'est-à-dire : Vous êtes déjà remplis, si l'on vous en croit, de toutes sortes de dons spirituels ; ou, vous êtes déjà parvenus à tel degré de perfection, & d'abondance de dons spirituels, qu'il ne vous en manque plus aucun ; & qu'il ne vous reste plus rien à souhaiter, non plus qu'à ceux qui ont été rassasiés de viandes.

Vous êtes déjà riches ; c'est-à-dire : Votre abondance est si grande, qu'elle surpasse même celle de tous les autres, & qu'elle vous met au rang des plus riches & des plus illustres, en grâce & en dons spirituels.

Vous réglez sans nous ; c'est-à-dire : Vous êtes comme des Rois (si on en juge par votre procédé) dans une parfaite sûreté, & l'état de votre Eglise est si assuré, qu'il n'y a plus rien à craindre pour elle, ni pour aucun des fidèles de la part de ses ennemis.

Et plût à Dieu que vous régnaissiez : plût à Dieu que vous fussiez véritablement dans cet état de sûreté, & que votre bonheur ne fût point imaginaire ; puisque votre Eglise me pourroit servir d'asile, & d'un refuge assuré contre les persécutions qui m'accablent, & que je pourrois jouir de la même sûreté que vous. C'est ce qu'il veut dire par ces paroles : Afin que nous régnaissions avec vous. Vous vous êtes acquis ce grand bonheur sans ma coopération, & par votre seule industrie, ce qui fait bien voir que vous n'avez nul besoin de nous, & que vous êtes au-dessus de tout.

ψ. 9. Car il semble que Dieu nous traite, nous autres Apôtres, comme les derniers des hommes ; comme ceux qui sont condamnés à la

mort : nous faisant servir de spectacle au monde , aux Anges , & aux hommes.

Car il semble , &c. c'est-à-dire , nous aurions bien sujet de souhaiter quelque part à votre bonheur , s'il étoit effectivement tel que vous le croyez ; puisque nous sommes dans un état si différent du vôtre , & si misérables selon le monde.

Nous autres Apôtres : Il use de cette expression pour rendre l'ironie plus forte & plus touchante , par l'opposition tacite de la qualité d'Apôtre à la qualité des ministres inférieurs ; comme s'il disoit : Pour vous , vous êtes des rois , quoique vous ne soyez que de simples ministres : mais nous , tout Apôtres que nous sommes , nous ne sommes que des misérables ; & Dieu ne nous regarde que comme tels , en comparaison de vous.

Comme les derniers des hommes , &c. comme les hommes les plus méprisables , tels que sont ceux qui sont destinés à mourir dans l'amphithéâtre , en combattant avec les bêtes. Le Grec porte simplement : *Destinés à mourir* ; mais la suite de la comparaison fait voir qu'il faut prendre le genre pour l'espèce. C'est pourquoi Tertullien traduit , *tamquam bestiarios* , comme des personnes condamnées à combattre avec les bêtes ; ce qui revient au même sens.

Nous faisant servir de spectacle , comme ceux qui sont destinés à combattre dans l'amphithéâtre , nous avons à soutenir de toutes parts , & en toutes sortes d'occasions.

Au monde , c'est-à-dire , comme il l'explique lui-même , *aux Anges & aux hommes* , qui sont les principales parties du monde , & qui sont les spectateurs des combats des fidèles. *Tantum habentes impositam nubem testium.*

Hebr. 12.
b.

¶ 10. *Nous sommes foux pour l'amour de J. C. , mais vous autres , vous êtes sages en J. C. , nous sommes foibles , & vous êtes forts ; vous êtes honorés , & nous sommes méprisés.*

L'Apôtre explique en détail ce qu'il vient de dire , que les Apôtres servent de spectacle au monde , aux Anges , & aux hommes ; & fait voir en même-temps par même moyen combien il y a de différence entre l'état présent des ministres de Corinthe , & celui des Apôtres.

Nous sommes foux , &c. on nous traite comme des foux , parce que nous prêchons l'Évangile de J. C. Voyez act. 17 , 18 , & 26 , 24.

Vous êtes sages , c'est-à-dire , vous passez pour sages & pour habiles , en prêchant l'Évangile de J. C. comme s'il disoit : Tant
s'en

s'en faut que la prédication de l'Évangile vous attire, comme à nous, le mépris, & la raillerie des hommes; qu'au contraire, elle sert à vous mettre en estime auprès d'eux, & à vous faire passer pour des personnes habiles & pleines d'érudition; il les taxe indirectement de lâcheté, & de complaisance pour les hommes dans le ministère de la prédication.

Nous sommes foibles, c'est-à-dire, nous passons pour foibles; parce que nous sommes chargés de misères & d'afflictions.

Et vous êtes forts; vous passez pour forts, parce que vous êtes puissans en biens, & en amis selon le siècle.

Vous êtes honorés, c'est-à-dire, vous passez pour illustres, & pour gens d'honneur parmi le monde, parce que vous en suivez les maximes.

Et nous sommes méprisés, c'est-à-dire, nous passons pour des gens dignes du dernier mépris parmi le monde, parce que nous en condamnons les maximes par notre doctrine & par notre exemple.

¶. 11. *Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, & la soif; la nudité, & les mauvais traitemens; nous n'avons point de demeure stable.*

Jusqu'à cette heure; afin que vous ne pensiez pas que je parle seulement de ce qui est passé; nous souffrons la faim & la soif, pendant que vous vivez à votre aise. Car S. Paul continue ici, & dans les versets suivans, d'opposer, quoique tacitement, son état misérable à l'état heureux, selon le monde, des ministres de Corinthe. Tout ceci sert à prouver ce qu'il a dit par ironie dans les versets précédens.

La nudité, manquant de vêtemens nécessaires pour nous préserver de la rigueur du froid. Voyez Marc, 14, 52. Joan. 21, 7. L'Apôtre se contente ici de rapporter les principales incommodités qu'il souffroit; car il paroît par divers endroits des Actes & de ses Epîtres, qu'il en souffroit encore bien d'autres. Voyez Act. 20, 19. Philip. 4, 12. 2. Cor. 4, 8, & 11, 22, 24, & suiv.

Et les mauvais traitemens. Let. Les soufflets; ou, *les coups de poing*; mais ce mot se prend ici pour toute sorte de mauvais traitemens. Voyez 2. Cor. 11, 20. Ibid. 12, 7, 1. Petr. 2, 20.

Nous n'avons point de demeure stable, n'ayant point de lieu assuré pour nous retirer; mais étant obligés de demeurer tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour éviter la persécution.

¶. 12. *Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres*
Nouveau Testament, Tome V. N n

mains ; on nous maudit , & nous bénissons : on nous persécute , & nous le souffrons.

Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos propres mains , pendant que vous vivez dans l'oisiveté.

On nous maudit , &c. pendant que vous recevez les applaudissemens de tout le monde.

On nous persécute , &c. pendant que vous jouissez d'un profond repos.

ψ. 13. On nous dit des injures , & nous répondons par des prières : nous sommes devenus comme les ordures du monde , comme des balayures , qui sont rejetées de tous.

On nous dit des injures , pendant qu'on vous donne des louanges & des titres d'honneur magnifiques.

Et nous répondons par des prières , que nous faisons à Dieu pour ceux qui nous les disent ; c'est-à-dire , par des paroles pleines de douceur que nous leur opposons , les suppliant de discontinuer , & de ne pas exciter contr'eux la colère de Dieu.

Nous sommes devenus comme les ordures ; &c. c'est-à-dire , dans le dernier mépris , & dans l'aversión & l'abomination de tout le monde ; au lieu que vous êtes dans l'éclat & dans la gloire , vivans comme des Rois au milieu des fidelles , qui vous rendent tous les honneurs & tous les respects imaginables.

ψ. 14. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte : mais je vous avertis de votre devoir , comme mes très-chers enfans.

Je ne vous écris pas ; après avoir parlé aux Pasteurs , il adresse le reste de cette Epître aux fidelles de Corinthe.

Ceci , c'est-à-dire , tout ce que je viens de dire de l'état misérable où je suis , & du bonheur dont jouissent vos Pasteurs.

Pour vous causer de la honte ; par la comparaison de mon état misérable à l'état florissant & paisible de vos docteurs que vous préférez à moi , qui suis votre Apôtre , & que vous faites vivre dans l'abondance & dans la gloire ; pendant que vous me voyez dans le mépris & dans la misère.

Mais je vous avertis de votre devoir ; c'est-à-dire : Je n'ai point d'autre vue en tout ce que je vous écris , que de vous faire connoître de quelle manière vous en devez user à l'avenir à l'égard de tous les ministres , pour conserver à chacun d'eux le degré d'honneur , de reconnoissance , d'estime & d'affection qui lui appartient ; de sorte que vous ne préféreriez point comme vous faites , ceux qui sont pleins d'ambition , d'avarice , &c. à ceux dont la vie vous est un exemple d'humilité , de pauvreté , de

mortification, &c. En un mot, que vous ne préféreriez point de simples ministres à vos Apôtres.

Comme mes très-chers enfans ; (car c'est au père à avertir ses enfans de leur devoir ,) que j'ai comme engendrés à J. C. lorsqu'ils se sont convertis à la foi par mon ministère.

Ÿ. 15. *Car quand vous auriez dix mille maîtres en J. C. , vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères ; puisque c'est moi qui vous ai engendrés en J. C. par l'Evangile.*

Car quand vous auriez dix mille maîtres en J. C. , c'est-à-dire ; pour vous instruire dans la foi & dans la doctrine de J. C. Il semble qu'il les veuille taxer d'inconstance , & d'une trop grande facilité à admettre toute sorte de gens dans leur Eglise , pour y faire la fonction de Ministre.

Vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères ; c'est-à-dire , vous n'en avez qu'un seul , qui est moi. Car quoique cette qualité de père n'appartienne proprement qu'à Dieu , & à J. C. comme à la cause primitive de la conversion , elle ne laisse pas d'appartenir aussi en certaine manière aux Apôtres , en tant qu'ils sont les premiers instrumens dont Dieu se sert pour convertir les fidèles , & pour les incorporer au corps mystique de J. C.

Puisque c'est moi qui vous ai engendrés en J. C. , c'est-à-dire : J'ai été le premier instrument de votre conversion à la foi , de votre incorporation à son corps mystique ; je vous ai faits Chrétiens , par l'Evangile , par la prédication de l'Evangile.

Ÿ. 16. *Soyez donc mes imitateurs , je vous en conjure , (comme je le suis moi-même de J. C.)*

Soyez donc mes imitateurs , &c. puisque vous êtes mes enfans , & qu'il n'y a rien de plus juste & de plus convenable aux enfans , que d'imiter les vertus de leur père ; c'est-à-dire , dans toutes celles que vous m'avez vu pratiquer ; mais sur-tout dans le soin de conserver l'unité & la sainteté dans votre Eglise , ne souffrant pas que vos docteurs la divisent en vous attirant à eux , pour vous faire entrer en différens partis.

Comme je le suis , &c. Ces mots ne sont pas dans le Grec , & il y a grande apparence qu'ils ont été transférés du chap. 11 , en cet endroit. Le sens ; puisque moi-même qui ne suis qu'un homme , comme vous , je suis imitateur de J. C. , je ne vous demande rien qui soit au-dessus de vos forces , lorsque je vous conjure d'être mes imitateurs ; puisqu'il y a une distance infinie entre la perfection de J. C. que je tâche d'imiter , & la mienne , dont je vous propose l'exemple. Ou simplement : Pourquoi ne seriez-vous pas mes imitateurs , puisque moi qui ne suis qu'un

homme, comme vous, je le suis de J. C. même, quoiqu'il y ait une distance infinie entre lui & moi.

Ψ. 17. *C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidelle en notre Seigneur; afin qu'il vous fasse ressouvenir de la manière dont je vis moi-même en J. C., selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Eglises.*

C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui vous expliquera plus au long ce que je vous dis en peu de mots dans cette Epître.

Qui est mon fils très-cher, non que l'Apôtre l'eût converti à la foi; mais parce qu'il l'aimoit d'un amour de père, l'ayant toujours eu auprès de lui depuis son enfance. Voyez 1. Tim. 4, 6, 1. Tim. 1, 5, & très-fidelle en notre Seigneur, c'est-à-dire, à le servir.

Afin qu'il vous fasse ressouvenir, puisqu'il semble que vous ne vous en souvenez plus, de la manière dont je vis moi-même, afin que vous la puissiez imiter, & que vous n'ayez point de prétexte pour vous en dispenser.

En J. C., c'est-à-dire, dans le ministère de l'Evangile de J. C., ou, dans la profession que je fais de suivre la foi & la Religion de J. C., ou, dans la communion que j'ai avec J. C. par le moyen de la foi.

Selon ce que j'enseigne par-tout. Il dit ceci pour faire voir qu'il n'exige rien d'eux, qu'il n'exige de toutes les Eglises; & que les préceptes qu'il leur prescrit sont d'une obligation indispensable à l'égard de tous les Chrétiens, sans exception.

Dans toutes les Eglises; c'est-à-dire, non-seulement dans toutes les Eglises de votre province, mais dans toutes les Eglises de toutes les provinces où j'annonce l'Evangile, & dans toutes les Eglises, sans exception.

Ψ. 18. *Il y en a parmi vous qui s'enslent de présomption, comme si je ne devois plus vous aller voir.*

Il y en a parmi vous; il parle des faux docteurs, qui s'enslent de présomption, se considérant comme les maîtres souverains de votre Eglise en mon absence, traitant avec mépris tous les autres ministres, & tous les fidelles avec empire.

Comme si je ne devois plus vous aller voir; c'est-à-dire, comme si je les avois laissé les maîtres, & que j'eusse entièrement abandonné votre Eglise à leur discrétion; & comme si je ne devois plus jamais les éclairer par ma présence, ni les réprimer par mon autorité. Voyez Philipp. 2, -12.

Ψ. 19. *Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît*

au Seigneur ; & alors je reconnoîtrai , non quelles sont les paroles , mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité.

Je vous irai voir dans peu de temps , &c. Il marque cette constance du temps , afin que les coupables n'attendent pas davantage à corriger leurs désordres ; mais quoique l'Apôtre espérât d'aller bientôt voir les Corinthiens , il fut contraint de différer son voyage , pour des raisons qu'il exprime dans la seconde aux Corinthiens.

Je reconnoîtrai ; c'est-à-dire , je verrai par expérience , non s'ils sont éloquens , puisque ce n'est pas une chose fort considérable devant Dieu , mais s'ils ont les marques de la vertu de son Esprit ; soit dans leurs prédications , s'ils touchent vivement les cœurs ; soit dans leur vie , si leurs actions sont faibles & exemplaires ; soit dans les autres parties de leur ministère , s'ils opèrent des miracles , s'ils guérissent les malades , s'ils interprètent les Ecritures , s'ils prophétisent les choses à venir , &c. S'ils ont toutes ces marques , pour lors je leur pardonne s'ils se glorifient , mais s'ils n'ont que des paroles , il faudra , malgré eux , qu'ils avouent que leur gloire est très-mal fondée , & qu'ils n'ont pas sujet de s'élever , au point qu'ils le font , par-dessus tous les autres : *Non quelles sont les paroles , &c.* c'est-à-dire , non pas comment ils parlent , mais comment ils agissent ; non l'élégance ou la politesse de leurs discours , mais la vertu , la piété , & la solidité de leurs actions , qui sera l'unique fondement sur lequel j'appuierai le jugement que je porterai d'eux , l'unique règle dont je me servirai pour les condamner , ou pour les absoudre.

ψ. 20. *Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles , mais dans les effets.*

Car le royaume de Dieu , c'est-à-dire , la Religion chrétienne , par laquelle Dieu règne dans les cœurs de ses fidèles , ne consiste pas , c'est-à-dire , ne s'établit pas par les paroles , mais par la vertu du Saint-Esprit , qui paroît par la conversion des cœurs , par la sainteté de vie , & par l'opération des miracles. Toutes les paroles , sans cette vertu divine , étant plus capables de détruire ce règne , que de l'établir & de l'avancer. *Autr.* Car la majesté & la puissance de Dieu ne paroissent pas dans les paroles , & ne sont point suffisamment honorés par les paroles , mais par les œuvres.

ψ. 21. *Que voulez-vous que je fasse ? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main , ou avec charité & avec un esprit de douceur ?*

Que voulez-vous que je fasse ? C'est-à-dire , puisque c'est une chose toute résolue , que je vous dois aller voir , & que je vous en avertis par avance , c'est à vous maintenant à prendre vos mesures là-dessus , & à regarder comment vous voulez que je me comporte avec vous , quand j'y serai arrivé. Pensez-y sérieusement , pendant que vous en avez encore le temps & le pouvoir ; parce qu'alors je n'aurai plus égard qu'au devoir de ma charge , soit à consoler & à protéger les uns , soit à condamner & à punir les autres.

Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main ? C'est-à-dire , pour vous châtier avec sévérité & pour corriger vos désordres , & vous faire sentir les effets de la puissance que Dieu m'a mise en main. Ce pouvoir des Apôtres alloit jusqu'à faire mourir , à envoyer des maladies , & ôter en un instant la vue aux personnes qu'ils vouloient punir , &c. Voyez Act. 5. c. 13. 11.

Ou avec charité , &c. c'est-à-dire , avec des témoignages d'affection & de tendresse , supposé que je vous voie corrigés. Ce n'est pas que l'Apôtre n'eût de l'affection pour tous les fidèles ; mais il s'abstenoit quelquefois de la faire paroître envers les rebelles , craignant de les rendre pires.

S E N S S P I R I T U E L .

¶ 3. jusqu'au 7. **P**OUR moi je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous , ou par quelqu'homme que ce soit , &c.

Il n'y a point de vice plus commun parmi les hommes , & en même-temps plus dangereux , que la liberté que l'on se donne de juger des actions de son prochain , & de pénétrer dans son cœur pour y chercher de quoi le condamner : c'est pour retrancher cet usage pernicieux que J. C. nous défend de juger , afin que nous ne soyons point jugés.

Math.
7. 1.

Pour comprendre combien cette témérité est ordinaire & familière , il n'y a qu'à considérer quelle est l'ignorance , la légèreté & la malignité de l'esprit humain. L'ignorance qui naît avec nous , & que nous héritons du péché de notre premier père , a jeté de si grandes ténèbres dans notre ame , que nous ne pouvons souvent bien juger de la bonté ou de la malice d'une action ; parce que non-seulement nous n'en savons pas le motif & l'intention : mais que nous n'en connoissons pas même toutes les circonstances pour en pouvoir juger. Outre

cela notre amour propre nous aveugle de telle sorte , que nous ne jugeons des actions d'autrui que selon la disposition dans laquelle nous sommes à leur égard ; ainsi elles nous paroissent bonnes ou mauvaises , selon que les personnes qui les commettent nous plaisent ou nous déplaisent.

Quoique nous ayons si peu de discernement pour former un jugement certain sur les actions du prochain , nous ne laissons pas d'avoir une forte inclination pour les connoître , & une pente prodigieuse pour en juger. La curiosité naturelle & une secrète envie d'être préféré aux autres , & de nous prévaloir de leurs fautes , nous portent à vouloir approfondir ce qu'il y a de plus caché dans leur conduite , sans considérer combien sont incertains les jugemens que nous en portons.

Mais la source la plus féconde de ce dérèglement , c'est la malignité & l'aversion particulière qu'on a pour ceux qu'on censure , c'est cette source corrompue qui empoisonne toutes leurs actions , & qui fait paroître criminelles les fautes les plus légères. C'est elle qui fait pénétrer dans le fond de leurs cœurs pour y découvrir des motifs & des intentions qui ne s'y trouvent pas ; c'est elle qui applique l'esprit à observer toutes les démarches de ceux que nous n'aimons pas , pour y remarquer quelque chose à reprendre , & qui nous fait voir dans leur conduite des défauts que d'autres n'y aperçoivent pas.

Que si c'est une témérité visible & condamnable de former des jugemens si incertains , & si injustes contre des personnes pour lesquelles nous ne serions pas obligés d'avoir de si grands égards ; n'est-ce pas une hardiesse insupportable de juger témérement des Pasteurs & des ministres de J. C. C'étoit un abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens , & qui causoit de grands maux dans leur Eglise. Comme ce n'étoit que par des vues toutes humaines , & par les rapports qu'ils trouvoient dans eux avec leurs inclinations naturelles , qu'ils en jugeoient , ils estimoient davantage entre leurs docteurs ceux qui avoient plus ou moins de talens extérieurs , ou plus de complaisance pour eux.

En effet , quelle insolence n'est-ce pas à des fidèles de soumettre à leur censure ceux qui font la charge d'ambassadeurs pour J. C. & par la bouche desquels Dieu les exhorte ? Et au lieu de les honorer sincèrement , & d'écouter avec respect leurs instructions , marquer du mépris pour eux par les jugemens défavantageux qu'ils en font : N'est-ce pas faire à J. C. un insigne outrage , de s'ériger en juge de ceux qu'il a revêtus de son autorité , & qu'il a associés à son sacerdoce ?

Luc. 10.
16.

Lorsque J. C. envoya ses Apôtres & ses disciples pour annoncer son Evangile par tout le monde, il leur dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute ; & celui qui vous méprise, me méprise ; & celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.* Ainsi chaque fidelle qui écoute & reçoit les ministres de J. C. doit être persuadé qu'il écoute & reçoit J. C. même, & celui qui reçoit J. C. reçoit Dieu le Père.

Est-ce donc écouter J. C. & lui marquer le respect qu'on a pour lui, que de critiquer les actions des Supérieurs Ecclésiastiques, qui tiennent sa place, & les préférer les uns aux autres selon son goût, & par des préventions injustes & téméraires.

N'est-ce pas une présomption étrange, que de se croire assez éclairé pour juger du mérite des Pasteurs, & des grâces que Dieu leur donne pour s'acquitter de leurs fonctions ? Ne voyons-nous pas que ceux qui s'en acquittent avec plus d'éclat & d'applaudissement, font quelquefois moins de fruit ; au lieu qu'il s'en trouve souvent qui ont moins de talent, & qui attirent plus de bénédiction de Dieu sur les peuples, parce que Dieu donne plus d'efficace à leurs paroles ? Et cependant il n'y a rien de plus commun que de préférer ceux qui paroissent le plus dans le public à ceux qui ont moins de qualités éclatantes, quoique ceux-ci travaillant avec plus de fidélité, & souvent avec plus de fruit que les autres.

Saint Paul donne ici une excellente règle pour remédier à ce désordre, c'est de n'avoir aucun égard aux qualités extérieures de ceux que Dieu nous envoie pour nous conduire, mais de les considérer *comme ministres de J. C. & comme dispensateurs des mystères de Dieu.*

Math.
7. 1.

Pour ce qui regarde les Pasteurs, il leur importe peu d'être jugés en bonne ou mauvaise part ; mais il importe beaucoup aux peuples comment ils en jugent. Car s'ils jugent mal de ceux qui les conduisent, & qu'ils n'ayent point de créance en eux, ils se ferment par-là l'entrée aux grâces que Dieu leur feroit par leur ministère, & encourent sa disgrâce, en usurpant un droit qui n'appartient qu'à sa souveraine majesté. Il en faut donc revenir au commandement que J. C. nous fait, *de ne point juger pour n'être point jugés nous-mêmes, & à l'avis que nous donne ici l'Apôtre, de ne point juger avant le temps, mais de réserver le jugement des choses obscures & incertaines au temps que le Seigneur éclairera ce qu'il y a de caché dans les ténèbres, & qu'il manifestera les secrets des cœurs.*

Qui voudra maintenant examiner jusqu'où s'étendent ces choses obscures & incertaines, il trouvera que l'on fait sur les actions des hommes très-peu de jugemens qui ne soient présumptueux, & téméraires. Quand bien même ces jugemens se trouveroient véritables, ils seroient toujours téméraires; parce qu'il n'y a que Dieu qui ait la connoissance du secret des cœurs, & qui puisse juger en quel degré une action est bonne ou mauvaise. Dieu seul connoît à fond les dispositions différentes de l'ame, & toutes les circonstances dont dépend chaque action. Les connoissances des hommes sont très-bornées & fort peu exactes: ainsi plus ils sont obligés de reconnoître leur ignorance & leurs ténèbres en ce point, plus ils devroient être retenus dans la comparaison qu'ils font des personnes, & dans les jugemens qu'ils en portent sur leurs actions particulières.

Pour remédier à cette maladie si dangereuse de former des jugemens téméraires contre notre prochain, il faut s'examiner soi-même si on n'a point les mêmes défauts, ou même de plus grands à corriger; car il arrive souvent que *nous voyons une paille dans l'œil de notre frère, & que nous ne nous apercevons pas d'une poutre qui est dans notre œil*. Travaillons donc à nous guérir de nos maladies, & à réformer notre conduite dont nous devons répondre à Dieu, & ne nous mêlons point de censurer celle des autres, dont il se réserve à lui seul le jugement.

ÿ. 7. jusqu'au 9. *Car qui est-ce qui met de la différence en vous? Qu'avez-vous que vous n'ayez point reçu, &c.*

Il n'y a guère de passion plus vive dans l'homme que le désir de se distinguer par quelque qualité ou quelque action qui attire l'attention & l'estime du monde; cette source corrompue est la cause principale & plus ordinaire de tout le bien qui se fait. Qu'on parcoure tous les états & toutes les conditions des hommes, on trouvera que cet esprit de distinction que l'orgueil suggère, a fait faire de grands efforts pour exceller & l'emporter sur les autres; ce qu'on appelle du nom honnête d'une noble & généreuse émulation.

Mais, dira-t-on, n'est-il pas permis d'employer les talens que l'on a reçus pour en faire le mieux qu'on peut? Oui sans doute; & ce seroit une négligence criminelle de ne pas les mettre en usage, & de les rendre inutiles; mais il faut se souvenir pour quelle fin Dieu nous les a donnés. Est-ce pour nous faire considérer dans le monde & pour nous y faire une réputation qui nous distingue du commun des hommes? N'est-ce pas

plûtôt pour les rapporter à sa gloire , puisque tout venant de lui , tout lui est dû ? *Qu'avez-vous* , dit l'Apôtre , *que vous n'ayez point reçu ? Que si vous l'avez reçu , pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu ?* C'est un vol que l'on fait à Dieu , & une usurpation pleine d'ingratitude & d'impïété , que de s'attribuer la moindre partie de la gloire qui lui doit revenir de tout le bien qu'il nous fait ; car nous avons tout reçu de lui , tout lui appartient. Vous avez reçu de Dieu , dit saint Jean Chrysostôme , non quelque don en particulier , mais en général tout ce que vous avez de bon. Toutes vos bonnes œuvres ne viennent point de vous ; ce sont autant de grâces de Dieu. Si vous avez la foi , c'est Dieu qui vous y appelle : si vous avez obtenu la rémission de vos péchés , si vous avez d'autres dons , si vous avez celui de la parole & d'instruire les autres , c'est de Dieu que vous avez tout reçu.

Direz-vous , continue ce saint Docteur , que c'est vous même qui vous êtes appliqué au bien ? Vous n'oseriez l'affirmer ; c'est une grâce que Dieu vous a donnée , cependant vous vous en élevez ; c'étoit au contraire ce qui devoit vous rendre plus humble ; puisque ce que vous avez , n'est point à vous , mais à celui qui vous l'a donné. Si vous l'avez reçu , il ne vous appartenoit pas en propre : que si vous avez reçu ce qui ne vous appartenoit pas , pourquoi vous en élever , comme s'il vous appartenoit ?

ŷ. 9. jusqu'au 14. Car il semble que Dieu nous traite nous autres Apôtres , comme les derniers des hommes , &c.

Tous ceux qui sont instruits des maximes de la Religion , ne doutent point que la vie chrétienne ne doive se passer dans les souffrances & les humiliations. C'est une loi générale prononcée par J. C. même , que pour être son disciple , il faut porter sa croix , & renoncer à soi-même ; c'est-à-dire , aux inclinations de la nature corrompue , qui porte à la recherche des plaisirs & des commodités de la vie. Mais les Pasteurs & ceux que Dieu a chargés de la conduite & de l'instruction des peuples , sont obligés à suivre cette loi par des devoirs particuliers ; parce qu'étant choisis pour être les ministres de J. C. pour travailler au salut des âmes qu'il a rachetées au prix de son Sang , ils doivent imiter & suivre de plus près les abaissemens & les humiliations de ce divin Sauveur , & entrer dans une parfaite conformité avec lui.

C'est ce que saint Paul nous fait voir dans la comparaison qu'il fait de la vie des Apôtres avec celle des Docteurs des Co:

inthiens. Il leur fait sentir par une ironie ingénieuse, que cette vie n'est point le lieu où Dieu veut nous élever dans l'honneur; & que c'est au contraire le temps des persécutions & des humiliations. En effet, à considérer l'esprit de l'Évangile, & l'exemple que J. C. a proposé aux fidèles, & sur-tout aux Pasteurs & aux Supérieurs Ecclésiastiques, non-seulement par ses paroles, mais aussi par toute la suite de sa vie: ne voit-on pas d'un côté un caractère de réprobation dans la conduite des Prédicateurs des Corinthiens; & de l'autre, le véritable état où se doivent trouver ceux que J. C. appelle au ministère Ecclésiastique représenté dans la personne des Apôtres? Ceux-là jouissoient de toutes les commodités de la vie, avoient des talens qui leur attiroient l'estime des hommes; étoient applaudis, honorés, respectés; & se croyant heureux en cet état, ils s'élevoient au-dessus des Apôtres, qui n'étoient point considérés au prix d'eux: N'est-ce pas là la disposition où se trouvent ceux à qui J. C. donne sa malédiction? *Malheur à vous, dit-il, lorsque* Luc. 6.
26. *tous les hommes diront du bien de vous, car c'est ce que leurs pères faisoient à l'égard des faux prophètes. Ceux-ci au contraire étoient dans le mépris, l'ignominie & la misère; ils passaient pour infensés, pour foibles, & pour des gens sans honneur; ils souffroient la faim, la soif, & la nudité, & étoient traités comme les derniers des hommes, & comme des personnes destinées & condamnées à la mort.*

Ce portrait-ci est bien différent de l'autre; & si l'on consulte le goût du monde, il y a bien peu de gens qui ne préférassent l'état des premiers à celui des seconds, les exemples n'en sont que trop communs; & cependant ce sont ces derniers que Dieu bénit & approuve, & que J. C. déclare heureux: *Vous* Luc. 6.
22. 23. *serez bienheureux, dit-il, lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous sépareront, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement, & qu'ils rejeteront votre nom comme mauvais à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là, & soyez ravis de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel: car c'est ainsi que leurs pères traitoient les Prophètes.*

Considérons un peu quels traitemens ont reçu tous les Prophètes que Dieu a envoyés à son peuple? N'ont-ils pas servi de spectacle au monde, aux Anges & aux hommes? Isaïe ne dit-il pas que lui & les disciples que Dieu lui avoit donnés ont été un prodige & un signe dans Israël? *Ecce ego & pueri mei quos* Isai. 8.
18. *dedit mihi Dominus in signum & in portentum Israël. De même que* Psal. 70.
7. *J. C. dit de lui-même par la bouche de David: Je suis devenu*

comme un prodige dans l'esprit de plusieurs ; parce que la doctrine qu'il a prêchée , & qui a été depuis celle des Apôtres & de l'Eglise , a paru aux hommes une doctrine étrange & un prodige nouveau , comme étant prévenus par des sentimens tous contraires , & accoutumés aux illusions & aux erreurs dans lesquelles ils avoient été nourris. Jérémie n'a-t-il pas été un prodige de contradictions , d'afflictions & d'épreuves ? Que dire de tous les autres Prophètes ? N'ont-ils pas été dans les périls de mort où ils étoient exposés tous les jours , *comme des brebis destinées à la boucherie* ? C'est d'eux dont saint Paul parle , quand il dit : *Qu'ils ont souffert les moqueries & les fouets , les chaînes & les prisons ; qu'ils ont été lapidés & sciés ; qu'ils sont morts par le tranchant de l'épée ; qu'ils étoient vagabonds , couverts de peaux de brebis & de peaux de chèvres , étant abandonnés , affligés , persécutés , & que le monde n'étoit pas digne d'eux.* Le saint Précurseur de J. C. a-t-il vécu autrement que dans la mortification & la persécution , & sa tête n'a-t-elle pas servi de récompense à une danseuse ? Comment est-ce que le divin Sauveur a laissé traiter son meilleur ami avec tant de mépris & d'indignité ? C'est le sort de tous ceux qu'il appelle à sa gloire , & principalement de ceux dont il se sert pour la prédication de sa parole & le ministère apostolique ; il veut qu'ils deviennent comme les Apôtres *les ordures du monde , & comme les balayures qui sont rejetées de tous.* Comme J. C. avoit choisi ceux-ci pour être les images vivantes de sa vie & de sa mort , ils ont tous vécu comme lui , ils ont tous souffert comme lui. Saint Paul qui a été ravi au troisième ciel , est néanmoins méprisé jusqu'à être mis au rang des choses les plus viles & les plus abjectes ; mais ce saint Apôtre savoit fort bien que cette bassesse même étoit une grandeur devant Dieu , & que ce mépris le combloit de gloire , puisqu'il le rendoit si conforme au Fils de Dieu , qui ne l'avoit choisi que pour être méprisé dans sa personne.

Ce qui fait donc le caractère d'un fidèle ministre de J. C. , n'est pas de souffrir des maux , cela lui est commun avec le monde ; c'est de les souffrir non-seulement sans peine & sans chagrin , mais même avec joie ; c'est de s'en glorifier & de s'y plaire , comme a fait saint Paul & les autres Apôtres , étant persuadé que c'est le moyen le plus efficace dont Dieu veut que les hommes vraiment apostoliques , se servent pour la conversion des âmes.

Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jeté en terre , il demeure seul ; mais quand il est mort , il porte beaucoup de fruit ; c'est la comparaison dont J. C. se sert pour faire voir que c'est par la

Hebr. 11.
36. 37.
38.

Joan. 12.
34.

mortification & par les abaissemens que l'on peut faire du fruit dans l'Eglise en suivant son exemple.

Sur ces principes il est aisé de juger ce qu'on doit penser du sentiment de ceux qui croient que la dignité Episcopale a besoin d'être soutenue par l'éclat extérieur pour attirer le respect & la vénération des peuples. Ils disent que nous ne sommes plus au temps de ces grands Saints, dont la pauvreté a été soutenue par les miracles; que les Chrétiens aujourd'hui sont devenus froids; qu'ils ont besoin de quelque chose qui frappe leurs sens pour rendre aux Evêques toute la vénération qui leur est due. Mais d'où tire-t-on ces règles? Ce n'est point de J. C. qui dans toute sa vie & dans son Evangile en a donné de toutes contraires; ce n'est point des Apôtres, dont chacun pouvoit dire avec saint Paul: *Ai-je dessein de plaire aux hommes? Si je pensois à plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de J. C.* Ce n'est point non plus de la tradition de l'Eglise qui définit le contraire dans les Conciles. *Que l'Evêque ait des meubles vils, une table pauvre, & qu'il vive pauvrement; & qu'il s'acquière l'autorité que demande son ministère par la pureté de sa foi, & par le mérite de sa bonne vie.* Ce sentiment ne peut donc être suggéré que par l'esprit du monde, qui est tout opposé à celui de J. C. On peut voir ce sujet traité dans saint Bernard sur ces paroles de l'Evangile, *Ecce nos reliquimus omnia*; & sur-tout dans la vie de D. Barthelemi des Martyrs, où ce saint homme répond à Grenade & à un autre Evêque, qui l'exhortoient à être un peu plus magnifique dans sa maison: il leur répond, dis-je, d'une manière précise & convaincante, ce qu'il faut croire sur cette matière.

ÿ. 14. jusqu'à la fin. *Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte, mais je vous avertis de votre devoir comme mes très-chers enfans, &c.*

C'est sans doute une grande vertu à un Pasteur, que d'avoir du zèle contre les péchés; mais si cette vertu n'est accompagnée de la compassion & de la douceur, elle dégénère en une févérité excessive & immodérée. *Le cœur de l'Evêque, dit saint Grégoire, est comme l'arche de la nouvelle alliance; & comme il y avoit autrefois dans l'arche, les tables de la loi, la verge de Moïse, & la manne, ainsi l'Evêque doit porter dans son cœur l'intelligence de la loi, la rectitude & la verge de la justice, avec la manne & la douceur de la charité. Car ceux qui gouvernent ne doivent pas sans considérer la supériorité de leur charge qui les distingue des autres, que l'égalité de la nature qui leur est commune avec eux: & ils doivent se réjouir, non de ce qu'ils commandent, mais de ce que leur commandement est*

Galat. 1.
10.

Concil. 4.
de Carth.
can. 16.
Concil. de
Trid. sess.
23. c. 1.
de ref.
Via de
D. Barth.
des Mart.
1. 1. c. 20.
& 1. 2. c.
13.

Gregor.
Past.
part. 2.
c. 6.

utile aux autres. Or il leur sera utile s'ils gardent un tel tempérament entre la rigueur & la douceur, qu'ils n'abaissent point le courage de ceux qu'ils conduisent par la sévérité d'une discipline trop rigoureuse, de peur qu'ils ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux : & qu'ils ne fassent point paroître trop de douceur à leur égard, de peur de leur donner occasion par cette négligence d'avoir du mépris pour leurs Supérieurs.

Gregor.
ibid.

Il est nécessaire que ceux qui commandent soient craints de ceux qui leur obéissent, dit saint Grégoire, mais c'est seulement lorsqu'ils ne craignent point Dieu, afin que ceux qui ne sont pas détournés de pécher par la crainte des jugemens de Dieu, le soient au moins par celle des hommes. Mais hors cela ils doivent à leur égard témoigner une douceur tendre & affectueuse, à l'exemple de saint Paul, qui sembloit ignorer qu'il fût élevé au-dessus de ses frères,

1. Theff.
2. 7.
2. Cor. 4.
5.

lorsqu'il dit : *Nous sommes devenus comme de petits enfans au milieu de vous ; & ailleurs : Nous sommes vos serviteurs en J. C.* Mais lorsqu'il trouve un désordre qui mérite d'être corrigé, il se souvient qu'il a le gouvernement & l'autorité, & il le témoigne en disant : *Que voulez-vous que je fasse, voulez-vous que je vienne avec la verge, ou avec un esprit de douceur & de charité ?* Ainsi un homme se conduit sagement dans une dignité, lorsqu'il se gouverne d'une telle sorte, qu'il domine plutôt sur les vices que sur ses frères. Lors même qu'il use de châtement envers ceux qui péchent, il doit toujours conserver les marques de sa charité, & sa conduite doit être si sage & si tempérée, qu'il allie avec la sévérité d'un père, une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'il se rende si bon & si accessible à ceux qui lui sont soumis, qu'ils ne rougissent point de lui découvrir leurs fautes les plus secrètes, afin que lorsqu'ils seront tentés, & qu'ils se trouvent dans le trouble, ils puissent recourir à leur Pasteur, comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mère.

C H A P I T R E V.

Incessueux sujet des larmes de toute l'Eglise de Corinthe. S. Paul le livre à Satan. J. C. est notre Pâque. Azimes de sincérité & de vérité. N'avoir point de commerce avec les Chrétiens vicieux.

Lev. 18.
7. 8. 20.
11.

1. **C**'EST un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous *, & une telle impureté, qu'on

1. **O**MNINO auditur inter vos fornicatio, & talis fornicatio, qualis

*. 1. *autr.* l'impureté qui règne parmi vous est toute publique.

hæc inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

n'entend point dire qu'il s'en com-
mette, de semblable parmi les Payens;
jusques-là qu'un *d'entre vous* abuse
de la femme de son père.

2. Et vos inflati estis : & non magis luctum habuistis ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

2. Et après cela vous êtes encore
enflés d'orgueil : & vous n'avez pas
au contraire été dans les pleurs,
pour faire retrancher du milieu de
vous celui qui a commis une action
si honteuse.

3. Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi ut præsens, eum, qui sic operatus est,

3. Pour moi étant absent de *Coloss. 2.*
corps, mais présent en esprit j'ai
déjà porté ce jugement comme
présent,

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi congregatis vobis & meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,

4. qui est, que vous & mon es-
prit étant assemblés au nom de no-
tre Seigneur J. C., celui qui est
coupable de ce crime, soit par la
puissance de notre Seigneur Jesus,

5. tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

5. livré à satan, pour mortifier
sa chair, afin que son ame soit sau-
vée au jour de notre Seigneur J. C.

6. Non est bona gloria vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit?

6. Vous n'avez donc point sujet
de vous tant glorifier. Ne savez-
vous pas qu'un peu de levain aigrit
toute la pâte?

7. Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pascha nostrum immolatus est Christus.

7. † Purifiez-vous du vieux le-
vain, afin que vous soyez une pâte
toute nouvelle, comme vous êtes
vraiment les pains purs & sans le-
vain. Car J. C. a été immolé*, lui
qui est notre Agneau pascal*.

8. Itaque epulemur; non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ & nequitiae; sed in azymis sinceritatis & veritatis.

8. C'est pourquoi célébrons cette
fête*, non avec le vieux levain,
ni avec le levain de la malice & de
la corruption; mais avec les pains
sans levain de la sincérité & de la
vérité †.

†. 5. *autr.* faire mourir. = †. 6. *expl.* Ainsi un homme corrompu peut corrompre plusieurs fidèles. = †. 7. *Grec.* pour nous, = *ibid. lestr.* notre Pâque. = †. 8. *lestr.* mangeons.

9. Je vous ai écrit dans une lettre *, que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs :

10. ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde *, non plus que des avarés, des ravisseurs *du bien d'autrui*, ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous fortissiez du monde.

11. Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes, j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos frères, est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, médifant, ou ivrogue, ou ravisseur *du bien d'autrui*, vous ne mangiez pas même avec lui *.

12. Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger ?

13. Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous retranchez ce méchant * du milieu de vous.

9. Scripsi vobis in epistola : Ne commisceamini fornicariis ;

10. Non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus ; alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Nunc autem scripsi vobis non commisceri ; si is qui trater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, judicare ? Nonne de iis, qui intus sunt, vos judicatis ?

13. Nam eos, qui foris sunt, Deus judicabit. Auferite malum ex vobis ipsis.

* 9. Cette lettre s'est perdue. = * 10. *expl.* de ceux qui ne sont pas Chrétiens. = * 11. *expl.* de peur que son exemple ne vous corrompe. = * 13. *i. e.* cet incestueux.

S E N S L I T T É R A L.

* 1. **C'**EST un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, & une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les Payens ; jusques-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son père.

C'est un bruit constant, &c. Voyez Gen. 35. 22. Amos 2. 7. 2. Rois 16. 22.

Jusques-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son père,

2. Cor. qui étoit encore vivant ; ce qui rendoit le crime plus énorme.

7. 12. *Igitur non propter eum qui fecit injuriam, &c.* c'est-à-dire, la tenant

nant chez lui comme sa propre femme ; ce qui aggrave encore le péché.

ÿ. 2. *Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil ; & vous n'avez pas au contraire été dans les pleurs , pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action si honteuse.*

Et après cela ; c'est-à-dire , après un si grand sujet d'humiliation & de confusion pour toute votre Eglise , vous êtes encore enflés d'orgueil , c'est-à-dire , de l'estime de votre propre sagesse , osant bien mettre ce crime au nombre des choses indifférentes , contre le sentiment général de tout le monde , & contre la défense expresse de Dieu , comme font les Cyniques & les Stoïciens. Cela s'adresse aux docteurs qui faisoient profession d'être grands Philosophes. Autr. Vous ne laissez pas de continuer dans votre même vanité , sans qu'un crime si honteux & si humiliant la puisse rabattre. Il parle aux docteurs qui n'avoient point d'autre soin ni d'autre application qu'à se faire admirer , & à se faire suivre par les fidelles ; & aux disciples mêmes , qui passaient leur temps à se glorifier les uns contre les autres de la science de leurs maîtres ; pendant que cet incestueux demeurait impunément dans son crime.

Levit. 18. 8.

Et vous n'avez pas été dans les pleurs , &c. c'est-à-dire , dans une humiliation publique , vous revêtant d'habits lugubres , & pratiquant toutes les œuvres de pénitence que l'Eglise a accoutumé de pratiquer pour procéder à l'excommunication.

ÿ. 3. *Pour moi étant absent de corps , mais présent en esprit , j'ai déjà porté ce jugement comme présent.*

Pour moi. Gr. Car pour moi ; c'est-à-dire : Puisque vous en usez ainsi , & que vous avez si peu de soin de l'honneur de votre Eglise , & du salut de tous les fidelles qui la composent , je me suis résolu de suppléer à votre négligence par mon autorité.

Etant absent de corps , mais voyant en esprit tout ce qui se passe chez vous , je n'ai pas besoin d'autre preuve ni d'autre conviction contre cet incestueux , pour être persuadé de son crime. L'Apôtre dit ceci pour faire voir qu'il pouvoit procéder à la punition de cet infame , encore qu'il fût absent , & sans avoir observé toutes les formalités ordinaires. Voyez 4. Rois 5. 26. l'exemple d'Elisée , qui voyoit en esprit l'action de Giezi , lorsqu'il recevoit des présens de Naaman.

Mais présent en esprit , c'est-à-dire , par la vertu de l'Esprit de Dieu , qui n'est point attachée aux lieux , & qui est également présente par-tout où il plaît à Dieu d'opérer par mon ministère ,

soit que je sois présent, soit que je sois absent; ce qui fait que vous ne devez pas me craindre moins, que si j'étois en personne dans votre Eglise.

J'ai déjà porté ce jugement. Autr. prononcé, ou, rendu; puisqu'il s'agit d'un jugement extérieur & juridique.

Comme présent; c'est-à-dire, qui doit avoir la même force & la même autorité que si j'étois présent.

Ψ. 4. *Qui est, que vous & mon esprit étant assemblés au nom de Notre-Seigneur J. C. celui qui est coupable de ce crime, soit par la puissance de Notre-Seigneur JESUS.*

Qui est que vous; il parle principalement aux Pasteurs, & mon esprit; c'est-à-dire, moi-même par la présence de mon esprit, qui est avec vous en certaine manière, en ce qu'il approuve vos sentimens, & en ce qu'il a une connoissance parfaite de tout ce qui se passe parmi vous, sur-tout en ce qui regarde l'affaire de l'incestueux. Autr. Avec cette vertu de l'Esprit de Dieu dont je suis rempli, & par laquelle j'agirai de loin, comme si j'étois parmi vous, & dont je vous rendrai participans avec moi, pour l'exécution de ce jugement.

Etant assemblés, &c. Quoique l'Apôtre pût tout seul excommunier ce misérable, il veut néanmoins qu'il ne le soit que par le commun consentement de l'Eglise, pour ne point déroger à la puissance ordinaire des Pasteurs.

Par la puissance de Notre-Seigneur JESUS, duquel nous tenons tout notre pouvoir & notre autorité, comme de notre souverain Maître.

Ψ. 5. *Livré à satan pour mortifier sa chair, afin que son ame soit sauvée au jour de Notre-Seigneur J. C.*

Livré à satan, c'est-à-dire, excommunié, & en même-temps livré au démon (ce qui ne se pratiquoit que fort rarement) afin de l'affliger de maladie, ou de quelqu'autre douleur corporelle. Voyez 2. Cor. 12. 7. Datus est mihi stimulus, &c. 1. Tim. 1. 20. Job. 2. 4. 5. 6. 7.

Pour mortifier sa chair, &c. c'est-à-dire, la convoitise de sa chair, & sur-tout cette passion infâme qui procède souvent d'une trop grande santé, & d'un trop grand repos du corps. Autr. Afin qu'en se sentant ainsi affligé de Dieu, il se porte de lui-même à mortifier cette passion infâme, ou ses affections charnelles, par une sincère pénitence.

Au jour, &c. du jugement général; non que le salut soit différé jusqu'au jugement dernier, mais parce qu'il ne sera par-

faitement accompli ni déclaré qu'en ce temps-là. Voyez 1. Petr. 1. 5. 2. Cor. 1. 14.

ψ. 6. *Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte ?*

Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier, de l'état de votre Eglise; puisque vous avez souffert jusqu'à présent un crime si honteux sans le corriger, & que vous avez laissé si long-temps un homme si infâme, qui est capable d'infecter tous les autres par son exemple. Autr. *Vous tant glorifier de la science de vos docteurs*; puisqu'il s'en trouve parmi eux, qui osent bien mettre ce crime si infâme au nombre des choses indifférentes.

Ne savez-vous pas qu'un peu de levain, &c. Les Hébreux entendent par le levain, tout ce qui a la force de corrompre; soit que ce soit un faux dogme, soit un mauvais exemple, soit l'homme même qui enseigne l'erreur, ou qui donne le mauvais exemple. L'Apôtre veut parler ici de l'homme-même, c'est-à-dire, de l'incestueux, qui par son exemple étoit capable d'infecter & de corrompre les fidèles de l'Eglise de Corinthe; comme s'il disoit: Ne savez-vous pas que comme le levain a la force d'aigrit toute la pâte, cet incestueux aussi par son exemple est capable de corrompre tout le corps de votre Eglise, si vous ne l'en séparez ?

ψ. 7. *Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & sans levain. Car J. C. a été immolé, lui qui est notre Agneau Pascal.*

Purifiez-vous, c'est-à-dire, votre Eglise, du vieux levain; c'est-à-dire, du mauvais exemple de cet incestueux, en le séparant de votre communion, craignant qu'il ne vous corrompe par le commerce qu'il peut avoir avec vous. *Vieux*; c'est pour mieux exprimer la corruption de cet infâme, & pour montrer qu'il est habitué dans son péché.

Afin que vous soyez une pâte toute nouvelle; c'est-à-dire, afin que toute votre Eglise soit pure, & se puisse conserver dans la pureté, ayant retranché de sa communion cet homme, & tout autre qui seroit capable de la corrompre.

Comme vous êtes vraiment les pains purs, &c. par la profession que vous faites du Christianisme.

Car J. C. a été immolé. Il rend raison pourquoi les Chrétiens doivent être purs, & exempts du levain de l'iniquité. Le sens: Puisque les Juifs, dont les observations n'étoient que les figures de celles que nous devons pratiquer, étoient obligés par la loi

Exod. 12. de s'abstenir du levain matériel , & d'en purifier toutes leurs maisons, lorsqu'ils célébroient l'immolation de l'agneau pascal; nous autres Chrétiens qui sommes les observateurs spirituels de la loi, nous n'avons pas moins d'obligation de nous abstenir du levain mystique de l'iniquité, & d'en purifier toute l'Eglise; puisqu'il le véritable Agneau pascal qui est J. C., a été immolé pour nous, & que les Chrétiens doivent toujours célébrer la mémoire de cette immolation jusqu'à la fin des siècles, tant que l'Eglise subsistera.

Lui qui est notre Agneau Pascal, c'est-à-dire, le véritable; dont celui des Juifs n'étoit que la figure; J. C. a été figuré par l'agneau pascal, & en a retenu le nom: Parce que comme cet agneau devoit être sans aucun défaut, J. C. a été pur, & exempt de tout péché: & comme les Israélites furent préservés du massacre des premiers-nés par l'effusion de ce sang sur le seuil & sur les poteaux des portes de leurs maisons, ainsi les Chrétiens sont préservés de la mort éternelle par la foi au sang de J. C. qui a été répandu pour eux, & qui leur a été appliqué par le Baptême.

ψ. 8. C'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption, mais avec les pains sans levain de la sincérité & de la vérité.

*C'est pourquoi célébrons cette fête, non-seulement par la mémoire continuelle de l'immolation de J. C., mais par le sacrifice, & par la participation réelle & sacramentelle de son corps & de son sang. C'est pourquoi l'auteur de la Vulgate a traduit le mot grec *ἑσθάζειν*, par *epulari*, qui signifie faire festin, pour mieux marquer la nature de la célébration de cette fête. Il fait toujours allusion à la célébration de la Pâque Judaïque, qui se célébroit en mémoire de la sortie d'Egypte, pendant huit jours; au lieu que nous célébrons la nôtre, qui est la mémoire de notre délivrance de la captivité du diable, pendant toute notre vie.*

Non avec le vieux levain de notre corruption naturelle, & de nos inclinations & affections vicieuses, qui sont la source de toutes les mauvaises actions que nous faisons, & que nous devons mortifier, pour célébrer dignement cette fête.

Ni avec le levain de la malice, &c. c'est-à-dire, & encore moins avec des actions pleines de malice & de dissimulation.

Mais avec les pains sans levain. Les pains en sens mystique, signifient les actions, qui sont comme le pain & la nourriture de l'ame.

De la sincérité, qui est opposée à la malice; & de la vérité, qui est opposée à la dissimulation.

¶ 9. *Je vous ai écrit dans une lettre, que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs.*

Je vous ai écrit. Comme l'Apôtre vient de faire connoître aux Corinthiens le soin qu'ils doivent avoir de purifier leur Eglise de toutes sortes de personnes scandaleuses ; & qu'il leur avoit même recommandé déjà par une autre lettre, d'éviter la conversation des personnes impures, il leur explique plus précisément quelle a été son intention quand il leur a défendu d'avoir ce commerce, afin de prévenir les difficultés qu'ils pourroient avoir dans l'exécution de l'avertissement qu'il leur a donné.

Dans une lettre, qui ne se trouve plus, non plus que plusieurs autres qui ont été perdues, peut-être par la négligence des Eglises, & des personnes à qui elles ont été écrites. Voyez Phil. 3, 1. Col. 4, 16.

Que vous n'eussiez point de commerce volontaire, d'amitié ou de familiarité ; car il ne leur avoit pas défendu le commerce nécessaire, tel qu'étoit celui des esclaves à l'égard de leurs maîtres ; des enfans à l'égard de leurs pères.

Avec les fornicateurs. Il comprend sous ce mot, toutes sortes de personnes impures.

¶ 10. *Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avarés, des ravisseurs du bien d'autrui, ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous sortissiez du monde.*

Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, c'est-à-dire, des fornicateurs payens, qu'il appelle de ce monde, parce que les Payens composoient alors la plus grande partie du monde, & remplissoient, pour ainsi dire, tout le monde, en comparaison des Chrétiens qui n'en faisoient qu'une fort petite partie : ou bien, il a égard à la vie des Payens, qui vivent d'une vie purement naturelle & humaine, suivant toutes leurs inclinations corrompues, n'ayant rien en eux qui les élève au-dessus de la condition générale & ordinaire des hommes. C'est pour cela que, selon le langage de l'Ecriture, les Chrétiens qui vivent d'une vie surnaturelle & divine, & dont les mœurs sont toutes différentes de celles du commun des hommes, sont hors du monde ; parce qu'encore qu'ils n'en soient point séparés de corps, ils en sont fort éloignés d'esprit, de maximes & d'inclinations : on appelle en un autre sens les Payens, & généralement tous les pécheurs, *le monde*, parce qu'ils y demeurent avec plaisir, & qu'ils en aiment les créatures avec attache.

Non plus que des avarés, &c. Il parle de ceux qui usent de sur-

prise dans les contrats & dans les promesses , & qui acquièrent du bien par fraude.

Gr. *πλεονεκταις*.

Autrement il faudroit que vous fortifiiez du monde , il faudroit entièrement renoncer à la vie civile , & rompre toute sorte de commerce , parce que le monde est plein de ces sortes de personnes. *Autr.* Il faudroit entièrement renoncer à la vie. C'est une hyperbole.

Ψ. 11. *Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes* , j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos frères est fornicateur , ou avare , ou idolâtre , ou médifant , ou ivrogne , ou ravisseur du bien d'autrui , vous ne mangiez pas même avec lui.

Mais... que si celui qui est du nombre de vos frères. *Autr.* qui porte le nom de frère , c'est-à-dire , de Chrétien , est fornicateur , ou avare , reconnu pour tel , & pour être habitué dans quelqu'un de ces vices ou de ces crimes.

Ou idolâtre ; c'est-à-dire , qui se trouve , ou assiste quelquefois aux sacrifices des Payens ; & qui par faiblesse ou condescendance , donne des marques extérieures de respect & d'estime pour leurs cérémonies , & pour le culte qu'ils rendent aux idoles , soit qu'il les approuve de paroles ou d'action , en mangeant avec eux des viandes qui leur ont été immolées : car l'Apôtre ne parle pas ici de ceux qui sacrifioient effectivement & ouvertement aux idoles , puisqu'ils étoient exclus de l'Eglise dès la première fois.

Ou médifant , &c. Le mot Grec signifie proprement un difeur d'injures , ou querelleur , *λοιδορος*.

Vous ne mangiez pas même avec lui ; non-seulement que vous n'ayez nul commerce d'amitié , & de conversation familière avec lui , mais que vous ne mangiez pas même en sa compagnie ; afin que se voyant ainsi traité , il revienne à résipiscence ; ou du moins s'il ne profite pas de cette correction , qu'il soit hors d'état de vous pouvoir nuire par sa conversation ou par son exemple. Voyez 2. Petr. 3. 17. Jud. 21.

Ψ. 12. *Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger.*

Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? &c. Puisque ce n'est pas une chose absolument nécessaire pour conserver la pureté de l'Eglise , & qu'il seroit même impossible d'observer ce jugement rigoureux contre eux , de leur

interdire tout commerce avec les Chrétiens, en défendant aux Chrétiens de les fréquenter : car l'Apôtre ne parle pas d'un jugement qui soit directement contre les Payens, n'ayant point de juridiction sur eux, ils s'en seroient sans doute moqués ; & il n'auroit pu qu'indirectement leur interdire ce commerce, si ç'eût été une chose possible & nécessaire. *Autr.* Comment entreprendrois-je de les juger, puisque je n'ai point de juridiction sur eux ? C'est la raison du pénultième verset.

N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise, &c. c'est-à-dire ; Mais quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire d'empêcher le commerce des fidèles avec les Payens, n'est-il pas visible qu'il n'en est pas de même à l'égard des mauvais Chrétiens ? Vous êtes indispensablement obligés à procéder contre les incorrigibles par toutes sortes de voies, même jusqu'à les excommunier, & à leur interdire toute sorte de commerce avec les autres, s'ils ne donnent des marques de pénitence.

ψ. 13. *Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant du milieu de vous.*

Dieu jugera ceux, &c. c'est-à-dire, les punira : ils ne demeurent pas impunis, quoique vous ne les punissiez pas ; & leur condition n'en est pas meilleure pour être exempts de la correction de l'Eglise, puisqu'ils auront Dieu même pour juge, qui les punira un jour avec bien plus de sévérité, que vous ne les puniriez.

Mais pour vous, retranchez ce méchant, &c. cet incestueux, & toute autre personne scandaleuse, & incorrigible.

S E N S S P I R I T U E L.

ψ. 1. jusqu'au 6. *C'EST un bruit public & constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, & une telle impureté, &c.*

L'Apôtre nous avertit ici d'un devoir des plus importants à un Chrétien, & s'élève avec force contre les Corinthiens qui avoient manqué à une obligation si essentielle à leur état ; ce devoir indispensable, c'est de pleurer la perte éternelle de nos frères qui se fait par le scandale & le péché. En effet, si nous avons assez de foi pour être pénétrés de la grandeur de ce mal, ne demanderions-nous pas comme Jérémie une source de larmes pour pleurer les maux de l'Eglise, & ce carnage spirituel d'âmes que les démons font continuellement dans le monde en les privant de la grâce par les crimes où ils les engagent ? Il

y a sujet de pleurer incessamment , quand on songe au nombre de ceux qui meurent tous les jours , non par la mort temporelle du corps , mais la mort éternelle de l'âme ; & à quoi peut-on mieux employer ses larmes qu'à pleurer une si grande perte avec l'Apôtre ? *Qui est foible , sans que je m'affoiblisse avec lui ? Qui est scandalisé , sans que je brûle ?* David se sentant percé de douleur à cause de l'aveuglement des pécheurs , ne dit-il pas qu'il est tombé en défaillance à cause des pécheurs qui abandonnoient la loi de Dieu ? Et ailleurs : *Mon zèle , dit-il , m'a fait sécher de douleur , parce que nos ennemis ont oublié vos paroles. Il s'attriste & sèche d'ennui , non du mal que lui font ses ennemis , mais de celui qu'ils se font à eux-mêmes , en oubliant & en violant les paroles de Dieu : parce que ces paroles renferment la vie des âmes , ils se privoient du plus grand de tous les biens , & préféreroient volontairement la mort à la vie.*

2. Cor.
11. 29.
Pf. 118.
53.

Voilà ce que fait le véritable zèle du salut des âmes , d'empêcher autant qu'on le peut , tous les maux qu'on voit commettre , de porter impatiemment la perte de nos frères , & de gémir du malheur où ils se précipitent par leur faute. La raison de cette obligation est l'union intime que tous les fidèles ont entre eux par le lien de la charité qui n'en fait qu'un corps. Car comme dans le corps humain tous les membres conspirent à s'entraider les uns les autres ; & si l'un des membres souffre , les autres souffrent avec lui ; il en est de même , dit saint Paul , du corps dont J. C. est le chef , & dont chacun en particulier est un des membres. Comme donc le péché est le plus grand de tous les maux qui puissent arriver à l'homme , il n'y en a point par conséquent qui doive plus exciter notre compassion.

Hebr. 4.
15.
L. 2. de
panis.

Mais cette tendresse de mère , & ces entrailles pleines de charité & de compassion pour les âmes qui sont sous la tyrannie du démon , est le caractère des vrais Pasteurs qui se rendent par là conformes à Dieu , qui est tout bon & tout miséricordieux , & à ce souverain Pontife , dont l'Apôtre dit que le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos infirmités. Saint Ambroise ne demande autre chose à Dieu que cette compassion tendre & charitable pour les péchés d'autrui , & il l'eut en effet à un tel point , que saint Paulin dit de lui dans sa vie , qu'il pleuroit avec ceux qui se confessoient à lui , & qui lui découvroient le mauvais état de leur conscience.

In Cant.
serm. 4.
n. 5.

Saint Bernard fait encore bien voir par son exemple quelle doit être la disposition des Pasteurs touchant ce point. Ce saint Docteur ayant repris quelqu'un de son péché , & voyant qu'il ne

Je corrigeoit point, demeurait ensuite, comme il dit lui-même, comblé d'affliction & de douleur. Et ne me dites pas, ajoute-t-il, que je dois me consoler, puisque j'ai rendu à cette ame tout ce que je lui devois. C'est cela même qui m'afflige, de ce que je vois mon fils mort devant mes yeux, sans qu'il m'ait été possible de le secourir : car je n'ai pas eu dessein de délivrer mon ame en m'acquittant dans cette rencontre de mon devoir, mais de sauver la sienne, en la faisant revenir à Dieu. Et certes qui est la mère qui voyant mourir son fils, après avoir fait tous ses efforts pour lui conserver la vie, croit devoir arrêter ses larmes, parce qu'elle n'a pu faire davantage pour le sauver ? Si donc une mère est inconsolable dans la perte de celui qui n'est mort que d'une mort temporelle ; comment me puis-je consoler, en voyant que celui que j'aime comme mon fils, s'engage volontairement dans une mort éternelle, lorsque je m'efforce de lui procurer les biens éternels ?

C'est donc dans cet esprit de charité pour l'Eglise des Corinthiens, que saint Paul craignant que le mauvais exemple de cet incestueux, par la négligence qu'on avoit de le réprimer, n'en corrompit d'autres, se porte avec son zèle ordinaire à le retrancher au plutôt par l'excommunication, pour arrêter par ce prompt remède le progrès de ce mal dangereux. Car comme lorsque la gangrène se saisit de quelque partie du corps, il faut incontinent couper cette partie, de peur qu'elle ne corrompe les autres : l'Apôtre en use de même en cette rencontre, & pour sauver l'ame il afflige le corps, & le livre à Satan pour le tourmenter. Ainsi, l'avantage qu'il procure à ce coupable est plus grand que le châtement ; puisque le châtement n'est que passager, & que l'avantage qu'il produit doit être éternel.

ÿ. 6. jusqu'à la fin. Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier ; ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte, &c.

On ne peut pas s'imaginer combien de force a le mauvais exemple pour pervertir, & combien peu en a le bon exemple pour ramener ceux qui se sont égarés. Une seule personne déréglée dans une compagnie est capable de la corrompre toute, si on néglige d'en arrêter le désordre : de même qu'un troupeau tout entier est gâté par la maladie d'une seule brebis, si l'on n'a pas soin de la séparer. Le péché est dans l'ame une plaie contagieuse, dont le venin se répand au-dehors, & corrompt par des attrait insensibles ceux qui n'ont pas soin de s'en garder & de s'en éloigner.

Qui donc se pourra croire assuré au milieu du monde parmi cette grande multitude de pécheurs qui l'environnent ? Car si l'Apôtre craignoit avec raison que l'exemple d'un seul homme n'infectât tous les autres ; que deviendra une seule personne qui est bonne au milieu d'une infinité d'autres qui ne le font pas ?

Le parti qu'il y a à prendre , c'est d'éviter , autant qu'il se peut , la compagnie des méchans , sinon de corps , ou moins d'affection , en ne prenant point de part aux vices & aux dérèglemens de ceux avec lesquels nous sommes obligés de vivre. Il est vrai que l'Écriture ordonne en plusieurs endroits de sortir du milieu de Babylone , c'est-à-dire , du monde & de la corruption du siècle , comme l'entendent les Pères , qui ont toujours exhorté d'en sortir & de s'en séparer ; non pas pour faire une société schismatique , comme firent autrefois les Donatistes , que les hérétiques de ces derniers temps ont imité ; mais pour s'en retirer de cœur & d'affection , afin de n'avoir point de part à ses maximes relâchées & à ses dérèglemens.

Voici comment saint Augustin parle de cette séparation contre les Donatistes : « Le Prophète dit en termes clairs : *Retirez-vous* , & *sortez de là*. Quant à moi , pour entendre ce qu'il a dit , je prends garde à ce qu'il a fait ; sa conduite & son action est l'explication de ses paroles. Il a dit : *Retirez-vous* ; A qui l'a-t-il dit ? Sans doute aux Justes. De quelle compagnie leur dit-il qu'ils se doivent retirer ? Sans doute , de celle des pécheurs & des injustes. Je demande si ce Prophète lui-même s'en est séparé , & j'apprends que non. Il l'a donc entendu autrement , car s'il avoit entendu qu'il se fallut séparer corporellement , lui-même auroit fait le premier ce qu'il auroit ordonné de faire. Qu'a-t-il donc fait ? Il s'est retiré de cœur & d'affection : il a repris hautement les pécheurs ; il leur a reproché leurs crimes & leurs impiétés ». Ainsi , l'on voit avec quelle justice les Novateurs de ce temps se sont séparés de l'Eglise catholique sous le vain prétexte des abus & du dérèglement des mœurs.

Serm. 18.
de verb.
Dom.
Isai. 52.
11.

Voyez
Levit. 26.
12.
2. Cor. 6.
17.

Que si l'Apôtre ordonne aux Corinthiens de se séparer des pécheurs , & de n'avoir aucun commerce avec ceux qui vivoient dans un dérèglement manifeste , ce n'étoit pas pour rompre l'unité avec eux , & se séparer de leur communion ; mais c'étoit pour leur procurer par un motif de charité une confusion salutaire , afin de les faire rentrer en eux-mêmes ; mais quoique l'Eglise ne fasse plus une ordonnance expresse de

séparer du commerce & de la conversation des méchans, & que cette pratique ne soit plus en usage; il est néanmoins de droit naturel d'éviter le danger de se corrompre par la familiarité que l'on auroit avec eux, & d'improver par notre silence leurs mauvaises actions, si nous n'avons pas assez de lumière & de force pour les reprendre. Car, comme dit saint Augustin, pour n'être point souillé par les méchans avec lesquels on est obligé de vivre, il faut deux choses: premièrement, ne prendre aucune part à leurs désordres; secondement, les reprendre avec un esprit de douceur & de charité; c'est la règle que nous prescrit l'Apôtre: *Ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais condamnez-les plutôt, si non par vos paroles, au moins par la pureté de vos mœurs, & par le bon exemple de votre conduite.* C'est le moyen de retrancher de notre cœur les souillures qu'il contracte par le commerce des personnes vicieuses, & contribuer même souvent à les purifier de leurs vices & de leurs défauts.

Ibid.

Ephes. 5. 11.

CHAPITRE VI.

C'est une honte aux Chrétiens de s'appeler en jugement devant les infidèles. Ils doivent fuir les procès, & souffrir plutôt l'injustice. Vices & péchés qui nous ferment le ciel. Tout ce qui peut se faire, ne doit pas se faire. Nos corps sont les membres de J. C. & les temples du Saint-Esprit.

1. **A**UDET aliquis vestrum habens negotium adversus alterum, judicari apud iniquos, & non apud sanctos?

1. **C**OMMENT se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un différent avec son frère *, ose l'appeler en jugement devant les méchans & les infidèles, & non pas devant les Saints *?

2. An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt? Et si in vobis judicabitur mundus, indigni estis qui de minimis judicetis?

2. Ne savez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le monde? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indigne de juger des moindres choses?

3. Nescitis quoniam angelos judicabimus? quanto magis sæcularia?

3. Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes *? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente?

Voyez 2. Petr. 2. 4. Jude 6.

*. 1. *expl.* avec un fidelle. = *Ibid. expl.* devant les fidelles. = *. 3. *expl.* des démons.

4. Si donc vous avez des différens entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matières les moindres personnes de l'Eglise *.

5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses frères ?

6. Mais on voit un frère plaider contre son frère ; & encore devant des infidèles.

Matth. 7. C'est déjà un péché * parmi
5. 39. vous, de ce que vous avez des pro-
Luc. 6. cès les uns contre les autres. Pour-
29. quoi ne souffrez-vous pas plutôt les
Rom. 12. injustices ? Pourquoi ne souffrez-
17. vous pas plutôt qu'on vous trompe ?
1. Theff.
4. 6.

8. Mais c'est vous-même qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainsi vos propres frères.

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères,

10. ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médifans*, ni les ravisseurs *du bien d'autrui*, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

11. C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés *, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur J. C., & par l'Esprit de notre Dieu.

†. 4. *expl.* les moindres personnes d'entre les fidèles, plutôt que des Gentils. = †. 7. *Grec.* un défaut. = *lb. expl.* prenne votre bien. = †. 10. *autr.* outrageux. = †. 11. Par le Baptême & par la Pénitence.

4. *Sæcularia* igitur *judicia* si habueritis, contemptibiles qui sunt in Ecclesia, illos constituite ad iudicandum.

5. *Ad verecundiam vestram* dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit iudicare inter fratrem suum ?

6. Sed frater cum fratre iudicio contendit : & hoc apud infideles ?

7. Jam quidem omnino delictum est in vobis, quod iudicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis ? quare non magis fraudem patimini ?

8. Sed vos injuriam facitis ? & fraudatis : & hoc fratribus.

9. An nescitis, quia iniqui regnum Dei non possidebunt ? Nolite errare : neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri,

10. neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.

11. Et hæc quidam fueritis : sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed iustificati estis, in nomine Domini nostri Jesu Christi, & in Spiritu Dei nostri.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt : omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar otestate.

13. Esca ventri, & ventris escis : Deus autem & unum, & has destruet : corpus autem non fornicationi, sed Domino : & Dominus corpori.

14. Deus verò & Dominum suscitavit : & nos suscitavit per virtutem suam.

15. Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi ? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis ? Absit.

16. An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur ? Erunt enim, inquit, duo in carne una :

17. qui autem adhæret Domino, unus spiritus est.

18. Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus est : qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

19. An nescitis quoniam membra vestra, templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo, & non estis vestri ?

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux *. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit.

13. Les viandes sont pour le ventre, & le ventre est pour les viandes ; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'est point pour la fornication, mais pour le Seigneur, & le Seigneur est pour le corps *.

14. Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous ressuscitera de même par sa puissance.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de J. C. ? Arracherai-je donc à J. C. ses propres membres *, pour les faire devenir les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise.

16. Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée, est un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux ne seront plus qu'une chair, dit l'Écriture.

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui.

18. Fuyez la fornication. Quelqu'autre péché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui commet une fornication, pèche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous *, & qui vous a été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-même ?

Genes.
2. 24.
Matth.
19. 5.
Marc. 10.
8.
Ephes. 5.
31.

Suprà 3.
17.
2. Cor. 6.
16.

* 12. *lestr.* expédient. = * 13. *expl.* dont il est la tête, & qu'il doit un jour glorifier comme le sien. = * 15. *lestr.* Oterai-je les membres de J. C. ? = 19. *expl.* que vous avez reçu par le Baptême.

Infr. 7. 20. Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc, & portez * Dieu dans votre corps *.

20. Empti enim estis pretio magno. Glorificate & portate Deum in corpore vestro.

23.
1. *Petr.*
1. 18.

†. 20. Portez n'est point dans le Grec. = *Ibid. Grec.* & dans votre esprit, puisque l'un & l'autre est à Dieu.

S E N S L I T T É R A L.

†. 1. **C**OMMENT se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui ayant un différent avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchans & les infidelles, & non pas devant les Saints ?

Comment, &c. L'Apôtre ayant parlé du pouvoir & de l'obligation que l'Eglise a de juger & de punir les Chrétiens scandaleux & incorrigibles, il en prend occasion de traiter des jugemens civils, qui regardent l'intérêt temporel de chaque fidelle, & de montrer qu'ils ne doivent point chercher d'autres juges de leurs différens, que ceux-là mêmes qui sont dans l'Eglise, quelque attrache que l'on ait à ses intérêts.

Un différent, ou procès en matière civile, avec son frère ; car si le différent est avec un Payen, on ne peut pas éviter d'être jugé par des infidelles. *Gr.* avec un autre ; c'est-à-dire, un autre Chrétien : ce qui est fort bien exprimé par le mot de frère.

Ose, c'est-à-dire, qui veuille bien. *Autr.* qui ait bien le courage & le front ; car c'est pour marquer l'indignité de cette action, qui alloit au scandale des infidelles ; & à leur faire connoître les imperfections & les injustices mêmes qui étoient parmi les Chrétiens.

L'appelle en jugement ; car il n'en est pas de même quand on défend son droit devant l'infidelle, lorsqu'on y est appelé. Le mot Grec *κρίνωμαι*, dont se sert l'Apôtre, ne signifie pas seulement être jugé, mais appeler en jugement, comme plusieurs l'ont déjà observé.

Devant les méchans, &c. Gr. les injustes ; c'est-à-dire, les infidelles, qui ne rendent point à Dieu l'honneur qui lui est dû ; ou qui ignorent les règles de la véritable justice, & qui n'ont pas les qualités nécessaires pour la rendre.

Devant les Saints, c'est-à-dire, devant les Chrétiens, qui font profession de vivre saintement les choisissans pour être les arbitres de vos différens.

†. 2. *Ne savez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le*

monde ? Que si vous devez juger le monde , êtes-vous indignes de juger des moindres choses ?

Ne savez-vous pas que les Saints ? c'est-à-dire : Après avoir été eux-mêmes jugés par J. C. ils assisteront , en qualité d'asseesseurs , au jugement qu'il fera des réprouvés , prenant connoissance , comme lui , de toutes leurs actions , les condamnant comme mauvaises , & approuvant , louant , & confirmant la sentence de damnation éternelle qu'il aura comme souverain Juge , prononcée contr'eux. Voyez Ps. 49 , 15. Dan. 7 , 22. Apoc. 2 , 26 , & 3 , 21 , & 20 , 4. Ce privilège de juger le monde est spécialement attribué aux Apôtres. Voyez Matth. 19 , 28. Luc. 22 , 30.

Etes-vous indignes de juger des moindres choses , telles que sont toutes celles qui sont la matière de vos différens , qui ne sont que temporelles & caduques , & qui ne sont rien en comparaison des éternelles , dont vous serez les juges ?

ÿ. 3. Ne savez-vous pas que nous serons les juges des Anges mêmes ? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente ?

Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes apostats , c'est-à-dire , des diables , qui seront jugés , comme les autres réprouvés , au jour du jugement général. Voyez Math. 8 , 29 , 2. Petr. 2 , 4. Jud. 6.

Combien plus le devons-nous être ? &c. c'est-à-dire , Combien avons-nous plus de droit de l'être ? &c. Ou : A combien plus forte raison serons-nous dignes de l'être ?

ÿ. 4. Si donc vous avez des différens entre vous touchant les choses de cette vie , prenez pour juges dans ces matières les moindres personnes de l'Eglise.

Si donc vous avez des différens..... plutôt que de vous pourvoir devant les juges Payens , prenez pour juges , &c. c'est-à-dire , pour arbitres , les moindres personnes , si vos docteurs ne veulent point s'en donner la peine , & qu'ils tiennent cette fonction au-dessous d'eux ; de l'Eglise , du corps des fidèles , c'est-à-dire , quelques laïques qui soient gens de bien , quoiqu'ils ne soient pas élevés en dignité dans l'Eglise.

ÿ. 5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage , qui puisse être juge entre ses frères ?

Je vous le dis pour vous faire confusion , &c. c'est-à-dire ; ce n'est pas pour vous en faire une règle , mais pour vous faire de la confusion , du peu de zèle que vous avez pour accorder les différens de vos frères , vous qui faites tant valoir la science & l'é-

rudition de vos docteurs, & qui faites profession d'être si habiles dans la connoissance des choses du monde.

Parmi vous, qui avez tant de maîtres & de docteurs éclairés, un seul homme sage qui puisse, &c. c'est-à-dire, qui se veuille donner le temps & la peine d'être juge pour accommoder leurs différens à l'amiable.

ψ. 6. *Mais on voit un frère plaider contre son frère ; & encore devant des infidelles.*

Mais on voit un frère, c'est-à-dire, un Chrétien, qui fait une profession particulière de vivre dans l'union avec tous les autres Chrétiens, & de n'avoir avec ses frères qu'un même cœur & une même volonté.

Plaider contre son frère, en demandant, car l'Apôtre ne blâme point ceux qui se défendoient devant les Juges infidelles, lorsqu'ils y étoient cités.

Et encore devant des infidelles ; qui prennent sujet des différens de quelques particuliers d'entre nous, d'insulter toute l'Eglise & de faire passer les fidèles pour des chicaneurs, & pour des gens attachés à leurs intérêts, &c.

ψ. 7. *C'est déjà un péché parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe ?*

C'est déjà un péché ; c'est-à-dire, quelque droit que vous eussiez dans le fond contre celui que vous appelez en Justice ; & quand on ne considéreroit même que le mal qu'il y a de plaider devant les infidelles, cette seule action de plaider contre votre frère, est déjà un péché, puisqu'elle est contraire à la perfection chrétienne ; & est ordinairement accompagnée de circonstances vicieuses, comme de la perte du temps, de l'amour déordonné des biens, de l'aversión du prochain, de murmures, d'inquiétudes, &c. Il ne veut pas dire que l'action soit mauvaise d'elle-même, mais à cause de ses circonstances ; ce péché, selon le sentiment des Pères, & selon la force du mot Grec, n'est que véniel.

Parmi vous, &c. soit en celui qui cause du dommage à son prochain, & lui donne occasion de plaider ; soit en celui qui reçoit le dommage, mais qui n'a point la vertu de le souffrir patiemment sans plaider, & sans en demander la restitution en Justice devant les infidelles.

Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices, &c. plutôt que de plaider, mais sur-tout de plaider avec un si grand scandale, devant les infidelles ? Car c'est l'intention principale de l'Apôtre,

tre, & non pas d'empêcher absolument aux fidelles de plaider; puisqu'il leur permet de prendre des Juges fidelles pour être les arbitres de leurs différens.

ψ. 8. *Mais c'est vous-mêmes qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainsi vos propres frères.*

Mais c'est vous, &c. bien loin de souffrir qu'on vous fasse tort, & qu'on prenne votre bien. Il ne parle qu'à ceux qui soutenoient une cause injuste.

Et qui traitez ainsi vos propres frères, pour qui vous devriez donner votre vie.

ψ. 9. *Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères.*

L'Apôtre après avoir employé plusieurs raisons pour reprendre l'avarice, qui porte à plaider, il en vient aux menaces; & quoiqu'il ne s'adresse qu'aux avars, il les fait entrer de pair avec une foule infinie de scélérats. C'est, dit saint Chrysostôme, une manière bien sage de reprendre les pécheurs, lorsqu'ils voient qu'on les ménage, & qu'on ne s'attaque pas directement à eux.

Ne savez-vous pas, sans que je vous le dise, ou sans que j'aye besoin de vous en avertir, que les injustes, c'est-à-dire, ceux qui font tort aux autres, & qui leur ravissent leur bien. Car ceci se rapporte au verset précédent.

Ne seront point héritiers du royaume de Dieu, c'est-à-dire, de la gloire éternelle, par laquelle Dieu régnera parfaitement dans ses fidelles, après avoir détruit en eux tout ce qui s'oppose à présent à la perfection de son règne.

Ne vous y trompez pas; ni les fornicateurs, c'est-à-dire, ceux qui se corrompent avec les prostituées.

Ni les idolâtres, c'est-à-dire, qui adorent les faux-dieux.

Ni les adultères; c'est-à-dire, qui violent la foi du mariage; ou qui péchent avec des personnes mariées.

ψ. 10. *Ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs; ni les avars, ni les ivrognes, ni les médisans, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.*

Ni les impudiques, ni les abominables; c'est-à-dire, ceux qui se laissent corrompre par d'autres de même sexe, & qui tombent dans le crime de Sodome.

Ni les voleurs, qui dérobent par adresse & sans violence, comme les voleurs de nuit, & autres semblables: car pour les

autres voleurs , il en parle sous le nom de ravisseurs du bien d'autrui.

Ni les avarés , c'est-à-dire , ceux qui acquièrent , ou qui amassent des biens par toutes sortes de voies injustes & trompeuses.

Ni les ivrognes , c'est-à-dire , qui de propos délibéré boivent jusqu'à se priver de l'usage de la raison : car il ne parle point de ceux qui tombent dans l'ivresse par surprise , & faute de connoître la force du vin.

Ni les médifans , &c. qui parlent mal de leur prochain. *Gr.* qui se laissent emporter à dire des injures ; ou des paroles outrageuses.

¶. 11. *C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés , vous avez été sanctifiés , vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur J. C. & par l'Esprit de notre Dieu.*

Les Corinthiens pouvoient objecter à l'Apôtre : Si les injustes ni les fornicateurs , &c. ne doivent point avoir de part au royaume de Dieu , comment pouvons-nous espérer d'y parvenir , puisque nous avons vécu si long-temps dans tous ces désordres ? Il est vrai , dit cet Apôtre , que vous y avez vécu , mais il est vrai aussi qu'ils vous ont été pardonnés , & qu'ensuite vous avez été sanctifiés & justifiés , & qu'ainsi ils ne peuvent plus vous exclure de l'entrée du royaume de Dieu.

C'est ce que quelques-uns de vous ; non pas tous ; car il y en avoit plusieurs de ceux à qui l'Apôtre écrivoit , qui pouvoient être nés de parens fidelles ; plusieurs qui avoient été convertis dans leur bas âge , & avant que d'avoir commis aucun de ces crimes ; plusieurs qui pouvoient être venus des autres Eglises s'habitués à Corinthe ; & d'autres enfin qui pouvoient s'être exemptés de la plupart de ces vices grossiers avant leur conversion , au moins quant à l'action extérieure , & par un principe d'honneur.

Ont été autrefois , les uns dans plusieurs de ces vices , les autres dans tous.

Mais vous avez été lavés par le Baptême , où vous avez reçu la rémission parfaite de tous vos péchés , & de toute la peine qui leur étoit dûe.

Vous avez été sanctifiés , par l'infusion de la grâce sanctifiante par laquelle vous avez été rendus participans de la nature de Dieu , & dignes d'être aimés de lui. Voyez 2. Petr. 1. 4.

Vous avez été justifiés , c'est-à-dire , rendus capables par cette même grâce de produire de bonnes œuvres , & d'avancer toujours dans la vertu & dans la justice , avec le secours de la grâce actuelle.

Au nom de Notre Seigneur J. C. c'est-à-dire, par l'invocation de son nom, ou par ses mérites.

Et par l'Esprit, c'est-à-dire, par la vertu du Saint-Esprit; dont la propre opération est de sanctifier nos ames. Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum : L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit. Rom. 54

De notre Dieu, c'est-à-dire, de Dieu le Père, qui est l'origine & le principe du Fils; ou du Père, & du Fils, qui sont le même Dieu, dont procède le Saint-Esprit, qui est Dieu comme le Père & le Fils: de sorte qu'il fait ici mention des trois personnes de la sainte Trinité.

ψ. 12. *Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de qui que ce soit.*

Les Corinthiens pouvoient dire qu'il leur étoit permis de redemander leur bien par les voies de la Justice; mais l'Apôtre leur répond, qu'il n'est pas toujours à propos de faire ce qui est permis; & que la charité du prochain ne permet pas ce que les lois permettent. Quelques-uns croient que l'Apôtre, après avoir condamné les vices les plus grossiers, s'arrête ici à reprendre le vice de la bonne chère, que les docteurs de Corinthe mettoient au nombre des choses indifférentes, & permises par l'Évangile.

Tout m'est permis, disent quelques-uns; ce sont les paroles que ces docteurs charnels & relâchés avoient toujours dans la bouche, se flattant eux-mêmes, & les autres, dans leurs excès, sous prétexte que l'Évangile permet d'user indifféremment de toutes sortes de viandes. Il est permis en effet, dit l'Apôtre, d'user de toutes sortes de viandes, mais cet usage doit être modéré; & il n'est pas avantageux, ni pour la santé du corps, ni pour celle de l'ame, s'il n'est réglé par la raison. Ainsi c'est à tort que vous vous flattez dans vos excès sous un prétexte si faux.

Mais tout n'est pas avantageux, &c. C'est la réponse de l'Apôtre.

Esclave de quoi que ce soit : Autr. de qui que ce soit. Ceux qui plaident sont assujettis & à leur parrie, qui leur cause de grandes inquiétudes, & à tous ceux qui doivent connoître de leurs affaires; & s'engagent dans une infinité de nécessités inévitables, qui les tiennent dans la gêne. Ils sont aussi esclaves de leur ventre & des viandes; puisque ce n'est ordinairement que pour se procurer les commodités de la vie, quel'on plaide.

ψ. 13. *Les viandes sont pour le ventre, & le ventre est pour les viandes; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'est*

point pour la fornication mais pour le Seigneur ; & le Seigneur est pour le corps.

Les viandes sont pour le ventre , & le ventre est pour les viandes. Tout ce qui sert à la nourriture & à l'entretien du corps , ne mérite pas qu'on s'en mette tant en peine. Selon d'autres , c'est encore un discours ordinaire à ces docteurs profanes : Dieu n'a-t-il pas fait , disoient-ils , les viandes pour les manger , ou pour s'en rassasier ? Ne les a-t-il pas destinées pour la nourriture de l'homme , & formé le ventre & l'estomac pour les recevoir , pour les digérer , & pour en faire la distribution dans toutes les parties du corps ? Quel mal peut-il y avoir dans l'usage des choses , puisqu'il est si conforme à l'institution de la nature , dont Dieu est l'auteur ?

Et un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Il est vrai , dit l'Apôtre , que l'usage des viandes est permis de soi-même ; mais comme cet usage ne doit durer qu'un peu de temps , après lequel Dieu détruira les viandes , & fera cesser les fonctions des organes de la nutrition , & le ventre même ; il n'est pas juste qu'un Chrétien s'y attache , & y mette sa dernière fin , comme s'il les devoit toujours posséder. N'en usons donc que pour la nécessité , & pour la conservation de cette vie ; puisque Dieu ne les a institués que pour ce sujet : Aspirons à d'autres plaisirs plus purs & plus honnêtes , & dont la durée ne doit jamais avoir de fin.

Le corps n'est point pour la fornication. Il est permis d'user des viandes pour nourrir son corps ; mais il n'est pas permis d'user de son corps pour commettre la fornication. L'Apôtre réfute par ces paroles la fausse idée des Payens , qui croyoient que la fornication étoit une chose permise. Ainsi les docteurs des Corinthiens , qui étoient plus Philosophes que Chrétiens pouvoient dire : Si l'usage indifférent des viandes est permis à l'homme , pourquoi celui des femmes , & sur-tout de celles qui sont libres , ne lui sera-t-il point permis ? L'Apôtre prévient encore cette pernicieuse conséquence , lorsqu'il dit que Dieu , qui a permis à l'homme de manger de toutes sortes de viandes , lui a interdit l'usage indifférent des femmes ; & qu'il ne lui a pas donné un corps pour l'abandonner à la fornication , mais pour l'employer au service de J. C. ou par la continence , ou par l'usage légitime du mariage ; après quoi J. C. doit rendre ce même corps participant de sa gloire , & membre de son corps mystique , par la résurrection glorieuse , en récompense de son obéissance & de sa fidélité.

Mais pour le Seigneur, à qui il doit être entièrement consacré par un saint & légitime usage des créatures; & le Seigneur est pour le corps; c'est-à-dire, doit être la récompense éternelle du corps, en le rendant participant de sa gloire & de son immortalité.

Ÿ. 14. *Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous ressuscitera de même par sa puissance.*

Car comme Dieu; c'est la confirmation & l'explication de ces paroles: Et le Seigneur pour le corps: a ressuscité; & a en même temps glorifié: car la résurrection de J. C. renferme la glorification.

Il nous ressuscitera de même, avec la même gloire; puisque nous sommes, comme lui, les membres du corps dont il est le chef; & qu'il n'est pas juste que le chef ressuscite sans ses membres, ni qu'il soit d'une condition toute différente des membres.

Par sa puissance, qui n'est pas moindre pour nous ressusciter un jour, qu'elle l'a été pour ressusciter J. C. Voyez Rom. 1. 4. 19. 20.

Ÿ. 15. *Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de J. C.? Arracherai-je donc à J. C. ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée? A Dieu ne plaise.*

Ne savez-vous pas que vos corps, aussi-bien que vos ames, sont les membres de J. C. c'est-à-dire, du corps mystique dont il est le chef? Car l'Eglise qui est le corps mystique, est composée d'hommes qui ont un corps & une ame, & ils sont tous membres de ce corps selon l'une & l'autre partie, comme ils emploient l'une & l'autre partie au service de J. C. Voyez ci-dessous ch. 11. 3. Ephes. 1. 22. 4. 15. & 5. 23. 30. Coloss. 1. 18. & ailleurs.

Arracherai-je donc à J. C. c'est-à-dire: Aurois-je donc bien le courage de me séparer de l'union étroite que j'ai avec J. C. & de me soustraire de l'obéissance que je lui dois, en qualité de membre vivant de son corps mystique? car il ne parle point ici de l'entière séparation qui se fait par l'apostasie, ou par la perte de la foi; ou par l'excommunication, ou enfin par la damnation éternelle.

Ses propres membres pour les faire devenir; c'est-à-dire, pour me lier d'affection, de corps & de dépendance, à une prostituée, au préjudice de l'union toute sainte & toute sacrée que j'ai avec lui; & du droit souverain qu'il a sur moi, en vertu de cette union, qui est incompatible avec cette liaison si profane.

Les membres d'une prostituée, vile & abominable, & qu'on ne sauroit préférer à J. C. sans lui faire la dernière des injures.

A Dieu ne plaise, que je commette une action si indécente, si injuste, & si déréglable.

ψ. 16. *Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée, est un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux, ne seront plus qu'une chair, dit l'Écriture.*

Ne savez-vous pas, &c. c'est-à-dire : Celui qui s'abandonne à la fornication, ne rend pas seulement son corps membre d'une prostituée, mais il devient en certaine manière un même corps avec elle, par l'union étroite des corps de l'un & de l'autre ; qu'ainsi son corps participe à toutes ses mauvaises qualités, & qu'il est sujet à tous les maux infames qui l'accompagnent.

Ne seront plus qu'une chair, &c. L'Écriture dit ceci de l'union qui est entre les corps des personnes mariées ; mais saint Paul en fait l'application à celle qui se trouve entre les personnes libres non mariées, parce qu'elle est de même nature, n'y ayant nulle différence qu'à cause de la défense.

ψ. 17. *Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui.*

Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, en qualité de membre vivant de son corps mystique, participe tellement aux qualités, & aux vertus divines de J. C. qu'il semble que c'est un même esprit : & que ce n'est plus lui qui vit, mais que c'est

Gal. 2. 20. *J. C. qui vit en lui. Vivo ego, jam non ego.*

Est un même esprit avec lui ; c'est-à-dire, n'est pas seulement uni de corps avec J. C. mais même d'esprit & de volonté ; de sorte qu'il ne peut rompre cette union si étroite & si sainte, que par un extrême sacrilège.

ψ. 18. *Fuyez la fornication. Quelqu'autre péché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui comme une fornication, péche contre son corps.*

Fuyez la fornication, &c. c'est-à-dire, toutes les occasions qui pourroient vous y porter, pour ne point encourir un mal tel que d'être membre d'une prostituée, & d'être un même corps avec elle, & de peur d'être privé d'un bien tel qu'est celui d'être membre de J. C. & un même esprit avec lui.

Mais celui qui commet une fornication, péche contre son propre corps, le déshonore, & le prive de sa liberté, en le plongeant dans un cloaque d'impureté, & le faisant dépendre d'une prostituée, comme membre de son corps, & comme étant un même corps avec le sien.

¶. 19. *Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous, & qui vous a été donné de Dieu, & ne vous n'êtes plus à vous-mêmes ?*

Ne savez-vous pas que votre corps, c'est-à-dire, tout homme ; est le temple du Saint-Esprit ? Voyez 1. Cor. 3. 16. 17. & 2. Cor. 6. 10. On peut dire que le sanctuaire de ce temple est l'esprit & la volonté ; le corps du temple ou la nef, sont les autres facultés de l'ame ; & l'entrée ou portique & vestibule du temple, le corps avec tous ses sens externes. Vous ne devez donc pas le profaner par l'impureté ; & si vous le faites, c'est un sacrilège digne d'une extrême punition. *Disperdet illum Deus :* 1. Cor. 3. 17. Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra.

Qui réside en vous, en propre personne, & non-seulement par sa grâce ; ce qui vous doit encore exciter davantage à vous exempter de ce vice. Ad eum veniemus, & mansionem apud eum Joan. 14. 23. *faciemus :* Nous viendrons à lui, & nous ferons en lui notre demeure. Voyez Rom. 5. 5. c. 8. 9. 11. & ailleurs, où l'Écriture fait voir la résidence du Saint-Esprit dans les fidèles.

Et qui vous a été donné de Dieu, par sa pure grâce, & non par vos mérites ; ce qui vous oblige encore plus étroitement à vous conserver dans la pureté, pour ne pas tomber dans la méconnoissance d'un si grand bienfait.

Et que vous n'êtes plus à vous-mêmes, comme vous étiez autrefois : lorsque Dieu vous abandonnoit à votre propre volonté, & avant que vous fussiez à J. C. pour faire de votre corps ce qu'il vous plaît, & pour en suivre toutes les inclinations dépravées.

¶. 20. *Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc, & portez Dieu dans votre corps.*

Car vous avez été achetés ; c'est-à-dire, J. C. vous ayant délivré de la servitude du péché & de la puissance du diable par le prix de son sang, il s'est acquis un droit éternel sur vos corps & sur vos ames ; non que par la seule création il n'eût déjà un droit souverain sur les corps & sur les ames, mais en punition du péché, Dieu avoit comme abandonné l'usage de ce droit, en laissant l'homme à lui-même, & à la conduite du diable, dont il s'étoit rendu l'esclave par le péché. Mais J. C. est rentré dans l'usage de ce premier droit, par la rédemption & par le salut qu'il nous a acquis par sa mort.

D'un grand prix. Gr. A prix : c'est-à-dire ; Vous avez beaucoup coûté à J. C., puisqu'il vous a achetés au prix de son sang.

Glorifiez donc, par l'exemple d'une vie toute pure & toute sainte; & portez Dieu; c'est-à-dire, vivez de telle sorte, qu'il fasse sa demeure en vous; ne l'en chassez point par vos mauvaises actions.

Dans votre corps. Le Grec ajoute: *Et dans votre esprit*, puisque l'un & l'autre est à Dieu, c'est-à-dire, l'un & l'autre est le vrai lieu de sa demeure, & le temple où il veut être honoré, par le droit qu'il s'en est acquis par la rédemption: car il ne parle point ici du droit qu'il a par la création.

S E N S S P I R I T U E L .

Ÿ. 1. jusqu'au 15. **C**OMMENT se trouve-t-il quelqu'un parmi vous, qui ayant un différent entre son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchans & les infidelles, & non pas devant les Saints? &c.

Saint Paul reprend ici dans les Corinthiens un mal qui est plus ordinaire parmi les Chrétiens mêmes qu'il ne l'est parmi les nations infidelles; c'est de poursuivre par les voies de la justice ceux qui nous ont fait tort en quelque chose, ou qui refusent de nous donner ou nous rendre ce qui nous appartient. Sur quoi il faut examiner. 1. Si c'est absolument un péché que de plaider, & s'il n'y a point quelques occasions où on le puisse faire. 2. Quels sont les maux qui résultent des procès: & quels sont les avantages qu'on retire de souffrir plutôt qu'on nous fasse tort, & qu'on nous prenne notre bien, comme l'Apôtre le conseille.

Il paroît d'abord surprenant qu'on mette en question, si l'on peut conserver son bien, & se défendre par la voie de la justice contre ceux qui le veulent ravir injustement. Car, pourquoi les lois civiles ont-elles été établies, si ce n'est pour maintenir la société & la paix entre les hommes, en arrêtant la violence des méchans qui outrageroient les bons; en réprimant l'insolence des personnes puissantes & des riches, qui opprimeroient impunément les foibles, & les dépouilleroient de leurs biens? Ces lois qui font régner la justice parmi les hommes, sont fondées sur la droite raison, & sont appuyées par les ordonnances de la loi de Dieu, qui a établi dans les Etats des Juges pour y rendre la justice: Ainsi l'on ne peut douter qu'on ne puisse avoir recours à l'autorité des Magistrats, pour recouvrer la paix & le repos si l'on est inquiété.

Mais il ne s'agit pas ici de ce que les lois civiles nous permettent, elles ne doivent pas seules servir de règles à un Chrétien, c'est l'Évangile, & la loi de la charité, qui doit être le principe & le motif de ses actions, c'est sur cette règle souveraine que nous serons tous jugés, & non point sur les décisions de la jurisprudence civile.

Saint Paul instruit par J. C. même des maximes du salut, dit d'un côté à Timothée son disciple, qu'un serviteur de Dieu ne doit point plaider; & de l'autre, il dit ici aux Corinthiens, qu'il y a du péché à avoir des procès les uns contre les autres. « On pourroit » croire, dit S. Augustin sur ce passage, qu'il n'y auroit point » de péché à plaider contre quelqu'un, mais seulement à vouloir être jugé hors de l'Église, s'il n'ajoutoit ensuite: Vous êtes déjà coupables en cela, que vous avez des procès entre vous. » Et afin que personne ne se pût excuser sur la justice de sa cause, il prévient ses pensées & ses excuses; & dit: Que ne souffrez-vous plutôt qu'on vous fasse tort? Que ne souffrez-vous plutôt qu'on vous ôte ce qui vous appartient? Ce qui s'accorde avec ce que le Fils de Dieu a dit: Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, laissez-lui encore emporter votre manteau; Et ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte. S. Augustin expliquant ces paroles, dit: « Que ce commandement ne nous oblige point de remettre à tous ceux qui nous doivent de l'argent, mais seulement à ceux qui refusent de nous payer ce qu'ils nous doivent, & qui nous veulent engager dans un procès. Et parce que, selon l'Apôtre, un serviteur de Dieu ne doit point plaider, il conclut, que quand celui qui nous doit ne veut pas nous le rendre, ni de son plein gré, ni en étant sollicité, il lui faut quitter la dette. Car, dit ce saint Docteur, deux choses peuvent être cause qu'il ne veut pas payer ce qu'il doit, ou parce qu'il n'a pas de quoi satisfaire, ou parce qu'il est avare, & avide du bien d'autrui. L'un & l'autre est une marque d'indigence & de pauvreté. S'il n'a pas le moyen de payer, il est véritablement pauvre, & par conséquent c'est une aumône qu'on lui fait de lui remettre sa dette. Que s'il a de quoi, & qu'il ne veuille pas rendre, c'est une indigence spirituelle encore plus grande & plus digne de compassion. Ainsi celui qui remet à celui qui est en cet état, remet véritablement à un pauvre, & fait une œuvre de miséricorde & de charité chrétienne, fondée sur cette règle, qu'il doit être, selon sa disposition intérieure, toujours prêt de perdre ce qui lui est dû. Que si néanmoins

2. Tim.
2. 14.

Enchir.
c. 78.

Matth.
5. 40.
Luc. 6.
29.

» il sollicite son débiteur de le satisfaire , en lui représentant
 » le tort qu'il fait à son ame par l'injustice qu'il commet , ayant
 » de quoi s'acquitter & ne le voulant pas , il rendra à cet hom-
 » me un bon office , en ce qu'il empêchera qu'il ne perde la foi ,
 » en voulant profiter du bien d'autrui , qui est une perte si
 » grande , qu'il n'y en a point au monde qui l'égale ».

Il est donc clair , selon l'Evangile , qu'un Chrétien , quelque juste que soit la cause qu'il soutient , ne doit point plaider , mais qu'il est obligé de souffrir plutôt la perte de son bien que de s'y engager ; non pas que ce soit absolument un mal de redemander son bien en justice , mais parce que c'est ordinairement ou l'effet de la passion qui porte à la vengeance , ou un attachement au bien , dont la poursuite engage par une suite nécessaire dans plusieurs grands péchés qui blessent notablement la charité , & bien souvent la ruinent entièrement.

Mais enfin , n'est-il donc jamais permis de le vouloir de propos délibéré , & de s'y porter de son propre mouvement , puisque l'Evangile le défend : mais il faut dire de cette défense ce que S. Augustin a dit des autres préceptes de l'Evangile , qu'elle n'oblige pas toujours dans la pratique , mais dans la préparation du cœur ; & que nous devons être disposés à perdre tout plutôt que de perdre la charité que nous devons à notre prochain : il n'y a que la seule nécessité qui en dispense , lorsqu'on ne peut faire autrement pour conserver son bien , son honneur , ou sa vie ; pourvu que ce soit en conservant inviolablement l'amour du prochain.

Ainsi on peut quelquefois plaider sans perdre la charité , ou de commun accord pour terminer une affaire , ou après avoir recherché toutes les voies d'accommodement pour éviter un procès , ou même pour réduire à la raison un esprit opiniâtre & déraisonnable , qui tireroit quelque avantage considérable de notre retenue.

Non-seulement on peut plaider , mais même on le doit quelquefois quand la charité nous oblige de le faire ; comme lorsqu'on est chargé du soin des pauvres , qu'il faut tirer des pupilles & des orphelins de l'oppression , qu'il s'agit de conserver les biens des Hôpitaux & des Maisons Religieuses contre ceux qui les veulent envahir ; quand enfin il y va du bien public & de l'Eglise. Mais quand il ne s'agit que de quelque intérêt particulier , sans que la nécessité , ni la charité nous y oblige , ce ne peut guère être que par un esprit d'avarice , & par un amour déréglé des choses temporelles que l'on s'embarrasse dans un

procès : or c'est ce que l'Évangile condamne , n'y ayant rien de plus opposé au christianisme que les procès & les contestations , dont le péché est une suite presque inévitable.

Si l'on veut maintenant considérer les suites funestes des procès , & les maux innombrables qui les accompagnent , qui pourroit les raconter ? Saint Thomas dit qu'il y a sur-tout quatre fortes de péchés qui en sont inséparables : le premier , c'est l'attachement aux biens temporels , qui est la source principale des péchés ; car , comme dir S. Augustin , *Celui qui s'embarrasse* ^{1^a Psal.} *dans les procès , recherche les choses de la terre au-delà de ce que doit* ^{8.} *faire celui à qui est promis le royaume des cieux ; ceux qui espèrent le ciel & les biens éternels méprisent aisément ceux de la terre ; ceux au contraire qui témoignent avoir tant d'amour pour les biens de la terre , ne croient pas fermement que ceux du ciel leur sont promis. Et celui qui tient pour un gain avantageux le salut de son ame , estime peu la perte d'un bien temporel : mais celui au contraire qui est sensible à la perte d'un bien temporel , estime peu de chose la perte de son ame. Celui donc à qui il paroît plus difficile de quitter son bien que d'entreprendre un procès , qu'il sache qu'il est encore plus difficile de terminer un procès , & d'en sortir sans offenser Dieu. Avant que d'y entrer , la seule cupidité le fait entreprendre ; mais depuis qu'on y est engagé , la honte se joint à la cupidité pour le poursuivre ; à quels excès ne se portent point ces deux passions unies ensemble.*

Le second péché c'est la discorde , & l'aigreur qui se forme entre ceux qui plaident l'un contre l'autre ; de là naissent mille passions furieuses , les envies , les animosités , les colères , les emportemens , les inimitiés , les faux soupçons , les paroles outrageuses , les haines irréconciliables. Ceux qui plaident ont coutume de se déchirer les uns les autres par de noires médisances , par des calomnies & des injures atroces , tout-à-fait indignes non-seulement d'un Chrétien , mais même d'un homme raisonnable.

Le troisième péché , ce sont les ruses & les fourberies que l'on emploie pour gagner sa cause , & les mensonges dont on use pour affaiblir celle de son adverfaire. Qui pourroit s'imaginer combien on a inventé de chicaneries , & de méchantes subtilités pour obscurcir la vérité , alonger les affaires , rendre les procès éternels ? Ne fait-on pas que c'est une science maudite qui enrichit les gens de justice , & ruine les familles engagées dans les procès ?

Le quatrième dérèglement que causent les procès, c'est le scandale : En effet, qui est-ce qui peut voir sans en être choqué, des Chrétiens animés les uns contre les autres, se parler avec un cœur plein d'amertume, & se traiter les uns les autres avec le dernier mépris ? N'est-ce pas ce qui allume les querelles entre les plus proches parens, & ce qui entretient la division & forme des haines irréconciliables entre des familles qui étoient bien unies ?

Ajoutez à cela les peines & les inquiétudes dont sont agités ceux qui plaident, tout occupés à solliciter leurs amis pour favoriser leur parti : mais quand il n'y auroit que la perte du temps, & la dissipation de l'esprit, ce seroit sans doute un grand malheur qu'un procès.

Il est aisé de conclure quels sont les avantages que remportent ceux qui aiment mieux souffrir le tort qu'on leur fait que de vouloir le réparer par les voies de la justice. Car, outre le repos de la conscience & la tranquillité d'esprit dont ils jouissent, ils remportent une célèbre victoire contre leur adversaire :

» Car, comme dit saint Jean Chrysostôme, la victoire est plus
 » à celui qui souffre paisiblement une injure qu'à celui qui ne
 » peut souffrir qu'on lui fasse tort. Mais Dieu récompense
 » abondamment la patience de ceux qui non-seulement souffrent
 » qu'on leur fasse tort, mais qui prient même pour ceux
 » qui les outragent. Ne souffrez point, dit ce saint Docteur,
 » l'injustice qu'on vous fait en homme lâche & sans cœur, priez
 » pour celui qui vous l'a faite ; c'est pour vous que vous travaillez
 » en agissant de la sorte. Cet homme vous a pris votre
 » argent ; il a pris sur lui en même-temps tous vos péchés : usez
 » de cette occasion. Si vous souffrez patiemment cette violence
 » sans concevoir d'aversion contre celui qui vous l'a faite,
 » vous acquérerez une couronne très-éclatante. Ce n'est pas
 » de moi-même que j'annonce ce que je dis, c'est J. C. qui a
 » dit : *Priez pour ceux qui vous outragent. Voyez la récompense*
 » qu'il y ajoute ensuite, *afin que vous soyez semblable à votre Père*
 » *qui est dans le ciel.*

Matth. 5.
44. 45.

» Ainsi, dans le fond vous n'avez rien perdu, vous avez
 » même beaucoup gagné. On vous a comblé de gloire, puisqu'on
 » vous a rendu un si parfait Chrétien, si semblable à
 » Dieu, si dégagé de la passion de l'argent & des embarras
 » qu'il cause, & si en droit de posséder le royaume même du
 » ciel. Pensons à ces vérités, ajoute ce Père, afin de témoigner
 » à l'avenir notre vertu dans les injures, & d'être ainsi

▮ dans une heureuse liberté d'esprit , qui nous dégage des troubles de cette vie , qui bannisse de nous toutes les vaines inquiétudes , & qui nous fasse acquérir une joie sans fin par la grâce & la miséricorde de notre Seigneur J. C.

▮. 15. jusqu'à la fin. *Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de J. C. ? Arracherai-je donc à J. C. ses propres membres , pour les faire devenir les membres d'une prostituée ? &c.*

Depuis que J. C. s'est fait homme , & que par l'union hypostatique du Verbe avec notre nature , il a pris sur lui toutes nos dettes pour les payer , & toutes nos infirmités pour les guérir , il s'est uni si étroitement à nous , que nous ne sommes avec lui qu'un même corps & un même esprit ; il est notre chef , & nous sommes ses membres ; & c'est par le prix de son Sang qu'il s'est rendu notre Seigneur & notre souverain Maître. Ainsi , comme dit saint Paul , nous ne sommes plus à nous-mêmes. Si votre corps n'est plus à vous , il ne vous est pas permis de déshonorer ce qui appartient à un autre , & encore plus particulièrement , lorsque c'est à Dieu qu'il appartient.

Mais , pour montrer quelle injure l'on fait à Dieu de corrompre la sainteté qu'on a reçue au Baptême en se souillant par l'impureté , nous pouvons nous considérer en trois manières ; 1. comme les images de la divinité ; 2. comme les membres de J. C. 3. comme les temples du Saint-Esprit.

L'Écriture dit que *Dieu créa l'homme à son image & à sa ressemblance*. Il n'appartient qu'au Verbe éternel d'être l'image parfaite du Père , le caractère & l'expression de sa substance , comme lui étant consubstantiel & égal en tout ; mais l'homme a été fait à l'image de Dieu , & ressemble à cet original suprême avec inégalité , comme dit saint Augustin , au lieu que les autres créatures ne sont que des traces de Dieu : *Vestigia Dei*. Cette image de Dieu à laquelle l'homme a été créé , n'est point dans le corps , mais dans l'ame , & dans ce qu'il y a de plus spirituel en l'ame. Car , comme Dieu est une substance incompréhensible dans sa grandeur & dans sa sainteté , qui se connoît & qui s'aime , l'homme est à l'image de Dieu , parce qu'il peut connoître & aimer cette même bonté & cette même beauté de Dieu , comme ayant été créée capable de s'attacher au bien souverain & immuable , qui est Dieu. Cette image a été défigurée par le péché de notre premier père , & nous naissons tout difformes & abominables aux yeux de Dieu : mais elle a été retracée par la grâce de J. C. dans le Baptême ; & le Chrétien qui s'avance de jour en jour dans une justice & une sainteté véritable ,

Genes. 1: 26. 27.

est renouvelé dans le fond de l'ame en se rendant conforme de plus en plus à l'homme nouveau qui est J. C.

Celui donc qui se fouille par le vice infame de l'impureté ; ne fait-il pas une injure atroce à son Créateur qui l'a formé à son image , qui est honteusement sale & défigurée par ce crime ? Savez-vous bien , dit saint Chrysostôme , que c'est l'image de la divinité que vous gâtez ? Et vous ne prenez pas garde quelle est l'image que vous profanez avec impiété : *Non attendit cujus imaginem violasti ; cui contumeliam fecisti.*

Si les Princes vengent avec tant de sévérité les outrages que l'on fait à leurs statues , que doivent attendre ceux qui font au souverain Seigneur une injure si énorme que de fouiller par des crimes infames l'image vivante de la divinité , la rendre extrêmement difforme , & en la dépouillant de tous les ornemens de la grâce , la défigurer entièrement , & la couvrir toute d'ordure ? *Rougissez donc , ô ame*, dit saint Bernard , *d'avoir changé l'image de Dieu en celle d'une bête ; rougissez & soyez convertie de confusion de vous veautrer dans la boue , vous qui venez du ciel.*

Mais comme nous ne sommes pas seulement les images de Dieu retracées par la grâce de notre Baptême , mais encore les membres de J. C. ne faisant tous qu'un même corps , dont il est le chef ; n'est-ce pas une impiété horrible de *prendre les membres de J. C. pour en faire les membres d'une prostituée* ? Rien n'est plus effrayant que cette expression de saint Paul : mais l'Apôtre s'en sert pour donner de l'horreur d'un crime si honteux & si injurieux à J. C. Car quel plus grand outrage lui peut-on faire que de lui arracher un corps qui lui avoit été consacré , qu'il avoit sanctifié par sa grâce , auquel il s'étoit uni intimément , pour le livrer d'une manière infame à son plus grand ennemi ? N'est-ce pas un horrible sacrilège à un Chrétien , qui est devenu dans le Baptême le corps véritable de J. C. de le déshonorer par les passions infames qu'il y excite , qui abrutissent l'esprit , & le rendent tout charnel ? N'est-ce pas lui faire une persécution plus cruelle que celle que lui faisoit Saul , quand le Seigneur lui cria du haut des cieux : *Pourquoi me persécutez-vous ? Je suis JESUS que vous persécutez.*

5. Ce n'est pas assez à un fornicateur de fouiller par cet infame péché , & d'effacer en lui-même l'image du Père ; de prostituer les membres de J. C. il profane encore le temple du Saint-Esprit , & le rend la chose la plus honteuse & la plus méprisable qui soit au monde. Dieu qui remplit le ciel & la terre , se rend

tellement présent à chacun de nous, qu'il pénètre tout notre intérieur par sa vertu toute-puissante; mais il est dans les méchants, comme la lumière du soleil est aux yeux d'un aveugle qui ne la voit point, & ne la ressent point, & qui est, comme dit saint Augustin, *absens præsenti*, absent de la lumière du soleil qui l'environne; pour ce qui est des justes, il ne pénètre pas seulement le fond de leur être par sa présence & par sa puissance; mais il les anime & les vivifie par son Esprit saint, & par une union intime il se plaît d'habiter dans les âmes saintes & dans les cœurs des justes comme dans son sanctuaire. Ainsi, dit ce saint Docteur, *il n'est pas nécessaire que nous sortions de nous-mêmes pour prier le Seigneur dedans son temple, nous n'avons qu'à prier dans nous-mêmes, puisque nous sommes le temple même où il se plaît d'habiter par son amour.* Et ailleurs: *Notre âme est la vie de notre corps, comme Dieu est la vie de notre âme; l'Esprit de Dieu habite dans l'âme, & par le moyen de l'âme dans le corps; de sorte que nos corps sont le temple de l'Esprit saint que nous avons reçu de Dieu.*

August.
traç. 15.
in Joan.
Serm. 18.
de verb.
Apost.

Quelle injure est-ce donc de l'en chasser par un péché qui fouille & l'âme & le corps, pour donner la place au démon de l'impureté, qui en avoit été chassé par l'invocation du nom de Dieu dans le Baptême. Et comme le ministre de J. C. avoit commandé de la part de Dieu à ce démon de sortir du nouveau baptisé: *Sors de lui, esprit impur, & donne la place à l'Esprit saint; EXI ab eo, immunde spiritus, & da locum Spiritui sancto;* Ephes. 4. 30. celui qui profane son corps par ses actions deshonnêtes, dit au contraire: *Sors de moi, Esprit saint, & donne la place à l'esprit impur.* Peut-on contrister le Saint-Esprit d'une manière plus outrageante que de le chasser honteusement de la demeure qu'il s'étoit choisie & qu'il avoit sanctifiée par ses dons spirituels? Prétendez-vous souiller impunément le temple du Saint-Esprit?
 » On seroit puni, dit saint Chrysostôme, si on faisoit quelque
 » insulte dans une maison particulière; on seroit traité avec
 » les dernières rigueurs, si l'on avoit déshonoré le Palais du
 » Prince, & si on l'avoit rendu une caverne de voleurs. Que
 » ces considérations vous impriment du respect pour celui qui
 » habite en nous. Tremblez, continue ce saint Docteur, dans
 » la vue de cet Esprit consolateur qui nous est si intimement
 » uni, & de J. C. de qui vous avez l'honneur d'être un mem-
 » bre: depuis que J. C. vous a rendus ses propres membres,
 » vous n'en êtes plus le maître.
 » Si ayant une fille vous étiez assez malheureux pour la

» vendre à un homme qui l'exposât comme une victime de
 » l'impudicité publique, & que le fils du Prince l'eût délivrée
 » de cette infâme servitude pour la prendre en mariage, seroit-il
 » en votre pouvoir de la remettre de nouveau dans ces lieux
 » abominables où vous l'aviez menée autrefois ? Il en est ainsi
 » de nous ; nous avons comme vendu notre chair au démon qui
 » ne pense qu'à la prostituer ; J. C. l'a arrachée de cette
 » effroyable servitude : si vous la replongez dans vos premiers
 » dérèglemens, vous serez grièvement puni de ce manque de
 » respect, & cet outrage retombera sur J. C. même qui est
 » votre chef. » Après donc qu'il nous a tirés de cet état malheu-
 reux ; qu'il nous promet un royaume, si nous demeurons purs
 & chastes ; après des mystères redoutables auxquels il nous fait
 l'honneur de participer, si nous nous souillons encore de ces
 infamies, quels supplices ne mériterons-nous pas ? Nous avons
 reçu de Dieu une grâce inestimable, lorsqu'il nous a rendus
 dignes de le connoître, & d'être les membres de J. C. pour
 nous empêcher de devenir les membres d'une prostituée, par
 un malheur où tombent tant de personnes. Soyons donc péné-
 trés jusqu'au fond du cœur d'une grande crainte de Dieu ; cette
 crainte nous rendra plus purs que l'or, dit saint Chrysostôme :
 ainsi étant délivrés de toutes nos impuretés, nous pourrons
 voir J. C. & nous unir à ce divin Chef dans la gloire.



CHAPITRE VII.

*Règle & conduite touchant le mariage, la viduité & la virginité.
 Chacun a son don, & doit demeurer dans l'état où il étoit
 lorsque Dieu l'a appelé. Avantages de la virginité : peines du
 mariage : bonheur des veuves.*

1. **P**OUR ce qui regarde les cho-
 ses dont vous m'avez écrit,
*je vous dirai qu'il est avantageux à
 l'homme de ne toucher aucune
 femme*.*

2. Néanmoins pour éviter la for-
 nication, que chaque homme vive
 avec sa femme*, & chaque femme
 avec son mari.

1. **D**E quibus autem
 scripsistis mihi :
 bonum est homini mulie-
 rem non tangere :

2. propter fornicationem
 autem unusquisque suam
 uxorem habeat, & una-
 quæque suum virum ha-
 beat.

* 1. *expl.* L'Apôtre préfère la continence au mariage.

* 2. *lectr.* ait une femme, & que chaque femme ait son mari.

3. Uxori vir debitum reddat : similiter autem & uxor viro.

4. Mulier sui corporis potestatem non habet , sed vir. Similiter autem & vir sui corporis potestatem non habet , sed mulier.

5. Nolite fraudare invicem , nisi fortè ex consensu ad tempus , ut vacetis orationi , & iterum revertimini in idipsum , ne tentet vos satanas propter incontinentiam vestram.

6. Hoc autem dico secundum indulgentiam , non secundum imperium.

7. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum : sed unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic , alius verò sic.

8. Dico autem non nubris , & viduis : bonum est illis si sic permaneant , sicut & ego.

9. Quòd si non se continent , nubant : melius est enim nubere , quàm uri.

10. Iis autem , qui matrimonio juncti sunt , præcipio non ego , sed Dominus ; uxorem à viro non

3. Que le mari rende à sa femme * ce qu'il lui doit ; & la femme ce qu'elle doit à son mari.

4. Le corps de la femme n'est point en sa puissance , mais en celle du mari : de même le corps du mari n'est point en sa puissance , mais en celle de la femme.

5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir , si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps , afin de vous exercer * à l'oraison ; & ensuite vivez ensemble comme auparavant , de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.

6. Ce que je vous dis * comme une chose qu'on vous pardonne , & non pas qu'on vous commande.

7. Car je voudrois que tous les hommes fussent en l'état où je suis moi-même * : mais chacun a son don particulier selon qu'il le reçoit de Dieu , l'un d'une manière , & l'autre d'une autre.

8. Quant aux personnes qui ne sont point mariées , ou qui sont veuves , je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état , comme j'y demeure moi-même.

9. Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence * , qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler *.

10. Quant à ceux qui sont déjà mariés , ce n'est pas moi , mais c'est le Seigneur qui leur fait ce commandement , *qui est* , que la femme ne se

Math. c. 5. 32. c. 19. 9.

‡. 3. *Grec.* l'affection. = ‡. 5. *Grec.* au jeûne & à . &c. = ‡. 6. *autr.* par condescendance & non par commandement. = ‡. 7. *i. e.* en état de se passer de femme. = ‡. 9. *lett.* que s'ils ne se contiennent pas. = *lb. i. e.* que de tomber dans la fornication.

sépare point d'avec son mari :

Marc. 10. 11. que si elles'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari ; & que le mari de même ne quitte point sa femme.

12. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis * : Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle, & qu'elle consente de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle :

13. que si une femme fidelle a un mari qui soit infidelle, & qu'il consente de demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point d'avec lui :

14. car le mari infidelle est sanctifié * par la femme fidelle ; & la femme infidelle est sanctifiée par le mari fidelle ; autrement vos enfans seroient impurs *, au lieu que maintenant ils sont saints *.

15. Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme qui est fidelle, qu'elle le laisse aller ; parce qu'un frère * ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre : mais Dieu nous a appelés pour vivre en paix.

16. Car que savez-vous, ô femme, si vous ne * sauvez point votre mari ? Et que savez-vous aussi, ô mari, si vous ne sauvez point votre femme ?

17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu

discedere :

11. quòd si discesserit, manere inuuptam, aut viro suo reconciliari : & vir uxorem non dimittat.

12. Nam ceteris ego dico, non Dominus : Si quis frater uxorem habet infidelem, & hæc consentit habitare cum illo non dimittat illam.

13. Et si qua mulier fidelis habet virum infidelem, & hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum :

14. sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, & sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem : alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.

15. Quòd si infidelis discedit, discedat : non enim servituti subjectus est frater aut soror in hujusmodi : in pace autem vocavit nos Deus.

16. Unde enim sis, mulier, si virum salvum facies ? aut unde scis, vir, si mulierem salvam facies ?

17. nisi unicuique sicut divisit Dominus, unum-

* 12. *expl.* quelques-uns rapportent ceci aux personnes non mariées, dont il a parlé auparavant, & le séparent d'avec la suite. = * 14. *expl.* est aidé & disposé à recevoir la foi de Jesus-Christ. *Candidatus fidei.* Tertul. = *ibid. i. e.* souillés par le péché originel. = *Ibid. i. e.* sanctifiés par le Baptême, d'autres réputés légitimes. = * 15. *expl.* un Chrétien ou une femme Chrétienne. = * 16. *autr.* si vous sauvez votre mari.

quemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, & sicut in omnibus Ecclesiis doceo.

18. Circumcisus aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.

19. Circumcisio nihil est, & præputium nihil est: sed observatio mandatorum Dei.

20. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.

21. Servus vocatus es? non sit tibi curæ: sed & si potes fieri liber, magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est servus, libertus est Domini: similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23. Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum.

24. Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo: consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus à Domino ut sim fidelis.

26. Existimo ergo hoc

du Seigneur, & selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé: & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.

18. Un homme est-il appelé à la foi étant circoncis? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y est-il appelé n'étant point circoncis? Qu'il ne se fasse point circoncire.

19. Ce n'est rien d'être circoncis, & ce n'est rien d'être incirconcis*; mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu.

20. Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appelé.

21. Avez-vous été appelé à la foi étant esclave? Ne portez point cet état avec peine, mais plutôt faites-en un bon usage, quand même vous pourriez devenir libre*.

22. Car celui qui étant esclave est appelé au service du Seigneur, devient affranchi du Seigneur: & de même celui qui est appelé étant libre, devient esclave de J. C.

23. Vous avez été achetés d'un grand prix, ne vous rendez pas esclaves des hommes.

24. Que chacun, mes frères, demeure donc dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appelé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.

25. † Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur*: mais voici le conseil que je donne comme étant fidelle ministre du Seigneur, par la miséricorde qu'il m'en a faite.

26. Je crois donc qu'il est avan-

‡ 19. *lett.* la circoncision n'est rien, & l'incirconcision n'est rien. = ‡ 21. *autr.* Si vous pouvez demeurer libre, servez-vous plutôt de cet avantage. = ‡ 25. *expl.* qui oblige à la virginité.

tageux , à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente , qu'il est , *dis-je* , avantageux à l'homme de ne se point marier.

27. Etes-vous lié avec une femme ? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme ? Ne cherchez point de femme.

28. Que si vous épousez une femme , vous ne péchez pas : & si une fille se marie , elle ne pèche pas aussi. Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines. Or je voudrois vous les épargner *.

29. Voici donc , mes frères , ce que j'ai à vous dire : Le temps est court ; & ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes , soient comme n'en ayant point :

30. & ceux qui pleurent , comme ne pleurant point : ceux qui se réjouissent , comme ne se réjouissant point : ceux qui achètent , comme ne possédant point :

31. enfin ceux qui usent de ce monde , comme n'en usant point : car la figure de ce monde passe *.

32. Pour moi , je désire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié , s'occupe du soin des choses du Seigneur , & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde , & de ce qu'il doit faire pour

bonum esse propter instantem necessitatem , quoniam bonum est homini sic esse.

27. Alligatus es uxori ? noli querere solutionem. Solutus es ab uxore ? noli querere uxorem.

28. Si autem acceperis uxorem , non peccasti. Et si nupserit virgo , non peccavit : tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ego autem vobis parco.

29. Hoc itaque dico , fratres : tempus breve est : reliquum est , ut & qui habent uxores , tanquam non habentes sint :

30. & qui flent , tanquam non flentes : & qui gaudent , tanquam non gaudentes : & qui emunt , tanquam non possidentes :

31. & qui utuntur hoc mundo , tanquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est , sollicitus est quæ Domini sunt , quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est , sollicitus est quæ sunt mundi , quomodo pla-

* 28. *expl.* en vous portant à la continence. = * 31. *expl.* la beauté de ce monde s'efface , & il dépérit de jour en jour. *autr.* la face de ce monde change continuellement.

beat uxori, & divisus est.

plaire à sa femme ; & ainsi il se trouve partagé *.

34. Et mulier innupta, & virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore, & spiritu ; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, & quomodo placeat viro.

34. * De même une femme qui n'est point mariée, & une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit ; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

35. Porrò hoc ad utilitatem vestram dico : non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id, quod honestum est, & quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi.

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piège *, mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint *, & qui vous donne un moyen plus facile * de prier Dieu sans empêchement.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quòd sit superadulta, & ita oportet fieri : quod vult faciat : non peccat, si nubat.

36. Que si quelqu'un croit que celui soit un déshonneur que sa fille passe la fleur de son âge sans être mariée, & qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra ; il ne péchera point si elle se marie.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, & hoc judicavit in corde suo, servare virginem suam, benè facit.

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, & qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

38. Igitur & qui matrimonio jungit virginem suam, benè facit : & qui non jungit, meliùs facit.

38. Ainsi celui qui marie sa fille, fait bien : & celui qui ne la marie point, fait encore mieux.

39. Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit : quòd si dormierit vir ejus, liberata est :

39. La femme est liée à la loi du mariage, tant que son mari est vivant : mais si son mari meurt, elle est libre ; qu'elle se marie à qui elle *

Rom. 7.

†. 33 & 34. Grec. Il y a bien de la différence entre une femme & une vierge : une vierge s'occupe, &c. = †. 35. expl. en vous imposant comme une loi d'obligation de vivre dans la continence. = Ibid. expl. à vous attacher au Seigneur sans partage & sans distraction. = Ibid. On a suivi le Grec & S. Jérôme.



voudra , pourvu que ce soit * selon le Seigneur.

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve , comme je le lui conseille ; & je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu *.

cui vult nubat , tantum in Domino.

40. Beatior autem erit si sic permanferit secundum meum consilium : puto autem quod & ego Spiritum Dei habeam.

ψ. 39. *expl.* à un fidelle. = ψ. 40. *expl.* que c'est selon l'Esprit de Dieu que je donne ce conseil.

S E N S L I T T É R A L .

ψ. 1. **P**OUR ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit , Je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.

Pour ce qui regarde les choses , &c. Les fidelles désirent favoir s'ils devoient préférer l'état de continence à l'usage du mariage , & lequel de ces deux états étoit le plus conforme à leur profession , & le plus expédient pour leur salut ; l'Apôtre leur dit , qu'il est avantageux à l'homme , ce qui s'entend aussi par la même raison de la femme à l'égard de l'homme , c'est-à-dire , c'est une chose louable , honnête , & utile pour le salut , de ne toucher aucune femme , c'est-à-dire , de s'abstenir non-seulement de la fornication , mais même du mariage , quoique légitime , & permis par la loi de Dieu ; parce que cet état est plus libre pour vaquer à son service , & à celui du prochain.

ψ. 2. Néanmoins pour éviter la fornication , que chaque homme vive avec sa femme , & chaque femme avec son mari.

Néanmoins pour éviter la fornication. Gr. les fornications ; c'est pour marquer les diverses sortes d'impuretés où les hommes peuvent tomber. L'Apôtre par cette restriction montre évidemment que ceux qui se peuvent conserver dans la pureté , seroient quelque chose de plus parfaits , s'ils pouvoient s'abstenir du mariage.

Que chaque homme ; c'est-à-dire , que celui qui croit ne pas avoir assez de force pour se conserver dans la pureté , vive avec sa femme ; c'est-à-dire , qu'il se marie , supposé toutefois qu'il soit libre d'ailleurs pour contracter valablement le mariage ; car s'il est ou impuissant , ou lié par le vœu de chasteté , ou qu'il ait quelqu'autre empêchement canonique ; il se doit servir d'autres remèdes pour surmonter la tentation , & implorer le secours de la grâce , que Dieu ne refuse jamais à ceux qui la

lui demandent comme il faut. Voyez Matth. 19. 22. *Autr.* Vive avec sa femme propre, & non celle d'autrui; ce qui seroit contre la loi & contre la fin du mariage.

Et chaque femme avec son mari, Gr. son propre mari; c'est-à-dire, un mari unique. Tout ce passage est manifestement contre la polygamie, tant à l'égard des hommes, qu'à l'égard des femmes.

Ÿ. 3. *Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, & la femme ce qu'elle doit à son mari.*

Que le mari rende à sa femme. L'Apôtre répond à la difficulté qu'ils lui avoient faite touchant l'état des personnes mariées; savoir, s'il leur étoit plus avantageux de vivre toujours dans la continence, que de continuer dans l'usage du mariage: car quoiqu'ils puissent, par esprit de piété, s'abstenir de demander le devoir, la justice & la loi du mariage, ne leur permettent pas de le refuser, hors le cas de nécessité. Ainsi cette réponse de l'Apôtre n'est pas un conseil, comme celle des versets 1. & 2. mais une déclaration précise de l'obligation des mariés.

Ce qu'il lui doit, &c. selon la loi du mariage, Gr. la bienveillance, ou le témoignage d'affection qu'il lui doit, c'est-à-dire, le devoir conjugal.

Ÿ. 4. *Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari: de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme.*

Le corps de la femme. C'est la raison du verset précédent.

N'est point en sa puissance, pleine & absolue, pour se pouvoir dispenser de ce devoir à sa volonté: & moins encore pour l'abandonner à d'autres qu'à son propre mari.

Mais en celle du mari, &c. qui partage avec elle la puissance qu'elle a sur son propre corps, comme la femme de son côté partage avec son mari la puissance qu'il a sur le sien, en vertu de la société conjugale qui est entr'eux; qui les rend réciproquement maîtres du corps l'un de l'autre, en ce qui regarde l'usage du mariage; quoique le mari ait la préférence sur la femme dans tout le reste.

Ÿ. 5. *Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer à l'oraison; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.*

Ne vous refusez point, &c. C'est la suite du verset précédent.

Si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre ; puisqu'il est libre à l'un & à l'autre de ne pas user de son droit , pour un temps ; c'est-à-dire , pour un peu de temps , & non pour toujours ; non qu'il ne soit permis , & qu'il ne fût plus parfait en certaines circonstances de s'en abstenir pour toujours , supposé le consentement des parties ; mais l'Apôtre ne jugeoit pas qu'il fût sûr de porter généralement les Corinthiens à cette perfection dans la foiblesse où il les voyoit.

*Afin de vous exercer , sur-tout dans les temps prescrits par l'Eglise pour cet exercice , comme le Carême , les veilles des Dimanches & des Fêtes solennelles , & de la communion au corps de J. C. Cette pratique s'est observée fort exactement dans les premiers siècles de l'Eglise , & se devoit encore observer à présent pour entrer dans l'esprit de l'Apôtre. Gr. *Au jeûne* , puisqu'il ne consiste pas seulement dans l'abstinence des viandes , mais dans celle de tous les plaisirs du corps.*

A l'oraison , puisqu'elle ne se peut faire avec toute l'attention requise , sans être dégagé des plaisirs de la chair , qui tiennent l'esprit comme absorbé dans le corps , & l'empêchent de s'élever avec liberté à Dieu , qui est un pur esprit , & qui ne peut être prié ni adoré qu'en esprit. Ce n'est pas que l'usage du mariage empêche absolument l'exercice de la prière : mais il est certain qu'il en diminue la ferveur & l'attention , sur-tout en ceux qui n'y cherchent que leur propre satisfaction. Voyez Exod. 19. 15. 1. Reg. 21. 3. 5. Joël. 2. 16. Zach. 7. 3.

Et ensuite vivez ensemble. Let. Retournez ensemble , &c. vous demandant même ce devoir , hors le cas de nécessité ; ce qui marque que les mariés se séparoient de lit dans le temps de cette abstinence , afin de se tenir plus purs , & moins exposés à la tentation.

De peur que le démon ne prenne sujet , &c. Cette raison qui porte l'Apôtre à permettre aux Corinthiens de vivre ensemble comme auparavant , fait voir qu'il n'a égard dans cette permission qu'à leur fragilité ; qu'ainsi ce qu'il leur permet n'est pas seulement de vivre ensemble selon la règle étroite du mariage , mais de donner quelque chose à leur foiblesse ; c'est-à-dire , d'user du mariage , lors même qu'ils y sont portés , plutôt pour satisfaire leur passion , que par la pure intention d'avoir des enfans ; ce qui paroît encore plus évident par le verset suivant , où il qualifie cette permission , d'indulgence & de pardon ; puisque tout pardon suppose une imperfection dans celui à qui on l'accorde.

Pour vous tenter , ou d'adultère , ou de quelque autre péché plus notable.

¶ 6. *Ce que je vous dis comme une chose qu'on vous pardonne & non pas qu'on vous commande.*

Ce que je vous dis , c'est-à-dire , de vivre ensemble comme auparavant , en vous demandant , & rendant le devoir hors le temps , sans une inclination sincère d'avoir des enfans pour le service de Dieu.

Comme une chose qu'on vous pardonne. Saint Grégoire sur cet endroit , dit que l'Apôtre ne se serviroit pas de ces termes :

Comme une chose qu'on vous pardonne. (A l'égard de ce qu'il vient de dire ,) s'il n'y avoit quelque imperfection. Car , dit ce grand Pape , on ne pardonne point ce qui est permis & ce qui est juste : ainsi l'Apôtre en déclarant qu'il le pardonne , fait assez connoître qu'il y a quelque imperfection , & qu'ainsi on ne peut user saintement du mariage que dans la vue principale d'avoir des enfans , & non uniquement pour satisfaire sa passion ; que sans cette vue principale , il y a dans cet usage quelque faute , qui néanmoins par rapport à l'infirmité humaine , & à la pressante tentation , est pardonnable en considération des liens sacrés du mariage.

*Epist. 3.
lib. 12.
indist.
VII.*

¶ 7. *Car je voudrois que tous les hommes fussent en état où je suis moi-même ; mais chacun a son don particulier , selon qu'il le reçoit de Dieu , l'un d'une manière , & l'autre d'une autre.*

Car je voudrois , &c. Tant s'en faut que je vous ordonne de vivre dans le mariage avec une entière liberté , je voudrois au contraire , s'il étoit possible , que tous les hommes fussent en état de s'en abstenir tout-à-fait , & de vivre , comme moi-même , dans une parfaite continence ; afin qu'ils fussent dans une entière liberté de servir Dieu , & de ne penser qu'à leur salut.

Fussent en l'état où je suis moi-même. Il propose son exemple , pour rendre son exhortation plus efficace.

Mais. C'est une vertu dont tous ne sont pas capables , mais ceux-là seuls à qui il est donné d'en-haut. Voyez Matth.

10. 11.

Chacun a son don particulier ; c'est-à-dire , Chaque fidelle a sa grâce particulière , telle qu'il plaît à Dieu de la lui donner , soit pour vivre dans le mariage , ou hors le mariage. Car les dons de Dieu dont parle l'Apôtre , étant surnaturels & de pure grâce , ils supposent la foi dans celui qui les reçoit. Or l'Apôtre ne veut pas dire que tous les fidelles , sans exception ,

ayent quelqu'un des dons dont il parle ; puisqu'il est visible qu'il y en a plusieurs qui n'ont ni le don de la continence , ni le don de la chasteté conjugale ; mais il veut dire , que tous les fidèles que Dieu a voulu rendre participans de ses dons , ne les ont pas reçus tous ensemble.

Selon qu'il les reçoit de Dieu , qui est l'auteur de tout le bien qui est en l'homme.

*L'un d'une manière , & l'autre de l'autre , c'est-à-dire , l'un a le don de la chasteté conjugale , & l'autre celui de la continence & du célibat ; car il ne parle en cet endroit des autres dons purement gratuits , que Dieu a départis différemment aux fidèles selon qu'il lui a plu : *Unicuique sicut divisit Dominus.* Or comme il ne s'ensuit pas de ce passage , que les mariés qui n'ont pas le don de la chasteté conjugale , se puissent excuser sur le défaut de ce don , lorsqu'ils s'abandonnent à la fornication ou à l'adultère , parce qu'ils doivent demander ce don à Dieu , & se servir de tous les moyens possibles pour l'obtenir : de même les personnes obligées à la continence , ou par vœu , ou par quelque loi Ecclésiastique , à laquelle ils se sont volontairement soumis , ne sont pas excusables s'ils violent leur vœu , & s'ils transgressent la loi qui les oblige à la continence , sous prétexte qu'ils n'ont pas le don de continence , & sous prétexte de chercher ce remède à leur incontinence dans le mariage , puisqu'ils peuvent obtenir ce don de Dieu , en le lui demandant comme il faut , & en se servant des autres remèdes plus saints & plus propres que le mariage , pour se préserver des péchés d'incontinence , tels que sont le jeûne , la prière , le travail , la fuite de l'occasion , &c.*

Rom. 12.

3.

1. Cor.

7. 17.

¶ 8. *Quant aux personnes qui ne sont point mariées , ou qui sont veuves , je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état , comme j'y demeure moi-même.*

Quant aux personnes , &c. Quelques-uns ont voulu conclure de ce passage , que saint Paul avoit été marié , & qu'il étoit veuf lorsqu'il écrivoit cette Épître ; mais le commun des saints Pères est d'un sentiment contraire , & expliquent ces paroles : *comme j'y demeure moi-même* , non de la viduité de saint Paul , mais de sa continence , qu'il propose ici pour servir d'exemple à toutes les personnes qui sont ou dans le célibat , ou qui sont veuves , tant hommes que femmes.

¶ 9. *Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence , qu'ils se marient , car il vaut mieux se marier que de brûler.*

Que s'ils sont trop foibles , &c. soit qu'ils ne puissent , soit

qu'ils ne veuillent persévérer dans cet état de continence ;

Qu'ils se marient ; pour trouver un remède à leur incontinence dans l'usage du mariage , qui a cette vertu de rendre les actions licites , ou pour le moins vénielles , qui feroient mortelles hors du mariage.

Car il vaut mieux se marier. L'Apôtre ne donne ce conseil qu'aux personnes libres ; car pour ceux qui sont dans les vœux , ou dans un état qui demande la continence , ils sont obligés de chercher d'autres remèdes , plutôt que de violer la foi , & la promesse qu'ils ont faite à Dieu. Voyez 1. Tim. 5. 12.

Que de brûler , que de ressentir en soi des mouvemens trop violens de convoitise , & s'y laisser emporter.

¶ 10. *Quant à ceux qui sont déjà mariés , ce n'est pas moi , mais le Seigneur qui leur fait ce commandement , qui est , que la femme ne se sépare point d'avec son mari.*

Quant à ceux , &c. aux fidelles (car il parle ensuite des mariages contractés avec les infidelles) il ne leur conseille pas seulement , comme il vient de faire , à l'égard des personnes libres , mais il dit qu'il leur est commandé.

Ce n'est pas moi , &c. Il ajoute ceci en partie par modestie , pour ne point paroître impérieux envers les Corinthiens , & en partie pour donner plus de poids au commandement qu'il leur fait de la part de J. C. qui l'a publié lui-même. Voyez Matt. 5. 22 , c. 19. 6. 9. & ailleurs.

Qui est que la femme , &c. J. C. fait cette défense à la femme , Marc 10. 12. & la raison sur laquelle J. C. fonde cette loi commune au mari & à la femme , c'est que l'homme n'a pas droit de séparer ce que Dieu a joint , excepté le cas d'adultère , que J. C. explique , Matth. 5. 32. non pour exclure les autres cas de déclaration exprimés en Justice , mais parce que c'est la cause la plus considérable , la plus juste & la plus connue , & celle où il y a moins de remède.

¶ 11. *Que si elle s'en sépare , qu'elle demeure sans se marier , ou qu'elle se réconcilie avec son mari ; & que le mari de même ne quitte point sa femme.*

Que si elle s'en sépare ; &c. pour cause de fornication , ou pour quelque autre sujet légitime.

Ou , si elle ne peut vivre dans la continence , qu'elle se réconcilie avec son mari , vivant avec lui comme auparavant.

Et que le mari ne quitte point sa femme , comme devant être le plus constant.

¶ 12. *Pour ce qui est des autres , ce n'est pas le Seigneur , mais*

c'est moi qui leur dit : Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle ; & qu'elle consente de demeurer avec lui , qu'il ne se sépare point d'avec elle.

Pour ce qui est des autres , c'est-à-dire , de ceux qui sont mariés avec les infidelles.

Ce n'est pas le Seigneur , c'est-à-dire , J. C. n'en a rien prescrit à leur égard dans son Evangile.

Mais c'est moi , inspiré par le Saint-Esprit. Voyez v. 40. qui leur dit , en qualité d'Apôtre de J. C. & comme ayant pouvoir de déclarer sa volonté , & de la proposer avec certitude aux fidelles.

Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle , c'est-à-dire , se trouve marié avec une infidelle , & non chrétienne ; car pour les hérétiques , il n'en est pas de même , leurs mariages avec les Catholiques ayant toujours été tenus pour valides & indissolubles dans l'Eglise , à cause du Baptême , qui ôte l'inégalité & la disproportion qui pourroit donner lieu à la dissolution de leur mariage. Si , dis-je , un fidelle converti à la foi , se trouve marié avec une infidelle dans le temps de sa conversion : car après la conversion , il n'étoit plus permis à un fidelle de se marier à une infidelle. Voyez 2. Corint. 6. 14. Tertull. ad uxorem , lib. 2.

Et qu'elle consente de demeurer avec lui , en laissant son mari dans une pleine liberté de sa Religion , sans entreprendre de le pervertir ni de corrompre ses mœurs ; ce qui seroit une cause légitime de séparation , qu'il ne se sépare point d'avec elle , afin d'éviter les murmures des infidelles ; & pour ne leur pas donner d'aversion de la Religion ; & sur-tout afin d'attirer à la foi la femme infidelle par son exemple. On peut objecter que Néhémie ordonne aux Juifs de chasser toutes les femmes infidelles qu'ils avoient épousées pendant la captivité. Mais , 1. comme l'ordonnance de Néhémie n'étoit que pour les Juifs , on n'en peut tirer nulle conséquence à l'égard des Chrétiens , qui ne sont plus sous la loi. 2. C'est que ces mariages avoient été contractés contre l'ordonnance expresse de Dieu , & par conséquent qu'ils étoient nuls. 3. Parce que ces femmes infidelles corrompoient les mœurs des Juifs , & les mettoient en danger de se pervertir.

ψ. 13. Que si une femme fidelle a un mari qui soit infidelle , & qu'il consente de demeurer avec elle , qu'elle ne se sépare point de lui.

Que si , &c. De même comme au verset précédent.

ψ. 14. Car le mari infidelle est sanctifié par la femme fidelle ; & la femme infidelle est sanctifiée par le mari fidelle : autrement vos en-

*Exod.
23. 32.*

fans seroient impurs ; au lieu que maintenant ils sont saints.

Car le mari infidelle , qui consent de demeurer avec sa femme fidelle , & qui la laisse dans la pleine liberté de professer sa Religion ; ce qui est déjà une espèce de disposition pour sa conversion , est souvent , comme on le voit par expérience , sanctifié ; c'est-à-dire , fait Chrétien : car l'Apôtre nomme ordinairement les Chrétiens , saints.

Par la femme fidelle , &c. par son exemple , par ses prières , & par ses entretiens & ses exhortations. Voyez 1. Petr. 3. 1.

Autrement ; c'est un autre motif pour les obliger à demeurer ensemble ; c'est-à-dire , que si vous veniez à vous séparer , vos enfans seroient impurs ; & il arriveroit souvent qu'ils seroient infidelles , parce que le mari ou la femme infidelle qui se verroient maltraités par cette séparation , attireroient à eux , comme étant les plus sorts , les enfans nés de leur mariage , pour les élever dans le paganisme en haine de cette séparation , & de la Religion chrétienne.

Au lieu que demeurant ensemble , comme vous faites , ils sont saints , c'est-à-dire , Chrétiens ; & l'on voit par expérience , qu'ils sont élevés au Christianisme : parce que l'infidelle , soit la femme , soit le mari , n'étant pas ennemi de la Religion , ne s'oppose point à leur éducation chrétienne.

¶ 15. Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme , qui est fidelle , qu'elle le laisse aller ; parce qu'un frère ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre : mais Dieu nous a appelés pour vivre en paix.

Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme , &c. en haine de la Religion chrétienne : car si c'étoit pour quelque autre cause , comme la mauvaise humeur de la femme , ou le peu de soin de conduire sa maison , elle seroit tenue de se corriger , & de rechercher son mari , pourvu qu'il lui laissât la liberté de la Religion ; selon la doctrine du verset précédent & de celui-ci.

Qu'elle le laisse aller , sans le réclamer , si ce n'est que par un excès de zèle pour sa conversion , elle tâche de le gagner , & de se remettre avec lui ; car ce n'est pas ici un précepte , ni un conseil , mais une permission.

Parce qu'un frère ou une sœur , c'est-à-dire , un Chrétien , ou une femme Chrétienne , ne sont plus assujettis , &c. au lien du mariage , parce que Dieu même les en dispense , selon la révélation qu'il m'en a faite : car autrement , cette rupture seroit un sacrilège contraire à l'ordonnance de J. C. Voyez Matth. 19. 6.

Mais Dieu , &c. Comme la partie fidelle doit prendre garde

d'être cause de leur séparation d'avec un infidelle ; les Chrétiens ne sont point obligés de demeurer avec les infidelles , si ceux-ci les troublent notablement dans l'exercice de leur Religion : car il n'y a rien de bon dans ces sortes de mariages , si l'amour réciproque & la paix ne s'y trouvent , dans l'espérance de gagner à J. C. celui ou celle des deux qui est infidelle , est d'élever les enfans dans la vraie Religion.

ψ. 16. Car que savez-vous , ô femme , si vous ne sauverez point votre mari ? Et que savez-vous aussi , ô mari , si vous ne sauverez point votre femme ?

Car que savez-vous , ô femme , &c. C'est la suite & la confirmation du verset 14 , puisque le verset 15 est une parenthèse. Le sens : Encore qu'à présent vous ne voyez pas de disposition fort considérable pour la conversion de votre mari , & qu'il n'entre pas encore dans vos sentimens sur le sujet de la Religion , que savez-vous si dans la suite du temps vous ne le gagnerez pas à J. C. & si Dieu ne se veut pas servir de vous pour le tirer du misérable état où il est , & le mettre en état de salut ? L'exemple de tant d'autres maris infidelles qui ont été convertis par les soins & par le ministère de leurs femmes , ne vous doit-il pas faire espérer la même grâce de Dieu pour la conversion du vôtre ?

ψ. 17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur , & selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé : & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.

Mais que chacun , &c. c'est-à-dire , soit que l'infidelle se convertisse , soit qu'il demeure dans son infidélité , cela ne doit pas empêcher que le fidelle ne demeure dans le mariage où il se trouve engagé par la providence & par l'ordre de Dieu , puisque l'infidelle lui laisse la liberté de sa Religion , & que cet état par conséquent n'est pas un obstacle à son salut ; & c'est ce qu'on doit observer , non-seulement à l'égard du mariage , mais à l'égard de toutes les conditions de la vie qui ne sont pas contraires au salut ; en sorte que chacun demeure dans la même condition & dans le même genre de vie où il s'est trouvé lorsqu'il a été appelé au Christianisme. La Religion chrétienne ne consiste pas dans le changement des conditions , mais dans le changement des mœurs , elle ne renverse point dans le monde l'ordre de la vie civile , mais seulement le péché , & les occasions du péché.

Dans toutes les Eglises , afin que vous ne pensiez pas que je vous traite avec plus de rigueur que les autres ; ou que cette

règle que je vous prescris soit de peu d'importance, & ne soit qu'un simple conseil que je donne à votre Eglise.

Ÿ. 18. *Un homme est-il appelé à la foi étant circoncis ? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y est-il appelé, n'étant point circoncis ? Qu'il ne se fasse point circoncire.*

Un homme est-il appelé, &c. de quelque nation qu'il soit, Juif, Iduméen, Madianite, Israélite, &c. car la circoncision étoit connue à tous ces peuples, comme descendans d'Abraham : L'Apôtre dit ceci, parce que les faux docteurs de Corinthe, & plusieurs autres prétendoient que les Gentils étoient obligés à la circoncision, & à toutes les observations de la loi. Voyez Act. 15. 1. 5. Galat. 2. 3. &c.

Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis, &c. par l'extension de la pellicule, sur la marque de la circoncision ; ce qui se faisoit par l'art de Chirurgie, & se pratiquoit par ceux qui vouloient effacer en eux toutes les marques du Judaïsme. *Fecerunt sibi praputia.* 1. Mach.
1. 16a

Ÿ. 19. *Ce n'est rien d'être circoncis, & ce n'est rien d'être incirconcis ; mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu.*

Ce n'est rien d'être circoncis, &c. Cette distinction extérieure de circoncis & d'incirconcis, n'est plus rien dans la loi de grâce ; mais ce qui distingue les hommes les uns d'avec les autres, c'est la probité, & l'observation des commandemens de Dieu : de sorte que celui-là est vraiment circoncis, qui observe les commandemens ; comme au contraire celui-là est incirconcis, qui ne les observe pas. Voyez Rom. 2. 25. Galat. 5. 6.

Ÿ. 20. *Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appelé.*

Que chacun demeure, &c. c'est-à-dire, peut demeurer en conscience, & le doit même, s'il n'a des raisons très-considérables pour en sortir, ou pour en changer ; & encore pourvu que ce soit sans scandale, & par des moyens légitimes.

Ÿ. 21. *Avez-vous été appelés à la foi étant esclave ? Ne portez point cet état avec peine ; mais plutôt faites-en un bon usage, quand même vous pourriez devenir libre.*

Avez-vous Ne portez point, &c. n'ayez pas de chagrin de vous voir en cet état, comme s'il étoit indigne de vous, & contraire à votre salut.

Mais plutôt faites-en un bon usage, puisque vous y pouvez servir Dieu, & que l'humilité de cette condition vous rend plus semblable à J. C. qui a préféré la servitude & l'obéissance

à sa propre liberté , & au droit qui lui appartenoit de commander à tous les hommes.

Quand même vous pourriez devenir libre , par des moyens légitimes , comme en vous rachetant de la servitude pour être plus libre à servir Dieu , & de vous employer dans toutes les fonctions dont vous pourriez être capable ; ce que vous ne pouvez pas étant esclave , parce que l'Eglise n'admet que les personnes libres dans ses fonctions. Autr. Mais aussi si vous pouvez devenir libre , servez-vous plutôt de cet avantage , Dieu vous en donnant le pouvoir , & vous faisant naître l'occasion , sans l'avoir recherchée avec empressement ni inquiétude , car autrement ce seroit vous déplaire dans votre condition ; ce que vous ne devez pas.

ψ. 22. Car celui qui étant esclave est appelé au service du Seigneur , devient affranchi du Seigneur ; & de même celui qui est appelé étant libre , devient esclave de J. C.

Car celui qui étant esclave ; c'est la confirmation de l'exhortation du verset précédent ; est appelé , &c. c'est-à-dire , qui obéit à sa vocation , car il parle d'une vocation efficace : devient affranchi du Seigneur , &c. reçoit de notre Seigneur la véritable liberté , étant délivré par sa grâce , de la servitude du péché , du diable , & de la convoitise ; de sorte qu'il n'a point sujet de s'attrister de sa servitude , puisque la liberté dont il jouit est infiniment préférable à celle dont il est privé ; & puisqu'à cet égard il jouit de la même prérogative , & qu'il est dans la même condition que tous les autres Chrétiens les plus libres.

Devient esclave de J. C. puisqu'il se dépouille de sa propre volonté , & qu'il y renonce pour suivre J. C. , ce qui est encore un sujet de consolation pour celui qui est esclave , puisque tous les vrais Chrétiens le sont aussi-bien que lui , & que leur servitude ne les oblige pas à une moindre obéissance que la sienne ; & est un sujet d'humiliation pour celui qui est libre ; puisqu'encore qu'il jouisse de la liberté du corps , il ne laisse pas d'être esclave en sa manière , aussi-bien que celui qui en est privé. Ainsi il se trouve que toutes les conditions sont égales , quand elles sont considérées en J. C.

ψ. 23. Vous avez été achetés d'un grand prix , ne vous rendez pas esclaves des hommes.

Vous avez été achetés , &c. voyez ci-dessus chap. 6 , 20. Vous appartenez uniquement à J. C. qui est votre souverain Seigneur , puisqu'il vous a acquis par le prix de son Sang : ainsi ne vous rendez pas esclave des hommes en les servant pour eux-mêmes , ou par

par la crainte des peines, mais ne les servez que dans la vue de J. C. & pour l'amour de lui, & dans ce qui n'est pas contraire à son service : les servant ainsi, vous serez véritablement libre dans votre servitude. Voyez Ephes. 6, 5. Col. 3, 22. Tit. 2, 9, 1. Pet. 18, &c. *Autr.* Ne devenez pas esclave de leurs passions & de leurs sentimens particuliers, ce qu'il dit par occasion, à cause des faux docteurs qui faisoient des sectes dans l'Eglise de Corinthe, & qui tyrannisoient les consciences des fidèles, les voulant assujettir à tous leurs sentimens. Voyez 2. Cor. 11, 20. Galat. 2, 4. Col. 2, 18. Ou, selon l'autre exposition : Si vous êtes libres, n'engagez point votre liberté, conservez-la toute entière pour le service de J. C. en sorte que vous n'ayez rien qui vous en puisse détourner.

¶ 24. *Que chacun, mes frères, demeure donc dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appelé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.*

Que chacun, &c. C'est pour la troisième fois qu'il fait cette même exhortation, pour en faire voir l'importance, & l'obligation qu'il y a de l'observer.

Et qu'il s'y tienne, quoiqu'il y sente de la répugnance, devant Dieu, c'est-à-dire, dans la volonté & dans l'intention de plaire à Dieu, qui regarde & considère toutes nos actions.

¶ 25. *Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, mais voici le conseil que je donne comme étant fidèle ministre du Seigneur par la miséricorde qu'il m'en a faite.*

Quant aux vierges, c'est-à-dire, aux filles qui ne sont point mariées, ce qui se doit entendre aussi des garçons, *je n'ai point reçu*, ni par révélation, ni par l'écriture, de commandement du Seigneur, pour savoir si elles se doivent marier ou non.

Mais voici le conseil que je donne, non de moi-même, afin que vous ne pensiez pas que je sois l'auteur de ce conseil, qu'il vous est libre de suivre, ou de ne point suivre ; mais *comme étant fidèle ministre du Seigneur, &c.* ne vous conseillant rien qui ne soit selon l'esprit de celui qui m'a appelé au ministère de l'apostolat. Voyez 1. Cor. 7, 40, 1. Thess. 4, 8.

¶ 26. *Je crois donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente ; qu'il est, dis-je, avantageux à l'homme de ne se point marier.*

Je crois donc qu'il est avantageux, pour le salut, ou pour servir Dieu, *à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, &c.* c'est-à-dire, des tentations, des périls, des soins & des inquiétudes de cette vie, qui sont inséparables de l'état du mariage, & dont les personnes qui vivent dans la continence sont dégagées.

A l'homme de ne se point marier, non-seulement à l'homme; mais aux filles, & généralement à toutes sortes de personnes libres.

Ÿ. 27. Etes-vous lié avec une femme ? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme ? Ne cherchez point de femme.

Etes-vous lié avec une femme ? Ne cherchez point à vous délier, &c. puisque le lien du mariage est indissoluble, & qu'il ne se peut rompre que par la mort, & que cet état n'est pas incompatible ni contraire au salut.

Ÿ. 28. Que si vous épousez une femme, vous ne péchez pas; & si une fille se marie, elle ne pèche pas aussi: mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines. Or je voudrois vous les épargner.

Que si vous épousez une femme, vous ne péchez pas, &c. supposé qu'il n'y ait rien d'ailleurs en vous qui vous rende inhabile à contracter le mariage, comme le vœu de continence, l'Ordre sacré, &c.

Mais ces personnes souffriront dans leur chair, c'est-à-dire, en eux-mêmes, selon la façon de parler de l'Écriture, qui appelle l'homme chair, à cause de son corps, & parce que toutes ses opérations sont dépendantes du corps. Autr. En l'état de cette vie mortelle des afflictions & des peines, qui troubleront beaucoup la tranquillité nécessaire pour le service de Dieu, & qu'il vous seroit beaucoup plus avantageux d'éviter par la continence; il parle des inquiétudes & des embarras ordinaires du mariage.

Or je voudrois, &c. c'est-à-dire, Ce qui me porte à vous exhorter à la continence, est le désir que j'aurois de vous épargner tant de maux, & tant de sujets de distraction dans le service de Dieu.

Autr. Je veux vous épargner, c'est-à-dire, je m'abstiens de vous en dire davantage sur les incommodités du mariage, pour ne vous en point détourner tout-à-fait, parce que j'ai pitié de votre foiblesse qui ne vous permet pas à tous de vous en abstenir.

Ÿ. 29. Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire: Le temps est court; & ainsi, que ceux-mêmes qui ont des femmes soient comme n'en ayant point.

Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire, non pas comme un simple conseil, mais comme une chose d'obligation étroite.

Le temps de cette vie, ou le temps qui reste d'ici au jugement général ou particulier, est court, & ne mérite pas par conséquent

que nous nous y attachions, ni que nous y cherchions notre bonheur. Il est donc bien juste de l'employer soigneusement, & de n'en point abuser, puis que la perte en sera irréparable :

Venit nox quando nemo potest operari.

Joan. 9^e

Et ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, qui sembleroient⁴ en quelque manière être en droit de goûter les plaisirs du monde, parce qu'ils n'en sont pas tout-à-fait séparés, soient comme n'en ayant point, n'y ayant non plus d'attache, que s'ils n'en avoient point, étant toujours prêts d'en souffrir la séparation, quand il plaira à Dieu de l'ordonner, soit par la mort, soit par la violence de la persécution : qu'ils se comportent avec elles dans l'usage du mariage avec tant de modération & de retenue, qu'ils ne donnent rien à leur propre volupté ; mais que leur unique fin dans cette action soit, ou, de rendre le devoir conjugal, ou d'avoir des enfans pour les élever dans la crainte de Dieu.

¶ 30. Et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point ; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point ; ceux qui achètent, comme ne possédant point.

Et ceux qui pleurent, &c. qui sont dans l'adversité, ne s'abandonnent point à la tristesse, mais qu'ils se conforment à la volonté de Dieu, & qu'ils se consolent par l'espérance de leur délivrance prochaine, & d'un bonheur qui n'aura point de fin. Voyez Joan. 16, 20.

Ceux qui se réjouissent, &c. que ceux qui sont dans la prospérité, ne s'en élèvent point, & qu'ils n'y mettent pas leur cœur, mais qu'ils se tiennent toujours dans l'humilité, & dans la disposition de recevoir les afflictions qu'il plaira à Dieu de leur envoyer, ou qu'ils ne mettent point leur bonheur dans une chose si trompeuse & si inconstante ; mais en Dieu seul, & dans la gloire éternelle qu'il nous promet.

Ceux qui achètent, &c. c'est-à-dire, que ceux qui acquièrent des biens de ce monde, les possèdent sans attache, & comme les devant bientôt quitter, donnant dès à présent aux pauvres tout ce qui n'est point nécessaire pour leur honnête subsistance ; ou, que ceux qui sont engagés dans le commerce par leur condition, s'y conduisent sans attache & sans avarice.

¶ 31. Enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point, car la figure de ce monde passe.

Enfin que ceux qui usent de ce monde, &c. c'est-à-dire, des choses de ce monde, n'y mettent point leur affection, mais n'en

usent que pour la seule nécessité , rapportant tout cet usage à la pure gloire de Dieu.

Car la figure du monde passe. Ce qui nous doit porter à dégager ainsi notre affection des choses de ce monde , est , qu'elles n'ont rien de solide , & qu'elles ne sont qu'une fausse & passagère image du bien.

Ψ. 32. *Pour moi je désire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du Seigneur , & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.*

Pour moi je désire de vous voir dégagés , &c. non-seulement d'affection & d'attache , selon la règle que je vous viens de prescrire , mais effectivement.

S'occupe du soin des choses du Seigneur , &c. c'est-à-dire , des choses spirituelles & divines , & qui regardent le service de J. C.

Ψ. 33. *Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde , & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme , & ainsi il se trouve partagé.*

Mais celui qui est marié s'occupe ; c'est-à-dire , est contraint de s'occuper par la nécessité de sa condition , *des choses du monde ,* c'est-à-dire , des choses extérieures & temporelles , sans lesquelles sa famille ne peut subsister.

Et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme , soit par l'ornement du corps , pour ne lui pas être désagréable ; soit par l'ornement de sa maison , pour satisfaire à sa foiblesse ; soit en condescendant à sa mauvaise humeur , pour avoir la paix dans sa famille.

Et ainsi il se trouve partagé entre J. C. & sa femme ; de sorte qu'il se voit obligé de servir à deux maîtres , & de négliger souvent ce qu'il doit à J. C. pour rendre ce qu'il croit devoir à sa femme.

Ψ. 34. *De même une femme qui n'est point mariée , & une vierge , s'occupe du soin des choses du Seigneur , afin d'être sainte de corps & d'esprit ; mais celle qui est mariée , s'occupe du soin des choses du monde , & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.*

De même afin d'être sainte , par excellence , c'est-à-dire , entièrement consacrée à Dieu , *de corps* , en le conservant dans l'intégrité pour son amour , & *d'esprit* , en ne l'occupant qu'à penser à lui ; ce n'est pas que les personnes qui vivent chrétiennement dans le mariage , ne soient aussi saintes de corps & d'esprit , mais c'est dans un degré inférieur.

Mais celle qui est mariée s'occupe , &c. aussi-bien que son mari , avec qui elle partage le soin de la famille , sur-tout en ce qui

regarde l'éducation des enfans, & l'ordre intérieur de la maison.

Pour plaire à son mari, en sorte qu'elle ne lui soit point désagréable, ni de corps, ni d'esprit: ce qui la porte souvent à la vanité, & à de grandes distractions.

¶ 35. *Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint, & qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement.*

Or je vous dis ceci pour votre avantage, si vous pouvez & voulez le pratiquer, non pour vous tendre un piège, c'est-à-dire, en faire une loi qui vous lie, & vous contraigne à l'observation de la continence; ce qui seroit à plusieurs une occasion de tomber dans la fornication à cause de leur incontinence.

Mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint, &c. Car encore que l'état du mariage soit saint & honnête, celui du célibat l'est encore davantage.

De prier Dieu sans empêchement; c'est-à-dire, sans être distrait & détourné de son service par les soins des choses temporelles, dont les personnes mariées ne peuvent se dispenser.

¶ 36. *Que si quelqu'un croit que ce lui soit un déshonneur que sa fille passe la fleur de son âge sans être mariée, & qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.*

Que . . . ce lui soit un déshonneur; parce qu'il semble que personne ne l'a voulu rechercher en mariage. Que sa fille passe la fleur de son âge, &c. qui est le temps où les inclinations se font mieux connoître, & où le désir du mariage paroît davantage.

Et qu'il juge la devoir marier, parce que sa fille ne paroît point appelée à la continence, ou, ne veut pas la garder. Qu'il fasse ce qu'il voudra, &c. qu'il exécute le dessein qu'il a de la marier, & qu'il satisfasse au désir qu'elle a de se marier, sans craindre de commettre en cela aucun péché.

¶ 37. *Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, & qui se trouvant en plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.*

Mais celui, &c. dont la fille ne se soucie point de se marier, & qui veut bien demeurer dans le célibat.

Prend une ferme résolution dans son cœur, de sacrifier son intérêt temporel & celui de sa famille, en laissant sa fille dans l'état de virginité qu'elle a choisi pour la gloire de Dieu. Ceci fait voir que les pères ne doivent pas empêcher que leurs enfans ne

confacrent à Dieu leur virginité, lorsqu'ils jugent en conscience que cet état leur est plus convenable que celui du mariage.

Et juge en lui-même, après avoir sérieusement examiné devant Dieu une affaire de cette importance; *qu'il doit conserver sa fille vierge*, parce que cet état lui est plus convenable, & qu'elle y aura plus de facilité pour faire son salut.

Fait une bonne œuvre, tant à l'égard de Dieu, à qui il confacre sa fille, qu'à l'égard de sa fille, à qui il procure un état si avantageux.

ψ. 38. *Ainsi celui qui marie sa fille fait bien; & celui qui ne la marie pas, fait encore mieux.*

Ainsi. C'est la conséquence qu'il tire des deux versets précédens, pour servir de conclusion & de règle générale sur la matière qu'il traite.

Celui qui marie sa fille, sur-tout lorsqu'il y a nécessité de la marier, *fait bien*; c'est-à-dire, fait une chose qui est commandée, & conforme à l'institution & à l'ordre de Dieu, & même nécessaire pour le salut de sa fille, supposé qu'elle ne puisse ou ne veuille point vivre dans le célibat, ou dans la continence.

Et celui qui ne la marie point, lorsqu'il n'y a point de nécessité de la marier, *fait encore mieux.* Le sens n'est pas qu'il fasse mieux que celui qui marie sa fille, lors même qu'il croit la devoir marier; puisqu'en ce cas tous les deux font également bien, parce qu'ils le font en suivant ce qu'ils croient de plus conforme à la gloire de Dieu, & au salut de leur fille.

ψ. 39. *La femme est liée à la loi du mariage, tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.*

L'Apôtre avoit déclaré aux Corinthiens, que la femme qui est séparée de son mari, est obligée de demeurer dans la continence, ou de se réconcilier avec lui: il pouvoit rester là-dessus une difficulté; favoir, si elle étoit toujours obligée de demeurer en cet état, même après la mort de son mari: il en donne ici la résolution.

La femme: ce qui se doit aussi entendre du mari, puisque la loi est commune à l'un & à l'autre; *est liée à son mari* de telle sorte, qu'il n'est point en son pouvoir de s'en séparer, & moins encore de rompre le lien du mariage.

A la loi du mariage, &c. qui est une confirmation de la loi que Dieu en a faite dans la première institution du mariage: cette loi néanmoins peut souffrir quelques exceptions, selon le sentiment même des Pères, & la pratique ancienne de l'Eglise.

Pourvu que se soit selon le Seigneur ; c'est-à-dire , selon les règles qu'il prescrit par sa loi touchant l'usage , & la fin du mariage ; & non par un esprit de convoitise & d'incontinence. Autr. à un mari chrétien , qui fasse profession du christianisme , & non pas à un infidelle séparé du corps mystique de J. C. Voyez 2. Cor. 6 , 14.

ψ. 40. Mais elle sera plus heureuse , si elle demeure veuve , comme je le lui conseille ; & je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu.

Mais elle sera heureuse , si elle demeure veuve ; parce qu'elle sera plus libre pour servir Dieu.

Comme je le lui conseille ; c'est-à-dire , selon le conseil que je lui donne. Voyez le verset 25.

Et je crois. L'Apôtre use de ce terme par modestie , non qu'il doute de ce qu'il dit , mais pour réprimer par cet exemple l'insolence de ses adversaires , qui vouloient faire passer toutes leurs décisions pour des oracles & pour des révélations.

Que j'ai aussi ; c'est-à-dire , aussi-bien que les autres Apôtres ; quoi qu'en disent mes adversaires , pour me rabaisser , & pour avilir mon ministère. L'Esprit de Dieu : pour ne vous rien conseiller qui ne soit conforme à sa loi & à sa gloire , & qui ne soit avantageux pour votre salut. Voyez verset 25.

S E N S S P I R I T U E L .

ψ. 1. jusqu'au 17. P O U R ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit : je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme ; néanmoins pour éviter la fornication que chaque homme vive avec sa femme , & chaque femme avec sa mari , &c.

Notre saint Apôtre , qui donne aux Corinthiens dans cette Epître divers avis suivant les besoins de leur Eglise , leur donne ici des règles sur le sujet du mariage ; matière qui a toujours paru des plus difficiles qui soit dans toute la Théologie morale. Nous ferons ici quelques réflexions sur deux vérités importantes , qui renferment ce qu'en a dit S. Paul , & nous ferons voir , 1. l'excellence du mariage chrétien au-dessus de celui des Gentils & des Juifs ; 2. Que le mariage chrétien , dès-lors qu'il est contracté selon les règles , devient indissoluble ; & s'il arrive quelque cause de séparation entre le mari & la femme , qu'ils doivent , ou se réconcilier , ou demeurer sans se marier.

Il y a bien des choses qui sont communes au mariage des

payens & des Juifs avec celui des Chrétiens. Les hommes ne peuvent guère subsister sans former entr'eux une société civile, dont le lien le plus étroit est l'alliance de l'homme & de la femme, qui ne consiste pas tant dans l'union des corps que des esprits, & dans l'affection réciproque, qui leur fait prendre les intérêts l'un de l'autre; qui les engage à prendre soin de leurs enfans, & à se garder l'un à l'autre la fidélité qu'ils se doivent; c'est de-là que se forment les alliances qui font les villes & les républiques.

Tous les peuples éclairés de la seule lumière de la raison ont reconnu l'engagement dans le mariage pour une chose honnête, & ont fait des lois très-sévères pour punir ceux qui en violeroient la sainteté. Mais parce qu'ils ne reconnoissoient pas le vrai Dieu ni la pureté de sa loi, ils commettoient dans le mariage plusieurs désordres dont ils n'apercevoient pas la laideur & la difformité. Ne lit-on pas dans l'histoire, qu'un des plus sages Romains a donné sa femme à un autre pour en avoir des enfans? Car comme ceux qui ne connoissent pas Dieu, ont, *Ephes. 4. 17. 18. 19.* comme dit S. Paul, *l'esprit plein de ténèbres, & sont entièrement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement de leur cœur, & n'ayant point l'espérance des biens à venir, ils s'abandonnent à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés.* C'est pourquoi le *1. Thess. 4. 5.* même Apôtre avertit les fidèles, *de ne point suivre les mouvemens de la concupiscence, comme les payens qui ne connoissent point Dieu.* Ainsi quoique ces mariages produisissent de grands avantages pour le bien de la société civile, ils étoient néanmoins fort imparfaits par le mauvais usage qu'ils en faisoient.

Parmi les Juifs le mariage étoit plus saint, & ils avoient des motifs bien plus purs & plus honnêtes dans l'usage qu'ils en devoient faire. Ils connoissoient Dieu, & en avoient reçu une loi sainte, dont les préceptes leur servoient pour régler leurs actions; la crainte de Dieu les retenoit dans de certaines bornes pour ne point suivre démesurément les mouvemens de leurs convoitises. De plus, Dieu avoit promis à leurs ancêtres, que le Messie qui seroit envoyé pour sauver le monde, naîtroit de leur race; ainsi c'étoit parmi eux une chose honorable & sainte de se marier, dans l'espérance qu'ils avoient que le CHRIST naîtroit de leurs familles, & ils s'y portoit même *par un motif de piété*, dit S. Augustin, pour multiplier le peuple de Dieu, de qui devoit naître le Sauveur de tous les peuples: c'est aussi dans ce dessein que quelques-uns ont épousé plusieurs femmes

pour avoir plusieurs enfans ; & quoique cet usage soit contraire à l'institution du mariage , Dieu néanmoins l'a permis ou inspiré à ceux qui ufoient de plusieurs femmes dans le dessein d'avoir des enfans par rapport à J. C. , *qui de suis nuptiis filios propter Christum quærebant.* Ainsi le mariage des Juifs étoit bien élevé au-dessus de celui des payens , quoique beaucoup au-dessous du mariage chrétien.

August. de bono conjug. cap. 19.

Pour comprendre cette vérité , il faut remarquer que Dieu dès le commencement du monde a établi le mariage pour trois raisons : Premièrement , pour unir d'amitié & de société les hommes entre eux , & les entretenir dans une affection mutuelle : secondement , pour conserver & multiplier le genre humain par la naissance des enfans : en troisième lieu , ç'a été après le péché pour donner un frein à la concupiscence , & la retenir dans de justes bornes : ces avantages sont communs à toutes sortes de mariages ; mais le mariage chrétien en a de bien plus excellens , sur-tout en ce que c'est un Sacrement qui représente par l'union du mari & de la femme celle de J. C. avec son Eglise. C'est en effet ce que Dieu avoit en vue , lorsque dans le paradis terrestre il unit l'homme avec la femme , avec des circonstances tout-à-fait extraordinaires & mystérieuses ; car selon l'Apôtre , le premier Adam est la figure du second , comme Eve l'est de l'Eglise : ainsi Dieu ayant envoyé un sommeil dans Adam , & pendant qu'il dormoit ayant tiré de son côté une de ses côtes , dont il forma la femme qu'il lui présenta , il a voulu nous représenter ce qui devoit arriver à J. C. sur la croix , où cet Epoux céleste étant endormi du sommeil de la mort , il fit naître de son côté ouvert par la lance d'un soldat , l'Eglise qu'il forma du sang & de l'eau qui en coulèrent , & la lui présenta pour son Epouse. C'est pour cela que S. Paul faisant allusion aux paroles qu'Adam prononça par un esprit prophétique , pour marquer dans son mariage celui de J. C. avec son Eglise , dit , *que nous sommes les membres de son corps , formés de sa chair & de ses os : c'est pourquoi l'homme abandonnera son père & sa mère pour s'attacher à sa femme ; & de deux qu'ils étoient ils deviendront une même chair : ce Sacrement est grand ,* continue le même Apôtre , *je dis en J. C. & en l'Eglise.*

Ephes. 5. 30. 11. 32. Genes. 2. 23. 24.

C'est la doctrine de l'Eglise que le grand saint Augustin a parfaitement bien exprimée par ces paroles dans l'instruction qu'il fait aux Catéchumènes : *Que notre Epoux , dit-il , monte sur son lit , qu'il y dorme en mourant , que l'on ouvre son côté ; & que l'Eglise vierge en sorte , comme Eve sortit du côté d'Adam durant*

L. 2. de Symb. ad Cath. c. 6.

son sommeil. Car l'Évangile rapporte que le côté lui fut ouvert d'une lance après qu'il fut mort, & qu'il en coula de l'eau & du sang, qui sont deux sacrements de l'Eglise; l'eau qui a servi à purifier l'Épouse; le sang dont elle est dotée. O combien grand & mystérieux est ce mariage de ce divin Époux avec cette Épouse sainte! Il est donc clair que le mariage chrétien est un véritable Sacrement en ce qu'il représente l'intime union de J. C. & de l'Eglise, & que c'est le mystère qui fut révélé dès le commencement au premier homme; parce que l'amour chaste dont Dieu remplit les cœurs des deux personnes mariées durant toute leur vie, les lie d'une amitié sainte & d'une affection cordiale & réciproque, semblable à celle qui est entre J. C. & son Eglise. Ainsi pour juger de la grandeur & de la sainteté de ce Sacrement, il suffit de considérer l'éminence & la sainteté de ce qu'il représente.

Mais le mariage chrétien a encore un avantage qui lui donne une sainteté que tous les mariages des autres nations n'ont point: c'est l'union indissoluble qu'il a reçu de J. C. par l'établissement qu'il a fait de ce Sacrement. En effet le Sauveur s'est déclaré nettement sur cette matière: car lorsque les Pharisiens lui demandèrent, *s'il étoit permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce fût*: il leur répondit premièrement, qu'au commencement du monde dans la première institution du mariage, l'homme ne devoit s'unir qu'à une seule femme; qu'il doit abandonner son père & sa mère pour s'y attacher; en sorte qu'ils ne deviennent tous deux qu'une seule chair: qu'ainsi l'homme doit prendre garde de séparer ce que Dieu a joint. J. C. ne pouvoit pas établir avec des termes plus précis l'indissolubilité du mariage. Car comme c'est un crime, dit saint Chrysostôme, de diviser un même corps en le séparant d'avec ses membres; c'en est un de même de séparer une femme d'avec son mari. Que s'il permet à un mari de quitter sa femme en cas d'adultère, il ajoute que s'il en épouse alors une autre, il ne contracte pas un mariage, mais il commet un adultère lui-même, parce que le lien qu'il a contracté avec sa première femme ne se peut rompre que par la mort: cette doctrine est confirmée par le témoignage des Pères & les décisions des Conciles.

Que si, selon l'Écriture expliquée par la tradition, le lien du mariage est indissoluble, & si le mari & la femme doivent demeurer sans se marier, lorsqu'il arrive quelque sujet de se séparer l'un de l'autre, quelles précautions ne doivent pas prendre ceux qui se marient pour choisir des personnes avec

qui ils doivent vivre si inséparablement jusqu'à la mort ? Avec quel soin doivent-ils conserver cet amour conjugal & cette union intime que le Sacrement a mise entr'eux ? Car dès-lors que l'on n'a pas en cet état l'un pour l'autre toutes les déférences & les complaisances que l'on doit avoir, & que la crainte de Dieu ne retient point dans le devoir pour supporter les foiblesses les uns des autres : le mariage qui devrait être un soulagement mutuel & une consolation réciproque parmi les maux qui sont inséparables de cette vie, devient un martyre & un dur esclavage, qui se termine quelquefois par une rupture funeste, très-préjudiciable à eux-mêmes & à leurs enfans. *Mais enfin*, dit saint Jérôme, *c'est une nécessité que vous vous êtes imposée, & dont vous ne pouvez plus vous dégager* ; le seul moyen d'amollir la dureté de ce lien si terrible qui ne se rompt point, c'est de se réconcilier bien avec Dieu, & d'avoir recours à l'onction de sa grâce, qui rend les cœurs souples & dociles, & les dispose à supporter en patience & par esprit de pénitence les fâcheuses nécessités de cet état ; & par ce moyen cette servitude, qui est à plusieurs un sujet de damnation par le mauvais usage qu'ils en font, devient un sujet de mérite & de bonheur pour l'éternité. On peut voir dans les Confessions de saint Augustin, l. 9. c. 9. quelle a été en ce point la conduite de sainte Monique envers son mari.

ψ. 17. jusqu'au 25. *Que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, & selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé, &c.*

Comme le corps ne peut demeurer toujours dans la même situation, il en est de même du cœur de l'homme, qui ne pouvant être satisfait de la possession d'aucun bien créé, est continuellement dans le mouvement & l'agitation, jusqu'à ce qu'il se soit épuisé dans la poursuite de ces biens périssables dont la jouissance ne fait qu'en irriter le désir ; c'est sans doute que Dieu, qui a créé l'homme pour jouir de sa divine présence dans le ciel, ne veut pas qu'il trouve son repos dans aucune créature : car, comme dit saint Bernard, tout ce qui est moins que Dieu peut bien occuper une ame capable de la jouissance de Dieu, mais ne peut point la contenter : *Animam Deo capacem quicquid Deo minus est occupare potest, satiare non potest.*

Puisqu'il n'y a que l'attachement au souverain bien qui puisse fixer la stabilité du cœur humain, toute la vie d'un vrai Chrétien consiste à rechercher la voie par laquelle Dieu nous appelle à lui, & à suivre sa vocation : car, comme il a diverses voies

pour sauver les ames, il est de la dernière conséquence de connoître celle dans laquelle il veut que nous entrions. Que si nous sommes assez heureux pour prendre le point de notre vocation, & d'entrer dans l'état de vie que la divine providence nous a destiné, tout nous réussira pour le temps & pour l'éternité.

Mais ce n'est pas assez d'avoir trouvé cette voie sûre, il faut y marcher, & y demeurer ferme jusqu'à ce que Dieu en retire, en résistant aux tentations & aux traverses qui peuvent arriver; c'est de quoi nous avertit dans l'Écriture le Prince

Prov. 17. 3. le plus sage qui ait jamais été, *Un homme qui abandonne son propre lieu, est comme un oiseau qui quitte son nid*; ce que saint

Confess. lib. 12. cap. 27. Augustin explique de la sorte: Chaque Chrétien, dit-il, a sa voie, son don, & son lieu, où le Saint-Esprit même l'a placé; ce lieu est pour lui *un nid* où il demeure comme *un petit oiseau* qui n'a pas encore ses plumes, & où il a besoin de la chaleur du Saint-Esprit, qui le couvre, comme la mère couvre ses petits, jusqu'à ce que les ailes & les forces lui soient venues. Il doit bien connoître quel est ce lieu où Dieu l'a mis; & quand il l'a connu, s'il le *quitte* sous prétexte, ou de fuir quelque mal, ou de faire quelque bien ailleurs, il s'expose, dit S. Bernard, à suivre le démon, qui se transfigure en un ange de lumière, & il se met en grand danger de se perdre.

Eccel. 10. 4. In 1. Reg. l. 5. c. 11. Salomon confirme encore la même chose en ces termes: *Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur vous, ne quittez point votre place.* Le lieu de chaque élu, dit saint Grégoire, c'est l'état où Dieu l'a mis, & la vie sainte dans laquelle il est entré: si donc l'esprit de malice a reçu de Dieu le pouvoir de s'élever contre nous & de nous tenter, ou par les mauvaises pensées qu'il nous inspire en secret, ou par les désirs déréglés par lesquels il tâche de corrompre la pureté de notre cœur; nous ne devons pas abandonner le lieu ni l'état où Dieu nous a mis: Car si nous demeurons fermes dans notre sainte résolution, la main du Tout-puissant nous soutiendra, & sa lumière dissipera bientôt les ténèbres par lesquelles le démon s'efforce d'obscurcir notre ame.

C'est ainsi que les Pères parlent après l'Écriture; pour exhorter les fidèles à considérer avec beaucoup d'attention ce que Dieu demande d'eux dans l'état où ils se trouvent placés par son ordre: car il n'est pas croyable quels funestes effets peuvent faire, par rapport au salut, les moindres changements & les plus légères entreprises, si elles se font inconsidérément & sans consulter la volonté de Dieu. Un changement de logis, un

voyage fait sans nécessité, une partie de plaisir peut causer de grands inconvéniens & de grandes ruines dans la vie spirituelle. Que dire donc de ceux qui (suivant le torrent de la mauvaise coutume & du mauvais exemple) recherchent ou des charges Ecclésiastiques sans vocation, ou des emplois séculiers sans considérer si Dieu les y appelle? Croient-ils être plus sages que Dieu même, & pouvoir régler par leur propre esprit la conduite que Dieu veut tenir sur eux par sa providence? suivons plutôt l'avis que nous donne le Saint-Esprit dans ses Ecritures: *Ne vous arrêtez point à ce que font les pécheurs, mettez votre confiance en Dieu, & demeurez ferme dans votre place; MANE in loco tuo.* N'imitons donc point ceux qui sans être touchés d'aucune crainte de Dieu, ni d'aucun respect pour ses commandemens, se conduisent au hasard & prennent les sentimens du monde & leur propre volonté pour la règle de leur vie: mettons notre confiance en Dieu; que lui seul soit la fin de toutes nos actions. *Efforçons-nous, comme dit S. Pierre, d'affermir notre vocation & notre élection par les bonnes œuvres: car agissant de cette sorte nous ne pécherons jamais; & par ce moyen Dieu nous fera entrer au royaume éternel de notre Seigneur & Sauveur J. C. avec une riche abondance de ses grâces.*

*Eccles.
11. 22.*

*2. Pet.
1. 10.*

ÿ. 25. jusqu'à la fin. *Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur qui oblige à la virginité, &c.*

Notre saint Apôtre a grande raison de ne point faire un commandement de la virginité, puisque c'est une vertu d'un ordre supérieur qui surpasse les forces naturelles. Les autres vertus sont proposées à tous afin qu'ils les pratiquent; mais la virginité n'est pas de ce nombre, & tous ne peuvent pas atteindre jusqu'à la grandeur d'un don aussi excellent qu'est celui de vivre dans un corps mortel comme si on n'en avoit point. *Tous ne sont pas capables de cette entreprise, dit J. C. c'est pourquoi toute la force de la raison dans ceux mêmes qui étoient les plus éclairés parmi les payens, n'a pu atteindre jusqu'à la connoissance de cette vertu extraordinaire: Aussi S. Augustin, avant d'être entièrement converti, avoue, qu'il ne croyoit pas que l'homme fût capable d'une si haute perfection.*

*Matth.
19. 11.*

*Lib. 6.
Confess.
cap. 11.*

Nous considérerons donc ici deux choses, pour suivre les instructions que nous donne S. Paul: la première, quelle est l'excellence & la dignité de cette vertu; secondement, en quoi elle consiste & quels sont ses avantages.

Il n'y a point d'état dans la Religion chrétienne qui soit plus relevé, & qui approche davantage de la sainteté de Dieu même

que l'état des vierges, qui dans un corps terrestre & sujet à la mort, imitent la vie des Anges dans le ciel. Ainsi, comme l'or est le plus précieux & le plus excellent de tous les métaux, tous les autres fidelles doivent céder aux vierges le premier rang dans l'Eglise de J. C. & reconnoître qu'ils ne peuvent leur être comparés, ni approcher de leur mérite, dit S. Grégoire Pape. Les veuves & les gens mariés, quoique chastes & vertueux, ne peuvent tenir que la seconde place; & l'on met dans la dernière les pécheurs convertis, qui travaillent à se purifier de leurs péchés par les travaux de la pénitence.

Il n'est pas hors de propos de rapporter ici ce que Sulpice Sévère raconte de S. Martin sur ce sujet dans ses dialogues. Ce grand saint qui prenoit occasion de tout ce qui se rencontroit pour instruire ses disciples & les porter à Dieu, voyant un jour une prairie dont une partie avoit servi de pâture aux bestiaux; une autre avoit été labourée & foulée aux pieds par les porcs, l'autre enfin étoit couverte d'une belle verdure & parfemée de fleurs: Cette partie, disoit-il, qui a servi de pâture, & qui n'ayant plus de fleurs retient encore quelque agrément par sa verdure, nous représente le mariage; l'autre, que les cochons, ces sales animaux, ont gâtée & labourée avec leur grouin, marque le vice de la fornication; mais celle qui est comme un parterre émaillé de fleurs qui brillent comme des pierres précieuses, & y font une peinture la plus agréable qui se puisse voir, *ultra omnem speciem distincta floribus quasi gemmis micantibus ornata radiat*; Celle-là, disoit-il, nous fait voir la gloire de la virginité: Heureuse beauté, ajoutoit-il, & bien digne de Dieu, car il n'y a rien de comparable à la virginité. Il faut conclure avec les Sages, que le mariage est pardonnable, la virginité est glorieuse, & la fornication punissable, si elle n'est expiée par la pénitence; *hæc à sapientibus tenenda distinctio est, ut conjugium pertineat ad veniam, virginitas spectet ad gloriam; fornicatio deputetur ad peccatum, nisi satisfactione purgetur*. C'étoit-là le sentiment de ce grand prodige de sainteté; sentiment qu'il avoit appris de l'Esprit de Dieu dont il étoit animé, & des Saints qui l'avoient précédé. Saint Cyrien avoit dit avant lui, que les vierges sont des fleurs qui ornent le parterre de l'Eglise; qu'elles rassemblent en leurs personnes toutes les grâces & toutes les vertus des autres fidelles, & qu'elles sont la portion la plus illustre du troupeau de J. C.

Cypr. de
discipl.
& habit.
virg.

C'est ainsi que parlent tous les autres Pères, qui donnent

à cette vertu des éloges qui en relèvent merveilleusement la gloire & le mérite. Tous ces Saints conviennent qu'elle élève les hommes à la dignité des Anges, & ne permet pas que ceux qui vivent encore sur la terre soient inférieurs & cèdent en rien à ces intelligences spirituelles. Saint Augustin dit que l'intégrité des vierges, & le désir qu'elles ont conçu de renoncer à tout commerce charnel par une pieuse & sainte continence, n'est rien moins que le partage des Anges, & un noble dessein d'imiter dans une chair sujette à la corruption la pureté éternelle & incorruptible de ces Esprits bienheureux : de sorte que dès ce monde & avant que d'avoir payé par la mort le dernier tribut à la nature, les vierges possèdent déjà un don qui ne sera accordé aux autres hommes, qu'après qu'ils seront ressuscités : Car, comme dit J. C. après la résurrection les hommes & les femmes ne se marieront point ; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel.

Chrysoſt.
lib. de
Virgin.
c. 11.

Auguſt.
lib. 2.
Virgin.
c. 13.

Matth.
22. 24.
30.

Mais ce n'est pas assez de dire que cette excellente vertu égale les hommes aux Anges ; elle est même plus glorieuse & plus admirable en eux que dans ces Esprits bienheureux : car ils ont des combats à soutenir & des victoires à remporter, au lieu que les Anges sont vierges sans combattre & sans rien souffrir ; c'est ce qui fait dire à saint Bernard, que si la virginité des Anges est plus heureuse que la virginité des hommes, celle de ceux-ci a au moins plus besoin de force & de constance : Ainsi on peut dire véritablement, ce que les Stoïciens disoient faussement de leur Sage en le comparant à Jupiter, que les vierges ici-bas ont par vertu ce que les Anges ont par leur nature.

Peut-on donc concevoir assez d'estime pour un état si saint & si parfait, qu'il rend semblable à Dieu même qui est incorruptible ; si recommandable & si relevé, que le Fils de Dieu voulant se faire homme ne doit naître que d'une vierge ? Mais cette profession n'est pas telle que plusieurs se l'imaginent. Il ne suffit pas de vivre dans l'éloignement du mariage pour mériter le nom honorable de vierge : Car ce n'est point par elle-même, dit saint Augustin, que la virginité est digne d'un si grand honneur, mais seulement parce qu'elle est consacrée à Dieu ; & quoiqu'il soit vrai qu'on la garde dans le corps, il le faut faire par un mouvement de religion & de piété qui vienne de l'esprit, en vouant & consacrant à Dieu l'intégrité du corps par une parfaite continence qui porte à garder inviolablement cette pureté de corps & d'esprit pour l'amour

Auguſt.
l. de S.
Virgin.
c. 8.

de lui : ainsi la virginité doit être mise au nombre des choses spirituelles , puisque c'est l'amour de la continence que la piété inspire , qui fait qu'on la voue & qu'on la garde fidèlement.

Il est donc clair que ceux qui vivent dans le célibat , & qui renoncent au mariage , ne doivent pas tous être mis au rang des vierges pour en recevoir de Dieu la récompense ; mais ceux & celles-là seulement qui renonçant de cœur & d'affection au monde , sanctifient leur virginité par la pratique des bonnes œuvres , & par une vie chrétienne & conforme aux plus pures maximes de l'Évangile , en s'occupant des choses du

v. 32. *Seigneur , & de ce qu'ils doivent faire pour plaire à Dieu.*

Si nous considérons maintenant les avantages & les prérogatives des vierges , nous trouverons qu'ils sont très-grands , & que c'est être heureux que d'avoir assez de courage & de force pour atteindre à cet état excellent. Saint Paul qui *avait l'esprit de Dieu* , conseille de ne point user du mariage , pour éviter une infinité de peines qu'il est inévitable dans cet état.

v. 26. *Je crois , dit-il , qu'il est avantageux à cause des fâcheuses nécessités de cette vie , de ne se point marier. Ceux donc qui peuvent vivre dans la continence , étant exempts de tous ces maux , jouissent d'une grande tranquillité d'esprit , qui leur donne la liberté de ne s'occuper que de ce qui regarde leur salut , & des moyens de se rendre agréables à Dieu par la pureté du corps & de l'esprit.*

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette profession ne soit utile que pour la vie présente , en ce que l'état du mariage obligeant ceux qui y sont engagés à beaucoup plus de soins & d'inquiétudes pour les choses de la terre , les vierges & ceux qui vivent en continence sont exempts de toutes ces misères ; ce ne peut être la pensée du grand Apôtre , qui ne rendoit par toutes les fonctions de son ministère qu'à nous inspirer l'amour

L. de S. & le désir de la vie éternelle. Il est donc utile , dit saint Au-
Virgin. gustin , de se dégager des fâcheuses nécessités de cette vie ;
 c. 14. mais ce doit être parce qu'elles nous empêchent de penser aux biens éternels où nous aspirons : car comme on jouira d'une plus grande gloire dans le royaume de Dieu , ajoute ce grand Docteur , si on s'occupe davantage maintenant de ce que l'on doit faire pour lui être agréable ; il est visible que l'on en aura moins , lorsque ces nécessités qui accompagnent le mariage auront été cause qu'on se soit moins occupé de ce soin unique de ne plaire qu'à Dieu seul , qui fait acquérir ce degré de

de gloire, qui ne sera pas pour tous ceux mêmes qui auront part au salut & à la félicité éternelle.

Cette vérité qui est constante, nous est attestée par les Ecritures à l'égard des vierges. Dieu dit par son Prophète à ceux qui se rendent eunuques pour le ciel, qu'il leur donnera sa maison & dans l'enceinte de ses murailles une place avantageuse & un nom qui leur sera meilleur que des fils & des filles, & un nom éternel qui ne périra jamais. Ce nom éternel, quel qu'il soit, qui est promis à ces eunuques volontaires, & qui certainement, dit saint Augustin, signifie une gloire particulière & plus excellente, ne sera pas commun à plusieurs autres qui ne laisseront pas d'avoir place dans ce royaume & dans la même maison. Le même Père confirme encore cette vérité par l'endroit de l'Apocalypse, où, ceux qui avoient toujours conservé la virginité de leurs corps dans une entière pureté, chantoient un cantique nouveau qu'il n'y avoit qu'eux qui pussent chanter, en suivant par-tout l'Agneau où il va. Où est-ce donc que va cet Agneau, demande ce saint Docteur; puisque c'est où tout autre que vous n'ose ou ne peut le suivre? Je crois pour moi, dit-il, que c'est au lieu où l'on goûte les délices ineffables. Les délices & la joie des vierges de J. C. sera de se réjouir de J. C. La joie qui sera propre aux vierges de J. C. sera différente de celle des autres Saints, qui ne seront pas vierges, quoiqu'ils soient aussi à J. C. Il est certain néanmoins que les autres fidèles qui ont perdu la virginité du corps, suivent l'Agneau non pas par-tout où il va, mais jusques où ils peuvent le suivre. Or ils peuvent le suivre par-tout, excepté lorsqu'il marche dans la beauté & dans l'éclat de la virginité: c'est aux vierges à marcher après lui par le sentier de la virginité, & à le suivre dans ce chemin où il va, parce que c'est uniquement à cause de cet avantage, qu'il est écrit, qu'ils le suivent par-tout où il va; mais ils ne peuvent le faire, ni conserver avec fidélité la pureté du corps & de l'esprit que par l'humilité, qui est, comme dit un Père, la virginité du cœur, & la virginité de la virginité même. Saint Augustin emploie une bonne partie de son livre de la sainte Virginité à prouver la nécessité de cette vertu si nécessaire, & à exhorter les vierges à l'embrasser.

*If. 56. 5.
Matth.
19. 10.
&c.*

1b. 6. 254

*Apoc. 14.
3.*



CHAPITRE VIII.

Viandes immolées aux idoles. La science enfle ; la charité édifie. Qui aime Dieu, est connu de lui. Qui scandalise les foibles, pèche contre J. C.

1. **Q**UANT aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science ; mais la science enfle, & la charité édifie.

2. Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, il ne fait pas même encore de quelle manière on doit savoir *.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, il * est connu & aimé de Dieu.

4. Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles ne font rien dans le monde *, & qu'il n'y a nul autre Dieu, que le seul Dieu.

5. Car encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & plusieurs seigneurs ;

6. il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Père, de qui toutes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui : & il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est J. C., par qui * toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par lui que nous sommes tout ce que nous sommes.

†. 2. *expl.* quel usage il doit faire de la science. = †. 3. *autr.* a reçu la connoissance de Dieu. = †. 4. *expl.* que c'est la foiblesse & la fausseté même. = †. 6. *lett.* par qui sont toutes choses, & nous par lui, ou pour lui.

1. **D**E iis autem, quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, charitas verò ædificat.

2. Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eo.

4. De escis autem, quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, & quòd nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cælo ; sive in terra (si quidem sunt dii multi :)

6. nobis tamen unus Deus, Pater, ex quo omnia, & nos in illum : & unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia, & nos per ipsum.

7. Sed non in omnibus est scientia. Quidam autem cum conscientia usque nunc idoli, quasi idolothytum manducant : & conscientia ipsorum cum sit infirma polluitur.

8. Esca autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus : neque si non manducaverimus, deficiemus.

9. Videte autem ne fortè hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

10. Si enim quis viderit eum, qui habet scientiam in idolio recubentem : nonne conscientia ejus, cum sit infirma ædificabitur ad manducandum idolothyta ?

11. Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est :

12. Sic autem peccantes in fratres, & percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

13. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.

7. Mais tous n'ont pas la science. Car*il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles, croyant encore que l'idole est quelque chose ; & ainsi leur conscience qui est foible, en est souillée.

8. Le manger n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu : si nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage *devant lui* ; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.

9. Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez * ne soit aux foibles une occasion de chute.

10. Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles, * ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est *encore* foible, à manger aussi de ces viandes consacrées aux idoles ?

11. Et ainsi par votre science *Rom. 14* vous perdrez votre frère encore *35* foible, pour qui J. C. est mort.

12. Or péchant de la sorte contre vos frères, & blessant leur conscience qui est foible, vous péchez contre J.-C.

13. Si donc ce que je mange *Rom. 14* scandalise mon frère, je ne mangerai *21* plutôt jamais de chair toute ma vie, pour ne pas scandaliser mon frère.

† 7. *lett.* quelques-uns ayant encore la conscience de l'idole, mangent des viandes comme offertes aux idoles. = † 9. *expl.* de manger de tout. = † 10. *lett.* la conscience étant encore foible, ne sera-t-elle pas portée à manger de ces viandes des sacrifiées aux idoles.

S E N S L I T T É R A L .

¶ 1. **Q**UANT aux viandes qui ont été immolées aux idoles ; nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science ; mais la science enfle , & la charité édifie.

Quant aux viandes , &c. L'Apôtre répond à la difficulté que les Corinthiens lui avoient proposée ; savoir , s'il étoit permis de manger des viandes immolées aux idoles , & s'il étoit sûr en conscience de suivre l'exemple de leurs docteurs , qui ne faisoient pas de difficulté d'en manger , sous prétexte que la viande ne pouvoit point être souillée par l'idole , & qu'ainsi elle ne pouvoit point souiller la conscience de ceux qui en mangeoient. **Le sens :** Nous ne doutons point que vos docteurs , aussi-bien que nous , ne soient fort instruits sur la liberté que l'Évangile donne aux fidèles de manger de toute sorte de viandes ; & qu'ils ne sachent fort bien qu'elles ne peuvent contracter en elles-mêmes , ni communiquer à l'ame aucune impureté pour avoir été sacrifiées aux idoles.

Nous n'ignorons pas , &c. **Le sens :** Que vos docteurs ne s'empresseat point tant pour faire connoître qu'ils sont instruits , comme nous , sur cette matière , c'est ce qu'on ne leur conteste pas ; mais au moins n'ont-ils pas grand sujet de se glorifier de leur science , puisqu'elle est si vide de la charité , & qu'ils ne s'en servent que pour s'élever & pour scandaliser leurs frères. *Autr.* Nous savons que nous en sommes tous instruits ; c'est-à-dire : Que vos docteurs ne croient pas être les seuls qui soient éclairés sur cette matière , puisque nous sommes pour le moins aussi instruits qu'eux.

Mais la science s'enfle , &c. c'est-à-dire : Cette science , ou quelqu'autre que ce puisse être , est peu de chose , si elle n'est rapportée à l'utilité du prochain ; puisqu'elle ne sert ordinairement qu'à enfler le cœur d'orgueil ; & ainsi il y a plus de sujet de s'en humilier , que de s'en glorifier. Mais il ne suffit pas d'avoir la science , il faut encore avoir la charité qui inspire le bon usage de la science , & qui nous porte à rapporter tellement toutes nos actions à l'utilité & au salut de nos frères , que nous nous abstenions même des choses que nous savons être une occasion de scandale & de ruine.

¶ 2. *Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose , il ne fait pas même encore de quelle manière on doit savoir.*

Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose , &c. sans se

mettre en peine de rapporter toute sa science à la gloire de Dieu & au salut du prochain ; quoi qu'il sache, il ignore cependant ce qui est de plus important à savoir ; c'est-à-dire, l'usage qu'il doit faire de la science ; ce qui est pour lui la même chose que s'il ne savoit rien du tout.

¶ 3. *Mais si quelqu'un aime Dieu, il est connu & aimé de Dieu.*

Mais si quelqu'un aime Dieu, c'est-à-dire, rapporte toutes ses connoissances & ses lumières à la gloire de Dieu, & au salut de ses frères pour l'amour de Dieu.

Il est connu & aimé de Dieu ; c'est-à-dire, Dieu approuve & agréé sa conduite, & l'usage qu'il fait de sa science ; & le reconnoît pour être vraiment savant dans la science du salut, qui est l'unique & la véritable.

¶ 4. *Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde, & qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu.*

Quant à ce qui est, &c. comme s'il disoit : Pour venir donc à la résolution de la difficulté que vous me proposez par votre lettre. Voyez verset 1.

Nous savons, aussi-bien que ces docteurs, que les idoles ne sont rien dans le monde, &c. c'est-à-dire, ne sont que des figures, & des représentations de fausses divinités ; ou, ne sont que de fausses divinités, qui ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui les adorent, & qui n'ont d'elles-mêmes aucune vertu ni aucune force, ni de sanctifier, ni de souiller les viandes qui leur sont offertes.

¶ 5. *Car encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & plusieurs seigneurs.*

Car encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux, & estimés tels par le commun des hommes, c'est-à-dire, par les Payens.

Soit dans le ciel, comme le soleil, la lune, les astres, &c. ou dans la terre, comme Neprune, Pluton, Diane, &c.

Et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux, &c. En ce sens, & à juger selon la fausse opinion des hommes, il y avoit plusieurs dieux & plusieurs seigneurs, qui partageoient entr'eux l'empire du monde, les uns au ciel, & les autres sur la terre. Mais ce n'est qu'une conséquence tirée par manière d'objection, pour appuyer la pluralité des dieux.

¶ 6. *Il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Père, de qui toutes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui : & il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est J. C. par qui toutes choses*

ont été faites , comme c'est aussi par lui que nous sommes tout ce que nous sommes.

Il n'y a néanmoins pour nous , qui faisons profession du Christianisme , qu'un seul Dieu , qui est le Père , non que le Fils & le Saint-Esprit ne soient Dieu comme le Père , & un même Dieu avec le Père , mais le nom de Dieu est attribué principalement au Père , parce qu'il est le principe & l'origine de la divinité : de sorte que sous ce nom de Père , on doit entendre tacitement le Fils & le Saint-Esprit.

De qui toutes choses tirent leur être ; & ne peuvent par conséquent être impures ni souillées en elles-mêmes , comme se l'imaginent les foibles & les ignorans ; puisqu'elles sont très-bonnes

Genes. & très-pures de leur nature. *Et erant valdè bona. Omnis creatura*

1. 31. Dei bona est.

1. Tim.

4. 4.

Et qui nous a faits pour lui , nous ayant accordé cet avantage par-dessus toutes les créatures , de nous avoir faits pour le servir , & pour le posséder un jour par la gloire ; ce qui nous oblige à nous consacrer entièrement à lui , & sur-tout à nous éloigner de l'idolâtrie , pour ne point attribuer à la créature la gloire qui n'est due qu'à lui seul.

Et il n'y a qu'un seul Seigneur de toutes les créatures visibles & invisibles , qui est J. C. non que le Père ne soit aussi le Seigneur ; mais l'Écriture dans le nouveau Testament , attribue cette qualité au Fils à cause de la rédemption , par laquelle il s'est acquis , même selon la nature humaine , un nouveau droit de Seigneur sur tous les hommes & sur toutes les créatures. *Unus*

Ephes. 4.

5.

1. Cor. 6.

20.

Dominus. Empti enim estis pretio magno. Pretio empti estis.

Par qui , &c. comme par une cause conjointe & égale à son Père. Voyez Col. 1. 16. Hebr. 1. 2.

Que nous sommes , &c. tant selon la nature qu'il nous a donnée par la création , que selon la grâce , qu'il nous a méritée par la rédemption , & qu'il nous a communiquée par la vertu des Sacremens qu'il a institués : ce qui nous oblige encore plus étroitement à nous consacrer uniquement à son service , & à éviter l'idolâtrie ; puisque c'est de lui seul , & non pas des idoles qui ne font rien , de qui nous tenons toutes choses.

ψ. 7. Mais tous n'ont pas la science. Car il y en a qui mangent des viandes offertes aux idoles , croyant encore que l'idole est quelque chose ; & ainsi leur conscience , qui est foible , en est souillée.

Mais tous n'ont pas la science ; c'est-à-dire , la connoissance que les idoles ne font rien , & qu'il n'y a qu'un seul Dieu créateur de toutes choses.

Car il y en a, &c. L'Apôtre ne veut pas dire, que tous ne savent pas que les idoles ne font rien, & ne peuvent rien, puisqu'il c'étoit la première instruction que recevoient les Chrétiens en se convertissant; mais seulement qu'il y en avoit qui n'étant pas assez éclairés, croyoient faussement qu'elles rendoient impures les viandes qui leur étoient offertes: de sorte que cette erreur étoit fort pardonnable, & digne de compassion, puisqu'elle ne procédoit que de l'horreur qu'ils avoient des idoles; & c'étoit un grand péché de n'avoir pas égard à cette infirmité, puisqu'en pensant les amener à Dieu, c'étoit les mettre en danger de se pervertir tout-à-fait, ou d'agir contre leur conscience.

Et ainsi leur conscience qui est foible, c'est-à-dire, scrupuleuse, & dans l'erreur, en est souillée, non par aucune impureté de la viande, puisqu'il n'y en a point; mais par l'opinion de celui qui en mange, & qui est la règle de sa conscience. Voyez Rom. 14. 23.

¶ 8. *Le manger n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu: si nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage devant lui; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.*

Le manger n'est pas, &c. C'est une chose indifférente de sa nature, de manger des viandes, ou de n'en pas manger, dans la croyance de faire quelque chose de fort agréable à Dieu; & c'est même une chose fort injuste de ne vouloir pas, pour le salut de nos frères, nous priver de la liberté que nous avons d'en manger, puisque nous n'en aurons rien davantage; c'est-à-dire, nous n'en aurons pas plus de grâce ni de mérite.

¶ 9. *Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez, ne soit aux foibles une occasion de chute.*

Mais prenez garde, &c. C'est une autre raison plus pressante.

Une occasion de chute, c'est-à-dire, ne soit pas seulement aux foibles une occasion de pécher contre leur conscience; (voyez verset 7.) mais qu'elle ne leur soit une occasion de chute entière & d'apostasie.

¶ 10. *Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles, ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est encore foible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées aux idoles?*

Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits, qui fait que les viandes immolées aux idoles ne peuvent par elles-mêmes faire aucune impression, ni souiller la conscience de ceux qui en mangent.

Affis à table , &c. où l'on fert des viandes qui leur ont été immolées.

Ne sera-t-il pas porté , lui qui est encore foible. Gr. Etant foible comme il est , c'est-à-dire , n'étant pas capable de discerner la manière dont vous mangez de ces viandes , & n'étant pas encore bien confirmé dans la foi ; à manger aussi , sans scrupule , de ces viandes en l'honneur des idoles , se persuadant que c'est pour les honorer que vous en mangez ; qu'il imite en cela les personnes les plus éclairées ; & ainsi , que l'idolâtrie n'est pas un mal. Gr. Des viandes immolées aux idoles , c'est-à-dire , en tant qu'immolées , & parce qu'elles sont immolées.

ψ. 11. *Et enfin par votre science vous perdrez votre frère encore foible , pour qui J. C. est mort.*

Et ainsi par votre science , c'est-à-dire , par l'usage indiscret & peu charitable que vous en faites , & pour avoir la gloire de passer pour plus éclairé que les autres :

Vous perdrez votre frère encore foible , c'est-à-dire , vous serez cause qu'il tombera peut-être dans l'apostasie , ou , renoncera au Christianisme ; parce qu'étant foible , comme il est , il ne résistera point à la persécution , s'il est une fois persuadé que l'idolâtrie est une chose indifférente.

Pour qui J. C. est mort , aussi-bien que pōur vous qui êtes plus forts. Voyez Rom. 14 , 15 , &c.

ψ. 12. *Or péchant de la sorte contre vos frères , & blessant leur conscience qui est foible , vous péchez contre J. C.*

Or péchant..... & blessant si cruellement leur conscience , en anéantissant ainsi par votre exemple les justes sentimens où ils étoient contre l'idolâtrie , & pour la foi de J. C.

Qui est foible , c'est-à-dire , qui n'est point encore assez forte pour se soutenir dans la foi.

Vous péchez contre J. C. même puisque vous lui ôtez un disciple , que vous lui arrachez un membre de son corps , & que vous anéantissez , autant qu'il est en vous , le fruit de sa mort ; ce qui lui est très-injurieux.

ψ. 13. *Si donc ce que je mange scandalise mon frère , je ne mangerai plutôt jamais de chair toute ma vie , pour ne pas scandaliser mon frère.*

Si donc ce que je mange scandalise mon frère , c'est-à-dire , lui donne occasion , à cause de sa foiblesse & de son peu d'instruction , de se perdre , & de tomber dans l'idolâtrie , s'imaginant que ceux qui en mangent le font en l'honneur de l'idole , & qu'il peut en conscience les imiter.

Je ne mangerai, &c. c'est une exagération ; c'est-à-dire : Je n'abstiendrai plutôt toute ma vie de manger non-seulement des viandes immolées , mais même de toute autre sorte de viande , soit chair , soit poisson , me contentant de manger des herbes , comme le font quelques-uns par scrupule de conscience ; *Qui autem infirmus est, olus manducet* , que de causer un tel scandale à mon frère. L'intention de l'Apôtre n'est pas de dire qu'il y ait quelque rencontre où l'on soit obligé de s'abstenir de toute sorte de viandes pour ne pas scandaliser son frère ; mais il veut seulement montrer par cette exagération , qu'il n'y a rien qu'on ne doive souffrir pour son salut , plutôt que de le scandaliser.

L'Apôtre ne blâme ici , & dans tout ce chapitre , ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles , qu'à cause du scandale qu'ils donnent à leurs frères ; mais il les blâme encore pour d'autres raisons dans le chapitre 10. qui sont celles du scandale des infidèles , & de la participation qu'ils ont avec les démons , en mangeant de ces sortes de viandes.

S E N S S P I R I T U E L .

§. 1. jusqu'au 9. **Q**UANT aux viandes qui ont été immolées aux idoles , nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science ; mais la science enfle , & la charité édifie.

L'Apôtre abaisse ici la suffisance de quelques-uns parmi les Corinthiens , qui se piquoient de leur science , & d'être plus éclairés que les autres. Il leur montre donc deux choses ; la première , que leur science , telle qu'ils l'avoient , déstituée de charité , ne pouvoit leur produire que de l'enflure & de la vanité ; la seconde , que bien qu'ils se crussent habiles , ils ne savoient encore rien en la manière qu'on le doit savoir.

L'orgueil de l'homme qui cherche à se distinguer par quelque avantage , trouve de quoi se satisfaire dans l'acquisition des connoissances qui le font considérer dans le monde ; mais si la science n'est réglée par la charité comme elle a un mauvais principe & une mauvaise fin , elle est non-seulement inutile , mais encore très-pernicieuse. Car , comme la connoissance de la loi sans la grâce qui la fait accomplir , rend les prévaricateurs pires qu'ils n'étoient , en ne faisant pas le bien qu'ils savent être commandé , & en commettant le mal qu'ils savent être défendu : de même aussi les sciences dont on ne fait point bon

usage, selon les règles de la charité, ne font qu'enfler le cœur de vanité, & rendent les hommes superbes & causeurs, fiers & suffisans; & plus ils avancent en connoissance, plus ils deviennent semblables aux démons, qui sont appelés de la sorte,

L. 9. de
Civit.
Dei. c.
20.

comme le remarque saint Augustin, à cause de leur science : car dans les démons la science se trouve sans la charité. C'est pourquoi, dit ce Père, ils sont si enflés de vanité & si orgueilleux, qu'ils ont toujours affecté de se faire rendre les honneurs divins & le culte religieux qu'ils savent n'être dû qu'à Dieu, & se font encore rendre ces honneurs par tous ceux qu'ils peuvent, & sur-tout par les savans qui se remplissent l'esprit de sciences profanes, sans se mettre en peine de servir Dieu comme il faut : car c'est à leur occasion que le même saint

L. 1. Conf.
c. 17.

Augustin dans ses Confessions, dit qu'il y a plusieurs manières de sacrifier aux anges prévaricateurs, *non uno modo sacrificatur transgressoribus angelis.*

Quoi donc, faut-il éviter la science & demeurer dans l'ignorance ? Non certes ; mais il faut s'en servir comme d'une machine pour élever l'édifice de la charité, selon ce grand Doc-

Epist. 95.
ad. 119.
Janua-
rio.

teur : *Adhibeatur scientia tanquam machina quædam, per quam structura charitatis assurgat.* Que si on ne la rapporte pas à cette fin, non-seulement elle ne sert de rien, mais elle devient même très-pernicieuse : *Ad finem charitatis adhibita multum est utilis, per se autem ipsam sine tali fine, non modò superflua est, sed etiam perniciofa.*

Si donc la science est si préjudiciable, lorsqu'elle n'est point rapportée à l'amour de Dieu & du prochain, il faut apprendre avec grand soin, selon l'avis de notre saint Apôtre, la manière dont on doit savoir pour rendre nos connoissances utiles.

Bernard.
serm. 36.
In Cant.

Saint Bernard dans son 36 sermon sur les Cantiques, nous donne des règles excellentes pour marcher sûrement dans une route aussi difficile à tenir qu'est celle-là. Ce saint Docteur demande trois choses de ceux qui font profession de science : la première, qu'ils gardent de l'ordre dans leurs études : la seconde, qu'ils s'y portent avec la retenue & la modération que demande cet exercice si sérieux & si important : la troisième, qu'ils se proposent une fin convenable à un Chrétien. Pour ce qui est de l'ordre qu'il faut garder dans la recherche de la vérité, il ne s'agit pas seulement de commencer par les choses les plus aisées, & qui servent de principes à ce qu'on veut apprendre, mais il s'agit d'apprendre ce qui a le plus de rapport à l'état d'un chacun pour remplir ses devoirs, en préférant à toute

autre connoissance celles qui sont nécessaires pour notre salut : *Ut id priùs quod maturiùs ad salutem.* Car quoique toutes les sciences qui ont la vérité pour leur objet, soient bonnes en elles-mêmes; néanmoins parce que le temps de la vie est court, & qu'il faut se hâter d'opérer notre salut avec crainte & tremblement parmi les dangers dont nous sommes menacés de tous côtés, il faut sur-tout apprendre avec plus de soin ce qui a le plus de rapport au salut : *Ea scire priùs ampliùsque curato quæ senseris viciniora salutis.* Or il y a deux choses par lesquelles il faut commencer, selon ce saint Docteur; la connoissance de Dieu, & celle de nous-mêmes; mais il veut que la connoissance de nous-mêmes précède celle de Dieu. En effet, dès-lors que l'homme se considère bien, & qu'il connoît ses foiblesses & sa misère, il se porte aisément à recourir à Dieu pour en recevoir l'assistance dont il a besoin : ainsi la connoissance de soi-même est un degré pour connoître Dieu, & un moyen pour acquérir l'humilité, qui est le fondement sur lequel on doit bâtir l'édifice spirituel du salut. De là il conclut, que nul ne peut être sauvé sans la connoissance de soi-même, d'où procède l'humilité, qui est la mère du salut.

Mais il ne suffit pas de se connoître soi-même, il faut aussi connoître Dieu, sans quoi la connoissance de notre misère ne pourroit que nous porter au désespoir. Connoissez-vous donc vous-même, dit ce Père, afin de craindre Dieu : connoissez Dieu, afin de l'aimer : toutes les autres connoissances sont indifférentes, ajoute ce Père, & l'on ne sera point sauvé pour les avoir connues, ni damné pour les ignorer.

Il ne faut donc pas s'étonner si saint Augustin s'écrioit si souvent : *Noverim te, noverim me* ; Faites-moi la grâce, mon Dieu, de vous connoître, & de me connoître, que j'aye de très-bas sentimens de moi-même, & une haute estime de la majesté souveraine de Dieu. Cela n'empêche pas que chacun en particulier ne soit obligé de s'instruire de ce qui regarde son état pour s'en bien acquitter; mais il faut que ces deux choses dont le salut dépend, *in quibus summa salutis constituitur*, tiennent le premier lieu dans cet ordre.

La seconde chose que saint Bernard demande pour rendre la science utile à soi-même & aux autres; c'est le ménagement que l'on doit garder dans la recherche de la vérité. Il n'y a personne qui ne sente un ardent désir de savoir & de connoître, & l'on ne trouve rien de plus beau & de plus désirable que d'exceller en quelque science; mais il faut modérer ce désir &

le retenir dans de certaines bornes. La curiosité naturelle qui est toujours inquiète , porte aisément à goûter de toutes sortes de sciences sans s'arrêter à aucune , & à se remplir la mémoire d'une infinité de connoissances inutiles qui jettent dans l'égarment. Quand même on s'appliqueroit aux sciences qui sont utiles , & qui disposent à remplir les devoirs dans sa profession , il faut néanmoins en user avec la même retenue qu'on use des viandes pour se nourrir : car comme la trop grande quantité de viande que l'on prend , ne sert qu'à charger l'estomac , & à produire de mauvaises humeurs ; de même aussi cet amas de connoissances dont on se remplit , quelque bonnes qu'elles soient , sont inutiles , & laissent le cœur vide & sec , si on n'a soin de les faire passer de l'esprit dans le cœur par le moyen d'une sérieuse réflexion : Et comme ce n'est pas la multitude des viandes , mais le bon usage du peu que l'on prend qui nourrit le corps : ce ne sont aussi que les vérités sur lesquelles on fait une attention sérieuse , & qu'on goûte intérieurement , qui soient capables de nous nourrir & de nous fortifier ; les autres connoissances qui ne demeurent que dans l'esprit & la mémoire , ne peuvent qu'enfler & causer de la vanité.

La troisième condition , qui est nécessaire pour tirer du fruit de la science qu'on acquiert , c'est la fin que l'on doit se proposer dans ses études. Il y en peut avoir de cinq sortes , selon ce saint Docteur : car les uns , dit-il , veulent savoir pour savoir seulement , & c'est une curiosité honteuse ; il y en a d'autres qui veulent savoir pour se faire connoître & pour acquérir de la réputation dans le monde , & c'est une vanité honteuse ; il y en a d'autres qui veulent acquérir de la science pour faire fortune & pour s'enrichir , & c'est un trafic honteux : mais il y en a aussi qui veulent devenir savans pour l'édification du prochain : & c'est un effet de la charité : enfin il y en a qui veulent se servir de leur science pour leur propre édification ; & pour lors c'est une prudence louable : *Sunt qui scire volunt , ut sciant ; & turpis curiositas est. Et sunt qui scire volunt ut sciantur ipsi , & turpis vanitas est. Et sunt item qui scire volunt , ut scientiam suam vendant , & turpis quaestus est. Sed sunt quoque qui scire volunt ut adificent , & charitas est. Et item qui scire volunt ut adificentur , & prudentia est.*

Il n'y a donc que les deux derniers qui n'abusent point de leur science , parce qu'ils n'en veulent avoir que pour faire du bien , & pour exercer leur charité à l'égard des autres ou d'eux-mêmes ; cette sainte disposition est , selon saint Paul , l'acco-

plissement de toute la loi , & celui qui fait aimer Dieu & le prochain surpasse en science tout ce qu'il y a eu de savans dans l'antiquité ; puisqu'il fait , selon saint Augustin , ce qui est clair & ce qui est obscur dans les Ecritures : *Ille tenet & quod patet & quod latet in divinis sermonibus , qui charitatem tenet in moribus.* Cette science toute divine est particulière aux vrais Chrétiens ; & ceux qui se proposent d'autre fin que la charité dans leurs études , quelque amas de science qu'ils fassent , sont dans l'erreur & dans une ignorance grossière , ne sachant point quel est le but qu'ils se doivent proposer dans leur occupation : *Non intratur in veritatem nisi per charitatem.*

De ces principes on peut conclure quel jugement on peut faire d'un grand nombre de gens qui passent leur vie à étudier mille choses vaines & inutiles , & qui ne s'instruisent pas de ce qui regarde leur état , pour s'en acquitter comme il faut , qui se remplissent la mémoire de tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire & dans les sciences , & souvent ne connoissent pas J. C. ni les maximes de son Evangile ; ce sont néanmoins ceux qu'on appelle les beaux esprits & les savans du siècle : mais si ce n'est pas avoir un bel esprit , c'est en avoir un bon que de tendre droit à sa fin par les moyens que Dieu a prescrits , & de se renfermer dans la connoissance de ses devoirs pour les accomplir : c'est ce que font souvent les gens simples qui passent pour stupides au goût du monde ; mais ils sont bien éclairés , parce qu'ils ont ce *bon esprit* que Dieu donne à ceux qui le lui demandent : *Dabit spiritum bonum petenti-*

August.
in Ps. 77.

Luc. 11.
13.

bus se
 ¶ 9. jusqu'à la fin. *Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez ne soit aux foibles une occasion de chute , &c.*

Dieu qui veut être aimé d'un amour inséparable de celui du prochain , nous a ordonné à chacun de nous d'en avoir un pareil à celui que nous avons de nous-mêmes ; & cette obligation n'est pas seulement un précepte de J. C. dans la loi nouvelle , elle est aussi marquée dans l'ancienne , car Dieu y ordonne à chacun d'avoir soin de son prochain : *Mandavit illis unicuique de proximo suo.*

Ecccl. 17.
12.

Or ce soin ne consiste pas seulement à prendre ses intérêts & lui procurer des avantages temporels , mais autant que l'ame l'emporte sur le corps , & les biens éternels sur les biens périssables , autant doit être grand le soin qu'on doit avoir du salut du prochain préférablement à toutes les commodités de la vie. On réduit ordinairement tout le bien qu'on peut faire

au prochain par rapport au salut , à sept articles , qui sont : de lui donner conseil , de l'instruire , de le reprendre & le corriger de ses fautes , de le consoler dans son affliction , de lui remettre les offenses qu'il commet contre nous , de supporter ses défauts , & de prier pour lui ; ce que l'on renferme en ce vers-ci :

Consule , castiga , solare , remitte , ser , ora.

Mais si l'on est obligé de lui faire du bien , on est encore bien plus obligé de ne lui point faire de mal. Le plus grand mal qu'on lui peut faire , ce n'est pas de lui ôter les biens ou la vie : *Ne craignez point* , dit J. C. *ceux qui tuent le corps , & qui ne peuvent tuer l'ame* , c'est de lui causer la perte de son ame & de son salut éternel : ainsi ceux qui scandalisent leurs frères , & qui les portent au mal , sont pires que les voleurs & les meurtriers , & , comme dit saint Grégoire le Grand , ils méritent autant de différens supplices , qu'ils ont donné aux autres d'occasions de tomber dans le péché : *Tot moribus digni , quot perditionis exempla in alios transmittunt.*

Saint Paul , qui nous fait voir ici la grandeur de ce mal , en rapporte deux causes principales : la première , c'est que le scandale fait périr notre frère pour qui J. C. est mort : la seconde , c'est que ceux qui scandalisent leur frère , pêchent contre J. C. même.

Il est clair par ce que nous venons de dire , qu'on ne peut faire un plus grand tort au prochain que de blesser sa conscience par le scandale qu'on lui cause : car , comme dit saint Chrysostôme , il n'y a point de plaie dans le corps qui puisse égaler celle que l'on fait à l'ame foible , lorsqu'on lui cause la mort. En effet , quel plus grand mal un Chrétien peut-il faire à son frère , & à son frère pour qui J. C. est mort , que de le priver de la grâce qui est la vie de son ame , & de lui enlever les mérites de ce Sang précieux , par lequel il a été racheté , de l'affujettir de l'esclavage du démon , & de le précipiter dans les mêmes peines que ces anges apostats ont méritées ? Le diable avec toute sa malice & la rage qu'il a contre l'homme , ne peut lui faire un plus grand tort , ni lui causer un plus grand dommage , qu'est celui que font les personnes scandaleuses par le mauvais exemple qu'elles donnent.

Mais comment ces personnes pêchent-elles contre J. C. selon que saint Paul le soutient ? C'est qu'elles se révoltent ouvertement contre lui , en retirant de son service ceux qu'il avoit acheté par un grand prix , & les engageant par leur

exemple dans le parti de son ennemi : car enfin , celui qui par ses paroles ou par ses actions scandaleuses donne occasion à son frère de tomber dans le péché , ne ruine-t-il pas , autant qu'il est en lui , les desseins du Fils de Dieu , *qui est venu pour chercher & pour sauver ce qui étoit perdu ?* & ne lui ravit-il pas , autant qu'il lui est possible , la qualité de Sauveur qui lui a tant coûté ?

Matth: 18. 11.
Luc. 19^o 10.

Saint Bernard , dans son premier sermon de la conversion de saint Paul , dit nettement , que c'est persécuter le Sauveur que de mettre obstacle au salut de ceux qu'il veut sauver : *Manifesta docet ratio , impedire salutem , esse persequi Salvatorem.* Mais ce qui fait voir quel outrage on fait à J. C. par le scandale qu'on cause aux ames foibles , c'est que ce saint Docteur assure que cette persécution lui est plus sensible & plus fâcheuse que celle qu'il a reçue de la part des Juifs : *Nonne graviorem tibi videtur ab eo sustinere persecutionem , qui suggestionem malignâ exemplo pernicioso , scandali occasione , avertit ab eo animas quas redemit quàm à Judæo , qui Sanguinem illum fudit ?* C'est que le Sauveur du monde a donné sa vie avec joie & avec un saint empressement pour le salut des ames , comme il le dit lui-même : *Je dois être baptisé d'un Baptême ;* c'est-à-dire , je dois répandre sur la croix mon sang , qui sera le bain où les péchés du monde seront lavés ; *& combien me sens-je pressé , jusqu'à ce qu'il s'accomplisse ?* Mais pour ce qui regarde la persécution qui lui est suscitée par les personnes scandaleuses , il ne la souffre qu'à regret , comme étant opposée à sa volonté & à tous ses desseins. Et ce qui rend encore cette persécution plus injurieuse au divin Sauveur , c'est qu'elle lui vient de la part de ses amis & de ses proches , qui sont devenus par le Baptême ses frères & ses cohéritiers : *Et nunc quod gravius est , ipsi Christum persequuntur , qui ab eo utique Christiani dicuntur ; amici tui , Deus , adversum te appropinquaverunt & steterunt.* Concluons donc avec le même Père , que le péché par lequel on scandalise son frère , est plus énorme que le crime de ceux qui ont porté leurs mains sacrilèges sur le Seigneur de la gloire : *Horrendum penitius sacrilegium , quod & ipsorum videtur excedere facinus , qui Domino majestatis manus sacrilegas injecerunt.*

Luc. 12^o 50.

Il ne faut donc pas s'étonner si J. C. a prononcé sa malédiction contre l'homme par qui le scandale arrive ; *Væ homini illi per quem scandalum venit ;* & qu'il vaudroit mieux pour lui que l'on lui pendit au cou une meule de moulin , & qu'on le jetât au fond de la mer ; sans doute qu'il vaudroit bien mieux

Matth: 18. 7.

être précipité au fond de la mer qu'au fond des enfers. Mais quoique ce péché soit si horrible, au sentiment de J. C. & des Saints, il n'y a toutefois rien de si commun : le scandale dont parle saint Paul, & contre lequel il s'élève avec tant de force, n'étoit causé que par la foiblesse de ceux qui se scandalisoient ; mais il en est autrement en nos jours. Il semble, dit saint Bernard, que les Chrétiens ayent conjuré, comme de concert, de persécuter le Sauveur du monde par une infinité de scandales dont ils se rendent coupables. Qui voit-on qui ne méprise les pauvres & les foibles, & qui prenne garde de ne les point scandaliser par la conduite qu'ils gardent à leur égard ? On voit les méchans, la tête levée, donner mauvais exemple par leurs actions & leurs paroles scandaleuses, sans en être repris. Craignons d'être nous-mêmes de ce nombre, & déplorons le misérable état où se trouve l'Eglise remplie de tant de scandales, qui par une nécessité malheureuse doivent durer jusqu'à la fin des siècles : alors le Fils de l'homme enverra ses Anges, qui amasseront & enlèveront hors de son royaume tout ce qu'il y a de scandaleux, & tous ceux qui commettent l'iniquité, & ils les précipiteront dans la fournaise de feu. C'est là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

Math.
23. 41.

CHAPITRE IX.

Qui prêche l'Évangile, a droit de vivre de l'Évangile. S. Paul met sa gloire à ne pas user de ce droit. Il se fait tout à tous pour les gagner tous à J. C. Nous courons tous dans la lice. S. Paul nous y anime par son exemple.

1. **N**E suis-je pas libre ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vu J. C. notre Seigneur ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ?

2. Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur.

3. Voici ma défense * contre

†. 3. i. e. Vous êtes ma défense.

1. **N**ON sum liber ? Non sum Apostolus ? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi ? Nonne opus meum vos estis in Domino ?

2. Et si aliis non sum Apostolus, sed tamen vobis sum : nam signaculum apostolatûs mei vos estis in Domino :

3. mea defensio apud

ceux

ceux qui nos interrogent, ceux qui me reprennent :
hæc est :

4. Numquid non habemus potestatem manducandi, & bibendi ?

5. Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut & ceteri Apostoli, & fratres Domini, & Cephas ?

6. Aut ego solus, & Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi ?

7. Quis militat suis stipendiis unquam ? Quis plantat vineam, & de fructu ejus non edit ? Quis pascit gregem, & de lacte gregis non manducat ?

8. Numquid secundum hominem hæc dico ? An & lex hæc non dicit ?

9. Scriptum est enim in lege Moyse : Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo ?

10. An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe, qui arat, arare : & qui triturat, in spe fructus percipiendi.

aux fruits de la terre ; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec espérance d'y avoir part.

11. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est, si nos carnalia vestra metamus ?

✠. 4. i. e. aux dépens de ceux à qui nous prêchons. — ✠. 5. expl. les parens. — ✠. 6. Grec. de ne point travailler, c'est-à-dire, de vivre de l'Évangile, sans travailler de nos mains. — ✠. 8. autr. par un mouvement humain, c'est-à-dire, n'est-il appuyé que de la coutume des hommes ?

4. N'avons-nous pas droit d'être nourris à vos dépens * ?

5. N'avons-nous donc pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur en J. C. comme font les autres Apôtres, & les frères * de notre Seigneur, & Céphas ?

6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte * ?

7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens ? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point de fruit ? Ou qui est celui qui mène paître un troupeau, & n'en mange point du lait ?

8. Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain * ? La loi même ne le dit-elle pas aussi ?

9. Car il est écrit dans la loi de *Deut. 25 :* Moyse : Vous ne tiendrez point la *4.* bouche liée au bœuf qui foule les *1. Tim. 5. 18.* grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs ?

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Oui sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec espérance de participer

11. Si donc nous avons semé par *Rom. 15 :* mi vous des biens spirituels, est-ce *27.* une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels ?

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrions-nous pas user plutôt qu'eux ? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, & nous souffrons au contraire toute sorte d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Évangile de J. C.

Deut. 18.
1. 13. Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple ; & que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ?

14. Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile, de vivre de l'Évangile.

15. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi * ; puisque j'aimerois mieux mourir, que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.

16. Car si je prêche l'Évangile, ce ne m'est point un sujet de gloire, puisque je suis obligé nécessairement à ce ministère ; & malheur à moi, si je ne prêche pas l'Évangile.

17. Que si je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompense : mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié *.

18. En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense ? En prêchant de telle sorte l'Évangile *, que je le prêche gratuitement, sans abuser * du pouvoir que j'ai dans la prédication de l'Évangile.

12. Si alii potestatis vestrae participes sunt, quare non potius nos ? sed non usi sumus hac potestate : sed omnia sustinemus, ne quod offensivum demus Evangelio Christi.

13. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt, edunt : & qui altari deserviunt, cum altari participant ?

14. Ita & Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.

15. Ego autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me : bonum est enim mihi magis mori, quam ut gloriam meam quis evacuet.

16. Nam si evangelizavero, non est mihi gloria : necessitas enim mihi incumbit : vae enim mihi est, si non evangelizavero.

17. Si enim volens hoc ago, mercedem habeo : si autem invitatus, dispensatio mihi credita est.

18. Quæ est ergo merces mea ? Ut Evangelium prædicans, sine sumptu ponam Evangelium, ut non abutar potestate meâ in Evangelio.

γ. 15. i. e. afin qu'on contribue à ma subsistance. = γ. 17. expl. comme un mauvais ministre qui ne fait son devoir que par crainte ou par intérêt. *August.* = γ. 18. *Grec.* de Jesus-Christ. = lb. i. sans me servir.

19. Nam cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrificerem.

20. Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer.

21. Iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege) ut eos, qui sub lege erant, lucrificerem; iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cum sine lege Dei non essem: sed in lege essem Christi) ut lucrificerem eos, qui sine lege erant.

22. Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrificerem. Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.

23. Omnia autem facio propter Evangelium, ut particeps ejus efficiar.

24. Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? Sic currite ut comprehendatis.

25. Omnis autem, qui in agone contendit, ab omnibus se abstinere: & illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant; nos autem incorruptam.

26. Ego igitur sic curro, non quasi incertum: sic pugno, non quasi aerem verberans:

27. sed castigo corpus

19. Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes.

20. J'ai vécu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs;

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi, quoique je n'y fusse plus assujetti, pour gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui n'avoient point de loi, comme si je n'en eusse point eu moi-même, (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de J. C.) pour gagner ceux qui étoient sans loi.

22. Je me suis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin, je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous*.

23. Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile, afin d'avoir part à ce qu'il promet*.

24. † Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière, tous courent, mais un seul remporte le prix? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix.

25. Or tous les athlètes gardent en toutes choses une exacte tempérance; & cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible; au lieu que nous en attendons une incorruptible.

26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hasard. Je combats, & je ne donne pas des coups en l'air;

27. Mais je traite rudement mon

* 22. Grec. pour en sauver quelques-uns à quelque prix que ce fut.

* 23. i. e. aux biens éternels.

corps, & je le réduis en servitude : de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même.

meum, & in servitutem redigo : ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.

S E N S L I T T É R A L.

¶. 1. **N**E suis-je pas libre ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vu J. C. notre Seigneur ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ?

L'Apôtre confirme par son exemple en d'autres matières plus importantes, la doctrine qu'il vient d'établir dans le chapitre précédent, touchant l'obligation qu'il y a de s'abstenir des viandes immolées aux idoles, quoique l'usage en soit même indifférent, afin d'éviter le scandale des fidèles.

Ne suis-je pas libre aussi-bien que vos docteurs, qui font tant valoir la liberté que leur donne l'Évangile ? N'aurois-je pas aussi-bien qu'eux, le pouvoir de manger, comme eux, indifféremment de toute sorte de viandes ; & cependant je m'en prive volontiers, pour ne point donner de scandale à mes frères ?

Ne suis-je pas Apôtre ? C'est-à-dire : N'ai-je pas par-dessus eux la dignité d'Apôtre ; & en cette qualité, n'ai-je pas un pouvoir bien plus ample que le leur, pour agir en toutes choses avec une pleine liberté ? Je ne m'en sers pas néanmoins.

N'ai-je pas vu J. C. notre Seigneur dans sa gloire, qui m'a lui-même instruit de toutes les vérités de l'Évangile ? Ce qui m'élève non-seulement au-dessus de vos docteurs, mais même au-dessus du commun des Apôtres. *Autr.* Ce qui non-seulement m'élève au-dessus de vos docteurs, mais même m'égale aux autres Apôtres, d'avoir vu J. C. dans sa gloire, d'avoir été instruit immédiatement par lui-même d'une manière extraordinaire.

N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ? N'ai-je pas cet avantage par-dessus tous vos docteurs, que vous êtes mon ouvrage, puisque je suis le seul qui vous ai converti à la Religion Chrétienne ? Qui pourroit donc me contester le droit d'en user parmi vous avec toute sorte de liberté, si je voulois l'entreprendre ?

¶. 2. *Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur.*

Quand je ne serois pas, &c. c'est-à-dire, Quand les faux docteurs pourroient me contester la qualité d'Apôtre, à votre égard vous ne sauriez en douter: Ainsi je pourrois user, au moins en votre Eglise, du pouvoir & de toute la liberté que cette charge & cette dignité me donne.

Vous êtes le sceau, &c. c'est-à-dire, une preuve authentique que mon apostolat est légitime, & approuvé de J. C. qui en a fait l'impression par son Esprit en vous convertissant à la foi. Voyez 2. Cor. 5, 2.

ψ. 3. *Voici ma défense contre ceux qui me reprennent.*

Voici ma défense, &c. c'est-à-dire, j'apporte ordinairement pour preuve de mon pouvoir & de ma vocation, à ceux qui en doutent, l'état de votre Eglise, que j'ai convertie & formée à J. C.

ψ. 4. *N'avons-nous pas droit d'être nourris à vos dépens?*

L'Apôtre continue de montrer par son propre exemple, l'obligation qu'il y a de s'abstenir de manger des viandes immolées, pour ne point scandaliser ses frères; & pour prouver plus fortement cette vérité, il fait voir qu'il s'est privé & se privoit tous les jours de plusieurs choses bien plus importantes que celles-là, pour procurer le salut de ses frères.

N'avons-nous pas droit; c'est-à-dire, le pouvoir moi & Barnabé, qui avons travaillé le jour & la nuit de nos propres mains pour subvenir à nos nécessités, & n'être à charge à personne, d'être nourris? Let. de manger & de boire; c'est-à-dire, que pour suivre exactement l'exemple des Apôtres, les ministres n'ont droit de prendre des fidelles que le pur nécessaire.

ψ. 5. *N'avons-nous donc pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur en J. C., comme font les autres Apôtres, & les frères de notre Seigneur, & Céphas?*

N'avons-nous donc pas? &c. Le but de l'Apôtre est de montrer qu'il ne s'est privé du secours des femmes, qu'afin de n'être point à charge à l'Eglise, & pour ne point scandaliser les Gentils, puisque ce seroit accuser les autres Apôtres de n'avoir pas évité le scandale, en menant, comme ils faisoient, des femmes avec eux.

Une femme qui soit notre sœur en J. C., c'est-à-dire, une femme fidelle & chrétienne, pour nous accompagner, non en qualité de femme, mais en qualité de sœur, afin de nous servir dans nos besoins.

Comme les autres Apôtres; puisqu'étant Apôtre, aussi-bien qu'eux, nous pouvions user du même droit & de la même liberté.

Et les frères de notre Seigneur, & Céphas, c'est-à-dire, ceux mêmes d'entre les Apôtres, qui passent pour les plus illustres & les plus parfaits, tels que sont S. Jacques le mineur & Jude frères, enfans d'Alphée & de Marie, cousine de la sainte Vierge, mais sur-tout S. Pierre qui est le chef & le prince du Collège Apostolique, dont l'exemple seul étoit capable de nous mettre à couvert de tout reproche, si nous avions voulu l'imiter. Voyez verset 18.

ψ. 6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte ?

.. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, &c. L'Apôtre fait voir qu'il n'ignoroit nullement le droit qu'il avoit de vivre aux dépens des Eglises; & que s'il en avoit usé autrement que les autres, ce n'avoit été ni par ignorance de son droit, ni par impuissance, mais parce qu'il l'avoit bien voulu, & qu'il avoit cru que cela étoit plus utile & plus expédient pour le salut de ses frères. Barnabé étoit le compagnon de l'Apôtre dans la prédication de l'Evangile,

.. D'en user de la sorte; c'est-à-dire, de vivre sans travailler de nos propres mains.

ψ. 7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens ? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit ? Ou qui est celui qui mène paître un troupeau, & n'en mange point du lait ?

.. Qui est-ce, &c. L'Apôtre fait voir par diverses raisons tirées tant de la coutume & de l'équité naturelle, que de la loi même de Moïse, qu'il pouvoit vivre aux dépens des Eglises.

A la guerre, &c. Il se sert de cette comparaison, parce que le ministère de la prédication est une guerre spirituelle qui se fait contre le diable, & contre toutes les puissances du siècle. Voyez 2. Cor. 10, 4.

.. Qui plante une vigne, &c. Comme l'équité naturelle ne permet pas qu'on refuse un peu de raisin d'une vigne à celui qui l'a plantée; de même il n'est pas juste que les fidelles privent du nécessaire les Apôtres qui les ont convertis, & plantés, pour ainsi dire, comme une vigne, dans le champ de l'Eglise.

ψ. 8. Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain ? La loi même ne le dit-elle pas aussi ?

.. Ce que je dis, &c. touchant le droit que les Prédicateurs de l'Evangile ont de vivre aux dépens des fidelles; la loi ne le dit-elle pas aussi, qui est une règle de justice bien plus infaillible que la coutume, & qui ne peut être soupçonnée d'injustice puisqu'elle est de Dieu-même.

¶. 9. Car il est écrit dans la loi de Moÿse: Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met il en peine de ce qui regarde les bœufs?

Car vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf, pour l'empêcher de manger des grains qu'il foule; parce que c'est une espèce d'injustice & d'inhumanité, n'y ayant rien de plus juste que de le laisser vivre de son travail.

Qui foule les grains: car c'est la coutume des pays chauds de faire fouler les gerbes dans l'airé, ou par des bœufs, ou par des chevaux ou des mulets.

Dieu se met-il en peine; c'est-à-dire, s'est-il mis en peine en faisant cette loi; car il ne s'agit pas ici de la providence de Dieu, laquelle s'étend absolument sur chacune des créatures en particulier, quoique plus spécialement sur les hommes. Voyez Pf. 35, 7.

De ce qui regarde les bœufs? C'est-à-dire, de la manière de nourrir & de gouverner le bétail; parce que c'est une chose purement temporelle, & dont les hommes sont assez instruits d'ailleurs, sans que Dieu prenne le soin de les instruire par sa loi, qu'il ne leur donne que pour les rendre meilleurs & plus justes, & non pour les rendre plus instruits dans le ménage.

¶. 10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-même qu'il a fait cette ordonnance? Oû sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet celui qui laboure, doit labourer avec espérance de participer aux fruits de la terre; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec espérance d'y avoir part.

Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes, &c. c'est-à-dire, pour notre instruction spirituelle, & pour nous enseigner par cette loi mystérieuse, combien nous devons être équitables envers ceux qui travaillent pour nous, & sur-tout à l'égard des ministres de l'Evangile qui travaillent à notre salut, comme il l'explique ensuite.

En effet celui qui laboure, c'est-à-dire, le Prédicateur de l'Evangile, qui cultive le champ du Seigneur, qui est l'Eglise, & qui a soin d'y semer, d'arroser, & de faire croître le bon grain, c'est-à-dire, les fidèles, dans ce champ mystique. *Dei agricultura estis, &c.*

1. Cor.

3. 9.

Doit labourer avec espérance, &c. c'est-à-dire, a droit d'espérer de recueillir quelque fruit, même temporel; de son travail, pour subvenir à ses nécessités.

Et aussi celui qui bat le grain, &c. c'est-à-dire, le Prédicateur qui explique les figures de la loi, qui développe les mystères de

la Religion , qui interprète les prophéties , qui rend raison de la foi , qui aplanit les difficultés de l'Écriture , qui sépare le vrai d'avec le faux , le vice d'avec la vertu , le mérite d'avec la récompense.

Ψ. 11. *Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels.*

Si donc nous avons semé par la prédication de la parole de Dieu, l'administration des Sacremens, & l'imposition de nos mains, parmi vous des biens spirituels; c'est-à-dire, les vertus, la grâce, & les dons gratuits, qui sont des biens d'un prix inestimable: Est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels, qui ne sont rien du tout en comparaison des spirituels?

Ψ. 12. *Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrions-nous pas user plutôt qu'eux? Mais nous n'avons pas usé de ce pouvoir, & nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Évangile de J. C.*

Si d'autres; c'est-à-dire: Si vos docteurs, qui sont les derniers venus, & dont plusieurs ne servent qu'à troubler votre Eglise, usent de ce pouvoir, &c. c'est-à-dire, du droit de recevoir de vous des choses temporelles, pour le peu de soin qu'ils prennent de vous administrer les spirituelles.

Plutôt qu'eux, &c. puisque c'est nous qui avons fondé votre Eglise, & qui l'avons fondée avec tant de peines & tant de travaux. On ne voit point néanmoins, ni dans les Actes, ni dans les Epîtres, que S. Barnabé ait travaillé avec S. Paul à la fondation de l'Eglise de Corinthe; de sorte qu'il ne faut entendre ceci que de S. Paul qui parle ici, comme en beaucoup d'autres endroits, en nombre pluriel; si ce n'est qu'il voulût parler de Silas & de Timothée, qui étoient ses coopérateurs lorsqu'il fondeoit l'Eglise de Corinthe. Voyez Act. 18, 5.

Et nous souffrons au contraire, plutôt que de vous être à charge, toutes sortes d'incommodités, &c. Car si nous vous obligeons à contribuer à notre subsistance, cela pourroit vous rebuter de la foi, à cause de l'attache que vous avez encore au bien, & nos adversaires pourroient en prendre occasion de nous accuser d'intérêt, & se glorifier de ce que nous ne prêchons pas l'Évangile plus gratuitement qu'eux.

Ψ. 13. *Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, & que ceux qui servent à l'autel, ont part aux oblations de l'autel.*

Ne savez-vous pas que les ministres du temple, c'est-à-dire, les

Lévites, dont la principale fonction étoit de tuer les victimes, mangent de ce qui est offert dans le temple, c'est-à-dire, des dixmes, des prémices, & des autres oblations, selon l'ordre établi par la loi de Dieu.

Et que ceux qui servent à l'autel, c'est-à-dire, les Prêtres, dont la propre fonction est d'offrir les sacrifices sur l'autel, ou d'offrir les victimes, & les autres oblations; ont part, &c. c'est-à-dire, partagent aux sacrifices avec l'autel même. Gr. Brûlant une partie du sacrifice sur l'autel, & se réservant l'autre pour eux-mêmes.

ψ. 14. *Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.*

Ainsi le Seigneur a aussi ordonné, &c. c'est-à-dire, leur a donné le droit de tirer leur subsistance des fidèles à qui ils annonçoient l'Evangile, & obligé en même temps ces mêmes fidèles à la leur fournir: puisqu'il est de l'équité naturelle, que celui qui travaille puisse au moins vivre de son travail.

ψ. 15. *Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits: & encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi; puisque j'aurois mieux mourir, que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.*

Mais pour moi, &c. c'est-à-dire: Quelque droit que j'eusse d'exiger ma subsistance de vous, je n'en ai néanmoins reçu aucun aliment, ni aucun présent.

Et encore maintenant, &c. c'est-à-dire, ce que je vous écris de mon désintéressement, n'est pas afin de vous exciter d'une manière plus touchante & plus pressante à me secourir dans mes besoins, selon le style & la coutume des faux Apôtres, qui ne parlent de leur désintéressement que pour s'attirer avec plus d'adresse les libéralités des fidèles.

Puisque j'aurois mieux mourir, &c. que d'être privé de la joie que j'ai en moi-même de prêcher gratuitement l'Evangile,

ψ. 16. *Car si je prêche l'Evangile, ce ne m'est point un sujet de gloire, puisque je suis obligé nécessairement à ce ministère? & malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile.*

Car si je prêche l'Evangile, &c. L'Apôtre fait voir, que comme le serviteur n'a point sujet de se glorifier d'avoir fait la volonté de son maître, lorsqu'il en a reçu un commandement exprès, & qu'il ne peut, à proprement parler, tirer cet avantage que des services qu'il lui rend volontairement & de son propre mouvement: qu'ainsi il n'avoit pas lieu de se glorifier envers Dieu, de prêcher simplement l'Evangile, Dieu lui ayant imposé l'obligation de ce ministère par un commande-

ment exprès ; mais que pour le pouvoir faire avec quelque succès , persuadé , comme il étoit , que ç'auroit été un obstacle à la prédication de l'Évangile d'exiger sa subsistance des Corinthiens , ils'étoit résolu de son propre mouvement , & sans y être obligé , de leur prêcher gratuitement , afin de rendre son ministère & plus utile & plus agréable à Dieu. De même qu'un serviteur est d'autant plus digne de gloire , lorsque sans attendre le commandement de son maître , il fait de lui-même ce qu'il croit être convenable à son service ; car encore qu'il soit obligé en qualité de serviteur , de faire tout ce qu'il peut pour son service , cependant la manière dont il s'acquitte de cette obligation , étant purement volontaire , & non servile , il mérite que son maître ait une particulière reconnoissance pour lui.

Et malheur à moi si je ne prêche pas l'Évangile , parce que j'encourrai la disgrâce de Dieu & la damnation éternelle , ayant manqué à l'ordre & au commandement précis que j'en ai reçu.

ψ. 17. Que si je prêche de bon cœur , j'en aurai la récompense ; mais si je ne le fais qu'à regret , je dispense seulement ce qui m'a été confié.

Que si je prêche de bon cœur , avec affection , & comme un serviteur fidelle , qui aime son maître , & qui emploie avec zèle pour son service les talens qu'il a reçus de lui.

J'en aurai la récompense , c'est-à-dire , la gloire éternelle , telle que Dieu l'a promise aux docteurs , qui brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité. Voyez Dan. 12. 3. Matth. 5. 19.

Mais si je ne le fais qu'à regret , c'est-à-dire , non pour la gloire de Dieu , mais pour éviter les peines dont Dieu menace les serviteurs infidelles , ou pour mon intérêt particulier ; je dispense seulement ce qui m'a été confié ; c'est-à-dire , je ne fais en cela que m'acquitter de mon devoir ; ainsi je n'ai nul droit d'en attendre aucune récompense particulière. Autr. Que si je le prêchois de mon propre mouvement , j'en aurois la récompense : mais puisque c'est par obligation que j'ai reçu le ministère qui m'a été confié , je n'en dois pas attendre de récompense.

ψ. 18. En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense ? En prêchant de telle sorte l'Évangile , que je prêche gratuitement , sans abuser du pouvoir que j'ai dans la prédication de l'Évangile.

En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense , &c. L'Apôtre ne prétend pas avoir plus de récompense que les autres Apô;

tres ; car encore qu'ils ne prêchassent pas si gratuitement que lui , ils pouvoient faire , & faisoient en effet beaucoup d'autres œuvres de surrogation qui leur méritoient une récompense particulière ; ainsi S. Paul méritoit cette récompense d'une manière , & ses collègues d'une autre ; & il ne faut pas même douter qu'ils ne prêchassent quelquefois l'Évangile aussi gratuitement que S. Paul , quand ils le jugeoient nécessaire ; mais cela ne leur étoit pas si ordinaire qu'à lui.

ψ. 19. *Car étant libre à l'égard de tous , je me suis rendu le serviteur de tous , pour gagner à Dieu plus de personnes.*

Car , c'est-à-dire : Bien loin d'avoir usé de mon pouvoir & de mon autorité , au contraire je me suis dépouillé de ma liberté , pour procurer le salut des fidèles.

Étant libre à l'égard de tous , c'est-à-dire , n'étant sujet à aucune personne particulière ; car il ne parle point ici des Puissances , auxquelles il s'est toujours soumis ; je me suis rendu le serviteur de tous , me comportant envers tous les hommes avec toute sorte d'humilité & de déférence , préférant leurs volontés à la mienne , souffrant pour leur service toute sorte d'incommodités & de fatigues , & rapportant toutes les actions de ma vie à leur salut. Voyez Rom. 1. 14. Galat. 5. 13.

Pour gagner à Dieu plus de personnes que je n'aurois fait , si j'avois voulu vivre dans toute la liberté dont je pouvois jouir , selon les règles même de l'Évangile.

ψ. 20. *J'ai vécu avec les Juifs comme Juif , pour gagner les Juifs.*

J'ai vécu avec les Juifs , de nation & de Religion , comme Juif , pratiquant sans aucune dissimulation plusieurs de leurs cérémonies & observations , sans croire néanmoins , comme eux , qu'elles fussent nécessaires ni utiles pour le salut. Voyez Act. 21. 22. 23. 24. 25. 26.

Pour gagner les Juifs à J. C. prévoyant que je les aurois rebuté si j'en avois usé d'une autre manière , parce qu'ils auroient cru que j'étois à loi de Moïse , & que j'en blâmois les observations.

ψ. 21. *Avec ceux qui sont sous la loi , comme si j'eusse encore été sous la loi (quoique je n'y fusse plus assujetti) pour gagner ceux qui sont sous la loi : avec ceux qui n'avoient point de loi , comme si je n'en eusse point eu moi-même , (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu , ayant celle de J. C.) pour gagner ceux qui étoient sans loi.*

Avec ceux qui sont sous la loi ; c'est-à-dire ; les Prosélytes ;

qui étoient Juifs de Religion, & qui faisoient, aussi-bien qu'eux, profession d'observer la loi de Moÿse. Voyez Act. 16. 3. *Autr.* Avec les Juifs nouvellement convertis au Christianisme, qui par tendresse de conscience, & à cause du respect qu'ils avoient pour Moÿse, se croyoient encore obligés à l'observation de ses cérémonies, quelque instruction qu'on leur pût donner du contraire.

Comme si j'eusse encore été sous la loi ? c'est-à-dire ; aussi exactement que si j'eusse encore fait profession de la loi ; car il ne veut pas dire qu'il usât de dissimulation dans les cérémonies qu'il en pratiquoit.

Quoique je n'y fusse plus assujetti, en ayant été délivré par la loi de J. C.

Pour gagner ceux qui sont sous la loi ; par condescendance en une chose indifférente, & permise dans les commencemens de la loi nouvelle : car à présent que la Religion chrétienne est établie, l'usage de ces cérémonies est devenu mortel ; & il ne seroit pas même permis de les observer, quand ce seroit pour convertir les Juifs.

Avec ceux qui n'avoient point de loi ; c'est-à-dire, les Payens, à qui la loi de Moÿse n'avoit point été donnée.

Comme si je n'en eusse point eu moi-même, usant de la même liberté en toutes choses, que ceux qui ne sont point obligés à la loi de Moÿse, soit à l'égard de l'usage des viandes, soit à l'égard de toutes les autres observations & cérémonies légales. Il ajoute ceci, pour ne point donner lieu de croire qu'il vécut comme un impie, & comme un homme sans loi.

Quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, c'est-à-dire, une loi intérieure, spirituelle & divine, quoique différente de celle des Juifs, qui est toute extérieure.

Ayant celle de J. C. qui est la loi de Dieu même, *pour gagner, &c.* plus aisément les Payens par cette liberté conforme à l'esprit de l'Évangile, & proportionnée à la manière dont ils avoient toujours vécu.

ÿ. 22. *Je me suis rendu foible avec les foibles, pour gagner les foibles. Enfin je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous.*

Je me suis rendu foible avec les foibles, en condescendant & compatissant à leurs foiblesses, m'accommodant à leur portée dans mes instructions, n'usant point avec eux de rigueur, ni de toute mon autorité, ne les portant point tout-d'un-coup à la perfection, évitant avec soin tout ce qui auroit pu les scandaliser. Voyez 2. Cor. 11. 24.

Pour gagner les foibles , pour ménager leurs esprits par cette adresse , & pour faciliter leur conversion.

*Enfin je me suis fait tout à tous , c'est-à-dire : Je me suis mis à la portée de tous ; ou , Je me suis rendu complaisant , & je me suis conduit selon le besoin & l'utilité de tous ceux avec qui je me suis rencontré , n'ayant rien omis de ce que j'ai cru nécessaire pour leur salut ; & n'ayant point même affecté de règle uniforme de vivre , pour ce qui est de l'extérieur ; mais vivant & agissant , selon les rencontres , tantôt d'une manière , tantôt d'une autre , pour les gagner plus facilement à J. C. Voyez Philip. 4. 12. *Autr. Je me suis conformé , autant que je l'ai pu , aux inclinations & à la manière de vivre de tous ceux avec qui j'ai conversé , pour les sauver tous , c'est-à-dire , tous ceux à qui j'ai prêché ; car il ne s'agit point ici de tous les hommes en général , ni du désir que S. Paul avoit pour le salut de chacun des hommes en particulier. Le Grec porte : Afin d'en sauver quelques-uns : ce qui fait encore mieux voir la grande charité de l'Apôtre , de s'être exposé à tant de peines & de travaux , quoiqu'il fût bien qu'il ne sauveroit qu'un petit nombre de ceux pour qui il travailloit.**

ψ. 23. Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile , afin d'avoir part à ce qu'il promet.

Or je fais toutes ces choses , ne me contentant pas d'en faire moins , comme il semble que je pourrois le faire , puisque je n'ai point reçu de commandement exprès de faire tout ce que je fais.

Pour l'Evangile , pour l'établissement de l'Evangile , afin d'avoir part à ce qu'il promet ; c'est-à-dire , d'avoir part à la gloire qui est promise dans l'Evangile à ceux qui l'observeront.

ψ. 24. Ne savez-vous pas quand on court dans la carrière , tous courent , mais un seul remporte le prix ? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix.

Ne savez-vous pas , &c. c'est-à-dire : Quoique je puisse avoir part à la gloire de celui qui remporte le prix , en faisant moins que je ne fais ; cependant comme la chose dont il s'agit est d'une si grande importance , je ne me contente pas de m'acquitter simplement des devoirs d'obligation précise , mais je fais absolument tout ce que je crois pouvoir y contribuer , sachant bien que quelqu'on fasse pour obtenir cette gloire , il est toujours à craindre de n'y pas réussir , & de n'être pas du nombre de ceux qui y parviendront ; & que comme dans le grand nombre de ceux qui courent dans la carrière , il n'y en a qu'un seul qui

obtienne le prix ; ainsi dans le grand nombre de ceux même qui travaillent à leur salut, il n'y en aura qu'un très-petit nombre qui aura le bonheur d'être sauvé.

Courez donc, c'est-à-dire : Avancez donc, à mon imitation, dans la pratique des vertus chrétiennes, puisque vous y avez le même intérêt, & que vous aspirez à la même gloire que moi ; *de telle sorte*, &c. que vous ne vous contentiez pas de vivre d'une manière commune, en vous acquittant simplement de vos obligations précises ; ce qui pourroit peut-être vous mettre en danger de votre salut ; mais vous efforçant de pratiquer tout le bien qui vous sera possible, quoiqu'il ne vous soit pas commandé, afin de vous assurer par ce moyen le prix de la vie éternelle, & de ne vous pas mettre en danger de la perdre, en vivant d'une manière plus relâchée. Voyez 2. Petr. 1. 10.

¶ 25. *Or tous les athlètes gardent en toutes choses une exacte tempérance*, & cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible : au lieu que nous en attendons une incorruptible.

Or tous. L'Apôtre continue de montrer par une autre comparaison, pourquoi il ne se contente pas de faire les choses d'obligation précise, & pourquoi il se conduit dans toutes les parties de son ministère avec tant de circonspection & de retenue, lors même qu'il avoit la liberté de pouvoir agir autrement.

Les athlètes, c'est-à-dire, ceux qui s'occupent aux exercices des jeux & des combats publics, *gardent d'eux-mêmes*, & sans qu'on les y oblige, *en toutes choses*, même en celles qui sont permises, comme dans l'usage des viandes, & de leurs femmes, *une exacte tempérance*, pour n'avoir rien qui les empêche de combattre, & de remporter la victoire.

Et ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, de laurier, ou d'olivier, ou de l'arbre d'où dégoutte la poix-résine.

Au lieu que, &c. c'est-à-dire : Combien plus volontiers devons-nous nous abstenir des choses mêmes que nous pourrions croire être permises, comme de l'usage indifférent des viandes immolées, & généralement de tout ce qui nous peut causer quelqu'empêchement dans le combat spirituel que nous avons à rendre pour remporter la couronne à laquelle nous aspirons, qui est incorruptible & éternelle.

¶ 26. *Pour moi je cours*, & je ne cours pas au hasard ; je combats, & je ne donne pas des coups en l'air.

Pour moi je cours, &c. c'est-à-dire, je prends si bien mes mesures dans la course spirituelle de la vie chrétienne, que je

puisse arriver sûrement au but de la vie éternelle que je me suis proposé , sans me mettre au hasard d'y manquer ; & pour cela je me fers de tous les moyens les plus certains & les plus sûrs pour y arriver , sans considérer s'ils font ou s'ils ne font pas d'obligation.

Je combats , comme un athlète spirituel , par l'exercice de la mortification ; & *je ne donne pas des coups en l'air* , par manière de simple exercice , & sans dessein de combattre , comme faisoient les athlètes avant que de venir au combat , & comme font , à leur imitation , les Chrétiens , qui ne pratiquent que par coutume , ou par manière d'acquit , les exercices de la pénitence , sans un véritable dessein de se mortifier.

ÿ. 27. *Mais je traite rudement mon corps , & je le réduits en servitude ; de peur qu'ayant prêché aux autres , je ne sois réprouvé moi-même.*

Mais je traite rudement mon corps , lui faisant souffrir toutes sortes d'incommodités. Voyez ci-dessus ch. 4, v. 11. L'Apôtre fait toujours allusion au combat des athlètes , qui traitoient le plus rudement qu'ils pouvoient leurs adversaires , jusqu'à les meurtrir de coups. Aussi le mot Grec porte : *Lividum facio*.

Et je le réduis en servitude , c'est-à-dire , je le soumets à l'obéissance qu'il doit à l'esprit , réprimant en lui tous les mouvemens qui s'élèvent contre la raison. Il a égard à la coutume qu'avoient les athlètes de trainer leurs adversaires comme des esclaves après les avoir vaincus.

De peur qu'ayant prêché aux autres , &c. c'est-à-dire , qu'ayant enseigné le chemin du salut aux autres , je n'en sois moi-même exclus , pour avoir négligé l'exercice de la mortification , & pour n'avoir point marché par la voie que j'ai montrée.

SENS SPIRITUEL.

ÿ. 1. jusqu'au 15. **N** *E suis-je pas libre ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vu notre Seigneur J. C. ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en Notre-Seigneur ? &c.*

Saint Paul , qui tâchoit de se soutenir contre les faux apôtres , pour gagner à Dieu le peuple de Corinthe , l'emportoit au-dessus d'eux par son désintéressement , en travaillant de ses mains pour vivre , sans user du droit qu'il avoit de subsister aux dépens de ceux qu'il instruisoit. Ainsi il prouve aux Corinthiens qu'il peut user de ce droit , & fait voir par la loi na-

turelle , par la loi de Moÿse , & par le commandement exprès de J. C. que les peuples sont indispensablement obligés d'entretenir la vie temporelle de tous ceux qui par la prédication de l'Évangile , ou par les autres fonctions Ecclésiastiques , travaillent à leur procurer la vie éternelle.

Il est certain que dans l'Eglise on a toujours eu soin de procurer aux Pasteurs & aux autres ministres des autels leur subsistance , par les dixmes , les prémices , ou les offrandes ; quoique la diversité des temps & des pays ait causé quelque différence dans la manière de s'acquitter de cette obligation. En effet , saint Thomas a remarqué , que quoique ce devoir soit de droit naturel & de l'institution même de J. C. néanmoins la détermination de la quantité , de la qualité & des personnes a été laissée à la sagesse de l'Eglise. Et quoique le précepte des dixmes , dit-il ailleurs , ait passé du vieux Testament au nouveau , avec les autres préceptes moraux , ce qu'il y avoit de cérémonial , savoir la taxation de la dixième partie , il n'y a pas passé de même ; mais cette taxation a été déterminée par l'Eglise , qui peut s'en relâcher , ou en partie , ou entièrement.

2. 2. qu.
36. art. 4.

Quod l.
2. 44.

Si nous considérons ce qui s'est passé depuis le commencement de l'Eglise établie par J. C. jusqu'à présent , nous verrons que cette sainte Mère a toujours eu soin que ses enfans pourvussent de leurs biens temporels aux besoins de leurs Pasteurs , qui leur communiquoient les biens spirituels. Nous voyons que J. C. même , accompagné de ses Apôtres , avoit avec lui plusieurs saintes femmes , qui fournissoient de leurs biens pour la subsistance & celle de ses Apôtres , sans parler des aumônes qui étoient mises en réserve , & dont Judas étoit le dépositaire. Après l'Ascension du Fils de Dieu , les fidèles étoient si zélés pour procurer l'entretien de ceux qui leur prêchoient l'Évangile , & la nourriture des pauvres , qu'ils vendoient leurs biens & en mettoient le prix aux pieds des Apôtres : ce saint usage a continué de se pratiquer dans les siècles suivant , puisque Tertullien dit , que de son temps tout étoit encore commun entre les fidèles , quoique tous ne vendissent pas leurs fonds & leurs maisons pour en donner le prix aux pauvres : de sorte que plusieurs ministres de J. C. animés de cet esprit de pauvreté , exerçoient quelque métier , pour gagner leur vie , à l'imitation de saint Paul , non-seulement pour laisser aux pauvres la portion des distributions qui leur étoit due , mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné du travail de leurs mains.

Apolog.

Ces

Ces premiers fidèles, instruits par des hommes apostoliques, se croyoient obligés de donner abondamment de leurs biens pour la subsistance des ministres de l'Eglise & des pauvres; c'est ce qui fait dire à saint Irénée, que tout ce que les fidèles offroient au temple & aux Prêtres de l'ancienne loi, n'étoit qu'une ombre & une image des libéralités sans comparaison plus grandes que les fidèles font à l'Eglise & aux pauvres: ainsi, autant que le nouveau Testament est plus parfait que l'ancien, autant les offrandes qui s'y font à l'autel doivent être plus abondantes, parce qu'elles viennent d'une plus parfaite charité.

L. 3. 4.
c. 34.

Mais depuis que la paix a été donnée à l'Eglise, & qu'elle s'est accrue en puissance & en richesses, la charité des fidèles à l'égard des Pasteurs s'est diminuée, peut-être parce que celle des Pasteurs n'a pas ordinairement été si ardente que dans le temps de la persécution: les laïques payoient les dixmes au Clergé; mais ce n'étoit souvent qu'à regret. Quelque désintéressé que fût saint Augustin, il n'a pas laissé de remontrer aux fidèles l'obligation qu'ils avoient de donner, & le droit que le Clergé avoit d'exiger d'eux son entretien, soit par les dixmes, soit par quelque manière encore plus libérale.

In Psal.
146.

Saint Grégoire de Nazianze met au rang des plus grands crimes l'injustice & l'ingratitude de ceux qui refusent à Dieu & à ses ministres les prémices de ce qui leur est si justement dû: & saint Césaire Archevêque d'Arles déclare aussi aux laïques, que les dixmes de leurs biens ne sont point à eux, mais à l'Eglise, & qu'ils ne peuvent les retenir sans se rendre coupables de larcin & de sacrilège tout ensemble.

L'Eglise dans ses Conciles a ordonné aux fidèles de s'acquiescer de ce devoir de religion; & pour y engager plus expressément, elle a employé les châtimens spirituels, comme les Rois & les Magistrats ont employé les peines temporelles pour contraindre les esprits mal faits à s'acquiescer d'une dette si légitime & si indispensable. On a défini dans ces saintes assemblées ces vérités importantes, 1. Que les dixmes sont de droit divin; 2. Qu'elles ont toujours été payées dans les siècles passés de l'Eglise; 3. Qu'elles doivent être payées au Clergé pour son entretien, afin qu'il ait la liberté de s'employer tout entier au ministère sacré; 4. Que tout ce qui reste après l'entretien frugal & modeste des Ecclésiastiques, est dû aux pauvres. Ces preuves ne laissent aucun lieu de douter, que les peuples ne soient obligés à fournir les choses nécessaires à ceux qui leur

Concil. 2.
de Mâ-
con.

prêchent l'Évangile , comme prétend notre saint Apôtre ; & l'on peut croire avec grande raison , que la famine & les autres malheurs publics proviennent souvent de l'irréligion , de l'ingratitude , & de l'avarice de ceux qui refusent de rendre à Dieu dans la personne des pauvres & de ses ministres une partie des biens qu'ils reçoivent de sa libéralité. N'est-ce pas ce que Dieu nous montre par le reproche qu'il fait aux Juifs dans Aggée :

*Agg. 1. 9.
10. 11.* *Vous avez espéré de grands biens , & vous en avez trouvé beaucoup moins , si vous les avez portés à votre maison ; & mon souffle a tout dissipé : Et pourquoi , dit le Seigneur des armées ? C'est parce que ma maison est déserte , pendant que chacun de vous ne s'empresse que pour la sienne : c'est pour cela que j'ai commandé aux cieux de ne point verser leur rosée , & que j'ai défendu à la terre de former le grain : c'est pour cela que j'ai fait venir la sécheresse & la stérilité sur la terre , sur le blé , sur le vin , sur l'huile , sur tout ce que la terre produit de son sein , sur les hommes , sur les bêtes , & sur tous les travaux de vos mains.*

L'entretien des ministres de J. C. & celui des pauvres qui sont ses membres , n'est-il pas sans comparaison préférable au culte extérieur que Dieu demandoit des Juifs , qu'il punissoit pour l'avoir négligé ? Et peut-on excuser ceux qui se dispensent de contribuer à la subsistance des ministres de J. C. qui travaillent pour leur salut ; ou ceux qui par des dévotions mal entendues abandonnent leurs paroisses , & ne prennent point de part à l'entretien du service qui s'y fait , & des pauvres qui s'y trouvent souvent en grand nombre ?

ψ. 15. jusqu'au 19. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci , afin qu'on en use ainsi envers moi , &c.

Que si les Ecclésiastiques ont droit de subsister des biens de l'Eglise , ils doivent bien prendre garde de ne point abuser de ce pouvoir : car comme ces biens sont destinés à l'usage & à l'entretien des pauvres , ils n'en doivent user que comme pauvres eux-mêmes ; & se contentant du nécessaire , selon la loi de l'Évangile , donner aux pauvres tout le superflu.

On fera bien persuadé de cette vérité , si l'on considère quelle a été la conduite de J. C. & celle des Apôtres ; l'usage de l'Eglise , & les saintes règles qu'elle a établies pour confirmer ce point important de la discipline. Le Fils de Dieu , qui s'est fait pauvre des biens de ce monde pour nous enrichir des biens du ciel , n'a voulu rien posséder en propre ; mais il a été entretenu , en prêchant l'Évangile , par les soins de quelques

saintes femmes, qui fournissoient à sa dépense & à celle des disciples qui l'accompagnoient ; c'est pour cela qu'il répondit à un Docteur de la loi qui le vouloit suivre, qu'il n'avoit pas où Luc. 9: 57. 58. reposer sa tête. Lorsqu'il envoya ses Apôtres annoncer son Evangile, il leur ordonna de ne se mettre point en peine de prendre quoi que ce soit pour leur subsistance, & de se reposer entièrement sur la providence divine, eux d'ailleurs qui avoient tout quitté pour se mettre à la suite de J. C. comme le témoigne l'Evangile en plusieurs endroits.

C'est dans cet esprit de pauvreté que l'Eglise, par sa pratique & par ses réglemens, veut que ses enfans qui se consacrent à son service, renoncent de cœur & d'affection aux biens de ce monde, & à toutes les satisfactions de la vie, en leur faisant déclarer solennellement que *le Seigneur est leur partage & l'héritage qu'ils choisissent*. Pf. 152 Que si le Chrétien doit non-seulement renoncer à l'argent & aux autres biens ; mais se renoncer soi-même, s'il veut être disciple de J. C. comme parle l'Evangile ; si ayant de quoi se nourrir & de quoi se vêtir il doit être content, selon l'Apôtre ; à plus forte raison les Ecclésiastiques doivent-ils être dans ces saintes dispositions, eux qui font profession d'un détachement particulier, & d'un entier dévouement au service de Dieu. Cette maxime est d'une tradition incontestable dans toute l'antiquité Ecclésiastique, confirmée par les conciles & les sentimens des Pères.

Saint Augustin établit la désappropriation comme une loi inviolable parmi les Ecclésiastiques de son Eglise ; & en les ordonnant il les engageoit à cette profession particulière de renoncer à toute propriété de biens. Saint Jérôme écrivant à Héliodore, lui déclare qu'il ne peut rien posséder en propre, s'il veut être le Disciple de J. C. & il lui met devant les yeux l'exemple du Fils de Dieu, & des Apôtres qui abandonnèrent tout, & conclut de même, qu'il faut renoncer ou à l'héritage de J. C. ou à celui du siècle : il dit à peu-près la même chose dans sa lettre à Nepotien. C'est selon ce principe que les Paulins, les Hilaires & tant d'autres se sont dépouillés des biens de la terre pour se consacrer tout entiers au service de J. C. & de son Eglise.

Que si dans les siècles suivans cette sainte pratique n'a pas toujours été observée, la diversité des usages ne peut jamais préjudicier à la loi immuable qui oblige tous les Ecclésiastiques à se contenter d'un entretien frugal, & à distribuer le reste aux pauvres. Les pratiques extérieures ne sont pas toujours les mêmes dans l'Eglise ; mais les règles de la morale, de la piété,

du défintéressement , de la modestie dans les habits , & de la distribution du superflu aux pauvres , sont toujours les mêmes parce que la loi éternelle de l'Évangile est invariable.

De plus , l'état Ecclésiastique est un état consacré à la croix & à la pauvreté de J. C. dont le Fils de Dieu même , & les Apôtres après lui , ont fait le premier établissement , dans un dépouillement entier de toutes les choses de la terre. Les Evêques & les Ecclésiastiques les plus saints en ont usé de la sorte. Les uns renonçoient à leur patrimoine pour vivre d'aumônes avec l'Eglise; les autres se privoient des revenus de l'Eglise qu'ils servoient , & s'entretenoient de leur patrimoine ; d'autres après avoir quitté leur patrimoine, renonçoient aussi à leur part des revenus de l'Eglise, qu'ils continuoient néanmoins de servir avec la même ferveur & avec plus de succès ; plusieurs d'entr'eux même exerçoient quelque métier pour gagner leur vie , non-seulement afin de laisser aux autres pauvres la portion des distributions qui leur étoit due ; mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné du travail de leurs mains ; en quoi ils imitoient la haute perfection de notre saint Apôtre , qui leur avoit laissé ce grand exemple.

1. Theff. 2. 8. *ψ. 19. jusqu'au 24. Car étant libre à l'égard de tous , je me suis rendu le serviteur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes , &c. †*

Comme notre saint Apôtre avoit un amour ardent pour J. C. il étoit aussi enflammé d'un zèle incroyable pour le salut de tous les hommes , & dans l'affection qu'il ressentoit pour eux il auroit souhaité , dit-il , de leur donner non-seulement la connoissance de l'Évangile de Dieu , mais aussi sa propre vie , tant étoit grand l'amour qu'il leur portoit ; cet excès d'amour le faisoit entrer avec une condescendance merveilleuse dans tous les besoins de ceux qu'il instruisoit , comme une mère qui nourrit & qui aime tendrement ses propres enfans , & sans considérer ni l'âge , ni le sexe , ni la condition , ni la naissance ; il n'y avoit rien de si pénible ni de si bas à quoi il ne se portât pour les gagner à Dieu.

Lorsque le Fils de Dieu l'appela à son service , & qu'il le changea tout d'un coup de loup ravissant en agneau , il le dépouilla de sa fierté naturelle , & le revêtit de son esprit , qui est un esprit de douceur & d'humilité : *Apprenez de moi*, dit-il , *que je suis doux & humble de cœur.* Cet esprit est le principal caractère du ministère apostolique , & tous les Pasteurs en doivent être remplis , s'ils veulent se rendre conformes au bon Pasteur par excellence qui a donné sa vie pour ses brebis , & qui pour les sauver s'est si prodigieusement anéanti & rabaisé lui-même en

Math. 11. 29.
Joan. 10. 11.

se rendant obéissant jusqu'à la mort. Ce profond anéantissement où J. C. s'est rabaisé dans son Incarnation, en unissant à sa Personne divine la nature humaine pour lui rendre la vie qu'elle avoit perdue par le péché de notre premier père, nous est bien représenté, selon le sentiment des Pères, par ce rabaissement mystérieux d'Elie, lorsqu'il ressuscita l'enfant d'une veuve, *en se raccourcissant & se mesurant à son petit corps.* Elisée qui étoit animé du même esprit qu'Elie, a aussi représenté le grand mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu & la rédemption des hommes, en redonnant la vie de la même manière à un enfant qu'il avoit obtenu par ses prières à une femme de Sanam : ce saint Prophète étant entré dans la chambre où étoit cet enfant mort, monta sur le lit, & se coucha sur l'enfant, *mettant ses yeux sur ses yeux, ses mains sur ses mains*, pour le pouvoir ressusciter. Voyez, mes frères, dit saint Augustin, combien cet homme arrivé à l'âge d'un homme parfait se rétrécit pour ajuster tous ses membres à ceux d'un enfant qui étoit mort & couché ; & considérez ce que fit Elisée à l'égard de cet enfant, la figure de ce que J. C. même a accompli à l'égard de toute la nature humaine ; parce que nous étions petits, le Sauveur s'est fait lui-même petit ; parce que nous étions morts & couchés par terre, ce Médecin charitable s'est rabaisé jusqu'à nous ; nul ne pouvant effectivement relever un homme qui est abattu, s'il ne veut auparavant se pencher & s'abaïsser jusqu'à lui.

3. Reg.
17. 21.

4. Reg.
4. 34.
Scr. 207.
de temp.
Serm. 11.
de verb.
Apost.

Que si ce profond abaïssement du Fils de Dieu étoit nécessaire, comme dit l'Ecriture, pour sauver les hommes ; & si J. C. en attachant le vieil homme sur sa croix, s'y est lui-même comme raccourci & mesuré d'une manière étonnante à la bassesse de notre nature, pour y faire renaitre l'homme nouveau ; combien est-il plus nécessaire que ceux qu'il a appelés à la participation de ce grand œuvre du salut des hommes, y travaillent avec un dévouement entier, en se faisant tout à tous, comme saint Paul, qui s'est fait un parfait imitateur de la charité de J. C. ? Ne doit-on pas admirer, dit saint Chrysostôme, que le Prédicateur de toute la terre, cet Ange invisible, qui étoit toujours d'esprit dans le ciel, qui avoit reçu de Dieu de si grands dons de grâces, descendit néanmoins dans un rabaissement si prodigieux que de se rendre le serviteur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes ? On a vu, dit-il, son extrême condescendance, en ce qu'étant dans la loi de J. C. dans la loi de l'esprit & de la grâce, il a vécu avec ceux qui étoient sans loi, comme s'il n'eût point

eu de loi , & avec les Juifs , comme s'il eût été Juif. Ils s'est rendu foible avec les foibles pour gagner les foibles ; enfin il s'est fait tout à tous pour les sauver tous. Si les Pasteurs croient que l'exemple de J. C. soit trop relevé pour le pouvoir suivre , peuvent-ils se dispenser d'imiter ce grand Apôtre ? Ne peut-il pas leur dire , comme il disoit autrefois aux Corinthiens avec quelque sorte de reproche : *Soyez mes imitateurs , comme je le fais moi-même de J. C. & rabaissez-vous en vous accommodant & vous proportionnant à la foiblesse & à la portée de tous ceux du salut desquels Dieu nous demandera un compte exact à son jugement redoutable ?*

¶. 24. jusqu'à la fin. *Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière , tous courent , mais un seul remporte le prix ? &c.*

Ep. 254. Ce qu'on doit considérer en cet exemple , que l'Apôtre nous donne pour notre instruction ; c'est qu'il ne suffit pas de marcher dans la voie de Dieu pour arriver au bonheur éternel ; mais qu'il y faut courir , & courir de telle sorte , qu'on remporte le prix entre plusieurs qui courent. En effet , un Chrétien qui connoit ses obligations , ne peut jamais s'acquitter assez dignement de ce qu'il doit à Dieu , qu'en désirant de faire continuellement de nouveaux progrès dans la vertu , & de se rendre de jour en jour plus parfait , sans dire jamais : C'est assez. « Et c'est en » cela , dit saint Bernard , que consiste la perfection de cette » vie , à faire de perpétuels efforts pour y atteindre , & y avancer incessamment sans se lasser jamais : Jamais le vrai & parfait Chrétien , continue ce Père , ne croit avoir atteint le » but , il a toujours faim & soif de la justice , en sorte que s'il » vivoit toujours , il s'efforceroit toujours de devenir plus juste » qu'il n'est , & employeroit toutes ses forces à s'avancer de » bien en mieux : car ce n'est pas seulement pour un an , ni » pour un certain temps , qu'il s'est voué & consacré au service de Dieu , mais pour toute sa vie , & jusques à l'éternité. » Ainsi il conclut , que vouloir s'arrêter dans le chemin de la » vertu chrétienne , c'est reculer. Saint Prosper avoit dit avant » lui la même chose , dans cette belle sentence : *Qu'aucun des fidèles , quelqu'avancement qu'il ait fait dans la piété , ne dise : C'est assez ; car s'il le dit , il s'arrête , & demeure en chemin au milieu de sa course , & ainsi il ne persévérera pas jusqu'à la fin.*

Ces deux Saints avoient appris cette vérité importante du grand saint Augustin , qui dans le livre qu'il a fait de la perfection de la justice , déclare : « Que , selon les paroles de J. C. » nul ne doit prétendre d'être rassasié dans le ciel de la plé-

Aug. lib. de perfect. just. c. 8.

» nirude de la justice, si en ce monde il n'avoit une faim &
 » une soif continuelle pour elle, qui le portât à s'avancer
 » vers la perfection. Dieu, dit-il, donnera aux fidèles après
 » cette vie la souveraine perfection pour récompense; mais il
 » ne la donnera qu'à ceux qui auront travaillé pour mériter
 » cette récompense durant cette vie: car nul en sortant de la
 » terre n'arrivera dans le ciel pour y être rassasié d'une éternelle
 » justice, s'il n'a une faim & une soif divine qui le fasse courir
 » vers elle tant qu'il est dans ce monde. La justice que nous possé-
 » dons dans le pèlerinage de cette vie, consiste proprement à
 » tendre toujours par la rectitude & la perfection de notre
 » course vers cette perfection souveraine & cette plénitude de
 » la justice en laquelle la charité sera parfaite & accomplie
 » par la claire vue de la beauté de Dieu; & nous y tendons
 » de la sorte en châtiant notre corps, & le tenant dans la
 » soumission & la servitude, & faisant toutes choses selon les
 » règles de la doctrine de la vérité, sur laquelle la foi vérita-
 » ble, l'espérance ferme, & la charité pure & sincère sont éta-
 » blies: C'est là maintenant notre justice, par laquelle nous
 » courons avec une faim & une soif divine vers la perfection
 » & la plénitude de la justice du ciel, pour être un jour en-
 » tièrement rassasiés».

Les preuves de cette vérité sont répandues de tous côtés dans l'Écriture: *Le sentier des justes, dit le Sage, est comme une lumière brillante qui s'avance & qui croît jusqu'au jour parfait* Prov. 4. 18.
 cette lumière brillante est la foi éclairée & animée par la charité; si elle ne croît pas en nous, l'on peut dire qu'il y a quelque secret obstacle dans notre cœur qui en arrête le cours, & qui l'empêche de croître & de subsister. Ne voyons-nous pas que dans la nature tous les corps animés qui ne croissent point, ne peuvent pas durer long-temps? *Pratiquons donc, selon l'avis de notre saint Apôtre, la vérité par la charité, & croissons en toutes choses dans J. C. qui est notre chef & notre tête.*

Ezéchiel ne dit-il pas que les quatre animaux mystérieux, Ezech. 1. 9.
 qui représentent les quatre Évangélistes, qui nous ont annoncé les saintes maximes de la loi nouvelle; *ne retournoient point lorsqu'ils marchaient; & que chacun d'eux alloit devant soi*? pour marquer ce que David avoit dit auparavant, que quand Dieu par sa grâce nous élargit le cœur pour accomplir sa loi, nous courons dans la voie de ses commandemens sans nous arrêter: *Viam mandatorum tuorum curram cum dilatasti cor meum.* Je pour- ps. 118.
 rois rapporter plusieurs autres passages des livres saints, pour 32.

montrer la nécessité d'avancer toujours pour arriver à la perfection que demande l'état du Chrétien ; je me contenterai de rapporter deux exemples qu'on ne peut pas se dispenser de suivre.

Le premier est celui de J. C. même , qui étant très-parfait dès le moment de sa conception , n'a pas laissé de donner à tous les âges des exemples du progrès qu'ils doivent faire *en sagesse & en grâce devant Dieu & devant les hommes* : *JESUS proficiebat sapientiâ & etate & gratiâ apud Deum & homines* ; & comme le prédit David : *Il est sorti plein d'ardeur pour courir comme un géant dans sa carrière* ; *EXULTAVIT ut gigas ad currendam viam*. Il a paru comme un géant qui surpasse infiniment tous les autres hommes en force , mais qui leur montre néanmoins l'exemple qu'ils doivent suivre en fournissant leur carrière pour remporter le prix. Le Créateur de l'homme & le Sauveur du monde s'est-il arrêté , dit saint Bernard , tandis qu'il a conversé avec les hommes ? Allant de lieu en lieu il faisoit du bien par-tout , comme rapporte saint Pierre dans les Actes , & l'a fait plein d'ardeur , comme un géant qui fournit sa carrière. Or celui qui ne court point ne peut pas atteindre J. C. qui court , & que sert-il de le suivre , si l'on ne peut l'atteindre ? C'est pourquoi saint Paul disoit : *Courez de telle sorte que vous remportiez le prix* ; il est devenu obéissant jusqu'à la mort : Ainsi , continue ce Père , vous avez beaucoup couru , si vous ne courez jusqu'à la mort , vous ne remporterez point le prix ; or le prix & la récompense c'est J. C. même.

Le second exemple est celui du saint Apôtre , qui exhorte à cette course spirituelle non-seulement par ses paroles , mais aussi par son exemple. S'il y eut jamais homme qui ait pu se dispenser d'ajouter à ses fonctions ordinaires de nouvelles mortifications pour se rendre agréable à Dieu , & assurer son salut , ç'a été sans doute ce grand Apôtre , qui étoit sans cesse engagé à des voyages pénibles & à des fatigues continuelles : néanmoins il traite rudement son corps & le réduit en servitude , de peur qu'après avoir prêché aux autres , il ne soit réprouvé lui-même , s'il n'en usoit de la sorte ; & quoiqu'il eût été ravi dans le paradis pour y être instruit des mystères les plus relevés. qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter , il se croyoit toutefois imparfait , & poursuivoit sa course pour tâcher d'atteindre où le Seigneur J. C. l'avoit destiné en le prenant. *Tout ce que je fais maintenant* , dit-il , *c'est qu'oubliant ce qui est derrière moi & m'avancant vers ce qui est devant moi , je cours incessamment vers le*

bout de la carrière, pour remporter le prix de la félicité du ciel, & laquelle Dieu nous a appelés par J. C.

Si un homme qui travailloit jour & nuit pour procurer le salut des peuples, n'a pas cru être dispensé de faire de nouveaux efforts pour s'assurer de la vie éternelle, que peuvent espérer ceux qui vivent dans une oisiveté molle; dans l'aversión des mortifications & dans la négligence de leur salut?

CHAPITRE X.

Juifs figure des Chrétiens. Qui est ferme, craigne de tomber. Dieu tempère la tentation, & nous en délivre. Unité des Chrétiens par l'Eucharistie. Ne point chercher sa propre satisfaction, mais le bien des autres. Faire tout pour Dieu.

1. **N**OLO enim vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt; & omnes mare transierunt;

2. & omnes in Moyse baptizati sunt, in nube, & in mari.

3. & omnes eandem escam spiritalem manducaverunt,

4. & omnes eundem potum spiritalem biberunt: (bibebant autem de spiritali consequente eos petra: petra autem erat Christus;)

5. sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo: nam prostrati sunt in deserto.

6. Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut & illi concupierunt:

7. neque idololatras effi-

1. **O**R vous ne devez pas ignorer, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée; qu'ils ont tous passé la mer rouge;

2. qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moyse*, dans la nuée & dans la mer;

3. qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle;

4. & qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel; car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit; & J. C. étoit cette pierre*.

5. Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu, étant presque tous péris* dans le désert.

6. † Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais desirs, comme ils s'y abandonnèrent.

7. Ne devenez point aussi idolâ-

Exod. 13. 21.
Num. 9. 21.
Exod. 14. 22.

Exod. 16. 15.

Exod. 17. 6.
Num. 20. 10.

Num. 26. 64. 69.

† 9. Dim. après la Pentec. Ps. 115. 14.

* 2. *lectr.* en Moyse. = †. 4. *autr.* la pierre étoit le Christ. = †. 5. *lectr.* car ils furent étendus morts dans le désert.

Exod.
32. 6. tres, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit : Le peuple s'affit pour manger & pour boire, & ils se levèrent pour se divertir *.

Num. 25.
1. 9. 8. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour.

Num. 21.
3. 6. 9. Ne tentons point J. C., comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les serpens.

Num. 16.
1. & 14.
1. & 2. 10. Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'eux, qui furent frappés de mort par l'Ange exterminateur.

11. Or toutes ces choses qui leur arrivoient, étoient des figures; & elles ont été écrites pour nous servir d'instructions à nous autres, qui nous trouvons à la fin des temps.

12. Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.

13. Vous n'avez eu encore que * des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidelle, & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces, mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer ¶.

14. C'est pourquoi, mes très-chers frères, fuyez l'idolâtrie.

15. Je vous parle comme à des personnes sages, jugez vous-mêmes de ce que je dis.

16. N'est-il pas vrai que le calice

ciamini, sicut quidam et ipsi: quemadmodum scriptum est: Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.

8. Neque fornicemur, sicut quidam, ex ipsis fornicati sunt, & ceciderunt unâ die viginti tria milia.

9. Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentaverunt, & à serpentibus perierunt.

10. Neque murmura-veritis, sicut quidam eorum murmuraverunt & perierunt ab exterminatore.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis: scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt.

12. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana: fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.

14. Propter quod, charissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.

15. Ut prudentibus loquor, vos ipsi judicate quod dico.

16. Calix benedictionis,

†. 7. autr. danser. = †. 13. iss. Je souhaite qu'il ne vous arrive que, &c.

cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? & panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?

17. Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

18. Videte Israel secundum carnem: nonne qui edunt hostias, participes sunt altaris?

19. Quid ergo? dico quod idolis immolatum sit aliquid? aut quod idolum sit aliquid?

20. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, & non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum: non potestis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum:

21. Non potestis mensæ Domini participes esse, & mensæ dæmoniorum.

22. An æmulamur Dominum? Numquid fortiores illo sumus? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

24. Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius.

25. Omne, quod in mundo venit, manducate,

de bénédiction que nous bénissons, est la communion du sang de J. C., & que le pain que nous rompons, est la communion du corps du Seigneur?

17. Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps, parce que nous participons tous à un même pain.

18. Considérez les Israélites selon la chair: ceux d'entre eux qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas *ainsi* part à l'autel?

19. Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose*?

20. Non: mais je dis que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, & le calice des démons.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur*, & à la table des démons*.

22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalousie? Sommes-nous plus forts que lui? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

24. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.

25. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous en-

* 19. *lett.* quoi donc, dis-je que ce qui a été immolé à l'idole soit quelque chose, ou que l'idole même soit quelque chose? = *γ.* 21. *expl.* par l'Eucharistie, = *ibid.* en mangeant de ce qui leur est offert.

querir d'où il vient * par un scrupule de conscience ;

Psal. 23. 26. car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

Eccli. 17. 31. 27. Si un infidelle vous prie à manger chez lui , & que vous vouliez y aller , mangez de tout ce qu'on vous servira , sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience *.

28. Que si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles , n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis , & aussi de peur de blesser non votre conscience , mais celle d'un autre *.

29. Car pourquoi m'exposerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout ?

30. Si je prends avec action de grâces ce que je mange , pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi , pour une chose dont je rends grâces à Dieu ?

Coloss. 3. 27. 31. Soit donc que vous mangiez , ou que vous buviez , & quelque chose que vous fassiez , faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs , ni aux Gentils , ni à l'Eglise de Dieu :

33. Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses , ne cherchant point ce qui m'est avantageux *en particulier* , mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés *.

†. 25. *i. e.* s'il a été offert aux idoles. = †. 27 & 28. *lett.* à cause de la conscience. *Grec.* car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur. = †. 28 & 29. *aut.* mais quand je dis la conscience , je ne dis pas la vôtre , mais celle d'un autre : car *pour vous* , vous pourriez dire : Pourquoi ma liberté est-elle condamnée par la conscience d'un autre ? = †. 33. *aut.* afin qu'ils soient sauvés.

nihil interrogantes propter conscientiam.

26. Domini est terra & plenitudo ejus.

27. Si quis vocat vos infidelium , & vultis ire : omne quod vobis apponitur , manducate , nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Si quis autem dixerit : Hoc immolatum est idolis , nolite manducare , propter illum qui indicavit , & propter conscientiam :

29. conscientiam autem dico , non tuam , sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia ?

30. Si ego cum gratia participo , quid blasphemor pro eo quod gratias ago ?

31. Sive ergo manducatis , sive bibitis : sive aliud quid facitis : omnia in gloriam Dei facite.

32. Sine offensione estote Judæis , & Gentibus , & Ecclesiæ Dei :

33. Sicut & ego per omnia omnibus placeo , non quærens quod mihi utile est , sed quod multis , ut salvi fiant.

S E N S L I T T É R A L.

¶ 1. **O** R vous ne devez pas ignorer, mes frères, que nos pères ont été sous la nuée ; qu'ils ont tous passé la mer rouge.

Or S. Paul après avoir fait voir par son propre exemple, la nécessité qu'il y a de s'exercer sérieusement à la mortification pour parvenir au salut, prévient la pensée dont pouvoient se flatter les Corinthiens, & dont se flattent ordinairement les Chrétiens lâches & peu éclairés ; que Dieu les ayant fait Chrétiens, rendus participans de ses Sacremens & de ses grâces, c'est une espèce d'affurance pour eux, qui semble les exempter de l'obligation de se faire tant de violence pour être sauvés. Ne vous flattez pas, dit-il, de cette pensée qui n'est propre qu'à vous précipiter dans la damnation, & pour vous en désabuser, faites une sérieuse réflexion sur l'exemple des anciens Israélites, dont la plupart, après les faveurs qu'ils avoient reçues de Dieu, ne laisserent pas de périr misérablement. Cet exemple doit faire voir aux Corinthiens, dont ce peuple étoit la figure, que toutes les grâces qu'ils ont reçues de Dieu, ne les sauroient mettre à couvert de la damnation, s'ils n'ont soin d'y correspondre par une vie toute sainte.

Vous ne devez pas ignorer, mes frères. L'Apôtre parle à ceux des Corinthiens qui ayant lu les livres de Moïse, ne se souvenoient pas de tout, & n'en pénétroient pas le sens.

Que nos pères, c'est-à-dire, les premiers Israélites, dont S. Paul & tous les Juifs étoient descendus, & dont l'Eglise chrétienne même tire l'origine de sa foi, & à laquelle elle a succédé dans l'alliance de Dieu.

Ont tous, tant bons que mauvais, été sous la nuée, que Dieu avoit étendue au-dessus d'eux, pour les garder pendant le jour des ardeurs du soleil ; ce qui figuroit la protection de J. C. qui met son peuple à couvert de la colère de Dieu, mais avec obligation de suivre les préceptes de son Evangile.

Qu'ils ont tous passé la mer rouge ; ce qui figuroit, que les Chrétiens qui ont commencé à quitter le monde en y renonçant, doivent encore passer le désert, c'est-à-dire, les souffrances & les tentations de cette vie, sans quoi ils ne sauroient arriver à la terre promise, qui est la vie éternelle.

¶ 2. *Qu'ils ont été tous baptisés sous la conduite de Moïse, dans la nue & dans la mer.*

Qu'ils ont tous, &c. La pensée de l'Apôtre n'est pas qu'ils aient tous été effectivement baptisés ; mais que la foi qu'ils eurent aux paroles de Moïse , fut cause qu'ils entreprirent le chemin du désert.

Dans la nuée & dans la mer. C'étoient des figures de notre Baptême. La nuée qui étoit au-dessus de leur tête , marquoit la grâce du Saint-Esprit , qui les entouroit à droite & à gauche , figuroit que c'est par les eaux sacrées du Baptême que les fidèles commencent à croire en J. C. , & que leurs péchés sont lavés & détruits.

¶ 3. *Qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle.*

Qu'ils ont tous ; tant ceux qui périrent , que ceux qui furent conservés , comme Josué & Caleb , mangé d'une même viande spirituelle ; c'est-à-dire , d'une manne divine & céleste , que Dieu qui est Esprit par excellence , a produite , & dans laquelle il opéroit par un continuel miracle des goûts différens , selon le désir de chacun de ceux qui en mangeoient : ou une viande mystique & figurative de l'Eucharistie , qui est la viande des fidèles.

¶ 4. *Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel : car ils buvoient de la pierre spirituelle qui les suivoit , & J. C. étoit cette pierre.*

Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage, &c. c'est-à-dire , d'une eau spirituelle , produite miraculeusement par la toute-puissance de Dieu ; de la pierre spirituelle qui les suivoit ; c'est-à-dire , qui leur fournissoit de l'eau par-tout où ils se trouvoient ; ce n'est pas que la pierre les suivit effectivement , mais que l'eau qu'ils buvoient dans le désert , découloit de cette pierre comme de sa source , en quelque lieu qu'ils se trouvassent.

Et J. C. étoit cette pierre ; c'est-à-dire , que cette pierre représentoit J. C. , laquelle étant frappée par Moïse , produisoit de l'eau , pour étancher la soif des Israélites : Ainsi , J. C. étant battu & crucifié par les Juifs , figuré par Moïse , a répandu son propre sang pour servir de breuvage spirituel aux fidèles , afin de les faire passer du désert de cette vie mortelle à la terre de promesse , qui est le ciel.

¶ 5. *Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre , qui fussent agréables à Dieu , étant presque tous péris dans le désert.*

Mais il y en avoit peu , &c. C'est une manière de parler hébraïque , qui signifie que Dieu les avoit en aversion , à cause de leurs murmures , & des autres péchés , dont l'Apôtre fait mention dans les versets suivans.

Etant presque tous péris dans le désert, c'est-à-dire, que du nombre de six cents mille combattans, qui sortirent d'Egypte sous la conduite de Moïse, il n'y eut que Josué & Caleb que Dieu ne fit point mourir dans le désert, & qui entrèrent dans la terre promise.

¶ 6. Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais désirs, comme ils s'y abandonnèrent.

Or toutes ces choses, c'est-à-dire, toutes les grâces que les anciens Israélites ont reçues, & les punitions qu'ils ont souffertes pour en avoir abusé, ont été des figures, &c. c'est-à-dire, des exemples qui doivent servir d'instructions aux Chrétiens, de ne point mépriser les dons & les grâces qu'ils reçoivent de Dieu, s'ils veulent éviter sa justice.

Aux mauvais désirs, &c. c'est-à-dire, d'éviter les désirs déréglés du boire & du manger, &c. & de nous contenter de ce qui peut satisfaire notre nécessité.

¶ 7. Ne devenez point aussi idolâtres, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit : Le peuple s'assit pour manger & pour boire, & ils se levèrent pour se divertir.

Ne devenez point aussi idolâtres, &c. en vous trouvant aux festins qui se font devant les idoles, ce qui est une espèce d'idolâtrie, semblable à celle que les Juifs commirent devant le veau d'or.

Et ils se levèrent pour se divertir. L'Apôtre rapporte cette circonstance, pour faire voir que ces sortes de festins sont toujours accompagnés & suivis de dissolutions & de désordres, & qu'ainsi on les doit encore éviter avec plus de soin, puisqu'ils sont si dangereux & si contraires à la modestie chrétienne.

¶ 8. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour.

Ne commettons point de fornication, &c. L'Apôtre dit ceci par rapport au crime de l'incestueux. Voyez ch. 5. v. 1.

Pour lequel il y en eut vingt-trois mille ; l'Hébreu & le Grec portent vingt-quatre mille ; mais il semble qu'il ne parle ici que de ceux qui moururent par la main de Dieu, & que les autres mille furent mis à mort par Phinéas, & par les Juges.

D'autres veulent qu'il se soit glissé quelque erreur dans le nombre de l'un ou de l'autre de ces passages.

Qui furent frappés de mort, par quelque maladie mortelle que Dieu leur envoya, outre l'exécution faite par la main des hom-

mes : *en un seul jour*. Cette circonstance n'est point marquée par Moÿse dans le livre des Nombres , ce qui pourroit donner lieu à croire que les mille de surplus auroient été mis à mort le jour de devant.

ψ. 9. *Ne tentons point J. C. comme le tentèrent quelques-uns d'eux , qui furent tués par les serpens.*

Ne tentons point J. C. en continuant dans nos défordres & dans nos dérèglemens , sans nous mettre en peine si nous irritons la patience , & voulant éprouver jusqu'où elle peut aller.

Comme le tentèrent quelques-uns d'eux : Les Israélites ont souvent commis ce crime , mais sur-tout lorsqu'ils s'élevèrent contre Moÿse. Voyez Nombres , 21 , 5. Le manuscrit Alexandrin porte : *Ne tentons point Dieu* ; peut-être pour mieux marquer la divinité de J. C. qui conduisoit lui-même en personne les Israélites dans le désert , & leur apparoissoit de temps en temps pour leur figurer par-là son incarnation future. Voyez Exode 23 , 21 , & 33 , 14.

Qui furent tués par les serpens ; l'Écriture dit , que c'étoit des serpens brûlans ; c'est-à-dire , des serpens dont la morsure causoit des inflammations mortelles & douloureuses par tout le corps. Nous devons craindre que le diable figuré par le serpent , ne fasse spirituellement la même chose dans nos ames , si nous tentons J. C. , & qu'il ne nous blesse mortellement.

ψ. 10. *Ne murmurez point , comme murmurèrent quelques-uns d'eux qui furent frappés de mort par l'Ange exterminateur.*

Ne murmurez point de la conduite de vos supérieurs , comme murmurèrent , &c. Voyez Nombres 14 , 1 , 2 , &c. & 16 , 2 , &c.

Frappés de mort , &c. Voyez Nomb. 14 , 36 , 37 , & 16 , 49 , par l'Ange exterminateur. Cette circonstance n'est pas marquée dans le livre des Nombres ; mais l'Apôtre l'a sue , ou par tradition , ou par révélation. On n'est pas certain quel étoit cet Ange ; car Dieu se sert pour exécuter ses jugemens , tantôt des bons Anges. Voyez Exod. 12 , 29 , 2. Reg. 24 , 16 , 4. Reg. 19 , 35. Heb. 11 , 28 , tantôt des mauvais , comme il se voit dans Tobie & dans Job.

ψ. 11. *Or toutes ces choses qui leur arrivoient , étoient des figures , & elles ont été écrites pour nous servir d'instruction à nous autres , qui nous trouvons à la fin des temps.*

Or , &c. c'est-à-dire : puisque les anciens Israélites ont été si rigoureusement punis pour s'être abandonnés aux péchés , ces punitions exemplaires étoient des figures & des images grossières

sières des afflictions qui devoient arriver aux Chrétiens qui tomberoient dans ces crimes.

A la fin des temps ; c'est-à-dire , dans les temps du nouveau Testament , auquel sont accomplies les figures de l'ancien. Voy. Gal. 4 , 4. Eph. 1 , 10.

Ÿ. 12. *Que celui donc qui croit être ferme , prenne bien garde à ne pas tomber.*

Que celui donc , &c. c'est-à-dire : Quiconque croit avoir assez de force pour se soutenir contre la tentation , & se préserver de tomber dans le péché.

Prene bien garde , quelque estime qu'il ait de ses forces , à ne pas tomber ; de peur que s'il se néglige , & qu'il présume de lui-même , Dieu ne l'abandonne à la tentation. L'Apôtre dit ceci contre le relâchement & la présomption des faux docteurs de Corinthe , & de leurs sectateurs , qui sous prétexte d'être plus forts que les autres , & mieux instruits , en ce qui regardoit l'usage des viandes , en mangeoient indifféremment , même de celles qui avoient été immolées aux idoles , sans aucune crainte , & sans aucun égard à la foiblesse des autres fidelles , traitant ceux qui ne vivoient pas comme eux , de foibles & de scrupuleux.

Ÿ. 13. *Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidelle , & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces , mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même , afin que vous puissiez persévérer.*

*Vous n'avez , &c. Ne présumez pas de vos propres forces , sous prétexte que vous avez déjà souffert quelques incommodités pour la foi ; car ces sortes de tentations ont été très-légères , en comparaison de celles où vous pourrez tomber par la persécution des tyrans : *Nondum usque ad sanguinem restitistis ;* mais *Hebr. 12* que cette crainte ne vous jette pas dans le désespoir. 4.*

Dieu est fidelle , dans les promesses qu'il a faites , de n'abandonner jamais ses élus ; & il ne permettra pas , &c. Ceci ne s'entend proprement que des élus ; car il n'en est pas de même des réprouvés , Dieu ne leur accorde pas la grâce qui fait surmonter la tentation de l'impénitence finale , c'est-à-dire , la grâce de la persévérance , dont ils sont toujours privés par leur propre faute , selon le sentiment de la plupart des Pères , & particulièrement de S. Augustin.

Mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même ; c'est-à-dire , vous en rendra victorieux , plus forts , & plus saints que vous n'étiez auparavant.

Afin que vous puissiez persévérer ; c'est-à-dire , qu'il ne permet-

tra pas que la tentation dure long-temps, & qu'il vous empêchera de succomber à sa violence.

Ψ. 14. *C'est pourquoi, mes très-chers frères, fuyez l'idolâtrie.*

C'est pourquoi, &c. c'est-à-dire, puisque les plus fermes sont obligés de se défier de leurs propres forces, & de prendre garde à ne point tomber ; & puisque vous êtes à la veille de vous voir exposés à la persécution, *fuyez l'idolâtrie* ; c'est-à-dire, éloignez-vous en si loin, que vous en évitiez même toutes les apparences & toutes les occasions, ne vous contentant pas de vous préserver de l'idolâtrie formelle, comme d'adorer les idoles, & leur offrir des sacrifices ; mais vous abstenant même de manger des viandes qui leur sont immolées, & de vous trouver aux festins qui se font dans leurs temples : ce qui est une espèce d'idolâtrie qui pourroit peu à peu vous disposer à tomber tout-à-fait dans ce crime, sur-tout dans le temps de la persécution, où vous auriez moins de force pour y résister.

Ψ. 15. *Je vous parle comme à des personnes sages, jugez vous-mêmes de ce que je dis.*

Je vous parle comme à des personnes sages, c'est-à-dire, fort instruits, & fort éclairés sur la matière dont je vais vous parler.

Jugez, &c. Ainsi je ne fais point de difficulté de m'en rapporter à votre jugement même ; *de ce que je dis* ; c'est-à-dire, ce que je veux conclure des exemples que je vais vous rapporter.

Ψ. 16. *N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons, est la communion du Sang de J. C. & que le pain que nous rompons, est la communion du Corps du Seigneur ?*

N'est-il pas vrai que : c'est-à-dire, l'usage du calice que nous appelons par excellence *le calice de bénédiction*, pour le distinguer du breuvage commun que nous bénissons aussi, mais non pas avec la même solennité, ni avec les mêmes prières, *que nous bénissons*, c'est-à-dire, sur lequel nous qui sommes les ministres de Dieu, faisons des prières solennelles, afin qu'il lui plaise de le changer au Sang de J. C.

Est la communion, réelle, véritable, non figurative ou imaginaire *du Sang de J. C.* c'est-à-dire, rend tous ceux qui communient, réellement participans du Sang de J. C. D'où il s'ensuit, que ceux qui boivent du sang des idoles, se rendent par cette communion profane, participans de l'idolâtrie ; puisqu'ils font par cet acte une profession tacite de les honorer.

Et que le pain de l'Eucharistie *que nous rompons*, c'est-à-dire, les signes & les accidens, qui porte toujours le nom de pain, à cause qu'il en a toutes les apparences. (Cette rupture figure

les meurtrissures, les blessures que J. C. a reçues sur son corps.

Est en vérité la communion, &c. c'est-à-dire, rend tous ceux qui communient vraiment, & non-seulement par la foi, participants au corps de J. C.

ψ. 17. *Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps : parce que nous participons tous à un même pain.*

Car nous ne sommes, &c. c'est-à-dire : Comme un pain est composé de plusieurs grains de blé unis ensemble, & un corps de plusieurs membres ; de même tous les fidèles unis par la charité, font un seul corps & comme un seul pain & un seul corps mystique dont J. C. est le Chef, & nous les membres, & la cause de cette unité, consiste en ce que nous participons tous à un même pain, qui nous transforme réellement en lui : & les uns aux autres par la charité, c'est-à-dire, que comme les fidèles ne font tous ensemble qu'un même corps avec J. C. par la participation au pain de l'Eucharistie : de même tous ceux qui mangent avec les infidèles de la viande immolée aux idoles, font avec eux & avec l'idole un certain corps & une certaine société qui les divise de la société du corps mystique de J. C. Voyez 2. Cor. 11. 24.

ψ. 18. *Considérez les Israélites selon la chair : ceux d'entre eux qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas ainsi part à l'autel ?*

Considérez les Israélites selon la chair, &c. c'est-à-dire, les Israélites naturels qui observent encore à la lettre les cérémonies de la loi de Moïse. L'Apôtre les oppose aux Israélites selon l'esprit, dont il parle. Rom. 4. 12. Gal. 3. 9. & 6. 16.

Ne prennent-ils pas, &c. c'est-à-dire, ne témoignent-ils pas par cette action, qu'ils approuvent les sacrifices, & qu'ils font profession de la religion Juive ? Il en est de même de ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles ; ils approuvent par là leurs sacrifices, & font en certaine manière profession de l'idolâtrie. On ne voit dans aucun endroit de l'Écriture, que les Apôtres, ni aucun des Juifs convertis ait pratiqué d'autres cérémonies de la loi que la circoncision, s'étant toujours abstenus de l'immolation, comme de la marque la plus essentielle du Judaïsme.

ψ. 19. *Est-ce donc que je veuille dire, que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose.*

Est-ce donc... Ou que l'idole soit quelque chose ? c'est-à-dire, qu'il y ait quelque vertu capable de souiller la viande qui lui est immolée, ou de souiller l'âme de celui qui en mange ? C'est

une objection que pouvoient lui faire ses adversaires les docteurs de Corinthe. Le sens : Puisque vous détournez les hommes avec tant de soin de manger des viandes immolées, vous voudriez donc dire, contre votre propre doctrine, que ce qui est immolé à l'idole est quelque chose.

Ÿ. 20. *Non ; mais je dis, que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur & le calice des démons.*

Non, &c. Mon dessein n'est pas de dire, ni d'avouer, que l'idole ou les viandes immolées aient d'elles-mêmes aucune vertu, mais ce qui me porte à détourner les fidèles de manger de ces viandes, c'est qu'elles sont offertes au démon, & qu'on n'en fauroit manger sans avoir quelque sorte de commerce & de société avec lui.

Ils l'immolent aux démons, &c. Voyez Deut. 32. 17. 18. Tant parce que les démons résident ordinairement dans les idoles, d'où ils rendent leurs réponses & leurs prétendus oracles à ceux qui les consultent, que parce que c'est eux-mêmes qui sont les auteurs de l'idolâtrie, & qui l'ont inspirée aux hommes pour les détourner du service de Dieu, de sorte que le culte qu'on rend aux idoles se rapporte toujours ou directement ou indirectement à leur honneur.

Or je désire que vous n'ayez, &c. c'est-à-dire, aucun commerce en matière de religion avec les démons ; parce que ce sont des esprits abominables, ennemis de Dieu & du salut des hommes.

Vous ne pouvez pas boire ; c'est une chose indigne que vous buviez le calice du Seigneur & le calice des démons ; c'est-à-dire, d'assister aux festins des idolâtres, de boire en l'honneur des idoles, ou du diable qui y réside, & à qui se rapporte tout l'honneur qui est rendu à l'idole.

Ÿ. 21. *Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur & à la table des démons.*

Vous ne pouvez pas participer, &c. c'est-à-dire, à la chair sacrée qui est offerte & mangée par les fidèles à l'autel du Seigneur.

Et à la table des démons ; c'est-à-dire, à la chair qui a été offerte au diable sur l'autel des idoles ; & qui se mange à la table des festins qui se font en l'honneur des idoles.

Ÿ. 22. *Est-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui ? Tout m'est permis, mais tout n'est point avantageux.*

Est-ce que nous voulons irriter Dieu, &c. En craignant si peu

de l'offenser, & en le traitant avec tant de mépris, que de rendre aux démons le même honneur qu'à lui, & de les vouloir associer avec lui ?

Sommes-nous plus forts que lui, &c. pour penser pouvoir nous mettre à couvert de sa colère, lorsqu'il nous voudra punir ? Voyez Job. 9. 19. Ezech. 22. 14.

ψ. 23. *Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.*

Tout m'est permis; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien de tout ce qui n'est pas mauvais de soi-même, dont l'usage ne soit permis sous la loi de l'Évangile, & qu'il n'y a plus de distinction de viandes profanes, & non profanes, de pures & d'impures; mais il ne s'en suit pas de-là, qu'il soit toujours expédient d'user indifféremment de ce pouvoir, & qu'il n'y ait quelquefois des raisons de prudence, ou de charité, qui nous doivent porter à nous en abstenir.

Mais tout n'édifie pas; c'est-à-dire: Il y a telle occasion où l'usage de ce pouvoir est préjudiciable au bien du prochain, & contraire à la charité que nous lui devons; & pour lors il est expédient, & juste de s'en priver, &c. Voyez ci-dessus versets 6. & 12.

ψ. 24. *Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.*

Que personne ne cherche sa propre satisfaction, préférablement au bien & au salut de son prochain. *Mais le bien des autres* plutôt que son intérêt particulier, qui doit toujours céder, selon l'ordre de la charité, au salut de son prochain. C'est pour marquer aux Corinthiens, qu'ils doivent renoncer au pouvoir qu'ils croient avoir, de manger des viandes immolées, quand il n'y auroit point d'autre raison que celle de contribuer par là au salut de leurs frères, & de leur ôter l'occasion de se scandaliser.

ψ. 25. *Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience.*

Mangez... sans vous enquerir d'où il vient; c'est-à-dire, s'il a été offert aux idoles, ou non; *par un scrupule de conscience*; c'est-à-dire, croyant par une conscience erronée, que vous êtes obligés à cette recherche de peur d'encourir quelque péché; si par hasard vous veniez à manger de la viande immolée, puisqu'il n'y a nul péché d'en manger, & ne peut y en avoir que lorsqu'il y a lieu de scandaliser les infirmes, ou de faire croire qu'on approuve l'idolâtrie.

ψ. 26. *Car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.*

Car la terre, &c. c'est-à-dire, Puisque Dieu est le Créateur

& le Seigneur de toutes choses , elles sont toutes bonnes & pures ; & le diable , ni les idoles , n'ont aucun pouvoir de les rendre impures : de sorte que l'usage qu'on en peut faire ne fauroit jamais être mauvais à ceux qui en usent selon les règles de la prudence & de la charité.

Ÿ. 27. *Si un infidelle vous prie à manger chez lui , & que vous y vouliez aller , mangez de tout ce qu'on vous servira , sans vous inquiéter d'où il vient par un scrupule de conscience.*

Si un infidelle . . . chez lui , & non pas au temple des idoles ; (car ces sortes de festins sont profanes & défendus) & que vous y vouliez aller , vous le pouvez , quoiqu'il feroit mieux de vous en dispenser , s'il n'y a point de nécessité.

Mangez de tout , &c. c'est-à-dire , sans scrupule , & sans vous inquiéter.

Ÿ. 28. *Que si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles , n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis , & aussi de peur de blesser , non votre conscience , mais celle d'un autre.*

Que si quelqu'un vous dit ; ou celui qui vous invite , ou qui que ce soit : Ceci , &c. c'est-à-dire : Voici le reste du sacrifice que j'ai offert à Cerès , à Bacchus , &c. je vous prie d'en venir manger votre part avec nous.

N'en mangez pas à cause de celui , &c. parce que vous lui feriez croire , ou que les Chrétiens n'ont point tant d'horreur de l'idolâtrie , qu'ils font semblant d'en avoir ; ou bien qu'ils préférèrent le plaisir de la bonne chère aux devoirs les plus essentiels de leur Religion.

Non votre conscience , puisque vous êtes persuadé que l'idole n'est rien ; mais celle d'un autre ; c'est-à-dire de celui qui vous voyant manger de ces viandes , comme lui , seroit confirmé dans le sentiment où il est que l'idole est quelque chose.

Ÿ. 29. *Car pourquoi m'exposerai-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout.*

Car pourquoi , &c. C'est la raison du verset 27 , c'est-à-dire : Car encore que quelqu'un des assistans sache que ce que je mange est immolé aux idoles , il ne peut pas justement condamner mon action , ni m'accuser de communiquer à l'idolâtrie , supposé que personne ne m'en ait averti.

Cette liberté , &c. que me donne l'Évangile d'user indifféremment de toute sorte de viandes.

Ÿ. 30. *Si je prends avec action de grâces ce que je mange , pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi pour une chose dont je rends grâces à Dieu ?*

Si je prends , &c. n'étant pas averti que ce que je mange est immolé aux idoles ; car autrement je serois blâmable ; pourquoi donnerai-je sujet , &c. puisque Dieu a fait toutes choses pour les fidelles , afin qu'ils s'en servent avec action de grâces.

ψ. 31. *Soit donc que vous mangiez , ou que vous buviez , &c. quelque chose que vous fassiez , faites tout pour la gloire de Dieu.*

Soit donc , &c. L'Apôtre conclut tout ce qu'il vient de dire sur le sujet de l'usage des viandes immolées , par cette sentence générale :

Faites tout pour la gloire de Dieu ; c'est-à-dire , comportez-vous en tout ce que vous ferez de telle manière que Dieu ne soit pas offensé , & que vous n'ayez point d'autre vue ni d'autre fin que celle de lui plaire , & de procurer sa gloire : ce que vous ne sauriez faire qu'en lui rapportant toutes vos actions , & sur-tout en vous privant dans l'usage des viandes de tout ce qui peut scandaliser vos frères.

ψ. 32. *Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs , ni aux Gentils , ni à l'Eglise de Dieu.*

Ne donnez en aucune manière occasion de scandale ; c'est-à-dire , sujet d'offenser Dieu , ou de tomber dans un plus grand péché , ni aux Juifs , ni aux Gentils , en leur donnant lieu de croire que les Chrétiens ne désapprouvent pas l'idolâtrie , puisqu'ils se trouvent comme eux aux festins qui se font en l'honneur des idoles ; ni à l'Eglise de Dieu ; c'est-à-dire , aux fidelles infirmes , qui font une partie de l'Eglise , leur donnant sujet de croire que vous êtes idolâtres , & que l'idolâtrie n'est pas un si grand mal qu'ils ne s'y puissent laisser aller , sur-tout dans le temps de la persécution.

ψ. 33. *Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses , ne cherchant point ce qui m'est avantageux en particulier ; mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés.*

Comme je tâche moi-même de plaire ; c'est-à-dire , de profiter & d'être utile à tous les hommes , en toutes choses ; c'est-à-dire , dans chacune de mes actions , prenant garde qu'il n'y en ait pas une qui ne les édifie.

Ne cherchant point , &c. mon intérêt propre ni ma satisfaction particulière , comme font ceux qui préfèrent le plaisir d'assister aux festins des idolâtres ; au préjudice du salut de leur prochain , qu'ils scandalisent par leur exemple.

S E N S S P I R I T U E L .

ψ. 1. jusqu'au 12. **O**R vous ne devez pas ignorer , mes frères , que nos pères ont tous été sous la nuée ; qu'ils ont tous passé la mer rouge.... Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu , &c.

Rom. 3.
2. Les avantages que Dieu a faits aux Juifs préférablement à tous les autres peuples , sont grands en toutes manières , comme dit saint Paul. Il leur avoit confié ses oracles , il les avoit adoptés pour ses enfans ; il les avoit honorés de son alliance , leur avoit donné sa loi , son culte , & ses promesses ; ils avoient eu pour ses pères les Patriarches , & c'est d'eux qu'est sorti selon la chair J. C. même ; mais au lieu que ces grands avantages devoient les rendre plus humbles & plus reconnoissans à l'égard de Dieu , ils s'en sont tellement élevés , qu'ils ont prétendu que les autres nations ne devoient avoir aucune part aux grâces de Dieu , & croyoient qu'en qualité d'enfans d'Abraham ils étoient infiniment au-dessus des autres. Cet orgueil insupportable , & cette ingratitude a attiré sur eux la colère de leur Bienfaïcteur , & en ont été punis avec d'autant plus de sévérité qu'ils ont été plus rebelles & plus désobéissans à ses ordres. Leur temple , leurs cérémonies , leurs sacrifices , la qualité de peuple de Dieu , dont ils se prévalaient , ne leur ont servi qu'à les rendre plus incurables & plus incorrigibles.

Matth.
24. 21. La vengeance que Dieu a tirée de leur perfidie a été si éclatante , que J. C. dit lui-même , que l'affliction qui devoit les accabler seroit telle , qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde , & qu'il n'y en auroit jamais. En effet leur temple sur la sainteté duquel ils se confioient a été entièrement démoli , en sorte , qu'il n'en est pas demeuré pierre sur pierre ; leur ville , cette cité sainte , qui faisoit leur force , a été tout-à-fait ruinée : tous les habitans réduits à des extrémités presque inconcevables : tout leur pays désolé , & tous les Juifs ou massacrés ou exterminés , de sorte que ceux qui en sont restés sont errans & vagabonds par tout le monde sans demeure fixe , sans roi , sans prince , sans sacrifice , sans autel : c'est l'état où ils se trouvent aujourd'hui , & où ils demeureront jusqu'à la fin du monde.

Osé 3.
4.

Que si Dieu a traité les Juifs avec tant de sévérité après leur avoir fait tant de grâces ; si J. C. déclare aux villes au milieu

desquelles il a fait tant de miracles , sans en être touchées , qu'elles seront abaissées jusqu'au fond des enfers , & qu'elles seront traitées avec plus de rigueur au jugement de Dieu que les villes de Sodome & de Gomorrhe ; que doivent attendre les mauvais Chrétiens , à qui Dieu a fait des grâces incomparablement plus grandes & plus excellentes que n'ont été celles qu'il a faites aux Juifs ? En effet , il n'est pas aisé de comprendre jusqu'où va la libéralité de Dieu à notre égard , & la magnificence avec laquelle il nous traite ; il n'épargne rien non-seulement de ce qu'il a : mais encore de ce qu'il est , pour faire un Chrétien , & l'élever à un degré de grandeur incomparable. Car si l'on considère la sainteté ou le Chrétien est établi par le Baptême , on admirera les excellentes qualités qu'elle enferme , & à quel degré de gloire elle l'élève ; après avoir reçu une pleine & entière rémission de ses péchés , il devient membre de J. C. il entre dans son corps , il vit de son Esprit , & devient son frère & son cohéritier dans la possession de l'héritage céleste & des biens éternels , parce que Dieu l'adopte & le reçoit au nombre de ses enfans & de ses héritiers en l'associant à son Fils unique. Peut-on s'imaginer rien de plus grand & de plus éminent que la dignité du Chrétien , qui étant sanctifié & renouvelé en esprit par la grâce de son Baptême , entre en société avec les trois Personnes divines qui habitent en lui , & y établissent leur demeure comme dans leur temple & leur sanctuaire ?

Après donc que Dieu a répandu sur les Chrétiens une si grande abondance de grâces , qui peut douter que ceux qui vivent dans le dérèglement ne soient plus criminels devant Dieu que les payens & les Juifs ? Ainsi leur punition doit être incomparablement plus grande que celle de tous les autres ennemis de J. C. & de son Eglise. Car si les châtimens rigoureux que Dieu a exercés contre son peuple , lorsqu'il s'est abandonné à ses mauvais désirs , n'ont été que *des figures* , & des images grossières des punitions qui devoient arriver aux Chrétiens qui en useroient de même , avec quelle sévérité Dieu traitera-t-il ceux qui auront abusé des faveurs extraordinaires dont il les aura comblés ? La rigueur des supplices doit répondre à la grandeur des fautes. *Qui sont les plus méchants* , dit saint Augustin , *ou ceux qui ont fait mourir celui qu'ils ont trouvé en la terre* , & *qu'ils croyoient seulement homme* , *ou ceux qui reconnoissent & adorent J. C. comme Seigneur & comme Dieu* , & *en font néanmoins un sujet d'opprobre & de mépris* , *en abusant de ses mys-*

August.
serm. 2.
in Joan.

Hebr. 10.
28. 29.
30. 31.
&c.

tères & de ses Sacremens ? Concluons donc avec notre saint Apôtre, écrivant aux Hébreux, *Que c'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, qui s'est réservé la vengeance, & qui la saura bien faire : Celui, dit-il, qui a violé la loi de Moïse, est condamné à mort sans miséricorde sur la déposition de deux ou de trois témoins ; combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice qui aura soulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile & profane le Sang de l'alliance par lequel il aura été sanctifié, & qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce ?*

ψ. 12 & 13. *Que celui donc qui croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber. Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires, &c.*

Saint Paul sachant qu'il étoit impossible d'éviter toute sorte de tentations en l'état où la nature a été réduite par le péché, il avertit de ne se pas troubler, si l'on tombe en quelques-unes de ces infirmités humaines, & ne douter point pour cela des promesses que Dieu nous a faites, de *ne permettre pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces* : car si nous lui sommes fidèles pour ne point commettre de grandes fautes, les petites ne pourront nous nuire, & il nous en fera tirer avantage ; n'y ayant que notre infidélité, & le manquement de confiance en Dieu qui le puisse obliger de nous abandonner à la tentation, & nous en laisser surmonter. Pour lui il ne peut manquer aux promesses qu'il nous a faites de nous assister, si nous faisons ce qui est en notre pouvoir : ainsi c'est une marque assurée qu'on ne lui a pas été fidelle, s'il arrive qu'on soit vaincu de la tentation, comme il arriva à saint Pierre, lorsqu'il demanda à J. C. qu'il lui commandât d'aller à lui : *Jube me venire ad te* ; ce que J. C. lui ayant accordé, il marcha sur les eaux sans enfoncer : mais voyant qu'un grand vent s'étoit élevé, cela lui fit perdre la confiance qu'il avoit eue auparavant : c'est pourquoi Notre-Seigneur le laissa enfoncer dans les eaux, & il y feroit péri, si J. C. par un mouvement de sa grâce ne lui eût fait implorer son secours ; mais après l'avoir délivré de ce danger, il lui reprocha son manquement de foi ; *Modicæ fidei, quare dubitasti ?* Jamais ne nous abandonnant que nous ne commençons les premiers à l'abandonner.

Gregor.
Moral.
in Job. 1.
9. s. 22.

Il est vrai, dit saint Grégoire, que les démons forment des desseins contre tous les gens de bien, & ils font tous leurs efforts par la violence des afflictions pour les obliger à se précipiter dans le péché ; mais Dieu renverse les desseins de ces im-

pies , parce que tempérant les maux & les proportionnant aux forces de ceux qui les souffrent , il fait en sorte que le mal n'est point au-dessus de la vertu , & empêche que la foiblesse de ses élus ne succombe aux violences & aux artifices des méchans. Si Dieu , continue ce saint Docteur , ne gardoit cette modération dans les maux pour les compasser avec nos forces , il n'y auroit personne qui ne succombât sous les efforts de ces esprits de ténèbres : Et si ce juste Juge n'imposoit des bornes aux tentations , elles nous accableroient infailliblement en nous surchargeant au-delà de notre pouvoir.

Ÿ. 14. jusqu'à la fin. *C'est pourquoi , mes très-chers frères , fuyez l'idolâtrie. Je vous parle comme à des personnes sages , &c.*

L'Apôtre entreprend ici de détruire la liberté que prenoient quelques esprits forts parmi les Corinthiens , non-seulement de manger des viandes immolées aux idoles en présence des foibles , mais encore d'assister aux festins que les payens faisoient de ces mêmes viandes en l'honneur de leurs dieux.

Il n'y a rien de plus fort & de plus pressant , que les moyens qu'il emploie pour les convaincre , que c'est un attentat contre la majesté divine , & une impiété détestable que de prendre part à la table des idoles , quoique d'ailleurs elles ne fissent aucune impression sur les viandes qui leur étoient immolées. La principale raison est l'étroite union que nous avons avec J. C. car il a voulu que nous fussions si intimément unis , que nous ne fissions tous qu'un même corps en lui & avec lui ; c'est ce que l'Apôtre exprime dans l'Épître aux Galates en ces termes : *Galat. 3. Vous n'êtes tous qu'un en J. C. c'est-à-dire , selon l'explication 28. des Pères , un même corps & une même personne avec J. C. & enfin J. C. même.* Cette union intime nous est représentée & se fait par la communion du corps de J. C. car non-seulement nous entrons en union avec lui , mais nous sommes son corps même. Et comme plusieurs grains unis ensemble pour faire un seul pain ne sont plus distingués les uns des autres ; il en est de même de l'union que nous avons avec J. C. qui est lui-même le pain dont nous sommes nourris , & transformés en lui. Car il y a cette différence entre la nourriture du corps & celle de l'esprit , que celle du corps est changée & rendue conforme au corps qui la reçoit , mais celle de l'esprit qui est J. C. même , nous change & nous transforme en lui-même , en nous unifiant tous ensemble , pour ne faire qu'un tout avec lui & un même corps dont il est le chef. C'est ce qui nous est marqué dans la prière que Notre-Seigneur fait pour nous à Dieu son

Joan. 17. Père dans son Evangile : Père saint , dit-il , conservez en votre
11. nom ceux que vous m'avez donnés , afin qu'ils soient un , comme nous.

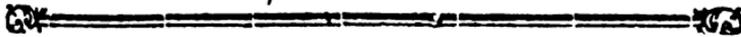
August. Cela veut dire , selon saint Augustin , que comme le Père , le
l. 4. de Fils , & le Saint-Esprit dans l'éternité ayant une même essence n'ont
Trin. c. 9. qu'une même volonté ; ainsi le Sauveur demande à son Père , que les
Chrétiens , qui étant de même nature composent avec lui le corps de
son Eglise , soient un entr'eux , par une même société d'amour , *PER
eamdem dilectionis societatem.*

S'il est vrai que nous soyons aussi étroitement unis aux trois personnes divines , & à J. C. dans la communion de son Corps & de son Sang , & dans toute la conduite de notre vie , qui doit être une communion en esprit & par une foi continuelle , fortifiée toujours de plus en plus par la sacramentelle ; s'il est vrai , dis-je , que cette liaison soit si intime , se peut-il faire , que nous soyons d'intelligence avec ses plus grands ennemis. Lorsqu'un Prince invite à sa table quelqu'un de ses sujets , & qu'il lui fait l'honneur de manger avec lui des mêmes viandes qu'on lui sert , ne seroit-ce pas une perfidie détestable de lier amitié avec ses ennemis , & de se mettre à table avec eux pour se réjouir ensemble ? J. C. nous invite à sa table pour y manger , non pas une viande qui soit distinguée de lui-même , mais son propre corps , pour nous donner une preuve de son ardente charité : après cela , peut-on boire le calice des démons , & peut-on participer à leur table ? Le calice des démons , dit saint Bernard , n'est pas seulement la part que l'on prend à ce qui est offert aux idoles comme faisoient les Corinthiens ; c'est plus particulièrement l'orgueil , c'est l'envie , c'est la médisance entre les Catholiques mêmes : celui qui boit ce calice détestable , ne peut avoir de part au calice de J. C. qu'à sa propre condamnation ; c'est par cette sorte d'idolâtrie que le Chrétien , qui doit être un même esprit avec J. C. devient un même esprit avec le démon , en lui prêtant son consentement & sa volonté.

Mais comme l'Apôtre ne défend pas seulement l'idolâtrie formelle , qui consiste à sacrifier aux idoles & à leur offrir de l'encens , mais aussi tout ce qui peut en approcher & s'y rapporter : il faut aussi avoir soin d'éviter non-seulement les péchés griefs , qui tuent notre ame ou celle du prochain par le mauvais exemple , & la séparent du corps de J. C. qui lui donnoit la vie , mais encore tout ce qui pourroit la blesser ou la défigurer le moins du monde , en nous abstenant de tout ce qui a quelque
1. Theff. 5. 22. apparence de mal. Le profond respect que nous devons avoir pour notre divin Chef , & notre reconnaissance pour ses bontés in-

finies, doivent nous tenir dans une attention continuelle, pour ne causer aucune rupture dans les membres de ce corps sacré: Ainsi toutes les choses qui sont permises d'elles-mêmes, & qui n'édifient point, deviennent illicites, & l'on s'en doit abstenir. Ce n'est pas assez de ne vouloir point de mal à son prochain, il faut avoir pour lui toute la complaisance & tous les égards que l'on peut avoir légitimement pour le satisfaire, *en ne cherchant point ce qui nous est avantageux à nous-mêmes, mais ce qui est utile aux autres pour leur salut.* v. 33.

Apprenez donc d'ici, dit S. Chrysostôme, que quand vous jeûneriez, quand vous coucheriez sur la dure, quand vous passeriez toute votre vie dans les larmes, vous ne feriez rien en cela qui fut considérable, si en même-temps vous n'étiez utile à personne, & si vous n'aviez soin de vos frères. Il n'y a point de véritable vertu, quand elle n'est pas jointe au bien du prochain. Le serviteur qui rendit tout entier à son maître le talent qu'il avoit reçu de lui, & qui fut si sévèrement puni, parce qu'il ne l'avoit pas fait multiplier, le fait assez voir par son exemple.



CHAPITRE XI.

Que les hommes en priant soient découverts, les femmes voilées. Abus reprochés aux Corinthiens dans la célébration de la cène du Seigneur. Institution de l'Eucharistie. S'éprouver soi-même avant d'en approcher. Se juger pour n'être point jugé.

1. **I**MITATORES
mei estote, sicut &
ego Christi.

2. Laudo autem vos,
fratres, quòd per omnia
mei memores estis: & si-
cut traaidi vobis, præcepta
mea tenetis.

3. Volo autem vos scire,
quòd omnis viri caput
Christus est: caput autem
mulieris, vir: caput verò
Christi, Deus.

4. Omnis vir orans aut

1. **S**OYEZ mes imitateurs, com-
me je le suis moi-même de
Jesus-Christ.

2. Je vous loue, mes frères, de
ce que vous vous souvenez de moi
en toutes choses, & que vous gar-
dez les traditions & les règles que je
vous ai données.

3. Mais je désire que vous sachiez *Ephes. 5.*
que J. C. est le chef & la tête de tout ^{23.}
homme; que l'homme est le chef de
la femme; & que Dieu est le chef
de J. C.

4. Tout homme qui prie ou qui

prophétise ayant la tête couverte ,
deshonore sa tête.

5. Mais toute femme qui prie
ou qui prophétise n'ayant point la
tête couverte *d'un voile* , deshonore
sa tête * ; car c'est comme si elle
étoit rasée.

6. Que si une femme ne se voile
point la tête , elle devroit donc
avoir aussi les cheveux coupés.
Mais s'il est honteux à une femme
d'avoir les cheveux coupés , ou
d'être rasée , qu'elle se voile la tête.

7. Pour ce qui est de l'homme , il
ne doit point se couvrir la tête ,
parce qu'il est l'image & la gloire de
Dieu , au lieu que la femme est la
gloire de l'homme.

8. Car l'homme n'a point été
tiré de la femme , mais la femme a
été tirée de l'homme * :

9. & l'homme n'a pas été créé
pour la femme ; mais la femme pour
l'homme.

10. C'est pourquoi la femme doit
porter sur sa tête à cause des An-
ges * , la marque de la puissance que
l'homme a sur elle.

11. Toutefois ni l'homme n'est
point sans la femme , ni la femme
sans l'homme en notre Seigneur * .

12. Car comme la femme *au com-
mencement* a été tirée de l'homme ,
aussi l'homme *maintenant* naît de la
femme , & l'un & l'autre vient de
Dieu * .

13. Jugez vous-mêmes , s'il est
bienféant à une femme de prier Dieu

prophetans velato capite ;
deturpat caput suum.

5. Omnis autem mulier
orans aut prophetans non
velato capite , deturpat
caput suum : unum enim
est ac si decalvetur.

6. Nam si non velatur
mulier , tondeatur. Si verò
turpe est mulieri tonderi ,
aut decalvari , velet caput
suum.

7. Vir quidem non debet
velare caput suum , quo-
niam imago & gloria Dei
est , mulier autem gloria
viri est.

8. Non enim vir ex
muliere est , sed mulier ex
viro :

9. etenim non est creatus
vir propter mulierem , sed
mulier propter virum.

10. Ideò debet mulier
potestatem habere supra
caput propter angelos.

11. Verumtamen neque
vir sine muliere , neque
mulier sine viro , in Do-
mino.

12. Nam sicut mulier
de viro , ita & vir per
mulierem : omnia autem
ex Deo.

13. Nos ipsi judicate :
debet mulierem non vela-

†. 5. *expl.* parce que c'étoit contre la modestie. = †. 8. ainsi elle doit être assujettie. = †. 10. *expl.* du respect qu'elles doivent ou aux Prêtres qui sont les Anges de l'Eglise , ou aux Anges mêmes qui sont présents aux assemblées des Chrétiens & qui portent leurs prières à Dieu. *Augst.* = †. 11. *i. e.* ils ont besoin l'un de l'autre. = †. 12. *lett.* tout vient de Dieu.

tam orare Deum ?

14. Nec ipsa natura docet vos, quod vir quidem si coman nutriat, ignominia est illi :

15. mulier verò si comam nutriat, gloria est illi : quoniam capilli pro velamine ei dati sunt.

16. Si quis autem videtur contentiosus esse : nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

17. Hoc autem præcipio : non laudans, quod non in melius, sed in deterius convenitis.

18. Primum quidem convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, & ex parte credo :

19. Nam oportet & hæreses esse, ut & qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.

20. Convenientibus ego vobis in unum, jam non est Dominicam cœnam manducare.

21. Unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22. Numquid domos non habetis ad mandu-

fans avoir un voile sur la tête ?

14. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas, qu'il seroit honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux ;

15. & qu'il est au contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir ?

16. Que si quelqu'un aime à contester, il nous suffit de répondre, que ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise * de Dieu.

17. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent au lieu de vous servir.

18. Premièrement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous, & je le crois en partie :

19. car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin qu'on découvre par-là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée *.

20. † Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cène du Seigneur ;

21. car chacun y mange son souper particulier sans attendre les autres. Et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès *.

22. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger ?

‡ 16. expl. soit de faire ce qu'il condamne en ce lieu, ou de contester.
 = ‡ 19. lestr. qui sont bons & de mise, métaphore prise de la monnoie.
 † ‡ 21. l. s'enivrent, ce qui est un hébraïsme, qui signifie faire grande chère.

Ou méprifez-vous l'Eglise de Dieu ?
Et voulez-vous faire honte à ceux
qui font pauvres * ? Que vous di-
rai-je sur cela ? Vous en louerai-je ?
Non certes , je ne vous en loue
point.

† Le jour
du saint
Sacrem.
23. † Car c'est du Seigneur que
j'ai appris ce que je vous ai aussi en-
seigné ; qui est , que le Seigneur
Jesús la nuit même qu'il devoit être
livré à la mort , prit du pain ,

24. & ayant rendu grâces , le
rompit , & dit à ses disciples : Prenez ,
Matth. 26. 26.
Marc. 14.
22.
Luc. 22.
19.
& mangez : CECI EST MON CORPS ,
qui sera livré * pour vous ; faites
ceci en mémoire de moi.

25. Il prit de même le calice après
avoir soupé , en disant : CE CALICE
EST LA NOUVELLE ALLIANCE * EN
MON SANG ; faites ceci en mémoire
de moi toutes les fois que vous le
boirez.

26. Car toutes les fois que vous
mangerez ce pain , & que vous boi-
rez ce calice , vous annoncerez * la
mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il
vienne.

1. *Cor.*
11. 29.
27. C'est pourquoi quiconque
mangera ce pain , ou boira le calice
du Seigneur indignement , il sera
coupable du corps & du sang du
Seigneur *.

1. *Cor.*
11. 28.
28. Quel homme donc s'éprouve
lui-même * , & qu'il mange ainsi de
ce pain & boive de ce calice.

29. Car quiconque en mange
& en boit indignement , mange &

†. 22. *lett.* n'ont pas le moyen de se traiter comme vous. = †. 24. *Grec.*
qui est rompu. = †. 25. *lett.* le nouveau Testament. = †. 26. *Grec.* an-
noncez. = †. 27. *i. e.* de l'avoir livré à la mort. = †. 28. *i. e.* s'examine
soigneusement.

candum & bibendum ? aut
Ecclesiam Dei contemnitis,
& confunditis eos, qui non
habent ? Quid dicam vo-
bis ? Laudo vos ? in hoc
non laudo.

23. Ego enim accipi à
Domino quod & tradidi
vobis, quoniam Dominus
Jesús in qua nocte tradeba-
tur, accepit panem ,

24. & gratias agens fre-
git & dixit : Accipite, &
manducate : HOC EST
CORPUS MEUM, quod
pro vobis tradetur : hoc
facite in meam comme-
morationem.

25. Similiter & calicem,
postquam cœnavit, dicens:
HIC CALIX NOVUM
TESTAMENTUM
EST IN MEO SANGUI-
NE; hoc facite quoties-
cumque bibetis, in meam
commemorationem.

26. Quotiescumque enim
manducabitis panem hunc,
& calicem bibetis, mortem
Domini annuntiabitis do-
nec veniat.

27. Itaque quicumque
manducaverit panem hunc,
vel biberit calicem Domini
indigné, reus erit corporis
& sanguinis Domini.

28. Probet autem seip-
sum homo : & sic de pane
illo edat & de calice bibat.

29. Qui enim manducat
& bibit indigné, judicium

boit

Œbi manducat & bibit : non dijudicans corpus Domini.

boit sa propre condamnation , ne faisant pas le discernement *qu'il doit* du corps du Seigneur * ¶.

30. Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles , & dormiunt multi.

30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans , & que plusieurs dorment *du sommeil de la mort* :

31. Quòd si nosmetipsos dijudicemus , non utique judicemur.

31. Que si nous nous jugions nous-mêmes , nous ne serions pas jugés * *de Dieu*.

32. Dum judicamur autem , à Domino corripimur , ut non cum hoc mundo damnemur.

32. Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte , c'est le Seigneur qui nous châtie , afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde ¶.

33. Itaque fratres mei , cum convenitis ad manducandum , invicem expectate.

33. C'est pourquoi , mes frères ; lorsque vous vous assemblez * pour ces repas , attendez-vous les uns les autres.

34. Si quis esurit , domi manducet : ut non in judicium conveniatis. Cetera autem , cum venero , disponam.

34. Si quelqu'un est pressé de manger , qu'il mange chez lui ; afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation. Je réglerai les autres choses lorsque je serai venu.

‡. 29. *expl.* avec les autres viandes. = ‡. 31. *i. e.* punis , châtiés ; = ‡. 33. *expl.* dans l'Eglise.

S E N S L I T T É R A L .

‡. 1. **S**OYEZ mes imitateurs , comme je le suis moi-même de J. C.

Soyez mes imitateurs en toutes choses , mais sur-tout en ce qui regarde l'édification du prochain : ceci se rapporte à ce que l'Apôtre vient de dire au chapitre précédent.

Comme je le suis moi-même de J. C. c'est-à-dire , puisque j'imiter moi-même J. C. pourquoi ne me pourriez-vous pas imiter ? L'Apôtre dit ceci pour montrer qu'il ne propose point d'autre modèle de perfection que J. C. même ; & que s'il demande d'être imité , c'est afin que J. C. le soit à plus forte raison.

‡. 2. Je vous loue , mes frères , de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses , & que vous gardez les traditions & les règles que je vous ai données.

Nouveau Testament, Tome V.

Y y

Je vous loue, &c. Quoique cette louange soit générale, elle ne comprend néanmoins que ceux qui en étoient véritablement dignes.

De ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses ; c'est-à-dire, de tout ce que vous avez appris de moi pendant le séjour que j'ai fait à Corinthe pour y établir votre Église ; & que vous gardez pour la plupart, les traditions & les règles que je vous ai données de vive voix, ou par écrit ; c'est-à-dire, de la modestie que vous devez avoir dans vos assemblées, sur-tout en ce qui regarde la manière dont les femmes doivent paroître dans l'Église ; c'est de quoi il est ici principalement question.

Ÿ. 3. Mais je désire que vous sachiez que J. C. est le chef & la tête de tout homme ; que l'homme est le chef de la femme, & que Dieu est le chef de J. C.

Mais, afin de vous confirmer dans l'observation de mes réglemens, & sur-tout de ceux que je vous ai laissés touchant la modestie & la bienséance des femmes dans l'Église, & pour vous aider à réformer les abus qui se sont glissés sur cette matière parmi quelques-uns.

Je désire que vous sachiez, comme une vérité fondamentale sur laquelle est appuyé le règlement que je vous ai donné, que J. C. est le chef & la tête de tout homme ; c'est-à-dire, que l'homme selon l'ordre de Dieu, relève immédiatement de J. C. & lui doit être soumis, comme n'ayant point de supérieur plus grand que lui sur la terre, & est à son égard ce qu'est la tête dans le corps humain à l'égard des autres membres.

Que l'homme est le chef ; c'est-à-dire, le supérieur immédiat, selon l'ordre de la nature & l'institution divine de la femme ; c'est-à-dire, du sexe féminin : car il ne s'agit pas ici de la seule supériorité du mari par-dessus la femme, mais même de l'autorité que Dieu a donnée à l'homme sur celles qui ne sont pas mariées.

Et que Dieu est le chef de J. C. selon la nature humaine : car à l'égard de la nature divine il est égal à son Père. Ceci est dit par parenthèse pour faire voir l'ordre de ces diverses dépendances, & pour montrer qu'elles se rapportent toutes à Dieu, qui est le souverain Seigneur de toutes choses.

Ÿ. 4. Tout homme qui prie ou qui prophétise, ayant la tête couverte, déshonore sa tête.

Tout homme qui prie publiquement dans l'Église, ou qui prophétise, c'est-à-dire, qui explique aux fidèles les révélations qu'il a reçues de Dieu sur les mystères de la religion, ou sur les difficultés de l'Écriture sainte.

Ayant la tête couverte d'un voile, qui est une marque de sujétion, *déshonore sa tête*, c'est-à-dire, qu'en se couvrant la tête, comme font les femmes, il se déshonore lui-même, & méprise J. C. Il n'est pas ici question ni du chapeau ni du bonnet, qui n'ont pas été institués pour être des marques de sujétion, mais seulement pour l'ornement & la commodité de l'homme. Or l'Apôtre ne veut pas dire que les Corinthiens se fussent avisés de se voiler comme les femmes, ni qu'ils fussent en peine de savoir s'ils devoient prier la tête découverte, puisque c'étoit la coutume de toutes les Eglises : mais c'est pour répondre à certaines femmes qui s'imaginoient avoir le droit de faire la même chose, & de se pouvoir dispenser de l'obligation que l'Apôtre leur avoit imposée d'être voilées dans l'Eglise. Il montre qu'il y a bien de la différence entre l'un & l'autre sexe, & que le voile ne convient nullement à l'homme qui n'est soumis à personne sur la terre, mais à la femme, à cause de l'état d'affujettissement où elle est née, & où elle doit vivre selon l'ordre de Dieu.

¶ 5. *Mais toute femme qui prie, ou qui prophétise, n'ayant point la tête couverte d'un voile, déshonore sa tête; car c'est comme si elle étoit rasée.*

Mais toute femme, &c. qui expose les révélations. Voyez ci-dessus : Car il y avoit des Prophétesses dans l'ancien Testament, comme Marie sœur de Moïse. Exod. 15, 20. Debora, Judic. 5, la femme d'Isaïe. 8, 3. Anne mère de Samuël, 1. Rois 2. Holda, 2. Rois 22, 14. Il y en avoit aussi dans le commencement de l'Eglise, comme Anne la Prophétesse, Luc, 2, 36, les filles de Philippe le Diacre, act. 21, 9, & d'autres qui parurent dans la suite du temps dans diverses Eglises. Cependant l'Apôtre le défend, voyez 1. Tim. 2, 12, mais cette défense doit s'entendre avec cette limitation, si ce n'est qu'elles en ayent une inspiration spéciale de la part de Dieu reconnue par l'Eglise.

Déshonore sa tête, parce que c'est contre la modestie; c'est-à-dire, se déshonore elle-même, se privant de la marque de sa sujétion naturelle envers l'homme, & renonçant par cette conduite à l'honneur qu'elle a de l'avoir pour son chef; ainsi toute la gloire de la femme consiste à être soumise à l'homme.

Car c'est comme si elle étoit rasée, c'est-à-dire, que si elle perd la marque naturelle de sa sujétion, quand elle est rasée, elle en perd la marque volontaire lorsqu'elle est dévoilée, & fait voir par cette posture indécente, qu'elle renonce, auran

en elle à cette soumission qui est toute sa gloire, puisqu'elle n'en veut point porter la marque.

Ÿ. 6. *Que si une femme ne se voile point la tête, elle devoit donc avoir aussi les cheveux coupés ; mais s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête.*

Que si une femme, &c. quitte la marque volontaire de sa soumission, qui est le voile, elle en doit aussi quitter la marque naturelle qui est la longue chevelure.

Mais il est honteux à la femme, selon l'aveu de tout le monde, d'avoir les cheveux coupés ; parce qu'ils sont l'ornement naturel de sa beauté, & la marque glorieuse de sa soumission & de son obéissance, qu'elle se voile la tête, afin de ne point tomber dans une contrariété ridicule, telle que seroit celle de vouloir conserver la marque naturelle de sa soumission en conservant sa chevelure, & de renoncer en même temps à celle qui est artificielle & volontaire, en quittant le voile ; puisqu'il n'y a rien de plus juste que la volonté suive la nature. Tout ce raisonnement de l'Apôtre suppose que le voile est une marque reçue parmi les hommes pour témoigner la soumission de ceux qui le portent ; de sorte que si cette marque venoit une fois à être abrogée ou changée en quelque autre, alors ce raisonnement ne concluroit plus rien pour le voile des femmes, non plus qu'il ne conclut rien contre la pratique des Religieuses à qui l'on coupe les cheveux.

Ÿ. 7. *Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image & la gloire de Dieu, au lieu que la femme est la gloire de l'homme.*

Pour.... il ne doit point se couvrir la tête ; c'est-à-dire, porter le voile ; si ce n'est par nécessité, ou incommodité ; parce qu'il est l'image & la gloire de Dieu ; c'est-à-dire, le Seigneur immédiat de toutes les créatures visibles, & une émanation glorieuse de la majesté de Dieu ; qu'il ne doit point cacher, ni obscurcir par le voile, ni par le signe de sujétion, & de soumission ; mais tenir à découvert ; afin qu'il soit honoré & reconnu par ceux qui le voient : cette manière de parler est hébraïque. Voyez Exod. 16, 10, & 24, 16, 17, & 33, 18, 22, & 40, 34, & ailleurs.

Au lieu que la femme est la gloire de l'homme, comme un rayon de sa dignité, & le miroir auquel elle est représentée ; de sorte qu'elle est envers l'homme ce que la lumière de la lune est envers celle du soleil, ce qui l'oblige à reconnoître qu'elle lui est

inférieure, & qu'elle ne peut refuser de porter le voile, qui est la marque extérieure de la soumission.

ψ. 8. *Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme.*

L'Apôtre prouve que la femme est la gloire de l'homme, & non pas l'homme de la femme; parce que la femme a été tirée de l'homme, & non l'homme de la femme; c'est une nouvelle raison pour montrer que la femme est inférieure à l'homme. Voyez Genes. 1, 26, 27. c. 2, 2, 21, 22.

ψ. 9. *Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.*

Et..... mais la femme pour la compagnie de l'homme; c'est-à-dire, pour lui servir d'aide dans la propagation de sa postérité; ce qui fait voir l'excellence de l'homme au-dessus de la femme, & qu'elle ne doit pas refuser de lui paroître inférieure.

ψ. 10. *C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête à cause des Anges, la marque de la puissance que l'homme a sur elle.*

C'est pourquoi, &c. Puisqu'il est si clair que les femmes sont inférieures aux hommes, & qu'elles ne doivent jamais refuser de porter la marque de leur sujétion en quelque lieu que ce soit: il est encore plus juste qu'elles la portent dans l'Eglise, à cause du respect qu'elles doivent aux Prêtres qui en sont les Anges, & auxquels l'immodestie des femmes pourroit être un sujet de chute & de ruine; ou aux Anges mêmes, qui sont présens aux assemblées des Chrétiens, & qui portent leurs prières à Dieu.

ψ. 11. *Toutefois l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en notre Seigneur.*

Toutefois, &c. c'est-à-dire: Quoiqu'à l'égard de la création il y ait de la différence & de l'inégalité entre l'homme & la femme, il n'en est pas de même à l'égard de la rédemption, puisque J. C. a souffert indifféremment pour l'homme & pour la femme; de sorte que l'un & l'autre sexe ont également part au salut: *Non est masculus neque femina, &c.* Ainsi l'homme ne doit point mépriser la femme, à cause de l'autorité qu'il a sur elle, ni la femme s'affliger de la soumission qu'elle lui doit, puisque cette inégalité qui est entre eux est abondamment récompensée par la part qu'ils ont à la grâce du salut, qui est également commune à l'un & à l'autre sexe. Gal. 3: 28.

En notre Seigneur; c'est-à-dire, ils ont besoin l'un de l'autre, en vivant ensemble, selon les règles de l'Evangile. D'autres l'expliquent de la vertu que Dieu leur donne pour la production des enfans.

¶. 12. *Car comme la femme au commencement a été tirée de l'homme ; aussi l'homme maintenant naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu.*

Car comme la femme, &c. C'est une autre raison pour montrer que l'homme ne doit point s'élever avec orgueil au-dessus de la femme, & que la femme ne doit point se fâcher de ce qu'elle est inférieure à l'homme ; c'est-à-dire : Quoique l'homme à l'égard de la création ait cet avantage au-dessus de la femme, qu'elle a été tirée de lui, la femme a cet avantage au-dessus de lui à l'égard de la propagation, que c'est elle dont il tire son origine & sa naissance.

Et l'un & l'autre vient de Dieu ; c'est-à-dire, l'homme ne doit point se prévaloir de ce que la femme a été tirée de lui, ni la femme de ce que les hommes naissent d'elles maintenant ; mais toute la gloire en est due à Dieu, puisque c'est lui qui est la première cause & l'auteur souverain de l'être de l'homme & de la femme.

¶. 13. *Jugez vous-même s'il est bien séant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête.*

Jugez s'il est bien séant à une femme de prier, &c. puisque c'est en cette action, où elle doit témoigner plus de modestie & d'humilité.

¶. 14. *La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux.*

La nature même, c'est-à-dire, le jugement que la plupart des hommes raisonnables portent d'une chose, & ce qu'ils autorisent par leur coutume, ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme, &c. d'affecter par-là de se rendre semblable à la femme, & dégénérer de la dignité qu'il a au-dessus d'elle. L'Apôtre veut tacitement conclure, qu'à plus forte raison il seroit honteux à l'homme de porter un voile artificiel comme la femme, puisqu'il tomberoit dans le même inconvénient, que s'il laissoit croître ses cheveux, & que ce seroit témoigner par cette marque, qu'il cède au droit de l'autorité qu'il a sur la femme. Cet usage regarde le temps où vivoit saint Paul parmi les nations les plus polies.

¶. 15. *Et qu'il est au contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir.*

Et . . . parce qu'ils, &c. c'est-à-dire, qu'en laissant croître ses cheveux elle suit l'intention de Dieu & de la nature, qui les lui ont donnés pour lui servir de voile. D'où l'Apôtre laisse à

conclure , que si le voile naturel des cheveux est glorieux à la femme , le voile artificiel ne lui est pas moins honorable ; parce qu'en le portant elle témoigne qu'elle suit volontairement l'ordre de Dieu & de la nature ; au lieu qu'en refusant de le porter , c'est renverser cet ordre , puisque Dieu lui ayant donné un voile pour se couvrir , elle fait ce qu'elle peut au contraire pour se découvrir , & pour s'exposer aux yeux des hommes.

ψ. 16. *Que si quelqu'un aime à contester , il nous suffit de répondre , que ce n'est point là notre coutume , ni celle de l'Eglise de Dieu.*

Que si quelqu'un aime à contester , &c. Car en une matière telle que celle-ci , il est aisé de trouver des subtilités pour combattre les raisons de l'Apôtre , qui n'étoient pas des démonstrations évidentes , ni plus que morales.

Que ce n'est point là notre coutume , de souffrir que les femmes soient dévoilées dans l'Eglise , il parle de la coutume des Apôtres. Voyez 1. Cor. 14. 33.

Ni celle de l'Eglise de Dieu ; Gr. des Eglises ; ce n'est donc pas un nouveau règlement de l'Apôtre , comme quelques-uns croient , puisque cette coutume étoit déjà reçue par toutes les Eglises ; mais c'étoit seulement une confirmation du règlement qu'il avoit déjà fait sur cette matière , pendant son séjour à Corinthe , comme il a été remarqué ci-dessus. Cette réponse de l'Apôtre fait voir que la coutume des Apôtres , & la pratique universelle de l'Eglise sont des règles infaillibles pour servir de réponse à toutes les difficultés qu'on peut faire sur quelque matière de discipline que ce soit.

ψ. 17. *Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire , qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées , qu'elles vous nuisent au lieu de vous servir.*

Mais , &c. quoique je vous loue de ce que vous observez les réglemens que je vous ai laissés , je ne puis vous louer dans vos assemblées Ecclésiastiques. Comme l'Apôtre a loué les Corinthiens en termes généraux , v. 2. sans en exclure aucun de ceux qui n'étoient point louables , il les blâme ici tout de même , sans en excepter aucun de ceux qui ne sont point blâmables : Ce qu'il observe ordinairement dans les louanges & dans les corrections qu'il adresse aux Eglises dans le dessein de les rendre plus utiles ; & afin que les imparfaits voyant d'une part qu'ils ne sont pas positivement exclus du nombre des plus parfaits , ils s'encouragent par-là à les imiter , & à mériter les louanges qui leur sont données ; & voyant de l'autre qu'on les épargne , & qu'on rejette en quelque manière par cette adresse

une partie de la faute sur les autres, ils conçoivent moins de confusion de leur état, & en ayent plus de facilité à se corriger.

Ÿ. 18. *Premièrement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous, & je le crois en partie.*

Premièrement . . . dans l'Eglise, au lieu destiné pour l'assemblée des fidelles, il y a des partialités parmi vous, en ce que les riches affectent de se distinguer d'avec les pauvres, les rebutant, & ne les voulant point souffrir à leur table, ce qui cause de grands murmures & de grandes dissensions parmi vous, & ce qui rompt l'unité de l'Eglise, & ruine l'égalité qu'on y doit observer à l'égard des riches & des pauvres. Voyez ci-dessus 1. 10. & Rom. 16. 17.

Et je le crois en partie; c'est-à-dire, je n'ai pas grande peine à le croire.

Ÿ. 19. *Car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin qu'on découvre par-là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée.*

Car il faut qu'il y ait même des hérésies; c'est-à-dire, cela est moralement inévitable, supposé la malice du diable & les vices des hommes, les prédictions & la permission de Dieu; qui ne veut pas empêcher par sa toute-puissance la naissance des hérésies, parce qu'elles sont utiles en quelque chose. Voyez Matth. 18. 7. & Luc. 17. 1.

Afin qu'on découvre par-là ceux d'entre vous; c'est-à-dire, que ceux qui ne sont à lui qu'en apparence, soient reconnus pour tels qu'ils sont, afin qu'ils ne puissent point infecter le corps de l'Eglise, en y demeurant inconnus.

Qui ont une vertu éprouvée, tant à l'égard des mœurs que de la doctrine. Gr. bons & de mise, métaphore prise de la monnaie.

Ÿ. 20. *Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cène du Seigneur.*

*Lors . . . ce n'est plus manger la Cène du Seigneur. C'étoit le souper que les premiers fidelles avoient accoutumé de faire tous ensemble avant la célébration du mystère de l'Eucharistie, en mémoire du souper que J. C. fit avec ses Apôtres lorsqu'il institua ce Sacrement. Ce souper se nommoit *Agape*, c'est-à-dire, *charité*, parce que les pauvres y étoient sustentés aux dépens des riches, & parce que tous les fidelles s'y assembloient pour témoigner & pour renouveler l'union & la charité qui étoit entr'eux, & même pour imiter en quelque manière cette communauté de biens qui étoit dans l'Eglise de Jérusalem. L'Apôtre reprend ici l'abus qui commençoit à s'y introduire par les riches,*

qui pour se distinguer d'avec les autres, & ne pouvant souffrir la frugalité qu'on observoit dans ce repas, faisoient des tables à part où ils faisoient grande chère, sans se mettre en peine des pauvres qui n'avoient que leurs restes. Il dit que d'agir de cette sorte, ce n'est pas manger la Cène du Seigneur, puisque cette Cène étoit frugale, & qu'il la rendit commune à tous les fidèles, sans en exclure personne, non pas même celui qui le trahissoit. Voyez Act. 2. 42. 2. Petr. 2. 13. Jud. 12.

¶. 21. *Car chacun y mange son souper particulier, sans attendre les autres : & ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès.*

Car chacun, &c. c'est-à-dire, les riches pour la plupart font grande chère, sans attendre les autres, qui sont les pauvres : & ainsi les uns n'ont rien à manger, ou n'ont que les restes des riches, pendant que les autres, &c. s'enivrent.

¶. 22. *N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger ? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu ? Et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres ? Que vous dirai-je sur cela ? Vous en louerai-je ? Non certes, je ne vous en loue point.*

N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger ? Si vous désirez manger à part, & vous régaler avec vos semblables, pourquoi ne le faites-vous pas dans vos maisons particulières, plutôt que dans l'Eglise, où on ne doit manger qu'en commun & dans la dernière frugalité ?

Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu ; c'est-à-dire, l'assemblée des fidèles, qui est consacrée à Dieu, & qu'on ne peut mépriser, que le mépris ne retombe sur Dieu même, ou le temple où s'assemblent les fidèles, qui est consacré à Dieu, vous y comportant avec si peu de respect, & n'en faisant pas différence d'avec vos maisons particulières ?

Et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres, vous séparant d'avec eux, comme s'ils étoient indignes de votre compagnie, & faisant remarquer leur nécessité & leur pauvreté à tout le monde, ce qui ne peut pas manquer de leur causer de la confusion.

Que vous dirai-je, c'est-à-dire, que vous puis-je dire sur cela ? *Vous en louerai-je ? Non certes, je ne vous en loue point ;* mais au contraire je vous en blâme, comme d'une action directement contraire à l'institution du mystère que vous devez célébrer après ce souper, comme il l'explique dans le verset suivant.

¶. 23. *Car c'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai aussi*

enseigné ; qui est , que le Seigneur JESUS la nuit même qu'il devoit être livré à la mort , prit du pain.

Car , Je ne saurois louer votre procédé ; puisqu'au lieu de vous servir de ce souper mystérieux , pour vous disposer à la réception de l'Eucharistie , qui en est comme la fin & la conclusion , vous vous en servez au contraire pour la profaner , en rompant l'unité de l'Eglise , & blessant la charité de vos frères , dont ce Sacrement est le signe ; étant institué pour vous unir tous ensemble à J. C. par la charité.

C'est du Seigneur que j'ai appris , &c. comme un point de foi des plus importants ;

Qui est que le Seigneur JESUS , c'est-à-dire , par révélation du Seigneur , & non par une simple tradition. L'Apôtre exprime cette circonstance pour affermir davantage les Corinthiens dans la foi de ce mystère.

La nuit même qu'il devoit être livré ; c'est-à-dire , dans un temps où il étoit si plein de tristesse , & sur le point d'être livré à la mort volontairement par Judas , Dieu ayant ainsi ordonné ,

Prit , sur la fin du souper , avant que la table & les viandes mêmes fussent ôtées , du pain sans levain , puisque c'étoit au temps de Pâque , pendant lequel l'usage du levain étoit interdit , selon la loi.

ÿ. 24. Et ayant rendu grâces , le rompit , & dit à ses disciples : Prenez , & mangez , Ceci est mon corps , qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.

Et ayant rendu grâces à son Père de l'institution qu'il alloit faire de ce Sacrement , qui est ce que vous devriez faire aussi , pour participer dignement à ce mystère , au lieu de vous abandonner aux excès de bouche & à la dissolution.

Le rompit , en autant de parties qu'il y avoit de personnes à table , après l'avoir consacré.

Et dit à ses disciples : Prenez , dans vos mains : c'est pour cela que les premiers fidèles recevoient l'Eucharistie dans leurs mains avant que de communier.

Et mangez ; Ceci , c'est-à-dire : Ce que je vous donne à manger ; est véritablement & proprement mon corps ; cette partie extérieure de moi-même qui est composée d'organes ; il ne veut pas dire que ce qu'il tient soit encore du pain , & que ce pain soit son corps , comme le prétendent les hérétiques , afin de détourner le sens propre & littéral de ces paroles contre le sentiment unanime de l'Eglise & le consentement de tous les Pères.

Qui sera livré ; Gr. qui est rompu dès-à-présent , non en soi-même , mais dans son signe , c'est-à-dire , dans les espèces du pain qui sont rompues dans ce Sacrement en signe de douleurs extrêmes que je m'en vais endurer : *pour vous* , pour la rémission de vos péchés , & pour vous acquérir la grâce & le salut.

Faites ceci ; c'est-à-dire , faites ce que vous me voyez faire à présent , célébrez ce mystère comme vous voyez que je le célèbre : consacrez , rompez , mangez , distribuez ce sacrement de mon corps de la même manière que je le consacre , que je le romps , que je le mange , & que je vous le donne à manger.

En mémoire de moi ; c'est-à-dire , en mémoire & en reconnaissance de la mort cruelle que je m'en vais volontairement souffrir pour votre salut , & de l'amour extrême qui me porte à la souffrir.

ψ. 25. Il prit de même le calice après avoir soupé , en disant : *Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez.*

Il prit de même le calice , &c. & avec les mêmes cérémonies qu'il venoit d'observer sur le pain ; le consacrant après avoir rendu grâces , & en buvant , & en donnant à boire à tous ses disciples : il y avoit dans ce calice du vin mêlé d'eau , selon la coutume du pays , ce qui fait que l'Eglise l'observe encore aujourd'hui.

En disant : Ce calice est la nouvelle alliance ; c'est-à-dire , le signe confirmatif de la nouvelle alliance. Voyez Gen. 17. 11. 13. Eccl. 44. 21. *Autr. Nouvelle* , parce qu'elle ne s'est accomplie que dans la fin des temps , & qu'elle a succédé à l'alliance de la loi , n'étant plus comme la première , fondée sur les œuvres serviles de la loi , & sur les seuls efforts de l'homme ; mais sur la pure grâce de Dieu , qui justifie tous ceux qui sont compris dans cette alliance par la foi vive aux mérites de son Fils ; ce qui leur inspire efficacement tous les moyens nécessaires pour parvenir à l'unique fin & à l'unique objet de cette alliance , qui est le salut ; parce que le propre effet de cette alliance est de renouveler l'homme par la charité , au lieu que la première ne lui inspirant que la crainte , est plus capable d'augmenter la corruption que de l'ôter.

En mon sang , &c. qui sera par son effusion la cause méritoire & effective de cette alliance. Voyez Hebr. 8. 9.

Toutes les fois que vous le boirez. Il semble que l'Apôtre , par cette expression , laisse à entendre qu'il n'est pas d'une nécessité

absolue de boire le calice, & que l'Eglise en peut dispenser pour des causes légitimes; car il ne dit pas absolument: Faites ceci en mémoire de moi, comme il l'a dit du Sacrement de son corps; mais, Faites ceci, &c. *toutes les fois que vous le boirez*: Ce qui marque qu'il y a telle occasion où l'Eglise pourroit en dispenser, ou n'en pas user.

¶. 26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

Car. Ce sont les paroles de l'Apôtre qui explique le sens de celles de Notre-Seigneur: Vous ferez ceci en mémoire de moi.

Toutes les fois que vous mangerez ce pain, &c. qui est le corps de J. C. ou le Sacrement de son corps, qui retient les apparences du pain.

Vous annoncerez, &c. c'est-à-dire: Vous devez célébrer solennellement par cette action la mémoire de la mort de J. C. avec toute la foi, tout l'amour & toute la reconnoissance que vous lui devez pour un si grand bienfait. L'Eglise s'acquitte fort exactement de ce précepte dans le sacrifice de la Messe, puisqu'elle y réitère souvent cette mémoire, non-seulement dans ses oraisons, & dans les paroles de l'oblation; mais même dans toutes les cérémonies de ce sacrifice, qui n'aboutissent toutes qu'à représenter vivement & sensiblement aux fidèles la mort & la passion de J. C. *jusqu'à ce qu'il vienne*, visiblement pour juger le monde, ce qui fait voir que ce sacrifice doit durer jusqu'à la fin des siècles. *Juge sacrificium, &c.*

Dan. 11. 31. c. 12. ¶. 27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira ce calice du Seigneur indignement, il sera coupable du corps & du sang du Seigneur.

C'est pourquoi quiconque mangera ce pain mystique de l'Eucharistie, qui est en vérité le corps de Notre-Seigneur par le changement qui en a été fait par la consécration, *ou boira le calice du Seigneur indignement*; c'est-à-dire, sans se disposer à la digne réception de ce sacrement par une vive ressouvenance de la mort de J. C. *ou*, se peut prendre ici pour &, comme &, se peut prendre pour *ou*, dans le verset 26, car les particules conjonctives se confondent quelquefois avec les disjonctives, & les disjonctives avec les conjonctives.

Il sera coupable du corps, &c. c'est-à-dire, d'avoir profané; non de simple pain, mais le corps & le sang de J. C. auxquels le pain & le vin ont été changés; & sera à proportion aussi coupable que s'il avoit tué le Seigneur, qui est un crime fem-

blable à celui que commirent les Juifs en le mettant à mort. Voyez Hébr. 6. 6. & 10. 29. Si l'Eucharistie ne contient pas véritablement le corps & le sang de J. C. tout ce raisonnement de l'Apôtre est équivoque, & ne conclut rien de ce qu'il prétend ; ce qui ne se peut dire sans impiété.

¶ 28. *Que l'homme donc s'éprouve lui-même, & qu'il mange ainsi de ce pain & boive de ce calice.*

Que l'homme donc s'éprouve, s'examine sérieusement pour voir s'il a les dispositions requises & qu'il travaille à les avoir pour recevoir dignement ce sacrement, s'il ne les a pas ; lui-même, sans attendre que l'Eglise procède contre lui, & qu'elle use de la rigueur de sa discipline pour l'obliger à ce devoir ; car il parle ici principalement des désordres extérieurs.

Et qu'il mange ainsi, &c. c'est-à-dire, qu'il se garde bien d'en manger autrement.

¶ 29. *Car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur.*

Car, . . . mange & boit sa propre condamnation, c'est-à-dire, attire sur soi la condamnation, en mangeant de ce pain céleste & en buvant de ce calice ; ou, mange & boit le sujet & la cause de sa condamnation.

Ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur d'avec le pain commun, ou traitant le corps du Seigneur comme une chose commune & impure, dont on ne fait aucun cas ; Hebr. 104
29.

Et sanguinem testamenti pollutum duxerit.

¶ 30. *C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans, & que plusieurs dorment du sommeil de la mort.*

C'est pour cette raison ; c'est-à-dire, en punition de cette profanation du corps & du sang du Seigneur, qu'il y a parmi vous beaucoup, &c. de ceux mêmes qui ont reconnu leur faute, & qui ont commencé à s'en corriger ; car il est visible par la suite qu'il ne parle pas ici des impénitens ;

Et que plusieurs dorment, &c. c'est-à-dire, avant le temps & subitement, comme Ananie & Saphire. L'écriture se fert de ce mot à cause de la ressemblance qu'il y a entre ceux qui dorment & ceux qui sont morts, & peut-être parce que la mort doit être suivie de la résurrection, comme le dormir est suivi du réveil.

¶ 31. *Que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés de Dieu.*

Que si nous nous jugeons , &c. c'est-à-dire : Nous nous condamnions nous-mêmes à quelque peine pour les crimes que nous avons commis en recevant indignement le corps & le sang du Fils de Dieu : le Seigneur J. C. ne nous condamneroit pas à des peines aussi rigoureuses que sont celles qu'il nous envoie.

Aur. Si nous avons soin de nous examiner sérieusement avant que d'approcher de ce Sacrement, nous éviterions par ce moyen les châtimens que J. C. nous envoie en punition de nos communions indignes. L'Apôtre parle ici , selon la coutume , de même que s'il étoit du nombre des coupables , pour donner moins de confusion à ceux qui le sont véritablement , & pour les persuader plus vivement de la charité qu'il a pour eux , & du désir qu'il avoit de les décharger de leur faute , & de porter une partie de leur peine , & aussi pour faire voir ce qu'il seroit lui-même sans la grâce de Dieu.

Ÿ. 32. Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte , c'est le Seigneur qui nous châtie , afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde.

Mais... c'est le Seigneur , c'est-à-dire , J. C. même que l'Apôtre appelle ordinairement le Seigneur , qui nous châtie comme un père châtie ses enfans , selon la force du mot Grec.

Afin que nous ne soyons pas condamnés à la mort éternelle , avec le monde , c'est-à-dire , avec les infidèles.

Ÿ. 33. C'est pourquoi , mes frères , lorsque vous vous assemblez pour ces repas , attendez-vous les uns les autres.

C'est pourquoi , mes frères : Puisque le péché de ceux qui communient indignement est si énorme , & qu'il est suivi de punitions si terribles en ceux-même qui s'en sont corrigés ; afin de prévenir tous ces maux : lorsque vous vous assemblez pour ces repas ; c'est-à-dire , pour le souper qui précède l'Eucharistie , & qui vous doit servir d'une préparation pour ce Sacrement , attendez-vous les uns les autres ; que les riches attendent les pauvres , & que le repas soit commun aux uns & aux autres , sans aucune différence de personnes , de peur de profaner l'Eucharistie par vos partialités & par vos désordres , & d'attirer sur vous la colère & la vengeance de Dieu.

Ÿ. 34. Si quelqu'un est pressé de manger , qu'il mange chez lui ; afin que vous ne vous assemblez pas à votre condamnation. Je réglerai les autres choses , lorsque je serai venu.

Si quelqu'un est pressé de manger , &c. ne pouvant à cause de son infirmité attendre jusqu'au soir , qui étoit le temps de ce repas ; ou bien , c'est une espèce de reproche & de raillerie ,

comme s'il disoit, si quelqu'un est si fort sur la bouche, qu'il ne puisse ou qu'il ne veuille attendre les autres à manger, & qu'il ait peur de n'en point avoir assez pour lui, qu'il mange plutôt chez lui, où il n'aura personne à attendre, & où il mangera à son aise ce qu'il voudra & autant qu'il voudra.

Afin que vous, &c. c'est-à-dire, afin que ce souper auquel vous vous assemblez, qui est institué pour vous unir dans la charité, ne vous serve pas d'un sujet & d'une matière de condamnation.

Je réglerai les autres choses, moins essentielles que celles que je vous écris, comme sont les cérémonies, & les autres préparations nécessaires pour célébrer ce mystère avec plus de bien-séance & de majesté.

Lorsque je serai venu. Il diffère ce règlement jusqu'à son arrivée, afin d'avoir tout le temps & le loisir de prescrire chaque chose en détail, ce qui seroit trop long & trop difficile à faire dans une lettre, & même afin qu'étant sur les lieux il lui soit plus aisé de prescrire des cérémonies conformes aux pratiques & aux usages déjà reçus dans l'Eglise, & de les y introduire par son exemple.

S E N S S P I R I T U E L .

Ÿ. 1. jusqu'au 17. **S**OYEZ mes imitateurs. . . Mais je désire que vous sachiez que J. C. est le chef & la tête de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, &c.

Saint Paul, veut ici corriger un abus qui s'étoit introduit dans l'Eglise de Corinthe, qui est que les femmes s'y trouvoient la tête découverte, ce qu'elles faisoient ou bien en suivant la coutume des femmes payennes de cette ville, qui y paroissoient la tête levée & découverte, ou à l'imitation des hommes qui devoient prier & parler dans les assemblées des fidelles sans avoir la tête couverte. Quoiqu'il en soit, l'Apôtre prouve par la soumission où les femmes sont à l'égard des hommes, qu'elles doivent porter sur leur tête le voile, qui est la marque de cet assujettissement.

La nature même suggère aux femmes, qu'elles doivent céder ^{1. Pet. 3} aux hommes la préférence au-dessus d'elles; mais les hommes ^{7.} doivent les traiter avec beaucoup de déférence & de ménagement, en s'accommodant à leur foiblesse, comme S. Pierre nous l'enseigne; cette sujétion de la femme à l'égard de l'homme .

est établie par toutes sortes de lois naturelles, divines & humaines. *L'ordre naturel qui se doit garder parmi les hommes, dit saint Augustin, demande que les femmes soient soumises à leurs maris, parce qu'il est juste que la raison qui est plus foible cède à celle qui est plus forte. C'est pour cela que si dans le temps de la loi de Moïse il a été permis à un homme d'avoir plusieurs femmes, il n'a jamais été permis à une femme d'avoir plusieurs maris: Ce qui vient, dit le même Père, de ce que ceux qui sont nés pour commander, naturellement aiment la singularité; un maître peut bien avoir plusieurs serviteurs, mais un serviteur ne peut servir plusieurs maîtres.*

Mais la principale raison pour laquelle la femme a été assujettie à l'homme, c'est parce qu'elle a séduit le premier homme, & qu'elle l'a fait consentir au péché & à la défobéissance contre l'ordre de leur Créateur, & ce qui a causé la ruine universelle du genre humain: Ce fut alors que Dieu lui déclara qu'elle seroit sous la puissance & la domination de son mari: *sub viri potestate eris, & ipse dominabitur tui.* Il est vrai que Dieu l'ayant tirée du côté de l'homme, elle fut formée pour être sa compagne, comme l'homme le reconnut, en disant qu'elle étoit *l'os de ses os & la chair de sa chair*: mais lorsqu'au lieu d'aider son mari, comme c'étoit pour ce sujet qu'elle avoit été faite, elle le porta au péché, & fut cause de sa perte, & de tous les maux dont ses descendans se trouvent encore accablés; ce fut avec justice que la femme a été soumise & assujettie à l'homme.

Dans l'état où l'homme se trouve maintenant depuis le péché, cet assujettissement de la femme à l'égard du mari est devenu nécessaire, puisque l'égalité en dignité & en honneur causeroit certainement des différens & des disputes entre deux personnes qui doivent être si fort unies. Saint Jean Chrysostôme en apporte encore une autre raison: C'est dit-il, que Dieu prévoyant la suite funeste de ce péché, étouffa par cet arrêt qui assujettissoit la femme au mari, toutes les inimitiés qui seroient arrivées entr'eux dans la suite, par le souvenir que l'homme auroit eu du tort qu'il auroit reçu de sa femme.

La femme ne doit donc point trouver mauvais cet ordre que Dieu a établi dès le commencement du monde, d'autant plus que cet assujettissement est bien adouci par le Sacrement de la loi nouvelle, qui rend cette soumission toute sainte & toute volontaire. *Que les femmes; dit saint Paul, soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme,*

Quest.
in Genes.
c. 153.
August.
de bono
conjug.
cap. 17.

Genes.
3. 16.

femme, comme J. C. est le chef de l'Eglise, qui est son corps. Comme donc l'Eglise est soumise à J. C. les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris.

L'Apôtre fournit ici aux femmes un grand sujet de consolation dans l'état où elles se trouvent par justice & par punition : car, comme dit saint Augustin, cet état ne leur est point naturel ; mais c'est par la faute de la première femme qu'elles sont obligées d'être soumises à leurs maris. Dieu a converti cette punition en grâce, & cette nécessité en mérite, puisqu'il a voulu se mettre lui-même en la place de leurs maris, & que leur obéissance étant toute volontaire & toute sainte, représentât celle que toute l'Eglise rend à J. C. comme à son chef & à son Epoux. Ainsi, bien loin de croire que leur condition leur soit pénible & désavantageuse, elles doivent se tenir heureuses de n'avoir qu'à obéir, sans être exposées aux dangers où engage l'obligation de commander.

Saint Pierre exhorte aussi les femmes chrétiennes à s'acquitter de ce devoir à l'égard de leurs maris, par l'exemple des femmes saintes d'autrefois, & en particulier de Sara, qui appeloit Abraham son seigneur & son maître, & le suivit toujours sans se plaindre dans tous ses voyages qui étoient pénibles & fâcheux ; & a mérité par la sagesse de sa conduite, d'être proposée pour exemple d'obéissance à toutes celles de son sexe, comme Abraham l'a été à tous les fidèles par la grandeur de sa foi. Comme donc la marque de cet assujettissement de la femme au mari c'est le voile qu'elle doit avoir sur la tête, saint Paul a grande raison d'exiger d'elles qu'elles ne le quittent point. Ce voile qui avertit les femmes d'avoir les yeux baissés en terre, & de se conserver dans la modestie, est, dit saint Chrysostôme, un signe que Dieu a voulu mettre dans le monde pour établir un ordre admirable parmi les hommes, en faisant voir à l'œil, ce qui doit commander, & ce qui doit obéir.

1. Petr.
3. 5. 6.

Que la femme se tienne donc dans les bornes de la modestie & de la soumission qui lui sont prescrites par le droit naturel & la loi de Dieu, & qu'elle porte sur sa tête le voile qui marque son assujettissement à l'homme, & son obéissance à l'égard de Dieu.

Ÿ. 17. jusqu'à la fin. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui est, que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent plutôt que de vous servir, &c.

Saint Paul combat ici deux très-grands dérèglements dans les
Nouveau Testament, Tome V.

Z z

Corinthiens ; le mépris qu'ils faisoient des pauvres , & le peu de soin qu'ils avoient de se préparer pour participer à la communion du corps de J. C. On ne voyoit déjà plus du temps de saint Paul cette ferveur des premiers Chrétiens , soit pour l'assistance des pauvres , soit pour la disposition à recevoir la sainte Eucharistie : ce sont deux choses inséparables ; & c'est communier indignement que de ne pas aimer les pauvres , & de n'être point touché de compassion de leurs nécessités pour les soulager.

Que si dès le temps de l'Apôtre la charité étoit si refroidie , que pouvons-nous dire de ces derniers temps , que l'on peut appeler avec saint Jérôme , la lie des siècles , où l'on ne reconnoît point l'obligation indispensable de faire l'aumône , & où l'on ignore les préparations qu'il faut apporter à la participation des sacrés mystères ? On s'imagine satisfaire à cette première obligation en donnant peu , quoiqu'on vive dans l'abondance de toutes choses ; mais pour ce qui regarde la préparation à la sainte Eucharistie , il est si rare qu'on s'en approche avec les dispositions nécessaires , que si entre les douze Apôtres il y en eut un qui communiât indignement , on se trouveroit heureux de voir maintenant un de douze qui communiât dignement , ou qui fût disposé à le faire.

Il n'y a rien qui soit plus dangereux que de se tromper en ce point , de se croire disposé à recevoir la sainte Eucharistie , il n'y a rien néanmoins en quoi on se trompe plus aisément qu'en cela , parce qu'on veut bien s'y tromper.

La plupart s'imaginent que pour communier dignement il suffit de se confesser des péchés mortels auxquels on est sujet , sans se mettre en peine de s'en corriger , & de les purifier par la pénitence : cet abus pernicieux est trop commun pour en pouvoir douter. Qui vit jamais plus de confessions & de communions , qu'on en voit maintenant ? Les dérèglemens en sont-ils moins fréquens pour cela ; & la corruption moins ordinaire ? S'il y a dans quelque Eglise une indulgence plénière , ou une solennité , on se presse autour des confessionnaux pour se confesser , & autour des autels pour communier , sans qu'on croie qu'il soit besoin d'autre préparation pour mériter la grâce de l'indulgence ; n'est-ce pas une profanation visible des Sacremens , & sur-tout de celui de l'Eucharistie , que cette dévotion mal entendue que l'on allie avec les désordres secrets & les mauvaises habitudes dont on ne se corrige point ? Est-il rien de plus énorme & de plus dérèglé que la conduite de ceux qui reçoivent J. C. dans un cœur impur ?

Ce malheur déplorable ne seroit pas si commun, s'il n'étoit peut-être trop souvent entretenu par l'ignorance ou la lâche complaisance des Directeurs de conscience, & même des Confesseurs, qui, au lieu de conduire les âmes selon les règles de l'Evangile & la tradition de l'Eglise, suivent des pratiques arbitraires & des usages pernicious en s'accommodant aux inclinations de ceux qu'ils conduisent. Ainsi l'on croit être en sûreté de conscience, lorsque sans aucun sentiment de ses fautes on a déclaré ses péchés à un Prêtre tel qu'on se l'est choisi, à sa bienveillance : C'est un abus effroyable qu'un excellent Auteur de ce dernier siècle représente en ces termes : *Pulchrè defunctos se confessione putant, si in Sacerdotis cujuspiam aures, quem sibi vel vita improbitate panem nebulonem, vel beneficiis obstrictum assentatorem, vel alioqui in doctrina ecclesiastica rudem ad id delegerunt, sua scelera turbidè & generatim voceque obscurâ & confusâ mussarunt, & simul atque impositam suo capiti manum sensère, quasi omni reatu soluti sint, ita sibi blandiuntur ipsi.*

Mafius in Jos. c. 8. v. 20.

Une autre source féconde de communions indignes, c'est l'état de ceux qui croient n'être pas en péché mortel, soit par ignorance affectée, soit par négligence faite de s'examiner eux-mêmes. En effet, qui pourra se persuader que ce grand nombre de personnes qui ne pensent à autre chose qu'à s'aveugler elles-mêmes, & à trouver des excuses à leurs crimes, soient excusables devant Dieu de toutes leurs communions sacrilèges pour ne s'être pas crues en péché mortel ? Peut-on croire que tant d'avares qui se croient honnêtes gens avec un attachement prodigieux à leur bien, communient en bon état ? Ne peut-on pas en dire de même de tous ceux qui croient en conscience pouvoir courir après les honneurs & les charges, & faire leur fortune dans le monde ? Peut-on croire que tant d'Ecclésiastiques qui ne pensent point offenser Dieu, lorsque sans vocation, sans capacité, & sans vertu ils s'ingèrent dans le ministère ecclésiastique, soient bien disposés pour communier ? qui oseroit soutenir que tant d'autres personnes qui vivent dans le luxe, la bonne chère & les autres divertissemens du siècle, & qui se persuadent néanmoins qu'elles ne sont point en péché mortel, évitent la condamnation terrible dont sont menacés ceux qui s'approchent de la sainte Eucharistie avec une conscience impure ?

Pour ce qui est de la négligence à se préparer à la sainte communion par un bon examen de l'état de sa conscience, c'est la cause la plus ordinaire des mauvaises communions. La plupart des gens s'imaginent qu'il n'y a point d'autre épreuve que

de rechercher les péchés qu'on a commis, ils ne sondent point le fond de leur conscience, & n'examinent pas s'ils ont un regret sincère de leurs péchés, & une ferme résolution de ne les plus commettre, que tout pénitent doit avoir pour en obtenir la rémission; & cependant faute de cet examen ils s'approchent des redoutables mystères avec confiance, ne s'apercevant pas qu'en les recevant dans cette disposition ils serendent coupables de la profanation du corps de J. C. & sont jugés de Dieu, parce qu'ils ne se jugent pas eux-mêmes.

Pour recevoir donc avec fruit le plus grand & le plus saint de tous nos Sacremens, il faut sur-tout, selon le précepte de l'Apôtre, s'éprouver soi-même, pour voir si nous sommes vraiment convertis, si nous ne retombons plus dans les mêmes fautes, si nous aimons Dieu de tout notre cœur, & si nous avons une volonté effective de lui plaire en tout. Trouvons-nous en nous-mêmes ces dispositions, approchons avec confiance de cet auguste Sacrement; que si nous ne les trouvons pas, ne nous en approchons point sans nous être bien examinés & sans nous être purifiés par les exercices de la pénitence. Mais ce n'est pas là l'usage de la plupart des gens dans le monde. Saint Jean Chrysostôme se plaint de ce désordre de son siècle; Notre but, dit-il, n'est pas de communier après nous y être bien préparés, après avoir expié nos péchés, ayant le cœur brisé de componction; mais de satisfaire à un jour de fête & de suivre la coutume des autres qui approchent de ces saints mystères. Ce n'est pas toutefois le temps, ni la rencontre d'une fête qui nous donne le droit de communier; la seule pureté du cœur nous en rend dignes, avec elle, dit ce Père, approchez-vous-en toujours; sans elle ne vous en approchez amais.



CHAPITRE XII.

Divers dons du Saint-Esprit, qui les distribue comme il lui plaît, pour l'utilité de l'Eglise. Toute l'Eglise est un seul corps, dont chaque membre a sa fonction. Tous ont besoin les uns des autres, & doivent travailler à l'utilité commune.

POUR ce qui est des dons spirituels, mes frères, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.

DE spiritualibus autem, nolo vos ignorare fratres.

2. Scitis quoniam cum gentes essetis, ad simulacra muta prout ducebamini euntes.

3. Ideò notum vobis facio, quòd nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jesu. Et nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.

4. Divisiones verbò gratiarum sunt, idem autem Spiritus.

5. Et divisiones ministrarum sunt, idem autem Dominus.

6. Et divisiones operationum sunt, idem verbò Deus, qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiæ : Alii autem sermo scientiæ secundum eundem Spiritum :

9. alteri fides in eodem Spiritu : alii gratia sanitatum in uno Spiritu ;

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem

†. 4. *lett.* grâces. = †. 7. *lett.* La manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité commune. = †. 8. *lett.* à l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse, à l'autre par le même Esprit la parole de science.

2. † Vous vous souvenez bien †^{10. Di-} qu'étant payens, vous vous laissiez ^{manche} entraîner, selon qu'on vous menoit ^{après la} vers les idoles muettes. ^{Pentec.}

3. Je vous déclare donc que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu ne dit anathème à Jesus ; & que nul ne peut confesser que Jesus est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit. ^{Marc. 9. 38.}

4. Or il y a diversité de dons spirituels * ; mais il n'y a qu'un même Esprit.

5. Il y a diversité de ministères ; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Et il y a diversité d'opérations *supernaturelles* ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous.

7. Or les dons * du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise.

8. L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse* ; un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science :

9. un autre reçoit la foi par le même Esprit : un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies ;

10. un autre le don de faire des miracles : un autre le don de prophétie : un autre le discernement des esprits : un autre le don de parler diverses langues : un autre l'interprétation des langues.

11. Or c'est un seul & même Esprit qui opère toutes ces choses, ^{Rom. 12. 6. Ephes. 4. 7.}

distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît ¶.

12. Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps; il en est de même de J. C.

13. Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres : & nous avons tous reçu un *divin* breuvage pour n'être qu'un même esprit*.

14. Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.

15. Si le pied disoit : Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps; ne seroit-il point pour cela du corps ?

16. Et si l'oreille disoit : Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps; ne seroit-elle point pour cela du corps ?

17. Si tout le corps étoit œil, où seroit l'ouïe ? & s'il étoit tout ouïe, où seroit l'odorat ?

18. Mais Dieu a mis dans le corps *plusieurs* membres, & il les y a placés comme il lui a plu.

19. Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre, où seroit le corps ?

20. Mais il y a plusieurs membres, & tous ne font qu'un seul corps.

21. Or l'œil ne peut pas dire à la main : je n'ai pas besoin de votre

Spiritus, dividens singulis prout vult.

12. Sicut enim corpus unum est, & membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa unum tamen corpus sunt : ita & Christus.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive liberi : & omnes in uno Spiritu potati sumus.

14. Nam & corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore : num idè non est de corpore ?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore : num idè non est de corpore ?

17. Si totum corpus oculus, ubi auditus ? Si totum auditus, ubi odoratus ?

18. Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

19. Quòd si essent omnia unum membrum, ubi corpus ?

20. Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manui : ope-

* 13. *aur.* nous avons été *divinement* abreuvés de ce même Esprit.

râ tuâ non indigeo ; aut iterum caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

21. Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse , necessariora sunt :

23. & quæ putamus ignobiliora membra esse corporis , hijs honorem abundantiorum circumdamus : & quæ inhonesta sunt nostra , abundantiorum honestatem habent.

24. Honestæ autem nostra nullius egent : sed Deus temperavit corpus ei , cui deerat , abundantiorum tribuendo honorem ,

25. ut non sit schisma in corpore , sed id ipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si quid patitur unum membrum , compatiuntur omnia membra : sive gloriatur unum membrum , congaudent omnia membra.

27. Vos autem estis corpus Christi , & membra de membro.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia , primùm Apostolos , secundò prophetas , tertio Doctores ; deinde virtutes , exinde gratias curationum , opitulationes , gubernationes , genera linguarum , interpretationes sermonum.

†. 24. i. e. qu'on couvre avec plus de soin. Voyez v. 2. = †. 27. lecter. membra de membro. Grec. membra ex parte , c'est-à-dire , membre faisant partie du tout , ou , comme on a traduit , membres les uns des autres.

secours ; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes point nécessaires.

22. Mais au contraire les membres du corps qui paroissent les plus foibles , sont les plus nécessaires.

23. Nous honorons même davantage *par nos vêtements* , les parties du corps qui paroissent les moins honorables : & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté , celles qui sont moins honnêtes.

24. Car pour celles qui sont honnêtes , elles n'en ont pas besoin ; mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps , qu'on honore davantage * ce qui est moins honorable de soi-même :

25. afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps ; mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.

26. Et si l'un des membres souffre , tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur , tous les autres s'en réjouissent avec lui.

27. † Or vous êtes le corps de ^{† S. Barthelemy.} Jesus-Christ , & membres les uns des autres *.

28. Ainsi Dieu a établi dans son ^{Ephes. 4. 11.} Eglise , premièrement des Apôtres , secondement des Prophètes , & troisièmement des Docteurs ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies ; ceux qui ont le don d'assister les

frères * ; ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don de parler diverses langues ; ceux qui ont le don de les interpréter.

29. Tous sont-ils Apôtres ? Tous sont-ils Prophètes ? Tous sont-ils Docteurs ?

30. Tous sont-ils des miracles ? Tous ont-ils la grâce de guérir les maladies ? Tous parlent-ils plusieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpréter ?

31. Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs ¶. Mais je m'en vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.

*. 28. soit dans la maladie , ou dans leurs autres nécessités.

29. Numquid omnes Apostoli ? numquid omnes Prophetæ ? numquid omnes Doctores ?

30. numquid omnes virtutes ? numquid omnes gratiam habent curationum ? numquid omnes linguis loquuntur ? numquid omnes interpretantur ?

31. Æmulamini autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.

S E N S L I T T É R A L .

ψ. 1. **P**OUR ce qui est des dons spirituels , mes frères , je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.

Pour ce qui est des dons spirituels , mes frères , c'est-à-dire , des dons du Saint-Esprit que vous avez reçus dans votre Baptême , ces dons étoient celui des langues , de prophétie , des miracles , & autres semblables , dont Dieu remplissoit les fidèles en ces premiers temps , pour l'établissement de son Eglise.

Je ne veux pas que vous ignoriez , &c. c'est-à-dire , que vous demeuriez sans être instruits de l'excellence de ces dons & de l'usage que vous en devez faire.

ψ. 2. Vous vous souvenez bien qu'étant payens vous vous laissiez entraîner , selon qu'on vous menoit , vers les idoles muettes.

Vous vous souvenez bien , qu'étant payens. Il montre aux Corinthiens par l'expérience de ce qui leur est arrivé par le passé , l'importance qu'il y a de bien discerner ceux qui sont mus par l'esprit du diable , d'avec ceux qui sont inspirés de l'Esprit de Dieu , & le danger qu'il y a pour eux d'être emportés tout de nouveau à l'idolâtrie , s'ils n'ont soin de faire ce discernement.

Vous vous laissiez entraîner , comme des bêtes , vous laissant abuser par les fausses merveilles de ceux qui étoient agités par

l'esprit du diable , qui vous persuadoient par leurs signes trompeurs d'adorer des idoles.

Selon qu'on vous menoit , c'est-à-dire , sans résistance , & sans discernement de l'imposture d'avec la vérité , vers les idoles muettes. Voyez Habac. 2 , 18. Il ajoute cette épithète pour faire voir plus sensiblement aux Corinthiens le prodigieux aveuglement où ces imposteurs les avoient jetés , en leur persuadant d'adorer comme de vrais dieux , des statues qui n'avoient aucun mouvement ni aucun signe de vie , pour leur faire connoître ainsi l'importance qu'il y a de les bien discerner , afin de ne s'y laisser plus abuser. Ces imposteurs , au rapport d'Eusèbe , se méloient quelquefois dans les assemblées des Chrétiens , & tâchoient , pour les séduire , d'imiter les merveilles qu'ils voyoient parmi ceux qui étoient remplis de l'Esprit de Dieu.

ψ. 3. *Je vous déclare donc , que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu , ne dit anathème à JESUS ; & que nul ne peut confesser que JESUS est le Seigneur , sinon par le Saint-Esprit.*

Je vous déclare donc que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu , c'est-à-dire , prophétisant , ou parlant les langues ; car il ne parle ici que des Prophètes , & de ceux qui avoient le don des langues ; mais sous ces deux espèces , il comprend tous ceux qui avoient quelque don miraculeux.

Ne dit anathème à JESUS , c'est-à-dire , ne profère des blasphèmes contre sa Personne , ou contre son incarnation , ou contre sa Religion. Voyez 1. Cor. 16 , 22. Galat. 1 , 8. Ainsi dès que vous voyez quelqu'un contraire à J. C. , regardez-le & traitez-le comme un imposteur , & comme un ministre de l'esprit impur , encore qu'il parle les langues , & qu'il prédise des choses futures , & qu'il fasse beaucoup d'autres merveilles. Cette règle de l'Apôtre , pour discerner les vrais miracles d'avec les faux , & les ministres de Dieu d'avec les ministres du diable , est toute conforme à celle que Moïse donne. Voyez Deut. 13 , 1 , 2 , 3 , 4 , 5 , & 18 , 21 , 22 , 1. Jean 2 , 22 , & 4 , 2 , 3 , & 5 , 1 , & 2. Jean 7.

Et que nul ne peut confesser de bouche que JESUS est le Seigneur , ni confirmer cette vérité par ses œuvres , sinon par le Saint-Esprit , qui l'inspire , & qui est l'auteur des merveilles qu'il opère ; car si celui qui opère des merveilles parmi vous , fait profession de reconnoître J. C. pour son Seigneur , & qu'il continue de lui obéir , c'est une marque certaine que ce n'est pas le démon , qui est l'auteur des merveilles qu'il opère ; mais le Saint-Esprit qui agit en lui.

¶. 4. *Or il y a diversité de dons spirituels , mais il n'y a qu'un même Esprit.*

Outre l'instruction que je vous viens de donner pour vous préserver de l'erreur , en voici une autre qui est nécessaire pour vous garantir de l'orgueil & de l'envie , & pour conserver parmi vous l'union & la charité , qui est l'ame & le fondement de la vie chrétienne.

Or il y a parmi vous diversité de dons spirituels , comme ceux de la prophétie , de l'interprétation , &c. dont les uns sont plus excellens que les autres.

Mais il n'y a qu'un même Esprit ; c'est-à-dire : Mais si d'un côté il y a diversité de dons dans les fidèles , ce qui semble leur être une matière de division & de jalousie , considérez de l'autre qu'il n'y a en eux tous qu'un même Esprit , qui anime tout le corps de l'Eglise , & qui est auteur de tous ces dons ; & qu'ainsi ils doivent tous n'avoir que les mêmes sentimens d'amour & d'affection les uns pour les autres , quelque diversité de dons & de grâces qu'il y ait parmi eux. Les dons des fidèles sont différens en espèce & en excellence , mais l'Esprit de charité qui leur est commun à tous , doit unir leurs cœurs , & les empêcher de se prévaloir de ces dons les uns contre les autres , & de se les envier les uns aux autres.

¶. 5. *Il y a diversité de ministères ; mais il n'y a qu'un même Seigneur.*

Il y a diversité de ministères , comme l'Épiscopat , le Sacerdoce , le Diaconat , &c. qui sont des ministères différens subordonnés les uns aux autres.

Mais il n'y a qu'un même Seigneur , qui est J. C. dont tous les ministres tant supérieurs qu'inférieurs , relèvent également , & auquel ils doivent tâcher de plaire & d'obéir chacun dans son ministère ; au lieu d'y chercher leur propre gloire , & leur intérêt particulier.

¶. 6. *Et il y a diversité d'opérations surnaturelles ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous.*

Et il y a diversité d'opérations surnaturelles , c'est-à-dire , diverses sortes de pouvoirs & de facultés de faire des miracles ; les uns ayant le pouvoir de ressusciter les morts , les autres n'ayant que celui de guérir les maladies , les autres celui de chasser les diables , &c.

Mais il n'y a qu'un même Dieu. L'Apôtre donne le nom de Dieu au Père , parce qu'il est la source & le principe de toute divinité , qui opère tout en tous , c'est-à-dire , qu'il opère ces mi-

racles aussi-bien en ceux qui en font de moindres, qu'en ceux qui en font de plus grands & de plus éclatans ; de sorte que les uns & les autres ont également l'avantage d'avoir été choisis de Dieu pour être les instrumens de ces merveilles : ainsi quelque diversité de dons & de grâces qu'ils ayent reçus, ils ne doivent point s'en glorifier, & se les envier les uns aux autres ; au contraire ils doivent tous avoir les mêmes sentimens d'amour & d'affection, puisque les uns & les autres n'ont ces dons que par une pure grâce, à laquelle ils n'ont pas même coopéré. Il faut remarquer que dans l'énumération que l'Apôtre fait ici, versets 4, 5, & 6, il met le Saint-Esprit le premier, & le Père le dernier, pour montrer l'égalité parfaite qu'il y a entre les trois Personnes : il attribue les dons gratuits au Saint-Esprit, parce qu'il est personnellement l'amour & la bonté ; le ministère au Fils, parce qu'il est le maître & le seigneur des hommes qu'il a rachetés, les opérations surnaturelles au Père, à cause de sa toute-puissance.

¶ 7. *Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise.*

Or les dons, &c. Le Saint-Esprit fait paroître sa grâce en chacun de ceux qu'il a gratifiés & comblés de ses dons, pour l'utilité de l'Eglise, c'est-à-dire, pour l'instruction, consolation & confirmation des fidèles dans la foi, & pour la conversion des infidèles, qui sont convaincus de la vérité de la Religion, par la vue des miracles qui s'opèrent par ceux qui sont remplis de ces dons ; & non pas pour leur propre satisfaction, ni pour les en rendre plus vains, & plus insolens contre leurs frères.

¶ 8. *L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse : un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science.*

L'un. L'Apôtre parle principalement des Docteurs, qui sont les dépositaires de la sagesse & de la science divine, & dont la propre fonction est d'instruire les peuples, & de répandre sur eux par leurs instructions les trésors de la sagesse & de la science.

Reçoit du Saint-Esprit. On ne reçoit pas moins ces dons du Père & du Fils, que du Saint-Esprit ; mais on en attribue la communication au Saint-Esprit, parce qu'il est lui-même l'amour, & la bonté du Père & du Fils.

Le don de parler, c'est-à-dire, de discourir des plus saints mystères de la Religion d'une manière sublime, & qui surpasse la capacité ordinaire des hommes.

Dans une haute sagesse, c'est-à-dire, de proférer des senten-

ces graves, élevées & mystérieuses, telles que sont celles des Proverbes de Salomon, de l'Ecclésiaste, de la Sagesse, &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la sagesse ni de la science acquise par l'étude & par le travail, quoique ce soit aussi un don de Dieu, mais qui n'est pas au-dessus de la nature. La vraie marque de l'infusion de ce don surnaturel, est lorsque ceux qui en sont gratifiés sont d'ailleurs personnes sans lettres & sans études, tels qu'étoient la plupart des Apôtres & des premiers Chrétiens.

Un autre reçoit du même Esprit; c'est-à-dire: Encore que les dons soient différens & inégaux, il doit y avoir une union parfaite entre ceux qui les reçoivent, puisqu'ils sont animés d'un même Esprit.

Le don de parler avec science: Le don de la science ne diffère de la sagesse, que par la manière de connoître les mystères de Dieu, étant plus haute & plus sublime dans la sagesse que dans la science.

¶ 9. *Un autre reçoit la foi par le même Esprit: un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies.*

Un autre reçoit la foi, &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la foi qui est nécessaire à tous les Chrétiens; mais d'une foi spéciale & toute particulière, par laquelle l'homme qui l'a reçue croit fermement que Dieu se veut servir de lui pour opérer quelque miracle prodigieux & extraordinaire, comme de transporter une montagne, ou quelque autre chose semblable: Si

Matth. 17. 19. habuero omnem fidem, &c.

1. Cor. 13. 2. Un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies.

Ce don étoit particulièrement accordé aux Prêtres, & il n'a pas tout-à-fait cessé dans l'Eglise, puisque les Prêtres y guérissent encore les malades par l'imposition de leurs mains en l'administration du Sacrement d'Extrême-Onction. Super aegros manus imponent, &c. Inducat Presbyteros, &c.

Marc. 16.

18.

Jac. 5.

14.

¶ 10. *Un autre le don de faire des miracles: un autre le don de prophétie: un autre le discernement des esprits: un autre le don de parler diverses langues: un autre l'interprétation des langues.*

Un autre le don de faire des miracles, par excellence, c'est-à-dire, certains miracles plus signalés que d'autres; comme de ressusciter les morts, rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le marcher aux boiteux, la parole aux muets, chasser les diables des corps, &c.

Un autre le don de prophétie, c'est-à-dire, le don de prédire les choses à venir, & d'expliquer les mystères cachés de

l'Écriture & de la Religion. *Magis autem ut prophetetis.* 1. Cor. 14. 1.

Un autre le discernement des esprits, c'est-à-dire, le don de connoître quels sont les vrais ou les faux prophètes, ceux qui parlent, ou qui agissent par l'esprit de Dieu, ou par l'esprit du démon.

Un autre le don de parler diverses langues, selon la diversité des nations, & des langues de ceux qu'il faut instruire des mystères de la loi.

Un autre l'interprétation des langues; car il arrivoit quelquefois, que celui qui parloit ne pouvoit se faire entendre à tous les assistans, non qu'il parlât sans entendre ce qu'il disoit, comme l'estiment quelques-uns, mais parce que la langue dont il se servoit étant étrangère à plusieurs de ceux qui l'écoutoient, il falloit nécessairement que celui qui avoit le don d'interprétation leur expliquât en une langue vulgaire, ce qui à leur égard avoit été dit en une langue étrangère. Voyez 1. Cor. 14. 27. 28.

¶ 11. *Or c'est un seul & même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît.*

Or, &c. C'est cet Esprit que nous venons de dire être l'unique auteur de tous ces dons différens, & qui est le même dans tous ceux qui en sont remplis, qui opère toutes ces choses, dans les fidelles par sa propre vertu, aussi-bien que le Père; & non comme un simple ministre qui auroit reçu ces dons de Dieu pour les communiquer aux autres.

Distribuant par lui-même, & comme une Personne distincte de celle du Père, & du Fils. Car quoiqu'on puisse attribuer l'opération des dons à un simple instrument, on ne sauroit en attribuer la distribution qu'à la cause principale, c'est-à-dire, à la Personne qui en est le premier principe.

A chacun ces dons, c'est-à-dire, aux uns le don de prophétie, aux autres celui des langues; en sorte que les uns ont un don, les autres un autre, n'y en ayant aucun en particulier qui soit commun à tous. Voyez v. 30. *Numquid omnes, &c.*

Selon qu'il lui plaît; de sorte qu'il ne faut point trouver à redire par envie ou autrement, à l'inégalité qui paroît dans cette même distribution, puisque sa volonté qui en est la cause, est très-juste: il n'y a pas plus de sujet de se glorifier de l'avantage qu'on peut avoir par-dessus les autres dans cette distribution, puisqu'elle ne vient pas des mérites, mais d'une grâce toute pure, que de s'attribuer d'en avoir moins reçu que les autres; mais il n'y a rien de plus avantageux pour nous que de nous

soumettre avec plaisir à une volonté si juste , qui ordonne de tout pour le mieux & pour notre plus grand bien.

¶. 12. *Et comme notre corps n'étant qu'un , est composé de plusieurs membres ; & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres , ils ne sont néanmoins qu'un même corps ; il en est de même de J. C.*

Et comme notre corps , &c. C'est la raison du verset précédent. L'Apôtre montre par la comparaison qu'il fait du corps humain avec l'Eglise , qui est le corps mystique de J. C. qu'il doit y avoir diversité de dons & d'opérations , & que l'unité de ce corps ne répugne pas à cette diversité de dons , non plus que la diversité des dons à son unité.

Est composé de plusieurs membres ; c'est-à-dire , ne laisse pas , encore qu'il ne soit qu'un corps , d'être composé de plusieurs parties différentes ; ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps , de sorte que la pluralité des membres ne détruit pas l'unité du corps , mais contribue au contraire , & conspire à son unité , par l'union qu'ils ont les uns avec les autres.

Il en est de même de J. C. considéré comme chef de son Eglise , laquelle ne fait avec lui qu'un même corps mystique , composé de plusieurs membres , & qui porte même le nom de J. C. Voyez Rom. 9. 3.

¶. 13. *Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit , pour n'être tous ensemble qu'un même corps , soit Juifs ou Gentils , soit esclaves ou libres , & nous avons tous reçu un divin breuvage pour n'être tous qu'un même esprit.*

Car. L'Apôtre fait voir pourquoi la diversité des dons & des opérations ne détruit point l'unité de l'Eglise ; la raison qu'il en donne est que tous les fidèles , de quelque nation , & de quelque condition qu'ils soient , quoique différens en grâces & en fonction , sont animés d'un même Esprit , qui les unit tous d'affection & de charité , & leur inspire à tous qu'une même volonté.

Nous avons tous , aussi-bien ceux qui ont reçu de moindres dons , que ceux qui en ont reçu de plus excellens , *été baptisés dans le même Esprit ; c'est-à-dire , reçu le même Esprit par le Baptême pour n'être tous qu'un même corps mystique parfaitement uni dans tous ses membres. Car où il n'y a qu'un même esprit , il ne peut y avoir qu'un même corps ; & dès-lors qu'un membre du corps se divise d'avec les autres , il cesse d'être animé de son esprit.*

Soit Juifs ou Gentils , soit esclaves ou libres. C'est pour montrer que la diversité des dons & des opérations n'est pas incom-

partible avec l'unité du corps de l'Eglise, puisque la diversité des nations, & l'inégalité des conditions n'y est pas contraire.

Et nous avons tous reçu un divin breuvage au Sacrement de l'Eucharistie, en y recevant le sang précieux de J. C. qui communique à ceux qui le reçoivent dignement, la vie & la force, & par conséquent l'Esprit de Dieu qui en est le principe; comme l'ame est le principe de la vie & de la force que le sang communique au corps humain.

Pour n'être qu'un même esprit; c'est-à-dire, comme il le vient d'expliquer, parlant du Bapême.

Ψ. 14. *Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.*

Aussi: C'est la confirmation de ce qui est dit au verset 12.

Le corps, considéré tout entier; & renfermant toutes les parties dont il est composé, n'est pas un seul membre, quelque excellent qu'il soit, mais plusieurs; c'est-à-dire, qu'il faut qu'il y en ait plusieurs de différente & d'inégale perfection, & sans cette pluralité & cette diversité, ce seroit plutôt un monstre qu'un corps. Il veut insinuer, que ceux qui sont ornés de dons plus excellens que les autres, ne doivent pas s'attribuer l'honneur de tout le corps de l'Eglise, ni traiter ceux qui leur sont inférieurs, comme s'ils n'en étoient pas les membres; puisqu'ils ont cet honneur aussi-bien qu'eux, & que le corps de l'Eglise, ne pourroit pas même subsister sans eux.

Ψ. 15. *Si le pied disoit: Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps, ne seroit-il point pour cela du corps.*

Si. L'Apôtre prouve ce qu'il vient de dire au verset précédent, qu'un membre, pour excellent qu'il soit, ne peut pas tout seul faire le corps; parce que ceux qui sont moins excellens contribuent aussi de leur part à l'intégrité du corps, & que pour être moins excellens, ils ne sont pas pour cela exclus de l'union qu'ils ont avec tout le corps. Il marque tacitement, que les inférieurs n'ont pas sujet de porter envie aux supérieurs; puisqu'ils ont aussi-bien qu'eux l'honneur d'être du corps de l'Eglise, & qu'ils sont aussi nécessaires qu'eux pour le faire subsister.

Le pied, qui est le membre le moins noble, &, pour ainsi dire, le plus servile de tout le corps, disoit: Il attribue la parole au pied & aux membres, qui n'ont pas l'organe de la parole; de même que Joas fait parler le chardon. Voyez 4. Rois 14. 10.

Puisque je ne suis pas la main; c'est-à-dire, puisque je ne suis pas placé aussi avantageusement que la main, & que je ne fais

pas des fonctions aussi nobles que les siennes, *je ne suis pas du corps, &c.* Cette raison, quoiqu'il pût dire, suffiroit-elle pour persuader qu'il ne fût pas du corps ? Et n'est-il pas visible au contraire, qu'étant uni au corps, il en fait une partie, & que cet avantage lui est commun avec tous les autres membres, quelque excellens qu'ils puissent être ?

ψ. 16. *Et si l'oreille disoit : Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps, ne seroit-elle pas pour cela du corps ?*

Ce verset se doit entendre comme le précédent.

ψ. 17. *Si tout le corps étoit œil, où seroit l'ouïe ? Et s'il étoit tout ouïe, où seroit l'odorat ?*

Si, &c. c'est-à-dire : Si toutes les parties du corps ne faisoient qu'une même fonction, quoique très-excellente, comme la fonction de l'œil, ou de l'ouïe, qui sont les plus nobles de tout le corps, que seroit-ce que ce corps, & comment pourroit-il subsister, puisqu'il seroit privé de tant d'autres fonctions, qui ne sont pas moins nécessaires pour sa subsistance & pour sa conservation que celles de la vue & de l'ouïe ? Le but de l'Apôtre est de montrer à ceux qui ont des dons plus excellens que les autres, que c'est une folle présomption à eux de croire qu'ils sont les seuls considérables & nécessaires dans l'Eglise ; & de faire voir à ceux qui leur portent envie, que leur désir est très-mal réglé, puisqu'il va à confondre l'ordre des fonctions, & par conséquent à la destruction de tout le corps de l'Eglise, & d'eux-mêmes qui en font partie ; puisque ce corps, non plus que celui de l'homme, ne peut subsister sans la diversité des fonctions. *Autr.* S'il n'y avoit qu'un seul membre dans le corps, quelque noble & excellent que fût ce membre, comme s'il n'y avoit que l'organe de la vue, ou l'organe de l'ouïe, ce corps ne seroit-il pas monstrueux, & seroit-il même un corps, puisqu'il manqueroit de tous les autres organes nécessaires pour sa subsistance & pour sa conservation ?

ψ. 18. *Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres ; & il les y a placés comme il lui a plu.*

Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres ; c'est-à-dire, Dieu est l'auteur de la pluralité, & de cette diversité de membres dans le corps de l'homme dont je viens de parler. Ainsi ce n'est pas un effet ni du hasard, ni de la nature, mais de sa sagesse ; de sorte que ce seroit une étrange folie d'y trouver à redire, & de s'imaginer qu'il pût y avoir quelque chose de mieux, & qu'il seroit plus avantageux au corps, que tous les membres fissent la même fonction.

Et

Et il les y a placés comme il lui a plu. Un membre inférieur ne doit pas ambitionner la place de celui qui lui est supérieur, puisque ce seroit avoir une volonté directement contraire à celle de Dieu; comme aussi le membre qui est supérieur ne doit pas mépriser celui qui lui est inférieur, & se prévaloir du degré de supérieur qui ne vient pas de lui, & qu'il ne tient que de la pure grâce de Dieu, & de sa seule volonté.

¶ 19. *Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre, où seroit le corps?*

Que. Cette conduite de Dieu dans la disposition du corps paroît bien conforme à la raison; car *si tous les membres, &c.* étoient réduits à un seul, quelque noble qu'il fût, comme l'œil, l'oreille, le nez, &c. *Où seroit le corps;* c'est-à-dire, que sans cette diversité de membres unis ensemble qui font le corps, ce seroit une masse sans distinction.

¶ 20. *Mais il y a plusieurs membres, & tous ne font qu'un seul corps.*

Mais, &c. c'est-à-dire: Les choses étant comme elles sont; & telles que Dieu les a disposées, tous ne font qu'un seul corps, composé de tous ses membres; car sans cette pluralité il n'y auroit point de corps; il en est de même à proportion du corps de l'Eglise, qui ne subsiste que dans la diversité des fonctions & des ministères.

¶ 21. *Or l'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds: Vous ne m'êtes point nécessaires.*

Or. L'Apôtre veut dire, qu'encore qu'il y ait de l'inégalité dans les membres du corps, les uns étant ou plus beaux, ou plus nobles dans leurs fonctions, ou placés dans des degrés plus éminens que les autres, cette inégalité est tempérée par la dépendance mutuelle de tous les membres, qui ont tous besoin les uns des autres, quelque degré de prééminence que quelques-uns ayent dans le corps; ce qui fait que les membres supérieurs n'ont pas sujet de s'élever avec orgueil par-dessus ceux qui leur sont inférieurs, puisqu'ils en dépendent, ni les inférieurs de s'affliger du degré de leur condition, puisque cette dépendance rend leur condition en quelque manière égale à celle des supérieurs: il est aisé d'en faire l'application aux membres du corps mystique de l'Eglise.

L'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ai, &c. C'est la main qui préserve l'œil de mal s'il est sain, qui le pansé s'il est malade, qui le nettoie & le lave s'il est sale: en un mot, c'est elle qui

lui conserve la vie , en conservant celle de tout le corps par les alimens qu'elle porte dans la bouche. C'est ainsi que les Docteurs , qui sont les yeux de l'Eglise , parce qu'ils contemplent & qu'ils pénètrent les vérités sublimes de la religion , ne sauroient se passer du ministère de ceux qui vaquent aux œuvres de la vie active ; qui sont comme les mains de l'Eglise , parce qu'ils dépendent des Docteurs pour la conduite spirituelle ; les Docteurs aussi dépendent d'eux pour la nécessité de la vie.

Non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds , &c. Je n'ai pas besoin de vous , puisqu'elle ne peut se transporter avec son corps d'un lieu à l'autre que par le ministère & l'aide des pieds. Ainsi les supérieurs dépendent tellement des inférieurs , qu'ils ne sauroient rien exécuter que par leur ministère.

¶. 22. *Mais au contraire , les membres du corps qui paroissent les plus foibles sont les plus nécessaires.*

Mais au contraire , &c. L'Apôtre veut dire que l'inégalité qui se trouve entre les membres du corps , n'est pas seulement tempérée par la dépendance qu'il y a des membres supérieurs aux inférieurs ; mais qu'elle l'est encore davantage , en ce que les membres les plus foibles , comme le cerveau , le poumon , le foie , le cœur , &c. ont cette prérogative par-dessus ceux qui sont les plus forts , qu'ils sont plus nécessaires qu'eux , puisque le corps peut bien vivre sans mains , sans bras & sans jambes , mais non pas , sans foie , sans cœur , &c. Il semble que le but de cette réflexion soit d'insinuer , 1. Que les dons qui paroissent le moins au-dehors , comme la foi , l'espérance & la charité , &c. qui sont des dons purement intérieurs , sont beaucoup plus nécessaires à l'Eglise , que les dons extérieurs , qui ne servent qu'à lui donner du lustre , & à lui attirer plus d'admiration. 2. Ces dons intérieurs se rencontrent dans les moindres des fidèles , (quoiqu'ils n'aient pas reçu la grâce des dons miraculeux ,) qui sont des membres bien plus nécessaires à l'Eglise , puisqu'ils contribuent de leur part à faire vivre le corps de l'Eglise , au lieu que les autres ne contribuent qu'à conserver sa beauté & sa forme extérieure , étant visible que le corps de l'Eglise peut bien vivre sans ceux qui ont le don des miracles ; mais qu'il ne le peut nullement sans ceux qui sont remplis de foi , d'espérance & de charité.

¶. 23. *Nous honorons même davantage par nos vêtements les parties du corps qui paroissent les moins honorables , & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté celles qui sont moins honnêtes.*

Nous honorons , &c. c'est-à-dire , que cette inégalité de mem-

bres est encore partagée, en ce que nous prenons plus de soin de couvrir & d'orner les membres qui sont destitués de beauté, que ceux qui en sont naturellement ornés ; car il est visible que nous n'en usons de cette manière, que pour donner aux uns par le moyen de l'art, ce que les autres ont reçu de la nature, & contrebalancer ainsi l'avantage que les uns ont au-dessus des autres par quelque sorte d'uniformité.

Qui sont moins honnêtes, telles que sont celles qui nous donnent naturellement de la confusion, à cause du dérèglement que nous sentons, & qui y paroît depuis le péché.

§. 24. *Car pour celles qui sont honnêtes, elles n'en ont pas besoin : mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même.*

Car pour celles qui sont honnêtes, qui n'ont rien qui choque la pudeur, comme le visage, *elles n'en ont pas besoin*, parce qu'elles portent leur ornement avec elles : c'est ainsi que les Supérieurs n'ont pas besoin d'autre honneur que de celui qui est attaché à leur dignité, comme un ornement inséparable de leur caractère.

Mais Dieu a mis ; c'est-à-dire, a inspiré naturellement à l'homme de mettre un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage, &c. C'est ce qu'on doit faire à proportion dans le corps de l'Eglise à l'égard des inférieurs, des pauvres, & des imparfaits, en leur témoignant en quelque manière dans les occasions plus de déférence & de charité, qu'à ceux qui sont élevés au-dessus d'eux.

§. 25. *Afin qu'il n'y ait point de schisme ni de divisions dans le corps ; mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.*

Afin qu'il n'y ait, &c. c'est-à-dire, qu'en prenant ce soin charitable des moindres membres, toutes les parties du corps demeurent étroitement unies ensemble : au lieu que si on en négligeoit quelqu'un, le mal qui lui arriveroit par cette négligence, iroit peut-être ou à l'en séparer, ou à troubler l'harmonie & l'union qu'il auroit avec tous les autres ; ce qui produiroit enfin la destruction de tout le corps. La même chose arrive souvent dans l'Eglise, où les pauvres & les inférieurs se voyant négligés & méprisés des autres, abandonnent la communion, & y causent de grandes divisions.

Conspirent mutuellement, étant ainsi unies, à s'entr'aider, &c. car il n'y a pas de membre, pour fort & pour noble qu'il soit, qui n'ait besoin du secours de l'autre ; comme au contraire il

n'y en a pas un , pour foible & imparfait qu'il soit , dont le secours ne soit nécessaire au plus fort. Il en est de même de la disposition du corps de l'Eglise ; le foible sert au fort pour exercer sa patience ; le pauvre au riche pour exercer sa charité ; l'inférieur au supérieur pour exécuter les volontés , &c. & tout ce commerce réciproque ne peut s'entretenir que par l'union étroite des uns avec les autres.

ψ. 26. Et si l'un des membres souffre , tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur , tous les autres s'en réjouissent avec lui.

Et si l'un des membres souffre , tous les autres souffrent avec lui , se mettant en peine de le secourir ; & participant à sa douleur par la diminution de leur vigueur , & de leur repos qui est attaché à celui de chaque membre particulier.

Ou si l'un des membres reçoit de l'honneur ; c'est-à-dire , est couvert de quelque vêtement qui serve à l'orner ou à le conserver dans sa vigueur , ou reçoit quelque bien & quelque avantage qui augmente sa santé & son embonpoint :

Tous les autres s'en réjouissent avec lui ; c'est-à-dire , participent à la gloire & à la force qu'il reçoit ; parce qu'en effet , l'ornement & la vigueur d'un membre contribue à l'ornement & à la force de tout le corps. Le but de ce verset est de montrer que les membres du corps mystique de J. C. doivent s'entraider tendrement les uns les autres de telle sorte , que ceux qui ont plus reçu de grâces , condescendent & compatissent aux faiblesses de ceux qui en ont moins reçu , & que ceux-ci au contraire se réjouissent des grâces que Dieu a faites aux plus forts , comme d'un bien & d'un avantage commun à toute l'Eglise , & dont l'utilité se répand & se communique à chacun de ses membres en particulier.

ψ. 27. Or vous êtes le corps de J. C. & membres les uns & les autres.

Or vous , &c. c'est-à-dire , Tout ce que je viens de dire du corps naturel , depuis le verset 12 , est pour vous porter à en faire l'application à vous-mêmes , qui êtes le corps mystique de J. C. & dont chacun de vous en particulier est le membre. Cette application s'est faite sur chaque verset.

De J. C. c'est-à-dire , le corps dont J. C. est la tête , & auquel par conséquent il communique sa vie & son Esprit , pour n'en faire qu'une même chose avec lui.

Et membres les uns des autres , aussi-bien les foibles que les forts , aussi-bien ceux qui n'ont que des dons & des grâces

communes, que ceux qui en ont d'extraordinaires.

¶ 28. Ainsi Dieu a établi dans son Eglise : Premièrement des Apôtres : Secondement des Prophètes : Troisièmement des Docteurs ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies : ceux qui ont le don d'assister les frères : ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don de parler diverses langues : ceux qui ont le don de les interpréter.

Ainsi Dieu a établi, les membres dans le corps de l'homme ; c'est-à-dire, Voici l'ordre que Dieu a mis entre les membres de ce corps mystique, & dont par conséquent ils doivent être contens, sans aspirer aux degrés les uns des autres, puisque c'est Dieu même qui a établi cet ordre dans son Eglise, qui est ce corps mystique, dont il vient de parler dans le verset précédent : Premièrement les Apôtres, dont le degré surpasse en dignité & en pouvoir celui de tous les autres, parce qu'ils sont après J. C. les chefs, les colonnes & les fondemens de l'Eglise, & qu'ils possèdent en éminence les perfections de tous les autres.

Secondement les Prophètes, dont le degré est immédiatement après celui des Apôtres. Voyez Eph. 2. 20. & 4. 11. parce qu'ils sont remplis de l'Esprit de Dieu d'une manière plus excellente que tous les autres ministres, puisque cet esprit les éclaire par lui-même, & leur inspire la prédiction des choses futures, aussi-bien que la connoissance certaine des mystères les plus cachés, ce qui ne convient, après les Apôtres, qu'à eux seuls, préférablement à tous les autres ministres de l'Eglise.

Troisièmement les Docteurs. Il semble que par les Docteurs, il entende généralement tous les Pasteurs de l'Eglise, tant inférieurs que supérieurs, puisque la propre fonction de tous les Pasteurs est d'enseigner les peuples : Pastores & Doctores, &c. Ephes. 4. Ils sont inférieurs aux Prophètes & aux Apôtres, parce que^{11.} leur doctrine est tirée de la révélation faite par le Saint-Esprit aux Apôtres & aux Prophètes, qui sont les Docteurs des Docteurs, ou les maîtres des Docteurs, & qui n'ont pour maître que le Saint-Esprit même.

Ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles. Le degré de Docteur est plus relevé que celui de l'opération des miracles, parce que les miracles ne sont que des moyens pour établir la doctrine, au lieu que la doctrine est la fin dernière où aboutissent les miracles.

Puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies ; c'est-à-dire, surnaturellement & sans art. Ce degré est inférieur à l'opéra-

tion des miracles , parce que la puissance de Dieu paroît davantage dans les miracles , qui sont toujours des effets purement surnaturels , que dans la guérison des maladies , qui , quoique surnaturelle , peut être néanmoins quelquefois un véritable effet de la nature.

Ceux qui ont le don d'assister les frères dans leurs maladies & dans leurs nécessités , comme ceux qui servent aujourd'hui dans les Hôpitaux.

Ceux qui ont le don de gouverner , tels qu'étoient les Diacres qui avoient l'administration des biens de l'Eglise pour les distribuer aux pauvres , & tels que sont aujourd'hui les Administrateurs des Hôpitaux : ces deux dernières fonctions , quoique purement naturelles en elles-mêmes , ne laissent pas d'être mises ici au rang des dons gratuits , parce qu'il est besoin d'une grâce surnaturelle & extraordinaire pour s'en acquitter dignement.

Ceux qui ont le don de parler diverses langues. Ce don est mis le dernier de tous par l'Apôtre , pour défabuser les Corinthiens qui l'estimoient & qui le prisent plus que tous les autres , quoiqu'enfin ce fût le moins utile de tous pour les fidèles , puisqu'étant seul il ne leur produisoit rien de soi-même que l'admiration , au lieu que les autres servent ou à les instruire , ou à leur communiquer quelque bien corporel.

*Ceux qui ont le don de les interpréter. Ces paroles ne se trouvent ni dans le Grec vulgaire , ni dans les plus anciens manuscrits Latins , non plus que dans le Syriaque , l'Arabe & l'Ethiopien. Il est vraisemblable que c'est une addition tirée du verset 30. *Numquid omnes interpretantur , &c.**

Ps. 29. & 30. Tous sont-ils Apôtres ? Tous sont-ils Prophètes ? Tous sont-ils Docteurs ? Tous sont-ils des miracles ? Tous ont-ils la grâce de guérir les maladies ? Tous parlent-ils plusieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpréter ?

Tous sont-ils Apôtres , &c. c'est-à-dire : Puisque vous ne pouvez pas être tous Apôtres , ni Prophètes , pourquoi ambitionner , comme vous faites , toutes sortes de dons , & ne vous pas contenter de ceux qu'il a plu à Dieu de vous accorder ? Tous ces dons appartiennent en commun au corps de J. C. mais chaque membre n'a que le don que le Saint-Esprit a mis en lui.

Tous ont-ils le don de les interpréter , quoique le don de l'interprétation soit mis ici après le don des langues , ce n'est pas qu'il ne soit plus éminent dans l'Eglise que celui des langues , qui dépend tellement de l'interprète , que sans son secours il

eroit obligé de se taire ; mais l'Apôtre le met après pour suivre l'ordre naturel des choses.

Ÿ. 31. *Entre ces dons ayez plus d'empressement pour les meilleurs : mais je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.*

Entre ces dons ayez plus d'empressement, &c. c'est-à-dire : Puisque vous aspirez encore à de nouveaux dons, aspirez au moins à ceux qui sont les plus utiles à l'Eglise, & non pas à ceux qui sont les plus éclatans, comme au don des langues que vous ambitionnez si fort, & que vous recherchez avec tant d'empressement, quoiqu'il soit le moindre de tous, & le moins utile à l'Eglise & à vous-mêmes.

Mais je vais vous montrer encore une voie, &c. c'est-à-dire, un moyen plus sûr & incomparable ; (c'est ce qu'il va dire dans le chapitre suivant, pour montrer qu'aucun de ces dons n'est rien pour celui qui les possède sans la charité ; mais qu'ils sont plus ou moins parfaits, selon qu'on en use avec plus ou moins de charité ; d'où il s'ensuit clairement que c'est la charité qui fait la mesure de leur excellence, & qu'elle est l'unique règle sur laquelle il en faut juger, & non pas précisément sur ce que les dons sont en eux-mêmes, & sur ce qu'ils paroissent au-dehors, comme faisoient les Corinthiens qui n'en jugeoient que par leur éclat & par leur lustre extérieur ; ce qui leur faisoit préférer les moindres dons, comme celui des langues, à ceux qui étoient incomparablement plus solides & plus parfaits, tels qu'étoient ceux du gouvernement & du soin des pauvres, & les autres devoirs qui attachent les Chrétiens aux exercices de la charité.

S E N S S P I R I T U E L.

Ÿ. 1. jusqu'au 12. **P**OUR ce qui est des dons spirituels, mes frères, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.

Il n'y a rien au monde qui puisse long-temps subsister sans conserver l'ordre & la dépendance mutuelle que Dieu a établie dans tout l'univers. Nous voyons dans la nature que les éléments y tiennent chacun leur rang, & qu'il s'y fait un bouleversement dangereux, si ceux qui doivent être au-dessus se trouvent au-dessous ; c'est ainsi que les tremblemens de terre arrivent lorsque les vents sont entrés au-dessous, & qu'ils cherchent quelque ouverture pour en sortir. Ne voit-on pas

dans le gouvernement politique, que le trouble & la confusion ne viennent que de ce que les sujets ne se tiennent pas dans le rang & la situation où ils doivent être, & qu'ils veulent occuper la place les uns des autres ? Il en est de même dans l'ordre merveilleux que Dieu a établi dans son Eglise, où il veut que chacun y demeure dans son rang, & y fasse les fonctions convenables à l'état, & aux talens qu'il a reçus. Notre saint Apôtre reprend ici les Corinthiens de pervertir cet ordre, parce qu'il y en avoit parmi eux quelques-uns, qui n'étant pas bien contens des dons qu'ils avoient reçus, portoient envie à ceux qui en avoient reçu de plus excellens ou de plus éclatans : ces dons étoient alors furnaturels, & Dieu les donnoit visiblement pour établir son Eglise : les talens que Dieu donne maintenant aux fidelles pour les rendre propres les uns à un ministère, les autres à un autre, ne sont pas moins réels & effectifs, quoiqu'ils ne soient pas si sensibles : il veut que ceux à qui il les donne en soient contens, & qu'ils les emploient pour l'édification de l'Eglise dans l'ordre de la divine hiérarchie que J. C. a établie. Saint Paul se sert fort à propos de la comparaison du corps humain pour montrer la subordination & la dépendance mutuelle qui se doit trouver dans tous les ministres de l'Eglise & dans les autres fidelles pour en conserver l'unité : car comme tous les membres du corps n'ont pas la même fonction, de même aussi dans l'Eglise, qui est le corps dont J. C. est le chef, tous les fidelles qui en sont les membres, n'ont pas tous reçu de Dieu les mêmes dons pour conspirer ensemble à son édification. Parmi les fidelles il y en a qui sont appelés à la participation du ministère Ecclésiastique ; les autres demeurent dans l'état commun des Chrétiens, pour y vivre dans l'exercice des devoirs communs du christianisme, & doivent demeurer dans cet état, tant que Dieu ne les en tire point pour les appliquer à quelques fonctions publiques dans l'Eglise. Ceux donc qui sans vocation, & souvent sans les talens nécessaires s'ingèrent d'eux-mêmes dans les ministères, troublent par leur présomption l'ordre & l'économie de ce corps mystique, & attirent sur eux la colère du père de famille, à qui il appartient de placer dans sa maison ceux qu'il lui plaît d'y appeler, comme J. C. a choisi entre tous ses disciples, ceux qu'il a fait Apôtres :

Marc. 3.

13.

Vocavit ad se quos voluit ipse. Il en est de même de ceux qui étant placés aspirent à un degré plus élevé, & n'attendent pas, selon l'avis de J. C. que le père de famille les fasse monter plus haut, & leur donne le rang qu'il jugeroit à propos de leur don-

ber. J. C. ne les reconnoit pas comme ses véritables ministres, ne les ayant pas choisis pour tenir ce rang dans son corps, & ainsi ne sont dans l'Eglise que comme les mauvaises humeurs sont dans le corps, ou comme des parties monstrueuses & des excrescences inutiles qui lui sont à charge, & qui nuisent à la justesse & à la proportion de tous ses membres, dont ils gâtent la beauté, & dérangent l'uniformité. Ne seroit-ce pas une chose monstrueuse, dit S. Bernard, d'ôter un doigt de la main, *Bern. de confid. l. 3. c. 4.* & le faire pendre à la tête? C'est ce qui arrive, ajoute ce Père, lorsqu'on veut placer dans le corps de J. C. ses membres autrement qu'il ne les a rangés lui-même; & que ceux qui doivent demeurer dans la dépendance, ne gardent point la subordination, mais veulent se mettre à la place de ceux à qui ils doivent obéir? Ainsi leur ambition confondant tout, fait dans le corps de l'Eglise des renversemens qui paroissent monstrueux aux yeux de Dieu & des Anges; & par leur précipitation téméraire, en s'élevant au-dessus de leur rang, ils perdent, dit S. Grégoire, la vertu & le mérite qu'ils avoient conservé dans celui où Dieu les avoit placés.

ψ. 12. jusqu'à la fin. *Et comme mon corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont tous néanmoins qu'un même corps; il en est de même de J. C.*

Il n'y a point de vérité plus importante dans la religion, ni de connoissance plus nécessaire aux fidèles, que d'être bien persuadés de l'étroite union qui ne fait de tous ensemble qu'un seul corps en J. C. & qui les rende tous réciproquement membres *Rom. 12. les uns des autres.* Car comme notre corps n'est qu'une seule chose, quoiqu'il soit composé de plusieurs membres; ainsi dans l'Eglise, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous néanmoins qu'une même chose: Et comme dans le corps, c'est même cette multitude de parties si différentes qui le compose, & qui en fait l'unité, puisque sans cette différence il n'y auroit point de corps; de même aussi dans cette diversité de tant de personnes, de nation, de sexe, d'état & de conditions différentes, qui se trouve dans l'Eglise, le Saint-Esprit unit ensemble par l'union la plus étroite un corps, dont les membres, qui sont les âmes saintes, dans leur plus grande séparation, sont animées de ce même Esprit, & vivent d'une vie toute divine, dont les mouvemens sont bien plus actifs que ceux du corps, & surpassent non-seulement tous les sentimens de la nature, mais encore tous les mouvemens de notre esprit.

Si donc tous ces différens membres ne font qu'une même chose, non en idée, mais dans la plus grande unité, & forment ensemble le même corps, ne peut-on pas dire avec saint Jean Chrysofôme, qu'en nous regardant comme un corps il n'y a point de différence entre nous, & que c'est même proprement la différence qui se trouve entre nous, qui nous rend égaux : car comme dans le corps tous les membres ont réciproquement besoin du secours les uns des autres, il en est de même dans le corps de l'Eglise, les dons des plus foibles sont nécessaires. Il y a des personnes retirées & méprisées du monde qui rendent souvent plus de service à l'Eglise par leurs prières, que ceux qui y travaillent avec le plus d'éclat ; les pauvres sont plus nécessaires aux riches en toute manière, que les riches ne le sont aux pauvres, & l'Eglise a plus grand besoin des pauvres, que des riches pour se maintenir dans l'ordre. Aussi le Fils de Dieu, qui en se faisant homme a choisi cet état, & nous assure dans son Evangile, que ce qui est grand devant les hommes est abominable devant Dieu, s'est servi, pour former son Eglise, de personnes qui paroissent les plus viles & les plus méprisables selon le monde, & a toujours favorisé de ses grâces ceux qui sont le moins estimés des hommes. Ne rend-t-il

Moral.
25.

pas gloire à son Père de ce qu'il a caché ces mystères aux sages & aux prudens, & les a révélés aux simples & aux petits ? N'est-il pas le Pasteur qui quitte les quatre-vingt-dix-neuf brebis pour aller chercher celle qui étoit égarée, & qui après l'avoir retrouvée, la porte sur ses épaules sans la contraindre de marcher ? N'a-t-il pas parcouru les villages de la Judée pour y faire du bien à de pauvres peuples, qui étoient comme des troupeaux de brebis abandonnées de leurs pasteurs ? N'a-t-il pas béni les pauvres, & déclarés heureux ceux qui sont affligés & méprisés des hommes ? N'a-t-il pas au contraire maudit les riches, & déclaré malheureux ceux qui sont honorés & estimés dans le monde ? Enfin pour faire voir qu'entre tous les hommes il donne la préférence aux pauvres & aux infirmes, & qu'il a pour eux une prédilection & un penchant qu'il n'a point pour les autres, c'est qu'il a voulu se mettre à leur place, & tenir

Matth.
25. 40.

comme fait à lui-même le bien qu'on leur feroit : Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes frères, c'est à moi-même que vous les avez rendus.

Si donc J. C. même nous a voulu montrer par son exemple à garder l'ordre que Dieu a mis dans tout le corps, qui est d'honorer

d'avantage ce qui est moins honorable de soi-même, c'est-à-dire, que les foibles reçoivent plus d'honneur & de considération que les forts, puisque Dieu a réglé les choses de telle sorte, afin qu'il y eût entre tous les fidèles une union d'amour & de charité : Quelle excuse peuvent avoir ceux qui s'élèvent au-dessus des autres, & qui méprisent ceux qui par leur naissance ou leur condition leur sont inférieurs ? Peuvent-ils dire que c'est par le mouvement de cet Esprit saint qui anime tout le corps de l'Eglise, qu'ils en usent ainsi ? Il est rare que ceux qui ont quelque rang dans le monde, ou quelque avantage singulier qui les relève, ne s'en prévalent, & gardent à l'égard de leurs inférieurs la modération que demande l'humilité chrétienne. Il est juste à la vérité, & Dieu l'ordonne ainsi, de rendre l'honneur à qui on le doit. Il faut honorer la Majesté divine dans ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir de commander aux autres & de les conduire. Il est raisonnable de respecter la vertu des ancêtres dans leurs descendans, sur-tout lorsqu'ils se rendent respectables par leur conduite, & qu'ils ne dégènèrent pas ; on doit considérer le mérite particulier de ceux qui sont distingués par leur vertu, leur sagesse, ou leur capacité peu commune : Car pour ce qui est des riches, dont l'orgueil est l'apanage ordinaire, ils ne méritent aucune considération à cause de leurs richesses ; autrement les usuriers & les autres usurpateurs du bien d'autrui en mériteroient plus que d'autres. Voyez ce qui est dit, Jac. 2.

Quoi qu'il en soit, tous ceux à qui l'on rend ces devoirs, doivent se considérer comme membres du même corps, *s'accommoder, comme dit notre Apôtre, à ce qui est de plus bas & de plus humble, & croire les autres au-dessus de soi*, afin de conserver cette unité si nécessaire, sans laquelle ce qu'il y auroit de plus considérable dans les membres ne pourroit subsister. Ainsi c'est se retrancher soi-même de la communion des fidèles que de s'élever au-dessus des autres, & de s'en distinguer par une vaine présomption, d'insulter à ses frères, de les outrager, de leur porter envie, & de bleffer en quelque manière que ce soit la charité que nous leur devons. La grâce de notre Bapême nous rend tous égaux devant Dieu, & nous n'avons aucun sujet de nous élever les uns au-dessus des autres, de quelque condition que nous soyons. C'est la cupidité qui est la source de tous les vices & de tous les dérégemens des hommes, qui met entr'eux cette séparation & cette inégalité effroyable qu'on y aperçoit : c'est pour remédier à ce grand mal que J. C. s'est fait homme,

Rom. 12.
16.
Philip. 2.
3°

& qu'il a publié la loi de l'Évangile. Il n'est point venu pour troubler ou renverser l'ordre du monde visible, il y a laissé l'inégalité des conditions & des biens; mais il y établit par la vertu de sa grâce une égalité parfaite, non dans les fortunes & dans les conditions des hommes, mais dans les cœurs des fidèles, en leur inspirant la charité qui éteint peu à peu dans eux la cupidité.

Considérons donc avec S. Chrysostôme, que l'Apôtre demande de nous trois choses: la première, Que nous ne nous séparions point d'avec nos frères, de peur de nous perdre nous-mêmes; mais que nous soyons parfaitement unis avec eux; la seconde, Que nous conspirions tous mutuellement à nous entr'aider les uns les autres; la troisième, Que nous regardions les biens & les maux des autres, comme étant les nôtres mêmes: Ce sont là les marques les plus assurées qu'on est membre vivant du corps de l'Eglise, & de cette heureuse société qui se forme ici bas par la charité, & qui se perfectionne pour recevoir son accomplissement dans toute l'éternité.



C H A P I T R E X I I I .

Sans la charité tout est inutile pour le salut. Caractères de cette vertu. Elle ne finira point. Connoissance de Dieu imparfaite en cette vie. Charité plus excellente que la foi & l'espérance.

† Dim.
de la
Quinq.

1. **S** I je parle † toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnante, & une cymbale retentissante.

2. Et quand j'aurois le don de prophétie; que je pénétrerois tous les mystères, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses: quand j'aurois encore toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien *.

3. Et quand j'aurois distribué tout

1. **S** I linguis hominum loquar, & angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut aes sonans, aut cymbalum tinniens.

2. Et si habuero prophetiam, & noverim mysteria omnia, & omnem scientiam: & si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum.

3. Et si distribuero in ci-

†. 2. *expl.* aux yeux de Dieu qui pèse tout au poids de la charité.

bos pauperum omnes facultates meas, & si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

4. Charitas patiens est, benigna est : charitas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur,

5. non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum,

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati :

7. omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

8. Charitas nunquam excidit ; sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur.

9. Ex parte enim cognoscimus, & ex parte prophetamus.

10. Cùm autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.

11. Cùm essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

12. Videmus nunc per speculum in ænigmate :

* 4. aut. vaine, inconstante, ou curieuse, ou dissimulée. = v. 5. expl. elle ne croit rien de vil ni au-dessous d'elle, pour servir ceux qu'elle aime. Chrysost. = *Ibid.* elle ne compte pour rien le mal qu'on lui fait. = v. 9. *lett.* nous connoissons en partie, & nous prophétisons en partie,

mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me fert de rien.

4. La charité est patiente, elle est douce & bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire & précipitée *, elle ne s'enfle point d'orgueil,

5. elle n'est point dédaigneuse * ; elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien *, elle n'a point de mauvais soupçons,

6. elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité ;

7. elle tolère tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout.

8. La charité ne finira jamais : Les prophéties n'auront plus de lieu, les langues cesseront, & la science sera abolie :

9. Car ce que nous avons maintenant de science & de prophéties est très-imparfait *.

10. Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.

11. Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant, je raisonnois en enfant ; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des

énigmes; mais alors nous verrons Dieu face à face. Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement: mais alors je le connoîtrai comme je suis moi-même connu de lui.

13. Or ces trois vertus, la foi, l'espérance, & la charité, demeurent *; mais la charité est la plus excellente des trois ¶.

¶. 13. i. e. maintenant, *autr.* en cette vie. Parce qu'elles sont nécessaires à chaque Chrétien, & essentielles à l'Eglise: ce que ne sont pas les dons gratuits, qui sont donnés pour les autres, & qui peuvent cesser.

tunc autem facie ad faciem
Nunc cognosco ex parte:
tunc autem cognoscam sicut & cognitus sum.

13. Nunc autem manent;
fides, spes, charitas, tria hæc: major autem horum est charitas.

SENS LITTÉRAL.

¶. 1. **S**I je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnante, & comme une cymbale retentissante.

Tout ce chapitre n'aboutit qu'à confirmer ce qu'il vient de dire: Que la charité est plus excellente que tous les dons surnaturels, & gratuits, dont il a parlé, & qu'il la faut préférer à tous ces dons, & la rechercher sur toutes choses. Il prouve cette vérité par induction, & par l'énumération de chacun de ces dons en particulier, faisant voir en détail, que pas un d'eux n'est rien sans la charité.

Si je parle toutes les langues des hommes, c'est-à-dire, de toutes sortes de nations; ce qui seroit une chose fort extraordinaire, & que Dieu n'accorde pas même à tous ceux qui ont le don des langues, puisqu'ils ne parlent ordinairement que celles de ceux qui les écoutent; ce don étant limité selon les diverses sortes de personnes à qui ils ont à parler.

Et le langage des Anges, c'est-à-dire, quand j'aurois le don de me faire entendre sans aucun signe extérieur, comme font les Anges qui se communiquent immédiatement leurs conceptions les uns aux autres; ce qui seroit encore plus admirable, que le don de parler de toutes sortes de langues. *Autr.* Quand je serois le plus éloquent de tous les hommes, & que je parlerois le langage des Anges mêmes, s'ils parloient comme nous, ce qui n'est pas.

Et que je n'aye point la charité, c'est-à-dire, si au lieu de rapporter ce don à la gloire de Dieu & à l'édification du prochain, je n'en uois que pour me satisfaire moi-même, & pour m'atti-

ter de l'admiration & de la gloire, comme faisoient entr'autres les Corinthiens.

*Je ne suis que comme un airain sonnante, c'est-à-dire, une sonnette qu'on sonne par plaisir, & sans dessein de rien signifier; car comme elle ne fait que battre l'air inutilement, aussi celui qui parle les langues sans en rapporter l'usage à la gloire de Dieu & à l'édification de l'Eglise, profère des paroles en l'air, qui sont inutiles à Dieu, au prochain, & à lui-même. Il appelle une sonnette, *airain sonnante*, parce qu'ordinairement la matière de cet instrument est d'airain.*

Et une cymbale retentissante. L'Apôtre distingue les cymbales, de l'airain sonnante, parce qu'il y avoit dès ce temps-là plusieurs cymbales qui étoient d'argent: il veut dire, qu'au lieu de rendre un son agréable & mélodieux, étant touchée distinctement & artistement, elle ne faisoit que retentir confusément, & rendre un son désagréable aux oreilles: de même il n'y a rien de moins agréable à Dieu & aux hommes fidèles que de parler les langues, quand on ne les parle que pour les parler, & qu'on ne s'en sert pas pour glorifier Dieu, & pour instruire & édifier le prochain.

¶ 2. *Et quand j'aurois le don de prophétie; que je pénétrerois tous les mystères, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses, quand j'aurois encore toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien.*

Et quand j'aurois le don de prophétie, comme Balaam & Caïphe, & plusieurs autres réprouvés, qui diront à J. C. au jour du jugement: Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom?

*Que je pénétrerois tous les mystères, tant de l'ancien que du nouveau Testament; ce qui n'a jamais été accordé à aucun Prophète, ni peut-être à aucun des hommes; ce don se rapporte à la sagesse, qui est le propre don des premiers Pasteurs: *alii sermo sapientiæ.**

*Et que j'aurois une parfaite science de toutes choses, c'est-à-dire, de toutes les vérités contenues dans l'Ecriture & dans la tradition; ce don est propre aux Pasteurs ordinaires, quoique pas un ne le possède en un degré si éminent, *Alii sermo scientiæ.**

Quand j'aurois encore toute la foi possible, c'est-à-dire, une foi capable d'opérer toute sorte de miracles, même les plus grands prodiges. Voyez Rom. 12. 6. 1. Cor. 12. 9. 30. L'Apôtre parle non de la foi nécessaire à tous les Chrétiens, mais de celle des miracles seulement.

1. Cor.
12. 8.

Jusqu'à transporter les montagnes : c'est ce qui se rapporte à la foi des miracles ; à moins que ce ne soit une manière de parler allégorique & proverbiale, usitée parmi les Juifs, qui signifie faire des choses tout-à-fait prodigieuses & surprenantes ; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse vérifier ce passage à la lettre, aussi-bien que celui de saint Matthieu, *Habete fidem*, in *Mate.* *sicut granum sinapis*, &c. puisqu'il y a eu des Saints qui ont en effet transporté les montagnes, & qui ont opéré d'autres semblables prodiges.

7. *Grot.*
in *Mate.*
87.

Si je n'ai point la charité, c'est-à-dire, si je n'use de tous ces dons par un principe de charité, en les rapportant à la gloire de Dieu, & à l'édification du prochain, *je ne suis rien* ; c'est-à-dire, je ne suis de nulle considération devant Dieu, qui n'estime pas les hommes pour la grandeur des actions, ni des dons gratuits, mais parce qu'il a mis en eux la pureté de leurs intentions, & à proportion de l'amour qui les fait agir.

ψ. 3. *Et quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.*

Et quand j'aurois distribué tout mon bien, &c. c'est-à-dire : pris le soin de l'employer pour la nourriture des pauvres ; ce qui comprend non-seulement le don de les soulager dans leurs nécessités, & celui de les servir, & d'administrer leurs biens ; mais le don de l'administration, dont il est parlé au verset 28 du chapitre précédent.

Et que j'aurois livré mon corps, en considération des pauvres, & plutôt que de manquer à la fidélité du ministère que j'exerce envers eux, *pour être brûlé, &c.* comme le fut saint Laurent : on entend ordinairement ces paroles du martyre que l'on souffriroit sans la charité, par vanité, & avec la haine du prochain.

Tout cela ne me sert de rien, pour le salut, ni pour obtenir la grâce de Dieu.

ψ. 4. *La charité est patiente, elle est douce & bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire & précipitée, elle ne s'enfle point d'orgueil.*

Comme l'Apôtre exhorte les Corinthiens dans le chapitre précédent, à rechercher la charité par-dessus tous les autres dons, qui sont sans elle de nul prix & de nulle valeur pour ceux qui les ont ; il leur en fait ici maintenant une description très-exacte, pour leur ôter tout sujet de se tromper dans une chose de cette importance, afin qu'ils ne prennent pas la charité fausse & apparente, pour la véritable. Or toutes les qualités admirables

mirables qu'il attribue ici à la charité, sont autant de vertus qu'il oppose tacitement aux vices les plus ordinaires des Chrétiens de l'Eglise de Corinthe, & particulièrement à ceux de leurs faux docteurs, qui étoient pleins d'impatience, de murmure, d'aigreur, d'envie, d'entreprises téméraires; & en un mot, de tous les vices opposés à la vraie charité, quoiqu'ils fissent profession d'en être remplis pour le prochain. Cette description est proprement la pierre de touche de la charité.

La charité est patiente, dans les maux qu'on lui fait souffrir, elle aime mieux endurer le tort qu'on lui fait, que de se fâcher, ou de rendre le mal pour le mal, parce qu'elle ne sauroit vouloir à personne que du bien. *Gr. lene à se fâcher.*

Elle est douce & bienfaisante, s'accommodant, autant qu'elle peut, aux inclinations des autres, & faisant son possible, pour ne déplaire jamais à personne; parce qu'elle est pleine d'affection & de bonté pour tout le monde.

La charité n'est point envieuse, parce qu'elle regarde le bien des autres comme le sien propre, & qu'elle n'en possède aucun que pour le communiquer à ses frères.

Elle n'est point téméraire & précipitée, &c. parce qu'elle aime, non par emportement ni avec passion, mais par le mouvement & par la lumière de l'esprit de Dieu. *Autr.* Elle n'est point vaine, ni dissimulée dans ses discours, ni dans ses gestes, ni dans ses actions; parce qu'elle ne pense pas à se faire aimer ni estimer elle-même, mais à édifier ses frères: elle n'est ni inconstante, ni curieuse, ni orgueilleuse, parce que Dieu qui est le motif de son amour, est toujours le même à son égard; & que son objet, qui est le prochain, lui paroît toujours aimable, en quelque état qu'il se trouve, n'ayant pour ses frères que de la tendresse & de la bonne volonté, & s'appliquant plutôt à leur faire du bien, qu'à satisfaire sa propre curiosité.

ψ. 5. *Elle n'est point dédaigneuse, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne se pique & ne s'aigrit de rien, elle n'a point de mauvais soupçons.*

Elle n'est point dédaigneuse; c'est-à-dire, elle ne croit rien au-dessous d'elle, pour servir ceux qu'elle aime, parce qu'elle fait consister tout son bonheur à les servir, n'ayant point d'autre ambition que de les rendre véritablement heureux; ou, plutôt elle ne refuse point de s'abaisser aux choses les plus abjectes & les plus viles, pour procurer le salut de ceux qu'elle aime, elle ne dédaigne & ne néglige rien de tout ce qui est capable de le procurer. D'autres traduisent selon le Grec: *Elle ne fait rien*

contre les règles de la bienfaisance ; car comme elle ne pense & n'aspire qu'à édifier le prochain , elle évite avec soin tout ce qui peut être capable de le choquer.

Elle ne cherche point ses propres intérêts , &c. n'en ayant point de plus cher que celui de la gloire de Dieu , qu'elle aime par-dessus toutes choses ; & celui de ses frères , qu'elle aime avec autant de tendresse qu'elle-même ; & c'est ce désintéressement qui fait toute la matière de sa gloire & de sa récompense.

Elle n'a point de mauvais soupçons ; c'est-à-dire , elle ne juge & ne soupçonne témérairement de personne ; elle ne condamne jamais les actions qu'elle peut excuser , & qui se peuvent prendre en bonne part ; comme elle aime le prochain , elle aime aussi son honneur & sa réputation , & elle s'abstient de tout ce qui peut la flétrir , ou de ce qui peut la diminuer.

ψ. 6. *Elle ne se réjouit point de l'injustice , mais elle se réjouit de la vérité.*

Elle ne se réjouit point de l'injustice ; c'est-à-dire , elle est fort touchée de tout le mal qu'elle voit faire : c'est une manière de parler , qui dit moins pour signifier plus.

Mais elle se réjouit de la vérité , c'est-à-dire , se réjouit de tout le bien qui arrive au prochain , mais particulièrement de son innocence & de son intégrité , ou de ses bonnes actions , les regardant comme le moyen très-assuré de son salut , qui est l'unique objet de ses desirs.

ψ. 7. *Elle tolère tout , elle croit tout , elle espère tout , elle souffre tout.*

Elle tolère tout , c'est-à-dire , elle ne se rebute point à cause des imperfections du prochain & de ses foiblesses , telles qu'elles soient , mais elle les tolère pour un temps , dans l'espérance de le gagner à Dieu par une sainte condescendance.

Elle croit tout , c'est-à-dire , elle aime mieux croire le bien dans les choses indifférentes , que l'accuser témérairement de mensonge , sur-tout quand il ne s'agit pas de la créance à l'égard des mœurs , ou de la doctrine.

Elle espère tout , elle ne désespère jamais de sa correction , ni de son salut ; mais elle espère toujours que Dieu lui fera miséricorde , & qu'elle fléchira sa justice par ses prières.

Elle souffre tout , rien n'étant capable de la séparer de ceux qu'elle aime , mais elle s'expose à toute sorte de souffrances pour contribuer à leur salut.

ψ. 8. *La charité ne finira jamais. Les Prophètes n'auront plus de lieu ; les langues cesseront , & la science sera abolie.*

La charité ne finira jamais, non pas même dans le ciel, puisqu'il est certain que les Saints ne cesseront jamais d'y aimer Dieu, & de s'entr'aimer les uns les autres.

Les prophéties n'auront plus de lieu dans le ciel, parce qu'on y verra clairement la vérité de tous les mystères, & l'accomplissement de toutes les prédictions.

Les langues, le don des langues, *cesseront*, parce qu'il n'y aura plus de confusion, ni de diversité de langage parmi les Saints.

Et la science, c'est-à-dire, le don de savoir par étude les vérités chrétiennes : & d'en instruire les fidèles, *sera abolie*, ne sera plus d'aucun usage : & Dieu ne les communiquera plus à personne, parce qu'il n'y aura plus personne à instruire, & que tous auront une parfaite connoissance de Dieu; & comme il n'y aura que la charité seule qui subsistera toujours, c'est à elle seule que nous nous devons attacher.

¶ 9. *Car ce que nous avons maintenant de science & de prophétie, est très-imparfait.*

Car, &c. C'est-à-dire, puisque ceux qui ont le don de science, aussi-bien que ceux qui ont le don de prophétie, ne voient la vérité des mystères que confusément, & qu'ils en ignorent infiniment plus qu'ils n'en savent, ce qui est cause qu'ils ne sauroient éclaircir que fort imparfaitement les fidèles par ces dons; c'est pourquoi comme les lampes & les chandelles sont inutiles en plein midi; ces dons aussi seroient inutiles dans le ciel, où tous les bienheureux auront une très-claire & très-parfaite connoissance de la vérité, par la contemplation & la vision bienheureuse de Dieu.

¶ 10. *Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.*

Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, c'est-à-dire : dans la béatitude : Il n'est pas ici question de savoir si les connoissances acquises en ce monde par les dons de science & de prophétie subsisteront, ou, si elles seront abolies en l'autre vie; mais l'Apôtre veut dire seulement que ces dons n'auront plus leur usage parmi les bienheureux, & que Dieu ne continuera plus de les accorder aux fidèles pour en éclairer les autres.

Tout ce qui est imparfait sera aboli, c'est-à-dire : l'usage de ces dons & de tous les autres semblables; *cesseront*, & Dieu ne les communiquera plus à personne, parce qu'on possédera par une claire vue qu'on aura de sa Majesté divine toutes les perfections qui conviennent à ces dons.

Ÿ. 11. *Quand j'étois enfant , je parlois en enfant , je jugeois en enfant , je raisonnois en enfant ; mais lorsque je suis devenu homme , je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.*

Quand j'étois enfant , &c. Il explique ce qu'il vient de dire par une comparaison : De même , dit-il , qu'il y a une grande différence entre la manière de parler d'un enfant d'avec celle d'un homme parfait ; il y a aussi sans comparaison , bien plus de différence entre la manière de connoître des fidèles de ce monde , & celle des bienheureux dans le ciel.

Mais lorsque je suis devenu homme , &c. J'ai cessé de parler , de juger , & de raisonner en enfant ; c'est-à-dire , que les hommes ayant atteint la plénitude de la perfection , ils expliqueront & connoîtront les choses d'une manière plus parfaite : Ainsi les bienheureux ne connoissent plus & ne s'expliquent plus d'une manière imparfaite , comme ils faisoient pendant cette vie , par le don de prophétie & de science.

Ÿ. 12. *Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir , & en des énigmes ; mais alors nous verrons Dieu face à face. Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement ; mais alors je le connoîtrai comme je suis moi-même connu de lui.*

Nous ne voyons maintenant Dieu , & la vérité de ses mystères qu'il nous révèle , que comme en un miroir , non directement & dans leur propre essence , mais comme par réflexion dans les Ecritures , dans ses Sacremens , & dans ses ouvrages qui nous représentent , comme un miroir , l'image des choses que nous ne pouvons voir en ce monde.

Et en des énigmes , c'est-à-dire : Nous ne voyons pas cette image aussi distinctement que celle qui se voit dans un miroir ; mais nous la voyons seulement comme enveloppée de beaucoup d'obscurités , de paroles , & de signes : cette expression est prise des Nombres , ch. 12 , v. 8.

Mais alors , c'est-à-dire , après cette vie , nous verrons Dieu & la vérité de ses mystères , face à face , c'est-à-dire , clairement , & distinctement & dans leur objet.

Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement. Tout Apôtre que je suis , je ne pénètre que fort imparfaitement dans la connoissance de Dieu , & dans la vérité de ses mystères.

Mais alors , &c. Je connoîtrai parfaitement & distinctement en Dieu la vérité & la raison des mystères les plus cachés , comme de la prédestination , réprobation , &c. de la même manière que Dieu connoît clairement tout ce qui est de plus caché en moi , quoiqu'en un degré fort différent ; car il n'y

que Dieu seul qui se connoisse aussi parfaitement.

ψ. 13. Or ces trois vertus, la foi, l'espérance, & la charité demeurent ; mais la charité est la plus excellente des trois.

Or ces trois vertus, &c. C'est à ces vertus solides qu'il faut s'attacher préférablement à tous les dons spirituels de langues, de science, & de prophétie, parce qu'elles seules nous peuvent mériter le ciel, & non pas ces dons, puisque plusieurs de ceux qui les auront ne laisseront pas d'être damnés. *Nonne in nomine tuo dæmonia ejecimus, &c.* Matth. 7. 22.

Mais la charité est la plus excellente des trois ; parce qu'elle doit subsister éternellement, non-seulement à l'égard de son effet qui est la gloire, mais à l'égard même de sa nature & de son action : car les bienheureux aimeront toujours Dieu ; parce qu'ils verront & posséderont l'objet de leur foi ; & de leur espérance. *Quod enim videt quis quid sperat ? spes quæ videtur, non est spes.* De plus la foi & l'espérance nous disposent & nous conduisent à la charité, comme à leur dernière fin ; mais la charité nous unit à Dieu ; & sans la charité, la foi & l'espérance ne servent de rien, & sont devant lui comme des choses mortes. *Fides sine operibus mortua est.* Rom. 8. 24. Jac. 2. 26.

S E N S S P I R I T U E L .

ψ. 1. jusqu'au 12. **S** I je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnante, & une cymbale retentissante, &c.

Il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que de vouloir se conduire par ses propres lumières, & de choisir pour se rendre heureux les moyens les moins propres pour y réussir. Ainsi il arrive assez souvent qu'on aime mieux se tromper dans ce choix, & vivre dans l'illusion, que de s'éclairer pour se défabuser. Les hommes ne regardent que les apparences, & souvent ne considèrent point quand il s'agit de leur salut, si le parti qu'ils prennent est sûr pour eux, & utile aux autres. Saint Paul avoit instruit les Corinthiens ; mais il leur restoit à la plupart encore bien des défauts ordinaires à ceux qui n'ont pas entièrement renoncé au monde : ils en aimoient l'estime & l'approbation, & se laissoient entraîner au torrent de la coutume, & à l'exemple du commun des hommes, qui n'estimoient grand que ce qui paroïsoit tel devant les hommes.

Dieu distribuoit aux fidelles des dons spiriuelz pour l'établissement de son Eglise; parmi ces dons les Corinthiens affectoient ceux que le monde estimoit le plus, & qui frappoient davantage les sens, tel qu'étoit celui de parler de langues différentes. Notre saint Apôtre leur montre ici, que ni ce don-là, ni tous les autres qui sont plus excellens, ne sont rien sans la charité. En effet, la prédication de la parole de Dieu, les dons de prophétie & de faire des miracles, la distribution de tous ses biens aux pauvres, & la souffrance du martyre même ne peuvent donner à personne aucune assurance de n'être pas devant Dieu un pur néant vide de tout mérite. Que les hommes ne mettent donc point leur confiance en quoi que ce soit qui les fasse estimer & admirer dans le monde : les grands talens que l'on emploie pour le salut des ames, & la conversion des peuples; les aumônes abondantes, & l'assistance des pauvres; la régularité dans une compagnie dont on porte l'habit; les pratiques de piété réglées; enfin l'exercice des vertus les plus éclatantes ne peuvent servir qu'à entretenir la vanité, si elles ne

1. Tim. 1. 5. *procèdent d'un cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foi sincère.*

Or, qui nous assurera que nous avons dans le cœur ce fond invisible qui rend agréable à Dieu? Sera-ce nous-mêmes qui nous en rendrons témoignage? Nous sommes les premiers qui nous trompons nous-mêmes; & nous croyons souvent avoir les sentimens & les bonnes qualités que nous n'avons point. *Il y a, dit le Sage, une vertu qui paroît droite à l'homme, dont la fin néanmoins conduit à la mort.* Nous en rapporterons-nous au jugement des autres? Ils peuvent bien estimer & louer les vertus qui paroissent en nous; mais ils ne peuvent assurer pour cela si nous sommes louables & estimables, parce qu'ils ne savent pas de quel principe elles partent, & si l'arbre qui porte ces fruits est bon ou mauvais; nous pouvons néanmoins en avoir quelques marques moralement certaines, & l'on peut voir par les caractères que saint Paul donne à la charité si elle se trouve dans nous ou dans les autres; si elle se trouve effectivement dans le cœur, elle y produira les qualités que décrit ici saint Paul; elle rend patient, bienfaisant, désintéressé, & enrichit l'ame de toutes les vertus: si elles sont vives & agissantes, & qu'elles continuent de se faire remarquer par une conduite uniforme & persévérante; on ne se trompera pas, si on juge que ce sont des fruits qui procèdent de la racine de la charité.

Soyons donc, dit notre grand Apôtre, enracinés & fondés en

la charité ; « ayons cette racine dans le cœur. La charité est la
 » racine de tous les biens , comme la cupidité est la racine de
 » tous les maux : car deux racines sont plantées en deux champs
 » par deux différens laboureurs. J. C. plante la première dans
 » le cœur des bons ; le diable plante la seconde dans le cœur
 » des méchans. La première fait les bons arbres qui portent
 » toujours de bons fruits , & n'en fauroient produire de
 » mauvais ; la seconde , fait les mauvais arbres qui portent
 » toujours de mauvais fruits , & n'en fauroient porter de
 » bons ».

August.
 serm. 44.
 de temp.

C'est par ces deux racines que l'on distingue les vrais enfans de Dieu , non-seulement des hérétiques & des schismatiques , mais encore des faux-catholiques. C'est ce que le même saint Augustin déclare sur le Pseaume 54. *Nous avons les uns & les autres le Baptême qui nous est commun. Nous avons le même Evangile. Ils célèbrent comme nous les fêtes des Martyrs. Nous faisons tous la solennité de Pâque. Mais toutes ces choses leur sont inutiles, une seule est nécessaire ; & si celle-là manque , tout le reste ne sert de rien. C'est la charité qui seule est nécessaire , & qui ne finira jamais. Car comme les dons n'ont été communiqués d'abord aux fideles que pour fortifier la foi , maintenant que la foi est établie , ils ne sont plus nécessaires , au lieu qu'on ne cessera jamais de s'aimer les uns les autres , & que la charité dans le ciel sera bien plus ardente qu'elle ne l'est maintenant. Suivons donc l'avis que donne saint Paul , de la rechercher avec ardeur.*
Seclamini charitatem.

Y. 11. jusqu'à la fin. *Quand j'étois enfant , je parlois en enfant... mais lorsque je suis devenu homme , je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant , &c.*

Lorsque Dieu créa l'homme , il grava dans son cœur une loi qui lui donnoit la connoissance du bien & du mal , & lui déclaroit intérieurement ce qu'il devoit faire & ce qu'il devoit éviter. Mais il s'est fait connoître plus particulièrement au peuple Juif , en lui donnant une loi écrite qui l'instruisoit de tous les préceptes qu'il falloit pratiquer pour plaire à Dieu , & de toutes les cérémonies qu'il falloit observer pour lui rendre le culte qui lui est dû. Cependant cette loi écrite , quoique pleine de gloire & de majesté , n'étoit qu'un crayon de la loi nouvelle , n'ayant , comme dit saint Paul , que l'ombre des biens à venir , & non la solidité même des choses qui y étoient représentées ; & les Chrétiens ont le bonheur de posséder les vérités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres. C'est pourquoi

2. Cor. le même Apôtre dans sa seconde Epître aux Corinthiens, dit
 3. 10. que *cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Évangile.* Nous voyons maintenant à découvert les mystères qui étoient cachés sous le voile des cérémonies & des autres pratiques dont l'observance étoit prescrite dans la loi : Et comme le peuple Juif n'agissoit que par le motif d'une crainte servile, & n'avoit en vue que les biens de la terre, aussi ne connoissoit-il qu'en figure & d'une manière fort obscure les vérités que J. C. est venu lui-même découvrir au monde. C'est cette obscurité qui étoit marquée par le voile que Moïse mettoit sur son visage : *Mais,*
 Ib. 3. 18. *comme dit notre grand Apôtre, nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur, nous avançons de clarté en clarté par l'illumination de l'Esprit du Seigneur, & nous croissons toujours en lumière jusqu'à ce que nous parvenions à ce jour parfait, où J. C. se montrant dans*
 1. Joan. *sa gloire nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel*
 3. 2. *qu'il est.*

Mais quoique la connoissance des mystères dans la loi nouvelle surpasse celle de l'ancienne loi, autant que la vérité l'emporte sur les figures qui la représentent, elle est néanmoins encore fort obscure par rapport à la claire vue dont jouissent les Bienheureux dans le ciel ; puisque, selon la pensée de notre saint Apôtre, il en est de la science dans cette vie comparée avec celle que nous aurons dans le ciel, comme de la connoissance d'un petit enfant, par rapport à celle qu'il aura dans un âge parfait. Car, *pendant que nous habitons dans ce corps,* dit saint Paul, *nous sommes éloignés du Seigneur, & comme hors de notre patrie, parce que nous marchons vers lui par la foi, & que nous*
 2. Cor. *n'en jouissons pas encore par la claire vue.* Il faut donc approcher
 5. 6. 7. *de lui pour être éclairés, selon le Psalmiste ; mais comme on ne peut pas y parvenir tout d'un coup, voyons par quels degrés & de quelle manière on en peut approcher, jusqu'à ce que nous le voyions avec évidence, & le possédions à découvert & sans voile.*

Premièrement, il y a une manière de connoître Dieu, qui est commune à tous les hommes. Il fait éclater dans la beauté de ses créatures des rayons de sa toute-puissance & de sa divinité ; & les cieux sont un grand livre ouvert, qui *rend visibles*
 Rom. 6. *ses grandeurs invisibles.*
 30.

Secondement, il s'est fait connoître aux Patriarches de l'ancienne loi & aux Prophètes, & les a honorés de sa présence

avec beaucoup de familiarité : mais il ne s'est pas déclaré à tous de la même manière : car , comme dit saint Paul , *Dieu leur a* Hebr. 11. *parlé autrefois en diverses occasions & en diverses manières , & ne s'est manifesté à eux que sous des figures & des images , ou par des voies qui se faisoient entendre au-dehors. Lors même que J. C. est venu dans le monde pour donner aux hommes la connoissance de Dieu son Père , il ne l'a fait connoître à la plupart de ceux qui l'ont entendu , que sous le voile obscur des paraboles & des discours figurés : Mais Dieu a une autre manière excellente de se manifester , d'autant plus différente des précédentes , qu'elle est plus intérieure & plus intime ; c'est de remplir l'ame de ses fidelles serviteurs des dons de son Saint-Esprit , d'éclairer leur entendement , & d'échauffer leur cœur , & de faire dans eux sa demeure comme dans un temple qui lui est consacré ; c'est de cette sorte de manifestation dont J. C. parle , quand il dit que *celui qui l'aime sera aimé de son* Joan. 14. *Père , & qu'il l'aimera aussi , & qu'il se découvrira à lui : Si* 23. 24. *quelqu'un m'aime , dit-il encore , il gardera ma parole ; & mon Père l'aimera , & nous viendrons à lui , & nous ferons en lui notre demeure.**

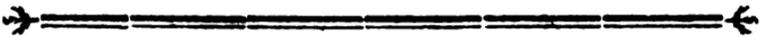
Cette manière si tendre & si affectueuse par laquelle Dieu se communique & se découvre en cette vie aux ames saintes , n'est pas égale en tous ; mais elle est d'autant plus vive & plus forte que l'ame est plus pure , & pour ainsi dire , plus divinifiée & rendue plus semblable à Dieu même. Car il faut remarquer que pour parvenir à cette union intime dans cette vie , & à la claire vision de Dieu dans l'autre ; il faut , comme dit saint Paul , que *nous soyons transformés en la même image* 1. Cor. 3. 18. *du Seigneur , & que nous soyons revêtus de J. C. même , en représentant dans toute notre conduite son humilité , sa patience , sa charité & toutes ses autres divines vertus. C'est alors que Dieu nous reconnoitra pour ses enfans , qu'il a pré- Rom. 8. 29. *destinés pour être conformes à l'image de son Fils.**

Or le moyen d'aspirer à cette divine ressemblance , & à cette vue bienheureuse ; c'est , dit saint Jean , de *se conserver* 1. Joan. 3. 4. *pur comme J. C. est pur lui-même.* Il faut qu'il y ait de la Hebr. 7. 26. *conformité entre deux sujets qui se ressemblent ; J. C. est saint , innocent , sans tache , séparé des pécheurs , & la pureté même. Qui peut donc espérer de lui ressembler sans veiller sur soi avec grand soin pour acquérir dès cette vie l'innocence & la pureté nécessaire pour parvenir à ce bonheur ? Le Fils de Dieu* Matth. 5. 8. *ne dit-il pas lui-même , que la claire vue de Dieu est réservée*

vée à ceux qui ont le cœur pur , parce qu'il n'entre rien de fouillé dans cette cité glorieuse où nous espérons arriver.

Concluons donc avec l'Apôtre saint Jean en ces termes :

1. Joan. Nous sommes déjà enfans de Dieu , mais ce que nous serons un jour
3. 2. 3. ne paroît pas encore. Nous savons que lorsque J. C. se montrera dans sa gloire , nous serons semblables à lui , parce que nous le verrons tel qu'il est. Et quiconque a cette espérance en lui se conserve pur , comme lui-même est pur. Purifions-nous donc de plus en plus , & soyons fidèles à avancer de clarté en clarté & de vertu en vertu , en croissant toujours en lumière , jusqu'à ce que nous parvenions à cette entière conformité à l'image de J. C. dans la gloire céleste.



C H A P I T R E X I V .

Don d'instruire préférable aux autres. Prudente simplicité. User de tous les dons pour édifier. Dieu est un Dieu de paix & non de trouble. Silence recommandé aux femmes dans les assemblées des fidèles.

1. **R**ECHERCHEZ avec ardeur la charité ; désirez les dons spirituels , & sur-tout de prophétiser.

2. Car celui qui parle une langue *inconnue* ne parle pas aux hommes , mais à Dieu ; puisque personne ne l'entend , & qu'il ne parle qu'en esprit des choses cachées *.

3. Mais celui qui prophétise , parle aux hommes pour les édifier , les exhorter , & les consoler.

4. Celui qui parle une langue *inconnue* , s'édifie lui-même * ; au lieu que celui qui prophétise édifie l'Eglise de Dieu.

5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues , mais encore plus celui de prophétiser ; parce que celui qui prophétise est préfè-

1. **S**ECTAMINI charitatem , æmulamini spiritualia ; magis autem ut prophetetis.

2. Qui enim loquitur linguâ , non hominibus loquitur , sed Deo : nemo enim audit , spiritu autem loquitur mysteria.

3. Nam qui prophetat ; hominibus loquitur ad ædificationem , & exhortationem , & consolationem.

4. Qui loquitur linguâ , semetipsum ædificat , qui autem prophetat , Ecclesiam Dei ædificat.

5. Volo autem omnes vos loqui linguis , magis autem prophetare : nam major est qui prophetat ,

*. 2. *expl.* par le mouvement du Saint-Esprit , ou par un mouvement de piété qu'il ressent dans son cœur , sans qu'il comprenne ce qu'il dit. *autr.* sans que les autres y comprennent rien. = 7. 4. n'est utile qu'à lui-même.

quàm qui loquitur linguis : nisi fortè interpretetur , ut Ecclesia ædificationem accipiat.

6. Nunc autem , fratres , si venero ad vos linguis loquens , quid vobis prodero , nisi vobis loquar aut in revelatione , aut in scientia , aut in prophetia , aut in doctrina ?

7. Tamen quæ sine anima sunt vocem dantia , sive tibia , sive cithara , nisi distinctionem sonituum dederint , quomodo scietur id quod canitur , aut quod citharizatur.

8. Etenim si incertam vocem det tuba , quis parabit se ad bellum ?

9. Ita & vos per linguam nisi manifestum sermonem dederitis , quomodo scietur id quod dicitur ? eritis enim in aera loquentes.

10. Tàm multa , ut putata , genera linguarum sunt in hoc mundo , & nihil sine voce est.

11. Si ergo nesciero virtutem vocis ero ei , cui loquor , barbarus , & qui loquitur , mihi barbarus.

12. Sic & vos , quoniam æmulatores estis spirituum , ad ædificationem Ecclesiæ quærite ut abundetis.

nable à celui qui parle une langue inconnue , si ce n'est qu'il interprète ce qu'il dit * , afin que l'Eglise en soit édifiée.

6. Aussi , mes frères , quand je viendrois vous parler en des langues inconnues , quelle utilité vous apporterois-je , si ce n'est que je vous parle en vous instruisant , ou par la révélation , ou par la science , ou par la prophétie , ou par la doctrine ?

7. Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées qui rendent des sons , comme les hautbois & les harpes , que si elles ne forment des tons différens , on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les hautbois , ou sur la harpe ?

8. Que si la trompette ne rend qu'un son confus , qui se préparera au combat ?

9. De même , si la langue que vous parlez n'est intelligible , comment pourra-t-on savoir ce que vous dites ? Vous ne parlerez qu'en l'air.

10. En effet , il y a tant de diverses langues dans le monde , & il n'y a point de peuple qui n'ait la sienne.

11. Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles , je serai barbare à celui à qui je parle , & celui qui me parle * me sera barbare.

12. Ainsi , mes frères , puisque vous avez tant d'ardeur pour ces dons spirituels , désirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise *.

†. 5. expl. qu'il ait le don d'interpréter ; parce que ces deux dons étoient souvent séparés. = †. 11. Le Grec. Si donc je n'entends pas ce que signifie ce qu'on dit , je serai barbare à celui qui parle , & celui qui parle me sera barbare. = †. 12. lectr. & non pour en faire ostentation.

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue, demande à Dieu le don de l'interpréter.

14. Car si je prie en une langue que je n'entends pas, mon cœur prie*, mais mon esprit & mon intelligence est sans fruit.

15. Que ferai-je donc ? Je prierai de cœur, mais je prierai aussi avec intelligence : je chanterai de cœur des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence.

16. Que si vous ne louez Dieu que du cœur, comment celui qui n'est que du simple peuple, répondra-t-il, Amen, à la fin de votre action de grâces, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites ?

17. Ce n'est pas que votre action de grâces ne soit bonne ; mais les autres n'en sont pas édifiés.

18. Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez* ;

19. mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille en une langue inconnue.

20. Mes frères, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse ; mais soyez enfans pour être sans malice*, & soyez sages comme des hommes parfaits.

Isai. 28. 11. 21. Il est dit dans l'Écriture : Je parlerai à ce peuple en des langues étrangères & inconnues* ; & après cela même ils ne m'entendront point,

ψ. 14. letr. mon esprit, ce que quelques-uns entendent du Saint-Esprit qui prie en nous. Voyez Rom. 8. 26. = ψ. 18. Grec. J'ai le don des langues plus que vous tous. = ψ. 20. autr. n'ayez non plus de malice que des enfans. = ψ. 21. expl. comme il a fait par les Apôtres ; ce qui n'a pas néanmoins converti les Juifs.

13. Et idè qui loquitur linguâ, oret ut interprete-tur.

14. Nam si orem linguâ, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

15. Quid ergo est ? Orabo spiritu, orabo & mente: psallam spiritu, psallam & mente.

16. Ceterùm si benedixeris spiritu, qui supplet locum idiotæ, quomodo dicet, Amen, super tuam benedictionem, quoniam quid dicas, nescit ?

17. Nam tu quidem benè gratias agis : sed alter non ædificatur.

18. Gratias ago Deo meo, quodd omnium vestrùm linguâ loquor :

19. sed in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut & alios instruam, quàm decem millia verborum in lingua.

20. Fratres, nolite pueri effici sensibus, sed malitiâ parvuli estote : sensibus autem perfecti estote.

21. In lege scriptum est: Quoniam in aliis linguis & labiis aliis loquar populo huic : & nec sic exaudient

me , dicit Dominus.

22. Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus , sed infidelibus : prophetiæ autem non infidelibus , sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum , & omnes linguis loquantur , intrent autem idiotæ aut infideles , nonne dicent quod insanitis ?

24. Si autem omnes prophetent , intret autem quis infidelis , vel idiota , convincitur ab omnibus , dijudicatur ab omnibus :

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt , & ita cadens in faciem adorabit Deum , pronuncians quòd verè Deus in vobis sit.

26. Quid ergo est , fratres ? cum convenitis , unusquisque vestrum psalmum habet , doctrinam habet , apocalypsim habet , linguam habet , interpretationem habet : omnia ad ædificationem fiant.

27. Sive linguâ quis loquitur , secundum duos , aut ut multum tres , & per partes , & unus interpretetur.

28. Si autem non fuerit

dit le Seigneur.

22. Ainsi la diversité des langues est un signe , non pour les fidelles , mais pour les infidelles , & le don de prophétie , au contraire , n'est pas pour les infidelles , mais pour les fidelles.

23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu , tous parlent diverses langues , & que des ignorans ou des infidelles entrent dans cette assemblée , ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

24. Mais si tous prophétisent , & qu'un infidelle ou un ignorant entre dans votre assemblée , tous le convainquent , tous le jugent :

25. le secret de son cœur est découvert ; de sorte que se prosternant le visage contre terre il adorera Dieu , rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.

26. Que faut-il donc , mes frères , que vous fassiez ? Si lorsque vous êtes assemblés , l'un est *inspiré de Dieu* pour composer un cantique , l'autre pour instruire , un autre pour révéler les secrets de Dieu , un autre pour parler une langue *inconnue* , un autre pour l'interpréter , que tout se fasse pour l'édification *.

27. S'il y en a qui ayent le don des langues , qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue *inconnue* , & qu'ils parlent l'un après l'autre ; & qu'il y ait quelqu'un qui interprète ce qu'ils auront dit.

28. Que s'il n'y a point d'inter-

*. 26. *expl.* que tout le monde en puisse tirer quelque fruit.

prête, que celui qui a ce don se taise dans l'Eglise ; qu'il ne parle qu'à soi-même & à Dieu.

29. Pour ce qui est aussi des Prophètes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.

30. Que s'il se fait quelque révélation à un autre de ceux qui sont assis dans l'assemblée, que le premier se taise*.

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, & que tous soient consolés*.

32. Et les esprits des Prophètes sont soumis aux Prophètes*.

33. Car Dieu est un Dieu de paix & non de désordre ; & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des saints*.

1. Tim. 2. 11. 34. Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler ; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne.

Genes. 3. 16.

35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris lorsqu'elles seront dans leurs maisons : car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est premièrement sortie ? ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ?

37. Si quelqu'un croit être Prophète ou spirituel, qu'il reconnoisse

interpres, taceat in Ecclesia, sibi autem loquatur, & Deo.

29. Prophetæ autem duo, aut tres dicant, & ceteri djudicent.

30. Quòd si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

31. Potestis enim omnes per singulos prophetare: ut omnes discant, & omnes exhortentur.

32. Et spiritus prophetarum prophetis subiecti sunt.

33. Non enim est dissensionis Deus, sed pacis: sicut & in omnibus Ecclesiis sanctorum doceo.

34. Mulieres in Ecclesiis taceant, non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut & lex dicit.

35. Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent: turpe est enim mulieri loqui in Ecclesia.

36. An à vobis verbum Dei processit; aut in vos solos pervenit?

37. Si quis videtur propheta esse, aut spiritualis,

ÿ. 30. expl. pour laisser parler l'autre, autr. que l'autre attende que le premier se soit tu. = ÿ. 31. autr. exhortez. expl. afin que tous les Prophètes, non-seulement enseignent, mais aussi apprennent les uns des autres. = ÿ. 32. expl. Les Prophètes sont Juges les uns des autres: ou, l'esprit de prophétie est soumis aux Prophètes, pour ne dire ce qui leur est révélé que quand ils veulent. = ÿ. 33. Grec. i. e. comme on voit dans toutes les Eglises,

cognoscat quæ scribo vobis, quia Domini sunt mandata.

38. Si quis autem ignorat, ignorabitur.

39. Itaque, fratres, æmulamini prophetare : & loqui linguis nolite prohibere.

40. Omnia autem honestè, & secundum ordinem fiant.

que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur.

38. Que si quelqu'un le veut ignorer, il sera lui-même ignoré *.

39. Pour conclure donc, mes frères, désirez sur-tout le don de prophétie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues :

40. mais que tout se fasse dans la bienséance, & avec ordre.

* 38. *expl.* il sera ignoré & rejeté de Dieu. *Grec.* qu'il demeure dans son ignorance ; *mais à son malheur.*

S E N S L I T T É R A L.

ψ. 1. **R**ÉCHERCHEZ avec ardeur la charité ; désirez les dons spirituels, & sur-tout de prophétiser.

Recherchez, &c. c'est-à-dire : Puisque la charité est si excellente, & qu'elle a de si grands avantages par-dessus tous les dons, & même par-dessus toutes les vertus chrétiennes, recherchez-la de tout votre cœur, & préférablement à toutes choses. Demandez aussi à Dieu les dons spirituels, puisque vous en pouvez faire un bon usage par le moyen de la charité.

Et sur-tout de prophétiser, c'est-à-dire : le don d'expliquer aux fidèles les mystères de la Religion, & les difficultés de l'Écriture sainte, plutôt que de rechercher avec tant d'empressement, comme vous faites, le don des langues.

ψ. 2. *Car celui qui parle une langue inconnue, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend, qu'il parle en esprit des choses cachées.*

Car celui qui parle une langue inconnue, c'est-à-dire, qui n'est point entendue en un lieu où il n'y a point d'étrangers, comme dans votre Église, où il n'y en vient que très-rarement, *ne parle pas aux hommes* ; car ce n'est point parler aux hommes, que de leur proférer des paroles qu'ils n'entendent pas : c'est les amuser, en abusant de leur patience ; c'est parler devant eux, mais ce n'est point parler à eux, *mais à Dieu, &c.* puisqu'il n'y a que lui seul qui l'entende. Or il est fort inutile de se servir du don des langues pour parler à Dieu, puisque toutes les langues lui sont également connues, & que ce don n'est point institué

pour parler à Dieu ; mais pour se faire entendre aux hommes ; & sur-tout aux étrangers , à qui la langue vulgaire est inconnue.

Et qu'il parle en esprit des choses cachées , c'est-à-dire , que par le don des langues qu'il a reçu de Dieu , il leur parle en langue inconnue ; ce qui est abuser de leur patience , & même de ce don , qui n'est accordé que pour se faire entendre , & pour instruire ceux à qui on parle. Le but de l'Apôtre est de faire voir aux Corinthiens , que l'usage fréquent du don des langues , qu'ils estimoient si fort , n'étoit pas de grande utilité dans leur Eglise , parce que les étrangers y abordoient rarement : qu'ainsi l'usage de ce don ne pouvoit servir qu'à produire de l'admiration ; au lieu que celui de prophétie servoit à édifier tout le monde.

¶ 3. *Mais celui qui prophétise , parle aux hommes pour les édifier , les exhorter & les consoler.*

Mais celui qui prophétise , c'est-à-dire , qui explique les mystères cachés de la Religion , & les difficultés de l'Ecriture ; *parle aux hommes* , pour l'utilité desquels tous les dons de Dieu ont été accordés à l'Eglise , *pour les édifier* , les instruire & les établir dans la foi , & *les exhorter* à s'y avancer & à persévérer , & *les consoler* dans les afflictions & dans les difficultés qui leur surviennent , qui pourroient troubler leur avancement , & empêcher leur persévérance.

¶ 4. *Celui qui parle une langue inconnue , s'édifie lui-même ; au lieu que celui qui prophétise , édifie l'Eglise de Dieu.*

Celui qui parle une langue inconnue , en un lieu où il n'y a point d'étrangers , ni peut-être personne qui l'entende , *s'édifie lui-même* , &c. se confirme dans la foi , & excite sa dévotion envers Dieu , par les oraisons , les actions de grâces , & les louanges qu'il profère en son honneur par le mouvement extraordinaire de l'Esprit saint. Ce n'est pas que le don des langues fit cet effet en tous ceux qui les parloient ; mais l'Apôtre parle de l'effet qu'il produit en ceux qui n'y mettent point d'obstacle : car le bon ou le mauvais usage de ces dons dépendoit tellement de la liberté de ceux qui les avoient reçus , qu'il arrivoit quelquefois qu'au lieu d'en devenir meilleurs , ils en prenoient occasion de se corrompre , & d'en devenir pires , sur-tout lorsque dans l'usage de ces dons ils se portoit à la recherche de l'intérêt , ou à la vanité , comme on le peut voir dans le chapitre précédent.

Edifie l'Eglise de Dieu , c'est-à-dire , ou l'Eglise particulière qui l'entend parler , ou toutes celles qui ont la communication de ses révélations , comme cela se pratiquoit communément , lorsque

orsque les choses étoient jugées de grande importance. Il veut dire, que le bien qui provient du don de prophétie, étant plus rendu que celui qui provient du don des langues, quand il est seul & séparé du don de l'interprétation; il est juste de préférer le don de prophétie au don des langues, & que les Corinthiens avoient tort de préférer, comme ils faisoient, ce don à celui de prophétie, ou à tous les autres dons.

Ψ. 5. *Je souhaite que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophétiser; parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue inconnue, si ce n'est qu'il interprète ce qu'il dit, afin que l'Eglise en soit édifiée.*

Je souhaite que vous ayez tous, &c. c'est-à-dire: Je souhaiterois, autant qu'il est en moi, si cela étoit expédient pour le bien de l'Eglise, & compatible avec la conservation de l'ordre qui y est établi, que tous ceux qui sont parmi vous, reçussent ce don, & qu'ils parlassent toutes les langues; puisque vous avez tant d'estime pour ce don, je ne désirerois rien tant que votre satisfaction particulière, pourvu qu'elle ne fût pas contraire au bien commun de l'Eglise.

Est préférable, &c. c'est-à-dire, qu'il est plus utile à l'Eglise; par l'instruction, l'édification, & la consolation qu'elle en reçoit, que celui qui ne parle que les langues, *si ce n'est qu'il interprète ce qu'il dit, &c.* c'est-à-dire, qu'ayant le don d'interprétation, il peut servir à l'Eglise, & expliquer à tous les fidèles ce que le Saint-Esprit lui suggère; au lieu que celui qui n'a que le don de prophétie, ne peut instruire que ceux dont la langue lui est naturellement commune, ou ceux qui parlent une même langue que lui. On doit remarquer ici, que le don des langues étoit quelquefois seul, & quelquefois accompagné de celui de l'interprétation.

Ψ. 6. *Aussi, mes frères, quand je viendrois vous parler en des langues inconnues, quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la révélation, ou par la science, ou par la prophétie, ou par la doctrine.*

Aussi, mes frères, &c. si je ne vous parlois en une langue vulgaire, en vous proposant les mystères que Dieu m'a révélés par le don de la sagesse, ou les lumières & les connoissances que j'ai acquises par la science, ou l'explication des difficultés que j'ai apprises par le don de prophétie; ou les vérités de la morale que je fai par le don de la doctrine; *quelle utilité vous apporterois-je, &c.* si je n'ajoutois au don des langues celui de vous expliquer les difficultés qui se trouvent dans les mystères,

& dans les endroits les plus obscurs de l'Écriture, ou même en vous découvrant les secrets des cœurs, & les choses cachées, présentes & à venir, & en vous enseignant les vérités les plus importantes de la Religion ?

ψ. 7. *Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées, qui rendent des sons, comme les hautbois & les harpes; que si elles ne forment des tons différens, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les hautbois, ou sur la harpe.*

Ne voyons-nous pas comme les hautbois, &c. c'est-à-dire: Si celui qui joue de ces instrumens n'observe les mesures & les tons différens, il ne fera jamais entendre à ceux qui l'écoutent, quel est l'air qu'il joue.

ψ. 8. *Que si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat ?*

Que si la trompette, &c. c'est-à-dire: Si celui qui sonne la trompette n'en distingue les sons pour appeler & exciter les soldats, qui se préparera au combat, puisqu'autrement ils demeureroient dans l'inaction ?

ψ. 9. *De même si la langue que vous parlez n'est intelligible, comment pourra-t-on savoir ce que vous dites ? Vous ne parlerez qu'en l'air.*

De même Vous ne parlerez qu'en l'air; c'est-à-dire, ce seront toutes paroles vaines & inutiles: car la fin des paroles est de faire entendre les pensées.

ψ. 10. *En effet il y a tant de diverses langues dans le monde, & il n'y a point de peuple qui n'ait la sienne.*

En effet, &c. L'Apôtre prouve par un autre exemple plus connu, plus universel & plus proportionné à son sujet, la nécessité qu'il y a que celui qui parle les langues se rende intelligible à ses auditeurs.

ψ. 11. *Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui à qui je parle: & celui qui me parle me sera barbare.*

Si donc, &c. c'est-à-dire, que celui qui parle une langue étrangère, passe pour barbare auprès de celui qui ne l'entend pas; de même celui qui ne l'entend pas, passe pour barbare auprès de celui qui la parle. L'intention de l'Apôtre est de conclure par cet exemple, que comme toutes les différentes langues qui sont dans le monde, ont besoin d'explication pour être entendues par ceux qui sont de diverses nations, & que sans cette explication elles ne produisent point d'autre effet parmi eux, que de se faire passer pour ridicules les uns auprès des

autres. Or l'exercice du don des langues doit être accompagné de l'interprétation ; parce que sans cela il n'est propre qu'à exposer celui qui les parle , à la risée des auditeurs , & réciproquement à faire passer les auditeurs dans son esprit pour des personnes ignorantes & sans lettres : Ainsi l'usage fréquent de ce don , quand il est seul , n'est propre qu'à altérer la charité , de même que la diversité des langages parmi les hommes , ne produit ordinairement que de la division & du mépris parmi eux , lorsqu'ils ne s'entendent pas.

ψ. 12. *Ainsi , mes frères , puisque vous avez tant d'ardeur pour ces dons spirituels , désirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise.*

Ainsi , mes frères , &c. afin d'éviter les inconvénients qui sont d'ordinaire attachés à l'exercice du don des langues , & pour empêcher que ce ne vous soit une occasion de division & de discorde : *désirez d'en être enrichis , &c.* pour en édifier les fidèles ; ne les demandez pas à Dieu pour vous en rendre plus recommandables , ni pour votre satisfaction particulière.

ψ. 13. *C'est pourquoi , que celui qui parle une langue demande à Dieu le don de l'interpréter.*

C'est pourquoi , &c. Que celui qui a le droit surnaturel de parler quelque langue étrangère , demande à Dieu le don de l'interpréter à ses auditeurs , afin que l'Eglise en soit édifiée.

ψ. 14. *Car si je prie en une langue que je n'entends pas , mon cœur prie , mais mon esprit & mon intelligence est sans fruit.*

Car. L'Apôtre prouve que l'Eglise ne peut être édifiée par le don des langues , s'il n'est accompagné de l'interprétation.

Si je prie en une langue dans l'Eglise devant les fidèles , par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu , sans concevoir ce que je dis ; *mon cœur prie* par un sentiment de piété.

Mais mon esprit , &c. ne tire aucun avantage des paroles que je profère ; parce que je n'en comprends pas le sens , ainsi ma prière est sans fruit pour moi.

ψ. 15. *Que ferai-je donc ? Je prierai de cœur , mais je prierai aussi avec intelligence : je chanterai de cœur des cantiques , mais je les chanterai aussi avec intelligence.*

Que ferai-je donc ; c'est-à-dire : Que faut-il que je fasse ? Je prierai de cœur , &c. par un mouvement de zèle & de dévotion ; & je me servirai pour prier & pour louer Dieu , de paroles dont j'aye l'intelligence , afin que mon esprit soit éclairé de la vérité , en même temps que mon cœur sera dans la ferveur.

ψ. 16. *Que si vous ne louez Dieu que du cœur , comment celui qui*

n'est que du simple peuple , répondra-t-il , Amen , à la fin de votre action de grâces , puisqu'il n'entend pas ce que vous dites ?

Que si vous ne louez Dieu que du cœur , &c. c'est-à-dire ; sans rien prononcer des lèvres , & sans rien dire d'intelligible. Autr. sans qu'on puisse entendre le sens des paroles dont vous vous servez en vos prières ; c'est encore ici une autre preuve de la nécessité du don de l'interprétation des langues.

Répondra-t-il , Amen , &c. Car dès ce temps là le peuple avoit coutume de répondre , Amen , à la fin de la prière , & dès qu'il avoit entendu proférer ces paroles : Per Dominum , &c. qui étoient la conclusion ordinaire de toutes les oraisons. Ce mot , Amen , qui est Hébreu , signifie vérité ; & celui qui le profère , marque qu'il approuve la prière , qu'il y prend part , qu'il désire , & qu'il espère d'en obtenir l'effet par la miséricorde de Dieu.

Puisqu'il n'entend pas ce que vous dites ; c'est-à-dire , que votre langage lui est inconnu. Ce passage ne conclut rien contre la pratique où est aujourd'hui l'Eglise , de célébrer le service public en une langue inconnue au peuple ; parce que ce n'est que par accident qu'elle leur est devenue étrangère , & que d'ailleurs les Pasteurs qui font leur devoir , ont soin de lui interpréter , autant qu'il en est capable , le sens des prières ecclésiastiques ; & lorsque ces mêmes Pasteurs y manquent , les fidèles ne laissent pas au moins de savoir par les termes ordinaires qu'ils entendent prononcer au commencement & à la fin de toutes les oraisons , que c'est l'Eglise qui prie , & qu'ainsi elle demande à Dieu des choses utiles pour son salut ; ce qui lui doit suffire pour pouvoir répondre , Amen. Il n'en étoit pas de même des prières qui se faisoient par le don miraculeux des langues , puisque le peuple non-seulement n'y entendoit pas prononcer les termes , qui doivent commencer & finir toutes les oraisons ecclésiastiques ; mais qu'ils ne pouvoient pas même savoir si c'étoient des prières ; & il ne favoit pas même en général , si les oraisons de ceux qui prioient en langues étrangères , étoient telles qu'ils y pussent répondre , Amen , n'ayant pas encore été approuvées de l'Eglise.

ψ. 17. Ce n'est pas que votre action de grâces ne soit bonne , mais les autres n'en sont pas édifiés.

Ce n'est pas..... ne soit bonne pour vous , puisqu'elle se fait par un sentiment de piété.

Mais les autres , &c. que vous devez plutôt regarder que vous-mêmes dans l'usage que vous faites des dons de Dieu , puis-

qu'ils ne vous sont donnés que pour l'utilité du prochain.

ψ. 18. *Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez.*

Je loue, &c. c'est-à-dire, je rends grâces à Dieu. L'Apôtre use de cette expression, non pour témoigner sa joie de ce qu'il parle les langues, mais plutôt pour s'humilier & pour reconnoître que ce don ne vient point de lui, & que ce qu'il en dit ici n'est pas pour se glorifier. *Grec.* De ce que j'ai le don des langues plus que vous tous; de sorte qu'il me seroit plus aisé qu'à vous, d'entretenir tous les jours les fidèles en langue étrangère, si je croyois que cela leur fût utile.

ψ. 19. *Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille en une langue inconnue.*

Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise, devant l'assemblée des fidèles, qui pour la plupart n'entendent que leur langue, que cinq paroles; c'est une manière de parler hébraïque, comme nous dirions en François, ne dire que trois mots, dont j'aurois l'intelligence, &c. *Grec.* en me faisant entendre par mon intelligence; c'est-à-dire, l'intelligence de ce que je dis, *que d'en dire dix mille, &c.* c'est-à-dire, un très-grand nombre. L'Apôtre ne parle pas de la prolixité des paroles de la prière, mais de celles qui sont destinées pour l'instruction.

ψ. 20. *Mes frères, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse; mais soyez enfans pour être sans malice, & soyez sages comme des hommes parfaits.*

Mes frères, ne soyez point enfans, &c. c'est-à-dire, ne jugez pas des choses comme les enfans, qui sont ordinairement plus de cas de celles qui sont extraordinaires & éclatantes, que de celles qui sont nécessaires & solides: ne préférez pas ce qu'il y a d'éclatant & d'extraordinaire dans le don des langues, à ce qu'il y a de plus solide & de plus nécessaire dans les autres dons spirituels.

Mais soyez enfans pour être sans malice; c'est-à-dire, que si vous imitez les enfans, ce que je n'empêche pas, puisque J. C. même l'a commandé, (Voyez Matth. 19, 3,) que ce soit dans leur innocence, en vous exemptant par vertu, de toute malice, comme ils en sont parfaitement exempts, à cause de leur âge.

Et soyez sages comme des hommes parfaits; c'est-à-dire: Limitez dans vos jugemens ceux qui ont atteint l'état de perfection dans le christianisme, préférant toujours ce qui est solide

& utile à l'Eglise, à ce qui est extraordinaire & éclatant.

ψ. 21. *Il est dit dans l'Écriture ; Je parlerai à ce peuple en des langues étrangères & inconnues , & après cela même ils ne m'entendent point , dit le Seigneur.*

Il est dit dans l'Écriture ; c'est-à-dire , dans l'ancien Testament. Voyez Isa. 28 , 11.

Je parlerai , &c. c'est-à-dire : Je ferai que ce peuple conversera parmi les barbares, dont il n'entendra point la langue ; mais nonobstant ce châtiment ils ne se convertiront pas à moi , & ne reconnoîtront pas ce que je leur envoie cette peine , afin qu'ils se corrigent dans leurs désordres ; ils demeureront dans leur endurcissement. L'Apôtre fait une application mystique de ce passage au don des langues , lorsqu'il est séparé de l'interprétation , & dit que ce don est aussi inutile pour l'édification des auditeurs , que les langues étrangères le furent autrefois pour la correction du peuple Juif. Quelques-uns entendent cette prophétie des Apôtres , qui parloient les langues aux Juifs le jour de la Pentecôte.

ψ. 22. *Ainsi la diversité des langues est un signe , non pour les fidelles , mais pour les infidelles ; & le don de prophétie au contraire n'est pas pour les infidelles , mais pour les fidelles.*

Ainsi , &c. c'est-à-dire , que Dieu n'emploie pas l'usage du don des langues étrangères & inconnues , pour servir aux fidelles de signe & de marque de ses volontés , mais seulement aux infidèles , afin de punir leur incrédulité par ce signe , qui est incapable de les convertir , & qui ne peut produire en eux qu'un étonnement lorsqu'il n'est pas suivi de l'interprétation. Voyez Matth. 13 , 13 , 14 , 15. Autr. Est un signe merveilleux que Dieu donne à son Eglise , plutôt pour convertir des infidèles à la foi , que pour confirmer les fidelles dans leur créance.

Mais pour les infidelles , qui sont obstinés , tels qu'étoient les Juifs , dont il est parlé dans le passage d'Isaïe , c. 6. v. 9. Car pour les autres que Dieu veut convertir , il les fait instruire par ses ministres en une langue intelligible.

Et le don de prophétie au contraire , par lequel on explique clairement les mystères & les vérités de la religion ; n'est pas pour les infidèles , à qui Dieu veut cacher sa vérité en punition de leurs péchés : mais pour les fidelles , à qui il la veut manifester ; parce qu'ils sont plus capables d'entendre l'explication de ces mystères , que les infidèles qui n'en ont pas encore la créance.

Matth. 13. 11. *Vobis datum est nosse mysteria regni , &c.*

ψ. 23. *Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu , tous*

parlent diverses langues , & que des ignorans ou des infidelles entrent dans cette assemblée ; ne diront-ils pas que vous êtes des insensés.

Que si toute une Eglise étant assemblée , &c. C'est pour montrer que l'usage du don des langues , sans l'interprétation , au lieu d'être utile à l'Eglise pour la conversion des infidelles , & pour l'instruction des ignorans , selon qu'il a été institué de Dieu , l'expose au contraire au mépris des uns & des autres. Ainsi il faut préférer le don de la prophétie , comme étant plus propre à l'instruction des ignorans , à la conversion des infidelles , & à l'édification de toute l'Eglise.

Tous parlent , &c. c'est-à-dire : Si ceux qui sont préposés pour instruire le peuple , ou spécialement inspirés de parler dans l'Eglise , au lieu de s'exprimer en langue vulgaire , s'avisent de parler en langue étrangère , & qu'il n'y en ait pas un d'eux qui rende son langage intelligible , comme cela arriveroit si vous en étiez crus , & si l'usage du don des langues étrangères étoit aussi commun & aussi fréquent dans l'Eglise que vous le souhaiteriez : *& que des ignorans ou des infidelles ;* c'est-à-dire , de simples fidèles peu instruits des mystères de la religion , & qui n'entendent que la langue vulgaire , *entrent* : soit par curiosité , ou par un désir de s'instruire , & de s'éclaircir de la vérité , comme cela arrivoit quelquefois ; parce que l'entrée de l'Eglise (particulièrement à Corinthe où il n'y avoit point de persécution) étoit libre à tous ceux qui venoient entendre la parole de Dieu , quoiqu'ils fussent exclus de la célébration des mystères ; *ne diront-ils pas* , tant à ceux qui parleront , qu'à ceux qui écouteront parler une langue inconnue : *que vous êtes des insensés* , de préférer des paroles inconnues ; & que c'est être insensés de les écouter avec attention ?

ψ. 24. *Mais si tous prophétisent , & qu'un infidèle ou un ignorant entre dans votre assemblée , tous le convainquent , tous le jugent.*

Mais si tous , ceux qui sont préposés pour l'instruction des fidèles , *prophétisent , &c.* non en même-temps , ce qui seroit une confusion ; mais l'un après l'autre , chacun à son rang , & selon l'ordre prescrit dans l'Eglise : c'est ainsi que s'entendent les paroles du verset précédent , *tous parlent les langues étrangères , &c.*

Tous ces prophètes le convainquent , &c. c'est-à-dire , disent des vérités capables de convaincre l'infidèle de son infidélité ; & celui qui est ignorant , du mauvais état où il pourroit être ;

qui pourroit porter l'un & l'autre à reconnoître sa faute, & à en faire pénitence. Ainsi le don de prophétie ne peut jamais produire que du bien dans l'Eglise ; au lieu que si celui des langues n'est suivi de l'interprétation ; il peut être fort préjudiciable, & fort nuisible à la conversion des infidèles.

ψ. 25. *Le secret de son cœur est découvert ; de sorte que se prosternant le visage contre terre, il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.*

Le secret de son cœur, &c. c'est-à-dire, qu'il fera un aveu sincère & une confession publique de ses péchés, même de ceux qui sont les plus cachés. Voyez Matth. 3, 6. Act. 19, 18.

Il adorera Dieu qu'il ne connoissoit point, & qu'il n'adoroit point encore en esprit, dans l'ignorance où il étoit de la véritable religion.

Rendant témoignage que Dieu est, &c. parmi les Chrétiens, & non parmi les idolâtres, confessant publiquement que c'est son Esprit, & non celui du démon, qui vous fait opérer toutes ces merveilles : ce qui est contraire au jugement que les infidèles porteroient de vous, s'ils vous entendoient parler les langues inconnues.

ψ. 26. *Que faut-il donc, mes frères, que vous fassiez ? Si lorsque vous êtes assemblés, l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique, l'autre pour instruire, un autre pour révéler les secrets de Dieu, un autre pour parler une langue inconnue, un autre pour l'interpréter ; que tout se fasse pour l'édification.*

Que faut-il donc, mes frères, que vous fassiez, &c. c'est-à-dire : Si vous avez le don de l'Esprit pour instruire & révéler les secrets de Dieu ; & par un mouvement tout divin, composer sur le champ des cantiques, comme firent Simeon, Anne, la sainte Vierge, Moÿse, & Marie sa sœur, Isaïe, &c.

Que tout se fasse pour l'édification, & non par aucun intérêt particulier, soit de gloire, soit de satisfaction propre ; puisque ces dons n'ont été accordés à l'Eglise que pour l'utilité des fidèles, & que hors cet usage, ils ne lui sont nullement nécessaires, & ne servent même qu'à perdre ceux qui les possèdent, par l'abus qu'ils en font.

ψ. 27. *S'il y en a qui ayent le don des langues, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue inconnue, & qu'ils parlent l'un après l'autre ; & qu'il y ait quelqu'un qui interprète ce qu'ils auront dit.*

S'il y en a . . . qui parlent une langue inconnue, afin de ne

point arrêter trop long-temps les fidelles dans l'Eglise, & qu'il y ait assez de temps pour satisfaire à toutes les autres fonctions.

Et qu'ils parlent l'un après l'autre, &c. pour éviter la confusion qu'il y auroit, s'ils parloient tous ensemble, en même-temps, en même lieu, en divers endroits de l'Eglise, & à diverses bandes de fidelles.

¶. 28. *Que s'il n'y a point d'interprète*, que celui qui a ce don, se taise dans l'Eglise; qu'il ne parle qu'à soi-même & à Dieu.

Que s'il n'y a point d'interprète, que celui qui a ce don, se taise, pour ne point occuper les fidelles inutilement dans l'Eglise: car hors de ce lieu, il peut faire ce qu'il lui plaira.

Qu'il ne parle qu'à soi-même & à Dieu; c'est-à-dire, à voix basse, en sorte que personne ne l'entende que Dieu, en la présence duquel il parle, & qui est témoin de son action.

¶. 29. *Pour ce qui est aussi des Prophètes*, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent, & que les autres en jugent.

Pour ce qui est aussi des Prophètes, &c. L'Apôtre ne veut pas dire, que, par quelque juste raison, le nombre de deux ou trois ne puisse excéder.

Et que les autres Prophètes en jugent, c'est-à-dire, que l'Evêque avec les Prêtres, jugent par le don du discernement, & par les règles de l'Ecriture ou de la parole de Dieu, si ce qu'ils disent vient de l'Esprit de Dieu, ou de l'esprit du démon, de peur que les fidelles ne soient trompés par les illusions des faux prophètes, qui s'introduisent quelquefois dans les assemblées ecclésiastiques, ou dans l'Eglise.

¶. 30. *Que s'il se fait quelque révélation à un autre de ceux qui sont assis dans l'assemblée*, que l'autre se taise.

Que s'il se fait quelque révélation à un autre, &c. avant que celui qui parle ait achevé, que le premier se taise pour laisser parler l'autre, ou après avoir achevé ce qu'il a à dire. C'étoit la coutume des anciens Prophètes, de se tenir debout, lorsqu'ils parloient. Voyez Jérémie 7. 2. 17. 19. 26. 2.

¶. 31. *Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre*, afin que tous apprennent, & que tous soient consolés.

Car vous pouvez tous prophétiser; c'est-à-dire: Quel besoin y a-t-il de parler tous à la fois, au lieu de le faire l'un après l'autre, c'est-à-dire, à divers jours, ou à diverses assemblées? afin que tous apprennent, &c. ce qu'on doit dire: ce qu'il seroit impossible, si plusieurs parloient en même-temps, parce que les auditeurs seroient divisés, ou partagés les uns d'un côté, les autres de l'autre.

ŷ. 32. *Et les esprits des Prophètes sont soumis aux Prophètes.*

Ce verset se peut rapporter au verset 29, ou au 31. Si on le rapporte au verset 29, le sens est : Les Prophètes sont juges les uns des autres, pour discerner ensemble si les révélations d'un particulier sont véritables & conformes à la parole de Dieu, & s'il n'est pas un faux prophète ; car, supposé qu'il soit reconnu pour vrai Prophète, ses révélations ne sont soumises au jugement de qui que ce soit. Mais si on le rapporte au verset 31, ce qui est encore plus probable, le sens est : Cet ordre de parler l'un après l'autre, n'est pas impossible à observer, puisque les vrais prophètes ne disent ce qui leur est révélé que quand ils veulent ; & qu'ils ne sont pas excités comme les faux prophètes, par des mouvemens violens, à produire leurs révélations au-dehors.

ŷ. 33. *Car Dieu est un Dieu de paix, & non de désordre ; & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints.*

Car, vous devez éviter cette confusion de prophétiser tous à la fois dans une même Eglise, à diverses personnes, & en différens lieux, *Dieu est un Dieu de paix, & non de désordre*, & ne peut par conséquent souffrir aucune division parmi vous ; ce qui arriveroit néanmoins, si les fidèles venoient à se partager dans une même Eglise pour entendre des différens Prophètes. Si on rapporte ce verset au précédent, le sens est : Car l'Esprit de Dieu n'est pas comme celui du démon, plein de violence, de trouble & de confusion ; mais plein de douceur & de paix, laissant une pleine liberté d'action aux Prophètes qu'il inspire.

Et c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints, c'est-à-dire, celles où je prêché, afin que vous ne pensiez pas que je vous prescriis des réglemens plus sévères qu'aux autres, & que vous n'ayez pas de prétexte de vous dispenser d'y obéir.

ŷ. 34. *Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler ; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne.*

Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises ; c'est-à-dire, ne s'ingèrent pas d'enseigner publiquement ; & prennent garde de n'interrompre pas ceux qui enseignent. Il y a apparence que les docteurs de Corinthe souffroient ce désordre dans leur Eglise ; parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler avec autorité, comme doivent parler ceux qui enseignent.

Mais elles doivent être soumises à leurs maris, & généralement aux hommes, & par conséquent s'abstenir de toutes les souc-

tions qui marquent de la supériorité & de l'indépendance , comme de parler en public , *selon que la loi l'ordonne* , non-seulement la loi de nature , la loi positive , & la pratique universelle des nations , mais la loi de Dieu même qui est indispensable. Voyez Genes. 3. 6. & ci-dessus chapitre 11 , verset 7.

✓. 35. *Que si elles veulent s'instruire de quelque chose , qu'elles le demandent à leurs maris , lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.*

Que si elles veulent s'instruire de quelque chose , qu'elles n'auront pas bien compris dans les discours de celui qui enseigne , qu'elles le demandent à leurs maris , qui les en instruiront , ou , qui en consulteront de plus habiles pour le faire : d'où il semble qu'on pourroit conclure , qu'une femme devrait préférer l'instruction de son mari , à celle de tous les autres hommes , & qu'elle ne devrait consulter personne pour sa conduite , lorsque son mari est capable de lui donner des conseils salutaires & de résoudre ses difficultés.

Lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; parce que dans l'Eglise , elles ne doivent pas même parler à leurs maris : car il est honteux aux femmes ; c'est-à-dire , il est contre la pudeur naturelle de leur sexe , de parler dans l'Eglise , en présence de tout le monde , puisque c'est une action pleine de liberté & de hardiesse. Que s'il leur est honteux d'y parler même des choses de Dieu , combien plus d'y paroître avec effronterie , comme plusieurs d'elles le font aujourd'hui.

✓. 36. *Est-ce de vous que la parole de Dieu est premièrement sortie : Ou , n'est-elle venue qu'à vous seuls ?*

Est-ce de vous , &c. pour croire vous pouvoir dispenser de suivre l'exemple des premières Eglises , puisque la vôtre n'est ni la première , ni la seule ? Pourquoi vous éloigner de la pratique universelle des autres , qui observent toutes ce que je vous prescris & ce que je vous ordonne , en ce qui regarde l'usage des dons , & l'ordre qu'il faut garder dans l'Eglise ?

Ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ? c'est-à-dire : N'y a-t-il pas encore d'autres Eglises , outre la vôtre , auxquelles vous êtes obligés de vous conformer , à moins de vouloir rompre l'unité , & préférer vos pratiques particulières à celles de toutes ces Eglises ? L'Apôtre n'a pas seulement égard à ce qu'il vient de régler touchant les femmes , mais à tout ce qu'il a prescrit touchant l'usage des dons spirituels ; & veut dire , que comme les Corinthiens ne sont ni les premiers ni les seuls Chrétiens , il n'est pas juste qu'ils se conduisent à leur mode ; mais qu'ils se

doivent conformer aux premières Eglises, comme à celles de Jérusalem & de Rome, & qu'ils doivent céder à la pratique universelle des autres, comme une partie le doit à son tout.

ψ. 37. *Si quelqu'un croit être Prophète ou spirituel, qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances de Seigneur.*

Si quelqu'un croit être Prophète, ou doué de l'esprit de Dieu, qu'il reconnoisse; c'est-à-dire, faites-lui savoir, que les choses que je vous écris touchant l'usage & l'exercice des dons spirituels, sont des ordonnances du Seigneur, conformes à sa loi, faites par son autorité & soutenues par la conduite infallible de son Esprit qui est en moi, & pratiquées par son Eglise par l'inspiration de ce même Esprit.

ψ. 38. *Que si quelqu'un le veut ignorer, il sera lui-même ignoré.*

Que si quelqu'un de ceux qui passent pour Prophètes ou spirituels; après lui avoir fait savoir tout ce que je vous écris; le veut ignorer; c'est-à-dire, doute encore que ce soit des ordonnances du Seigneur qu'il m'ait commandé de publier, il sera lui-même ignoré; c'est-à-dire, rejeté de Dieu, pour avoir sans raison & malicieusement résisté à la vérité; puisqu'on ne sauroit mépriser l'autorité des Apôtres, sans attirer sur soi la colère & la vengeance de Dieu.

ψ. 39. *Pour conclure donc, mes frères, désirez sur-tout le don de prophétie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues.*

Pour conclure . . . désirez sur-tout le don de prophétie: c'est-à-dire, préférez ce don à celui des langues, comme étant plus excellent & plus utile: & n'empêchez pas l'usage du don des langues; pourvu qu'on en use modestement, & pour l'édification de l'Eglise: car quoique ce don soit moins utile que celui de la prophétie, il n'est pas inutile néanmoins, & ainsi on ne le doit pas abolir, ni le mépriser, mais en faire un usage légitime.

ψ. 40. *Mais que tout se fasse dans la bienséance & avec ordre.*

Mais, &c. c'est-à-dire, observez dans l'usage de ces dons & de tous les autres, la bienséance, en bannissant d'entre vous toute sorte d'ostentation, de jalousie, d'immodestie; que ceux qui parlent les langues, n'excèdent pas le nombre que j'ai prescrit, & qu'ils ne les parlent pas sans interprète; & que ceux qui prophétisent, le fassent chacun à leur tour. En un mot, que tous ceux qui ont des dons spirituels, en usent selon l'ordre qui est établi dans l'Eglise, & que chacun se renferme dans l'usage du don qu'il a reçu de Dieu sans entreprendre sur celui des autres.

S E N S S P I R I T U E L .

¶ 1. jusqu'au 20. **R**ECHERCHEZ avec ardeur la charité : désirez les dons spirituels , & sur-tout de prophétiser , &c.

Saint Paul montre aux Corinthiens de quelle manière ils devoient recevoir les dons extérieurs du Saint-Esprit , en ne recherchant dans ces dons que leur propre sanctification & celle du prochain. Les Corinthiens affectoient de parler des langues étrangères & inconnues , quoique ce don fût tout-à fait inutile sans celui de les interpréter ; mais leur vanité les faisoit aspirer à ce qui étoit plus singulier & qui attiroit plus l'estime du monde , qu'à ce qui étoit plus solide & plus édifiant. Nous voyons régner parmi les hommes ce même vice , & c'est le principal dérèglement de leur conduite , & la corruption de l'esprit la plus commune & la moins aperçue : car comme ils jugent des choses non sur la vérité , mais sur l'opinion d'autrui , leur vanité leur fait souvent rechercher ce qui ne sert de rien à personne , & ce qui leur nuit à eux-mêmes , & cela se rencontre dans les occupations qui paroissent même les plus innocentes. Qu'y a-t-il de moins blâmable & même de plus admirable aux yeux du monde , que de s'appliquer à la connoissance des langues , & y consumer la meilleure partie de sa vie ? Si néanmoins ce n'est point pour l'utilité du public & pour l'édification de l'Eglise que l'on travaille , qu'y a-t-il de plus vain & de plus inutile que de se remplir la mémoire d'une infinité de mots différens , sans avoir d'autre but qu'une vaine curiosité ou une honteuse vanité , qui tend à se faire estimer des ignorans qui admirent ordinairement cette sorte de science , qui de soi-même n'est d'aucun prix ni d'aucune utilité ? N'en est-il pas à peu près de même de ceux qui passent leur vie à recueillir des faits , & qui ne laissent rien échapper de tout ce qui s'est passé dans les siècles précédens ? Qui ne fait point quelle est l'incertitude de tous ces événemens , dont on ne fait ordinairement ni les circonstances , ni les véritables causes ? On peut donc juger quelle est l'inutilité de ces sortes de connoissances , à moins qu'on n'en fasse profession pour le bien public , en rapportant tout à Dieu , comme on est obligé de faire. Que sert-il aussi de rechercher par tant de veilles les opinions des Philosophes sur toutes sortes de matières pour en découvrir la vérité ;

Après qu'on a usé sa vie & qu'on s'est affoibli le corps & l'esprit dans la recherche de toutes ces connoissances, il se trouve qu'on n'est pas plus heureux de les savoir que de les ignorer. Car il n'en reste autre chose, comme dit le Sage, que *vaineté & affliction d'esprit*, pour ceux qui n'en ont point fait l'usage qu'ils devoient.

Quel abus ne fait-on pas souvent de l'éloquence, sur-tout de celle de la chaire ? Combien voit-on de Predicateurs qui pour vouloir trop travailler à polir leurs discours & à les embellir de figures & d'ornemens recherchés, les rendent intelligibles au commun du monde ? Est-ce là, selon que l'ordonne
 1. Tim. notre grand Apôtre, *bien couper le pain de la parole de Dieu* pour
 2. 15. en nourrir le peuple, en l'accommodant à son usage ? N'est-ce pas plutôt parler des langues inconnues, qui auroient besoin d'un nouveau don d'interprétation pour être entendues ? Et si c'est un effet de la colère de Dieu sur les Juifs de les avoir dispersés parmi les peuples, dont ils ne devoient point entendre le langage, comme l'assure saint Paul sur le témoignage du Prophète Isaïe, ne peut-on pas dire que ceux qui annoncent la parole de Dieu avec des discours étudiés & une affectation de paroles que les peuples n'entendent pas, sont des instrumens de vengeance pour punir ces mêmes peuples, de l'abus qu'ils ont fait de cette sainte parole ? Il en est de même de tous les autres talens d'esprit, quelque estime que le monde en fasse, ils perdent tout le prix & leur valeur, si on ne les emploie pour la gloire de Dieu & pour l'édification du prochain : Et pendant que le monde relève par ses éloges ces belles qualités, Dieu les méprise & les déteste par le mauvais usage qu'on en fait.

Ne recherchons donc point dans les emplois de la vie ceux qui paroissent les plus honorables & les plus avantageux, mais recherchons précisément ceux où Dieu nous engage pour y vivre selon les règles qu'il nous prescrit dans ses Ecritures, & non selon les maximes corrompues du monde, qui rapporte tout à son intérêt particulier, & non à l'utilité du prochain. Prenons garde que nos soins & nos veilles ne soient perdues pour nous ; mais travaillons pendant que nous en avons le temps, à nous acquérir dans l'autre vie un repos éternel : C'est à quoi nous exhorte le Sage par l'exemple de la fourmi, qui travaille pour avoir de quoi subsister pendant le temps qu'elle ne peut plus travailler. *Vade ad formicam, ó piger : ALLEZ à la fourmi, ó paresseux, considérez sa conduite, & apprenez à devenir*

Prov. 6.
6.

Sages ; elle fait sa provision durant l'été , & amasse pendant la moisson de quoi se nourrir. Les plus laborieux & les plus empressés sont souvent devant Dieu les plus paresseux : ils ne font rien pour eux-mêmes , en ne pensant qu'à eux-mêmes , & n'ayant point pour but ce qui peut être utile aux autres : & par là ils s'attirent le reproche que leur fait le Prophète en ces termes : Pourquoi employez-vous votre argent à ce qui ne peut vous nourrir , & vos travaux à ce qui ne peut vous rassasier ? C'est une imprudence aveugle de rechercher des biens périssables , ou des honneurs qui passent comme la fumée , & négliger des biens qui nous peuvent rendre heureux éternellement ; & par cette négligence , attirer sur soi des peines qui ne finiront jamais.

ÿ. 20. jusqu'au 34. Mes frères , ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse ; mais soyez enfans pour être sans malice , & soyez sages comme des hommes parfaits , &c.

Le Prophète dit , qu'il y a des enfans de cent ans. En effet , *Isai. 65 :* il y a des gens qui pendant toute leur vie , quelque longue ^{20.} qu'elle soit , non-seulement ne vivent pas de la foi , mais non pas même selon la lumière de la raison ; ils admirent souvent de fort petites choses , & n'ont que de l'indifférence pour d'autres biens plus considérables , & ce défaut se trouve même dans ceux qui paroissent aux yeux des hommes les plus spirituels & les plus sages ; parce que souvent ils ne recherchent que des biens périssables , & même pernicieux ; ainsi on peut leur appliquer ce que le dit Sage : *Jusqu'à quand , ô enfans , aimerez-vous l'enfance , & rechercherez-vous tout ce qui vous perd ?* *Prov. 1 :*
22.

Saint Paul recommande aux Corinthiens de n'avoir point des sentimens semblables à ceux des enfans qui ne regardent que ce qui leur paroît beau & agréable aux sens ; mais pour eux , qu'ils devoient faire toutes leurs actions par raison & par la foi , & s'élever au-dessus de tout ce qui est temporel , & de peu de durée , pour ne penser qu'aux biens éternels , au lieu que les enfans ne pensent qu'aux choses qui sont présentes à leurs yeux. Mais si nous évitons de ressembler aux enfans en ce qu'ils ont de défectueux , l'Apôtre veut que nous leur ressemblions en ce qu'ils ont de bon & de louable. Le Fils de Dieu a eu une si grande tendresse pour les enfans , qu'il a voulu que ceux-mêmes qui sont plus avancés en âge les prissent pour modèle de leur conduite , & les a menacés de les exclure du royaume du ciel , s'ils ne devenoient comme de petits enfans : *Car , dit-il , le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent. J. C. a voulu que ce bas âge fût la figure de l'enfance chrétienne , à cause des vertus*

Matth. c.
18. 3. &
c. 19. 14.

dont on voit paroître la ressemblance dans les enfans. On y voit une simplicité innocente qui ne s'inquiète de rien, & qui ne s'embarrasse nullement du soin de ce qui les regarde; ils se reposent sur l'affection qu'ont pour eux leurs parens, & mettent en eux toute leur confiance; ils leur sont soumis, & leur obéissent en tout, sans examiner les raisons de ce qu'ils leur commandent. C'est ainsi que doivent vivre les Chrétiens, comme des enfans à l'égard de Dieu, *en jetant dans son sein, comme* dit saint Pierre, *toutes leurs inquiétudes, & se reposant sur les* 1. *Peet.*
5-7. *soins de sa providence.*

Mais sur-tout l'Apôtre veut, *que nous soyons comme des enfans pour être sans malice, & que nous soyons sensés comme des hommes parfaits*: les enfans sont pour l'ordinaire humbles & innocens, mais imprudens & indiscrets; les personnes plus avancées en âge sont ordinairement prudentes & avisées, mais non exemptes de finesse & de fierté. Or quelle est, dit saint Augustin, cette malice qui ne se trouve point dans les enfans, si ce n'est l'orgueil? il faut donc, ajoute ce saint Docteur, joindre l'enfance avec la vieillesse, & tenir de l'un & de l'autre de ces deux états, afin que notre prudence ne soit pas superbe, & que notre humilité ne soit point imprudente & indiscrete: *Sit senectus vestra puerilis, & sit pueritia senilis.*

Augst.
en Ps. 1. *Ps. 34. jusqu'à la fin. Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler, mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne, &c.*

Quoique le silence soit une vertu excellente qui convient à tous les Chrétiens, qui veulent vivre dans la retenue & la discrétion, cette vertu regarde néanmoins particulièrement les femmes, & tous ceux qui sont sous la conduite & la direction des autres. Les femmes par leur état doivent être dans le silence & dans un tremblement semblable à celui d'une servante qui se tient avec respect dans la présence de sa maîtresse, dit saint Chrysostôme. La loi de Dieu, qui dès le commencement du monde a assujetti la femme à l'homme, l'oblige à se tenir dans cette réserve & dans cette modestie: la pudeur de leur sexe qui doit les retenir dans l'humilité, les engage à ne rien entreprendre qui resente la domination & la supériorité. D'ailleurs ce sexe n'ayant pas ordinairement l'esprit ni le jugement si solide que celui de l'homme, la légèreté naturelle des femmes & la pente qu'elles ont à parler beaucoup, ne leur permet pas d'exercer des fonctions publiques qui demandent de la prééminence, & les obligent à une vie plus retirée: Mais enfin ce qui doit

Genesf.
3. 16.

doit beaucoup humilier la femme & la tenir dans la soumission où Dieu l'a mise, c'est la faute qu'elle a faite de porter l'homme à défobéir à Dieu, & à commettre un péché qui a attiré ce déluge de maux qui sont venus fondre sur le genre humain. Ainsi, c'est avec grande raison, dit saint Anselme, que l'Apôtre ordonne aux femmes de se taire dans les assemblées; & bien qu'elles eussent le don de prophétie, de ne point s'ingérer d'y parler pour instruire; mais d'y être dans le respect & le silence qui convient à leur état & à leur sexe; c'est ce qui doit aussi porter toutes les femmes à se souvenir que si elles sont obligées par leur état à la soumission & à la retenue, elles doivent considérer que ce leur est un avantage d'être moins exposées au danger de se perdre dans l'élévation de la domination, & de vivre dans la soumission à l'exemple de J. C. qui a voulu s'y tenir plus de trente ans, & de la sainte Vierge, qui a toujours vécu dans un état humble & caché hors du commerce & de la vue du monde.

CHAPITRE XV.

Apparitions de J. C. ressuscité. S. Paul se croit le moindre des Apôtres. Résurrection des morts prouvée par celle de J. C. Conséquences impies auxquelles s'exposent ceux qui nient la résurrection. Quand & comment elle se fera. Qualités des corps ressuscités. Homme terrestre, homme céleste. Immortalité bienheureuse vers laquelle nous devons tendre.

1. **N**OTUM autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod & accepistis, in quo & statis,

2. per quod & salvamini: quâ ratione prædicaverim vobis, si tenetis nisi frustra credidistis.

3. Tradidi enim vobis in primis, quod & accepi: quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris se-

1. † **J**E crois maintenant, mes frères, vous devoir faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes,

2. & par lequel vous êtes sauvés; afin que vous voyiez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.

3. Car premièrement je vous ai enseigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu: savoir, que J. C. est mort pour nos

† 11. Dim. après la Pentec. Gal. 1. 11.

1sai. 53.

péchés, selon les Ecritures ;

1. Cor. 13: 4. qu'il a été enseveli, & qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les mêmes Ecritures,

5. qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze * Apôtres :

6. qu'après il a été vu en une seule fois de plus de cinq cents frères *, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déjà morts,

7. qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les Apôtres ;

8. & qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.

Ephes. 3. 8. 9. Car je suis le moindre des Apôtres, & je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.

10. Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, & sa grâce * n'a point été stérile en moi † : mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi.

11. Ainsi, quoique ce soit moi, ou eux qui vous prêchent, voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.

12. Puis donc qu'on vous a prêché que J. C. est ressuscité d'entre les morts *, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point * ;

‡. 5. Le Grec porte douze, qui étoit le nom du Collège Apostolique. = †. 6. dans l'apparition que les Anges avoient fait annoncer par les femmes. = †. 10. Il parle de la grâce de l'Apostolat. = †. 12. expl. & que vous avez cru, Voyez le verset précédent. = Ibid. leur. qu'il n'y a point de résurrection des morts.

cundum scripturas :

4. & quia sepultus est ; & quia resurrexit tertiâ die secundum scripturas :

5. & quia visus est Cephae, & post hoc undecim :

6. deinde visus est plurquam quingentis fratribus simul : ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt.

7. Deinde visus est Jacobo, deinde Apostolis omnibus :

8. Novissimè autem omnium tanquam abortivo, visus est & mihi.

9. Ego enim sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei.

10. Gratia autem Dei sum id quod sum, & gratia ejus in me vacua non fuit : sed abundantius illis omnibus laboravi : non ego autem, sed gratia Dei mecum.

11. Sive enim ego sive illi ; sic prædicamus ; & sic credidistis.

12. Si autem Christus prædicatur quod resurrexit à mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est ?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est : neque Christus resurrexit.

14. Si autem Christus non resurrexit , inanis est ergo prædicatio nostra , inanis est & fides vestra ;

15. invenimur autem & falsi testes Dei : quoniam testimonium diximus adversus Deum , quòd suscitaveris Christum ; quem non suscitavit , si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt , neque Christus resurrexit.

17. Quòd si Christus non resurrexit , vana est fides vestra , adhuc enim estis in peccatis vestris.

18. Ergo & qui dormierunt in Christo , perierunt.

19. Si in hac vita tantum in Christo sperantes fumus , miserabiliores sumus omnibus hominibus.

20. Nunc autem Christus resurrexit à mortuis primitiæ dormientium.

21. Quoniam quidem per hominem mors , & per hominem resurrectio mortuorum.

22. Et sicut in Adam omnes moriuntur , ita & in Christo omnes vivificabuntur.

† 18. *expl.* dans la foi de Jesus-Christ. = *Ibid.* *expl.* car s'il n'y a point de résurrection , il n'y a pas de salut à espérer. = † 22. *i. e.* en conséquence du péché d'Adam. = *Ibid.* *expl.* ressusciteront par la vertu de Jesus-Christ.

13. Que si les morts ne ressuscitent point , J. C. n'est donc point ressuscité.

14. Et si J. C. n'est point ressuscité , notre prédication est vaine , & votre foi est vaine aussi.

15. Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu , comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu-même , qu'il a ressuscité J. C. , qu'il n'a pas néanmoins ressuscité , si les morts ne ressuscitent pas.

16. Car si les morts ne ressuscitent point , J. C. n'est pas non plus ressuscité.

17. Que si J. C. n'est point ressuscité , votre foi est donc vaine ; vous êtes encore engagés dans vos péchés ;

18. ceux qui sont morts en J. C. * , sont donc péris *sans ressource* *.

19. Si nous n'avions d'espérance en J. C. que pour cette vie , nous serions les plus misérables de tous les hommes.

20. Mais maintenant J. C. est ressuscité d'entre les morts , & il est devenu les prémices de ceux qui dorment.

21. Ainsi parce que la mort est venue par un homme , la résurrection des morts doit venir aussi par un homme. *Coloss. 1: 18.*
Apoc. 7. 1. 5.

22. Car comme tous meurent en Adam * , tous revivront * aussi en Jesus-Christ ;

23. & chacun en son rang; J. C. *1. Theff. le premier comme les prémices de tous ;*
 4. 15. puis ceux qui sont à lui , qui ont cru en son avènement. ;

24. Et alors viendra la consommation de toutes choses , lorsqu'il aura remis son royaume * à son Dieu & son Père * , & qu'il aura détruit tout empire, toute domination , & toute puissance :

25. car J. C. doit régner , jusqu'à ce que le Père lui ait mis tous ses ennemis * sous les pieds.

26. Or la mort fera le dernier ennemi qui sera détruit : car l'Écriture dit que Dieu lui a mis tout sous les pieds, & lui a tout assujetti. Et quand elle dit ,

27. que tout lui est assujetti , il est indubitable qu'il en faut excepter celui * qui lui a assujetti toutes choses.

28. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils , alors le Fils * sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses , afin que Dieu soit tout en tous.

29. Autrement , que feront ceux qui sont baptisés pour les morts * , s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts ?

30. Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls ?

31. Il n'y a point de jour que je

23. unusquisque autem in suo ordine primitiæ Christus , deinde ii , qui sunt Christi , qui in adventu ejus crediderunt.

24. Deinde finis : cum tradiderit regnum Deo & Patri , cum evacaverit omnem principatum , & potestatem , & virtutem.

25. Oportet autem illum regnare , donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26. Novissima autem inimica destruetur mors. Omnia enim subjecit , sub pedibus ejus. Cum autem dicat :

27. Omnia subjecta sunt ei : sine dubio præter eum , qui subjecit ei omnia.

28. Cum autem subjecta fuerint illi omnia , tunc & ipse Filius subjectus erit ei , qui subjecit sibi omnia , ut sit Deus omnia in omnibus.

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis , si omnino mortui non resurgunt ? ut quid & baptizantur pro illis ?

30. ut quid & nos periclitamur omni horâ ?

31. Quotidie morior per

* 24. i. e. son Eglise. = Ibid. *lett.* à Dieu & au Père. = * 25. i. e. les démons & les réprouvés. = * 27. *expl.* Dieu le Père. = * 28. *expl.* selon son humanité. = * 29. *expl.* pour procurer le salut ou le repos aux morts.

vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Jesu Domino nostro.

32. Si (secundum hominem) ad bestias pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt? manducemus & bibamus, cras enim moriemur.

33. Nolite seduci: Corruptumores bonos colloquia mala.

34. Evigilate, justis, & nolite peccare: ignorantiam enim Dei quidam habent: ad reverentiam vobis loquor.

35. Sed dicet aliquis Quomodo resurgunt mortui? qualive corpore venient?

36. Insipiens, tu quid feminas non vivificatur, nisi prius moriatur?

37. Et quod feminas, non corpus, quod futurum est, feminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult, & unicuique feminum proprium corpus.

39. Non omnis caro, eadem caro: sed alia quidem hominum, alia verò pecorum, alia volucrum, alia autem piscium.

† 31. expl. que je ne fais exposé à la mort. = † 32. i. e. contre des hommes aussi cruels que des bêtes. = † 33. C'est un vers du Poète Menandre. = † 34. leur. Eveillez-vous justes.

ne meure*, je vous en assure, mes frères, par la gloire que je reçois de vous en J. C. notre-Seigneur.

32. Si, pour parler à la manière des hommes, j'ai combattu à Ephèse contre des bêtes farouches*, quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent point? Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain. Sap. 2. 6.

33. Ne vous laissez pas séduire. Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs*.

34. Justes, tenez-vous dans la vigilance* & gardez-vous du péché: car il y en a quelques-uns parmi vous qui ne connoissent point Dieu; je vous le dis pour vous faire honte.

35. Mais quelqu'un me dira: En quelle manière les morts ressusciteront-ils, & quel sera le corps dans lequel ils reviendront?

36. Insensés que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant?

37. Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps de la plante qui doit naître, mais la graine seulement, comme du blé, ou de quelque autre chose.

38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît, & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.

39. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

40. Il y a aussi des corps célestes & des corps terrestres ; mais les corps célestes ont un autre éclat * que les corps terrestres.

41. Le soleil a son éclat , la lune le sien , & les étoiles le leur ; & entre les étoiles , l'une est plus éclatante que l'autre.

42. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre * plein de corruption , & il ressuscitera incorruptible.

43. Il est mis en terre tout difforme , & il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement , & il ressuscitera plein de vigueur.

44. Il est mis en terre *comme* un corps animal * , & il ressuscitera *comme* un corps spirituel *. Comme il y a un corps animal , il y a aussi un corps spirituel , selon qu'il est écrit :

Genes.
2. 7.

45. Adam le premier homme a été créé avec une ame vivante , & le second Adam * a été rempli d'un esprit vivifiant.

46. Mais ce n'est pas le *corps* * spirituel qui a été formé le premier ; c'est le *corps* * animal , & ensuite le spirituel.

47. Le premier homme est le terrestre *formé de* la terre ; & le second homme est le céleste * , qui est du ciel.

48. Comme le premier homme a été terrestre , ses enfans sont aussi

40. Et corpora cœlestia ; & corpora terrestria : sed alia quidem cœlestium gloria , alia autem terrestrium.

41. Alia claritas solis , alia claritas lunæ , & alia claritas stellarum. Stella enim à stella differt in claritate :

42. sic & resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione , surget in incorruptione.

43. Seminatur in ignobilitate , surget in gloria : Seminatur in infirmitate , surget in virtute :

44. Seminatur corpus animale , surget corpus spiritale. Si est corpus animale , est & spiritale , sicut scriptum est :

45. Factus est primus homo Adam in animam viventem , novissimus Adam in spiritum vivificantem.

46. Sed non prius quod spiritale est , sed quod animale : deinde quod spiritale.

47. Primus homo de terra , terrenus : secundus homo de cœlo , cœlestis.

48. Qualis terrenus , tales & terreni : & qualis cœlestis

γ. 40. une autre gloire. = γ. 42. *lestr.* est semé plein , &c. = γ. 44. *i. e.* mortel. = *Ibid. i. e.* immortel. = γ. 45. *expl.* Jésus-Christ. = γ. 46. *lestr.* ce qui est spirituel , c'est-à-dire , le second Adam , ou second homme. = *Ibid. lestr.* ce qui est animal , c'est-à-dire , le premier Adam , ou premier homme. = γ. 47. *Græc.* le Seigneur.

tis, tales & cœlestes.

terrestres, & comme le second homme est céleste, ses enfans sont aussi célestes.

49. Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem cœlestis.

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons * aussi l'image de l'homme céleste.

50. Hoc autem dico, fratres, quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt: neque corruptio in corruptelam.

50. Je veux dire, mes frères, que la chair & le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, & que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible *.

51. Ecce mysterium vobis dico: Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

51. † Voici un mystère que je m'en vais vous dire: Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés *.

† Le jour des Morts.

52. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba: canet enim tuba, & mortui resurgent incorrupti: & nos immutabimur.

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette *: car la trompette sonnera, & les morts ressusciteront en un état incorruptible, & alors nous serons changés.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem: & mortale hoc induere immortalitatem.

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

54. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo, qui scriptus est: Absorpta est mors in victoria.

54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Écriture sera accomplie: La mort a été absorbée par la victoire *.

If. 25. 8.
Osée 13.
14.
selon les septant.
Hebr. 2.
14.

55. Ubi est, mors victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus?

55. O mort, où est ta victoire *; ô mort, où est ton éguillon?

56. Stimulus autem mortis peccatum est: virtus verò peccati lex.

56. Or le péché est l'éguillon de la mort, & la loi est la force du péché.

57. Deo autem gratias,

57. C'est pourquoi rendons grâ-

1. Joan. 5. 5.

* 49. *Grec.* nous porterons. = * 50. *lett.* l'incorruptibilité. = * 51. *expl.* Le Grec porte: Nous ne tomberons pas tous dans le sommeil de la mort, mais nous serons tous changés. = * 52. *aut.* dernier son de la trompette. = * 54. *lett.* en victoire. *aut.* pour jamais: car le mot hébreu d'Isaïe signifie l'un & l'autre, & S. Jérôme l'a traduit à jamais. = * 55. *Grec.* ton éguillon? O enfer, ou tombeau, où est ta victoire?

ces à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur J. C. ¶.

58. Ainfi, mes chers frères, demeurez fermes & inébranlables, & travaillez fans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en notre Seigneur.

qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

58. Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, & immobiles: abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

S E N S L I T T É R A L.

¶ 1. *JE crois maintenant, mes frères, vous devoir faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes.*

Je crois maintenant, mes frères, avant que de finir cette Épître, vous devoir faire souvenir, que puisque de vous-mêmes vous faites si peu d'attention aux points principaux de l'Évangile, & sur-tout à celui de la Résurrection, j'ai lieu d'appréhender que les faux docteurs qui sont parmi vous, ne corrompent votre foi, & la pureté de cet Évangile, que je vous ai prêché, en qualité d'Apôtre de J. C. lorsque j'ai fondé votre Église, & qui est l'unique par conséquent que vous devez croire; & que vous ne vous laissiez aller à leurs persuasions téméraires.

Que vous avez reçu, à la créance duquel vous vous êtes engagés, & que vous ne pourriez quitter sans légèreté, à moins que de manquer à la foi que vous avez promise à Dieu en le recevant. L'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir l'étroite obligation que les Corinthiens ont de ne point souffrir, après s'être engagés si solennellement à recevoir l'Évangile, & ayant comme ratifié leur engagement par leur persévérance, qu'on en corrompe la vérité parmi eux.

Dans lequel vous demeurez fermes, c'est-à-dire, dont vous continuez de faire profession, & auquel vous êtes toujours fermement attachés pour la plupart. L'Apôtre dit ceci, pour faire voir que ce qu'il écrit n'est que par précaution à l'égard de la plus grande partie des fidèles, dont la foi n'avoit encore reçu aucune atteinte.

¶ 2. *Et par lequel vous êtes sauvés; afin que vous voyiez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.*

Et par lequel, par la créance & par l'observation duquel vous êtes sauvés, au moins par l'espérance. Voyez Rom. 8. 24.

Afin que vous voyiez si vous l'avez retenu, &c. sans rien altérer; ni ajouter, ni diminuer, puisqu'autrement il vous seroit inutile pour le salut, d'avoir embrassé la foi de J. C. Autr. C'est en vain que vous faites profession du Christianisme, puisqu'on ne peut être sauvé que par une foi pure, & intègre.

ψ. 3. Car premièrement je vous ai enseigné, & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçu : savoir, que J. C. est mort pour nos péchés, selon les Ecritures.

Car premièrement je vous ai enseigné. L'Apôtre par cette expression, insinue visiblement aux Corinthiens, qu'ils doivent avoir un extrême soin de conserver sa doctrine, & qu'il ne la leur a pas communiqué pour eux seuls, ni pour en faire tout ce qu'il leur plaira, comme d'une chose qui leur est propre, mais pour la transmettre dans toute son étendue & dans toute sa pureté à leurs successeurs; cette transmission de doctrine qui s'est faite par tous les Pasteurs successivement jusqu'à nous, & qui durera jusqu'à la fin du monde, est ce qu'on appelle proprement, Tradition.

Et comme donné en dépôt. Il veut leur faire comprendre qu'il n'est pas l'auteur de cette doctrine; mais que c'est J. C. même, de qui il l'a reçue. Neque enim ab homine didici illud, sed per Galat. 1. revelationem; ce qu'il faut entendre principalement de la mort de J. C. pour les péchés des hommes, de sa sépulture & de sa résurrection: car pour ce qui regarde les diverses opérations de J. C. ressuscité, comme ce sont des faits purement historiques, il pourroit les avoir appris par les autres Apôtres, sans une révélation spéciale.

Ce que j'avois moi-même reçu d'Ananias, ensuite des autres Apôtres, & de J. C. même. Il veut dire, que ce qu'il leur a enseigné n'est pas une fable, ni une idée de son imagination, & qu'il ne leur a proposé qu'après en avoir été très-persuadé lui-même, par des témoins irréprochables.

Savoir, que J. C. est mort réellement, & non pas seulement en apparence, comme quelques-uns ont osé l'enseigner pour détruire le mystère de la Rédemption, pour nos péchés, c'est-à-dire, pour satisfaire à la peine due à nos péchés, pour nous obtenir la grâce d'en faire pénitence & de les éviter à l'avenir, & pour nous en mériter la rémission.

Selon les Ecritures, selon qu'il avoit été prédit par les Prophètes: ce que S. Paul ajoute, pour montrer que cette vérité

est incontestable, puisqu'elle n'est pas seulement appuyée sur le témoignage des personnes dignes de foi qui l'affurent, mais qu'elle se trouve encore conforme aux prédictions de l'Écriture. Voyez Isaïe 53. Luc. 24. 26. 27. Act. 26. 22. 23.

¶ 4. *Qu'il a été enseveli, & qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les mêmes Écritures.*

Qu'il a été enseveli, &c. Ce que l'Apôtre dit ici de la mort & de la sépulture de J. C. n'est que par rapport au mystère de la Résurrection, & pour faire voir que comme il est véritablement mort, & a été véritablement mis dans le tombeau, il est aussi véritablement ressuscité.

Selon les mêmes Écritures, qui prédisent clairement la sépulture & la résurrection de J. C. Voyez Isaïe 53. mais elles ne disent qu'en un sens mystique & figuré, qu'il dûr ressusciter le troisième jour. *Autr.* De même que Jonas après avoir été comme enseveli dans le ventre de la baleine, en fut délivré le troisième jour par une espèce de résurrection; ainsi J. C. après avoir demeuré enseveli dans le tombeau l'espace de trois jours, en ressuscitera effectivement le troisième jour. L'image donc de la Résurrection se trouve en Jonas, mais la vérité n'est qu'en J. C. C'est pourquoi il est à propos de remarquer, que le sens mystique n'est pas moins certain ni moins assuré pour prouver les vérités de nos mystères, que le sens littéral même, puisque l'un & l'autre sont également inspirés du Saint-Esprit. Les Rabbins demeurent d'accord, que le sens spirituel de l'Écriture est le plus noble; & que tout ce qui arrive aux pères, n'est qu'une image de ce qui doit arriver spirituellement aux enfans: ce qui se trouve vérifié dans le nouveau Testament à l'égard de l'ancien, puisque l'ancien n'est qu'une figure du nouveau, & que ce qui s'est passé dans celui-là à la lettre se trouve spirituellement accompli dans celui-ci. *Omnes patres nostri*
1. Cor. 10. 1. *sub nube fuerunt, &c. & ailleurs.*

¶ 5. *Qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze Apôtres.*

Qu'il s'est fait voir à Céphas. L'Apôtre ne s'est attaché ni au nombre, ni à l'ordre exact des apparitions de J. C. après sa résurrection: celles qu'il rapporte sont attestées par des personnes dont le témoignage est incontestable, tant à l'égard de leur probité & de leur sagesse, qu'à l'égard de leur multitude. Il produit tous ces témoignages, à cause de l'importance de cette vérité, & de la difficulté qu'il y a de la croire.

Puis aux onze Apôtres, c'est-à-dire, au collège des Apôtres, qui portoit le nom d'onze depuis la mort de Judas: mais dans

L'apparition dont parle ici S. Paul, il n'y en avoit que dix, Judas étant mort, & saint Thomas étant absent. Son unique dessein dans tout ce chapitre, est de confirmer les Corinthiens dans la foi du mystère de la Résurrection ; & il s'arrête pour cela à leur montrer, que si J. C. est ressuscité, la résurrection des morts n'est donc pas impossible, comme quelques faux docteurs prétendoient de leur persuader. Or il s'est fait voir non-seulement à Céphas, mais encore à tous les Apôtres dans la chambre où ils étoient assemblés. Il ne fait pas mention des apparitions faites aux femmes, craignant peut-être que leur témoignage ne fût suspect, comme il le parut, quoique sans raison, aux Apôtres mêmes au temps de la résurrection : *Mulieres quædam Luc. 24. ex nostris terruerunt nos, &c.* 22.

¶ 6. *Qu'après il a été vu en une seule fois de plus de cinq cents frères, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déjà morts.*

Qu'après il a été vu, &c. ce qui ôte tout sujet de croire qu'il y ait eu de l'illusion ou de la tromperie dans cette apparition, ni que ceux qui la rapportent se soient entendus pour rendre un faux témoignage.

Dont il y en a plusieurs, &c. qui peuvent par conséquent rendre un fidelle témoignage de cette vérité, à ceux qui voudroient s'y confirmer davantage, & à ceux-mêmes qui en pourroient douter.

Et quelques-uns sont déjà morts. Cette addition, qui paroît d'abord superflue, fait voir que le plus grand nombre de ces témoins étoit encore vivant ; autrement il auroit dit : Dont plusieurs sont morts, & dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui. De sorte que cette preuve de témoins oculaires, devoit être tout au moins de plus de trois cents personnes, dont la lumière & le désintéressement étoit connu de tout le monde : & il falloit être dans une opiniâtreté & dans un aveuglement effroyable, pour ne se pas rendre à une telle autorité.

¶ 7. *Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les Apôtres.*

Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, aussitôt après sa résurrection, selon l'ancienne tradition. Plusieurs estiment que ce Jacques n'est pas le frère de Jean : mais le fils d'Alphée, cousin de notre Seigneur, & Evêque de Jérusalem.

Puis à tous les Apôtres, c'est-à-dire, à tous ses disciples, à qui le nom d'Apôtre est quelquefois attribué par S. Paul dans ses Epîtres. Quelques-uns croient que cette apparition fut au jour de l'Ascension même de J. C.

ψ. 8. *Et qu'enfin après tous les autres , il s'est fait voir à moi-même , qui ne suis qu'un avorton.*

Et qu'enfin. . . il s'est fait voir à moi-même : qui vous écris , & qui en suis le témoin oculaire ; car cette sorte de preuve est ordinairement plus forte & plus touchante que d'autres , qui pourroient être d'ailleurs également véritables.

Qui ne suis qu'un avorton , qu'un homme vil & méprisable , & indigne par conséquent d'une si grande faveur. L'Apôtre s'appelle ainsi par humilité , & pour rapporter à la miséricorde de Dieu & à la grâce de J. C. toute la gloire que cette apparition lui devoit attirer , n'ayant point d'autre vue que d'affermir par son témoignage une vérité si importante. Quelques-uns veulent qu'il ait égard à la manière subite de sa conversion , & de son élévation à l'apostolat.

ψ. 9. *Car je suis le moindre des Apôtres , & je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre , parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.*

Car. A considérer ce que je suis de moi-même , & ce que j'étois avant ma conversion , je suis le moindre des Apôtres ; puisque je suis le seul de tous qui ait été persécuteur de l'Eglise.

Et je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre , &c. c'est-à-dire , d'en avoir la qualité : car quoiqu'il ne fut plus persécuteur , & qu'il eut obtenu la rémission de son péché , il ne laissoit pas de le rendre indigne de l'apostolat , si Dieu n'avoit usé envers lui d'une grâce & d'une miséricorde extraordinaire.

L'Eglise de Dieu. L'Apôtre l'appelle l'Eglise de Dieu , parce qu'elle est différente de toutes les autres Sociétés , qui quoiqu'elles fassent profession d'adorer un Dieu , ne sont néanmoins que des Eglises , ou plutôt des Synagogues du diable , *Synagoga satanae , &c.*

ψ. 10. *Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis , & sa grâce n'a point été stérile en moi : mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois , mais la grâce de Dieu qui est avec moi.*

Mais c'est par la grâce de Dieu , &c. c'est-à-dire : Comme Dieu m'a fait la grâce de m'élever à la dignité d'Apôtre , il m'a accordé celle d'en remplir dignement les fonctions , sans quoi la dignité de l'apostolat seroit demeurée inutile en moi.

Mais j'ai travaillé à l'établissement de la foi , plus que tous les autres , Dieu m'en ayant inspiré la volonté , & donné la force & les moyens efficaces pour y réussir. En effet , on ne voit point qu'aucun des Apôtres ait plus converti de nations , & plus fondé d'Eglises , ni qui ait plus souffert de travaux pour

les édifier, que ce saint Apôtre : c'est aussi celui de tous qui a le plus écrit, & dont les instructions sont plus étendues & plus profondes. Voyez Rom. 15. 19. 20.

Non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi, est la cause principale & opérante des bonnes actions; c'est à elle qu'on en doit rapporter toute la gloire; l'homme n'y a rien de lui-même, que ce qu'il reçoit de Dieu; & s'il a le mérite de la coopération, c'est Dieu même qui en est l'auteur, ainsi que des actions de piété; & à plus forte raison de celles qui regardent les principales fonctions de l'apostolat, comme du don de la parole, de l'opération des miracles, de la rémission des péchés, & de l'infusion du Saint-Esprit par l'imposition des mains, qui sont de simples instrumens dont Dieu se sert pour opérer toutes ces merveilles.

Ψ. 11. *Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux qui vous prêchent, voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.*

Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux qui vous prêchent, c'est-à-dire, qui vous annoncent l'Évangile, & vous instruisent des mystères de la Religion; voilà, &c. il parle des articles qu'il vient de proposer.

Et voilà ce que vous avez cru, c'est-à-dire, la foi dont vous avez fait profession quand vous vous êtes convertis : ainsi c'est une chose qui ne doit plus être mise en question parmi vous, & contre laquelle vous ne devez plus écouter personne.

Ψ. 12. *Puis donc qu'on vous a prêché que J. C. est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire, que les morts ne ressuscitent point ?*

Puis donc qu'on vous a prêché; c'est-à-dire : Puisque les Apôtres, que vous reconnoissez pour les vrais docteurs de l'Église, & dont vous avez embrassé la doctrine, vous ont annoncé que J. C. est ressuscité d'entre les morts; & que vous l'avez reconnu comme un article fondamental de votre foi, & comme une doctrine incontestable parmi vous & parmi tous les Chrétiens; car ce qui a été déjà fait, ne peut pas être impossible; comment se trouve-t-il parmi vous, c'est-à-dire, de ceux mêmes qui font profession de la doctrine chrétienne, des personnes, &c. c'étoit des faux docteurs qui s'étoient glissés dans l'Église de Corinthe, disciples d'Hyménée & de Philète, qui n'admettoient point d'autre résurrection que celle du péché à la grâce : Dicentes resurrexerunt esse jam factam. L'Apôtre ne dit pas, quelques-uns d'entre vous : mais, quelques-uns parmi vous; pour faire voir que ce n'étoient pas les Corinthiens mêmes qui ensei-

1. Tim.
2. 18.

gnoient cette mauvaise doctrine, mais ceux qui s'étoient introduits parmi eux.

ψ. 13. *Que si les morts ne ressuscitent point, J. C. n'est donc point ressuscité.*

Que si les morts ne ressuscitent point ; c'est-à-dire, si, selon eux, la résurrection des corps est impossible, J. C. n'est donc point ressuscité, puisqu'il est certain & de notoriété publique, qu'il est mort, & que c'est la créance certaine de tous les fidèles.

ψ. 14. *Et si J. C. n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi.*

Et si J. C. n'est point ressuscité, tout ce que nous vous avons prêché touchant la résurrection de J. C. n'est qu'une fable de notre invention ; ce qui est cependant directement opposé à la connoissance que vous avez de notre sincérité & de notre probité ; & ce qui est incompatible avec les miracles & les prodiges par lesquels nous avons appuyé la vérité de notre prédication.

Notre prédication est vaine, puisqu'elle est fondée sur la résurrection de J. C. qui est cependant la principale preuve dont nous nous servons pour persuader aux hommes de croire à sa doctrine. Voyez Act. 1, 22.

Et votre foi est vaine aussi, c'est-à-dire, que si notre prédication n'est qu'une fable, il s'ensuit aussi que la foi que vous avez de ce mystère n'est fondée que sur une fable ; ce qui est néanmoins très-faux, comme vous en êtes convaincu vous-mêmes après notre témoignage, qui est irréprochable, & après tant de miracles visibles dont nous l'avons appuyé : car comme la résurrection de J. C. est la preuve évidente de tous les mystères qu'il a annoncés dans l'Évangile, n'étant pas possible de ne pas croire celui qui appuie la vérité de sa doctrine par un tel miracle ; il est certain aussi que la plus grande preuve de la fausseté de sa doctrine, seroit de montrer qu'il n'est pas ressuscité, après l'avoir promis, & après avoir proposé sa résurrection comme un signe convaincant de la vérité de sa mission & sa doctrine.

ψ. 15. *Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité J. C. qu'il n'a pas néanmoins ressuscité, & que les morts ne ressuscitent pas.*

Nous sommes même convaincus, &c. que notre prédication se trouvera fautive par le défaut de la preuve fondamentale, qui est la Résurrection de J. C. nous serons encore nous-mêmes con-

incus d'imposture & de fausseté, d'avoir abusé du nom de Dieu pour rendre un faux témoignage ; ce qui est un énorme crime, que vous ne voudriez & que vous ne pourriez pas oser de nous, étant persuadés, comme vous l'êtes, de l'innocence de notre vie, & de la sincérité de notre conduite.

Contre Dieu même, &c. c'est-à-dire, ayant assuré qu'il a fait ce qu'il n'a pas fait, encore que la chose qu'on assure semble lui être avantageuse, parce qu'il ne peut être honoré que par la vérité ; & ce n'est pas moins offenser sa Majesté, de proposer en son nom un faux miracle, que celle du Roi, en faisant passer une fausse monnaie revêtue de sa marque & de sa figure. Les miracles sont la monnaie de Dieu.

ψ. 16. *Car si les morts ne ressuscitent point, J. C. n'est pas non plus ressuscité.*

Car, &c. comme ci-dessus versets 13 & 14. L'Apôtre ne répète ce verset, que pour faire voir aux Corinthiens l'importante vérité de la résurrection, & la leur imprimer davantage dans l'esprit.

ψ. 17. *Que si J. C. n'est point ressuscité, votre foi est donc vaine ; vous êtes encore engagés dans vos péchés.*

Que si J. C. n'est point ressuscité, &c. c'est-à-dire, s'il n'a pu lui-même se délivrer de la mort du corps, comment pourra-t-il délivrer vos âmes de la mort spirituelle ? Il semble que l'Apôtre veuille dire, qu'il n'y a pas plus de raison de croire la résurrection spirituelle du péché à la grâce, que celle de la mort à la vie corporelle, & que ceux qui entreprennent de nier la corporelle, détruisent par leur principe la spirituelle, qu'ils paroissent confesser extérieurement.

Vous êtes encore engagés dans vos péchés, c'est-à-dire, qu'il n'y a que la vraie foi qui soit capable de purifier l'âme de ses péchés.

ψ. 18. *Ceux qui sont morts en J. C. sont donc péris sans ressource.*

Ceux qui sont morts en J. C. c'est-à-dire, dans la foi, comme les Martyrs, *sont donc péris sans ressource*, puisqu'ils sont déchus de leur unique espérance, qui étoit de ressusciter dans la gloire avec J. C. ce qui n'est pas possible de croire des personnes dont la vie a été si sainte & si agréable à Dieu : ou, péris comme des bêtes, sans espérance d'une meilleure vie ; ce qui seroit indigne de la justice & de la bonté de Dieu. Ce raisonnement suppose, que ceux qui nioient la résurrection des corps, nioient aussi l'immortalité de l'âme, comme les Sadducéens.

Voyez Matth. 22 , 32. Il faut faire la même supposition pour l'intelligence du verset suivant.

ψ. 19. *Si nous n'avions d'espérance en J. C. que pour cette vie , nous serions les plus misérables de tous les hommes.*

Si nous n'avions d'espérance , &c. c'est-à-dire : Si nous n'espérons de J. C. d'autres biens que ceux de cette vie pour récompense des services que nous lui rendons , nous serions les plus misérables de tous les hommes , puisque nous serions privés des biens de l'une & de l'autre vie ; car l'Evangile nous oblige à nous priver de tous les plaisirs illicites , pour suivre J. C. & à souffrir toutes sortes de tourmens , plutôt que de violer la foi de sa résurrection. Or il n'y a nulle apparence que Dieu voulût rendre les Chrétiens fidèles plus malheureux que tous les autres hommes qui s'éloignent de son service ; au contraire il faut conclure qu'ils doivent espérer de la bonté divine , d'autres biens pour l'autre vie , où la Résurrection de J. C. les rendra participans de sa gloire & de son immortalité.

ψ. 20. *Mais maintenant J. C. est ressuscité d'entre les morts : & il est devenu les prémices de ceux qui dorment.*

Mais maintenant. Il assure qu'il est indubitable que J. C. est ressuscité d'entre les morts , & qu'en ressuscitant , il est devenu les prémices , c'est-à-dire , le premier en ordre , & le gage assuré de la résurrection des fidèles , qui sont les membres du corps mystique dont il est le chef ; n'étant pas juste que le chef étant ressuscité , le reste du corps demeure dans la mort. Voyez Rom. 8. , 11. L'Apôtre fait allusion aux prémices de la loi , qui étoient une assurance de la bénédiction de Dieu pour toute l'année. Voyez Rom. 11 , 16.

De ceux qui dorment , c'est-à-dire , des morts ou des fidèles qui sont morts , & qui mourront jusqu'à la fin des siècles. L'Écriture exprime la mort par le dormir , à cause de la ressemblance qu'il y a entre un mort & un homme qui dort ; & peut-être pour marquer , que comme le dormir est suivi du réveil , la mort sera suivie de la résurrection , qui est dans les fidèles une espèce de réveil.

ψ. 21. *Ainsi parce que la mort est venue par un homme ; la résurrection des morts doit venir aussi par un homme.*

Ainsi , &c. c'est-à-dire : Puisque le premier homme a communiqué par son péché la mort à ses descendans , il est bien juste que le second qui est J. C. communique la vie à ses fidèles par le mérite de sa justice , puisqu'il en est le chef dans l'ordre de la
grâce ,

grâce, comme Adam étoit le chef des hommes dans l'ordre de la nature.

ψ. 22. *Car comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en J. C.*

Car comme tous les hommes, sans exception, meurent en Adam, c'est-à-dire, à cause du péché d'Adam qui est leur chef, & qui étoit de la même nature mortelle que celle qu'ils ont reçue de lui; tous les vrais fidèles, sans exception, revivront aussi en J. C. c'est-à-dire, par le mérite de J. C. qui est leur chef, & à cause de l'esprit qu'ils ont reçu de lui en qualité de membres, pour ne faire qu'un même corps avec lui, & pour vivre de la même vie que lui.

ψ. 23. *Et chacun en son rang, J. C. le premier comme les prémices de tous, puis ceux qui sont à lui, qui ont cru à son avènement.*

Et chacun en son rang, c'est-à-dire, selon l'ordre & le degré de leurs mérites; en sorte que les plus saints ressusciteront les premiers, quoique tout cela se doive faire en un moment. L'Apôtre ne parle pas ici de la résurrection des méchants; mais en assurant que les fidèles doivent ressusciter pour être glorifiés, il suppose par une même conséquence, que les réprouvés doivent ressusciter pour être condamnés & tourmentés.

ψ. 24. *Et alors viendra la consommation de toutes choses; lorsqu'il aura remis son royaume à son Dieu & son Père, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination & toute puissance.*

Et alors viendra la consommation, &c. c'est-à-dire, la fin du monde & de toutes les choses temporelles, l'accomplissement des prophéties & des promesses de Dieu, & du salut des fidèles: ou, la fin du gouvernement & de l'état présent de l'Eglise, qui ne subsistera plus par le ministère extérieur des Pasteurs, ni par le moyen des Sacremens & des Ecritures, mais par la seule communication immédiate & intime qu'elle aura avec Dieu.

Lorsqu'il aura remis son royaume, c'est-à-dire, l'Eglise, dont Dieu l'a établi le chef & le roi même en tant qu'homme, pour la gouverner, la soutenir, & la défendre en ce monde jusqu'à la fin des siècles.

A son Dieu & son Père, qui la gouvernera en se communiquant à elle par la gloire, non que le Fils, à l'égard même de son humanité, cesse d'en être le Roi; mais parce qu'alors il n'y exercera plus les fonctions qu'il y exerce à présent; puis-

qu'il ne soutiendra plus de combats , & qu'il ne remportera plus de victoire pour elle ; qu'il ne l'instruira plus , ne la secourera plus , ne la purifiera plus , ne la réconciliera plus , ne lui pardonnera plus ; qu'il ne priera plus pour elle , qu'il ne la comblera plus de dons , ni de grâces gratuites ; ne l'assujettira plus à ses ministres , ni à l'usage des Sacremens , ni aux pratiques , ni aux observations qu'il a ordonnées , routes ces choses n'étant que des moyens pour la conduire à la fin qu'elle possédera.

Et qu'il aura détruit , &c. toutes les Puissances visibles & invisibles qui s'opposoient à l'avancement & à la perfection de son règne. Les Puissances visibles sont les empires , les royaumes , les principautés & les autres Magistratures du siècle , qui sont pour l'ordinaire opposées à J. C. Les invisibles , sont les démons , qui exercent leur tyrannie sur les fidelles , & qui font tous leurs efforts pour empêcher la perfection & l'accomplissement du règne de J. C. Il détruira toutes ces choses avant que de remettre son royaume à son Père : *Adversus principes & potestates , &c.*

Dan. 7.
14.
Hebr. 10.
13.

ψ. 25. J. C. doit régner jusqu'à ce que le Père lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds.

L'Apôtre rend raison pourquoi J. C. ne remettra son royaume à Dieu son Père , qu'après avoir détruit tout empire , toute puissance , &c.

Car J. C. doit régner sur son Eglise de la part de son Père , c'est-à-dire , exercer toutes les fonctions qu'il exerce à présent , en qualité de Médiateur ; puisque tant que l'Eglise est sujette au péché , elle a toujours besoin de Médiateur , & ne peut être unie immédiatement au Père , ni régie immédiatement par le Père.

Jusqu'à ce que le Père , &c. l'ait fait triompher pleinement de tous ses ennemis ; c'est-à-dire , qu'il changera cette manière de régner en une autre plus sublime & plus spirituelle , cessant d'agir sur ses élus en qualité de Médiateur , pour y agir en tant que Dieu , & pour être conjointement avec son Père , & le Saint-Esprit l'unique objet de leur bonheur.

ψ. 26. *Or la mort sera le dernier ennemi , qui sera détruit ; car l'Écriture dit que Dieu lui a mis tout sous les pieds & lui a tout assujetti : Et quand elle dit ,*

Or la mort , ceci est dit par parenthèse , *sera le dernier ennemi , &c.* parce qu'elle ne sera détruite que par la Résurrection , qui rendra tous les hommes immortels , après quoi il n'y aura

plus d'ennemis à combattre : la mort est un des ennemis des fidèles, parce qu'elle empêche la perfection de leur béatitude, qui ne peut être accomplie pendant que leur âme est séparée de leur corps ; c'est aussi l'ennemi de J. C. parce qu'elle empêche la consommation & la perfection de son règne, qui ne peut être accompli que par la félicité parfaite des fidèles ; car l'Apôtre prouve par le passage du Pseaume entendu mystiquement, que le Père doit assujettir à J. C. tous ses ennemis.

ψ. 27. *Que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il en faut excepter celui qui lui a assujetti toutes choses.*

Que tout lui est assujetti, &c. L'Apôtre ajoute ceci pour prévenir l'erreur grossière de ceux qui pourroient douter, si le Père en soumettant toutes choses à J. C. ne s'y seroit pas soumis lui-même : il dit qu'il est évident que cette manière de parler ne va pas jusqu'à comprendre le Père, & que l'exception y est assez sous-entendue par l'intelligence commune, sans qu'il ait été besoin de l'exprimer. Il prévient ce qu'on pourroit lui objecter, que le Pseaume ne parle pas des ennemis de J. C. & dit que les termes, de toutes choses, ne peuvent souffrir d'exception qu'à l'égard du Père.

ψ. 28. *Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui aura assujetti toutes choses ; afin que Dieu soit tout en tous.*

Lors donc, &c. Voyez Hebr. 2. 8.

Alors le Fils sera lui-même assujetti, &c. A l'égard de sa nature humaine, de son corps mystique qui est l'Eglise, & de la manière présente de la gouverner, qui doit céder à une plus sublime & plus spirituelle ; non que le Fils ne soit dès à présent assujetti à Dieu selon tous ces égards, mais cet assujettissement paroitra davantage, lorsqu'il n'exercera plus les mêmes fonctions de Souverain qu'il exerce à présent sur son Eglise.

Afin que Dieu soit tout en tous ; c'est-à-dire, soit l'objet accompli & unique du bonheur de tous ses élus & de J. C. même, ce qui ne seroit pas, si le règne présent de J. C. subsistoit toujours, puisque les fonctions, les qualités & les conditions de ce règne sont incompatibles avec la béatitude, & ne sont que des moyens pour y parvenir. *Autrement.* Qu'il agisse & règne immédiatement par lui-même en l'unité du Fils & du Saint-Esprit dans tous ses fidèles, sans aucun mystère extérieur ; qu'il les remplisse, les possède, & les gouverne éternellement ; ce qui ne seroit pas si J. C. régnoit toujours sur son Eglise en qualité de Médiateur.

ψ. 29. *Autrement, que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts ?*

Autrement, que feront ceux, &c. c'est-à-dire, de quelle utilité fera le Sacrement de baptême à ceux qui le reçoivent à l'heure de la mort, s'il est vrai qu'après cette vie il n'y ait point de résurrection, ni par conséquent d'immortalité à espérer : (car ceux qui nioient la résurrection, nioient aussi l'immortalité, comme il a été observé ci-dessus.) Il faut supposer cependant, que ce Sacrement est pour votre utilité, puisque vous l'accordez à cette heure-là à ceux qui n'ont pas été baptisés. Vous ne sauriez donc sans une manifeste contradiction, vous dispenser de croire l'immortalité, & la résurrection des morts, ou de cesser de baptiser les moribonds, & les laisser mourir comme les infidèles, puisque la condition des uns & des autres est égale ; & qu'après la mort ils n'ont rien à craindre ni à espérer. Trois sortes de personnes se faisoient baptiser à la mort, les infidèles ; les Catéchumènes qui n'avoient pas encore achevé le temps de leur épreuve ; & ceux qui l'ayant achevé, différoient leur Baptême jusqu'à leur mort, pour n'être pas obligés de vivre avec autant de retenue & d'austérité que les autres Chrétiens qui étoient baptisés : car dès le temps de l'Apôtre, c'étoit une pratique & une coutume reçue dans plusieurs Eglises, & sur-tout dans celle de Corinthe, même par les hérétiques qui nioient la résurrection, que lorsqu'un Catéchumène avoit été prévenu inopinément de la mort sans recevoir le Baptême, quelqu'un de ses amis ou de ses parens étoit baptisé en son nom, dans la croyance que ce Baptême lui seroit imputé, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & qu'il le mettroit en état de profiter des prières des fidèles, & de parvenir à la bienheureuse résurrection. L'Apôtre, sans approuver ni improuver cette pratique, qui ce semble étoit abusive, en tire un argument qu'on appelle *Ad hominem*, contre les Corinthiens, & sur-tout contre les faux docteurs de cette Eglise, qui nioient le mystère de la Résurrection. S'il est vrai, dit-il, que les morts ne doivent pas ressusciter, que faites-vous donc, quand vous vous faites baptiser pour les morts, puisque cette pratique n'est fondée, & ne s'est introduite que sur l'espérance de parvenir à la bienheureuse résurrection ? Il est visible, ou que cette cérémonie est vaine, ce que vous ne croyez point ; ou que si elle ne l'est pas, vous ne pouvez refuser d'admettre la créance à la résurrection des morts, qui en est le fondement unique.

Pourquoi font-ils baptisés pour les morts ? Cette cérémonie n'est-elle pas une pure illusion , & ceux qui en font les ministres , des trompeurs ; puisqu'elle n'aboutit à rien , & qu'elle ne sert de rien à ceux en faveur desquels on la pratique , supposé qu'il n'y ait point d'immortalité , ni de résurrection ? Cette addition n'est pas une répétition , mais une nouvelle raison , qui sert à fortifier l'argument de l'Apôtre.

Ψ. 30. *Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls ?*

Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous , &c. Pour la défense de la religion chrétienne , s'il n'y a point de résurrection ; ce qui est une grande imposture ; car vous êtes assez convaincus : tant par notre doctrine que par notre procédé rempli de sagesse , que nous ne sommes pas si foux que de nous exposer témérairement à tant de persécutions , si nous n'étions très-assurés de la vérité de la résurrection.

Ψ. 31 : *Il n'y a point de jour que je ne meure , je vous en assure , mes frères , par la gloire que je reçois de vous , en J. C. notre Seigneur.*

Il n'y a point de jour que je ne meure. C'est l'explication du verset précédent ; c'est-à-dire , je suis bien éloigné de douter de la résurrection , puisque tous les jours je n'aspire qu'à la mort , afin de mériter d'y parvenir ; car pourquoi désirerois-je de mourir s'il n'y a point d'autre vie à espérer.

Je vous en assure , mes frères , par la gloire , &c. c'est-à-dire , que je me glorifie & me réjouis de votre avancement en J. C. dans la piété. L'Apôtre use de ces termes pleins d'amour pour les toucher plus vivement , & pour les exciter à ne le point affiger par leur incrédulité , parmi tant d'afflictions. *Autr.* Par la gloire que j'ai en notre Seigneur J. C. de vous avoir acquis à lui.

Ψ. 32. *Si , pour parler à la manière des hommes , j'ai combattu à Ephèse contre des bêtes farouches , quel avantage en tirerai-je , si les morts ne ressuscitent point ? Ne pensons qu'à boire & à manger , puisque nous mourrons demain.*

Si , pour parler , &c. Peut-être que l'Apôtre veut dire , que le combat dont il parle n'étoit pas contre des bêtes farouches , mais contre des hommes cruels , qu'on appelle des bêtes farouches , selon la manière ordinaire de parler. Voyez Deut. 32. 33. 2. Tim. 4. 17.

J'ai combattu à Ephèse. J'ai soutenu au péril de ma vie & au milieu des plus cruelles persécutions , l'Evangile de J. C.

Contre des bêtes farouches, c'est-à-dire, contre les Payens & les Juifs qui m'ont persécuté avec fureur : peut-être qu'il parle de la sédition qui s'éleva contre lui à Ephèse. Voyez Act. 20. 19. 2. Cor. 1. 8. &c.

Quel avantage en tirerai-je, &c. Puisque s'il n'y a point de résurrection, l'Evangile pour lequel j'ai tant combattu n'est qu'une chimère & une fable ? Quel avantage peut-on espérer d'avoir combattu pour une chose si vaine, & si mal fondée ? Quelques-uns croient que l'Apôtre parle ici d'un véritable combat contre des bêtes farouches, qui furent lâchées sur lui à l'entrée du théâtre d'Ephèse, lorsqu'il y voulut entrer ?

Ne pensons, &c. c'est-à-dire, supposé qu'il n'y ait point d'autre vie à espérer après celle-ci, la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes ne diront-ils pas comme les impies ? Ne pensons qu'à faire grand'chère & à nous donner du bon temps, puisque le temps de cette vie est si court, & si incertain ? Voyez Isaïe 22. 13. L'Apôtre ne prétend pas assurer que cette conséquence soit vraie, quand il n'y auroit pas de résurrection, mais seulement que la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes, l'estimeroient vraie ; & qu'ainsi cette doctrine qui nie la résurrection, va à renverser toutes les bonnes mœurs, & à établir la dissolution.

ψ. 33. *Ne vous laissez pas séduire : Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs.*

Ne vous laissez pas séduire par les discours de ceux qui nient la résurrection des morts.

Les mauvais entretiens, &c. c'est-à-dire, les séducteurs qui combattent la résurrection, puisqu'il n'y a rien qui porte plus à la dissolution & au libertinage, que leur doctrine ; comme il n'y en a point qui porte plus à la réformation des mœurs, & à l'intégrité de la vie, que la doctrine, contraire à la croyance de cet article. Cette sentence est un vers de Menandre.

ψ. 34. *Justes, tenez-vous dans la vigilance, & gardez-vous du péché ; car il y en a quelques-uns parmi vous qui ne connoissent point Dieu, je vous le dis pour vous faire honte.*

Justes, &c. Il s'adresse à ceux qui étant persuadés du mystère de la résurrection, vivoient de la foi dans la pratique des bonnes œuvres, dans la vigilance, dans la retenue & la réserve à l'égard de ces séducteurs qui pouvoient les corrompre.

Et gardez-vous du péché, c'est-à-dire, des désordres que vous voyez commettre à ces séducteurs, qui vivent & s'abandonnent à tous les plaisirs de la vie, comme des Epicuriens.

Car il y en a quelques-uns parmi vous, &c. qui sont des athées, & qui vivent comme s'il n'y avoit point de Dieu, s'abandonnant à toutes sortes de désordres.

Je vous le dis pour vous faire honte, de ce que vous souffrez de telles pestes parmi vous, & de ce qu'au moins vous ne fuyez pas leur conversation.

Ψ. 35. Mais quelqu'un me dira : En quelle manière les morts ressusciteront-ils ; & quel sera le corps dans lequel ils reviendront ?

Mais quelqu'un me dira : Après avoir établi la doctrine de la Résurrection, il réfute les objections que les Philosophes faisoient contre ce mystère.

En quelle manière les morts ressusciteront-ils ? c'est la première objection. Sera-ce dans le même corps, ou dans un autre ? Si c'est dans le même, à quoi bon cela, puisqu'on ne mangera plus, qu'on ne boira plus, qu'on n'engendrera plus ? Si c'est dans un autre, ceux qui ressusciteront, ne seront donc plus les mêmes qu'ils étoient pendant leur vie ? l'Apôtre répond, que le corps en une manière seroit le même, & qu'en l'autre il ne fera pas le même ; qu'il sera le même quant à la substance & à la chair, & qu'il ne sera pas le même quant aux qualités ; ce qu'il montre par une similitude.

Et quel sera le corps, &c. c'est la seconde objection. Sera-t-il tel qu'il est à présent, ou non ? S'il est tel qu'il est à présent, il sera donc passible & mortel, comme il est ; ce qui est incompatible, selon vous, avec la résurrection ; s'il est autre, & qu'il soit impassible & immortel, ce ne sera donc plus le même corps, ni par conséquent une vraie résurrection ; il ne peut donc y avoir de résurrection. L'Apôtre répond, que le corps ne sera pas tel qu'il est à présent quant aux qualités ; parce que les qualités corruptibles seront changées en incorruptibles ; mais qu'il ne laissera pas pour cela, nonobstant ce changement de qualités, d'être le même quant à la substance ; ce qu'il éclaircit par une comparaison prise de la nature.

Ψ. 36. Insensé que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant ?

Insensé que vous êtes ; c'est être insensé que de ne vouloir pas accorder à la puissance de Dieu à l'égard des corps, ce que l'on voit dans la nature à l'égard de la semence.

Ne voyez-vous pas que ce que vous semez, &c. c'est la réponse à la première objection. Le sens : Pourquoi donc ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence, sera-t-il impossible à Dieu à l'égard de l'homme ? La semence ne peut point revivre

qu'elle ne soit mise dans la terre , & qu'elle n'y soit corrompue , pourquoi fera-t-il impossible à Dieu de ressusciter l'homme après sa mort , & après avoir été mis dans le tombeau ? L'Apôtre n'apporte pas cet exemple pour prouver que le corps de l'homme ait en soi après la mort une vertu naturelle pour ressusciter , comme il reste au grain après être corrompu , une vertu naturelle pour revivre dans la plante , mais seulement pour montrer que ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence , ne peut pas être impossible à Dieu à l'égard du corps de l'homme ; & que comme la semence retrouve la vie , & ressuscite en quelque manière dans la plante par la vertu naturelle qui est en elle , le corps de l'homme à plus forte raison peut bien ressusciter par la vertu & par la puissance de Dieu.

Ψ. 37. *Et quand vous semez , vous ne semez pas le corps de la plante qui doit naître , mais la graine seulement , comme du blé , ou de quelque autre chose.*

Et quand vous semez ; c'est la réponse à la seconde objection , verset 35.

Vous ne semez pas le corps de la plante tel qu'il doit naître , &c. car si la plante n'a pas de vertu & de substance , comme la semence , elle a d'autres qualités différentes de la semence , comme la couleur , la figure , le goût , &c. L'Apôtre veut inférer de cet exemple , qu'encore que les corps qui ressusciteront , soient mis en terre dénués de vie , de sentiment , de beauté , d'agilité , &c. il ne s'ensuit pas pour cela , que ces corps demeurans les mêmes quant à la substance , ne ressuscitent tout autres quant aux qualités , & qu'ainsi ils ne ressuscitent pleins de vie , de beauté , de vivacité , d'agilité , &c.

Ψ. 38. *Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît , & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.*

Mais Dieu lui donne ; car les œuvres de la nature viennent de Dieu qui en est l'auteur , & qui coopère avec elles dans toutes ses productions : Incrementum dat Deus.

1. Cor.
3. 7.

Un corps , c'est-à-dire , la plante produite de la graine , & qui est en substance le corps même de la graine ; mais différent de la graine dans ses qualités , dans sa forme , dans sa couleur , & dans la disposition de ses parties , &c.

Tel qu'il lui plaît de le former dans sa première origine , & dans la création , c'est-à-dire , plus ou moins beau , grand , fort , &c. selon qu'il lui plaît d'y verser sa bénédiction , d'y donner l'accroissement ; ce qu'il dit , pour insinuer que la différence de gloire qui sera entre les corps glorieux , sera l'effet de la grâ-

ce de Dieu , & que c'est elle qui fait le différent mérite des saints , comme c'est elle qui fait par sa bénédiction la différence de perfection & de beauté entre les plantes d'une même terre. C'est aussi pour montrer qu'il n'est pas moins puissant pour revêtir ce corps , quoique mort & corrompu pour un temps , de gloire , d'immortalité , & de toutes les qualités qu'il lui plaira.

Et il donne à chaque semence , &c. un corps convenable à l'espèce de la semence : de sorte qu'il ne donne pas une plante d'orge à la semence de blé , ni une plante de blé à la semence d'orge : ce qu'il semble ajouter pour restreindre ce qu'il vient de dire , que Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît quant à la perfection , & non quant à l'espèce de la plante , qui est toujours proportionnée à celle de la semence , quoiqu'elle soit plus ou moins belle , selon qu'il plaît à Dieu de donner l'accroissement.

ψ. 39. Toute chair n'est pas la même chair , mais autre est la chair des hommes , autre est la chair des bêtes , autre celle des oiseaux , autre celle des poissons.

Toute chair , &c. L'Apôtre montre par un autre exemple , que cette diversité de qualités dans les corps ressuscités & non ressuscités , n'est pas impossible à Dieu , puisqu'elle se trouve dans la nature : car si la chair des animaux ne laisse pas d'être toujours de vraie chair , encore qu'elle ait des qualités différentes ; pourquoi le corps de l'homme conservant toujours la nature du corps , ne pourra-t-il pas être susceptible de qualités différentes ? *Autr.* Si Dieu a donné des qualités & des perfections différentes aux chairs des animaux , selon la diversité de leur espèce : il a mis d'autres perfections dans les corps célestes , & d'autres dans les corps terrestres , selon la diversité de leur situation ; & parmi les célestes , il en a rendu les uns plus & les autres moins parfaits & lumineux , selon la diversité de leur grandeur ; il ne faut donc pas trouver étrange qu'il donne des qualités différentes au corps de l'homme , selon la diversité des états où il se trouve : car pendant qu'il est en ce monde , il est mortel & infirme ; & après sa résurrection , étant dans le ciel , il est immortel & impassible : Et de même que toutes les chairs des animaux ne laissent pas d'être de vraie chair , & que tous les corps inanimés , tant célestes que terrestres , ne laissent pas d'être de vrais corps , nonobstant la différence de leurs qualités & de leurs propriétés ; ainsi les corps ressuscités ne laisseront pas d'être de vrais corps , quoiqu'ils aient des qualités différentes de celles qu'ils avoient avant la résurrection. Si Dieu peut d'une même

avant la résurrection , & nous donnera le spirituel en l'autre au temps de la résurrection.

Ÿ. 47. *Le premier homme est le terrestre , formé de la terre ; & le second homme est le céleste , qui est du ciel.*

Le premier homme , qui est Adam , est le terrestre , quant à son corps , c'est-à-dire , corruptible , formé de la terre , comme son nom même le fait voir , puisqu'il signifie , formé de terre.

Et le second homme ; c'est-à-dire , J. C. est le céleste , quant à son corps , dont les qualités sont toutes célestes & spirituelles depuis sa résurrection , qui est du ciel , à cause de sa nature divine , qui est comme descendue du ciel , en s'unissant par l'Incarnation à la nature humaine de J. C. & lui communiquant l'incorruptibilité & l'immortalité en vertu de cette union.

Ÿ. 48. *Comme le premier homme a été terrestre , ses enfans sont aussi terrestres ; & comme le second homme est céleste , ses enfans sont aussi célestes.*

L'Apôtre montre que la résurrection tirera toute sa vertu de l'union que nous avons avec J. C. incarné.

Comme le premier homme a été terrestre , c'est-à-dire , formé du limon de la terre. Voyez Genes. 2. 7. :

Ses enfans , ceux qui sont descendus de lui dans toute la suite des siècles , sont aussi terrestres , étant sortis de la race de celui qui fut le premier formé de terre , dit le Sage , leur corps mortel & corruptible prend sa figure dans le ventre de la mère , & est formé d'un sang épaissi. Voyez Sap. 7 , verset 1. 2.

Et comme le second homme est céleste , à cause de son origine ; car quoiqu'il ait un corps formé de sang dans le sein d'une Vierge , néanmoins par l'union hypostatique de la Personne divine à la nature humaine , il est vraiment Fils de Dieu , né du Père céleste de toute éternité ; & par sa résurrection il est en quelque façon céleste dans son corps , qui est devenu immortel , impassible , avec toutes les qualités d'un corps glorieux.

Ses enfans , ceux qui lui appartiennent , & qui sont adoptés par le Père pour lui être conformes , sont aussi célestes , auront aussi par la Résurrection les qualités des corps glorieux , étant immortels & impassibles , &c.

Ÿ. 49. *Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre , portons aussi l'image de l'homme céleste.*

Comme donc nous avons porté , &c. c'est-à-dire , comme nous avons imité Adam en péchant , & l'avons exprimé en nous par notre péché , portons aussi , &c. c'est-à-dire : imitons J. C. & revêtons-nous de sa ressemblance par une vie nouvelle , &

exempte de péché ; & comme nous avons porté dans cette vie mortelle , l'image de l'homme terrestre , ayant un corps mortel , passible & corruptible comme lui , nous porterons aussi , si nous persévérerons dans la justice , l'image de l'homme céleste , ayant un corps doué des mêmes qualités que celui de J. C.

ψ. 50. Je veux dire , mes frères , que la chair & le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu , & que la corruption ne possèdera point cet héritage incorruptible.

Je veux dire , mes frères ; il explique plus clairement ce qu'il vient de dire touchant l'ordre que Dieu veut garder à l'égard de l'homme avant & après sa résurrection ; que la chair & le sang , c'est-à-dire , l'état du corps , tel qu'il est en cette vie caduque & mortelle , ne peuvent posséder le Royaume de Dieu , &c. parce qu'il est incompatible avec l'état de la vie bienheureuse , telle que nous l'aurons après la résurrection.

ψ. 51. Voici un mystère que je m'en vais vous dire : Nous ressusciterons tous , mais nous ne serons pas tous changés.

Voici un mystère que je m'en vais vous dire , touchant la manière de la résurrection , qui est que nous ressusciterons tous , & tous tant que nous sommes de fidèles , passerons de l'état de corruption à l'état d'incorruption ; mais nous ne serons pas tous changés , c'est-à-dire , nous ne ressusciterons pas tous de la même manière , parce que nous ne mourrons pas tous ; & quelques-uns de nous passeront , sans mourir , à l'immortalité bienheureuse. Cette exposition est d'autant plus naturelle , qu'elle concilie parfaitement la contrariété qui paroît être entre le texte Grec & celui de la Vulgate : & qu'elle convient entièrement à la suite du discours de l'Apôtre , qui veut déclarer un mystère & un secret qui n'a point encore été découvert , lorsqu'il dit , que nous ressusciterons tous , mais que nous ne serons pas tous changés ; au lieu que , selon l'exposition ordinaire de ce passage , qui suppose que l'Apôtre entend parler de la différence qu'il y aura entre la résurrection des prédestinés & celle des réprouvés ; ce n'est plus un mystère ni un secret caché , puisqu'on savoit déjà avant que l'Apôtre en eût parlé , qu'il y avoit une différence entière entre la résurrection des réprouvés , & celle des prédestinés ; que l'une seroit suivie d'un bonheur , & l'autre d'un malheur éternel. Le Grec porte : Nous ne dormirons pas tous ; c'est-à-dire , Nous fidèles ne mourrons pas tous ; il y en aura quelques-uns d'exceptés de la loi générale ; mais nous passerons tous de l'état de corruptibilité à celui d'incorruptibilité ; ce qui nous tiendra lieu de mort.

ψ. 52. *En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette : car la trompette sonnera, & les morts ressusciteront en un état incorruptible, & alors nous serons changés.*

En un moment, en un clin d'œil. Ces mots se rapportent à ceux du précédent verset : Nous ressusciterons subitement & imperceptiblement, étant aussi aisé à Dieu de ressusciter les hommes, qu'il lui a été aisé de les créer ; *au son de la dernière trompette* : cette manière de parler est métaphorique, & prise de la coutume des soldats qui s'assemblent au même moment que la trompette a sonné pour la dernière fois, sans que pas un osé y manquer, & puissent s'en absenter : *car la trompette sonnera* ; c'est-à-dire, un signe paroîtra, ou une voix se fera entendre par le ministère d'un Archange. Voyez 1. Theff. 4, 16.

Et les morts ressusciteront en un état incorruptible. Il parle principalement de la résurrection des fidelles en cet endroit ; *Et alors nous serons changés* : Ces paroles conviennent fort naturellement au texte Grec du précédent verset, & ne se peuvent accommoder qu'à peine à celui de la Vulgate ; ce qui fait que plusieurs l'abandonnent en cet endroit, trouvant de la contrariété dans ces deux versets, selon cette version ; on peut toutefois éviter la contrariété en les exposant ainsi : *Et alors*, cette résurrection des fidelles étant accomplie de cette manière, *nous serons changés*, c'est-à-dire, notre état sera tout différent de l'état corruptible auquel nous sommes à présent.

ψ. 53. *Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.*

Car il faut, Dieu l'a ainsi ordonné, *que ce corps corruptible*, qui est à présent sujet à la corruption, *soit revêtu de l'incorruptibilité* : Il ne dit pas, soit changé en un autre de diverse nature qui soit incorruptible, mais *revêtu* : ce qui suppose que le même corps corruptible de sa nature, demeure toujours, mais qu'il deviendra incorruptible, ou exempt de corruption par la grâce.

Et que ce corps mortel de sa nature, soit revêtu de l'immortalité, n'y ayant nulle répugnance, qu'un corps mortel devienne exempt de la mort par la puissance de Dieu-même.

ψ. 54. *Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Écriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire.*

Et quand ce corps, &c. Ces mots sont expliqués au verset précédent.

Alors cette parole de l'Écriture. Voyez Osée, 13, 14, sera

accomplie mystiquement & en un sens plus éminent.

La mort a été absorbée par la victoire, c'est-à-dire, pleinement & parfaitement, la vie ayant surmonté la mort, qui s'étoit emparée de l'homme par le péché. Voyez Isaïe 25, 8. Ce passage porte, selon L'Hébreu; Il précipitera la mort pour jamais, avoir, dans les fidèles, puisqu'ils en seront délivrés pour toujours, & qu'ils vivront d'une vie immortelle.

Ÿ. 55. *O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon?*

O mort: Ce sont encore les paroles du prophète Osée, que l'Apôtre continue d'expliquer spirituellement en un sens convenable à la matière dont il traite.

Où est ta victoire? c'est-à-dire, qu'est devenu l'avantage que tu avois remporté sur la vie, en privant l'homme de l'immortalité, & en le rendant mortel d'immortel qu'il avoit été créé?

O mort, où est ton aiguillon? c'est-à-dire, que sont devenus les armes & les instrumens de ta victoire que tu avois remportée sur la vie? N'en as-tu pas été dépouillé par la vie, comme un ennemi qui n'est pas seulement vaincu, mais qui est entièrement désarmé, & à qui on ôte le moyen de revenir jamais au combat?

Ÿ. 56. *Or le péché est l'aiguillon de la mort, & la loi est la force du péché.*

Or le péché est l'aiguillon de la mort. Il explique ce qu'il entend par l'aiguillon de la mort, dont il parle dans le verset précédent, & dit que c'est le péché, parce que c'est par lui qu'elle s'est emparée des hommes, & qu'elle les a privés de l'immortalité, & qu'elle a en quelque manière remporté la victoire sur la vie: de sorte que ce que l'Apôtre veut proprement dire dans le verset précédent, est que le péché étant pleinement banni de l'état de la vie immortelle, il ne reste plus aucun moyen à la mort de rétablir son règne sur l'homme, & qu'elle est vaincue, & pour ainsi dire, précipitée pour jamais.

Et la loi est la force du péché. On pouvoit demander à l'Apôtre, comment le péché a eu la force de causer la mort à l'homme, & de servir ainsi d'aiguillon à la mort; mais il prévient cette demande, qui est fort naturelle, & répond que le péché n'a eu cette force que par le moyen de la loi, qui lui a fait connoître sa malice, & qui l'a rendu prévaricateur, & digne par conséquent du supplice de la mort, qu'il n'auroit jamais méritée ni encourue, s'il n'avoit volontairement transgressé cette loi; de sorte que la loi, quoique bonne & sainte, a servi d'occasion

au péché pour nous causer la mort. Tant s'en faut que les hommes y puissent mettre leur confiance, & qu'elle leur puisse servir pour s'en préserver, n'y ayant pas d'autre moyen de remporter la victoire sur elle, que par la grâce de Dieu & les mérites de J. C.

ψ. 57. *C'est pourquoi rendons grâces à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur J. C.*

C'est pourquoi rendons grâces à Dieu, nous autres fidèles, qui aspirons après le bienheureux état de la résurrection, qui nous donne la victoire sur le péché, & par conséquent sur la mort dans l'état de l'Évangile; ce qu'il n'a pas fait aux sectateurs de la loi ancienne, par notre Seigneur J. C. par ses mérites & par sa grâce.

ψ. 58. *Ainsi, mes chers frères, demeurez fermes & inébranlables; & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en notre Seigneur.*

Ainsi, mes chers frères; il les appelle ailleurs ses enfans, parce qu'il les avoit engendrés en J. C. il les appelle ici ses frères, parce qu'il les regarde tous originairement engendrés, comme lui, d'un Père, qui est J. C. même, dont les Apôtres ne sont que les ministres dans la régénération.

Demeurez fermes & inébranlables dans la foi, & sur-tout dans celle de la résurrection, malgré toutes les raisons qui paroissent s'opposer à ce mystère; & travaillez sans cesse de plus en plus, en sorte que votre foi ne soit point vaine & stérile, à l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire, aux bonnes œuvres qui sont agréables à Dieu, & nécessaires à votre salut, qui est son propre ouvrage; sachant, &c. de certitude de foi; qu'agissant ainsi, le travail & la peine que vous prenez à exercer les bonnes œuvres, ne sera pas sans récompense; puisque par la résurrection en notre Seigneur vous obtiendrez la vie incorruptible & éternelle moyennant sa sainte grâce.

S E N S S P I R I T U E L .

ψ. 1. juf. 35. *JE crois maintenant, mes frères, vous devoit faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, &c.*

Il n'y a point eu de dogme qui ait paru plus incroyable à toute la Philosophie, que celui de la résurrection des morts; car quoique les Philosophes disconvinsent entre eux ordinairement dans tous les autres points de doctrine, ils convenoient néanmoins

moins tous , de ne point croire celui-ci. C'est pour cela que quand S. Paul fit dans l'Aréopage , ce beau discours que S. Luc rapporte dans les Actes , tous ces Philosophes de sectes différentes qui l'entendoient , ne purent souffrir qu'il leur parlât de la résurrection des morts. Il y avoit à Corinthe plusieurs de ces Philosophes , qui corrompoient la pureté de la doctrine , & qui s'opposoient principalement à celle de la résurrection des morts : c'est ce qui a porté l'Apôtre à employer tout ce chapitre pour prouver cet article de la foi chrétienne ; mais sur-tout il établit la résurrection de J. C. , parce que ce fait est de la dernière conséquence , & que c'est le fondement sur lequel notre religion est bâtie : de sorte que S. Paul ne craint pas de dire , que *si J. C. n'est pas ressuscité , sa prédication & celle des autres Apôtres étoient vaines* , & que la foi des fidèles étoit vaine aussi. Ce n'est pas grand'chose de croire que J. C. est mort , les payens & les Juifs le croient aussi-bien que nous , dit S. Augustin ; mais le grand point est de croire qu'il est ressuscité : c'est en cela que consiste la foi des Chrétiens.

August.,
in Psal.
120.

C'est pourquoi le Sauveur lui-même , pour en persuader les Apôtres , leur en a souvent parlé dans son Evangile , & quand les Juifs lui demandoient quelque miracle pour prouver sa mission , il leur déclare qu'il ne leur en donnera point d'autre que celui de Jonas , qui étoit la figure corporelle de sa résurrection ; montrant par-là , que tout dépendoit de la créance de cet article.

Après sa résurrection , pour donner des preuves sensibles & indubitables de ce mystère , il s'est fait voir à ses disciples plusieurs fois , & en particulier & en commun , il a bu & mangé avec eux , il leur a montré ses plaies , & les leur a fait toucher ; que s'il a permis qu'ils ayent été incrédules , ce n'a été que pour affermir davantage la foi de cette vérité fondamentale de notre religion. S'ils avoient cru sans hésiter , ils n'auroient pas été eux-mêmes si croyables dans le témoignage qu'ils devoient rendre de la résurrection du Sauveur. Un si grand événement devoit être appuyé sur des fondemens inébranlables , & pour cela il falloit des témoins peu crédules au rapport d'autrui , & qui n'eussent voulu croire qu'après avoir vu de leurs propres yeux celui qu'ils assuroient être ressuscité : ces témoins qui déposent que ce fait est véritable , ce sont plus de cinq cents personnes , qui ont presque tous souffert la mort pour en attester la vérité ; toutes ces personnes qui avoient vu J. C. ressuscité , & qui le témoignaient hautement , étoient des gens simples &

timides, qui n'auroient pas osé former entre eux une entree prise aussi hardie & aussi dangereuse pour eux, que d'assurer un fait qui fût faux, & d'exposer leur vie pour l'assurer contre leur conscience. Il n'y avoit que la force de la vérité qui pût les obliger à publier un événement si incroyable, & qui devoit leur attirer tant de persécutions. Les Apôtres qui avoient toujours été si foibles & si peu crédules aux avertissemens que J. C. leur avoit donné pendant sa vie, sont inébranlables après sa mort; ils accusent publiquement les Princes des Prêtres, les Sénateurs & le peuple Juif, d'avoir fait mourir le Messie que Dieu avoit promis à leurs pères, & qu'ils attendoient; & avancent hardiment que ce JESUS qu'ils avoient crucifié, est ressuscité, qu'ils l'ont vu, qu'ils ont bu & mangé avec lui. Les Princes des Prêtres offensés de cette liberté, en font mettre deux en prison, mais en ayant été délivrés par un Ange, ils recommencent tout de nouveau à prêcher que JESUS est ressuscité; & déclarent à ceux qui le leur défendent avec menaces, qu'il ne leur est pas permis de taire ce qu'ils ont vu de leurs yeux. Ainsi les Apôtres, comme dit saint Luc, rendoient témoignage avec grande force à la résurrection de notre Seigneur J. C. Et quoiqu'ils ayent été persécutés, fouettés, bannis, lapidés, & mis à mort, les uns d'une manière, les autres d'une autre, ils ont tous scellé de leur sang cette vérité importante, sans qu'aucun d'eux se soit démenti. Ajoutez à cette fermeté & cette constance une conduite irréprochable dans leurs mœurs, une humilité & une patience à tout souffrir: ajoutez à cela les miracles & les prodiges qu'ils faisoient éclater à la vue de tout le monde pour obliger à croire un fait qui paroïssoit si incroyable. Qui peut dire le nombre des Juifs qui furent convertis par la prédication des Apôtres? N'est-ce pas aussi en prêchant la résurrection de J. C. qu'ils ont fait renoncer les nations infidèles à leur idolâtrie, malgré l'opposition de toutes les puissances de la terre? Toutes ces preuves suffisent pour convaincre les incrédules les plus opiniâtres de la vérité de cet article fondamental de notre foi. Ce seroit sans doute un grand prodige qu'un homme qui refuseroit de croire ce que tout le monde croit par tout l'univers.

Pour nous qui croyons, sans hésiter, que J. C. est vraiment ressuscité, nous n'avons pas besoin de toutes ces preuves; mais nous devons bien prendre garde s'il est ressuscité pour nous-mêmes, parce que sa résurrection doit opérer en nous une vie nouvelle qui la représente. Il doit y avoir entre

J. C. & nous une entière ressemblance, aussi-bien dans la résurrection & dans la vie, que dans la croix & dans le sépulcre; c'est l'Apôtre qui nous l'enseigne: *Ne savez-vous pas*, dit-il, *que nous qui avons été baptisés en J. C. nous avons été baptisés en sa mort?* Rom. 6;
Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché; 3. 4.
afin que comme J. C. est ressuscité d'entre les morts, nous marchions aussi dans une nouvelle vie. C'est donc une obligation pour nous de mourir au péché, & de mener une vie nouvelle, qui représente la résurrection de J. C.; car comme la mort au péché nous rend semblables à la mort de J. C. la nouvelle vie des Chrétiens nous représente l'état de J. C. ressuscité; & en est même l'effet & la suite. Mais il faut remarquer que comme J. C. est ressuscité à une vie immortelle, & que la mort n'aura plus d'empire sur lui, Rom. 6.
il est aussi nécessaire qu'un Chrétien régénéré par la grâce du Baptême ne meure plus par le péché: car il ne faut pas s'imaginer que la grâce chrétienne soit un état si sujet au changement; comme on ne passe pas aisément du péché à la grâce, & de la mort à la vie, quand une fois aussi on est vraiment converti, & que l'Esprit de Dieu fait sa demeure dans une ame, il n'y fait pas seulement une visite passagère, mais il y établit sa demeure pour s'en rendre le possesseur & le maître, & pour y régner. Ainsi ceux qui sont morts avec J. C. & qui ont dans eux la grâce de sa résurrection, qui est toute-puissante pour soutenir leur foiblesse, vivront avec lui, sans que le péché les assujettisse de nouveau à sa tyrannie: c'est ce que saint Paul nous apprend en écrivant aux Romains: *Car le péché*, dit-il, Rom. 6.
ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus sous sa loi, mais sous la grâce. 14. Ce n'est pas qu'on ne puisse retomber & perdre la grâce après l'avoir reçue; mais lorsque nous avons acquis par la pratique des commandemens de Dieu & par l'exercice des bonnes œuvres une ferme constance dans le bien, il n'est pas si aisé de déchoir de cet état. « Avant l'Incarnation du Fils de Dieu, dit saint Chrysostôme, notre corps étoit très-facile à vaincre; il n'avoit ni le secours du Saint-Esprit qui l'animât, ni du Baptême qui le rendit comme mort: mais depuis J. C. il nous a été plus aisé de nous défendre; la loi ne faisoit que défendre le péché, sans donner la force de l'éviter; mais la grâce efface les péchés passés, & nous fortifie contre les autres ».

*Chrysost.
 serm. 11.
 in Rom.*

Ainsi il ne se fait pas, comme on se le peut imaginer, un cercle continu de chutes par le péché, & de résurrections par les Sacremens: mais la marque d'où nous pouvons reconnoître

si nous en profitons , c'est , dit saint Augustin , de considérer ; si le Sauveur demeure en nous , & nous en lui ; s'il habite en nous , & si nous habitons en lui ; s'il se joint à nous de telle sorte qu'il ne s'en sépare point : *Si hæret ut non deseratur*. Or cela se reconnoit par la pureté de la vie , par l'innocence des mœurs , par la pratique des bonnes œuvres , par le dégagement de la corruption du monde , & par l'état ferme & persistant dans la vertu chrétienne , c'est par ces marques que l'on doit juger si notre résurrection est stable comme celle de J. C. & si nous avons lieu d'espérer que nous ressusciterons dans nos corps à une vie glorieuse & immortelle dans toute l'éternité.

Ps. 35. jusqu'au § 2. *Mais quelqu'un me dira : En quelle manière les morts ressusciteront-ils , & quel sera le corps dans lequel ils reviendront , &c.*

Ce n'est pas seulement contre les payens , ni contre ceux qui parmi les Juifs ne croyoient pas la résurrection des morts , que l'Apôtre en prouve la certitude & la vérité ; mais c'est aussi contre les libertins qui disent avec les payens : *Ne pensons qu'à boire & à manger , puisque nous mourrons demain*. Il se trouve encore en ce temps parmi les Chrétiens des impies , dont le cœur plein de corruption leur fait dire la même chose , & qui ne connoissant point Dieu , séduisent par leurs mauvais entretiens ceux qui vivent avec eux.

Notre saint Apôtre qui a prouvé ci-dessus amplement que J. C. est ressuscité , prouve ici par des exemples sensibles , que nos corps ressusciteront , & ôte aux incrédules , qui veulent y faire attention , tout lieu d'en douter. Car ceux qui n'ont pas assez d'obéissance pour se soumettre à la foi de la résurrection , au moins doivent-ils se laisser persuader aux lumières de la raison naturelle. En effet , dit saint Grégoire , ne voyons-nous pas une image de notre résurrection dans toutes les choses qui se présentent à nos yeux dans le monde ? La lumière temporelle ne meurt-elle pas tous les jours lorsque les ténèbres de la nuit la viennent dérober à notre vue ? Et ne ressuscite-t-elle pas tous les jours aussi , lorsque les ombres de la nuit se dissipant elle revient à nous avec un nouvel éclat ? Nous voyons les arbres en de certaines saisons perdre la verdure de leurs feuilles & la fécondité de leurs fruits ; & que dans une autre saison il se fait comme une espèce de résurrection dans leurs feuilles , lorsqu'elles repoussent de nouveau des branches qui paroissent sèches ; dans les fruits qui en ressortent , & qui grossissent peu à peu , & dans tout ce renouvellement général de ver-

Gregor.
lib. 14.
mor. c.
17.

leur & de vie , qui paroît dans tout cet arbre.

Nous voyons , dit ce Père , de petits grains jetés dans la terre , produire quelque temps après des arbres entiers chargés de branches & de fruits. Concevons , s'il est possible , comment un arbre d'une hauteur & d'une étendue si prodigieuse , a pu être renfermé dans un si petit grain de semence. Aperçoit-on dans cette petite graine la solidité du bois , la rudesse de l'écorce , la verdeur des feuilles , la grosseur & le goût des fruits ? Cependant le souverain Auteur de tous les êtres a disposé ses ouvrages d'une manière si admirable , & que la rudesse de l'écorce est cachée dans la mollesse de la semence , & que la dureté du bois se trouve dans ce grain si tendre , & que la fécondité des fruits est renfermée dans sa sécheresse.

Pourquoi donc , continue ce saint Docteur , s'étonnera-t-on , si Dieu de cette poussière si déliée , & qui même est retournée en ses premiers élémens , en reforme quand il veut un homme , puisque nous voyons que de très-petits grains de semence il en reproduit de très-grands arbres ? Le souverain Seigneur des créatures , qui a tiré du néant les corps , & qui leur a donné des ames pour les faire vivre , ne fera-t-il pas assez puissant pour ranimer ces mêmes corps , & pour les faire revivre de nouveau , comme il fait reprendre une vie nouvelle au printemps à tout ce qui croît sur la terre ? *Pour moi , dit saint Augustin , ce que je vois dans un petit grain de semence , qui contient toutes les parties d'un grand arbre , ne me paroît pas une chose moins admirable que cette restitution que fera un jour le vaste sein de la nature de toutes les parties de nos corps , qui se trouveront en leur entier après avoir été dispersées par leur dissolution.*

Laissons donc douter de la résurrection de nos corps les incrédules , qui doutent que Dieu soit tout-puissant , & qui ne croient point ce qu'il a révélé dans ses Ecritures : Pour nous , pouvons-nous en douter , puisque nous savons qu'il peut tout ce qu'il veut , & qu'ayant promis de nous ressusciter au dernier jour , il ne peut ni tromper , ni mentir ? Cette vérité nous est attestée dans l'ancien & le nouveau Testament : *Je sai ; dit Job , que mon Rédempteur est vivant , & qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre.* Quiconque désespère que la résurrection s'accomplisse en lui , doit considérer , avec beaucoup de confusion la parole d'un homme si plein de foi parmi les Gentils ; & penser quelle punition il mérite , s'il doute encore de sa résurrection , après avoir appris celle de J. C. son maître , puisque

celui qui ne faisoit alors qu'espérer cette résurrection du *Mé-*
diateur, a eu une créance si assurée de la sienne.

Dan. 12.
2. 3.

Daniel, inspiré de l'Esprit de Dieu, a prédit, que toute cette multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, & les autres pour un opprobrecier nel; c'est ce que J. C. dit aussi: Que le temps viendra que tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu; que les bons en sortiront pour ressusciter à la vie, & les méchans pour ressusciter à leur condamnation.

Joan. 5.
28. 29.

Qu'est-il besoin de rapporter, pour confirmer cette vérité, tant d'autres témoignages tirés de l'Évangile & des Écrits des Apôtres? Qu'est-il besoin d'ajouter à ceci les morts ressuscités par les Prophètes, par les Apôtres, & les autres Saints dans la suite des siècles? Ne suffiroit-il pas de savoir que J. C. au temps de sa résurrection glorieuse, a voulu que plusieurs corps des Saints ressuscitassent avec lui, afin que nous ayant montré l'exemple de la résurrection en sa personne, lui qui étoit Dieu & homme, il nous fortifiât dans l'espérance de ressusciter aussi nous-mêmes par la résurrection des autres, qui n'étoient que purement hommes aussi-bien que nous.

Mais outre cela, peut-on croire que Dieu ne soit pas juste pour récompenser les bonnes œuvres, & punir les mauvaises? Combien y a-t-il de méchans qui meurent sans avoir été punis dans leur corps des crimes qu'ils avoient commis par leur corps? Et combien au contraire y a-t-il de Saints qui meurent après avoir fait toute leur vie une infinité de bonnes œuvres, sans que leurs corps aient reçu de Dieu la récompense qu'ils méritent en vertu de ses promesses? Il faut donc que les corps ressuscitent, pour avoir part au bonheur ou au malheur de l'ame; puisqu'ils ont eu part au bien ou au mal qu'elle avoit fait. Croyons donc sans hésiter que nous ressusciterons tous, comme dit l'Apôtre, mais avec une différence qui doit donner beaucoup de consolation aux bons, & doit bien faire trembler les méchans: car les corps des Bienheureux seront tout brillans de gloire, incapables de souffrir, & capables, comme les esprits, d'aller en un instant par-tout où ils voudront, & de pénétrer les corps les plus durs; les corps des réprouvés au contraire seront difformes, capables de souffrir, & très-sensibles aux douleurs, & condamnés à des tourmens inimaginables, & à des peines qui ne finiront jamais.

Ces vérités étant aussi constantes qu'elles sont, quel parti

prendrons-nous pendant que nous sommes encore dans cette vie ?
 Dirons-nous avec les incrédules : Passons notre vie dans les
 festins , puisque nous mourrons demain ; vivons dans les déli-
 ces , puisque la vie est courte & que la mort est inévitable ? Mais
 plutôt au lieu d'un discours si extravagant & si impie , ne dirons-
 nous pas avec les Saints : Vivons dans la pratique de l'Evangile ;
 usons avec modération des biens de ce monde , combattons
 l'intempérance par le jeûne , craignons Dieu qui est notre
 Créateur , & qui sera indubitablement notre Juge ; mettons
 notre gloire à l'aimer , & à le servir , afin que notre misère se
 termine avec notre vie , & que la mort qui est si certaine & si
 proche , soit pour nous un passage à une éternité bienheureuse.

Ps. 51. jusqu'à la fin. *Voici un mystère que je m'en vais vous
 dire : -Nous ressusciterons tous ; mais nous ne serons pas tous chan-
 gés , &c.*

C'est un terrible mystère que celui de la résurrection géné-
 rale & du jugement dernier ! Tous les infidèles & les incrédu-
 les , dans quelque religion qu'ils se trouvent , qui ne suivent
 que les sentimens de la nature , & non les lumières de la foi ,
 ne reconnoissent rien de plus redoutable que la mort. Mais on
 peut leur dire ce que J. C. dit à ses Apôtres : *Ne craignez point*
ceux qui tuent le corps , & qui ne peuvent tuer l'ame , mais craignez
plutôt celui qui peut perdre dans l'enfer & le corps & l'ame. Il est
arrêté que les hommes meurent une fois ; mais il faut qu'ensuite ils
soient jugés , dit l'Apôtre ; Statutum est hominibus semel mori ; post
hoc autem judicium : c'est ce jugement qui doit être infiniment
redoutable aux ennemis de Dieu , à qui il ne reste qu'une attente
effroyable du jugement de Dieu , & l'ardeur du feu qui doit les dé-
vorer , dit le même Apôtre. Ainsi , si les méchans craignent la
mort comme le plus grand de tous les maux , ils se trompent ;
ce sont les suites qui sont à craindre.

Math.
10. 28.

1b. 10. 27.

Durant cette vie les hommes , tout occupés des objets de
 leurs passions , & de tout ce qui frappe leurs sens , n'entrent
 point ordinairement dans eux-mêmes , de peur d'y voir les
 reproches de leur conscience : ainsi , quand l'ame n'est point
 attachée à Dieu , elle s'appuie sur les créatures , s'y repose , &
 trouve sa consolation & son contentement dans la recherche ou
 la jouissance de tous ces biens extérieurs qui l'amuse ; mais
 dès-lors que par la séparation du corps tous ces liens qui la
 tenoient attachée à tous ces objets , viennent à se rompre , elle
 tombe dans un vide affreux & un abyme de misères , se voyant
 abandonnée des créatures , & réduite au désespoir de se voir

entre les mains de Dieu, dont la justice inexorable la précipitera dans le lieu destiné pour jamais à la punition de ses crimes. Quel horrible spectacle sera-ce à un pécheur, lorsqu'au moment de la mort la justice de Dieu lui découvrira cette multitude innombrable de péchés qui étoient demeurés comme assoupis, & qu'il ne sentoit pas pendant cette vie ? Que de mauvaises pensées ; que de paroles libres & médisantes ; que de mouvemens dérèglés ; que de mauvaises actions ; que d'omissions & de négligences ; que de scandales & d'autres désordres se présenteront alors à ses yeux , & se feront voir à lui malgré qu'il en ait !

Mais ce ne sont pas seulement les pécheurs qui ont à craindre le jugement redoutable de la souveraine Majesté de Dieu, les plus justes mêmes ont grand sujet d'appréhender le rigoureux examen de toute leur conduite. *Si vous examinez, Seigneur, nos iniquités, qui subsistera devant vous ?* Qui peut s'assurer d'avoir toujours bien usé de toutes les grâces qu'il a reçues de Dieu, & d'avoir employé pour sa gloire, tout son temps, ses sens, sa langue, & toutes les puissances de son corps & de son ame ?

Pf. 129.
3.

Moral. in
Job. lib.
24. c. 8.

» Quiconque est aussi soigneux qu'il le doit de son salut, dit
» S. Grégoire, doit penser sans cesse en lui-même, avec quelle
» rigueur viendra un jour le Juge éternel ; il doit jeter tous
» les jours les yeux sur son dernier terme, & considérer con-
» tinuellement quel compte de sa vie il pourra rendre devant
» le divin tribunal d'une si sévère justice. Quoiqu'il ait évité
» tout le mal qu'il a pu connoître, comme il doit comparoître
» devant un Juge si rigoureux, il ne laisse pas de beaucoup
» craindre pour les choses les plus secrètes qu'il ne voit pas
» en soi-même. Et en effet, qui peut découvrir combien de
» mal nous commettons à tous momens par les mouvemens
» inconstans & dérèglés de nos pensées ? Car encore que l'on
» puisse facilement éviter les actions criminelles, il est très-
» difficile de purifier entièrement son cœur de toute mauvaise
» pensée. Et cependant il est écrit dans un Prophète : *Malheur*
» *à vous qui pensez à des choses vaines & inutiles.* C'est ce qui fait

Mich. 2.
1.

August.
Confess.
l. 9. c. 13.
Gregor.
Moral. in
Job. l. 29.
c. 9.

dire à S. Augustin & à S. Grégoire après lui : *Malheur à la vie*
des hommes la plus louable, si Dieu la juge sans miséricorde ;
puisque lorsqu'il l'examinera avec rigueur, elle sera peut-être
condamnée dans son jugement, par cela même que l'on s'im-
agine lui devoir être plus agréable. Nous voyons que S. Paul,
après avoir été tiré d'entre les persécuteurs de l'Eglise, pour
être élevé à la gloire de l'Apostolat d'une manière si extraor-

dominaire, ne laisse pas d'appréhender tellement les jugemens cachés de son Dieu, qu'il craint encore d'être réprouvé : *Je traite*, dit-il, *rudement mon corps, & je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même.* En effet, comme nous ne savons si nous sommes dignes d'amour ou de haine, nous ne savons aussi qu'imparfaitement si nous avons quelques œuvres vraiment bonnes; ce n'est pas que chacun ne puisse connoître par le témoignage de sa propre conscience le bien & le mal qu'il fait: mais, comme dit le Sage, *il ne peut connoître sa vie*, parce qu'encore que nous fassions de bonnes œuvres, nous ignorons néanmoins quel jugement Dieu dans son examen si sévère fait de l'intention dans laquelle nous les pratiquons. *Car il y a cette différence*, dit S. Augustin, *entre le jugement de Dieu & ceux des hommes, que les hommes jugent souvent que certaines actions méritent d'être condamnées, lesquelles néanmoins Dieu autorise par son approbation; & au contraire il y en a plusieurs que les hommes approuvent & relèvent par leurs louanges, que Dieu condamne en secret par son juste jugement; parce que souvent l'intention de celui qui agit, rend une action toute autre qu'elle ne semble être à ceux qui ne la considèrent que par l'apparence.*

Quels remèdes y a-t-il donc pour nous assurer contre la rigueur d'un jugement si redoutable? C'est de nous défier extrêmement de nous-mêmes, & de toutes nos œuvres, quelque bonnes qu'elles nous paroissent; c'est de nous tenir continuellement sur nos gardes, & de faire toutes nos actions en vue de ce jugement terrible: car comme notre pénitence doit être continue, nous devons être continuellement pénétrés de cette crainte salutaire, qui produit la véritable sûreté; c'est enfin de nous juger nous-mêmes, & de nous examiner sérieusement, selon l'avis de l'Apôtre, afin de n'être point jugés devant Dieu.

« J'examinerai toutes mes voies, dit S. Bernard, afin que celui
 » qui viendra examiner, non la Babylone du monde qui est
 » déjà jugée, mais la Jérusalem même, & qui la jugera à la
 » lumière de ses lampes, ne trouve rien en moi qui n'ait été
 » examiné. Qui me fera la grâce de découvrir & de pénétrer
 » maintenant de telle sorte ce grand nombre de dettes dont je
 » suis redevable, que je n'aye plus sujet de craindre les yeux
 » si perçans de Dieu? Mais, hélas! il me voit, & moi je ne
 » le vois pas, & je ne me vois pas moi-même. C'est donc ce
 » Juge secret de ce qu'il y a de plus secret dans nos âmes, que
 » je dois craindre: c'est ce Juge qui dit lui-même qu'il jugera

Prov. 20: 24.

L. 2. conf. c. 10.

In Cane: ferm. 55. n. 3.

» les justices, & qui voit dès maintenant ce nombre infini de
» dettes que je ne connois pas.

Notre Seigneur nous recommande si expressément de veiller
& prier, & de nous tenir sur nos gardes dans l'attente de ce
jugement, qu'il n'y a point de devoir plus indispensable à un

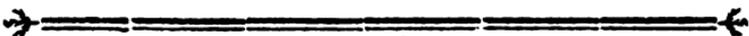
Math.
24. 42.

Marc. 13. que vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir. Pre-
nez donc garde à vous, veillez & priez, parce que vous ne savez pas

35.

» 37. quand ce temps viendra; ce que je vous dis, je le dis à tous: veillez.

QUOD autem vobis dico; omnibus dico; vigilate.



CHAPITRE XVI.

S. Paul recommande aux Corinthiens les pauvres de l'Eglise de Jérusalem. Il leur promet d'aller les voir. Il leur recommande Timothée. Derniers avis qu'il leur donne. Salutation.

1. QUANT aux aumônes qu'on
recueille pour les saints *,
faites la même chose que j'ai or-
donnée aux Eglises de Galatie.

2. Que chacun de vous mette à
part chez soi le premier jour de la
semaine * ce qu'il voudra, l'amassant
peu à peu selon sa bonne volonté,
afin qu'on n'attende pas à mon arri-
vée à recueillir les aumônes.

3. Et lorsque je serai arrivé,
j'enverrai ceux que vous m'aurez
marqués par vos lettres, porter vos
charités à Jérusalem.

4. Que si la chose mérite que
j'y aille moi-même, ils viendront
avec moi *.

5. Or je vous irai voir quand
j'aurai passé par la Macédoine; car
je passerai par cette province;

6. & peut-être que je m'arrêterai

» 1. i. e. pour les pauvres fidèles de
nous appelons le Dimanche. = » 4. Il
quête abondante.

1. DE collectis autem
quæ fiunt in sanc-
tos, sicut ordinavi Eccle-
siis Galatiæ, ita & vos fa-
cite.

2. Per unam sabbati;
unusquisque vestrum apud
se seponat, recondens quod
ei bene placuerit: ut non,
cum venero, tunc collectæ
fiant.

3. Cum autem præsens
fuero: quos probaveritis
per epistolas, hos mittam
perferre gratiam vestram in
Jerusalem.

4. Quod si dignum fue-
rit ut & ego eam, mecum
ibunt.

5. Veniam autem ad vos,
cum Macedoniam pertran-
siero: nam Macedoniam
pertransibo.

6. Apud vos autem for-

la Judée. = » 2. expl. que
les excite par-là à faire une

ſitan manebo, vel etiam hiemabo : ut vos me deducatis quocumque iero.

7. Nolo enim vos modò in tranſitu videre, ſpero enim me aliquantulum temporis manere apud vos ; ſi Dominus permiferit.

8. Permanebo autem Ephèſi uſque ad Pentecoſten.

9. Oſtium enim mihi apertum eſt magnum, & evidens : & adverſarii multi.

10. Si autem venerit Timothæus, videte ut ſine timore ſit apud vos : opus enim Domini operatur ſicut & ego.

11. Ne quis ergo illum ſpernat, deducite autem illum in pace, ut veniat ad me : expecto enim illum cum fratribus.

12. De Apollo autem fratre vobis notum facio, quoniam multùm rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus : & utique non fuit voluntas ut nunc veniret : veniet autem, cùm ei vacuum fuerit.

13. Vigilate, ſtate in fide, viriliter agite, & confortamini.

14. Omnia veſtra in charitate fiant.

15. Obſecro autem vos, fratres, noſtris domum Stephanæ, & Fortunati, & Achaïci : quoniam ſunt

chez vous, & que même j'y paſſerai l'hiver, afin que vous me conduiſiez au lieu où je pourrai aller.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir ſeulement en paſſant, & j'eſpère que je demeurerai aſſez long-temps chez vous, ſi le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai à Ephèſe * juſqu'à la Pentecôte.

9. Car Dieu m'y ouvre viſiblement une grande porte *, & il s'y élève contre moi pluſieurs ennemis.

10. Que ſi Timothée vous va trouver, ayez ſoin qu'il ſoit en ſureté parmi vous, parce qu'il travaille à l'œuvre du Seigneur auſſi bien que moi.

11. Que perſonne donc ne le mépriſe * ; mais conduiſez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec nos frères.

12. Pour ce qui eſt de mon frère Apollon, je vous aſſure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos frères ; mais enfin il n'a pas cru le devoir faire préſentement. Il vous ira voir lorsqu'il en aura la commodité.

13. Soyez vigilans *, demeurez fermes dans la foi ; agiſſez courageuſement ; ſoyez pleins de force :

14. faites avec amour tout ce que vous faites.

15. Vous connoiſſez, mes frères, la famille de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque : Vous ſavez qu'ils ont été les prémices de l'A-

†. 8. d'où l'Apôtre écrit cette lettre. = †. 9. *lett.* évidente ou efficace. = †. 11. *expl.* à cauſe de ſa jeuneſſe. = †. 13. *i. e.* veillez ſur vous-mêmes.

2. *Tim.*
4. 12.

chaîne *, & qu'ils se sont consacrés au service des saints *.

16. C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déférence due à des personnes de cette sorte ; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre de Dieu.

17. Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas, de Fortunat, & d'Achaïque, parce qu'ils ont suppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes.

18. car ils ont consolé mon esprit aussi-bien que le vôtre. Honorez* donc de telles personnes.

19. Les Eglises d'Asie vous saluent. Aquilas & Priscille, chez qui je demeure, & l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.

20. Tous nos frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser.

21. Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation.

22. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur J. C., qu'il soit anathème, Marant, Atha*.

23. Que la grâce de notre Seigneur J. C. soit avec vous.

24. J'ai pour vous tous une charité sincère en J. C. *. Amen.

primitiæ Achaïæ, & in ministerium sanctorum ordinaverunt seipfos :

16. ut & vos subditis sitis ejusmodi, & omni cooperanti, & laboranti.

17. Gaudeo autem in præsentia Stephanæ, & Fortunati, & Achaïci, quoniam id, quod vobis deerat, ipsi suppleverunt.

18. refecerunt enim & meum spiritum, & vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

19. Salutant vos Ecclesiæ Asiæ. Salutant vos in Domino multum, Aquila & Priscilla, cum domesticâ sua Ecclesia, apud quos & hospitor.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

21. Salutatio, meâ manu Pauli.

22. Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema, Maran, Atha.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

24. Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu.

†. 15. i. e. les premiers convertis à la foi. = Ibid. expl. principalement en exerçant envers les pauvres l'hospitalité. = †. 18. Connoissez. Hébraïsm. = †. 22. expl. notre Seigneur vient qui sera son juge. Syriaque. = †. 24. Lettr. ma charité est, ou soit avec vous tous en J. C. ansr. ayez tous charité pour moi en Jesus-Christ.

SENS LITÉRAL.

ψ. 1. **Q**UANT aux aumônes qu'on recueille pour les saints ; faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie.

Quant aux aumônes qu'on recueille dans les Eglises de Corinthe, pour les saints, c'est-à-dire, pour soulager la pauvreté des fidèles de Jérusalem & de la Judée, qui sont un modèle de sainteté pour toutes les autres Eglises.

Faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie, lorsque j'ai passé en ce pays : Voyez Act. 16. 6. afin qu'il y ait une entière uniformité dans les Eglises : car il n'est point fait mention de cette ordonnance dans l'Épître aux Galates.

ψ. 2. Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine ce qu'il voudra, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.

Que chacun de vous, pauvres & riches : car les pauvres mêmes ne sont pas dispensés de toute aumône, telle qu'elle soit.

Mette à part chez soi, c'est-à-dire, sépare ce qu'il jugera à propos de la masse qui doit servir pour sa dépense, consacrant cette portion à Dieu & aux pauvres.

Le premier jour de la semaine ; le Dimanche qui est le jour auquel les Chrétiens s'assemblent pour le service de Dieu.

L'amassant peu à peu, c'est-à-dire, la somme qu'il doit donner, selon sa bonne volonté ; afin que l'aumône d'un côté n'excede pas son pouvoir, & que de l'autre elle ait quelque proportion à la quantité du bien que Dieu lui a donné, ne se contentant pas de faire de petites aumônes, si ses richesses sont abondantes. Vulg. *Selon qu'il l'aura agréable*, à l'égard du plus ou du moins, afin que sa charité soit purement volontaire & non forcée : *Unusquisque prout destinavit in corde suo*. D'autres traduisent sur le Grec : *Selon le bon succès que Dieu aura donné à ses affaires* ; c'est-à-dire, selon & à proportion du profit & du gain licite qu'il aura fait par son travail, & par la bénédiction de Dieu.

Afin qu'on n'attende pas, &c. c'est-à-dire, afin qu'elles soient plus considérables en les recueillant quelque temps auparavant, & qu'elles ne se fassent pas en ma considération, ce qui pour-

roit arriver, si on les recueilloit en ma présence : mais par le pur motif de la charité, & avec toute liberté.

ψ. 3. *Et lorsque je serai arrivé, j'envoyerai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jérusalem.*

Et lorsque je serai arrivé parmi vous, j'envoyerai, selon la commission que j'ai reçue d'avoir soin des pauvres de la Judée. Voyez Gal. 2. 10. ceux que vous m'aurez marqués vous-mêmes par vos lettres, qui m'instruiront des noms & des bonnes qualités de ceux que vous aurez chargés du soin de porter vos charités à Jérusalem; & ainsi vous n'aurez aucun sujet de soupçon touchant ma fidélité & mon désintéressement.

ψ. 4. *Que si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.*

Que si la chose, &c. c'est-à-dire : Si votre charité & votre aumône est assez considérable, & vaut bien la peine que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi, pour être les témoins de ma fidélité; ou : Je les accompagnerai moi-même, au lieu de leur donner des lettres de recommandation, afin qu'ils fassent le voyage avec plus d'assurance, lorsqu'ils me verront dans leur compagnie.

ψ. 5. *Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macédoine, car je passerai par cette province.*

Or je vous irai voir, &c. Il les avertit du temps de son arrivée, afin qu'ils tiennent leurs aumônes toutes prêtes pour ce temps-là, & qu'ils ne négligent pas de les recueillir dans cet intervalle.

Car je passerai. Gr. Car je passe par la Macédoine; le présent pour le futur.

ψ. 6. *Et peut-être que je m'arrêterai chez vous, & que même j'y passerai l'hiver, afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrais aller.*

Et peut-être, si c'est la volonté de Dieu, que je m'arrêterai chez vous, &c. L'Apôtre n'a point exécuté ce dessein, en ayant été empêché par d'autres affaires plus importantes, comme il paroît par l'excuse qu'il leur en fait. Voyez 2. Cor. 1. 15, &c.

Afin que vous me conduisiez, &c. C'étoit la coutume des Egisiens, lorsque les Apôtres en sortoient, de leur donner des personnes pour les accompagner jusqu'au lieu où ils alloient, comme il paroît par plusieurs endroits. Voyez Act. 15. 3. 17. 14. 20. 38. & 21. 5.

ψ. 7. *Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant, & j'espère que je demeurerai assez long-temps chez vous, si le Seigneur le permet.*

Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant ; ce qui semble supposé qu'il y avoit passé depuis quelque temps sans y séjourner long-temps , & que ce passage si prompt avoit fait peine aux fidelles de Corinthe , qui eussent désiré de le posséder plus long-temps.

Et j'espère que je demeurerai assez long-temps chez vous , en sorte que vous aurez sujet d'être satisfaits si le Seigneur J. C. car l'Apôtre lui donne ordinairement le nom de Seigneur , comme il donne le nom de Dieu au Père , le permet ; ce qui est la condition ordinaire de tous les vrais Chrétiens , qui soumettent toutes leurs actions & tous leurs desseins à la conduite de la Providence, comme il est marqué dans saint Jacques : *Si Dominus voluerit , &c.* & en divers autres endroits.

Jac. 4
15.

ψ. 8. Je demeurerai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte.

Je demeurerai à Ephèse. L'Apôtre fut obligé depuis de changer de résolution , par d'autres raisons qui lui firent presser son voyage pour se trouver à Jérusalem.

Jusqu'à la Pentecôte : il parle de la fête même célébrée par les Chrétiens , & non-seulement du cinquantième jour après Pâque , & moins encore de la fête des Tabernacles , qui étoit la Pentecôte des Juifs.

ψ. 9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte , & il s'y élève contre moi plusieurs ennemis.

Car Dieu m'y ouvre , &c. c'est-à-dire : Il y a toutes les apparences possibles que j'aurai occasion de travailler utilement dans cette ville pour l'établissement de l'Evangile.

Et il s'y élève , &c. C'est une autre raison pour laquelle il croit être obligé d'aller à Ephèse , afin de s'opposer aux ennemis de la vérité , qui sont les siens ; & qui tâchent de renverser l'Evangile de J. C. Ces adversaires étoient les Gnotistes.

ψ. 10. Que si Timothée vous va trouver , ayez soin qu'il soit en sûreté parmi vous , parce qu'il travaille à l'œuvre du Seigneur aussi-bien que moi.

Que si Timothée vous va trouver. Il paroît par le chap. 4 , vers. 17 de cette Epître , que saint Paul avoit fait partir Timothée pour les aller trouver ; mais l'Apôtre n'étoit pas certain s'il arriveroit à Corinthe , à cause des périls qu'il prévoyoit qui pourroient lui arriver dans le chemin , en visitant les autres Eglises.

Ayez soin qu'il soit en sûreté , &c. c'est-à-dire : Faites votre possible pour qu'il ne lui arrive point de mal de la part de ceux dont il reprendra les vices ou la doctrine , qui sont en grand

nombre à Corinthe , & n'ayez pas moins de zèle pour sa conservation que pour la mienne.

A l'œuvre du Seigneur, qui est l'avancement de l'évangile & l'établissement du Christianisme. Act. 13. 2. & 14. 26. & 15. 28.

Ψ. 11. *Que personne donc ne le méprise , mais conduisez-le en paix , afin qu'il vienne me trouver , parce que je l'attends avec nos frères.*

Que personne donc d'entre vous autres fidelles , ne le méprise , sous prétexte qu'il est encore jeune. Voyez 1. Tim. 4. 12. Nemo adolescentiam tuam contemnat.

Mais conduisez-le en paix , &c. Faites en sorte qu'il s'en revienne avec toute sorte de satisfaction de votre part , lui rendant tous les bons offices qu'un si fidelle Ministre peut attendre de vous.

Parce que je l'attends de jour en jour ; ayant grand besoin de son service dans la prédication de l'Évangile ; avec nos frères ; c'est-à-dire , non-seulement je l'attends , mais il est attendu de toute l'Eglise , ou de tous les disciples qui sont avec moi ; ou plutôt je l'attends avec tous les frères qui sont avec lui , & qui l'accompagnent dans son voyage : car il paroît dans la suite , qu'il n'étoit pas allé seul à Corinthe.

Ψ. 12. *Pour ce qui est de mon frère Apollon , je vous assure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos frères , mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement ; il vous ira voir lorsqu'il en aura la commodité.*

Pour ce qui est de mon frère Apollon , dont le mérite vous est si connu , pour avoir prêché l'Évangile avec tant de succès dans votre Eglise.

Je vous assure que je l'ai fort prié ; il ne dit pas : Je lui ai ordonné , quoiqu'il lui fût inférieur ; ce qui fait voir de quelle manière les Apôtres usent de leur autorité. De vous aller voir avec quelques-uns de nos frères ; c'est-à-dire , avec Timothée , & ceux qui l'accompagnoient , croyant que sa présence seroit nécessaire pour les autoriser davantage , à cause du crédit qu'il a parmi vous. Mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement. Lettr. il n'en a eu nullement la volonté ; c'est-à-dire , il n'a pu s'y résoudre , à cause des autres occupations plus nécessaires qui le retiennent. Il vous ira voir , &c. c'est-à-dire , lorsqu'il ne sera plus occupé au travail qui le retient à présent : ce que l'Apôtre ajoute , pour faire voir aux Corinthiens , que ce n'est point qu'il manque d'amitié pour eux , de ce qu'il n'a pu se résoudre

Toudre à les aller voir , mais seulement faute de loisir & de commodité , & pour ne point abandonner un travail & une occupation qu'il estimoit plus nécessaire pour la gloire de Dieu , que la visite qu'il auroit pu leur rendre. *Vulg. lorsqu'il en aura le loisir.*

ψ. 13. *Soyez vigilans , demeurez fermes dans la foi. Agissez courageusement ; soyez pleins de force.*

Soyez vigilans à ne vous point laisser surprendre par les adresses & les subtilités des hérétiques qui sont parmi vous.

Demeurez fermes dans la foi , & sur-tout dans celle de la résurrection , malgré toutes les raisons contraires des hérétiques & des Philosophes , quelque évidentes qu'elles vous paroissent.

Agissez courageusement contre eux , les repoussant & les retranchant de votre Eglise , sans rien craindre de leur part , quoiqu'ils puissent faire.

Soyez pleins de force pour n'agir pas foiblement dans cette occasion où il s'agit de la conservation du troupeau de J. C. & de le préserver de la fureur des loups qui le veulent dévorer.

ψ. 14. *Faites avec amour tout ce que vous faites.*

Faites avec amour , &c. c'est-à-dire , n'agissez pas dans ces rencontres par le motif d'un zèle indiscret , ou de partialité , mais par le pur mouvement de la charité ; que toutes vos actions aient pour principe l'amour de Dieu & la charité du prochain , & non celui de l'amour propre.

ψ. 15. *Vous connoissez , mes frères , la famille de Stephanas , de Fortunat , & d'Achaïque , vous savez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe , & qu'ils se sont consacrés au service des saints.*

Vous connoissez , mes frères , comme étant de votre Eglise & de votre ville , la famille de Stephanas. Voyez 1. Cor. 1. 16. de Fortunat & d'Achaïque , ce sont des noms latins qui étoient en usage parmi les Grecs en ce temps-là.

Vous savez qu'ils ont été les prémices de l'Achaïe , c'est-à-dire , qu'ils ont été les premiers qui se sont convertis au Christianisme dans l'Achaïe , dont étoit la ville de Corinthe , ce qui les doit rendre plus considérables auprès de vous.

Et qu'ils se sont consacrés au service des saints , tant pour les instruire à la piété , que pour soulager leurs misères. Il y a apparence que c'étoient des principaux Ministres de l'Eglise de Corinthe , qui s'étoient plaints à saint Paul du peu de déférence & de respect que quelques-uns des fidèles de cette Eglise avoient pour leurs avertissemens , & pour leurs personnes ;

peut-être à cause de la fermeté de leur conduite : c'est ce qui fait ajouter.

ψ. 16. *C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déférence due à des personnes de cette sorte ; & pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par leur travail à l'œuvre de Dieu.*

C'est pourquoi, &c. c'est-à-dire : Il est juste que le mérite de telles personnes soit particulièrement reconnu , honoré & respecté.

ψ. 17. *Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas , de Fortunat & d'Achaïque , parce qu'ils ont suppléé ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes.*

Je me réjouis.... parce qu'ils ont suppléé par leurs services ce que vous n'étiez pas, &c. c'est-à-dire , en me rapportant au vrai l'état de votre Eglise , ce que vous auriez dû faire vous-mêmes auparavant. Quelques-uns croient que ce sont les enfans de Chloé qui firent savoir à S. Paul l'état de l'Eglise de Corinthe , & les divisions qui la partageoient. Voyez 1. Cor. 1. 11.

ψ. 18. *Car ils ont consolé mon esprit aussi-bien que le vôtre. Honorez donc de telles personnes.*

Car ils ont consolé mon esprit ; c'est un autre raison que l'Apôtre avoit de recommander ces saints personnages aux Corinthiens.

Aussi-bien que le vôtre. Par tous les services temporels & spirituels qu'ils ont rendus jusqu'à présent à votre Eglise.

Honorez donc de telles personnes , puisque leurs actions les rendent si dignes d'être honorées. Lettr. *Connoissez ,* qui est une manière de parler hébraïque.

ψ. 19. *Les Eglises d'Asie vous saluent , Aquilas & Priscille ; chez qui je demeure , & l'Eglise qui est dans leur maison , vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.*

Les Eglises d'Asie ; il parle de l'Asie mineure , *vous saluent.* Voyez Rom. 16. 5. vous souhaitent toute sorte de biens. Ceci fait croire que l'Apôtre a plutôt écrit cette lettre à Ephèse , selon que portent les manuscrits Arabes & Syriaques , qu'en Macédoine , comme portent les manuscrits Grecs.

Aquilas & Priscille ; voyez Rom. 16. 3. *chez qui je demeure* ordinairement à Corinthe , & avec qui je suis présentement à Ephèse ; car ils avoient suivi l'Apôtre en cette ville , comme il paroît par les Actes , chap. 18. v. 19.

Et l'Eglise qui est dans leur maison d'Ephèse , comme il est vraisemblable. Voyez l'explication de ces mots , Rom. 16. 3. où leur famille est une vraie Eglise , tant elle est réglée ,

vous saluent avec beaucoup d'affection ; c'est-à-dire , très-particulièrement , en notre Seigneur , d'une affection toute spirituelle & chrétienne.

ψ. 20. Tous nos frères vous saluent : Saluez-vous les uns & les autres par le saint baiser.

Tous nos frères vous saluent ; il parle particulièrement des disciples qui étoient avec lui.

Saluez-vous de ma part les uns & les autres , tous tant que vous êtes , sans en oublier aucun ; puisque je vous aime & considère tous sans exception ; & ceux-mêmes que je n'ai pas le plaisir de connoître , par le saint baiser , qui soit accompagné d'une ardente charité , & d'un amour chaste & spirituel.

ψ. 21. Moi Paul j'ai écrit de ma main cette salutation.

Moi Paul , &c. c'est-à-dire , M'étant servi du ministère d'un autre pour vous écrire tout ce qui précède ; j'ai ajouté cette salutation de ma propre main , pour vous être une preuve certaine que cette épître est de moi , & qu'elle n'est pas contrefaite.

ψ. 22. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur J. C. qu'il soit anathème , Maran , Atha.

Si quelqu'un , de quelque condition qu'il soit , n'aime point notre Seigneur J. C. ne le reconnoissant point pour son Seigneur & son Dieu , & ne vivant point selon les maximes de son Evangile , qu'il soit anathème : & retranché de la communion du corps immortel de J. C. Maran , Atha , c'est-à-dire , que le Seigneur vienne pour être son juge , & pour se venger de lui , selon toute sa rigueur.

ψ. 23. Que la grâce de notre Seigneur J. C. soit avec vous. Voyez Rom. 16. 24.

ψ. 24. J'ai pour vous tous une charité sincère en J. C. Amen.

J'ai pour vous tous , &c. c'est-à-dire , Je sens dans mon cœur une affection très-ardente , que l'éloignement des lieux n'est pas capable de refroidir.

Amen. Voyez Rom. 16. & ailleurs.

S E N S S P I R I T U E L .

ψ. 1. jusqu'au 8. **Q**UANT aux aumônes qu'on recueille pour les Saints de Jérusalem , faites la même chose que j'ai ordonnée aux Églises de Galatie , &c.

L'assistance des pauvres a été de tout temps dans l'Eglise le principal soin des Pasteurs. Les Apôtres qui étoient trop occupés à la prédication de l'Évangile , ne pouvant se charger du soin de la subsistance des pauvres par eux-mêmes , choisirent des Diacres pour vaquer à cette fonction , & dans la suite des temps , cet Ordre sacré a été destiné particulièrement à ce ministère. Lorsque saint Paul alla à Jérusalem pour conférer de sa mission avec les Apôtres qui s'y trouvèrent , après avoir approuvé sa doctrine , ils ne lui recommandèrent autre chose que de se ressouvenir des pauvres dans le cours de sa prédication :

Galat. 2.
10. *Tantum ut pauperum memores essemus* ; c'est ce que ce saint Apôtre a eu soin de pratiquer avec beaucoup de tendresse , comme il paroît en plusieurs endroits de ses Epîtres.

Les successeurs des Apôtres , qui ont hérité de leur charité pour les pauvres , ont été si persuadés de l'obligation indispensable de pourvoir à leurs besoins ; qu'ils ont établi cette maxime fondamentale : que tous les biens de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres ; parce que les fidèles les ayant donnés à l'Eglise comme à la mère de tous les pauvres , l'Eglise les a confiés aux Bénéficiers pour en être les administrateurs , en prenant pour eux simplement ce qui leur est nécessaire , s'ils sont véritablement pauvres : car si les Ecclésiastiques ont du patrimoine qui leur soit propre , dont ils puissent subsister , ils ne doivent point toucher à celui des pauvres.

Saint Ambroise se croyoit tellement obligé de pourvoir aux besoins des indigens , qu'après avoir distribué dans des nécessités pressantes tous les revenus de l'Eglise , & tout ce qu'elle pouvoit avoir en réserve d'or & d'argent , il brisa les vases sacrés , & ne crut pas que ce fût les profaner , que de les faire servir à la nourriture des pauvres ou au rachat des captifs : voici comme il s'en explique dans ses Offices. « L'Eglise , dit ce Père , n'a pas de l'or pour le garder , mais pour en assister les pauvres dans leur nécessité , & il n'est utile que lorsqu'on l'emploie ; ainsi c'est le rendre inutile que de le garder. Les Assyriens pillèrent autrefois tout l'or du temple ; mais les trésors qu'on a mis entre les mains des pauvres , ne sont plus sujets au pillage. Il vaut mieux , quand les autres moyens manquent , fonder tout l'or de l'Eglise pour en secourir les pauvres , que de le laisser exposé à l'avarice & à la profanation des impies. Il ajoute que saint Laurent avoit fait voir au tyran les pauvres de l'Eglise , & l'avoit assuré que c'étoient la ses véritables trésors ».

De Off.
lib. 2. c.
28.

Saint Augustin étoit aussi très-persuadé de cette vérité , que tout le bien de l'Eglise est le bien des pauvres : aussi prenoit-il un très-grand soin de les secourir. Possidius qui a été témoin de la conduite de ce saint Docteur , rapporte , qu'il n'a jamais voulu acheter de maison ni de terre , pour augmenter les revenus de son Eglise , aimant beaucoup mieux en consumer tous les revenus à nourrir les pauvres , qu'à enrichir le Clergé ; & qu'après avoir épuisé tous les trésors de l'Eglise , il faisoit briser & vendre les vases sacrés pour racheter les esclaves & pour secourir les indigens ; & tout désintéressé qu'il étoit , il ne laissoit pas de réveiller la charité des fidèles par ses exhortations , pour les faire contribuer à l'assistance & à l'entretien des pauvres.

C'est ainsi qu'en ont usé tous les saints Prélats & Pasteurs de l'Eglise , qui ont cru n'avoir point de devoir plus important que celui de pourvoir aux besoins des pauvres , de quelque manière que ce puisse être. Avec quelle force saint Jean Chrysostôme pressoit-il ses auditeurs de donner de leur bien pour la subsistance des pauvres ? Je sai , leur disoit-il , que la plupart de ceux qui sont ici voudroient me fermer la bouche , & me dire : « Je vous prie , ne nous parlez plus sur ce sujet : » ne soyez plus à charge à ceux qui vous écoutent , laissez chacun libre sur cela. Je vous déclare , leur repondoit-il , que je n'écoute pas même ces remontrances. Saint Paul lui-même ne rougissoit pas de parler continuellement de l'aumône , & de se rendre importun pour les pauvres. . . . Non , je ne cesserai point de le redire , & je me rendrai importun à ceux qui ne donneront pas l'aumône , je reprendrai sans cesse leur dureté ». Il leur prescrivit ensuite ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter de ce devoir ; il veut que les ouvriers & les artisans , qui gagnent leur vie du travail de leurs mains , détachent une petite partie de ce qu'ils reçoivent de leur travail pour en offrir à Dieu les prémices ; il donne le même avis à ceux qui reçoivent des rentes & des revenus , ou enfin quelque argent par des voies justes & légitimes ; mais il ne veut pas que l'on en détache moins que la dixième partie , pour ne point céder en ce point aux Juifs , qui étoient , dit ce saint Docteur , les plus méchantes gens du monde.

L'obligation d'assister les pauvres étant d'une nécessité aussi absolue qu'elle l'est en effet ; c'est sans doute une chose bien avantageuse & fort utile pour le salut , de s'accoutumer de bonne heure à donner & à faire l'aumône ; & c'est une pratique

très-louable, sur-tout aux personnes riches & accommodées ; de donner à leurs enfans quelque somme fixe pour faire leurs aumônes par eux-mêmes, & prendre garde qu'ils s'en acquittent fidèlement ; c'est un moyen d'attirer sur eux la bénédiction de Dieu ; & de leur rendre facile dans tout le cours de leur vie ce devoir indispensable de soulager les pauvres, qui paroît si pénible à ceux qui n'aiment qu'eux-mêmes, & s'attachent trop

Jacob. 2. 13. à leurs biens : Cependant celui qui n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde, dit l'Apôtre S. Jacques ; au contraire, ceux avec qui la compassion est crue dès leur enfance, & qui s'étant

Job. 31. 18. appliqués dès long-temps au mépris de l'argent, ont arraché peu à peu de leurs cœurs cette racine de tous les maux, passeront ici leur vie dans une paix tranquille, & jouiront ensuite d'une autre qui sera éternelle.

ψ. 8. jusqu'au 13. Je demeurerai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte : Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte, & il s'y élève contre moi plusieurs ennemis, &c.

Dieu qui veut que ses élus dépendent continuellement de sa sage providence, entremêle tellement les biens & les maux dans la conduite qu'il tient sur eux, que si d'un côté il les élève par des succès favorables, de l'autre il les humilie par des afflictions & des troubles qu'il leur suscite. Ce ménagement est nécessaire pour conserver en eux les grâces qu'il leur fait ; sur-tout les Pasteurs qui travaillent au salut des peuples, ont besoin d'être traversés par des contradictions & des événemens fâcheux, & d'être aussi relevés par des consolations & des secours extraordinaires de la part de Dieu : car si tout leur réussissoit sans peine, ils pourroient s'en attribuer la gloire, & n'auroient pas soin d'avoir recours à Dieu par la prière, pour rompre les obstacles qui s'opposent à leurs bons desseins : si au contraire ils ne trouvoient aucun adoucissement dans leurs peines & leurs travaux apostoliques, ils pourroient se décourager & s'abattre ; or il est également dangereux de se laisser aller à un excès d'abattement, & de présumer de ses propres forces ; de sorte que le bien & le mal qui se succèdent l'un à l'autre, rend également soigneux de n'avoir confiance qu'en Dieu seul. C'est pour cela qu'en même-temps que Dieu ouvroit à S. Paul une entrée favorable pour faire beaucoup de fruit dans la ville d'Ephèse, il lui suscita des ennemis pour l'obliger à implorer continuellement son secours : c'est aussi dans ce dessein qu'après l'avoir élevé jusqu'au troisième ciel pour lui communiquer des secrets ineffables, Dieu l'abaisça de la manière la

plus humiliante, en lui faisant ressentir une tentation honteuse, que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui, pour rabattre par la confusion qu'il en recevoit, les sentimens d'orgueil qu'il auroit pu tirer de la grandeur de ses révélations.

C'est ainsi que Dieu en use à l'égard de tous ses Saints, il les relève & les abaisse pour les conserver dans l'attachement à son service; mais c'est principalement l'affliction qui les soutient: car plus ils sont affligés, plus aussi leur vertu se fortifie, la grâce s'accroît en eux, & la cupidité diminue; & au lieu que les consolations spirituelles ne peuvent d'elles-mêmes produire que de mauvais effets, & causer de l'élévation, les afflictions & les tentations rendent plus humbles & plus susceptibles de la grâce de Dieu. Ainsi, comme dit l'Apôtre, ils ne sont point plus forts que lorsqu'ils éprouvent des humiliations & des traverses; c'est un effet propre de la grâce de Dieu, de faire trouver de la force dans la foiblesse, & de la joie dans les maux.

ψ. 13. jusqu'au 22. *Soyez vigilans; demeurez fermes dans la foi: Agissez courageusement; soyez pleins de force, &c.*

Toute la conduite de la vie chrétienne est renfermée dans ces paroles, & ceux qui pratiqueront bien les vertus qui sont exprimées dans ce seul verset, s'acquitteront parfaitement de tous les devoirs du Christianisme; au lieu que sans cela, quelque bien qu'ils fissent, ils ne pourroient satisfaire à leurs obligations.

La première de ces quatre vertus que S. Paul recommande aux Corinthiens, qui est la vigilance, est opposée au sommeil, & à ce repos oisif qui nous rend négligens à nous acquitter de nos devoirs envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Cet assoupissement spirituel peut venir de deux sources, ou du désespoir de pouvoir vaincre les obstacles qui se rencontrent dans notre course, en nous laissant abattre aux difficultés qui nous paroissent insurmontables; ou de la possession tranquille de ce qu'on aime ici-bas, & de l'oubli de Dieu: ainsi il faut prendre garde de ne jamais désespérer, en quelque état de misère que nous soyons réduits; & ne nous point assurer dans cette vie, quelque bonheur que nous possédions, mais nous tenir toujours sur nos gardes, & veiller.

Mais si notre veille ne se fait avec une foi qui soit ferme, elle est insuffisante & inutile; cette condition consiste à regarder Dieu en toutes nos actions, & ne rien faire ni dire que dans la vue de lui plaire, & en sa présence. *Il faut*, dit S. Ba-

*Reg. sus.
disput.
int. 5.*

file , veiller à la garde de son cœur , & ne pas souffrir que le souvenir de Dieu , qui doit être continuel en nous , s'efface de notre esprit. C'est par ce moyen que l'on acquiert ordinairement la charité , qui nous excite à observer les commandemens , & qui se conserve en les observant.

De plus , parce qu'il ne suffit pas de veiller , non pas même par une foi vive , si elle n'est agissante , saint Paul veut qu'on travaille courageusement à faire de bonnes œuvres , & qu'on ne se contente pas de regarder Dieu en esprit , & n'avoir que de belles pensées en spéculation sans les mettre en pratique : & qu'on ne se conduise pas lâchement comme des femmes , mais en hommes qui ont accoutumé d'être robustes , & d'agir avec chaleur & avec zèle ; parce que si nos bonnes œuvres ne sont pas faites de la sorte , elles ne pourront plaire à Dieu , que nous sommes obligés d'aimer de tout notre cœur & de toutes nos forces. Comme donc toute notre vie n'est pas capable de satisfaire parfaitement à ce précepte , quelque vertu qu'on ait acquise , nous devons travailler à croître toujours en force , comme notre saint Apôtre nous excite à le faire par ces paroles , *soyez pleins de force*. Si nous le faisons , nous ne pouvons pas douter que Dieu , qui ne nous commande rien d'impossible , ne soit content de nous , & ne récompense notre fidélité , c'est le même Apôtre qui nous

Cap. 15. l'assure : *Demeurez fermes & inébranlables , & travaillez sans cesse*
38. *de plus en plus à l'œuvre de Dieu , sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en notre Seigneur.*

ψ. 22. jusqu'à la fin. *Si quelqu'un n'aime point J. C. qu'il soit anathème.*

L'obligation d'aimer Dieu , & par conséquent J. C. qu'ayant
Philip. 2. la forme & la nature de Dieu , n'a point cru que ce fût une usurpa-
6. *tion d'être égal à Dieu* , est un devoir si indispensable & si essentiel à l'homme , qu'il faut renoncer aux lumières de la raison & aux sentimens de la nature pour en disconvenir. Mais les Ecritures nous instruisent en tant de manières de cette vérité , qu'on ne peut douter que toute la religion ne soit renfermée dans ce commandement : car *comme toutes les créatures* , dit fort bien saint

Aug. ep. Augustin , *ne sont qu'une seule & même charité , qui se diversifie en*
52. *plusieurs manières , & prend divers noms , selon les différens objets où*
& l. de elle s'attache , *aussi toutes les bonnes œuvres que sont les vrais enfans*
morib. *de Dieu , ne sont qu'un même acte d'amour de Dieu , qui prend diverses*
Ecel. c. *formes , & tout cela fondé sur cette parole de l'Apôtre : Que l'amour*
15. *de Dieu & du prochain est l'accomplissement de la loi. Ainsi*
Rom. 13. *ce n'est pas pour nous un simple conseil , mais un commande-*
10.

ment absolu ; autrement ce seroit en vain que Dieu nous auroit ordonné de l'aimer de tout notre cœur , de toute notre ame , de tout notre esprit & de toutes nos forces.

Et quoique nous ne puissions accomplir parfaitement qu'en l'autre vie ce grand commandement, il nous est néanmoins ordonné absolument, pour nous apprendre à quoi nous oblige la foi d'aspérer, où doit tendre notre espérance, & où nous devons tendre par tous les efforts de notre vie. Ainsi nous devons nous procurer par nos prières & nos bonnes œuvres l'accroissement de cet amour, & nous y avancer de plus en plus ; ce que nous ne pouvons faire, s'il n'est la passion dominante de notre cœur, & s'il ne règle nos pensées, nos paroles, & nos actions, pour les rapporter à ce souverain bien, dont la possession nous doit rendre heureux. C'est à ce bien que ceux qui nous aiment doivent nous conduire, & que nous devons nous-mêmes conduire ceux qui nous aiment : c'est ainsi qu'on accomplit ces deux commandemens qui renferment toute la loi & les Prophètes. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, &c. & votre prochain comme vous-mêmes : car afin que l'homme sût de quelle manière il doit s'aimer, Dieu lui a marqué une fin à laquelle il doit rapporter toutes ses actions pour être heureux.

Aug. de
sp. & lit.
c. ult.

August.
de Civit.
Dei l. 10.
c. 4.

Mauh.
22. 37-
59.

Qui pourroit donc assez estimer combien nous sommes obligés à Dieu de nous avoir commandé de l'aimer ? Qu'est-ce que vous m'êtes, ô mon Dieu, disoit le même saint Docteur, & moi qui vous suis-je, pour m'honorer d'un commandement aussi doux & aussi agréable qu'est celui de vous aimer, & pour ne pouvoir souffrir que j'y manque, sans vous mettre en colère contre moi, & sans me menacer de grandes misères ? Hélas ! Seigneur, n'en est-ce pas une assez grande, que de ne vous pas aimer, ou plutôt, n'est-ce pas le comble de la misère, comme c'est le comble de la félicité, que de vous aimer de tout notre cœur ?

Aug. l. de
conf. c. 5.

Notre saint Apôtre n'a-t-il donc pas raison de frapper d'anathème ceux qui refusent d'aimer J. C. Et se peut-il trouver des Théologiens qui puissent avancer qu'on n'est pas obligé de l'aimer ? N'est-ce pas anéantir le dessein de l'Incarnation de J. C. lui qui ne s'est fait homme que pour nous donner la grâce & la force d'aimer Dieu ? N'est-ce pas ruiner d'un seul coup la loi, les Prophètes & l'Evangile ? La loi n'avoit jamais pu donner aux Juifs un si grand avantage que d'aimer celui qui nous a créés, qui nous a rachetés, qui nous comble tous les jours de ses grâces, & qui nous glorifiera dans l'éternité, pourvu seulement que nous l'aimions ; ces Docteurs veulent néanmoins que le privilège de l'Evangile qui élève les Chrétiens au-dessus des

Juifs , soit de les dispenser d'aimer Dieu. Comment ose-t-on proférer un tel blasphème ? Je renonce de tout mon cœur à cette dispense : quand un Ange du ciel me l'apporterait , je l'anathématise , je veux aimer mon Dieu , & J. C. mon Sauveur ; anathème à qui veut m'en dispenser. Mais , mon Dieu , je ne puis vous aimer que par vous-même , secourez ma foiblesse , & faites-moi accomplir ce que vous me commandez par une loi aussi juste que nécessaire , parce que cette loi est vous-même , c'est la justice essentielle , qui ne peut ne me point ordonner que je l'aime , & que je lui rapporte toutes mes actions.

Fin de la première Épître de S. Paul aux Corinthiens , & du Tome cinquième.